



Université Mohammed V-Agdal
Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat
Série : Essais et Etudes n° 64

Ruralité et changement social

Etudes sociologiques



Grigori Lazarev

Préface

Mohammed Naciri

Ruralité et changement social

Etudes sociologiques

Ruralité et changement social. Etudes sociologiques

Auteur: Grigori Lazarev

Préface: Mohamed Naciri

Série: Essais et Etudes n° 64

Editeur: Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Rabat

Tous droits réservés à la Faculté (dahir du 29/7/1970)

Photo couverture: Présidente de la Coopérative agricole Ariaf Kissane,
province de Taounate: sauvegarde des semences d'épeautre

Editing et mise en pages: Babel com, Rabat

Impression: Edition & Impressions Bouregreg, Rabat

ISSN: 1113 0350

ISBN: 978-9981-59-299-5

Dépôt légal: 204 MO 0247

Première édition: 2014

Grigori Lazarev

Ruralité et changement social

Études sociologiques

Mars 2014

Du même auteur

- *Les Politiques agraires au Maroc 1956-2006: un témoignage engagé*, Economie critique, Rabat, 2012.
- *Les Structures agraires au Maroc: une mise en perspective historique*, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat, série Essais et études n° 62, 2013.

Cet ouvrage est publié avec le concours de
la Fondation Mémoire pour l'Avenir

Sommaire

Préface	7
Introduction	33
Chapitre 1: Les concessions foncières au Maroc	39
1. Les obstacles à la formation des domaines personnels	42
2. Les concessions d' <i>iqta</i>	48
3. Les concessions au bénéfice des <i>chorfa</i> et des <i>zawyas</i>	56
4. Les concessions de <i>tenfida</i> et d' <i>iqta temlik</i>	64
5. La concession des terres <i>habous</i>	72
6. L'émergence d'un capitalisme agraire	76
Chapitre 2: L'émergence de la propriété domaniale au Maroc avant le Protectorat	81
1. Le contexte: l'alliance du makhzen et de la bourgeoisie	82
2. Les propriétaires terriens	92
3. L'accaparement des terres	103
Chapitre 3: Changement social et développement dans les campagnes marocaines. Une réflexion au milieu des années 60	123
1. Le changement social	124
2. La société traditionnelle de référence	125
3. Les facteurs de transformation sociale des campagnes	127
4. La prise de conscience du changement social	134
Chapitre 4: Comment le Projet Sebou voyait-il le changement dans les campagnes?	141
1. Les propositions de développement du Projet Sebou	143
2. Les paysans du bassin du Sebou	148
3. L'organisation sociale	152
4. La distance entre l'Etat et les paysans	157
5. La participation des populations au développement	163
6. Les cellules sociales du développement	165
7. Le groupement des agriculteurs	169
8. Que devinrent les propositions du Projet Sebou?	170

Chapitre 5 : Le salariat agricole des fermes de colonisation. Résultats d'une enquête sur les ouvriers agricoles du Rharb en 1965	177
1. Description de la population ouvrière	180
2. Les attaches rurales des salariés agricoles	183
3. Les comportements économiques	186
4. Le niveau de formation	188
5. La situation professionnelle des salariés agricoles	188
Tableaux 1 à 60	196
 Chapitre 6 : Le pastoralisme sur les hauts plateaux de l'Oriental	213
1. La « population pastorale »	218
2. État et usage des ressources pastorales	222
3. Structures sociales et droits sur l'espace pastoral	233
4. Stratification socio-économique	247
5. La situation des femmes dans l'Oriental	253
6. Questions sur l'environnement économique	258
 Chapitre 7 : La ruralité au Maroc au début des années 2000	261
1. La profondeur du Maroc rural	262
2. Une société rurale diversifiée	269
3. Les ressources humaines du monde rural	271
4. La stratification sociale des campagnes	273
5. La ruralité dans la dynamique du changement social	276
 Chapitre 8 : La responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable des eaux et des terres	283
1. Situer le débat	286
2. Gestion des ressources naturelles et système social	290
3. La responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable des terres et des eaux	296
 Chapitre 9 : Quelle ruralité pour demain?	307
1. Ruralité et démographie	308
2. Ruralité et développement agricole	313
3. Ruralité, participation et développement local	326
4. Ruralité, gouvernance et culture administrative	330
5. Ruralité et changement climatique	336
 Conclusion	341

Préface

Par le Professeur Mohamed Naciri

Voilà un livre qui va marquer notre représentation de l'évolution du Maroc rural pendant plus d'un siècle. Jamais le Maroc n'a été, pendant cette période, couvert d'autant de recherches, d'études, de travaux, d'enquêtes et de rapports, publiés ou non. Les campagnes et les sociétés rurales ont eu une part privilégiée dans cette quête de savoir, et ces travaux ont énormément contribué à la connaissance de la diversité, par exemple, de leurs structures de parenté, de leurs identités culturelles, de leurs alliances guerrières et politiques et de tant d'autres aspects. Rares cependant ont été les écrits qui se sont attachés à prendre la mesure des changements sociaux dans la longue durée et dans une société rurale aussi diversifiée. C'est ce que Grigori Lazarev a tenté de faire en rassemblant les textes de ce livre, certains publiés sous forme d'articles, d'autres restés inédits, en les inscrivant à la fois dans la durée – sur plus d'un siècle – et dans une réflexion sur ce que signifiaient leurs données et leur succession. Il l'a fait avec les connaissances et la pertinence qui caractérisent son approche intellectuelle.

Ce livre que nous présente Grigori Lazarev fait suite à un livre déjà publié dans la même collection et qui traitait des structures agraires au Maroc(1). L'observation du changement social a été le fil conducteur qui donne son unité à l'ensemble. Cet ouvrage complète ainsi le premier – qui portait son regard sur la perspective historique des années soixante – en situant ses questionnements

(1) *Les structures agraires au Maroc : une mise en perspective historique*, Rabat, Université Mohammed V-Agdal, Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 2014, 420 p., série Essais et Etudes n° 62, préface de Noureddine El Aoufi.

dans sur le long terme et dans une observation des dynamiques sociales qui ont affecté la ruralité marocaine tout au long de cette durée.

La lecture de l'ouvrage m'a suggéré diverses réflexions que je souhaiterais, dans cette préface, partager avec les lecteurs avant qu'ils n'entrent eux-mêmes dans sa lecture. Ces réflexions m'ont conduit à questionner plusieurs aspects de l'évolution de la ruralité et du changement de la société rurale au Maroc. Un commentaire de la conclusion de l'ouvrage dans laquelle l'auteur a cherché à comprendre, sur un plan théorique et empirique, ce que signifiaient les changements sociaux qu'il avait observés servira de point d'orgue à cette préface.

La ruralité à l'épreuve du siècle

A la fin du XIX^e siècle, les ruraux représentaient plus de 90 % de la population totale et, jusqu'aux années quatre-vingt du XX^e siècle, le fait rural est resté une dominante dans le pays. Des historiens, des ethnologues, des anthropologues, des sociologues, des géographes, des linguistes, des politiques ont, chacun dans leur domaine, investi dans la connaissance des régions et de leurs habitants, dans l'étude d'espaces limités et de collectivités particulières ou dans de plus grands ensembles. Ils étaient à la recherche de clefs leur permettant de comprendre des caractéristiques sociales, des interactions avec les milieux naturels, des profondeurs historiques, des significations ethno-anthropologiques, des évidences de la vitalité et du dynamisme démographique des sociétés rurales.

Cet intérêt pour les campagnes a, sans nul doute, été motivé par des questionnements propres à la recherche, mais il n'a pas été, non plus, étranger aux besoins d'une connaissance opérationnelle des sociétés rurales pour des objectifs d'action politique. La recherche a appréhendé les sociétés rurales dans leur spécificité propre, dans la compréhension de leur fonctionnement interne, dans celle de leurs hiérarchies sociales, de leurs alliances et de leurs relations avec leur environnement. Mais les raisons de l'action politique ont aussi souvent justifié une connaissance pour des besoins de contrôle et de domination. Il convenait, en particulier, de bien comprendre les relations de l'Etat avec le milieu rural, de gérer sa soumission, sa sujétion plus ou moins consentie ou l'opposition à son pouvoir. G. Lazarev me semble avoir apporté un regard différent en analysant autrement les rapports entre l'Etat et les

campagnes. Il nous propose en effet des analyses, sous d'autres angles, des modalités de la pénétration de l'Etat dans les campagnes et ses conséquences sur leur développement. Les rapports des campagnes avec l'autorité centrale ne sont plus scrutés dans la seule perspective des confrontations, plus ou moins conflictuelles, qui ont jalonné l'histoire des rapports entre l'Etat et les tribus.

Pendant l'époque coloniale, les villes et leurs habitants n'ont pas accaparé autant l'attention, ni suscité autant d'engouement, de la part des chercheurs en quête de connaissances, que la société rurale. Les cités n'ont intéressé que quelques ethnologues du Protectorat fascinés par le mode de vie citadin. Les villes sont longtemps restées absentes du champ d'intérêt des chercheurs, et cette ombre, projetée sur les vieilles cités, s'explique par le fait qu'elles n'ont pas présenté, du moins au début du XX^e siècle, autant d'enjeux politiques, de combats et de résistance que les campagnes. Celles-ci ont été considérées, aussi bien pendant la période du Protectorat que depuis l'Indépendance, comme une matière qui devait faire l'objet de contrôle et d'encadrement, donc de vigilance, de suspicion, souvent de répression ou de conquête. La stratégie fut de chercher à assimiler la ruralité par des alliances plus ou moins durables avec ses élites traditionnelles, en en faisant de fervents soutiens de l'autorité. Les campagnes ont, de ce fait, été à la fois objet de circonspection et de surveillance, mais également de sollicitation pour les inclure dans les territoires bien soumis à l'Etat. Le livre de G. Lazarev prend les villes en considération mais en cherchant à comprendre leurs relations avec les campagnes et leur influence sur leurs transformations.

Les multiples facettes des changements de la société rurale

Les tentatives intellectuelles pour comprendre les multiples facettes de la ruralité et ses transformations ont été nombreuses, mais inégales. Le bilan du Cinquantenaire est resté cantonné dans l'évaluation sectorielle des transformations qu'avait connues le pays depuis l'Indépendance. Il ne pouvait pas, du fait de son projet conceptuel, déboucher vraiment sur une nouvelle connaissance des changements dans les campagnes marocaines, devenues minoritaires avec les progrès de l'urbanisation. Une étude globale de la ruralité, se proposant de saisir les dynamiques de changement qui l'ont affectée, relève d'une ambition qui n'est pas à la portée d'un seul ou d'un petit groupe d'individus. Elle ne peut être qu'un projet collectif bien plus considérable, et

qu'il faudrait promouvoir pour saisir toutes les variations des transformations vécues, subies, intériorisées et assumées par les populations rurales.

Quelques tentatives ont été faites par des démographes, mais elles sont restées marquées par un déficit d'interprétation sociologique des transformations de la famille rurale. Une approche de la société rurale ne doit pas se contenter d'être statistique. Pour en saisir les changements sociaux significatifs, il lui faut des analyses qui dépassent l'aspect purement quantitatif de l'accroissement des populations rurales. A cet égard, la contribution de l'ouvrage *La Population rurale du Maroc*, de Daniel Noin, sur les dynamiques géo-démographiques des ruraux des années soixante a été une « première », et il constitue encore aujourd'hui un apport précieux et indispensable pour saisir les différents aspects de l'évolution en profondeur de la population. Une autre tentative intéressante de connaissance globale de la société rurale a été faite par Hendrik Van Der Kloet qui s'est penché sur les Inégalités dans les milieux ruraux au Maroc. C'est là une synthèse précieuse sur l'agriculture marocaine dont la méthode est assez paradoxale puisque l'auteur s'efforce de saisir le global à partir de l'étude de certains cas concrets. Ce travail ne se contente pas de comprendre l'agriculture en termes de production et d'évolution technique. Il débouche opportunément sur le constat des inégalités croissantes qui frappent la petite paysannerie. L'analyse des problèmes de la terre, des systèmes d'association agricole, de l'impact de la modernisation et de ses conséquences sociales fait ressortir de grands facteurs de changement de la société rurale. Ces changements tiennent, notamment, à l'évolution du système du « capitalisme de rente » qui prévalait alors dans la société rurale et que les travaux de G. Lazarev ont bien mis en évidence.

Le livre de Julien Couleau, *la Paysannerie marocaine*, a été l'un des premiers écrits à offrir une synthèse sur les campagnes traditionnelles. Cet auteur, on le sait, a été avec Jacques Berque l'un des artisans de la création des Secteurs de Modernisation du Paysannat. Son expérience de terrain, sa connaissance de la société rurale en ont fait l'un des témoins les mieux avertis du bled traditionnel. Son ouvrage nous invite à une réflexion sur la société rurale. La description qu'il nous en donne s'appuie sur une quête patiente des faits, sur des observations recueillies directement pendant une longue carrière au Maroc. Mais, malgré la qualité du livre, ces atouts ne lui ont pas permis de saisir la capacité d'adaptation et de changement de la société rurale traditionnelle. L'auteur semble avoir écrit *la Paysannerie marocaine* pour démontrer que

tout espoir était perdu de transformer une agriculture « en fin d'évolution ». S'il affirme que « la paysannerie marocaine est dans le drame », il n'attribue pas cette évolution aux contradictions introduites par le système colonial et qui furent exacerbées par l'appropriation privative des terres par la grande propriété européenne puis marocaine après l'Indépendance. Il attribue la rigidité d'évolution de la société traditionnelle à des déterminismes historiques liés à l'impact du nomadisme sur les mentalités et qui, à l'en croire, auraient figé toute possibilité de changement de l'agriculture traditionnelle et, partant, de la société rurale.

L'ouvrage de G. Lazarev s'inscrit, lui, à l'opposé de la vision de J. Couleau. Il cherche en effet à comprendre les facteurs qui ont favorisé ou contrarié le changement dans le monde rural. Le chapitre sur le pastoralisme est emblématique à cet égard (chapitre 6). Celui-ci montre l'ampleur des transformations sociales du Maroc oriental, durement marqué par l'aridité. L'étude d'une société marquée par la mobilité à la recherche de l'herbe nécessaire aux troupeaux – c'est-à-dire le contraire même d'une paysannerie sédentaire – conduit G. Lazarev à la conclusion suivante : « La société pastorale d'aujourd'hui n'a, en effet, plus grand-chose de commun avec celle des nomades de jadis, celle des arab rohhal. Aujourd'hui, une majorité d'éleveurs est constituée de fellah-kessab, agriculteurs éleveurs qui ne se déplacent plus beaucoup autour de leurs terrains de parcours. (...) Les grands éleveurs qui pratiquent encore un certain nomadisme utilisent le camion, bafouant la solidarité tribale en s'appropriant de facto les parcours collectifs. Ils ne manquent pas, par ailleurs, d'établir une partie de leur famille dans un centre urbain. » La définition d'une société pastorale traditionnelle est ainsi un bon repère (voir chapitre 6, page 191) pour comprendre l'ampleur des transformations au cours des dernières décennies, notamment celle des droits d'usage traditionnel de l'espace pastoral. Cette évolution débouche sur l'individualisation des unités de production et sur un changement du mode de vie ancien, en symbiose avec l'urbanisation.

Les jalons d'une dynamique : des thématiques toujours d'actualité

G. Lazarev apporte des éléments de connaissance en offrant, dans la diversité de ses articles, une plongée dans la ruralité. Ses travaux se sont déroulés sur plus d'un demi-siècle, et cette longue observation lui a permis

d'identifier des facteurs de changement dans la société rurale. Il ne prétend certes pas combler le déficit de notre compréhension des mutations profondes, parfois radicales, qui ont affecté les campagnes au Maroc. Au départ, il ne s'agissait, pour lui, que de mettre à la disposition du lecteur un ensemble de textes écrits à différentes époques et introuvables aujourd'hui. Ceux de ses recherches qui avaient été publiés avaient, en leur temps, suscité un intérêt certain et avaient alimenté de nombreuses discussions. Leur publication dans ce livre n'est pas un simple « collage » disparate de réflexions faites à divers moments, nécessairement marqués par les idées et les circonstances de chaque époque. Ces textes trouvent leur cohésion et leur pertinence dans le fait qu'ils ont été produits à des moments de changement de paradigme et que, par contrecoup, ils ont été associés aux modèles de pensée théoriques qui ont accompagné la recherche tout au long de cette période. Ce contexte ne pouvait qu'encourager l'auteur à mettre en rapport sa pratique du terrain avec des considérations théoriques encadrant ses réflexions. D'un intérêt particulier sont, à cet égard, ses investigations sur l'histoire foncière entre la fin du XIX^e siècle et l'instauration du Protectorat.

Cette approche lui permet, à partir de multiples cas particuliers, de saisir, sur une longue durée, une ruralité et ses transformations dans leur profondeur historique, dans leurs progrès et leurs vicissitudes. L'ensemble réunit, avec un effet cumulatif, des discontinuités temporelles. Le changement social dans les campagnes apparaît ainsi comme une série d'arrêts sur images socio-temporelles mais qui, au-delà de leur fixité, dessinent les grands traits d'une réflexion continue et longue sur le changement social.

Le problème de la propriété foncière et ses relations avec le pouvoir, à la fin du XIX^e siècle, constituent une introduction bienvenue aux changements de structures que le Maroc a ensuite connus dans les modalités de l'appropriation de la terre. Le retour sur le passé foncier du pays éclaire, d'une manière étonnante, ce que nous constatons aujourd'hui, bien qu'avec des modalités différentes. G. Lazarev en a saisi l'essentiel dans son étude sur « les concessions foncières » et dans celle concernant « l'émergence d'une propriété domaniale au Maroc » et leur évolution jusqu'au début du Protectorat. Cette mise en perspective de la question foncière, focalisée sur le passé précolonial, aurait cependant mérité un prolongement pour tenter d'éclairer ce qui a été permanent et ce qui a été conjoncturel dans l'évolution de cette question pendant le XX^e siècle.

Un autre regard pourrait, en effet, montrer que ce qui s'est passé à la fin du XIX^e siècle et pendant la colonisation a amplement déterminé l'évolution foncière du pays de la fin de la colonisation à nos jours. Le transfert massif de la propriété foncière depuis l'Indépendance n'a été que très peu saisi dans ses conséquences sur la ruralité. Comment des millions de ruraux, qui ont vu leur horizon limité par l'extension et le renforcement de la grande propriété rurale, ont-ils perçu le changement, quelle vision ont-ils eu de leur propre société ? Le cantonnement sur la terre en indivision, ou sur la micropropriété, n'a laissé à la petite paysannerie d'autre échappatoire que le choix entre la stagnation dans la pauvreté ou l'évasion vers une aventure urbaine, souvent sans issue, encore qu'il soit vrai qu'une certaine partie de la paysannerie n'a pas eu à connaître ce misérable sort. On ne peut que souhaiter que d'autres études approfondissent la connaissance de l'évolution du statut de la terre et de son appropriation en relation avec les changements dans le monde rural.

Dans les zones périphériques, montagnes ou oasis, où le délitement des structures traditionnelles est resté plus limité, les communautés paysannes ont su souvent s'adapter et trouver des ressources en dehors de la production agricole. On y constate un renouveau des initiatives communautaires et le surgissement de capacités novatrices dans la gestion des terroirs locaux. Les apports de l'émigration, dans les villes du pays ou dans d'autres pays, ont permis d'ingénieux réajustements et une certaine survie de la micro-exploitation familiale. Dans certains cas, le statut acquis par des émigrés revenus au pays a produit de véritables renversements des hiérarchies sociales, disqualifiant les notables traditionnels au profit d'expatriés ayant réussi leur parcours migratoire. Les plaines atlantiques où les structures tribales ont été les plus affectées par la dépossession foncière, coloniale et autochtone, n'ont pu résister à l'attrait de l'urbanisation et de l'économie de marché. Ces régions ont connu d'immenses mutations, bien plus profondes que dans les montagnes ou les oasis.

Terres et pouvoir dans le changement social

Les conditions de l'appropriation foncière constituent, on vient de le voir, un puissant facteur de changement. Les conséquences en sont particulièrement visibles de nos jours. La dévolution des fermes de colonisation a en effet remodelé le dualisme que connaissait la société paysanne avant l'Indépendance.

L'espoir de certaines paysanneries de recevoir des terres dont furent spoliés leurs parents ou eux-mêmes s'est évanoui avec l'immense transfert des fermes coloniales aux organismes étatiques de gestion ou à des personnalités, civiles et militaires. Ces privilégiés jouissant, en général, de leur proximité du pouvoir, ont parfois été des notables des campagnes, mais le plus souvent, ils proviennent d'horizons professionnels sans rapport avec l'agriculture. Ces catégories multiples et diverses bénéficient encore d'une rente que renforce l'exemption fiscale du revenu agricole depuis bientôt trois décennies. Ce facteur à lui seul montre l'ambiguïté du changement depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Avec la fin du Protectorat, la suppression du *tertib*, un impôt sur la production agricole que décriaient les fellahs, a certainement libéré la moyenne et petite paysannerie qui fut, au départ de la nouvelle taxation, largement exemptée de taxes. Mais le moratoire sur la fiscalité qui fut décidé dans les années soixante-dix bénéficia essentiellement aux propriétaires les plus dotés en terre. Il en est sans nul doute résulté une forte amplification des inégalités dans les campagnes et des privilèges injustifiés dont ont bénéficié des catégories professionnelles qui devraient le plus contribuer à la fiscalité de l'Etat.

D'autres facteurs d'évolution de la situation foncière se sont ajoutés aux précédents. Le maintien de la propriété de la terre collective et le gel de sa redistribution périodique se sont traduits par l'exclusion de fait de très nombreux jeunes ayants droit, arrivés à l'âge du mariage et qui auraient dû bénéficier d'une part du terrain collectif. L'indivision de la propriété collective a eu des effets dont on n'a pas suffisamment analysé les conséquences sur les dynamiques de changement au sein des collectivités traditionnelles. Ce statut foncier, dépassé aujourd'hui, inhibe les initiatives d'amélioration des techniques de production. Mais en arrière-plan, le maintien de ce statut obsolète traduit une volonté, certaine bien qu'inavouée, de freiner la mobilité sociale en maintenant les communautés collectivistes sous le contrôle local de l'administration de tutelle des terres collectives.

Malgré ce « gel du partage » des terres collectives et l'impossibilité pour les jeunes d'y accéder dans les sociétés les plus concernées, comme dans le Rharb, certains ayants droit ont parfois pu forcer ces blocages soit en s'appropriant des terres collectives, avec la complicité du pouvoir local et des *naïbs* – les représentants institutionnels de la collectivité, soit, sous la pression de jeunes ayants droit, en réalisant empiriquement des partages privatifs. C'est là un

exemple où une très forte pression a pu s'exercer sur la génération des parents. On en observe les effets dans les périphéries urbaines où de jeunes attributaires modernisent le travail de la terre et se lancent dans un maraîchage à haute valeur ajoutée. Ces dynamiques autour des terres collectives sont finalement ambivalentes, produisant à la fois de l'inégalité sociale ou, au contraire, une modernisation de la petite exploitation familiale.

La grande propriété a certes produit de l'inégalité, mais il est indéniable que de nombreux grands propriétaires sont sortis de l'économie de rente et ont constitué des exploitations dynamiques qui constituent aujourd'hui un puissant facteur de modernisation. Mais ces novateurs sont loin de constituer une majorité. Dans l'espace rural, leurs exploitations sont des îlots, ils forment les tâches d'une peau de panthère, même dans les grands périmètres irrigués. G. Lazarev montre, dans le chapitre sur le Projet Sebou, la difficulté et les résistances considérables pour une refonte des structures foncières. Décryptant des processus modernisation promus par les services de l'Etat, il ne peut que constater l'enterrement des essais de réforme agraire. Un moment symbolique fut, à cet égard, le changement de nom du ministère de l'Agriculture, appelé pendant longtemps ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire devenant une institution de mise en valeur et de développement rural. Certains chapitres du livre montrent bien l'ambiguïté des politiques de l'Etat et son incapacité (ou son refus) de promouvoir une véritable transformation des campagnes et une remise en cause de la dualité asymétrique du monde rural. Mais on peut se demander si cette résistance au changement n'était pas, au fond des choses, que l'une des stratégies pour éviter de changer plus profondément d'autres rapports avec la société. Toujours est-il que, comme le constate une étude de ce livre, le Maroc rural des années quatre-vingt-dix souffrait encore du mal-développement, malgré des décennies d'intervention et d'investissement dans l'agriculture.

L'alternative ouvriériste et le paysannat traditionnel

Les réflexions faites dans le chapitre sur « le salariat agricole dans les fermes de colonisation » évoquent une idée courante dans les années soixante, celle qui mettait en avant le rôle, dans les transformations des campagnes, de la généralisation du salariat agricole. Des organisations syndicales y avaient vu une opportunité pour organiser les ouvriers agricoles et, ainsi, constituer une

base rurale pour leurs revendications. A l'époque, des chercheurs leur avaient emboîté le pas, et certains avaient cru à une « utopie ouvriériste », les catégories salariées devenant un levier de la modernisation des campagnes. Cet espoir avait été conforté par la perspective d'une reprise par l'Etat des terres de colonisation, reprise qui, commencée en 1963, ne fut achevée qu'en 1973. On pouvait, à l'époque, imaginer que dans des régions parmi les plus touchées par la colonisation agraire, le Rharb et le Saïs de Fès-Meknès, une certaine redistribution des terres accaparées par la colonisation aurait pu à la fois améliorer la situation foncière des petits fellahs et renforcer le salariat agricole, celui-ci jouant le rôle d'un aiguillon de la modernisation rurale. G. Lazarev montre que les situations étaient plus complexes et que les salariés agricoles étaient aussi fortement implantés dans la société rurale traditionnelle. Leur statut était, sans nul doute, très ambigu. Mais dans l'idéologie de l'époque, il y avait encore une place pour un rôle novateur du prolétariat agricole. L'auteur, à cet égard, n'échappe pas à son époque. N'écrit-il pas, au chapitre 5, que le « côtoiement de noyaux sociaux modernes, la fragilité des milieux traditionnels, si profondément atteints par la prolétarianisation et le salariat, créent les conditions favorables aux formules nouvelles et aux mutations radicales ». Cette conviction était alors très partagée, mais les faits montrent que cette interaction entre traditionnel et moderne ne s'est pas produite.

G. Lazarev ne se laisse cependant pas entraîner dans cette voie. Dans le chapitre « Changement social et développement dans les campagnes marocaines : une réflexion au milieu des années soixante », il s'attache en effet à décliner des indicateurs du changement social en partant de la société traditionnelle de référence. Il met en relief la part qui, alors, revenait à l'Etat dans la pénétration des campagnes, celle qui a résulté de la circulation de la monnaie et de la pénétration des idées pendant le combat du Mouvement national. L'issue était, à cette époque, souvent vue comme un retour aux solidarités traditionnelles mais avec un mieux-être en comparaison de la vie qu'avaient menée leurs parents et arrière-grands-parents (chapitre 3).

Dans ce contexte, le salariat agricole moderne n'est pas devenu une alternative de développement, et il n'a pas gagné la reconnaissance sociale qu'il pouvait espérer dans les années soixante. Les nouveaux possédants ont, par leurs acquisitions foncières, ruiné les espoirs de la paysannerie avoisinante, mais ils ont aussi fait régresser le salariat moderne pratiqué dans les fermes coloniales. Ces nouveaux acteurs, en effet, ne furent pas longs à en restreindre

le rôle ou à modifier le statut du salariat agricole dans leurs exploitations. Les meilleurs ouvriers et les plus confirmés dans la gestion des fermes, les caporaux, étaient des sortes d'intendants qualifiés auxquels les colons pouvaient confier la ferme pour des temps de vacance en France. Ces figures marocaines des temps de la colonisation, porteuses de modernité, furent pour la plupart licenciées par les nouveaux maîtres des fermes. Nombreux furent ceux qui suivirent l'ancien propriétaire colonial en France. Pour les nouveaux possédants, la terre fut, d'emblée, considérée comme une rente. L'augmentation de la productivité par une gestion appropriée du capital investi n'était pas une motivation majeure. Le prestige et la notoriété que conférait l'ancienne ferme coloniale ne se mesuraient pas à ses performances mais aux avantages de loisirs et à la jouissance d'un séjour rural qu'elle procurait. Cette caste retrouvait les attitudes anciennes de la nzaha urbaine, cette partie de campagne traditionnelle des citadins, dans les environs des villes, pendant les beaux jours du printemps.

On ne pouvait imaginer, dans les années soixante, que la modernisation de la société rurale prît d'autres formes que celles de l'implication du salariat dans le processus de transformation de ses structures. Or, la société rurale a pris, d'une manière parfois inattendue, d'autres chemins d'évolution. Ses acteurs se sont parfois affranchis des pesanteurs traditionnelles ; mais, parfois aussi, ils les ont subvertis en renforçant des permanences anciennes. Ce sont ces voies originales, ces retournements inattendus qu'il importe, aujourd'hui, de prospecter. L'auteur du livre est bien conscient de la complexité de ces réalités. Le plus remarquable, dans ces évolutions, c'est la capacité de la société rurale à instrumentaliser ses traditions, mais aussi son aptitude à s'y réfugier, par résistance ou par utilitarisme bien compris. C'est bien ce qui se passe avec l'institution ambiguë de la jmaâ. « La consolidation des structures sociales traditionnelles, nous dit l'auteur, peut également être décelée dans la vigueur de certaines formes d'organisation. Ainsi en est-il de la jmaâ, l'assemblée du village qui, partout où elle a subsisté, demeure le rempart d'un ordre social, un organe de défense, un mode de sécurité (chapitre 3). »

Mais depuis une vingtaine d'années, c'est un autre visage que la jmaâ offre à l'observateur, celui de sa capacité à faire de l'entrisme dans les structures communales, celui d'un dynamisme qui ne se limite pas aux seules actions de développement. Par l'intermédiaire des élections communales, la jmaâ a appris à se couler adroitement dans le moule de l'administration territoriale.

En accédant aux instances électives de la commune rurale, elle parvient, bien que de façon aléatoire, à bénéficier des ressources de l'institution communale et à profiter de son organisation administrative. Ces jmaâ de combat semblent avoir appris à capter des parcelles du pouvoir local et à en faire leur profit. La jmaâ traditionnelle, qui ne dispose toujours pas d'une reconnaissance juridique, réapparaît, en outre, sous les formes multiples des associations locales de développement. Ce travestissement, juridiquement possible, lui permet de défendre les intérêts de la communauté villageoise et de bénéficier des aides attribuées aux mouvements associatifs. Ces formes nouvelles d'organisation s'insinuent subrepticement dans le tissu social traditionnel, l'utilisant mais aussi le renouvelant. Le défi, pour ces communautés villageoises entrées dans de telles stratégies, est de parvenir à une gestion raisonnée de leurs territoires. Ce pari est loin d'être gagné, mais les acquis montrent que cette stratégie est possible.

L'utilisation de la rhétorique de la « réforme » pour mieux l'enterrer

Le chapitre sur le Projet Sebou devrait figurer dans une anthologie sur l'art de proclamer tout haut la volonté de réforme tout en œuvrant pour en faire un simulacre. G. Lazarev jouit d'un privilège particulier, celui d'être actuellement l'un des seuls à pouvoir témoigner, pour l'avoir vécue, de l'expérience de développement du Projet Sebou. Il a aussi été le témoin de l'échec des réformes qui avaient été proposées et, un temps, acceptées par le pouvoir. L'auteur du livre a compté parmi les principaux concepteurs de la stratégie de réforme du Projet Sebou. Cette expérience de modernisation a bénéficié d'une expertise internationale rarement réunie dans un même projet. Elle a été mue par quelques idées directrices qui avaient été associées à une vision claire des processus de changement social. L'une des lignes de force consistait à récupérer dans des formes modernes d'organisation la force identitaire des groupements traditionnels. Une autre était de remodeler la structure foncière de leurs terroirs. « Par une modernisation progressive de la collectivité traditionnelle, en lui donnant notamment une signification territoriale et non plus ethnique, en permettant à l'effort individuel de se dégager de la contrainte du groupe, on pensait qu'il était possible de faire évoluer une structure à caractère encore tribal vers des formes modernes de groupement socio-économique » affirme l'auteur, en rappelant le contenu de la vision du changement social qu'eut le Projet Sebou.

Cette projection dans le futur n'entra dans aucun programme d'application. Elle s'était heurtée à une double contrainte. L'Etat, en effet, et en dépit de ses déclarations de l'époque, entendait faire de la paysannerie une somme de producteurs individuels qu'il pouvait mettre sous son contrôle. Il n'était pas prêt pour les formes de groupement organisé (avec tout leur potentiel de surgissement politique) que recommandait le Projet Sebou. Cette proposition avait alors de bonnes raisons d'être formulée. L'analyse sociologique qu'en fit ce projet n'a pas à être mise en cause. Mais il est certain que le Projet Sebou a sous-évalué le risque politique et n'a pas suffisamment compris la stratégie de double langage qui lui était tenu, celui, d'une part, du discours aux organisations des Nations Unies et à la Banque mondiale et celui, d'autre part, du discours masqué dont le contenu était manipulé par la structure la plus conservatrice du pays, celle du ministère de l'Intérieur. Ce sont ses directives qui empêchèrent les réformes et les firent dérailler, alors qu'une autre partie du gouvernement les soutenait, par référence à des Directives Royales qui les avaient rendues possibles.

Cette expérience manquée est emblématique, car elle se développa dans le contexte de l'assistance internationale de l'époque, donc avec une grande transparence en raison du prestige dont jouissaient, en ce temps, les institutions des Nations Unies. En faisant capoter ces propositions de transformation en profondeur de la paysannerie, l'Etat faisait resurgir son atavique tradition de contrôle et d'autoritarisme centralisateur.

Le plus remarquable dans la mise en échec des propositions du Projet, ce fut l'utilisation de la rhétorique de la « réforme » à laquelle on se référa pour faire échouer ces propositions. D'un côté, il y avait une proposition re-distributrice et « participative », de l'autre, il y avait l'impatientte attente de la dilapidation du patrimoine terrien repris par l'Etat à la colonisation. Ces attentes étaient celles de minorités privilégiées qui, finalement, eurent gain de cause. En mettant en perspective les logiques des « concessions foncières » et « l'émergence de la propriété domaniale au Maroc » avant le Protectorat avec celles qui ont servi de cadre à la constitution d'une nouvelle oligarchie terrienne depuis l'Indépendance, on est frappé par cette remarquable continuité qui donne un même sens aux politiques foncières de la fin du XIX^e siècle et à celles qui prévalent en ce début de XXI^e siècle. La terre et sa possession, mais surtout le contrôle politique de ses détenteurs, ont une signifiante qui les situe au cœur du pouvoir. Ces constituants forment l'une des ossatures du fonctionnement

de l'Etat makhzénien. La longévité d'une telle disposition dans le système d'autorité est à la fois une originalité du système de pouvoir marocain et le principal obstacle à sa transformation en profondeur.

Ne pas faire table rase du passé: le redéploiement de la ruralité

Le chapitre 7 sur la ruralité au Maroc au début des années 2000 est une sorte de postface de la réflexion sur le changement social qui avait été faite dans les années soixante et que l'on retrouve dans l'un des premiers chapitres de l'ouvrage. Comme à son habitude, G. Lazarev ne peut s'empêcher de retourner à l'histoire pour mieux atteindre la profondeur du Maroc rural. Il en fixe le déterminant majeur dans le passé. « La société rurale, dans sa durée historique, est une société organisée autour de la tribu » qu'il définit comme étant « l'expression de la reconstructions continues autour d'un lignage puissant et fédérateur » ; et il ajoute : d'une réalité sociale très loin d'être figée. « La tribu de l'histoire n'est, pendant longtemps, qu'une expression de mouvance ethno-politique » ; et il ajoute : « le pouvoir a une base tribale donc rurale ». S'il retourne aux principes fondamentaux de l'organisation des campagnes traditionnelles dans le passé, c'est pour mieux en souligner les dynamiques d'évolution et saisir les contours que prend le changement aujourd'hui. Abordant l'analyse compréhensive de la société rurale, il nous en montre les virtualités et les blocages. Le savoir-faire traditionnel de la société rurale n'est pas figé dans un savoir technique. Au contraire, il se nourrit d'adaptations, d'innovations et de progrès ; des changements souvent imperceptibles mais qui s'accumulent et se transmettent d'une génération à l'autre.

La richesse de ce patrimoine de savoirs n'a pas souvent été prise en considération, tout d'abord parce que cette connaissance a été dévalorisée par les thèmes de la modernisation technique; elle a été systématiquement rejetée dans la sphère à l'archaïsme. L'une des grandes erreurs des politiques du développement des campagnes, fut, très certainement, de n'avoir pas su intégrer cette dimension patrimoniale dans les pratiques de la modernité. Les praticiens n'ont jamais pris la peine de connaître les savoirs paysans et d'y adapter leur action. G. Lazarev m'a raconté qu'il avait fait des raies de labour avec un araire en bois pour comprendre ce que signifiait ce travail. Il avait été surpris de constater que les techniciens de l'agriculture, imbus de mécanisation, ne l'avaient jamais tenté.

Les enquêtes menées dans le cadre de l'Institut agronomique, pendant la grande sécheresse des années quatre-vingt, ont montré, par contraste, la diversité de ces savoirs. On constatait, par exemple, la finesse des stratégies paysannes pour résister à l'aléa climatique, le savant recours à des techniques de conservation des semences pour se prémunir contre une sécheresse prolongée, la capacité à redémarrer l'activité agricole dès le retour de la pluie. L'analyse de cette richesse culturelle et sociale nous aide à comprendre comment la société rurale est, au cours de tant de siècles, parvenue à gérer d'incontournables incertitudes et irrégularités climatiques. Que l'on se situe dans l'aridité saharienne ou dans l'étagé humide des montagnes, c'est la même densité des savoirs que l'on retrouve.

Ces savoirs témoignent, chaque fois, de la maîtrise des techniques apprises par une longue accumulation et une tradition de gestion prudente de la ressource. Mais ils témoignent, dans des sociétés réputées conservatrices et fatalistes, d'inattendues capacités d'innovation. Et cela, on ne le sait que trop peu. Qu'il nous soit permis d'évoquer, par exemple, la sélection des races ovines dans les oasis, la maîtrise de l'irrigation dans les vallées de montagne, les savants mécanismes sociaux de la gestion de l'herbe dans les pâturages d'altitude, les agdal et tant d'autres pratiques. Mais la leçon est aussi celle de la capacité de cette même paysannerie à gérer l'innovation lorsqu'elle a eu la possibilité de bien entrer dans la production moderne. On ne peut, en effet, que constater leur capacité d'adaptation, aussi bien aux techniques qu'aux marchés. Ce sont les mêmes hommes que l'on retrouve dans les oasis ou dans l'agriculture sous serre. Ils ont en commun l'héritage d'une très longue tradition de savoir-faire, d'apprentissage et d'innovation. Ce furent et ce sont, encore aujourd'hui, les ingrédients de leur longue survie. De nouvelles dynamiques sont cependant en œuvre, un peu partout au Maroc. Les essais entrepris en matière de produits de terroir, dans les oasis des provinces sahariennes, donnent l'exemple de réhabilitation d'une agriculture à forte intensité en savoir.

Cette richesse patrimoniale ne doit pas dissimuler les inégalités croissantes qui affectent le monde rural et creusent un fossé grandissant entre, d'une part, « les pauvres », « les vulnérables », qui n'ont aucune terre ou ne disposent que d'une micro-exploitation et, d'autre part, les agriculteurs qui parviennent à tirer de leur exploitation des revenus suffisants pour faire vivre correctement leurs familles. Pour mieux démêler ce patchwork d'îlots réduits de prospérité

relative et de vastes espaces d'infortune sociale, G. Lazarev a essayé de nous donner une image de la stratification des exploitations rurales. Cette thématique a suscité, dans le passé, de très nombreux débats. Quels étaient les critères de différenciation ? Quelle en était la nature sociale et comment pouvait-on apprécier la viabilité économique ? En s'interrogeant sur la stratification sociale du monde rural et en la comparant avec la stratification économique des exploitations selon leur superficie, l'auteur met le doigt sur une ambiguïté qui a généralement marqué les plans de développement de l'agriculture. L'intervention de l'Etat, en effet, a souvent manqué sa cible. Fallait-il axer ses interventions sur les exploitations les moins dotées en terre et en possibilités de production ou concentrer son action sur les mieux pourvues en terre et en moyens techniques pour tirer l'agriculture vers une meilleure productivité ? La priorité a souvent été donnée aux objectifs économiques ciblés sur les exploitations « porteuses ». Il en a résulté un retard considérable du développement rural. Il a fallu attendre la dernière décennie du XX^e siècle pour que les politiques publiques agricoles s'aperçoivent de ces réalités et tentent de les corriger, en particulier par l'apport d'infrastructures routières, de services de base, d'eau potable et d'électricité. Il y a eu, de ce fait, des progrès incontestables, mais qui n'ont pas encore fait disparaître l'isolement et la marginalité de trop nombreuses populations rurales, en particulier dans les montagnes, les oasis, voire dans des poches de pauvreté des plaines atlantiques.

Les manifestations de la ruralité dans les villes

Les bonnes pages sur la ruralité, à la fin de cet ouvrage, montrent combien notre société a été profondément influencée, dans ses valeurs et ses comportements significatifs – et quelle qu'ait été la diversité des conditions sociales et des origines – par ce qui se passait dans les campagnes. Leur héritage semble concerner toutes les couches sociales, et c'est là une sorte de paradoxe dans une société dont les références sont devenues majoritairement urbaines. Les villes, en effet, sont, malgré les apparences, profondément marquées par la ruralité. On le constate d'une manière saisissante dans les périphéries urbaines. L'habitat sous-intégré, les bidonvilles, les lotissements clandestins, les taudis dans les vieilles villes reflètent une ruralité qui s'insinue dans les modes de vie, dans l'organisation de l'espace domestique, dans la manière d'être et dans les comportements. Ces constats sont patents dans les espaces marginaux de la ville. Mais, sous d'autres formes, on en observe aussi

les expressions symboliques dans les quartiers les plus huppés des grandes métropoles. Les noms des rues de la capitale font référence à la campagne; dans certains quartiers comme celui du Souissi à Rabat, les rues portent des noms de tribu, et leur ordonnancement pourrait même projeter une géographie du monde tribal. Tout se serait passé comme si les pouvoirs qui ont renommé les rues, qui portaient des noms français avant l'Indépendance, avaient délibérément voulu mettre au cœur des villes modernes une structure tribale qui se serait surimposée à la trame urbaine des quartiers riches. Faudrait-il y voir un message envoyé jadis aux citadins, en passe de remplacer les anciens résidents européens ? le quartier Hay Riad, qui a connu le recul le plus massif de paysans à la périphérie des villes, en l'occurrence les Oudayas, dépossédés de leurs terres et repoussés vers Témara, est devenu symboliquement, par les noms de plantes donnés à ses rues, un véritable jardin botanique. La ruralité est dépouillée, dans ce cas, de son humanité paysanne.

Cette sensibilité à la chose rurale, matérielle ou symbolique, s'étend à l'ensemble de la population urbaine, dans le passé comme dans le présent. Elle se manifeste, par exemple, par la sensibilité des citadins à la conjoncture climatique, au retard de la pluie, à la récurrence des sécheresses, à leurs conséquences sur la vie de tous. Cette sensibilité en dit long sur un imaginaire collectif encore profondément marqué par la campagne. G. Lazarev montre comment riches et pauvres tissent des relations complexes avec la campagne, bien que selon des modalités qui changent avec les conditions sociales. Il note, dans le chapitre « La ruralité au Maroc au début des années 2000 », que « la ruralité, la terre agricole et l'agriculture servent de base à des valeurs ou à des références à l'identité qui sont largement partagées par la plus grande partie de la société marocaine ». Mais, nuançant ses propos, il remarque que cette identité tend à être oubliée par les jeunes générations. Le paradoxe de cette évolution est que ce sont justement les citadins les plus proches de leur origine rurale (mais qui ont pu prendre l'ascenseur social grâce à l'éducation ou à la fortune familiale) qui rejettent le plus les attaches rurales, leur énergie et leur ambition se tournant désormais vers une intégration urbaine. Ce rejet de la ruralité se manifeste, par exemple, dans l'éloignement des souks traditionnellement très proches des centres urbains vers la périphérie. Les raisons invoquées sont le manque de place, les embarras de la circulation et les difficultés d'accès, mais, en arrière-plan, il y a cette idée du souk associé, dans l'esprit des décideurs urbains, à l'image négative de la présence d'une

ruralité en pleine ville, jadis manifestation hebdomadaire des relations villes-campagnes.

Ne faut-il pas voir, dans ces notations, les indices de très grandes mutations dans les relations villes-campagnes ? La lecture du travail magistral, *les Souks marocains : marchés ruraux et organisation de l'espace dans le nord du Maroc*, de J.F. Troin montre la contraction progressive du rôle des souks. Aujourd'hui, la multiplication de centres commerciaux et l'amélioration de la densité du réseau routier ne font que renforcer cette tendance. Par ailleurs, l'auteur observe que « le souk est souvent peu aimé des autorités administratives qui y voient un vestige du passé, un élément de la ruralité opposé à la modernité de la ville qu'elles souhaitent développer ». En 1979, J.F. Troin recensait près de 80 souks en voie de transformation et qui préfiguraient l'émergence de nouvelles petites villes. Le recul de la ruralité dans les souks, vérifiable notamment par la diminution des apports en produits ruraux et, par contraste, par l'inflation des apports de marchandises urbaines, souvent de pacotille, et d'équipements domestiques, est une conséquence de cette complexe évolution. Les souks ont diversifié leurs fonctions. N'ont-ils pas été, par exemple, de nouveaux lieux d'échange où les émigrés ont longtemps apporté des produits alors peu accessibles, équipements de communication moderne, cassettes, téléphones portables, etc. ? La généralisation de l'électrification et de l'accès à la télévision dans les campagnes, depuis maintenant plus d'une décennie, devient un nouveau facteur de changement, contribuant, en particulier, à apporter dans les foyers ruraux des images de l'urbanité et de l'ouverture vers le monde extérieur.

Cinq questions sur le monde rural d'aujourd'hui

La présentation de l'ouvrage de mon ami Grigori Lazarev que je me suis proposé de faire dans cette préface m'a conduit, on l'a vu, sur de nombreux chemins de traverse. Je ne pouvais les éviter tant était riche la matière que je présentais. Comment, aussi, avec ma longue fréquentation du monde rural, pouvais-je éviter de confronter cette matière à ma propre réflexion, à ma propre expérience ? A ce point, je reviens à l'introduction de l'ouvrage et à cinq points de vue de l'auteur sur le changement social dans le monde rural. Ces quelques points m'ont en effet conduit à quelques réflexions sur l'actualité de ces questions.

Le premier se réfère à ce qui est probablement le plus visible dans les campagnes : le nombre considérable de jeunes ruraux qui sont de plus en plus coupés de la vie agricole, par leur éducation scolaire mais aussi par leurs nouvelles aspirations. Les voilà, hors sols, mais pour la plupart aussi, sans emploi. On décèle leur influence sur les campagnes dans la qualité calligraphique des banderoles hissées lors de l'expression des revendications rurales pour le désenclavement, l'obtention de services ou la défense des terres menacées d'appropriation illégale. Ces manifestations, très fréquentes dans toutes les régions du Maroc, trouvent un grand écho dans les médias, notamment dans la presse qui, se faisant l'écho de ces mouvements revendicatifs, donne à la ruralité une présence plus grande dans l'opinion publique citadine.

Le deuxième point concerne le rôle des politiques agricoles dans le changement de la société rurale. Dans quelle mesure les progrès de l'agriculture sont-ils allés au-delà du développement de la production et ont-ils contribué à réduire le fossé entre paysannerie traditionnelle et entrepreneurs agricoles modernes ? Le développement rural sera-t-il en mesure de sortir l'une de la marginalité et de contraindre les autres à moins bénéficier de la préférence fiscale et de la rente foncière ? Le défi, en effet, est de développer une agriculture soucieuse de productivité, mais qui puisse, en même temps, favoriser la participation politique et le bien-être des populations rurales. Quelques exploitations modernes, encore fort rares, dans le Sous et le Saïs montrent que le progrès économique n'est pas incompatible avec l'équité et le respect des salariés. De telles convergences auraient un effet remarquable sur le changement social dans les campagnes.

Il semble cependant que l'on ne s'oriente guère dans cette voie. La démarche actuelle du Plan Maroc Vert, avec son Pilier I, avantage-t-il surtout le secteur moderne ? L'argent investi dans sa réalisation est considérable. A-t-on évalué la rentabilité des investissements consentis ? Aucun document public disponible ne peut l'affirmer. Son Pilier II, ciblé sur le secteur traditionnel, sort difficilement de la routine des aides classiques de l'Etat, avec peu d'initiatives émergeant de la base. Cette démarche ne reproduit-elle pas et ne renforce-t-elle pas le dualisme qui a marqué pendant un siècle l'évolution du monde rural, sans perspective de dépassement de la contradiction entre modernisation et tradition ? Il semble, cependant, que les lignes bougent et que les pratiques ont tendance à faire comprendre la nécessité de l'intégration des économies

nouvelles émergent des initiatives communautaires ou coopératives qui combinent organisation de la production, prise en considération des ressources des terroirs, filière de commercialisation et labellisation des produits. En tous cas, l'évaluation de ce projet, dans ces deux versions, ne pourra se faire qu'au terme de sa durée, c'est-à-dire dans cinq ans. En attendant, trois obstacles demeurent qui continuent de bloquer l'intégration de ces deux secteurs: la question foncière, le statut juridique des entités villageoises, en tant que réalité sociale et unité de développement, et, en troisième lieu, l'occultation par les pouvoirs publics de l'indispensable organisation de la multi-activité et des services dans les petites villes qui se sont créées en milieu rural. Ces petits centres urbains se développent dans le chaos, plus particulièrement en montagne, sans aucune maîtrise de l'urbanisation, sans stratégie d'aménagement de la ville, sans projet socio-économique et sans vision d'intégration dans des territoires fédérateurs et porteurs de développement.

Une troisième question a trait à l'évolution du pouvoir local dans les campagnes. Celui-ci restera-t-il investi par des notables qui servent d'abord leurs propres intérêts, ou s'orientent-ils vers la progressive démocratisation des instances élues ? On a évoqué, plus haut, les articulations que l'on a observées entre jmaâ, sociétés locales de développement et communes rurales. Dans les montagnes, la multiplication de ces sociétés permet de joindre les deux bouts du pouvoir local : le pouvoir de fait, encore bridé, celui de l'entité traditionnelle du village, et le pouvoir institutionnel, celui de la commune. Des dynamiques, qui se mettent en place de façon très empirique et hors des cadres des politiques formelles, représentent, en fait, un potentiel social considérable. Mais ces efforts pour concilier les deux leviers de l'action locale se heurtent à des découpages territoriaux mal adaptés, à l'insuffisance des moyens humains, administratifs et financiers. Autant de freins à une participation à l'action collective et à un auto-développement de plus en plus souhaités par les populations. Faut-il d'autres preuves de ce potentiel social que le rappel des mouvements de protestation, la mobilisation de la population pour la défense des intérêts collectifs, son engagement dans la réalisation de projets concrets, les pressions pour l'amélioration des écoles, les demandes de services de base et la rupture de l'enclavement ?

Une quatrième question interroge les rapports nouveaux qui commencent à s'établir entre l'Etat et les populations rurales. Ne voit-on pas en effet une grande nouveauté dans ces mouvements protestataires qui désormais s'adressent

directement à l'Etat ? Ne voit-on pas des populations rurales organiser des marches sur Rabat, portant banderoles et drapeaux frappés de l'étoile verte, comme pour signifier à la fois un enracinement local et une appartenance au pays en tant que citoyens ? Il y a là des signes tangibles de la prise de conscience d'une force collective qui transgresse les entraves administratives et n'a plus peur de bousculer les instances bureaucratiques de la gestion administrative de la ruralité. Ces manifestations pacifiques cherchent à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la précarité de la situation de ces populations rurales, sur les multiples difficultés qu'elles rencontrent dans leur vie quotidienne, sur leurs rapports avec l'administration territoriale ou électorale.

Le changement qu'exprime l'irruption de ces manifestations rurales sur la scène médiatique fait soudainement découvrir une visibilité inhabituelle de la ruralité, jusqu'alors refoulée. Ces mouvements sont souvent contenus par la négociation, de hauts responsables de l'administration territoriale se portant à la rencontre des manifestants pour apaiser les tensions et examiner les doléances. D'autres fois, c'est la violence qui prévaut lorsque la force publique intervient et disperse les manifestants au nom du maintien de l'ordre public. C'est ainsi une nouvelle ruralité qui s'affiche et s'exprime par ses revendications. Les autorités locales apprennent, peu à peu, que, pour en gérer les implications, le meilleur chemin est celui de l'écoute, du dialogue et de la négociation. Ce sont là des changements de mentalité qui montreraient, s'ils s'affirmaient durablement, une autre compréhension du monde rural.

Le dernier point questionne l'évolution de la ruralité dans ses rapports avec son environnement et son futur. Deux grandes voies doivent être explorées. La première postule un changement profond dans la manière de gérer les ressources naturelles. Cette transformation suppose, ce qui est si difficile aujourd'hui, une association, par consensus, des administrations de tutelle et de la population dans le cadre d'une gestion participative et durable des territoires villageois, avec toutes leurs ressources, terres agricoles, parcours, forêts et eaux. Le deuxième questionnement concerne les modalités et les motivations d'un engagement des populations pour la protection de l'environnement. On a, à cet égard, une voie maîtresse, celle de la revalorisation des savoirs et des pratiques de la tradition. Les populations rurales ont toutes une grande connaissance de leur environnement, et si elles ont souvent été conduites à en surexploiter les ressources, il faut en chercher d'abord les causes dans les contraintes de

la tutelle étatique, dans l'absence de contrôle social de la concurrence, dans l'intrusion de prédateurs étrangers aux communautés, etc.

Un exemple emblématique de ces savoirs et de la capacité d'autocontrôle par les populations, est celui, bien connu, de la mise en défens des pâturages d'altitude. Cette pratique sociale implique le respect des limitations d'accès aux pâturages pour protéger les herbages contre la pâture illicite et pour prévenir les dégradations. Cette institution de l'agdal fait partie du patrimoine écologique du pays, elle doit être confortée et ses modalités sauvegardées. Une autre piste serait, à l'inverse, celle d'un engagement dans la modernité. Le principe en serait d'attribuer aux villages, en tant que communautés reconnues, des allocations de moyens en reconnaissance des services rendus pour la protection d'un « bien commun », celui de l'environnement. Cette piste est plus délicate et nécessite un consensus global de tous les acteurs, de toutes les parties prenantes dans la gestion de l'environnement. Si de telles évolutions se produisaient, la ruralité prendrait une autre valeur et d'autres configurations en redevenant ce qu'elle était dans les temps anciens : le principal gestionnaire des sols, des eaux et des ressources naturelles bio-végétales.

Une avancée conceptuelle et méthodologique pour l'analyse de la ruralité

Cette présentation du livre est bien loin de rendre compte de la richesse de ses apports en savoirs et en réflexions sur des réalités qui marquent profondément la société rurale marocaine. L'ouvrage de Grigori Lazarev s'achève sur une synthèse d'un très grand intérêt. Celle-ci, en effet, s'efforce de retrouver les liens et les points communs qui donnent une unité conceptuelle aux multiples facettes du changement social qui ont été analysées dans les différents chapitres du livre. Mais l'auteur n'en est pas resté à cette synthèse, il est allé plus loin avec une autre ambition, celle d'une réflexion à la fois théorique et empirique. Dans son exposé, l'une et l'autre approches se combinent, et elles permettent au lecteur de mieux saisir les réalités complexes et ambivalentes du changement social dans les campagnes marocaines.

L'auteur a choisi de conduire cette réflexion dans le cadre d'un débat à deux voix, donnant à l'analyse l'aspect d'un double miroir. L'ouverture d'esprit de G. Lazarev et ses convictions en matière de confrontation des idées l'ont en effet incité à ouvrir un débat sur la pertinence ou les limites de son essai

de décryptage des réalités passées et présentes de la société rurale. Il a, pour ce faire, engagé un échange avec Mohammed Allaoui, un sociologue dont le parcours professionnel l'a amené à être longtemps à l'écoute de la société rurale maghrébine. Il compte parmi ceux qui en ont saisi les avancées, les contradictions, les évolutions incohérentes mais aussi les capacités d'adaptation au changement, la propension à marier ses antagonismes et la capacité d'épouser les exigences de la modernisation. Il s'agit là d'un véritable diagnostic de la société rurale, voire de la société marocaine dans son ensemble.

G. Lazarev a ressenti le besoin de ce débat, reconnaissant ses propres limites dans ses approches du changement du monde rural au Maroc. Son côté du miroir, pour saisir les évolutions lentes et progressives ou rapides et brutales du changement social, a surtout été celui de son expérience internationale dans le développement. Il a ainsi été, le plus souvent, d'un même côté des acteurs, et il est conscient du biais qui pouvait en résulter et auquel il pense n'avoir pas pu échapper. Il a, de ce fait, souhaité qu'il y ait un autre miroir, et il s'est adressé à M. Allaoui, dont il connaît bien les capacités de jugement et l'indépendance intellectuelle. Les contributions que celui-ci a apportées à la conclusion du livre montrent sa connaissance, profondément intériorisée, de la société rurale. Il « colle au terrain » et sait en capter des faits significatifs dont le lecteur pourra saisir la richesse et la diversité.

La convergence de ces deux regards, les reflets de ces deux miroirs parviennent à donner à la démarche théorique une portée concrète et à l'approche empirique, une cohésion significative. La combinaison de la théorie et de l'observation de la réalité du changement des campagnes, le processus cumulatif des notations, des observations et des réflexions qui en résultent finissent par dresser un tableau explicite du changement du Maroc rural. Les touches successives qui en illustrent l'évolution contribuent à donner une cohérence à des fragments épars. On voit bien émerger les dynamiques du changement d'une société en pleine mutation.

G. Lazarev n'a pas évité l'écueil de la réflexion théorique, et il s'est efforcé de replacer ses observations dans le contexte des grandes questions posées par la sociologie contemporaine. Il note que de nombreux indicateurs ne parviennent pas à restituer la complexité, la diversité et l'ambivalence d'une société rurale dont le changement se fait à un rythme inégal, avec de réels progrès mais aussi des reculs patents et, de toute façon, des interactions complexes. Les théories du changement social, élaborées par la sociologie européenne depuis

le XIX^e siècle, et les outils qu'elle a mis en œuvre pour la connaissance de la société occidentale ont été marqués par le contexte social, économique, culturel et politique de leur production. Cette remarque s'applique aussi à la réflexion théorique sur la réalité rurale marocaine : elle doit être conduite en tenant compte de son contexte, qui est fort différent de celui qui inspira certaines sociologies.

G. Lazarev rappelle brièvement ces théories et montre, au passage, la multiplicité des approches et des modes de conceptualisation des différentes écoles de la sociologie, européenne et anglo-saxonne. Leurs apports respectifs à l'analyse du changement social des sociétés occidentales mettent en évidence la difficulté de saisie, dans le temps et dans l'espace, des évolutions et des transformations continues de la diversité des catégories sociales. C'est pourquoi l'effort conjugué de l'auteur de cet ouvrage et de son partenaire dans le débat apporte une avancée réelle à la compréhension de la sociologie rurale des campagnes marocaines. L'analyse de sept indicateurs par G. Lazarev se combine ainsi à la démarche de M. Allaoui, qui saisit sur le vif les réalités du changement. Cette approche montre que « les nuages de convergence [qui] peuvent peut-être nous montrer des moments de basculement, des ruptures peu visibles du changement social ». Mais, remarque l'auteur, « il faut un immense amoncellement de connaissances sociales pour pouvoir déceler ces ruptures. L'approche empirique ne peut commencer que par une agrégation et par des tentatives successives d'interprétation », mais avec l'éclairage d'autres approches conceptuelles.

Je voudrais dire, en conclusion, que ce livre me paraît avoir enrichi nos analyses du changement social dans les campagnes du Maroc. Mais ses apports me suggèrent déjà d'autres pistes pour en élargir l'horizon. Je pense en particulier aux thématiques du dualisme. Un dualisme socio-économique et technique traditionnel a été instauré par la colonisation. Un autre, plus subtil, que je pourrais qualifier de « dualisme sociétal », a émergé dans l'ambivalence. Comme le note G. Lazarev, « la société rurale marocaine a mis un pied dans la modernité mais a gardé l'autre dans la tradition ». Mais cette ambivalence n'est peut-être qu'apparente. Elle peut aussi signifier une évolution double, amarrée en même temps aux deux sphères de la modernisation et de la tradition. Cette voie serait celle d'un espoir de changement plus rapide de la société rurale et en dehors des linéarités conventionnelles.

La conclusion de l'ouvrage constitue une sorte d'essai en soi, et je pense qu'elle mériterait, à elle seule, d'être mise à la portée du plus grand nombre. Je suis certain que sa diffusion serait bienvenue auprès de tous ceux, étudiants, chercheurs, acteurs politiques, qui, à travers la connaissance de la société rurale, s'intéressent à la compréhension du changement du pays. Mais c'est bien tout l'ouvrage dont on souhaiterait qu'il soit lu par les élites urbaines, souvent coupées des réalités du monde rural, même lorsqu'elles en sont fraîchement issues. Dans ce domaine, les exceptions sont rares. Les raisons de ce décalage sont bien connues, héritage culturel de leur formation, de leur idéologie, parfois une certaine condescendance ou simplement l'ignorance de l'importance du monde rural et de ses progrès pour le développement de l'ensemble de la société. Le rôle de l'Etat, celui des institutions, la part croissante prise par la société civile dans la promotion et le développement de l'éducation sont à cet égard des facteurs décisifs pour des transformations significatives de la société marocaine. Cet ouvrage par la connaissance qu'il apporte des évolutions du changement social des campagnes au Maroc, contribue à tracer les perspectives vers une vision de la ruralité tournée vers l'avenir.

Références

- Daniel Noin, *la Population rurale du Maroc*, Publication de l'Université de Rouen, Editions des PUF, Paris, 1970, deux tomes, 279 et 342 pages.
- «Le Maroc possible, une offre de débat pour une ambition collective», *Rapport du Cinquantenaire*, Editions maghrébines, Casablanca, 2006.
- Hendrik Van Der Kloet, *les Inégalités dans les milieux ruraux au Maroc : origines et conséquences sur le développement*. Une version résumée en a été publiée sous le titre : *Inégalités dans les milieux ruraux : possibilités et problèmes de la modernisation agricole au Maroc*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève, 1975. Une chronique en a été faite par M. Naciri dans *le Bulletin économique et social du Maroc* n° 136-137.
- Julien Couleau, *la Paysannerie marocaine*, Editions du CNRS, Paris, 1968, 295 pages.

Introduction

Cet ouvrage rassemble des textes d'époques différentes et traitant de thèmes à première vue hétérogènes. Ces textes cependant ont un fil conducteur commun, celui du changement social dans le milieu rural marocain. Les deux premiers portent sur la longue durée pour observer comment l'évolution de la propriété foncière a introduit les premiers germes de changement dans une société rurale communautaire et « traditionnelle ». Ils se poursuivent avec trois textes qui portent un regard sur les changements dans les années 60. L'un d'entre eux rappelle ce que proposait alors le grand projet d'étude du bassin du Sebou pour orienter différemment le changement social. Un cinquième texte fait un saut dans le temps pour observer comment une société pastorale, celle des hauts plateaux de l'Oriental, s'est transformée dans les années 90. Les deux textes suivants traitent aussi du changement social, mais dans un contexte plus contemporain : qu'est devenue la société rurale dans les années 90, comment peut-elle à nouveau se responsabiliser pour mieux gérer ses ressources naturelles ? Le dernier texte interroge les futurs possibles pour la ruralité. Les conclusions s'efforcent de jeter un regard d'ensemble sur la signification du changement social. Elles se réfèrent aux textes de cet ouvrage mais aussi à ceux de l'ouvrage précédent qui a traité des structures agraires dans les années 60 et qui n'a pas échappé à de nombreuses analyses sur le changement social. Je dois, à cet égard, remercier le sociologue Mohamed Allaoui qui a accepté de dialoguer avec moi sur les thématiques que je développais et qui a ajouté à cette conclusion un texte sur sa perception du vécu du changement social.

Comme je l'ai rappelé dans le précédent ouvrage sur *les Structures agraires*, je me dois de saluer deux universitaires qui m'ont encouragé pour entreprendre cet exercice de mémoire et qui ont forcé ma décision. Je salue ici, en les remerciant de leur soutien, ces deux amis, les professeurs Mohamed Naciri et Noureddine El Aoufi. Je ne peux manquer de remercier

aussi le professeur Abdeslam Dahman, de l'Institut agronomique de Rabat, qui a mis son laboratoire à la disposition de ce projet pour digitaliser mes textes anciens dont je n'avais que de vieilles impressions ronéotypées. Ces remerciements vont aussi, bien sûr, à Naoual Maarouf et Salma Amal, qui ont eu la patience d'effectuer cette digitalisation. Je ne peux manquer d'associer à cette reconnaissance Philomène Hejjamy, qui a patiemment mis en forme le document original, ainsi que la Fondation pour la mémoire, qui a financé son travail. Mais je dois tout particulièrement exprimer ma gratitude à Abderrahim Benhadda, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université Mohammed V-Agdal de Rabat, qui m'a fait le grand honneur d'accueillir ces travaux dans l'une des prestigieuses collections de cette université.

Les concessions foncières au Maroc. Ce texte, paru en 1968 dans les *Annales marocaines de sociologie*, a constitué une première étape dans une recherche plus approfondie sur la formation d'un « capitalisme agraire » dans le Maroc précolonial. Ce premier article se proposait essentiellement de montrer comment une institution politico-administrative, celle de la « concession foncière », avait pu contribuer à la formation de domaines, plus ou moins durables, malgré les obstacles institutionnels et juridiques qui s'opposaient à leur formation..

L'émergence d'une propriété domaniale au Maroc avant le Protectorat. La constitution de domaines de rente au Maroc au cours du XIX^e siècle porte le témoignage d'une première apparition du capitalisme agraire dans une société rurale alors dominée par le mode de production communautaire ou, localement et par intermittence, par un mode de production seigneurial. Ce texte se propose de montrer, à grands traits, comment se constituèrent ces domaines de rente et d'indiquer que ce processus eut bien la signification historique que l'on vient de relever. Qui furent les propriétaires terriens? Quels procédés furent mis en œuvre pour accaparer les terres? Quelles en furent les conséquences sur les structures agraires contemporaines? Le texte développe une argumentation qui est esquissée dans le texte précédent sur les « concessions foncières au Maroc ».

Changement social et développement dans les campagnes marocaines: une réflexion au milieu des années 60. Ce texte a été présenté en 1965 à l'occasion d'un séminaire sur le « développement et le changement social » organisé par l'Institut de sociologie du Maroc. Cette thématique est traitée ici sur la base des études et enquêtes de l'auteur dans le milieu rural marocain

des années 60. Il est frappant de constater, avec le recul, comment on s'interrogeait alors sur les concepts, qui ont depuis été tellement banalisés, de « développement » et de « changement social ».

Le changement que se proposait le Projet Sebou dans les années 60. Ce texte reprend des extraits d'un document préparé dans le cadre des rapports finaux du Projet Sebou, en 1968. Le Projet de développement du bassin du Sebou fut un grand moment de réflexion et de propositions pour un changement social dans les campagnes du nord-ouest du Maroc. Disposant de moyens considérables pour l'époque, ce projet devint, pendant plusieurs années, un laboratoire dans lequel de jeunes cadres marocains purent se former au contact d'une expertise internationale renforcée par un nombre considérable de consultants de très haut niveau. Les documents qui furent produits par le Projet Sebou n'eurent, malheureusement, qu'une diffusion très restreinte, et il est aujourd'hui impossible d'en retrouver les traces dans les fonds documentaires. Il a semblé justifié, dans cet ouvrage sur le changement social et la ruralité, d'en rappeler les grandes orientations. Les réflexions du Projet Sebou sur le changement social dans le milieu rural marocain marquèrent une date, d'autant plus qu'elles étaient, à l'époque, partagées par toute une intelligentsia. Il n'est pas anodin de rappeler que les problématiques de développement qui furent posées dans les années 60 furent reprises, quelque quarante ans plus tard, lors de l'élaboration de la Stratégie 2020 du développement rural.

Le salariat agricole des fermes de colonisation. Cette enquête sur le salariat agricole des fermes de colonisation a été entreprise en 1965 pour mieux connaître le profil social des salariés du secteur agricole moderne, dont d'autres enquêtes avaient montré l'importance dans l'économie des populations rurales des régions les plus modernisées du bassin du Sebou. Ce salariat constituait-il une catégorie professionnelle bien distincte de la société rurale « traditionnelle », ou bien y restait-il encore fortement intégré par des activités économiques et sociales? Comment pouvait-on décrire les particularités et les comportements des salariés agricoles? Dans quelle mesure constituaient-ils un ferment de modernisation sociale? L'enquête put être conduite dans 35 fermes qui venaient juste d'être récupérées dans le Rharb. Elle toucha tous les ouvriers agricoles, permanents ou occasionnels, soit, au total, 1 600 ouvriers. Cette étude reste la seule à avoir pu faire une analyse systématique d'une population ouvrière dans les années 60, une population encore représentative des temps de la colonisation.

Le pastoralisme sur les hauts plateaux de l'Oriental. Cette étude se fonde en grande partie sur les données recueillies en 1996 à l'occasion d'un travail d'évaluation du projet de «développement des parcours et de l'élevage» de l'Oriental marocain dont l'aire d'action correspond à la grande région d'élevage des hauts plateaux. L'étude s'est essentiellement intéressée à l'analyse et à la compréhension de l'évolution du système pastoral qui constitue depuis des siècles l'activité dominante de cette région. Elle ne s'est pas attachée à la description du projet qui a fait l'objet d'études séparées. Elle a, par contre, tenu compte de certains de ses effets lorsque ceux-ci contribuaient à une modification de la situation de base dont on faisait l'analyse.

La ruralité au Maroc au début des années 2000. Ce texte fut initialement préparé pour un séminaire de réflexion sur le changement social, organisé en 2005 par le Haut-Commissariat du Plan au Maroc, dans le cadre de ses travaux sur la Prospective Maroc 2030. Il fut réélaboré pour une présentation lors d'un colloque dédié en 2005 à la mémoire de Paul Pascon. Un des intérêts de ce texte est d'en comparer les thèmes avec ceux qui étaient évoqués en 1965 dans un article de l'auteur sur le changement social dans le Maroc rural. Dans les années 60, ce qui frappait le plus dans la dynamique du changement, c'était à la fois de fortes permanences de la «société traditionnelle de référence» et ses ébranlements du fait d'une intensification de la pénétration de l'État dans les campagnes, de la monétarisation de l'économie et du fait, aussi, des valeurs et des aspirations nouvelles apportées par l'idéologie de progrès de l'Indépendance. Quatre décennies plus tard, c'est une autre société rurale qui apparaît. Le Maroc rural est marqué par des contrastes, beaucoup plus forts qu'en 1965, entre agriculture moderne et agricultures familiales, entre une minorité de familles aisées et une immensité de familles pauvres ou très vulnérables. Les espoirs de progrès des années 60 ont fait place à la dure réalité d'une précarité économique, d'un retard considérable de l'éducation et d'une marginalité inchangée des femmes. Les anciennes solidarités de la société traditionnelle se sont défaites avec l'individualisation des cellules économiques et leur concurrence sur les ressources. Des avancées notables ont pourtant été réalisées. Mais ces progrès ont été accompagnés d'un immense ressenti de l'inégalité sociale, de la vulnérabilité, de l'absence de futur. Il y a quarante ans, la société rurale s'appuyait sur son passé pour intégrer des valeurs d'avenir. Dans la première décennie du siècle suivant, une masse immense de

ses composantes n'imaginent un futur vivable qu'en dehors d'un mode de vie séculaire entré dans l'insécurité et l'incertitude.

La responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable des eaux et des terres. Ce texte reprend une communication faite lors d'un colloque de l'Académie du Royaume en 2000. Il se propose de montrer que la gestion durable des terres et des eaux dont dépend l'agriculture – et, par là même, une part essentielle de la sécurité alimentaire – est avant tout un problème de responsabilité sociale et politique. Le débat est situé en rappelant que la sécurité alimentaire dépend largement de l'agriculture mais aussi de la capacité d'un pays à produire des biens échangeables qui lui permettent d'importer ce qu'il ne peut pas produire. Elle dépend aussi du pouvoir d'achat des populations démunies et, donc, du combat contre la pauvreté. L'approvisionnement en eau, facteur primordial de la production agricole, est aujourd'hui menacé par une convergence de crises qui tendent désormais à s'inscrire dans la durée. Les irrégularités climatiques comptent beaucoup dans cette crise, mais s'y ajoutent, avec un poids considérable, les conséquences d'une mauvaise gestion des ressources naturelles, elle-même largement le résultat d'une déresponsabilisation des usagers et des structures sociales. Les risques que l'on peut prévoir imposent aujourd'hui de faire d'autres choix de développement et de favoriser la responsabilisation sociale.

Quelle ruralité pour demain? Les textes rassemblés dans cet ouvrage illustrent des aspects différents du changement social au Maroc, l'un des derniers de ces textes portant un regard récent sur la ruralité que l'on pouvait observer dans les années 90, quelque quarante ans après le regard que nous avons, dans les années 60, porté sur cette ruralité. La société rurale a effectivement changé, mais les forces de changement ne l'ont pas stabilisée pour autant. L'analyse que l'on peut en faire nous montre une société largement en désarroi, encore prise dans les contradictions de son passé social et culturel et, en même temps, précipitée, par de multiples facteurs, dans des transformations dont elle ignore encore le sens et les implications futures. Quelles tendances voit-on se dessiner? Cinq thématiques nous ont paru nous donner quelques-unes des grandes directions. La première confronte la ruralité au problème du nombre des hommes et aux besoins de l'emploi. La seconde la replace dans ses rapports avec le développement agricole: dans quelle mesure les stratégies de l'État sont-elles porteuses d'un progrès décisif de l'agriculture? La troisième thématique prend en compte la longue marche vers

la démocratisation : dans quelle mesure la ruralité peut-elle retrouver une force intérieure avec les progrès du développement local ? La quatrième thématique revient sur l'une des constantes de l'analyse sociale de la ruralité, celle de ses rapports avec l'État : comment celui-ci, avec les progrès de nouvelles formes de gouvernance, peut-il changer sa culture administrative ? Avec la dernière thématique, la ruralité quitte son socle national pour se réinsérer dans le plus général des facteurs de changement au cours des prochaines décennies : comment peut-elle s'adapter au changement climatique ?

Notre conclusion ne s'est pas proposé de commenter les changements qui ont transformé la société rurale dans la première partie du XX^e siècle et l'ont confrontée à la modernisation ainsi qu'à de nouvelles formes de gestion de l'État. De nombreuses études les ont analysés. Notre regard s'est, par contre, porté sur les décennies qui se sont écoulées depuis l'indépendance du pays. Ce regard nous a paru mieux poser la question du changement social en partant d'une situation politique et sociale nouvelle et dont on pouvait suivre l'évolution sans l'ombre dominante des facteurs de changement exogènes liés à la rupture coloniale (2).

(2) Pour la transcription des toponymes, des ethnonymes et des noms de personnes, nous avons conservé les graphies qui étaient en usage au moment de nos travaux dans les cartes, les ouvrages de géographie et les documents utilisés.

Chapitre 1

Les concessions foncières au Maroc

Contribution à l'étude de la formation des domaines personnels
dans les campagnes marocaines

Ce texte, paru en 1968 dans les *Annales marocaines de sociologie* (repris dans l'ouvrage collectif dirigé par A. Khatibi *Etudes sociologiques au Maroc*, 1971, BESM) a constitué une première étape dans une recherche plus approfondie sur la formation d'un «capitalisme agraire» dans le Maroc précolonial. Une partie de ces travaux donnèrent lieu à la publication d'un article publié dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1975: «Aspects du capitalisme agraire au Maroc avant le Protectorat». L'article de 1968 se proposait essentiellement de montrer comment une institution politico-administrative, celle de la «concession foncière», avait pu contribuer à la formation de domaines, plus ou moins durables, malgré les obstacles institutionnels et juridiques qui s'opposaient à leur formation. Cette forme d'appropriation foncière semblait avoir, à partir du XIX^e siècle, jeté les bases d'une forme incipiente de capitalisme agraire. Celle-ci s'opposait aux formes d'appropriation de type plus ou moins féodal (que Paul Pascon a appelé les «formes d'appropriation caïdales») qui se développèrent, également au XIX^e siècle, dans certaines régions du Maroc.

Parmi d'autres, deux raisons surtout se sont opposées à la formation de domaines personnels dans les campagnes marocaines. D'une part, la forte cohésion tribale ainsi que le mode d'occupation communautaire de l'espace agraire qui en résultait excluaient qu'un pouvoir personnel, local ou étranger, s'approprie la terre et en tire des revenus par l'exploitation du travail des hommes de la tribu. D'autre part, l'affirmation du droit de propriété éminent

du souverain sur la terre, qui justifiait la contribution fiscale et militaire des tribus, n'était pas compatible avec une appropriation privée des terres. A cela s'ajoutaient notamment les difficultés de maintien d'une grande propriété foncière dans des régions souvent soumises à la mouvance de l'économie pastorale et à l'instabilité du peuplement ou encore sujettes à des conflits renouvelés entre les tribus ou entre le makhzen et les tribus.

Le tableau que, d'après Ibn Khaldoun, Y. Lacoste nous donne du Moyen-Âge maghrébin, montre que ces freins jouèrent avec d'autant plus de sûreté que la minorité qui détenait le pouvoir fondait sa puissance autrement que sur l'appropriation des moyens de production : l'importance des revenus mercantiles, liés principalement au commerce avec l'Afrique noire et au contrôle des routes de l'or, les revenus fiscaux, qui provenaient de l'exploitation des campagnes au moyen de la force militaire, ne rendaient pas nécessaire cette appropriation (3). De là ce caractère original du Maghreb médiéval où s'opposaient *l'umran hadari*, quelques villes où se concentraient la richesse et la contrainte armée, et *l'umran badawi*, les campagnes « tribales », d'où émergeaient, de façon cyclique, de nouvelles forces capables de renouveler le pouvoir. Aucune place dans ce système pour la naissance de seigneuries locales structurées, pour un enracinement de domaines terriens personnels, alors étroitement limités aux périphéries urbaines.

Or, à la veille des transformations radicales – foncières notamment – qui furent provoquées par la colonisation, le Maroc de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e ne correspondait plus entièrement à cette image : le pouvoir appartenait, depuis les Saâdiens, à une aristocratie chérifienne qui constituait une sorte de noblesse ; à la cohésion tribale, *l'açabiya*, soutien dynastique essentiel, s'était substitué l'emploi de milices, le *guich*, étai des empires chérifiens. Les ressources de l'aristocratie provenaient, depuis que les crises du XV^e siècle avaient tari les revenus du commerce international, d'une exploitation fiscale accrue des campagnes ; mais au XIX^e siècle, elles provenaient également de propriétés foncières que tentèrent de rassembler tous ceux qui, à un titre ou un autre, purent disposer d'un pouvoir personnel : famille dynastique, mais aussi serviteurs de l'Etat, fonctionnaires et militaires ; castes religieuses, *zawyas* et *chorfa* ; chefs locaux, caïds, qui parvenaient à s'interposer entre le makhzen et les tribus.

(3) Y. Lacoste, *Ibn Khaldoun*, Maspero, 1966, p. 30-31.

La formation de domaines personnels fut donc liée à une transformation de fond des structures de la société marocaine. Lorsque la colonisation s'établit, l'évolution était certes loin d'être achevée, les domaines personnels restaient localisés et n'avaient que partiellement démantelé le système tribal. Le fait était cependant suffisamment important pour marquer l'appropriation de l'espace agraire de structures particulières qui non seulement subsistèrent, mais furent, le plus souvent, consolidées par la colonisation.

Ce sont donc des questions multiples que suggère le fait du domaine personnel au Maroc: quelle évolution historique a pu le favoriser malgré les freins juridiques, politiques, sociaux qui s'opposaient à sa formation? Quels furent les moyens qui permirent l'appropriation de la terre et garantirent ses profits? Quelles furent les catégories sociales qui accédèrent à la possession foncière? Quels furent les rapports entre les domaines personnels et le système tribal? Dans quelle mesure la possession foncière contribua-t-elle à différencier la stratification sociale? Répondre à ces questions ne présente pas seulement un intérêt historique: la connaissance de cette évolution est essentielle pour aider à reconstituer le modèle de la société marocaine avant le traité du Protectorat et ainsi mieux comprendre la nature des rapports sociaux qui se développèrent avec la situation coloniale et celle de la société qui en a résulté.

On s'est proposé, dans cette étude, d'analyser un des aspects de la formation du domaine personnel: le système des *concessions foncières* octroyées par le souverain. Après avoir rappelé les obstacles essentiels auxquels se heurtait la formation de la grande propriété terrienne, nous essayons de saisir comment l'évolution de certaines structures de la société marocaine conduisit le pouvoir central à rémunérer en terres les services qui lui étaient rendus ou à reconnaître par des concessions l'existence de pouvoirs locaux qu'il cherchait à se concilier. Nous nous demandons, en conclusion, quelle place ce système a occupé dans la structure sociale.

Cette étude se rapporte plus particulièrement à la moitié nord du Maroc qui fut historiquement polarisée par la ville de Fès et fut plus directement située dans l'influence du pouvoir central. Si ses conclusions sont de portée générale, on doit cependant les corriger dans certaines provinces plus distantes du pouvoir central, Marrakech et le Souss, où les pouvoirs personnels et leur cristallisation sous forme d'appropriation foncière furent moins tributaires

du système des concessions foncières (4). On a eu recours aux références contenues dans les sources et études publiées ainsi qu'à des actes archivés par le service de la Conservation foncière.

1. Les obstacles à la formation des domaines personnels

La constitution d'une propriété foncière dans de nombreuses régions du Maroc était au départ limitée par les contraintes de la géographie humaine. L'instabilité des tribus des plaines et du Moyen-Atlas – dont un grand nombre ne se fixa sur les territoires actuels qu'avec le Protectorat – rendait incertaine l'appropriation durable du sol. Le mode de vie semi-nomade, l'habitat itinérant et la tente, l'état de conflit quasi permanent donnaient en effet peu de valeur sociale à la possession foncière. Seul l'usage communautaire des terres, avec ses droits créés et garantis par la présence effective, pouvait convenir à cette mouvance tribale. Cependant, des raisons plus profondes et moins déterminées par la nature du genre de vie venaient faire obstacle à la formation des domaines personnels. Les premières tenaient aux structures sociales et à la cohésion des tribus, que celles-ci soient semi-nomades ou sédentaires; les secondes tenaient au cadre socio-juridique qui définissait les rapports fonciers entre le pouvoir central et le territoire qu'il administrait.

La cohésion tribale

La cohésion tribale fut certainement l'un des freins essentiels. Plusieurs études ont, en effet, déjà souligné le caractère communautaire de l'occupation de l'espace agraire. Sans signifier au sens strict une appropriation ou une exploitation collectives, ce type d'occupation se caractérisait par une prééminence du groupe social dans la gestion des terres (5). L'organisation du

(4) Paul Pascon étudie en particulier le rôle du pouvoir caïdal dans cette évolution. Il montre comment d'autres contextes politiques, propres au Sud du Maroc, permirent l'émergence de pouvoirs personnels qui surent se surimposer au système tribal et, partant de là, se donner une très large base foncière sous forme de domaines personnels. La thèse de Paul Pascon sur « l'évolution des structures sociales dans le Haouz de Marrakech » était encore en préparation au moment de la rédaction de cet article. Cette thèse a paru en 1977.

(5) Ce sont notamment les conclusions de J. Berque dans son ouvrage sur *les Structures sociales du Haut-Atlas*. Nous avons pour notre part décrit des modes d'organisation communautaire de l'espace dans le Prérif, *Revue de géographie du Maroc*, n° 8, 1965 et n° 9, 1966.

groupe, ses contraintes et ses règles se projetaient en effet dans l'espace agraire et lui donnaient ainsi, d'emblée, une dimension sociale. Plus avant dans l'analyse des rapports entre le groupe et son espace, on découvrait des règles minutieuses qui tendaient à préserver son équilibre interne. Fondé sur une alternance des lignages, représentés le cas échéant par les liges étendues des *leff*, le pouvoir politique électif ne pouvait s'accommoder de la prépondérance absolue d'un clan. Certes, certaines successions dans la fonction étaient possibles, mais en aucun cas elles ne devaient revêtir un caractère institutionnel.

On a observé dans le cas des Beni M'tir, par exemple, que les règles sociales donnaient au chef désigné les moyens économiques d'assurer son rang et lui conféraient un bien foncier plus important dans le partage de la terre collective ; mais ces règles, en même temps, liaient ces moyens à l'exercice de la fonction, dans l'intention de décourager tout accaparement du pouvoir (6).

Une famille, occasionnellement plus puissante, eut-elle désiré renforcer ce pouvoir par un contrôle plus étendu de la richesse et de la terre qui la procurait principalement, toute une réglementation venait alors décourager ces perspectives. Tout d'abord jouait la règle de l'indivision. Sous l'autorité patriarcale les terres demeuraient bien commun. Quand cependant la croissance de la famille exigeait, pour des raisons pratiques, un morcellement du patrimoine, celui-ci se faisait selon la procédure de la sortie d'indivision. C'est-à-dire que le partage s'effectuait entre vifs. On évitait ainsi la procédure de l'héritage, les filles étaient exclues du partage ; dans de nombreuses régions de droit coutumier celles-ci étaient même exclues de l'héritage, ce qui simplifiait les procédures. Le bien était donc déjà bien assuré de demeurer dans le patrimoine familial et de ne pas être dispersé par les mariages. Cela cependant pouvait apparaître encore insuffisant car, dans la gangue de la contrainte communautaire, un individualisme procédurier, toujours latent, pouvait se manifester à la première occasion. Le risque était alors celui de la vente d'une partie du bien par l'un des cohéritiers, notamment par la vente *safqa*. Dans cette vente, un propriétaire indivis cédait les droits de ses copropriétaires en même temps que les siens propres. Cette vente (entachée de nullité en droit musulman comme en droit français) avait été admise dans le rite malékite si tous les propriétaires avaient une entrée commune dans l'indivision, c'est-à-dire

(6) Abès, *Monographie d'une tribu berbère, les Aït Ndbir*, Archives berbères, 1917, vol. 2, fasc. 4, p. 337 et suiv.

s'ils avaient pénétré dans la copropriété en vertu du même titre (par exemple même dévolution successorale ou acte de vente indivis(7)).

Contre la vente d'une parcelle du patrimoine par l'un des membres du groupe social, indivis ou non, pouvait alors s'exercer la *chafaâ*, ou droit de préemption qui était reconnue, dans un délai légal, à la parenté du vendeur. Cette règle qui permettait le maintien du patrimoine familial se retrouvait autant dans le droit malékite officiel que dans toutes les versions du droit coutumier (8). Ces règles, qui demeurent dans le droit musulman, devaient paraître suffisantes pour décourager toute accumulation foncière au sein d'un lignage ou du fait d'une pénétration étrangère.

Au-delà du problème juridique se posait de toute façon la question des rapports sociaux au sein du groupe social. La société tribale en effet était relativement égalitaire, dans une certaine inégalité, acceptée, des rangs de richesse ou de prestige. Égalité des hommes mariés dans la représentation de la *jmaâ*, égalité des hommes devant le service *guich*, le service de *harka* ou lors de la mobilisation guerrière de la tribu indépendante. Cette dominante excluait certaines formes de stratification sociale, par exemple celle qui, comme dans certaines vallées présahariennes, différenciait les guerriers protecteurs (les Aït Atta notamment) des travailleurs du sol (les *harratin*). Si les familles pouvaient, selon leur richesse, posséder des serviteurs, des *khammès* et des esclaves, elles ne pouvaient cependant s'abstenir du travail productif: tous les hommes valides du groupe, à l'exception des notables, mais non de leur famille, étaient producteurs autant que guerriers. Cette situation, largement déterminée par le mode de vie et par une dépendance communautaire en situation d'insécurité, s'opposait largement à une exploitation, par l'un d'entre eux, d'autres membres de la *jmaâ*, d'autres «hommes libres». Le *khammès* et l'esclave, d'ailleurs (et sauf affranchissement ou mariage) n'accédaient pas à la *jmaâ*. Ceux d'entre les hommes libres que leur pauvreté forçait à travailler pour un autre ne le faisaient que dans le cadre honorable des contrats d'association.

Ainsi un double écran, celui du droit – musulman ou coutumier – et celui de la pratique sociale, venait-il, dans l'organisation tribale, constituer un

(7) L. Milliot, *Introduction à l'étude du droit musulman*, Sirey, 1953, p. 600.

(8) Ou encore par l'exercice du droit de *damn*, ou retrait de toutes les parts indivises, Milliot, p. 601.

frein essentiel, autant à un pouvoir personnel durable qu'à une concentration foncière qui aurait pu en être le soutien.

Les droits éminents du souverain

Un second facteur venait faire obstacle à la formation de domaines personnels : l'affirmation du droit éminent, la *raqaba*, que le souverain, imam de la communauté musulmane, prétendait exercer sur la terre. Moins effectif que le premier facteur qui s'étendait à l'ensemble de l'organisation tribale, celui-ci ne pouvait s'exercer en pratique que dans les régions où la souveraineté du makhzen avait les moyens de s'appliquer. En fait, l'affirmation de la *raqaba* complétait bien les règles protectionnistes de la tribu car elle jouait là où la tribu, soumise à la dépendance makhzénienne, était plus vulnérable et moins libre d'actionner une défense fondée d'abord sur l'autorité du groupe, à l'exclusion de toute autorité surimposée.

Le droit éminent du souverain sur les terres procédait d'un long débat juridique sur la nature des terres du Maghreb devant le fait de la conquête musulmane ; ces terres devaient-elles être considérées comme terres de conquête ou devait-on admettre que leurs habitants s'étaient convertis à l'islam (terres de capitulation) ? Selon le droit musulman, en effet, les terres conquises ou confisquées par des musulmans devenaient propriété collective et inaliénable de la communauté musulmane. Le souverain, en sa qualité d'imam, avait à charge de les administrer et de percevoir le *kharaj*, impôt foncier représentant le loyer de la terre occupée par ses habitants..

L'Almohade Abd-el-Moumen semble le premier avoir tranché la question : « Il ordonna d'arpenter les campagnes de l'Afrique depuis Barka jusqu'à Souss el Aqsa (Maroc) en long et en large, en parasanges et en miles ; et il déduisit de ce cadastre le tiers pour les montagnes, les rivières, les terrains salants, et les deux autres tiers furent soumis au *kharaj*, et chaque tribu fut imposée pour sa part en céréales et en argent. Et ce fut lui qui le premier leva cet impôt dans le Maghreb (9). »

(9) Manuscrit d'Aboudinar, « Histoire du Royaume de Tunis et de l'Afrique », cité par Worms in *Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans*, Paris, 1846, p. 357, voir également El Oufrani, *Nozhet al Hadi*, p. 70.

C'est aux Saâdiens cependant que l'on doit les notions juridiques qui prévalurent jusqu'à la réorganisation de l'impôt en 1905. Mohamed ech-Cheikh «fut le premier à prélever l'impôt désigné vulgairement sous le nom de *naiba*. Personne ne fut exempté, même les fils de Sidi Khaled qui, comme saint, jouissait d'une grande renommée(10)». Ainsi était affirmé le droit de la communauté musulmane et de son imam, le souverain du Maroc, sur l'ensemble des terres du pays. La distinction almohade des terres de plaines et de montagne était en même temps reléguée. «Après les premiers jours de l'établissement de notre dynastie (c'est le sultan saâdien Abou-l'Hassan Ali ben Zidan qui écrit), nos glorieux ancêtres ont décidé, et cela d'après l'avis conforme des docteurs de la Sounna et des maîtres en science et en religion de cette époque, que l'impôt devait être appliqué aux terres de montagne (11).»

Ce droit était-il fondé? L'essentiel était qu'il rencontrait – principalement dans les plaines soumises au Makhzen – l'appropriation communautaire des terres par les tribus et que cette rencontre permettait d'ignorer l'appropriation privative de la terre.

Cette théorie fut reprise en Algérie par les juristes de la colonisation pour démontrer qu'à l'exception des *melk* autour des villes, il ne pouvait y avoir de propriété privée: «La constitution territoriale observée dans la province de Constantine (où l'on n'observait pas de propriétés privées mais essentiellement des *arch* de tribu) est la constitution normale et ancienne de l'Algérie. Cette partie de nos possessions est en effet la seule où, grâce à des mesures promptes et sages, les indigènes n'ont eu ni le temps ni la possibilité de nous tromper sur la nature de l'organisation territoriale et de s'improviser propriétaires... [Aussi] après avoir prouvé la non-existence du droit de propriété en Algérie... (12).» Un débat de même nature, mais qui dégagait la notion de terre collective, fut repris par les juristes de la colonisation au Maroc.

Quoiqu'il en fût, l'imprécision était suffisante pour que la notion de propriété ait été discutable et le droit de *raqaba*, que prétendaient exercer les souverains, justifié aux yeux des juristes.

(10) Al Oufrani, *Nozhet al Hadi*, p. 70.

(11) *Ibid.*, p. 72.

(12) Worms, *op. cit.*, p. 363.

Dans la pratique, ce droit venait contrarier la formation du domaine personnel. Il venait, en premier lieu, renforcer le caractère tribal des droits de fait sur les terres en ne reconnaissant pas que des individus puissent être propriétaires éminents du sol : la nature de l'impôt de *naïba* – qui considéré comme une forme du *kharaj* – et le régime des concessions *guich* étaient une affirmation implicite de ce droit. En second lieu, ce droit était invoqué pour ordonner les déplacements, punitifs ou militaires, des tribus (ces déplacements étaient appelés *nakl*). Il était également invoqué pour justifier les séquestres dont pouvait être frappée toute personne soumise au Makhzen.

Cette dernière mesure avait une influence particulièrement décisive sur la grande propriété foncière. Elle concernait en général des personnages importants, le plus souvent serviteurs du Makhzen, dont le souverain voulait abattre la puissance. Les propriétés que ceux-ci avaient pu rassembler – dans des conditions que l'on évoquera – étaient alors saisies et remises au Trésor, le *Bit el Mal*, qui gérait les terres appartenant en propre au Makhzen.

A côté des terres soumises à l'impôt, le souverain exerçait en effet ses droits éminents sur une catégorie de terres plus précise : les terres *makhzen* qui constituaient le patrimoine foncier de l'Etat et relevaient du *Bit el Mal*. Ces terres étaient gérées par *l'amine amlak*. Elles étaient inaliénables, et le souverain n'en était que l'administrateur. De là provenait une confusion complète entre le domaine privé du souverain et le domaine de l'Etat. Les terres *makhzen* étaient constituées par les propriétés en déshérence, les séquestres, les confiscations opérées sur les successions des fonctionnaires décédés dans l'exercice de leur fonction. On y comptait en principe les terres *guich*, terres *makhzen* faisant en quelque sorte l'objet d'un lotissement par le souverain. Ce fut, notons-le, en invoquant cette origine que les juristes de la colonisation, qui effectuèrent l'inventaire des terres *makhzen* pour y installer la colonisation officielle, exproprièrent d'une partie de leurs terres plusieurs tribus *guich*. Ce fut le cas des Cherarda, des Mjatt, des Sejaâ, etc.

L'inaliénabilité devant la loi musulmane des terres soumises à l'impôt ainsi que le statut des terres *makhzen* excluait donc, en théorie, que ce patrimoine fût aliéné, par le souverain, son administrateur ou par les serviteurs de l'Etat,

sous forme d'une propriété foncière personnelle. Ces difficultés juridiques venaient ainsi renforcer les obstacles que la structure tribale, la mouvance de nombreuses populations et l'état d'insécurité opposaient à la grande propriété dans les campagnes.

Ces freins ne furent cependant pas suffisants pour empêcher la formation d'une propriété foncière. A la fin du XIX^e siècle, en effet, de nombreux domaines personnels s'étaient constitués, soit que la propriété éminente du souverain ait été aliénée par des concessions foncières ou transformée en propriété à la suite d'abus, soit que la « cohésion tribale » ait pu être battue en brèche par les pouvoirs personnels qu'exerçaient localement les fonctionnaires de l'Etat, les gouverneurs, les caïds et chefs militaires, les institutions religieuses – *zawyas* et *chorfa* – ou encore les chefs locaux qui surent briser les cadres contraignants de la communauté tribale.

L'appropriation de nombreuses terres du Maroc à la veille du Protectorat, notamment dans le nord-ouest du pays, fut l'aboutissement d'une évolution profonde dont les traits essentiels apparaissent en contrepoint des transformations que connut le système de concession par lequel le souverain accordait des avantages et des privilèges aux personnages et aux groupes influents de son règne. Ces transformations conduisirent – en dépit de la théorie juridique des droits éminents de la communauté musulmane sur les terres du *kharaj* – à la reconnaissance institutionnelle de certaines formes de domaine personnel.

2. Les concessions d'*iqta*

La concession d'*iqta kharaj* et son évolution

En Europe, la grande propriété foncière prit ses racines dans la féodalité médiévale et dans la concession de fiefs. Il n'en fut pas de même dans le Maghreb du Moyen-Age, car le régime des concessions qui, de façon assez similaire, attachait des « vassaux » au souverain, excluait la dévolution héréditaire d'une propriété territoriale. Le souverain, en effet, usait de la concession d'*iqta kharaj* qui n'accordait aux serviteurs dont il voulait rémunérer les services, aux chefs de tribu dont il souhaitait l'alliance, que le

privilège de disposer des revenus, principalement fiscaux, d'un territoire. Ce privilège était en principe précaire et non héréditaire.

L'*iqta* avait cependant une origine toute différente. Cette institution s'appliquait, sous les premiers califes, aux terres dont avait hérité la communauté musulmane: anciens domaines des Etats romano-byzantins et sassanides, grands domaines des propriétaires disparus par la fuite ou la mort, territoires n'ayant jamais fait l'objet d'une appropriation (13). Il s'agissait donc de terres agricoles abandonnées, différentes des terres non abandonnées par leurs anciens propriétaires, lesquels avaient été soit convertis à l'Islam et soumis à la capitation (*jiziyia*), soit conquis par les armes et soumis à l'impôt foncier (*kharaj*). « Ces domaines ne présentaient d'intérêt pour les conquérants que s'ils étaient mis en valeur. A côté de ceux qui étaient conservés par l'Etat et souvent affermés par lui, il était en général plus simple de les concéder à des particuliers ou à des groupes.... Ces terres étaient (donc) en quelque sorte retranchées du domaine public et étaient appelées d'un nom qui, étymologiquement, évoquait cette idée, *qatisa*, auquel on devait préférer plus tard le terme abstrait signifiant retranchement: *iqta* (14).

Aux premiers siècles de l'Islam, l'*iqta* était ainsi une concession usufruitière, assujettie à la dîme religieuse, l'*ochour*, et elle pouvait être transmise héréditairement. Selon El Mawerdi, lorsque le terrain concédé était en friche lors de la concession, le bénéficiaire (ou *muqta*) conservait le terrain à titre de bail héréditaire, avec le droit de l'aliéner, donc à titre de possession moyennant l'obligation d'une redevance (15).

L'institution connut une diversification juridique sous les Abbassides. On précisa notamment la notion de concession sous forme de possession, ou *iqta temlik*. Mais l'institution se transforma surtout après l'avènement du régime militaire Buyide à Bagdad, aux IX^e-X^e siècles. L'armée en effet s'empara des ressources de l'Etat, et ce fut aux soldats et aux chefs militaires qu'alla la majeure partie des *iqta*. Les terres héritées par la communauté musulmane étant cependant depuis longtemps distribuées, on commença alors à disposer

(13) C. Cahen, « L'évolution de l'*iqta* », *Annales, économie, sociétés, civilisations*, janvier-mars 1953, p. 25-52. Sur l'*iqta* également, article « *Iqta* », *Encyclopédie de l'Islam*. M. Worms, *Recherche sur la constitution de la propriété territoriale*, *op. cit.*, p. 95 et suiv.

(14) C. Cahen, *ibid.*, p. 25-26.

(15) Al Mawerdi, 17^e chapitre du Bon droit constitutionnel, *Encyclopédie de l'Islam*, article « *Iqta* ».

des terres de *kharaj*. On ne pouvait pourtant donner ces terres sous forme de possession *iqta temlik* en raison de caractère inaliénable de la propriété de la communauté musulmane. On n'en concéda donc que le rapport, *l'istighlal*, ce qui signifiait, en fait, droit à l'impôt. Le *muqta* était alors chargé de la gestion de l'impôt qu'il percevait pour son bénéficiaire propre et ne recevait la terre qu'à titre de garantie de la somme promise. Cet *iqta*, cependant, à la différence de l'autre, était temporaire et servait principalement à l'entretien du militaire.

Les concessions sous les souverains mérinides et hafsides

C'est sous cette forme, « *iqta istighlal* » ou « *iqta kharaj* », que l'institution se développa dans le Maghreb médiéval. C'est à partir de la seconde moitié du XII^e siècle que des tribus arabes reçurent des concessions d'*iqta* (16). « Les Beni Yezid, écrit Ibn Khaldoun, furent, parmi tous les Arabes, les premiers à obtenir de l'Etat la jouissance d'une portion de territoire dans l'intérieur du Tell (17). » Auparavant, cependant, l'institution avait été utilisée en Espagne pour gratifier de « fiefs fiscaux » les émirs berbères qui avaient participé à la conquête du pays (18).

Les souverains mérinides et hafsides en étendirent l'usage dans leurs rapports avec les tribus arabes, soit pour traiter avec les tribus puissantes, soit pour récompenser d'autres, soit pour reconnaître une conquête de fait, soit même pour percevoir les impôts en partageant le revenu avec des alliés chargés de les recouvrer.

Quelques exemples, relevés dans la première partie de l'*Histoire des Berbères* relative à l'installation au Maghreb des tribus arabes, illustrent ces conditions, dans lesquelles les souverains maghrébins furent conduits à concéder en *iqta* les revenus d'une région ou d'une ville: « A la suite de cette invasion (du Tell, en 1365), les Zoghba obtinrent des territoires considérables, bon gré mal gré, le sultan (le Mérinide Abou Zian Mohammed) ayant dû accéder à toutes leurs demandes. Aux tribus amies, il donnait des apanages pour récompenser

(16) G. Marçais, *les Arabes en Berbérie du XI^e au XIV^e siècle*, p. 272. Egalement sur l'*iqta* et les « fiefs », p. 246 à 253.

(17) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. I, p. 88.

(18) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. III, p. 223.

leurs services et s'assurer leur attachement ; aux tribus ennemies, il en concéda d'autres afin de mettre un terme à leurs brigandages (19).»

Le gouvernement hafside, par ailleurs, «concéda aux Riah (que l'on retrouve plus tard dans le Rharb) la jouissance de leurs conquêtes. La ville de Mecila (Aurès) devint le domaine particulier de Seba Ibn Chibl et, ayant passé entre les mains d'Ali Ibn Seba Ibn Yahya, elle constitue encore l'apanage de ses descendants. Ahmed Ibn Omar (...) occupa Magara à titre de concession, et les Ouled Acaker reçurent leur part de la ville de Nigaous (20).»

La puissance des bénéficiaires pouvait, cet exemple le montre, donner à l'*iqta* un caractère héréditaire. La concession devait cependant être renouvelée à chaque changement de souverain ; aussi, malgré les situations de fait, l'*iqta* restait précaire. Le Hafside Abou Yahya annula ainsi les *iqta* de son prédécesseur.

Outre les impôts, l'*iqta* pouvait porter sur le revenu direct d'une terre, pâturage ou terres cultivables : « En récompense de leur conduite paisible, les Maqil obtinrent quelques concessions. Mais ces *iqta* étaient considérés moins comme un droit que comme une faveur (21). Plus tard, les Maqil devinrent assez redoutables pour se faire concéder par le gouvernement (mérinide) la plus grande partie des impôts fournis par le Dera (oued Draâ) et la possession des territoires qui dépendent de Tadla et d'El Maden (jbel Aouam) (...) soit pour y passer le printemps et l'été, soit pour y faire leur provision de blé (22).» Les terres cultivables étaient cultivées par des tribus assujetties comme, par exemple, les Merenjiça qui fournissaient à la famille des Hamza des Bemi Solaym, outre l'argent et le grain, les bêtes de somme et les soldats.

La concession d'*iqta* était parfois associée à la *jebbaya*. Par cet accord, un souverain chargeait une tribu du recouvrement de l'impôt puis partageait avec elle les sommes collectées. Le sultan mérinide Abou l'Hacen « après avoir prélevé la dîme dans la province du Souss, concéda à ses alliés des *iqta* situés

(19) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. I, p. 75. De Slane tantôt emploie le terme *iqta*, tantôt le traduit par apanage ou par concession.

(20) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. I, p. 75.

(21) *Ibid.*, p. 117

(22) *Ibid.*, p. 127

dans ce pays et les chargea du recouvrement des impôts à venir, moyennant le partage (23) ».

Les privilèges fiscaux cependant n'étaient pas exclusifs de droits de même nature que ceux que des tribus conquérantes s'arrogeaient sans concession du souverain. Ainsi en était-il des Doui Mansour qui « fréquentent les bords de la Moulouya, les bourgades d'Outat et les territoires de Taza, de Botouia et de Ghassaça. Ils perçoivent dans ces localités des redevances et des impôts sans compter le produit des *iqta* qu'ils détiennent du sultan (24). »

Au XIV^e siècle, l'institution de l'*iqta* s'était donc développée dans les plaines et plateaux du Maghreb qui étaient parcourus par les grandes tribus arabes. Dans les plaines du Maroc atlantique, elle caractérisait les rapports entre les tribus qui y avaient été déportées par les souverains mérinides, mais dans une dépendance plus étroite vis-à-vis du pouvoir central. Ces rapports étaient ceux d'une certaine vassalité. L'*iqta* pouvait en effet faire l'objet d'une redevance annuelle de la part des bénéficiaires. Il se pouvait également, suppose G. Marçais, que le « titulaire de l'*iqta* ait dû se soumettre à l'obligation d'une sorte de droit de rachat en même temps qu'à un serment de foi et d'hommage (25) ». Le fait que les bénéficiaires d'*iqta* aient dû en quelque sorte rendre hommage au souverain « évoque par certains points, écrit Y. Lacoste, le fief du système féodal européen... Dans le monde arabe (cependant) le bénéficiaire d'un *iqta* ne reçoit qu'une délégation à titre temporaire du droit de percevoir les impôts sur un groupe donné, mais il n'a aucun droit sur la terre qui reste possession du souverain et continue de dépendre de la tribu qui en a l'usufruit; il ne reçoit non plus aucun droit sur le gouvernement et l'administration des hommes de la tribu (26). »

L'évolution contrariée de l'*iqta* aux XIV-XV^e siècles

Pourquoi, se demande alors Y. Lacoste, le système de l'*iqta* n'évolua-t-il pas vers un système plus ou moins seigneurial – comme ce fut le cas sous les Buyides ou les Turcs seljoukides? Probablement, répond-il, en raison de la cohésion tribale si fortement soulignée par Ibn Khaldoun, qui empêcha que les

(23) *Ibid.*, p. 133, voir également *ibid.*, p. 76, 88, 99. ISO.

(24) *Ibid.*, p. 129.

(25) G. Marçais, *op. cit.*, p. 253.

(26) Y. Lacoste, *Ibn Khaldoun*, p. 31.

détenteurs d'*iqta* puissent contraindre les hommes des tribus administrées à se placer sous leur protection et à leur remettre leurs terres. De plus, les structures économiques du Maghreb médiéval, notamment les profits mercantiles liés au commerce de l'or, atténuèrent considérablement la propension à l'appropriation des terres par ailleurs contrariée « par les droits éminents du souverain sur la propriété du sol et par les droits d'usage collectif des tribus (27) ».

C'est un fait cependant qu'au XIV^e siècle l'institution ne pénétrait pas les pays, alors bien occupés par des tribus berbères, en particulier les pays sédentaires. L'usage en restait limité et pouvait n'apparaître que comme un expédient pour réagir à la pénétration des tribus arabes.

Il n'empêche que la concession, malgré les réserves de leur forme juridique, évoluait déjà vers la propriété privée. Al Wancharisi cite, dans le *Mi'yar*, plusieurs *nawazil* (cas juridiques) posés à des juristes du XIV^e siècle, qui traduisent l'ambiguïté du statut de la terre concédée. Le sultan, par exemple, donne un village (*qaria*) à un individu « qui vend les terrains comme le fait un propriétaire sur sa propriété. Le sultan ayant retiré ce village à celui qui l'avait après de longues années le donne à bail à un wali (gouverneur). Si les ventes ont été ratifiées par le sultan, le wali ne pourra en aucun cas les résilier (28). Dans un autre cas, un jurisconsulte remarque que « l'habitude s'est établie que la terre de *qanoun* dans le Maghreb (appartenant au *Bit el Mal*) est transmissible par vente et par succession. La condition de cette terre semble bien indiquer qu'elle fait l'objet d'un véritable droit de propriété (29). » Les documents manquent encore pour évaluer l'importance sociale de cette évolution du droit foncier, mais les débats des juristes indiquent bien qu'une propriété privée s'était formée au XIV^e siècle, prenant pour base des concessions de terre octroyées par le souverain. Les walis, gouverneurs nommés par le souverain, durent en particulier profiter de l'exercice de leur charge pour acquérir une propriété terrienne (30).

(27) Y. Lacoste, p. 31.

(28) Al Wancharisi, *Al Mi'yar*, consultation de Abou-l'Hasan As Saghir, 1308, *Archives marocaines*, vol. XIII, p. 304.

(29) *Ibid.*, p. 312, consultation de Mohammed Ibn Marzouq, mort en 1438.

(30) C'est ce que montrent notamment les *nawazil* du XIV^e siècle où sont fréquemment posées aux juristes des questions sur la légalité de telle opération effectuée par un wali. Par exemple, on demande à Ahmad el Qabbab, mort en 1310, si, lorsqu'un gouverneur lève une contribution illégale puis constitue en *habous* la propriété achetée avec ce revenu, l'opération est légale, *Al Mi'yar*, p. 323.

On ne peut en conséquence affirmer que l'*iqta kharaj* excluait la propriété terrienne dans le Maroc médiéval.

L'institutionnalisation des concessions à la fin du XIV^e et au début du XVI^e siècle

On peut se demander si cette situation foncière, encore fluide au XIV^e siècle, ne s'était pas structurée de façon beaucoup plus nette à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, sous les Watassides. La description du Maghreb que nous donne de cette époque Léon l'Africain, semble en effet montrer que le système des concessions s'était intégré à la structure hiérarchique et administrative de l'Etat. Les concessions étaient accordées à la famille du souverain et rémunéraient des fonctions précises : celle des grands fonctionnaires et celle de gouverneur (*wali*), celles de « capitaines » chargés des commandements locaux et d'un « service d'ost(31) ». Voici en effet quelle était la situation dans les provinces du Maroc du nord-ouest, qui étaient alors partie du Royaume de Fès :

Le roi « établit dans chaque ville un gouverneur qui jouit de l'usufruit du revenu de la ville avec obligation d'entretenir à ses frais un certain nombre de cavaliers aux ordres du roi... Ensuite le roi crée des barons... chacun d'eux a un château ou un ou deux villages dont il tire un revenu tant pour sa propre subsistance que pour être toujours en mesure d'accompagner le roi à l'armée (32). »

Quelques grands « fiefs » étaient attribués à la parentèle du sultan. Meknès constituait une partie du fief du frère du sultan. Le revenu du canton des Beni Wariten (pays actuel des Beni Saâden) revenait pendant leur jeune âge aux frères et sœurs du souverain. Les plaines du Tigrigra (Azrou) étaient assignées à tel ou tel de ses frères. Les Beni Jebbara, près de Chaouen, constituaient un

(31) Le service d'ost correspondait, à l'époque médiévale, aux contributions militaires des seigneurs féodaux. Ici il évoque le service de *harka* demandé aux tribus *makhzen* par le souverain.

(32) Léon l'Africain (El Hassan ben Mohammed Ez Zayyati), *Description de l'Afrique*, t. 1, trad. Epaulard, 1956, p. 216. La terminologie est, bien sûr, inadaptée, car seul un texte italien a permis de conserver l'ouvrage (l'original d'ailleurs a dû être écrit en italien, sur des notes prises en arabe). Pour « baron », Massignon propose *caïd reba* (ce qui cependant peut paraître discutable car l'institution date surtout des Saâdiens), pour fief on doit en toute probabilité entendre « *iqta* ». L. Massignon, *le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle*, Alger, 1906.

apanage d'un parent du roi. Enfin, les souverains avaient coutume de donner la ville de Taza à leur second fils et la ville de Sefrou à l'un de leurs frères (33).

Venaient ensuite les grands fonctionnaires. Les jardins de Marcamède (près de l'Inaouène) étaient attribués au surintendant des chameaux; la plaine du Saïs au gouverneur de Fès; le canton des Beni Yazgha au «châtelain de la vieille ville de Fès qui devait fournir trois cents cavaliers au roi en temps de guerre»; les terres irriguées du Sebou «d'une dimension qui correspond à ce que peuvent labourer 200 paires de bœufs (étaient) attribuées en fief au maître des cérémonies du roi. Mais il n'en tire pas plus de 500 ducats de revenu par an parce que la dîme qui va au Trésor (*Bit el Mal*) se monte à environ 3 000 (*mouds*) de grain (34).»

Léon l'Africain cite, au passage, quelques-uns des fiefs qui étaient attribués aux fonctionnaires locaux, notamment dans le nord du pays où ils assuraient la défense contre les Portugais. Les bénéficiaires étaient, en échange, astreints à l'entretien d'un certain nombre de cavaliers et à la perception de certains impôts pour le *Bit el Mal*. Ainsi en était-il de la tribu des R'houna dont le revenu fiscal était attribué au gouverneur d'Asjen (près d'Ouezzane); des Beni Zekkar dont une moitié des revenus revenait à ce même gouverneur et l'autre moitié au *Bit el mal*; des Beni Arous, attribués au «capitaine» de Ksar Kebir; du port de Mezemna (sur la côte du Rif) et des Bokkoya, attribués au seigneur de Badis, etc. (35).

Le système des concessions apparaissait donc, à cette époque, comme une armature administrative du pouvoir central. Alors que sous les Mérinides et les Hafside les *iqta* semblaient surtout concédés à de grandes chefferies tribales, essentiellement arabes, dans le contexte des luttes et des relations entre ces tribus et le pouvoir central, alors que leur concession semblait jouer le rôle d'un palliatif et réagir, au gré des circonstances, aux désordres intérieurs, sous les Watassides au contraire (et peut-être sous les derniers Mérinides (nous n'avons pas trouvé de documents), le système donnait l'impression d'être en quelque sorte institutionnalisé. La concession était liée à l'exercice d'une fonction ou d'une position sociale déterminée dans l'appareil de l'Etat. Elle consacrait une certaine division du pouvoir sur une base territoriale.

(33) *Ibid.*, p. 176, 248, 249, 281, 303, 310.

(34) *Ibid.*, p. 241, 248, 309, 248.

(35) *Ibid.*, p. 269, 270, 277, 279.

Peut-être était-ce là l'amorce d'une « féodalité maghrébine qui se développait alors que l'Etat se démembrait et s'était déjà, sous les derniers Mérinides, partagé entre « de véritables coterie féodales installées solidement dans le sud du Maroc, l'Oriental ou le Rif (36) ». Cette structure politique, qui pouvait peut-être évoluer, comme dans certains pays du Moyen-Orient, vers un système de seigneuries foncières, établies en dépit de la cohésion tribale, fut cependant remise en cause dès l'avènement de la dynastie saâdienne.

3. Les concessions au bénéfice des *chorfa* et des *zawyas*

La montée en puissance des pouvoirs religieux

L'avènement de la dynastie saâdienne fit, en effet, craquer les structures du Maghreb médiéval qui n'avaient cessé de se dégrader sous les souverains watassides ; au modèle « khaldounien » de l'Etat se substitua un modèle nouveau d'organisation et de hiérarchie sociales. Le XV^e siècle avait été marqué par de nombreuses crises : luttes tribales pour la possession des plaines, instabilité du pouvoir, contesté par les grandes familles du makhzen, crise économique alors que se ralentissaient considérablement les échanges commerciaux sahariens, crise extérieure qui coïncidait avec le recul en Espagne et la pénétration portugaise dans le nord du pays (37).

La réaction à ces crises fut principalement marquée par un vaste mouvement religieux. La diffusion du jazoulisme, le prêche de la guerre sainte contre les Portugais favorisèrent la fondation de *zawyas* qui enseignaient le mysticisme, et firent émerger l'influence des marabouts et de saints personnages qui pouvaient prétendre à une ascendance chérifienne.

Un premier chérif, idrisside, devint quelques années (1465-1471) imam du Maroc, mais le pouvoir chérifien ne s'installa solidement qu'au début du siècle suivant avec la dynastie saâdienne. L'établissement de cette dynastie consacra la fin des pouvoirs tribaux qui, selon le cycle décrit par Ibn Khaldoun, s'étaient succédé au Moyen-Age. A l'autorité des grandes tribus se substituait,

(36) J. Brignon, A. Amine, B. Boutaleb, G. Martinet, B. Rosenberger, *Histoire du Maroc*, Hatier, 1966, p. 167.

(37) *Histoire du Maroc, op. cit.*, p. 166 et suiv.

pour exercer le pouvoir central comme pour exercer une influence locale, l'autorité d'essence religieuse des *zawyas*, des marabouts, des familles de *chorfa*. La minorité qu'ils constituaient – mais dont les intérêts personnels étaient fortement antagonistes ainsi que le montrent les luttes entre les *zawyas* et les dynasties saâdienne et alaouite – forma ainsi une aristocratie « théocratique » dont le rôle devint prédominant jusqu'au XX^e siècle. Leurs privilèges ainsi que leur influence devinrent souvent héréditaires – comme l'indiquait notamment la transmission de la *baraka*, pouvoir mystique du chef de *zawya* – et le rôle qu'ils jouèrent fut fréquemment plus temporel que religieux.

La place qu'ils occupèrent dans le système tribal est significative de leur influence et d'une certaine dégradation des grandes chefferies du Maroc médiéval. Marabouts et *chorfa* devinrent en effet les arbitres des relations inter-tribales ou des relations entre tribus et pouvoir central. Leurs *zawyas* étaient ainsi situées à la charnière des tribus puissantes. Pour l'entremise de leurs services dans les conflits, les vengeances, la liberté du commerce des souks, ils recevaient le tribut de la *ziara* qui était perçue lors de fructueuses tournées mais qui était, aussi, fréquemment apportée à la *zawya*.

L'exemple de la *zawya* Ahansal montre comment, au XIX^e siècle et au XX^e siècle encore, les marabouts – les *igourramen* – ahansaline assuraient l'équilibre entre les grandes tribus Aït Atta, Aït Yafelman et Aït Sokhman, dans la région du Maroc qui fut peut-être le plus à l'écart du pouvoir central et où le système tribal pouvait le plus rappeler la tribu « khaldounienne » (38).

La politique intérieure sous les Saâdiens puis sous les Alaouites fut donc considérablement marquée par l'attitude des grandes *zawyas* et des familles de *chorfa* dont l'activité politique concurrençait le pouvoir central. Ce fut, par exemple, le cas du marabout El Ayachi qui exerça son influence dans les plaines du nord-ouest, de la *zawya* de Dila dans le Tadla, d'Abou Mahalli et Bou Hassoun dans le sud du Maroc. Sous les Alaouites, qui eurent d'abord à combattre la *zawya* de Dila, la politique intérieure dut prendre en compte le pouvoir périphérique des grandes confréries, notamment celle des Derkaoua, celle des *chorfa* idrissides du Jbel Alam, celle des Ouazzani, celle des Naciriyines de Tamegrout, etc.

(38) E. Gellner, *Saints of the Atlas*, Etude anthropologique de la *zawya* Ahansal, Londres.

L'évolution du système des concessions

C'est dans ce contexte que se réorienta la politique des concessions. Alors que la réorganisation de l'impôt et l'établissement d'une milice *guich* faisaient disparaître les chefs locaux qui se partageaient le territoire en grandes *iqta* fiscales, le pouvoir dut par contre compter avec les marabouts et les *chorfa* qui s'étaient taillé localement des zones d'influence. L'action fut souvent brutale et guerrière, mais elle fut également souple. Le pouvoir central en effet chercha le plus souvent à s'allier les pouvoirs religieux locaux en reconnaissant leur influence de fait. Cette reconnaissance allait en particulier jusqu'à leur déléguer par dahir (ou *firman*) la souveraineté que le roi exerçait en tant que chef religieux. Marabouts et *chorfa* furent ainsi substitués au souverain pour administrer la terre de *naïba*, s'en transmettre la jouissance, percevoir les impôts religieux, exercer un pouvoir sur les personnes qui leur étaient concédées. Ce régime de concession fut à l'origine d'un très grand nombre des domaines personnels qui émaillaient certaines zones du Maroc du nord-ouest au début du XX^e siècle.

L'exemple des Qnatra de la région de Ksar el Kebir nous permet de suivre de façon saisissante ce que fut cette évolution. Une série de dahirs les concernant ont en effet été retrouvés et traduits en 1904 (39). La *zawya* des Qnatra joua un rôle important dans la guerre sainte qui fut conduite lors de la conquête du nord du Maroc par les Portugais. En raison de leur tenue lors de la fameuse bataille des Trois Rois (1578), les chefs de la *zawya* reçurent alors par dahir des privilèges fiscaux et fonciers dont la nature nous est connue par le premier des dahirs recueillis, par lequel le sultan saâdien El Mansour ed Dehbi renouvelait au chef de la *zawya* en 1586 les privilèges accordés quelques années auparavant. Ces privilèges concernaient le revenu des impôts religieux, la concession du revenu agricole d'une terre ainsi que le respect des pratiques de la *zawya* :

« *L'ochour* et la *zakat* seront envoyés à sa *zawya*... rien ne sera changé aux coutumes qui lui étaient garanties par contrat. Il en sera de même des terres qu'il possède près de Ouled Ouarou et Bouarcha, ainsi que des terres connues pour lui appartenir à el Ksar... Il en supportera les frais mais profitera des revenus des champs cultivés et des jardins. L'inspection sur toutes ces terres lui sera laissée..., on ne lui réclamera aucun impôt ordinaire, droit de marché et

(39) Les dahirs des Qnatra d'El Ksar, traduction des actes, « Arch. Maroc. », 1904, t. II, p. 341-349.

autres corvées ou taxes d'usage. Ces faveurs lui sont accordées parce qu'il est connu pour sa pratique assidue du droit et de la religion.»

Ce premier texte est très significatif et il souligne bien le grand changement que connaît le Maroc depuis l'instauration de la dynastie saâdienne. La crise maraboutique et chérifienne a fait surgir une nouvelle aristocratie, religieuse. Celle-ci, dans la concession des avantages, supprime les chefs militaires, détenteurs d'*iqta* fiscales et astreints à un «service d'ost». L'impôt est revenu au pouvoir central qui peut, l'exemple des Qnatra le montre, consentir une exonération. Le dahir concède à la *zawya* l'*ochour* et la *zakat*, mais il s'agit d'impôts religieux qui sont délégués par l'imam à une institution religieuse qui propage la foi. Enfin, à la différence de l'aristocratie militaire mérinide qui tirait ses ressources de la perception de l'impôt dans le ressort de leurs *iqta*, la nouvelle aristocratie, outre l'usage qu'elle fait de son influence religieuse, s'appuie sur le contrôle direct de la production agricole et sur la possession de la terre. Le dahir est d'ailleurs assez ambigu sur le caractère de la propriété : tout en reconnaissant que la *zawya* possède la terre, le souverain en raffermit la jouissance, ce qui souligne bien que la terre a été concédée par privilège.

Un dahir de 1673 frappé du sceau de Moulay Ismaïl renouvelle les privilèges accordés par la dynastie précédente à la *zawya* des Qnatra. Ce dahir confirme notamment aux Qnatra leurs droits antérieurs (*hoqouq*), leur coutume (*ada*), leur manière de vivre (*sira*) ainsi que le droit de percevoir les impôts religieux au profit de la *zawya*. En outre, le dahir, constitue en *waqf* pour cette *zawya* un certain nombre de terres ainsi que les *azib* du *dchar*. Cette dernière précision constitue une nouveauté : à la terre s'attache désormais l'*azib*, c'est-à-dire l'établissement, un village (*dchar*) ou une partie de village qui rassemble les paysans qui travaillent les terres concédées (40).

Un nouveau dahir de 1719, émanant également de Moulay Ismaïl, renouvelle ces privilèges au bénéfice personnel de deux *fqih* de la *zawya* tout en leur accordant des «terres s'étendant sur trente *jouja* de terres du *makhzen* qu'ils prendront en tel endroit qu'ils voudront et sur dix *jouja* appartenant aux habitants d'El Qsar». Peut-être ces concessions parurent-elles aux bénéficiaires

(40) L'*azib* désigne dans les campagnes marocaines l'établissement fixe, séparé du village et qui sert de résidence secondaire lors des déplacements de troupeau. Par la suite, il a désigné la propriété que possédait un chérif ou un citadin qui n'y résidait pas. L'*azib* peut, comme établissement rural, être comparé à une ferme, une métairie (ou un groupe de métairies).

encore peu assurées, puisqu'ils les firent renouveler par deux fois, en 1730 et 1735, par Moulay Abdallah, infortuné successeur de Moulay Ismaïl. Leurs héritiers, à leur tour, firent confirmer la concession par Sidi Mohammed ben Abdallah en 1773 et en 1791, par Moulay Slimane en 1798 puis par Moulay Abderrahman en 1825 (41).

La *zawya* des Qnatra perdit ensuite son influence, et les *azib* qui leur avaient été concédés, notamment l'*azib* d'Aïn Maâskar, furent à nouveau soumis au régime des tribus de *naïba* et administrés par le caïd des Khlott. Vers 1865, cependant, une riche veuve d'Aïn Maâskar se plaça sous la protection du chérif d'El Qsar. Ce dernier, un chérif Baqqali, n'étant pas suffisamment influent, la veuve se mit sous la protection du chérif Ouazzani Moulay Abdessalam ; tout le village suivit et se plaça également sous la protection du chérif qui obtint la concession du village par un dahir de Moulay Abdelaziz en 1895 (42).

La concession d'*azib*

Les concessions de cet ordre, accordant des *azib* à des *chorfa*, furent très nombreuses dans le Haut-Rharb et certaines régions du Prérif. Par dahir, la terre avec ceux qui l'habitaient étaient concédés par le souverain à un chérif, qui appartenait en général à une *zawya* influente ou même, ce fut le cas sous les Alaouites, à la famille dynastique. La concession visait le bénéficiaire et sa descendance. Le dahir mentionnait la terre, les habitants, les productions, les impôts religieux qui pouvaient être perçus. Les habitants du village concédé, l'*azib*, étaient dénommés *azab*. Ils étaient dits *msellmin*, c'est-à-dire « livrés ». A ce titre, ils étaient entièrement sous la dépendance du chérif. Ils ne pouvaient quitter l'*azib* sans autorisation, ils pouvaient être prêtés à un autre chérif, mais non donnés, vendus ou loués. Les *azab* pouvaient, pour 50 à 100 douros en 1900, acheter leur « liberté » si le chérif y consentait. Lorsque le dahir précisait que les *azab* étaient « concédés jusqu'à extinction de la race », ils étaient astreints à travailler de père en fils. Lorsque l'*azab* mourait sans enfants, seuls les héritiers proches (*fard*) pouvaient avoir droit à la succession. Les héritiers éloignés (*aceb*) étaient exclus, et c'était le chérif qui recueillait la part de la succession qui leur était dévolue.

(41) Cette analyse est faite à partir de la traduction des textes des dahirs des Qnatra parue dans l'article cité.

(42) Michaux-Bellaire, *les Tribus arabes de la vallée du Lekkous*, Archives marocaines, t. IV, 1905, p. 72 et suiv.

Les *azab* travaillaient à part de récolte sous la direction d'un *moqqadem* qui représentait le chérif. Le *moqqadem* distribuait les semences, présidait au partage de la récolte, percevait les impôts : les impôts religieux, *ochour* et *zakat*, mais également la *hedya*, tribut d'allégeance ordinairement réservé au souverain mais qui était, en lieu et place de celui-ci, dû au chérif. En échange de toutes ces servitudes, le chérif étendait sa protection (*çohba*) sur l'*azib*. Ses habitants étaient affranchis des impôts *naïba*, *meks* et droits de marché. Ils n'étaient pas astreints à la prestation militaire de la *harka*. Enfin, ils échappaient à la justice du makhzen : l'*azib* était généralement « *horm* et *zouag* », terrain de protection où le Makhzen ne pouvait pénétrer. Ses fonctionnaires devaient s'adresser au chérif si un malfaiteur y entraît (43).

Le souverain pouvait cependant n'accorder aux *chorfa* que des concessions plus limitées. Certains dahirs, en effet, ne concédaient que la production de l'*azib* sans la terre et les habitants ; d'autres n'accordaient que le revenu des impôts religieux sans la terre ; d'autres, enfin, pouvaient concéder les habitants d'une terre appartenant déjà au chérif (c'est ainsi qu'un dahir de Moulay Abdelaziz, de septembre 1905, concédait le nommé Ben Aïssa el Bedry et sa famille au jeune chérif Moulay El Tayeb, fils de Moulay Larbi el Ouazzani) (44). Entre les *azab* et leurs maîtres se tissaient ainsi, selon l'expression de J. Berque, des rapports de « vassalité diffuse ». Examinant le contenu d'un pacte liant deux *azab* à un chérif Ouazzani, J. Berque en a souligné l'aspect solennel (45).

La concession accordée par les souverains saâdiens puis alaouites aux *zawyas* et aux *chorfa* prit donc un sens très différent de la concession d'*iqta* fiscale. Déléguant en quelque sorte sa souveraineté à des personnages religieux, de même « essence » que lui-même, le souverain ne s'embarrassait pas de la situation juridique des terres concédées. Tout se passait comme si, par l'ascendance commune, il considérait que les *chorfa* – et par extension certains marabouts – pouvaient partager l'imamat par simple délégation du plus élevé d'entre eux, le sultan, *amir al mouminine*. Il est, de la sorte, très difficile de rattacher ces dahirs

(43) L'analyse du dahir d'*azib* a largement tenu compte des données d'observation de Michaux-Bellaire, *les Tribus arabes de la vallée du Lekkous*, *op. cit.*

(44) Michaux-Bellaire, *ibid.*

(45) J. Berque, « Sur un coin de terre marocaine : seigneurs terriens et paysans », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, mai 1937, n° 45, p. 227-235. Sur le fonctionnement de l'*azib* traditionnel, voir également J. Berque, *Esquisses d'histoire rurale maghrébine*, Tanger, 1938, p. 23-38.

de concession à une forme quelconque du droit musulman (46). Il semble que l'on doive leur donner le sens d'une délégation absolue de la souveraineté religieuse, les bénéficiaires se voyant en effet gratifiés d'attributs et de pouvoir qui n'appartenaient en droit qu'au souverain. Ainsi en était-il du droit sur les personnes reconnu aux bénéficiaires, du droit sur la terre concédée, de l'exterritorialité juridique et fiscale des *azib*, du droit de perception de l'impôt religieux et de la reconnaissance du tribut d'allégeance, la *bedya*.

Cette situation semble s'être surtout institutionnalisée et généralisée dans la seconde moitié du XIX^e siècle et s'enfla particulièrement sous Moulay Hafid, alors que certains *chorfa*, les Ouazzani surtout, avaient renforcé leur influence grâce à la protection des puissances européennes. Cette situation n'est pas sans rappeler, de façon tout à fait anachronique, une certaine forme de féodalité. On retrouvait en effet une « noblesse de sang » qui, à ce titre, jouissait de privilèges dont étaient écartés tous ceux qui ne pouvaient prétendre à l'ascendance chérifienne.

Cette noblesse se voyait déléguer la souveraineté complète sur un territoire et des hommes, disposant ainsi des mêmes pouvoirs que les féodaux européens dans leurs fiefs. Si la spécialisation des *chorfa* n'était pas guerrière comme l'était celle des seigneurs européens, en revanche ils jouaient, du fait de leur « spécialisation religieuse », un rôle semblable dans la politique intérieure. Ils apparaissaient, en effet, comme des pouvoirs locaux susceptibles de s'imposer aux tribus, le cas échéant de les mobiliser ou de les apaiser. Le chérif d'Ouezzane, Moulay Abdessalam, parvint même à se constituer une milice armée.

L'institution reste cependant originale, car l'organisation tribale demeurait sous-jacente au pouvoir des *chorfa*. Les hommes de la tribu étaient en même temps des guerriers et conservaient leurs institutions internes. Les *chorfa* ne pouvaient y intervenir qu'indirectement. De plus, cette influence des *chorfa* n'était pas systématique; elle ne s'imposait complètement que par places; enfin, le souverain n'avait aucune initiative pour accorder ses concessions et ne reconnaissait que les situations de fait. On doit donc se garder de rechercher trop d'analogies avec une certaine image de la féodalité. Cette forme de pouvoir personnel était néanmoins parvenue à s'interposer entre le Makhzen

(46) Michaux-Bellaire, « L'azib, une variante locale du droit de propriété musulman », *les Tribus arabes de la vallée du Lekkous*.

central et l'organisation tribale, tournant ainsi les principales difficultés qui s'opposaient à la constitution de domaines personnels (47).

Les concessions d'*azib* furent en effet considérées par leurs bénéficiaires comme des propriétés personnelles. Certes, leur fondement était fragile, et la succession des dahirs des Qnatra rappelle que les concessions devaient être raffermissées à chaque changement de souverain, parfois même plusieurs fois par le même souverain. Créée par dahir, la concession pouvait disparaître par décision du souverain et la terre retrouver son statut de *naïba*. Ainsi en fut-il lorsque les Qnatra perdirent leur influence. Par une lettre de 1816, Moulay Slimane donne ordre au caïd de Larache de prendre possession de toutes les terres makhzen concédées par ses prédécesseurs, « sans tenir aucun compte des *chorfa* d'Ouezzane, Ben Raisoul, Alamiin ou autres », en vue de redistribuer ces terres (48). De même, en 1904, l'*azib* Boul Rhaït, dans la tribu des Khlott, qui avait été concédé trois ans auparavant à un frère du sultan, fut replacé, par ordre donné au caïd des Khlott, sous la juridiction de la *naïba* (49).

Le droit de propriété attaché aux concessions d'*azib* était en fait très imprécis puisqu'il s'agissait, en théorie, de terres inaliénables. Ceci n'empêcha cependant pas les bénéficiaires d'*azib* de s'estimer propriétaires des terres concédées, surtout à partir du moment où la pénétration européenne donna une valeur spéculative nouvelle aux terres. L'exemple le plus fameux est celui des négociations qui furent entreprises en 1882 par le grand chérif d'Ouezzane, Si Abdessalam, pour vendre des terres de la *zawya* au comte de Chavagnac (50); ces négociations furent reprises plus tard lorsque Si Abdessalam chercha à s'associer à un homme d'affaires français qui lui proposait de mettre en valeur « ses propriétés » (51).

Lors de l'établissement du protectorat, les *azib* furent en général reconnus comme propriété de leurs détenteurs, et à ce titre ils purent être vendus à des colons ou titrés au nom des bénéficiaires – bien qu'à partir de 1936, J. Berque,

(47) On ne parle pas ici des nombreux *azib* qui passèrent sous l'influence des *chorfa* sans que ces *azib* aient été reconnus par dahir du souverain, les rapports entre *azib* et *chorfa* étaient de même nature que lorsque l'*azib* était concédé par dahir.

(48) Traduction du Registre officiel des *Habous* de Tanger, Archives marocaines 1914, vol. XXIII, p. 46.

(49) Michaux-Bellaire, *les Tribus arabes de la vallée du Lekkous*, *op. cit.*, p. 74.

(50) J.L. Miège, *le Maroc et l'Europe*, PUF, 1963, t. 4, p. 50-51.

(51) *Ibid.*, contrat entre Si Abdessalam, chérif d'Ouezzane, et J. Jazulot, directeur des Grands Magasins du Printemps, 1888.

alors contrôleur civil à Had Kourt, ait pris la défense de certains de ses administrés, menacés d'expropriation par les *chorfa* d'Ouezzane, détenteurs de ces *azib* (52). Au terme d'une évolution complexe, la concession au bénéfice de *chorfa* ou de *zawya* avait abouti à l'*azib* et à la constitution de domaines personnels. D'autres formes de concession devaient également conduire à des situations analogues.

4. Les concessions de *tenfida* et d'*iqta temlik*

La réforme de l'impôt fut un autre aspect important de la transformation des structures sociales après l'avènement de la dynastie saâdienne: en même temps qu'elle mettait fin au système des concessions fiscales et qu'elle centralisait le recouvrement de l'impôt dû par les tribus de *naïba*, cette réforme contribua à définir la situation juridique et fiscale des terres du pays. On distingua ainsi – et cette distinction prévalut jusqu'à l'établissement du protectorat – des terres de *naïba*, des terres *guich*, des terres *makhzen*.

Les terres de *naïba* étaient toutes celles qui étaient redevables de l'impôt, terres de plaine comme terres de montagne, que la perception de l'impôt soit effective ou non. L'impôt de *naïba*, assimilé à la perception d'un *kharaj*, affirmait, en théorie, la propriété de la communauté musulmane sur les terres du fait de la conquête. En pratique, cette situation n'était nullement exclusive d'une propriété privée *melk*, que le droit musulman justifiait par la théorie de la vivification; les terres de *naïba* correspondaient donc à une catégorie fiscale claire mais non à un statut foncier précis: celui-ci pouvait, dans le contexte de l'occupation communautaire de l'espace, être nuancé selon différents degrés d'appropriation effective de la part des tribus, allant de la propriété collective intégrale à la propriété privée *melk*. L'important, cependant, était que le souverain n'avait, en droit, aucun pouvoir d'attribution de propriété sur ces terres: il avait en effet fallu la situation particulière des *chorfa* et des *zawyas* pour que des terres de *naïba* puissent être aliénées.

Les terres *makhzen* comprenaient, rappelons-le, les successions en déshérence, les biens des disparus, les biens donnés en nantissement au *makhzen*, les confiscations effectuées par les souverains sur des fonctionnaires, des chefs

(52) J. Le Coz, *le Rharb*, t. II, p. 618.

militaires, des tribus révoltées, certains biens de mainmorte comme les *adir*, pâturages des cavaleries chérifiennes, etc. Ces terres revenaient au *Bit el mal*, Trésor de la communauté musulmane, et étaient pour cette raison inaliénables.

Une partie de ce patrimoine constituait le domaine privé du souverain, mal distingué du domaine de l'Etat. L'usage des autres terres makhzen pouvait être concédé à des particuliers ou des collectivités mais seulement sous forme d'un usufruit : c'est ainsi que les terres confisquées à des tribus déplacées pouvaient être concédées aux tribus astreintes au service du *guich*, que d'autres terres d'origine diverse pouvaient être données en usufruit à des fonctionnaires, des chefs militaires, des particuliers qui en assuraient la gestion contre d'éventuelles redevances au *Bit el mal*.

La *tenfida*

La concession d'une terre makhzen se faisait généralement sous la forme d'un acte appelé *tenfida*. La *tenfida* accordait soit la *menfaâ* ou usufruit transmissible de la terre, le droit restant attaché au premier bénéficiaire, soit l'*intifaâ*, usufruit attaché exclusivement à la personne du premier bénéficiaire (53).

C'est par *tenfida* que le souverain accordait aux hommes du *guich* les terres nécessaires à leur entretien. La *tenfida* ne comprenait qu'un *intifaâ*, c'est-à-dire un usufruit personnel qui devait être repris, le plus souvent en faveur d'un de ses fils, à la mort du bénéficiaire. L'attribution des parcelles était déléguée au pacha commandant le *guich*, dont l'acte de *tenfida* était de la forme suivante : « Nous transmettons par *tenfida* à Si... la jouissance de la parcelle de terre située à... et qui était autrefois entre les mains de..., qui est décédé, afin qu'il en jouisse de la même manière que ses pairs du *guich* de ... (54). » La superficie concédée aux hommes du *guich* était en général la même. Le lot était appelé *mokhazni*, ce qui soulignait son origine *makhzen*. Il était considéré comme l'unité de compte des superficies. Dans le *guich* des Oudayas, près de Fès, le *mokhazni* était d'environ seize hectares.

(53) La *menfaâ* en fait comprenait des formes d'usufruit divers : *guelza*, *zina*, *haloua*, *gza*, *istidjar*. Sur leur définition, voir Goulven, *Traité d'économie et de législation marocaines*, t. II, p. 303.

(54) E. Amar, *l'Organisation de la propriété foncière au Maroc*, 1913, p. 39.

Les *tenfida* des chefs de *guich*, pacha, caïd *reha*, caïd *mia*, étaient, par contre, concédés par le souverain en même temps que le dahir les investissant de leur charge. Ces concessions, beaucoup plus importantes que les *mkhazni* des hommes du *guich*, étaient en principe des terres de fonction, liées à l'exercice du commandement; les juristes du protectorat les assimilèrent à des «terres d'apanage».

L'origine des concessions de *tenfida* avait cependant tendance à s'effacer rapidement, surtout dans les *guich* anciens. On considérait en effet que les charges militaires étaient héréditaires, et l'usage prévalut que le fils héritât du père. On allait même jusqu'à augmenter la concession lorsque les fils étaient nombreux. Les filles cependant restèrent toujours écartées de l'héritage d'une concession *guich*.

C'est ainsi que dans les Ouled Jamaâ, les Cheraga, les hommes du *guich* se considéraient, après plusieurs générations, comme propriétaires des terres *makhzen* sur lesquelles ils avaient été installés. Les grandes familles qui exerçaient les commandements s'étaient, de même, approprié leurs «apanages». Des domaines personnels s'étaient ainsi formés à partir de concessions de terres *makhzen*, et leur appropriation était, dans l'usage, sans restriction. Des actes qui intéressent les terres de la famille Jamaï, qui exerça des commandements dans le *guich* des Ould Jamaâ pendant presque tout le XIX^e siècle, montrent que leurs terres, en dépit de leur origine *guich*, pouvaient être héritées, vendues, constituées en *habous*. Un acte de 1865 établit ainsi une *moulkia* (acte de propriété) au bénéfice du caïd Abdelmalek Jamaï, pour sa terre de Bled Azzaba, dont les témoins reconnaissent qu'il l'occupe depuis longtemps. Des actes de 1865, 1877, 1890 font ensuite part de la dévolution successorale de Bled Azzaba: par un autre acte de 1856, le caïd Jillali Jamaï, dit Bouchenfa, constitue une partie de ses terres en *habous* privé au profit de ses fils. L'un de ceux-ci vend, par «un acte de 1880, des terres dont il a hérité à la famille fassie des Marnissi (55)».

Devant l'enracinement de cette appropriation, le *makhzen* ne pouvait faire alors valoir ses droits de propriété éminente que par le séquestre, comme celui qui frappa, vers 1895, la même famille Jamaï lorsque le vizir Ba Ahmed la fit tomber en disgrâce.

(55) Conservation foncière de Fès, dossiers T.F. II 25 et R. 1089 F.

Dans les *guich* constitués plus tardivement, comme les Dkhrissa, les Arab du Saïs, les Sejaâ, ou restructurés, comme les Cherarda après leurs révoltes sous Moulay Abderrahmane, la *tenfida* s'était par contre beaucoup moins transformée. Le protectorat, lorsqu'il procéda à l'inventaire des terres *guich* pour installer sa colonisation officielle, rencontra ainsi de très nombreux « apanages » de caïd qui avaient conservé leur caractère de *tenfida*. Ces « apanages » furent en général conservés à leurs bénéficiaires et devinrent leur domaine personnel (56). Un caïd des Cherarda pouvait ainsi, en 1916, vendre son apanage à l'administration du Protectorat qui aménageait alors le périmètre de colonisation de Petitjean-Sidi Kacem (57).

Le souverain concédait également des *tenfida* sur les terres *makhzen* à des particuliers. Tel fut, par exemple, le cas de ce personnage religieux de Fès, Sidi et Tahri el Meknassi, qui détenait environ quatre *jouja* de terres, soit environ 80 hectares (58) sur le plateau de Bou Merched, près de Fès, et dont il avait reçu l'usufruit *menfaâ* par *tenfida* (59).

Ces *tenfida* furent le plus souvent considérées par leurs bénéficiaires comme une donation en propriété privée. Les actes signés par le souverain à la fin du XIX^e siècle venaient en effet accroître la confusion. Un dahir, par exemple, gratifiait un particulier d'une terre « par gratification complète et publique », alors qu'un second dahir, renouvelant le premier, le précisait en ces termes : « Nous renouvelons à Si.., la *tenfida* qu'il a entre les mains, relativement au terrain situé à... Nous lui laissons le terrain au même titre auquel il le possédait, durant la vie de notre seigneur, notre père le sultan (60). » La confusion entre *tenfida* et propriété était ainsi manifeste, et l'institution de cette forme de concession avait pu contribuer à la formation de domaines personnels.

(56) Sur les « apanages » dans les Cherarda, voir le tableau statistique de J. Le Coz, *le Rharb*, t. II, p. 659.

(57) Le Coz, *Ibid.*, t. 1, p. 398.

(58) La contenance agricole d'une *jouja* s'entendait selon la coutume de l'époque: une *jouja* labourable, 10 ha, plus une *jouja* labourable l'année suivante pour permettre l'assolement (10 ha), le tout avec dépendances et pacages, extrait d'un jugement. Conservation foncière, Fès, dossier T. 1986.

(59) Cité dans un acte adoulaire de 1330/1913, Conservation foncière de Fès, dossier T. 1986.

(60) Cité par E. Amar, *op. cit.*

L'iqta temlik

La *tenfida* cependant n'était pas opposable à d'autres formes de concession des terres *makhzen*, qui accordaient avec beaucoup moins d'ambiguïté la propriété de la terre. C'est ainsi qu'un constat d'experts donnait tort au *fqih* Sidi et Tahari el Meknassi qui, dans une querelle de limites, opposait sa *tenfida* à une concession d'*iqta*, pourtant plus récente, d'un chérif Ouazzani (61). L'inaliénabilité des terres *makhzen* avait en effet été tournée par différentes formes de gratifications qui prirent la forme de l'*iqta*, cependant bien différent de ce qu'il avait été sous les Mérinides et les Ouatassides. Les documents manquent encore pour situer l'époque et le contexte dans lequel s'institua cette forme de concession.

Moulay Ismaïl, après la conquête de Tanger, installa des Rifains dans le Fahs de cette ville. Les terres leur furent concédées à titre d'*iqta*. L'*iqta* avait ici son sens primitif puisqu'il s'attachait à des terres conquises par les musulmans et abandonnées par leurs occupants (62).

Dans une lettre de 1816, déjà citée, Moulay Slimane dispose des terres *makhzen* distribuées depuis la mort de Sidi Mohammed ben Abdallah (en 1790). Le souverain reprend ainsi des terrains qui avaient été concédés à des personnages divers, à des *chorfa*, à des fonctionnaires. Cette référence montre que la concession foncière n'avait alors aucun caractère d'appropriation : conformément au droit musulman, la jouissance seule était concédée, la propriété éminente restant au souverain.

A la fin du XIX^e siècle, cependant, l'usage s'était bien établi d'user de la concession d'*iqta* pour aliéner le patrimoine du *Bit el mal*, définitivement, sous forme de propriété. Cet usage s'accrut alors que l'affaiblissement du régime favorisait la dilapidation du patrimoine au profit de fonctionnaires concussionnaires, de caïds et d'agents contrôlés par le pouvoir central.

Sur le plan des institutions, la concession correspondait à une « gratification » ou *in'am*, qui faisait l'objet d'un acte revêtu du sceau du souverain. Le contenu de la gratification n'était pas toujours précisé, mais selon E. Amar, on pouvait considérer que « le terme de gratification, *in'am*, était synonyme de donation pour autant qu'aucun autre terme ne vienne en restreindre le sens » (comme par

(61) Conservation foncière de Fès, dossier T. 1986.

(62) Salmon, *Une Tribu du Nord marocain, les Fahciya*, Archives marocaines, t. 1.

exemple la mention explicite d'un usufruit *menfaâ* ou *intifaâ*) (63). Cet auteur citait à l'appui de son interprétation la *fetwa* suivante du juriste Mohamed el Fasi: « Dans l'ouvrage juridique intitulé *el Djaouaher*, « les Perles », il est dit ceci: lorsque le souverain gratifie quelqu'un d'un terrain, celui-ci devient la propriété du bénéficiaire alors même qu'il ne l'a pas exploité, ni y a fait le moindre établissement. Il a le droit de le vendre et d'en disposer comme il veut. Ses héritiers lui succèdent dans les mêmes droits (64). »

Pour les jurisconsultes marocains, cette forme de gratification d'une terre *makhzen* se différenciait de la *tenfida* et devait être considérée comme une donation en *iqta temlik*, c'est-à-dire en toute propriété. C'est ce qui apparaît sans ambiguïté dans la *fetwa* donnée par un jurisconsulte de Fès à qui les juristes européens demandèrent, à la veille du Protectorat, si « le Makhzen pouvait pour cause d'utilité publique ou privée reprendre des biens concédés à titre de donation ». La réponse précisa: « La donation de la nue-propriété et de l'usufruit consenti par le Makhzen est ce que l'on appelle « *iqtaâ temlik* », donation définitive, constitutive de propriété. » Suivaient quelques justifications se référant au Coran et aux actes du Prophète pour expliquer cette aliénation du bien de la communauté. « En résumé, « l'*iqtaâ* » est rangé parmi les actes admis par la loi et les anciens errements qui ont été consacrés par l'Islam... On doit donc considérer qu'il s'agit d'une pleine propriété (65). »

C'est par une concession de cette forme qu'un chérif Ouazzani fut gratifié par Moulay Hafid de six *jouja* de terres *makhzen* (environ 120 hectares) à Bir el Oudini, dans le territoire des Ouled el Haj de l'oued, près de Fès, à titre d'*iqta*: « Qu'on sache par les présentes... que par la grâce de Dieu, sa puissance, etc., Nous avons gratifié le détenteur de la présente, le chérif très agréé Sidi M'Hammed el Ouazzani d'une parcelle de six *jouja* de terres *makhzen* située à Bir el Oudini, dans la zone de culture des Ouled el Haj, n'ayant pas encore fait l'objet d'une gratification à des tiers. Cette parcelle lui est attribuée en toute propriété, à titre d'*iqta*, en échange des terrains situés à el Batma sur le territoire des Sejaâ dont il avait été gratifié et qui viennent de lui être retirés. Gratification et *iqta* parfait. » (*Fait le 17 jourmada el oula 1330*)

(63) E. Amar, *op. cit.*, p. 64.

(64) *Ibid.*, p. 68

(65) « Consultation juridique sur les questions domaniales au Maroc », *Revue du monde musulman*, 1911, t. XVI. p. 292-293.

4 mai, 1912, Sceau de Moulay Hafid) (66). Muni de son dahir, le chérif s'était ensuite rendu dans les Ouled el Haj avec l'amine Amlak, administrateur des terres *makhzen*, pour prendre possession de son terrain et pour en faire établir la délimitation par acte adoulaire.

De la même façon, un dahir de Moulay Abdelaziz de 1907 avait accordé, par *iqta*, une terre *makhzen* située à Hajra Chrifa, sur les bords du Sebou, à la famille Tazi de Fès (67). Bien d'autres concessions d'*iqta* apparaissent encore dans les archives des conservations foncières. Les *iqta* ainsi concédés avaient le caractère d'une propriété sans restriction, bien que leurs détenteurs aient fréquemment pris le soin de les consolider. Ainsi, par un acte de 1885, Moulay Hassan « raffermit » son oncle Moulay Slimane dans la propriété des terres dont il a été gratifié. L'acte précise cependant qu'il « pourra vendre, donner en aumône, constituer en *habous* lesdits immeubles d'une manière parfaite (68) ».

Des *iqta* furent, en grand nombre, accordés par Moulay Hassan et ses deux successeurs, qui en firent bénéficier les membres de la famille dynastique et les familles influentes du *makhzen*. Beaucoup de ces actes d'*iqta* furent produits au début du Protectorat lorsque l'administration procéda au recensement du domaine *makhzen*. La plupart des terrains ainsi acquis furent conservés par leurs détenteurs, bien que certains aient été expropriés pour installer les lotissements de colonisation officielle (69). L'*iqta* contribua ainsi fortement à la formation des domaines personnels sur des terres appartenant au *Bit el mal*.

Les terres *makhzen*, en principe inaliénables, furent également aliénées par des ventes dont beaucoup furent, semble-t-il, des ventes fictives, de complaisance (70). Un acte chérifien frappé du sceau de Moulay Abderrahmane signale une de ces ventes dès le milieu du XIX^e siècle (probablement y en eut-il bien avant, les actes restent encore à exhumer). Le souverain ratifiait en effet

(66) Conservation foncière de Fès, dossier T. 1986.

(67) Conservation foncière de Rabat, dossier T. 450.

(68) Conservation foncière de Fès, dossier T. 1079 F.

(69) Ce fut par exemple le cas de Si Ben Bouchta, père du gouverneur de Fès dans les années 60, qui détenait par *iqta* une terre dans les Sejaâ et qui fut exproprié lors de la création d'un périmètre de colonisation officielle (communication orale). Ce fut aussi le cas de nombreux *iqta* dans le Saïs de Fès.

(70) Goulven, *op. cit.*, p. 245, (note 49).

«au profit de son cousin, le jurisconsulte cadi Moulay Abdessalam... la vente du terrain ez Ziani, situé à Sidi Harazem (région de Fès) appartenant en totalité au gouvernement chérifien par voie d'acquisition... Nous en avons reçu le montant, soit 900 *mithqal* des mains de l'acquéreur et nous lui en avons donné la jouissance comme tout propriétaire dispose de son bien et ce conformément aux dispositions du *chraâ* (25 *joumada* 1 1264, 29 avril 1848) (71).»

Les ventes, probablement fictives, affectaient également les propriétés confisquées aux personnages tombés en disgrâce, et qui passaient aux mains de ceux qui les avaient supplantés. Un exemple de ces mutations, qui furent extrêmement fréquentes, nous est montré dans un acte adoulaire de 1902 : cet acte en effet mentionne que le terrain El Haouch dans les Ouled Jamaâ, de plus de 400 hectares, avait été saisi à l'encontre du vizir Si Ahmed et attribué au *Bit el Mal*, après la mort de ce dernier, en compensation des sommes dues au *Bit el Mal*, «pour mauvaise administration». Ce terrain était ensuite devenu propriété de Si el Mehdi el Menehbi, le vizir de Moulay Abdelaziz, qui l'avait acquis du makhzen (72).

Ces concessions foncières, ces ventes, si elles procédaient d'un abus des pouvoirs du souverain à l'égard des biens dont il n'était que l'administrateur, n'étaient pas non plus sans abuser du droit des occupants. Jusqu'à quel point en effet les terres étaient-elles effectivement bien du *makhzen* et n'étaient-elles pas grevées de droits d'usage et de propriété? Il existe peut-être en contrepoint de ces concessions une histoire complexe d'une paysannerie dépossédée par le Makhzen. Nous savons peu de choses de cette histoire. Quelques documents, comme ceux qui relatent les vicissitudes procédurières autour des 200 hectares du Bled el Arouj dans les Ouled Jamaâ, en suggèrent cependant l'âpreté.

Lorsque les héritiers d'un Moulay Slimane, fils du sultan Moulay Abderrahmane qui détenait cette terre par *iqta*, déposèrent une réquisition pour immatriculer le Bled el Adrouj, Bousselham ben Qaddour el Aoudiyi fit opposition et déposa plusieurs titres datés de 1830, qui faisaient état de l'origine de la propriété et des ventes qui avaient notamment permis à sa famille d'en acquérir une partie. En 1864, le terrain fut donné en *iqta* à Moulay Slimane. Les précédents possesseurs firent alors établir un acte adoulaire en 1864 par lequel ils faisaient constater qu'ils avaient été arbitrairement expropriés.

(71) Conservation foncière de Fès, dossier T. 4593 F.

(72) Conservation foncière de Fès, dossier R 2822 KF.

En 1876, 24 témoins confirmèrent devant adoul cette expropriation. Moulay Slimane fit alors raffermer son *iqta* en 1885. Mais en 1918, les propriétaires revinrent à la charge et firent établir un nouvel acte signé par 24 témoins. Les propriétaires tentèrent même d'occuper le terrain mais en furent chassés par des coups de feu tirés par les esclaves de l'héritier de l'*iqta*. Cet incident fut certifié par un acte de 1918, que signèrent 72 témoins. Le Bled el Adrouj fut cependant immatriculé au nom du détenteur de l'*iqta* qui avait fait établir une *moulkia* en 1902 (73). Ces faits parlent dans toute leur sécheresse.

5. La concession des terres *habous*

C'est également sur des terres *habous* que s'exerça le système des concessions. En principe usufruitières, ces concessions aboutirent cependant, par suite d'abus, à une quasi-appropriation de nombreux immeubles dévolus, de façon inaliénable, à l'institution des *Habous*.

Le *habous* est une modalité qui affecte la transmissibilité de la propriété. Selon la tradition, le Prophète apprit à Omar ibn Khattab, le futur calife, qui désirait employer les revenus d'une terre d'une manière agréable à Dieu, qu'il pouvait atteindre ce but s'il « *habousait* » cette terre. Il spécifiait ainsi que l'immeuble ne pourrait être ni vendu, ni donné, ni compris dans un partage de succession et que ses revenus devaient être distribués aux pauvres, aux personnages religieux, aux voyageurs, aux hôtes, ou employés au rachat des captifs et à la guerre sainte (74).

L'institution joua dans l'histoire du Maroc un rôle considérable. Les ressources des *habous* publics furent en effet employées à construire des mosquées, des medersas, des hôpitaux. Leurs revenus ont subventionné le culte, l'enseignement, assuré le fonctionnement de nombreuses œuvres de bienfaisance et d'utilité générale: adductions d'eau, fontaines, bassins, abreuvoirs, services d'assainissement. Dans une société où l'administration était rudimentaire et où le soin des intérêts généraux était en grande partie abandonné à l'initiative privée, on conçoit aisément ce qu'une pareille

(73) Conservation foncière de Fès, dossier T. 7079.

(74) Selon Goulven, p. 295, sur les *habous*, L. Milliot, *le Démembrement du Habous*, Leroux, 1918. L. Milliot, *Traité de droit musulman*. Goulven, *Traité d'économie et de législation marocaine*, p. 295 et suiv.

institution pouvait rendre de services (75). Les *nadir* qui administraient les biens eurent ainsi peu à peu la charge de nombreux services publics dans les villes. L'institution atteint son apogée sous les Almohades et les Mérinides, et l'on prétend que les cités musulmanes étaient alors mieux tenues que la plupart des villes d'Europe au Moyen-âge (76).

Dans les campagnes sédentaires, les terres et les arbres «*habousés*» étaient en général dévolus à un santan local. Leur revenu servait à l'entretien de la mosquée et du *fqih*, aux aumônes et à l'hospitalité. Ils constituaient surtout le trésor de guerre des tribus, qui permettait à celles-ci de s'armer et de résister au pouvoir central. Une convention coutumière des Ouedras, dans les Jbala, qui, vers 1865, précisait les pouvoirs du cheikh de la tribu, à la suite d'un conflit avec le makhzen, mentionnait ainsi que «le cheikh ne s'occupe pas de la constitution et de l'emploi des réserves de poudre et de balles acquises avec les revenus des *habous* et conservées dans le magasin de la mosquée principale de la tribu (77)». Dans le Rif et les pays Jbala, presque chaque village disposait ainsi de quelques biens *habousés*. Cette forme de *habous* était, par contre, exceptionnelle dans les pays pastoraux, du fait surtout d'un genre de vie qui individualisait mal la propriété foncière (78).

De nombreuses terres cependant furent constituées en *habbous* au bénéfice des *zawya* importantes comme la *zawya* d'Ouezzane ou celle du Jbel Alam qui, localement, s'interposaient entre les tribus. D'autres le furent au bénéfice des fondations de Fès, Meknès ou Moulay Idriss qui, dans ces villes, assuraient l'enseignement de la foi et la bienfaisance : à Fès, *habbous* de la Qaraouiyine, du Maristane, du Horm el Idrissi et des différentes mosquées ; à Meknès, les

(75) L. Milliot, *le Démembrement du Habous*, p. 38.

(76) Goulven, p. 298.

(77) E. Biarnay, *Un cas de régression vers la coutume berbère dans une tribu arabisée*, traduction d'une convention coutumière, Archives berbères, fasc. IV, 1915-1916 p. 219-229.

(78) De plus, selon les juristes, les terres de plaine ayant été considérées comme conquises et appartenant donc à la communauté musulmane, ne pouvaient être constituées en *habbous* par leurs occupants. Il n'en était pas de même des tribus de montagne, qui s'étaient converties et qui pouvaient donc disposer à leur gré de leurs terres. Cette distinction n'empêcha cependant pas la constitution de *habous* dans le Prérif et le Saï, pourtant terres conquises. La carte des terres *habous* dans les années 60, que l'on a établie d'après l'enquête de 1963 du Service des statistiques, montre la localisation de l'essentiel des biens *habous* dans les zones de vieille sédentarité et, au contraire, leur très faible présence dans les grande plaines atlantiques et les pays pastoraux.

habous kobra (biens des mosquées) et les *habous soghra* (biens des fondations privées) ou encore les *habous* de Moulay Idriss du Zerhoun. Ces fondations avaient le caractère d'un service public et administraient un patrimoine rural important qui comptait de nombreuses terres et des arbres dans le Saïs, le Zerhoun et les collines au nord de Fès, dans les Oudaya, les Ouled Jamaâ, les Lemta, les Ouled al Haj.

Au XVI^e siècle déjà, des terres du Saïs appartenaient à la mosquée Qaraouiyne. «A l'ouest de Fès existe un territoire d'une quinzaine de milles de large et d'une trentaine de milles de longueur qui est tout plein de sources et de ruisseaux et qui appartiennent au grand temple. Les terrains y sont pris à bail par des jardiniers (79).» A la même mosquée appartenaient les terres de culture de El Obbad dans les Ouled Jamaâ (80).

Les donations avaient les prétextes les plus divers. Ainsi, par un acte de safar 1010 (1441): «Le marabout Abou el Abbas Ahmed (...) a constitué en *habous* la totalité de six terrains de culture (dans les Ouled Jamaâ)... Le tout d'une capacité de quatre charrues... La constitution est faite au profit du *fqih* Abou el Abbas dans le but d'apprendre la façon de réciter correctement le Coran aux étudiants qui se réunissent au pied du pilier droit de la Anza de la mosquée Qaraouiyne, au coucher du soleil, à l'heure de l'*aâcha* sauf le jeudi et le vendredi. *Habous* perpétuel (...) Si le bénéficiaire vient à décéder, il sera remplacé par le *fqih* prenant les mêmes qualités jusqu'à la fin des siècles (81).»

Les *chorfa* Mghtiyyine, de même, constituèrent en *habous*, par un acte du 10 rabi 1 1112, 26 août 1700, l'ensemble d'un quart indivis des terrains qui leur appartenaient près de la confluence du Sebou et de l'Inaouène, au profit de la mosquée Es Saïda el Rach de Meknès. Le cadî de la *jamaâ* de la ville de Meknès se rendit sur les lieux et déclara la donation authentique et valable par un acte de 1116, 30 septembre 1704 (82).

Les patrimoines des grandes fondations avaient pu ainsi devenir très importants. Les *habous kobra* de Meknès, par exemple, avaient demandé l'immatriculation du bled Mikkès (en rive droite de l'oued Mikkès) d'une

(79) Léon l'Africain, t. 1, p. 232. Les distances mentionnées correspondraient à 25 km x 50 km.

(80) *Ibid.*, t. 1, p. 242. El Obbad correspondrait au marabout de Sidi Ahmed el Bernoussi.

(81) Conservation foncière de Fès, dossier R. 7818 F.

(82) Conservation foncière de Fès, dossier 924 KF.

contenance globale de 1000 charrues dont 50 *jouja* étaient de terres salées et impropres à la culture, 158 étaient loués à des Arab du Saïs et 792 aux Oudaya (83). La part des revenus agricoles constituait, au demeurant, l'essentiel des ressources de ces fondations. «Autrefois, signale Léon l'Africain, chaque étudiant de ces collèges était défrayé de ses dépenses et de son habillement pendant sept ans. Mais maintenant il n'a plus que le logement car, pendant les guerres de Saïd, beaucoup de propriétés et de jardins ont été ravagés, dont les revenus étaient affectés à cet usage (84).»

Les *habous* commencèrent à périlcliter à partir des Saâdiens. Les souverains chérifiens, toujours à court d'argent depuis que s'était tari le fructueux commerce de l'or, ne pouvaient en effet qu'être tentés par les richesses des fondations. Ces richesses, en même temps, observe L. Milliot, constituaient une menace car elles alimentaient fréquemment la «caisse noire» des partis citadins hostiles à la dynastie (85). Les souverains entreprirent donc d'user des ressources *habous*, notamment en concédant eux-mêmes la jouissance de terres et d'immeubles de rapport à titre temporaire et personnel (*intifaâ*) pour récompenser des personnages importants des services qu'ils leur rendaient. Cette concession était accordée par un acte de *tenfida*.

Cet exemple fut suivi par les *nadir* qui administraient les *habous*. Ceux-ci participèrent par toutes sortes de moyens à la dilapidation du patrimoine. Ainsi la coutume se créa de renouveler tacitement les baux, d'autoriser les loyers de principe, d'accepter que le droit de jouissance soit cédé à des tiers. Ces pratiques coutumières créèrent un droit de *menfaâ*, ou propriété d'un droit de jouissance cessible et transmissible, dont le principe est contraire aux prescriptions de la loi musulmane. Par l'usage de la *menfaâ*, les usufruits les plus divers, *guelsa*, *zina*, *gza*, *istidjar*, etc., grevèrent les immeubles *habous*. La propriété *habous* fut ainsi «démembrée». Pour de nombreux immeubles, les fondations ne recevaient plus que des recettes minimales ou nulles; beaucoup même furent détournés et appropriés par leurs bénéficiaires. Devant ces abus, la constitution d'un bien en *habous* public devint plus rare, alors qu'auparavant l'utilisation des biens pour les services d'édilité de la cité encourageait les donations.

(83) Conservation foncière de Fès, dossier T.F. 14218. Les géomètres trouvèrent 8877 hectares.

(84) Léon l'Africain, t. 1, p. 187.

(85) L. Milliot, *le Démembrement du Habous*, p. 40.

Quelques souverains, comme Moulay Abderrahman ou Moulay Hassan, tentèrent de freiner ces excès, mais, pour se procurer de l'argent, leurs successeurs, Moulay Abdelaziz et Moulay Hafid, mirent les *habous* en coupe réglée. Ils distribuèrent ainsi de nombreuses *tenfida* alors que les cadis et les *nadir* en venaient, de leur côté, à vendre les droits de *menfaâ*. Les *tenfida* sur les biens *habous* furent supprimées par le Protectorat en 1912, mais les bénéficiaires furent maintenus contre paiement d'un loyer (86).

De nombreuses terres *habous* étaient cependant devenues propriété privée. En 1915 encore, une terre *habous* dans les Ouled Jamaâ entra dans le patrimoine personnel de Moulay Youssef, celui-ci « ayant été d'avis d'ordonner l'échange argent de cette terre, à son profit, moyennant le prix énoncé par ailleurs et compte tenu des règles du *chraâ*, des avantages qui en résulteraient (pour les *habous* qui se débarrassaient d'une terre de faible profit) et de l'équité (87) ».

6. L'émergence d'un capitalisme agraire

La géographie des concessions makhzénienne

L'aire géographique où se localisèrent les terres concédées fut surtout circonscrite à certaines zones du Maroc du Nord-Ouest, où ces terres dessinaient une sorte de croissant, chevauchant une partie du Prérif et des plaines du Rharb et du Saïs.

Les concessions de terres *makhzen* n'étaient situées que dans les régions où le contrôle effectif du pouvoir central permettait de faire valoir les droits du *makhzen* et de les protéger. Le bled *makhzen*, régulièrement administré et assujéti à l'impôt, constituait donc une première limite géographique des concessions. Les terres, par ailleurs, ne présentaient d'intérêt que si elles étaient fertiles et si elles pouvaient être mises en valeur par une population stable et paysanne. Ceci excluait, dans le bled *makhzen* du Maroc de nord-ouest, une partie du Rharb, toute la partie sud du plateau du Saïs qu'occupaient depuis

(86) Dahir du 10 ramadan 1331, 13 août 1912, non publié à l'Officiel, annule les *tenfida* sur biens *habous*, in Henri Gaillard, « Réorganisation du gouvernement marocain », *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1916.

(87) Constat d'adoul de 9, 6, Conservation foncière de Fès, dossier R. 7818 F.

trop peu de temps des tribus encore largement pastorales. Cette double limitation dessinait une zone dont l'axe était en gros le « *trig es sultan* », la route impériale de Fès à Tanger, qui traversait des pays fertiles, occupés de longue date par des paysans et bien protégés par les implantations des *guich* Cheraga, Bouakher, Cherarda. La zone des concessions comprenait d'abord les terres des tribus autour de Fès : dans le Saïs, les terres des tribus Sejaâ, Hamyane, Cherarda de Beni Rhezouane, Arab du Saïs, Mjatt ; dans les collines et le long de la vallée du Sebou, les terres des Ouled el Haj, de l'oued, des Ouled Jamaâ, des Oudaya. Cette zone s'étirait ensuite vers Karia ba Mohammed, le Haut-Rharb et le pays de Ksar Kebir : on trouvait ainsi des concessions dans les terres des Cheraga, des Cherarda, des Sefiane et des Beni Malek, des Khlott et des Tlig. La zone s'étendait de façon discontinue jusqu'aux Fahs de Tanger où s'était créée une importante propriété citadine.

L'autorité des *chorfa* leur permettait de déborder quelque peu ces limites et d'avoir des terres dans des régions moins bien contrôlées par le makhzen. Les *chorfa* d'Ouezzane avaient ainsi pu s'implanter dans le pays Hyâina, dont les tribus étaient fidèles au makhzen mais dont « l'humeur pillarde » n'encourageait guère le makhzen à y concéder des terres. Les *chorfa* s'étaient également implantés dans les tribus du Habt, autour d'Ouezzane, dans les Masmouda, les R'houna, les Sarsar, les Ahl Serif. Ils ne s'étendirent pas plus avant dans le Rif, bien que leur autorité y fût reconnue. L'absence de terres fertiles et le particularisme des tribus durent freiner leur extension. Au sud de la zone *makhzen*, ils rencontraient, malgré leur prestige, les difficultés tenant à l'instabilité des tribus. C'est ainsi par exemple qu'un *azib* qu'ils s'étaient fait reconnaître dans les Beni Ahsen, près de Dar Gueddari, ne put être conservé par des *chorfa* d'Ouezzane (88).

Le système des concessions et les abus qui l'avaient accompagné avaient donc créé une brèche sérieuse dans l'obstacle que le droit foncier opposait à l'appropriation terrienne. En traçant en quelque sorte la voie, les concessions furent suivies de tentatives diverses d'acquisitions foncières dans les zones géographiques, que les conditions politiques et économiques prédisposaient à la concentration foncière sous forme de domaines personnels. Dans le contexte historique du XIX^e siècle, particulièrement dans la seconde moitié, on vit ainsi des familles de différentes catégories sociales, qui, à des titres

(88) J. Le Coz, *le Rharb*, t. 1, p. 303.

divers, disposaient d'un pouvoir ou d'une fortune personnels, se constituer en un groupe assez hétérogène de grands propriétaires terriens.

La parentèle dynastique et l'aristocratie makhzénienne qui usaient de leur influence auprès du Makhzen central, les familles caïdales qui étendaient leur pouvoir personnel sur les tribus, les *zawya* et les *chorfa* qui profitaient de leur rayonnement religieux dans les campagnes, les grandes familles de la bourgeoisie citadine qui investissaient les revenus du négoce et se servaient de leurs attaches auprès du makhzen composèrent essentiellement la « classe terrienne ». Tous avaient en commun d'échapper à des titres divers à l'emprise communautaire des structures tribales. La plupart, en outre, gravitaient dans les affaires du Makhzen central, comme clients, comme mandataires, comme médiateurs. La concession foncière fut pour beaucoup un moyen d'acquérir une base terrienne, mais elle ne fut qu'un aspect de l'appropriation des campagnes sous forme de domaines personnels.

Les concessions foncières et le tournant du XIX^e siècle

Il semble que, jusqu'au début du XIX^e siècle, le système des concessions n'eut de fin que politique : permettant de gratifier les services rendus, de rémunérer les chefs locaux, les concessions d'*iqta*, de *tenfida*, d'*azib*, furent principalement un moyen d'administration. La cohésion tribale, l'instabilité du pouvoir central, la précarité des fortunes politiques empêchèrent cependant que ce système ne se cristallise et évolue vers la seigneurie terrienne. Le seul propriétaire était en définitive le souverain qui usait, à des fins politiques, d'un domaine royal, enfoncé en coin dans le système tribal.

A partir du XIX^e siècle, l'orientation semble avoir progressivement changé. Les domaines tendirent à se stabiliser, devenant de plus en plus une base économique pour les familles qui se partageaient le pouvoir. Cette évolution semble avoir été provoquée, dans le nord du Maroc, par la renaissance de Fès comme capitale économique et par la relance des affaires consécutives à l'ouverture sur l'Europe. Pendant plus de deux siècles, Fès n'avait pas connu de prospérité continue. Sa population s'était appauvrie ; la situation politique de la bourgeoisie, en lutte avec le pouvoir central, l'occupation des campagnes par des tribus *guich* hostiles à la ville avaient enrayé l'expansion terrienne de la bourgeoisie. L'aristocratie makhzénienne était principalement théocratique et militaire et ne tirait ses revenus que de l'exploitation fiscale des campagnes.

Sous Moulay Abderrahman, Fès reprit peu à peu son rang de capitale. Alors que s'établissaient des relations économiques avec l'Europe, le négoce redevint florissant, des fortunes se reconstituèrent. C'est dans la seconde moitié du XIX^e siècle que les Mokri, les Bennis, les Tazi, les Ben Slimane et d'autres firent élever leurs palais dans le quartier de Douh, consacrant ainsi la richesse retrouvée (89). C'est aussi de cette époque que date principalement la formation de la propriété foncière des citoyens et des grandes familles *makhzen*, si longtemps contrariée par l'incertitude politique et la récession de la ville.

Quel en fut le mobile? Vraisemblablement la recherche d'un placement des bénéfiques d'affaires alors en plein développement (90). Dans une économie encore largement fermée, l'investissement des richesses de la bourgeoisie trouvait difficilement d'autres destinations que l'achat immobilier dans les villes et dans les campagnes. Cependant, la concentration des acquisitions foncières dans le dernier quart du XIX^e siècle – en concordance d'ailleurs avec une grande phase de concessions de terres par les souverains – nous fait nous demander si ces placements ne doivent pas aussi être mis en rapport avec la crise financière que connaissait alors le Maroc depuis la malheureuse affaire de Tétouan en 1860.

G. Ayache montre en effet que l'indemnité de guerre exigée par les Espagnols après la prise de Tétouan initia une très grave crise financière qui ne trouva de solution que dans le traité du Protectorat. Cette crise s'accompagna d'une dévalorisation considérable de la monnaie. Cette dévaluation s'exprima par la hausse du *rial*; en dix ans, de 1852 à 1862, le rial au cours officiel était passé de 19 à 32,5 *ouquia* (91). On pourrait ainsi voir dans l'acquisition des biens fonciers, qui fut le fait de la bourgeoisie citadine comme des grands du *makhzen* et de la famille dynastique, une réponse à une dévaluation qui se poursuivit jusqu'en 1912.

Accroissement des bénéfiques commerciaux, dévaluation de la monnaie, ces deux raisons furent probablement suffisantes pour précipiter l'expansion terrienne de la bourgeoisie et pour reconvertir les bases économiques de

(89) R. Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat*, Casablanca, 1949, p. 482.

(90) Sur les affaires de la bourgeoisie au XIX^e siècle, cf. J.L. Miège, *le Maroc et l'Europe*. Egalement R. Le Tourneau, *op. cit.*

(91) G. Ayache, « Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860 », *Revue historique*, t. CCXX, octobre-décembre 1998.

l'aristocratie makhzénienne. Ce qui semble bien clair, c'est que le domaine terrien prit une importance sociale et économique nouvelle dans la société du XIX^e siècle. L'évolution même du système de concessions foncières par lequel les souverains en vinrent à abandonner leurs droits éminents, à désagréger le patrimoine de l'État, à reconnaître de grandes propriétés personnelles implantées dans les terres des tribus, est à cet égard significative. Elle semble en effet souligner la formation d'une nouvelle classe, à la recherche de ses bases économiques et cherchant à s'interposer dans une société longtemps réduite à une dichotomie makhzen-tribus, plus ou moins affectée par des interventionnismes religieux de caractère local.

Chapitre 2

L'émergence de la propriété domaniale au Maroc avant le Protectorat (92)

La constitution de domaines de rente au Maroc au cours du XIX^e siècle porte témoignage d'une première apparition du capitalisme agraire dans une société rurale alors dominée par le mode de production communautaire ou, localement et par intermittence, par un mode de production seigneurial. Ce phénomène fut, au demeurant, géographiquement limité: avant 1912, il ne concernait que la région de Fès, les pays ruraux traversés par la route de Fès à Tanger, et la périphérie des ports. Mais cette limitation géographique n'enlève rien à son importance: le phénomène fut significatif car il concerna le cœur de la société marocaine, Fès et le Makhzen, et fut un facteur majeur de la formation de cette classe composite qui devait donner la bourgeoisie fassie contemporaine. Il le fut ensuite car il provoqua la première grande brèche dans le système traditionnel d'appropriation de la terre au Maroc, et témoigna donc de l'évolution des rapports de production dans la formation sociale marocaine; il le fut enfin parce qu'il créa les bases de ce capitalisme agraire national qui se développa pleinement après le traité de Protectorat.

Cet article se propose de montrer, à grands traits, comment se constituèrent ces domaines de rente et d'indiquer que ce processus eut bien la signification historique que l'on vient de relever. L'étude s'articule, dans ce but, en trois parties et une conclusion: dans quel contexte s'intéressa-t-on à cette forme d'accumulation et pourquoi? Qui furent les propriétaires terriens? Quels

(92) Ce texte a été publié sous le même titre dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, XIV 1975. Centre national de la recherche scientifique. Le même article a été repris dans une publication collective *la Question agraire au Maghreb*, Edisud, Aix-en-Provence.

procédés furent mis en œuvre pour accaparer les terres? Quelles en furent les conséquences dans les structures agraires contemporaines? Le texte développe une argumentation qui a été esquissée dans le texte précédent sur les “Concessions foncières au Maroc”.

1. Le contexte: l’alliance du makhzen et de la bourgeoisie

Le processus qui, au cours du XIX^e siècle, conduisit à la formation de domaines de rente, fut le résultat de la confluence d’intérêts de deux groupes sociaux: le premier était constitué par la classe dirigeante qui détenait traditionnellement le pouvoir central dans la société marocaine et formait, autour du souverain, ce que l’on appelait le makhzen; le second était constitué par la grande bourgeoisie commerçante, celle de Fès principalement, qui avait réapparu dans la vie économique et politique en même temps que le Maroc s’ouvrait au commerce avec l’Europe.

Ces deux groupes, cependant, étaient totalement distincts au début du XIX^e siècle. La société marocaine, en effet, se présentait alors comme une formation sociale fondée, selon des rapports de complémentarité et d’antagonisme, sur un double mode d’organisation, organisation à partir de la société tribale et organisation à partir d’une étroite structure théocratique-militaire, *l’Etat makhzénien*. La société tribale fonctionnait selon un mode de production communautaire, tandis que le makhzen, qui détenait le pouvoir central et l’autorité spirituelle, trouvait ses ressources dans l’exploitation fiscale de la société tribale. Les villes et leur bourgeoisie, qui avaient eu leur importance au «Moyen-âge» maghrébin, n’avaient plus eu, depuis que ce système «makhzénien» s’était formé au XVI^e siècle, qu’un rôle insignifiant. L’Etat makhzénien, en effet, n’avait pas de base urbaine. Plusieurs «cités», situées à Fès, Meknès, Marrakech et Rabat, lui servaient de «demeures», mais sans pour autant qu’il existât de liaison fonctionnelle avec la ville. Cette situation était particulièrement illustrée par l’opposition entre Fès Jdid, la «cité impériale», et Fès Bali, la ville bourgeoise. Certes, le pouvoir makhzénien ne pouvait ignorer la ville, surtout Fès, et l’investiture du souverain par les ouléma de Fès, la *beïa*, était la reconnaissance nécessaire de la légitimité. Mais ceci n’impliquait pour autant aucun compromis avec la bourgeoisie fassie.

C'est ce que confirme par exemple, le comportement de Moulay Rachid qui massacra les chefs de Fès alliés aux Dilaïtes et imposa à la ville la nouvelle dynastie des Alaouites; c'est ce que montre également le comportement de tous les souverains alaouites jusqu'à Moulay Abderrahmane. Moulay Ismaïl consacra l'opposition de la façon la plus nette en transplantant sa capitale à Meknès où il créa une nouvelle cité impériale.

Jusqu'au XIX^e siècle, la constitution de la bourgeoisie reflétait le rôle mineur des villes dans le système politique et économique de l'Etat makhzénien. Fès, en effet, avait perdu les fonctions de grande cité commerçante qu'elle détenait sous les Almohades et les Mérinides et était devenue principalement un centre spirituel. Cette fonction réduite se traduisait en particulier par l'absence de la bourgeoisie commerçante à la tête des affaires de la cité. Sous les Saâdiens et sous les Alaouites jusqu'au début du XIX^e siècle, les chefs de Fès étaient essentiellement des notables religieux; ceux-ci comprenaient des ouléma, des *fqih*, des *chorfa*, qui tiraient leur prestige et leurs pouvoirs de l'importance des fonctions religieuses qu'ils exerçaient. Ces notables disposaient en outre des importantes ressources des biens *habous*, ressources qui prenaient d'autant plus de relief que la bourgeoisie commerçante était considérablement appauvrie. Les chroniques, depuis les Saâdiens, confirment cette prééminence des notabilités religieuses; elles montrent, en effet, que les familles d'ouléma et de *chorfa* qui proclamaient la *beïa* étaient celles-là même qui donnaient ses chefs à la ville, lorsque celle-ci se révoltait ou traitait avec le pouvoir makhzénien. C'est un *alem* fameux, Al Wancharisi, qui était ainsi à la tête de Fès lorsque la ville lutta contre Mohammed ech Cheikh, fondateur de la dynastie saâdienne (93). Ce sont les ouléma El Fasi et Mezouar qui sont à la tête de la ville aux côtés des Dilaïtes contre Moulay Rachid; c'est la même famille El Fasi qui est à la tête des ouléma qui proclamèrent Moulay Ismaïl (94). Ce sont encore les Guessouss, les Fasi, les Iraqî, des ouléma, qui proclament la *beïa* de Sidi Mohammed Ben Ismaïl et sont ensuite les porte-parole de Fès, lors des multiples mouvements qui agitent la ville (95).

(93) Al Ifrani, *Nozhet al Hadi*, traduction Houdas, p. 55.

(94) Naciri, *Kitab Istiqsa*, Archives marocaines.

(95) Naciri, *Kitab Istiqsa*, Archives marocaines, vol. IX, p. 271. Les Archives marocaines sont référencées dans la suite du texte par les lettres A. M.

Un changement profond, cependant, s'introduisit, tout au long du XIX^e siècle, dans les rapports entre le makhzen et les villes. L'état makhzénien s'allia progressivement à la bourgeoisie citadine, celle de Fès principalement, et reconvertit en partie sa base économique en confondant ses intérêts avec ceux de cette bourgeoisie. Le contexte général de cette évolution fut celui de l'ouverture économique et politique vers l'Europe. Les travaux de J.L. Miège montrent comment, malgré les crises, les relations commerciales, reprises au XVIII^e siècle, ne cessèrent de se développer à partir de 1830 et comment le Maroc fut progressivement compromis dans les conflits entre puissances européennes. Ces changements coïncidèrent, au départ, avec une résurgence de la bourgeoisie commerçante de Fès et avec un changement d'attitude de l'Etat makhzénien.

On sait encore mal comment la bourgeoisie fassie recommença à s'enrichir dès la fin du XVIII^e siècle, malgré les jours noirs que connaissait encore la ville. Le négoce fassi et le commerce des ports avaient peu à peu repris; un indice de l'accroissement du volume des affaires nous est donné, par exemple, par le montant des droits de marché de Fès qui, affermés pour 12 000 *mitqals* en 1782, furent affermés 23 000 *mitqals* l'année suivante (96). A la fin du règne de Moulay Slimane, la bourgeoisie commerçante était assez riche pour aider financièrement le souverain lorsque celui-ci eut à lutter contre les factions et contre les tribus berbères (97). Elle s'était aussi montrée assez forte pour contraindre ce même souverain à abolir les droits de marché qui avaient été instaurés par son prédécesseur. En revanche, la bourgeoisie fassie était redevable à Moulay Slimane d'avoir éloigné le *guich* des Oudaya dont les luttes avec Fès avaient été, pendant tout le XVIII^e siècle, un obstacle à une reprise des activités de la ville. Moulay Slimane, réconcilié avec Fès, avait pu, dans ce contexte, trouver un accord avec les chefs de la ville pour utiliser les ressources des *habous*. Mais cet accord eut aussi pour résultat que ces ressources, essentiellement fassies, tendirent désormais à se confondre avec les ressources propres du makhzen.

Mais c'est la révolte de Fès en 1820 qui semble avoir marqué le tournant des nouveaux rapports entre le makhzen et la bourgeoisie urbaine. Bien qu'elle demande encore à être mieux connue, il semble qu'elle ait été plus qu'une révolte mais une révolution qui porta la bourgeoisie commerçante au pouvoir

(96) *Istiqsa*, A. M., vol. IX, p. 288 et 290.

(97) *Istiqsa*, A. M., vol. X, p. 41 et 71.

dans la cité de Fès. Cet événement vit apparaître une élite nouvelle constituée de commerçants qui, à la tête de la ville révoltée, se substituèrent pour la première fois aux chefs traditionnels, les ouléma et les *chorfa*. Les personnalités qui émergèrent alors portaient des noms qui ne devaient plus quitter les premiers rangs de la vie économique ou politique: tels étaient le nom de Benslimane, chef de la révolte, ceux de Benjelloun, Benkirane, Benchekroun, Bennis, Abderrazak, El Jami, etc. (98). Ce furent ces personnalités qui négocièrent avec Moulay Abderrahmane, le nouveau statut de la bourgeoisie commerçante, point de départ de la résurgence de cette classe et de l'alliance de la nouvelle élite commerçante de Fès avec le makhzen. Probablement cette alliance fut-elle en partie motivée par les avantages financiers que le souverain comptait retirer de l'essor de la ville. Mais elle fut surtout rendue progressivement nécessaire par le besoin, pour l'Etat makhzénien, de s'adjoindre des compétences dans un domaine qui lui était entièrement nouveau. L'ouverture sur l'Europe rendit en effet les relations politiques extérieures indissociables de relations commerciales internationales de plus en plus complexes (99).

L'Etat makhzénien ne pouvait guère trouver de compétences appropriées parmi les hommes du makhzen traditionnel, chefs de guerre ou serviteurs du palais, uniquement rompus aux problèmes de la politique intérieure. Par contre, la bourgeoisie fassie, déjà établie à Manchester, à Marseille, en Afrique occidentale et en étroite liaison avec les commerçants juifs des ports, avait peu à peu acquis les compétences requises dans le domaine des relations internationales. Il était donc naturel de voir s'instaurer une collaboration entre l'Etat makhzénien et la bourgeoisie urbaine, celle de Fès et, par contre-coup, celles de Tanger et des autres ports (100).

La bourgeoisie commerçante fut ainsi appelée à occuper dans l'administration makhzénienne les charges de la gestion financière, les fonctions commerciales ainsi que les fonctions d'ambassadeur. A partir de Moulay Abderrahmane, les fonctions de secrétaires aux finances (*amin oumana*, *amin hsab*, *amin dakhel*) furent occupées par des familles de négociants tels les Bennis, les Bennani, les Lahlou, les Tazi. Ce furent également des familles de la bourgeoisie marchande qui occupèrent certains secrétariats tel que celui de l'administration des

(98) *Istiqsa*, A. M., vol. X, p. 34, 61 et 71.

(99) Voir J.L. Miège, *le Maroc et l'Europe*.

(100) Notamment, Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat*, p. 87.

domaines (*amin lamlak*), des douanes (*amin mostafad*), des *habous*, etc. Il en fut souvent de même du vizirat aux affaires extérieures (*ouzir bhar*).

L'alliance de l'Etat makhzénien et de l'élite commerçante des villes eut notamment pour conséquence de créer au sein de l'administration makhzénienne traditionnelle, une « bourgeoisie makhzen » qui, en fait, représentait les intérêts de l'ensemble de la bourgeoisie commerçante de Fès et des ports. En raison du nouveau contexte économique, cette alliance eut également pour conséquence de rendre l'Etat makhzénien de plus en plus dépendant des ressources créées par l'activité des villes : commerce et impôts urbains.

Ainsi, si l'Etat makhzénien conserva jusqu'à l'établissement du protectorat, une forme extérieure entièrement traditionnelle, s'il continua à reposer principalement sur le *guich*, si nombre des charges administratives, celles du palais en particulier, restèrent confiées aux *ashab* qui constituaient l'entourage traditionnel du souverain, si les rapports avec les tribus restèrent inchangés, par contre, la substance de l'Etat se modifia en profondeur : l'Etat makhzénien devint en partie un pouvoir à base urbaine. Moulay Hassan semble avoir consacré symboliquement ce changement majeur depuis le XVIII^e siècle, en unissant par les mêmes remparts les deux cités rivales, Fès Jdid et Fès Bali.

Mais la modification de substance s'accompagna également d'une transformation des comportements de l'ensemble de la classe dirigeante. En raison, en effet, de l'ouverture sur l'Europe et des crises économiques du XIX^e siècle, l'Etat makhzénien devint affairiste et chercha à développer, au profit de la classe dirigeante, les bases économiques de la bourgeoisie commerçante. L'accumulation capitaliste, et plus particulièrement celle – la plus importante – qui se réalisait par le développement d'une propriété terrienne, ne restèrent pas une exclusivité de la bourgeoisie commerçante. C'est au contraire – et cet article se propose de le montrer – toute la classe dirigeante, parentèle impériale, entourage « traditionnel » du souverain, chefs militaires, bourgeoisie dans son ensemble, qui formèrent un groupe nouveau de spéculateurs, d'affairistes, de propriétaires fonciers et qui jetèrent en particulier les bases d'un capitalisme agraire (101).

(101) J.L. Miège, *le Maroc et l'Europe*, t. III, p. 234 et autres (sur les monopoles commerciaux, sur la spéculation sur les laines). J. Le Coz, *le Rharb, fellahs et colons*, t. 1, sur les spéculations de Moulay Kebir. Michaux-Bellaire, *les Finances au Maroc*, A.M., vol. XI, sur les monopoles commerciaux du makhzen relatifs aux peaux, laines, opium, kif, tabac.

Cette évolution fut favorisée par la conjoncture économique, en particulier par la succession des phases de crise et d'essor au XIX^e siècle et par l'appauvrissement des ressources publiques. Les phases de croissance, comme les crises, qui nous sont décrites par les travaux de J.L. Miège, profitèrent de la même manière à l'essor du capitalisme agraire: les premières parce qu'elles permettaient de réinvestir les profits commerciaux dans des acquisitions terriennes; les secondes parce qu'elles permettaient de fructueuses affaires aux dépens de la paysannerie affaiblie. Cette dernière était en effet victime de la vente au prix fort des produits alimentaires importés ou stockés, des prêts usuraires, enfin de l'achat des terres lorsque la dette devenait excessive. La dernière grande crise, celle de 1878-1895, plus encore que les précédentes, hâta les progrès du capitalisme commercial et foncier marocain (102).

L'appauvrissement des ressources publiques, autre facteur de cette évolution, eut plusieurs causes qui varièrent selon les époques mais qui eurent un effet conjugué pratiquement continu. En premier lieu, les impôts ruraux: ceux-ci furent affectés par les différentes crises économiques ainsi que par les troubles politiques qui leur furent liés et rendirent aléatoires les recouvrements fiscaux. Les impôts urbains, de leur côté, eurent un rapport également aléatoire, car ils furent de plus en plus contestés par la bourgeoisie urbaine (103). Les revenus des douanes, par ailleurs, furent considérablement affectés par l'irrégularité du commerce extérieur. En outre, le système fiscal était miné par son administration défectueuse et par la corruption des fonctionnaires. En revanche, les dépenses publiques augmentèrent fortement: dépenses du maintien de l'ordre, dépenses de guerre au moment du conflit hispano-marocain (1860) et, surtout, les dépenses postérieures à ce conflit: paiement à l'Espagne de la dette de guerre et coût de la modernisation de l'armée (104). Cette dégradation fût, de plus, accentuée par la dévaluation de la monnaie qui se poursuivit tout au long du

(102) J.L. Miège, *le Maroc et l'Europe*, t. III, p. 155, 246, 446, 458. Egalement, Istiqsa, A.M., vol. X, p. 272: « Les gens gagnaient beaucoup d'argent sous le règne de Sidi Mohammed ben Abderrahmane; les maisons et les propriétés devinrent très chères. » Ce même texte décrit la spéculation foncière qui s'était généralisée.

(103) Voir, par exemple, au moment de l'avènement de Moulay Hassan, la révolte dite « des tanneurs ».

(104) A la différence du *guich* traditionnel, rémunéré par l'usufruit d'une terre et par le butin, la nouvelle armée devint une armée à solde.

XIX^e siècle, surtout après la « guerre de Tétouan » (105). Le makhzen fut ainsi de plus en plus réduit expédients qui conduisirent finalement à l'imposition du Protectorat : emprunts extérieurs, vénalité des charges, dilapidation du patrimoine immobilier du makhzen. Une telle incertitude rendit donc précaires les revenus habituels du souverain et de son entourage du makhzen traditionnel et peut expliquer l'intérêt qui fut dès lors porté sur la possession terrienne en tant que nouvelle base économique.

La communauté des intérêts terriens de la bourgeoisie nous suggèrent d'y voir, au sens large, une « classe capitaliste » en cours de formation. Cette classe était essentiellement une classe urbaine et même, parce que les ports restaient sous sa dépendance économique, une classe de la cité de Fès, qui comprenait le makhzen, qui y résidait, et la bourgeoisie fassie. A la fin du XIX^e siècle, cette classe était suffisamment caractérisée pour que l'on puisse prétendre qu'elle se définissait par un même comportement capitaliste : le surplus créé par le capital foncier servait à accroître le capital, soit que celui-ci fût utilisé dans des affaires, soit qu'il fût réinvesti dans l'acquisition de nouveaux biens fonciers. Les exemples, entre beaucoup d'autres, d'un Moulay Kebir, d'un Ba Ahmed, d'un Jamaï, d'un Menehbi montrent que le comportement capitaliste de la bourgeoisie n'était plus étranger à la parentèle impériale ou à ses serviteurs traditionnels.

Le groupe constitué par le makhzen et la bourgeoisie commerçante se distinguait, par contre, d'autres catégories de propriétaires fonciers qui, cours du XIX^e siècle, s'étaient également taillé d'importants domaines personnels. A la différence des premiers, en effet, ces autres propriétaires fonciers avaient lié pouvoir local et constitution de domaines personnels et avaient tenté d'instaurer sur cette base des formes de seigneurie. Tel était le cas des *zawyas*, celui de certains caïds qui tendaient à considérer la possession foncière beaucoup plus comme un moyen de développer, sur un plan local, un pouvoir politique personnel que comme un moyen de favoriser une accumulation de type capitaliste. Pourtant, cette distinction, à la fin du siècle, reposait souvent plus sur des tendances que sur des oppositions tranchées. En effet, le pouvoir urbain et les pouvoirs locaux étaient largement interdépendants

(105) Sur la crise monétaire et les tentatives de réforme, J.L. Miège, *le Maroc et l'Europe*, t. III, Egalement, G. Ayache, « Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de Tétouan », *Revue historique*, tome CCXX, octobre-décembre 1968.

du fait du même système politique qui les englobait. D'où une certaine confusion des intérêts. En outre, certaines catégories «seigneuriales», comme celles constituées par certains *chorfa*, des caïds locaux ou des notables ruraux, n'étaient pas exemptes d'interpénétration avec le capitalisme citadin. Ainsi des *chorfa*, tels les Ouazzani, formaient à Fès des groupes qui tendaient à se confondre avec la bourgeoisie urbaine; des caïds, tels les Ben Aouda ou les A'bassi des Sefiane et Beni Malek, des personnalités régionales du commerce, tels les Ouled Daouïa dans le Rharb, des propriétaires fonciers issus du milieu rural, tels les grands propriétaires qui apparaissaient dans la Chaouïa, liaient plus leurs intérêts aux milieux affairistes de la ville et des ports qu'à la constitution d'un pouvoir personnel de type seigneurial. De là une distinction malaisée mais qui situe la nature originale de la classe capitaliste agrarienne en cours de formation.

Chercher toutefois à délimiter cette classe «capitaliste» par opposition à d'autres classes, par opposition en particulier au makhzen «traditionnel», est une entreprise équivoque. Si les tendances antagonistes se faisaient parfois jour, si les observateurs étrangers purent identifier, selon les comportements vis-à-vis de l'Europe, un «parti éclairé» et un «parti rétrograde», on doit se garder pour autant d'en déduire des catégories sociopolitiques, séparant nettement les hommes, opposant les modernistes à la bourgeoisie traditionnaliste ou encore à l'entourage impérial et au *guich* (106). La réalité, telle que l'on peut la reconstituer, était plus complexe et se caractérisait essentiellement par l'ambivalence des comportements et des intérêts. Selon les circonstances, les mêmes personnes pouvaient adopter les comportements propres au makhzen traditionnel ou ceux du makhzen affairiste. S'il y avait des contradictions, des luttes d'influence entre les comportements, celles-ci furent constamment présentes chez chacun des membres de la classe dirigeante. Un siècle plus tard,

(106) J.L. Miège, *le Maroc et l'Europe*, t. III, p. 109. J.L. Miège, sans lui donner toute son importance sociologique, a pressenti cette modification de fond du système makhzénien. Il écrit en effet, t. III, p. 225 : « Les tribus *guich* qui perdaient leur raison d'être (avec la réforme militaire postérieure à la guerre de Tétouan, 1860) ainsi que l'avantage de former une classe militaire exclusive étaient en passe de se voir disputer leur place privilégiée dans le gouvernement (par les secrétaires et les *oumana* qui avaient commencé à envahir le makhzen). Par là se modifiait l'assise du pouvoir sultanien. (En fait, si les personnalités du *guich* furent ainsi concurrencées par le pouvoir civil, elles ne le furent, par contre, que très peu par l'armée «moderne» créée par le souverain.) » Voir également : Aubin, 1905. Terrasse, *Histoire du Maroc*, t. II.

la même ambivalence, qui désespère l'analyse simplificatrice, se retrouvera entre comportements traditionnalistes et modernistes au sein des élites marocaines contemporaines (107). La classe capitaliste en formation n'était donc encore qu'une classe potentielle, en ce sens qu'elle n'était encore nullement exclusive de l'appartenance à un autre système sociopolitique.

Avec la participation de la bourgeoisie urbaine au makhzen s'instaura une permanence des hommes et des richesses qui faisait défaut au makhzen traditionnel. Jusqu'à Moulay Abderrahmane, les fonctionnaires de l'Etat makhzénien étaient choisis exclusivement dans l'entourage des «*ashab*», parmi les chefs du *guich* et les serviteurs du palais (108). Ces familles n'avaient aucune base économique propre et dépendaient entièrement des gratifications du souverain. Vivant dans l'enceinte du palais ou des kasbah-casernes, leur train de vie était assuré par les ressources publiques. Les impôts, le butin des campagnes militaires suffisaient à leurs besoins, et il ne leur était guère nécessaire de posséder des biens de production, de la terre notamment, pour obtenir un surplus. Leur richesse était créée par leur pouvoir personnel et disparaissait avec lui. La précarité du régime des concessions, entièrement dépendantes du bon vouloir du souverain, excluait, par ailleurs, que des privilèges locaux se cristallisent sous forme de propriété foncière.

Les familles de la « bourgeoisie makhzen », par contre, se distinguèrent des fonctionnaires du makhzen « traditionnel » par un caractère nouveau : elles possédaient leur propre base économique, et leur participation aux fonctions makhzéniennes se confondait avec le développement de leurs propres affaires. En outre, leurs intérêts étaient liés à ceux de la bourgeoisie dans son ensemble ainsi qu'à ceux des négociants juifs et des européens installés dans les ports au XIX^e siècle. La base économique de cette bourgeoisie makhzen était donc intégrée à l'ensemble du système économique que développait l'ouverture du Maroc sur l'Europe. Il en résultait que la richesse de la bourgeoisie makhzen, à la différence de celle des grandes familles du makhzen traditionnel, était durable : elle ne disparaissait plus avec la cessation de la fonction, car elle lui était extérieure ; elle n'était pas non plus menacée par le séquestre du souverain, car une telle politique eût mis en péril le système économique qui était désormais

(107) Cette notation sur le « contemporain » était encore vraie au moment de cette étude, dans les années 60.

(108) Naciri, *Kitab Istiqa*, A.M., vol. IX, p. 238.

un support essentiel de l'Etat makhzénien. De là cette pérennité des familles de la bourgeoisie makhzen, les Benslimane, les Bennis, les Bennani, les Lahlou, les Benkirane, les Kabbaj, etc., qui se maintinrent sans défaut depuis le début du XIX^e siècle. La parentèle impériale, des personnalités religieuses, bref ce qui représentait une certaine stabilité dans la société makhzénienne traditionnelle bénéficièrent également d'une semblable sécurité de leurs biens : c'est ce que l'on peut constater en analysant la composition de la classe agrarienne au XIX^e siècle.

Le risque de la confiscation des biens ne fut cependant pas écarté des ; destinées des autres familles du makhzen traditionnel, celles qui constituaient autrefois l'entourage des *ashab*. Certes, beaucoup de ces familles qui cherchèrent à accumuler des biens durables ne connurent aucune infortune et intégrèrent la « classe capitaliste agrarienne ». Par contre, l'histoire ne manque pas d'exemples d'écroulement de fortune fracassants.

On a fait grand cas des confiscations qui, jusqu'en 1912, frappèrent des familles makhzen. On en tira notamment des conclusions (définitives!) sur l'incapacité du système makhzénien à l'accumulation capitaliste en raison de la précarité des fortunes (109). Mais aucune de ces confiscations ne concerna la bourgeoisie makhzen. Elles affectèrent, par contre, des familles du makhzen traditionnel dont la fortune n'était due qu'au makhzen et aux affaires que leur avaient permises leurs fonctions. Ainsi furent frappés les Ba Ahmed, les Gharnit, issus de familles de serviteurs du palais; les Jamaï, les Kerdoudi, des caïds du *guich*; les Mesfioui, les Menebhi, des caïds makhzen parvenus aux plus hautes fonctions. Ces personnages étaient des « politiques » et ne jouaient pas de rôle économique. Par contraste, la bourgeoisie devait à ses fonctions économiques retrouvées d'avoir pu créer des « dynasties bourgeoises (110) ». Les conditions de l'accumulation avaient donc bien changé depuis le XVIII^e siècle, lorsque les confiscations de Moulay Abdallah frappaient indifféremment de grands personnages makhzen, tels que les pacha Er Riffi ou Fennich es Slaoui, et les notables de la bourgeoisie de Fès et Meknès (111).

(109) Voir notamment les jugements de Michaux-Bellaire, Aubin, A. Bernard, qui servirent ensuite de références à toute une génération d'historiens et de sociologues. Voir, par exemple, ce que dit Michaux-Bellaire, *in le Rharb*, p. 184, A.M. vol. XX.

(110) J.L. Miège note cette pérennité des fortunes par opposition aux fortunes antérieures, et il emploie l'expression de « dynasties bourgeoises », J.L. Miège, t. III, p. 33.

(111) Naciri, *Istiqa*, A.M., vol. IX, p. 196, 227 et 306.

2. Les propriétaires terriens

Les propriétaires de domaines de rente, au moment de leur plus grand développement, c'est-à-dire au début du XX^e siècle, ne constituaient encore, on vient de le souligner, qu'une classe en cours de formation, une classe potentielle. Celle-ci agrégeait des éléments composites, réunis par une même tendance à l'accumulation capitaliste mais encore séparés par les origines, les rôles et les fonctions sociales. Il faut donc distinguer dans cette classe potentielle, les groupes très différents qui, en joignant leurs comportements et leurs intérêts économiques, tendaient à la constituer. Selon leurs origines sociales et leur place dans la stratification de la société makhzénienne traditionnelle, on pouvait y distinguer quatre groupes : la parentèle impériale ; les familles du makhzen traditionnel ; la bourgeoisie commerçante et les nouvelles familles makhzen issues de cette bourgeoisie ; l'aristocratie religieuse et intellectuelle, constituée des *chorfa* et des lettrés, *fqih*, ouléma, etc. A ces groupes principaux s'ajoutaient enfin de petits groupes ou des individus « périphériques » qui tendaient à répéter, hors de l'orbite directe de Fès, un processus semblable d'accumulation terrienne.

La parentèle impériale

Le souverain et sa parentèle constituaient le groupe le plus important de propriétaires terriens. Le souverain, en tant qu'administrateur des « biens makhzen », contrôlait un très vaste ensemble de terres dont il usait pour gratifier les serviteurs du makhzen. Mais le souverain disposait aussi, à titre personnel, de terres makhzen dont les revenus étaient versés à son trésor particulier. Ce domaine personnel – qui en droit se confondait avec le domaine privé de l'Etat – était constitué d'un grand nombre de domaines de rente que l'on appelait « *azib es soltan* (112) ».

(112) « *Azib* » est l'un de ces termes qui, en raison de significations multiples, créent des confusions lorsqu'ils sont employés seuls dans l'analyse sociologique. Ce terme désigne originellement le campement pastoral éloigné du village et que garde un berger vivant en « célibataire » (*azzaba*). Le terme « *azib* » est ensuite employé pour désigner une exploitation agricole « à distance », c'est-à-dire possédée en général par un propriétaire absentéiste. C'est par ce terme que l'on désigne les domaines de rente appartenant aux familles citadines de Fès. « *Azib* » peut cependant avoir, en plus, un sens institutionnel. Le terme peut en effet désigner le mode de concession d'une exploitation « *azib* ». Il est ainsi employé pour qualifier les concessions (d'*azib*) accordées

Les plus importants des domaines qui appartenait au souverain étaient ceux de Hajra Chrarda sur le Sebou, Zouagha au sud de Fès, Douiet, à l'ouest de Fès, Ras el Ma à l'est de Fès. On comptait également des *azib* importants le long du *Triq es Sultan*, dans les Cherarda, dans les Hejjaoua (notamment le grand *azib* de Hajer Ouaquef sur les bords du Sebou), dans les Beni Malek (l'*azib* de Fouarat au sud d'Arbaoua) et dans les environs de Meknès. On en comptait encore à Rabat et à Marrakech. Sous Moulay Hassan, les différents *azib* du souverain comprenaient plus de mille attelées de labour, soit 10 à 15 000 hectares de culture. Ces *azib* avaient été négligés par Moulay Abdelaziz et vers 1905, trois cents attelées seulement étaient mises en cultures « *meks* » (113).

La parentèle du souverain était considérable. On estimait au début du siècle que 150 familles de parents du sultan recevaient une pension – appelée « *tenfida* » – prélevée sur les revenus des droits de marché, les « *meks* » (114). Les plus notables d'entre ces ramilles avaient reçu ou acquis de nombreuses propriétés terriennes. Moulay Hassan avait concédé des *azib* à plusieurs de ses frères. Moulay Abdelaziz, de même, avait gratifié nombre des siens. Certaines concessions avaient une origine ancienne.

Plusieurs *azib* dans les Khlott appartenaient ainsi aux héritiers de Moulay Idriss qui les tenait de son frère, le sultan Moulay Abderrahmane. L'*azib* d'El Adrouj, dans les Ouled Jamaâ, appartenait à Moulay Abdallah, petit-fils de Moulay Slimane, qui le tenait de son frère, le sultan Mohammed.

Les biens réunis par concession ou acquisition par les proches parents du souverain formaient des ensembles souvent importants quoique dispersés. Ainsi, Moulay Abdallah, héritier de Moulay Slimane, frère du sultan Sidi Mohammed, avait un patrimoine ainsi constitué: terres de labours, quinze attelées environ, de l'*azib* d'El Adrouj, dans les Ouled Jamaâ; dans la région de Fès, les jardins et terrains irrigués d'Oued Yali, le jardin Amrani, le jardin d'Akhnous, le jardin Omar Taieb; dans le Haouz Marrakech, le jardin El Mia

à des *chorfa* ou à des *zawya*; sur ce sujet voir G. Lazarev, *les Concessions foncières au Maroc*, 1968. Le terme peut également désigner un mode production: le terme d'*azib* peut correspondre à une exploitation de type seigneurial; sur ce sujet P. Pascon, *le Haouz*, 1975.

(113) Michaux-Bellaire, *les Finances au Maroc*, A.M., vol. XI, p. 240 et 245.

(114) Voir note 22.

et des Rhettara; la kasbah de Lalla Sma, le verger et les terres voisines d'El Jnala; dans le Tafilalt, le souk de Moulay Ali Cherif (115).

Parmi la parentèle de Moulay Abdelaziz, un des frères du souverain, Moulay Kebir, comptait parmi les plus gros propriétaires terriens. Vers 1880, il avait reçu de son père, le sultan Moulay Hassan, la propriété de terres makhzen du Fouarat, dans la région de Souk el Arba du Rharb; ces terres comprenaient les biens confisqués à la famille caïdale des Ben Aouda et une partie des pâturages makhzénien du Rharb. Il y avait adjoint d'autres terres, plus ou moins usurpées aux collectivités voisines. Moulay Kebir possédait également des terres dans les Cherarda, à Bled Mejjat, à Bled el Haricha et à Bled Meguirba. Tous ces terrains faisaient l'objet de vives contestations de la part de *chorfa* et de collectivités qui semblaient les occuper (116). Moulay Kebir possédait encore deux *azib*, Ouled ben Toumi et El Abid, qui lui avaient été concédés dans la région de Ksar el Kebir (117). Il s'était fait en outre concéder par son père une vaste terre dans les Ouled Jamaâ, devenue l'*azib* Moulay Kebir, ainsi que des terres dans les Ouled el Haj du Saïs, au sud de Fès (118). Dès le début du Protectorat, Moulay Kebir avait demandé l'immatriculation de plusieurs milliers d'hectares.

Moulay Arafa, oncle de Moulay Abdelaziz, *khalifa* de ce dernier et père du sultan installé par le protectorat en 1953, était également l'un des plus importants parmi les propriétaires terriens du début du XX^e siècle. Il s'était vu d'abord concéder des terres makhzen dans les Sejaa et dans les Ouled el Haj du Saïs (119). Moulay Arafa avait ensuite cherché à étendre ses domaines dans les collines des Hyaïna, au nord du Sebou. Vers 1899, il avait ainsi entrepris d'acheter les terres avoisinant le Jbel Saddina dans les Ouled Aliane. Le poids politique du personnage avait certainement joué un rôle déterminant dans le mode d'acquisition de ces terres. C'est ce que montre par exemple l'acte de 1900

(115) Conservation foncière de Fès, Dossiers 7079 F: liste des terrains et biens dans un acte d'*iqta* de 1885.

(116) J. Le Coz, *le Rharb, fellahs et colons*, t. 1, p. 293. D'après un rapport de contrôle civil de 1920.

(117) Michaux-Bellaire et Salmon, *les Tribus arabes de la vallée du Lekkous*, A.M., 1905.

(118) Conservation foncière de Fès, dossiers T. 4593 et 7975. Un acte du 20 moharrem 1322, 1905, notamment, se réfère au dahir d'*iqta* de Moulay Hassan accordant la terre des Ouled Jamaâ à Moulay Kebir.

(119) Conservation foncière de Fès. Dossier T 4593 K.

produit par certains opposants, lors de l'immatriculation des terres de Saddina, et par lequel était déclaré devant *adoul* que la vente consentie à Moulay Arafa avait été contrainte et entachée de violence. De même, un chérif Ouazzani prétendait que Moulay Arafa s'était installé sur des parcelles qui lui appartenaient (120). Plus de 2 000 hectares et trois villages de métayers avaient ainsi été acquis. D'autres encore, parmi la parentèle dynastique, avaient également rassemblé de nombreux domaines de rente, et l'on ne peut ici que suggérer l'emprise que l'aristocratie chérifienne avait, au début du XX^e siècle, acquise dans certaines campagnes, en particulier dans les bonnes terres du Saïs et dans celles des collines avoisinant le Sebou et dans celles qui se trouvaient le long du Triq es Sultan.

Que le souverain disposât ainsi de terres ou bien en concédât à sa parentèle n'était pas un fait nouveau au XIX^e siècle et, en tous les cas, ne démontrait en rien une tendance au capitalisme agraire. Ce qui fut nouveau, par contre, c'est que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ces terres n'étaient plus considérées par leurs détenteurs, ainsi que cela était le cas auparavant, comme des « terres de fonction », concédées à titre précaire et destinées à supporter leur train de vie : elles étaient désormais considérées comme des biens de capital que l'on pouvait accumuler durablement et que l'on pouvait agrandir en y adjoignant par l'achat d'autres terres que celles concédées par le souverain. C'est ce que montrent bien les quelques exemples ci-dessus.

Beaucoup des terres du sultan et de sa parentèle ne devaient pas, après l'instauration du protectorat, rester aux mains de leurs propriétaires. Parce qu'elles étaient souvent situées dans des zones intéressant particulièrement la colonisation, le protectorat excipia, lorsque c'était le cas, de leur statut de domaine privé du souverain, donc de terres *makhzen*, pour les assimiler au domaine de l'Etat et pour les allotir à des colons. Tel fut le cas des domaines du Saïs et du Haut-Rharb. D'autres terres, comme la majeure partie des immenses propriétés de Moulay Kebir dans le Rharb, furent vendues à très bas prix à des colons. Malgré ces transferts, d'importantes propriétés appartenant à la parentèle de Moulay Abdelaziz et de Moulay Hafid ne furent pas affectées et étaient toujours, au milieu du XX^e siècle, entre les mains de ses héritiers. Tel était le cas des propriétés de Moulay Arafa, dans les Hyāina, de Moulay Kebir dans le Haut-Rharb, de Moulay Ali au nord de Fès.

(120) Conservation foncière de Fès. Dossier T. 9452 F.

Les familles du makhzen traditionnel

Jusqu'au Protectorat, les grandes charges politiques – celles de *ouzir el ad'am* ou premier ministre, de *allef* ou ministre de la guerre, de *hajib* ou chambellan, de *caïd mechouar* ou chef de la garde impériale – continuèrent à être exercées par des familles du makhzen traditionnel, c'est-à-dire recrutées parmi les serviteurs vivant au palais, les *ashab*, parmi les Bouakher et les chefs du *guich* ou parmi certains grands caïds des tribus makhzen. D'autres charges, notamment les différentes charges d'*oumana* des corporations du palais, les charges de pacha et les autres grandes charges militaires étaient également exercées par des familles de même origine makhzénienne.

Les plus importants parmi ces personnages n'avaient pas échappé aux tendances nouvelles qui marquaient la société makhzénienne dans la seconde moitié du XX^e siècle. Alors que leurs prédécesseurs vivaient au palais, ils avaient en effet entrepris d'habiter de somptueuses demeures dans la vieille ville de Fès. La famille Jamaï, originaire de l'aristocratie militaire, alliée à la famille dynastique – une Jamaï était la mère de Moulay Hassan – et qui avait exercé les principales fonctions du gouvernement sous Moulay Hassan, s'était ainsi établie à Fès dans le palais bien connu aujourd'hui. Les Mokri dont l'aïeul avait immigré d'Algérie en 1780 et qui avaient, depuis, servi le makhzen sans discontinuer, avaient leur demeure dans la vieille ville, et il en avait été de même de Ba Ahmed, de Menehbi, des Gharnit, des Mesfioui, des Ben Driss, des Ababou, des Khatib. De grands chefs du *guich*, qui, dans leurs tribus, tendaient à se comporter en seigneurs locaux, adoptèrent également ces comportements de l'aristocratie citadine lorsqu'il étaient appelés à exercer à la cour d'importantes fonctions makhzen : les Baghdadi, qui donnèrent deux pachas à Fès, les Ba Mohammed, du *guich* de Cheraga, et qui figuraient au premier plan depuis qu'ils s'étaient alliés, au début du XX^e siècle, à la famille dynastique, Ben Abdessadek, rifain du *guich* de Tanger et pacha de Fès sous Moulay Abdelaziz, les Faraji du *guich* Ahl Souss – un Faraji était pacha de Fès Jdid sous Moulay Abdelaziz – avaient eux aussi acquis des demeures à Fès.

Ces grands du makhzen traditionnel n'avaient pas échappé à la tendance générale à l'accumulation terrienne. C'est en transformant en propriétés personnelles ce qui n'était à l'origine que des concessions sous forme de « *tenfida* » sur les terres *guich* que les Jamaï, les Ba Mohammed, les Baghdadi avaient constitué le fondement de leur fortune terrienne. Ils l'avaient agrandie

en y ajoutant les concessions de terre makhzen qu'ils avaient obtenues du souverain ou bien en accaparant des terres dans leurs tribus. Mais ce capital échappait souvent à ses propriétaires lorsque s'écroulait leur fortune politique. C'est ainsi que les Jamaï, qui avaient amorcé une tradition héréditaire de grands serviteurs du makhzen, avaient été, à la mort de Moulay Hassan, abattus par le nouvel homme fort, Ba Ahmed, alors qu'ils venaient de parvenir au faite du pouvoir. Leurs terres avaient été saisies et redistribuées. Ba Ahmed y avait notamment trouvé de quoi fonder sa propre richesse foncière. Quelques années plus tard, c'était au tour de Si el Mehdi el Menehbi, ministre de Moulay Abdelaziz, de bénéficier de terres qui avaient été confisquées à Ba Ahmed. Il avait ainsi repris, entre autres, les 420 hectares de la terre d'El Haoud dans les Ouled Jamaâ (121). Menehbi destitué, ses propriétés avaient été confisquées par le makhzen. Si Madani el Glaoui, homme fort de Moulay Hafid, s'était, lui aussi, fait concéder des terres dans la région de Fès, il y possédait notamment un *azib* dans les Ouled el Haj.

D'autres domaines cependant furent constitués plus durablement. Telles étaient les propriétés des Mokri, qui possédaient notamment un grand *azib* de 450 ha dans les Hamyane, ou celles des Ababou qui avaient rassemblé une importante propriété, environ 600 hectares, dans les Ouled Jamaâ. De tels domaines, acquis par le seul exercice des charges makhzénienues, ne durent cependant leur consolidation définitive qu'à la stabilité politique procurée par le protectorat aux familles du makhzen traditionnel.

La bourgeoisie commerçante et les nouvelles familles makhzen

La bourgeoisie commerçante avait naturellement constitué la base de la classe capitaliste agrarienne en formation. Les listes établies à partir des dossiers de la Conservation foncière (122) nous donnent les noms des familles issues du grand négoce qui en formaient l'ossature au début du siècle. On y relève ainsi

(121) Conservation foncière de Fès. Dossier R. 2822. K.F. Les terres avaient ensuite été confisquées par le makhzen.

(122) Nous avons établi ces listes sur la base des registres nominatifs de la Conservation foncière et sur la base d'un sondage opéré parmi les actes de propriété déposés dans une centaine de dossiers d'immatriculation foncière. L'origine des familles selon leurs activités ou leur statut social ou politique a été retrouvée par enquête à Fès et d'après différentes études (notamment Aubin, Miège, Marty, Le Tourneau).

les noms de Tazi, Benchekroun, Bennis, Lahlou, Berrada, Benslimane, Ben Yakhlef, Bennouna, Guessous, El Kohen, Benkirane, Benjelloun. Comptons-y encore quelques noms qui ont échappé à l'investigation (123) : le nombre de ces familles est restreint, la vingtaine peut-être. D'où cette première notation, la constitution d'une propriété terrienne au sein de la grande bourgeoisie commerçante était, au début du siècle, un phénomène très concentré. Cette tendance était encore renforcée par l'indivision qui était de règle. Ces familles formaient une « classe » jeune encore, peu nombreuse mais déjà exclusive. Les privilèges acquis par la fortune commerciale s'accompagnaient en effet, dans la plupart des cas, des privilèges acquis dans les fonctions makhzénienne et qui renforçaient sa particularité de « classe ». Au début du XX^e siècle, des dynasties « bourgeoises » s'étaient constituées. Celles-ci étaient extrêmement fermées, rendues solidaires entre elles par le tissu des échanges matrimoniaux, et elles ne s'ouvraient que pour s'allier aux familles, anciennes et prestigieuses, de l'aristocratie citadine des *chorfa* et des lettrés. Au milieu du XX^e siècle, la grande bourgeoisie commerçante, parfois renforcée par quelques familles de *chorfa* ou lettrés, alliées ou venues aux affaires, restera ce groupe fermé. La liste des propriétaires terriens de Fès que l'on pouvait établir en 1968 ne montre en effet qu'un nombre infime de fortunes nouvelles, de « parvenus » (124).

Certaines de ces familles avaient émergé, on l'a vu, lors de la révolte de Fès en 1820. Les Benslimane, Benjelloun, Benkirane, Benchekroun, Bennis, etc., qui apparurent alors, ne cessèrent en effet d'occuper dès lors une place importante dans les affaires commerciales du XX^e siècle. Plusieurs de ces familles apparurent, en outre, dans les grandes fonctions makhzénienne : un Bennis était sous Moulay Hassan ministre des Finances (*amin oumana*) ; un autre était sous Moulay Abdelaziz *amin* des impôts *meks* de Fès. Des Benchekroun étaient *oumana* des *meks* de Fès sous Moulay Hassan. Un Benslimane était prévôt des marchands de Fès (*mohtasseb*) et un autre, secrétaire au makhzen sous Moulay Hassan ; sous Moulay Abdelaziz, Abdesslam Benslimane était ministre des Affaires étrangères (*ouzir el bhar*), tandis que son frère, Abdelkrim, fut, un moment, « Premier ministre », puis, sous Moulay Hafid, *ouzir el bhar*

(123) Notamment les familles commerçantes : les Slaoui, Diouri, Kabaj, Chraïbi, Ben Millih, Marrakchi, Bouayyad, qui n'apparaissent ni dans les listes de la Conservation foncière de Fès, ni dans les registres de l'Impôt rural.

(124) Résultats de l'enquête sur la propriété citadine traditionnelle de Fès en 1968. Documents du Projet Sebou, ministère de l'Agriculture, 1969.

et négociateur du traité d'Algésiras. D'autres familles également cumulaient activités commerciales et charges makhzénienne. Les Bennani furent avec les Lahlou, les Guessous, les Ben Yakhlef parmi les premiers à établir des relations commerciales avec Manchester. On retrouve des Bennani au service du makhzen depuis Moulay Slimane; sous Moulay Abdelaziz, l'un d'entre eux était *amin* des vivres du palais. Un Lahlou et un Bennouna étaient *oumana* des finances (*amin chkara* et *amin hsab*).

Un El Jaï était prévôt des marchands de Fès sous Moulay Abdelaziz et un autre « ministre de la justice » (*ouzir ech chikayat*) sous Moulay Hafid. Mais l'une des plus puissantes familles était, au début du XX^e siècle, la famille Tazi. Cette famille de commerçants, venue depuis peu de Taza, était vite devenue l'une des plus riches de Fès. Elle fut associée au makhzen sous Sidi Mohammed Ben Abderrahman et ne devait cesser d'y figurer. Sous Moulay Hassan, un Tazi était *amin* des douanes, et plus tard deux autres Tazi occupèrent les charges de ministre des Finances et de *amin chkara* (l'un des secrétariats des Finances). Sous Moulay Abdelaziz, le ministre des Finances était le puissant cheikh Tazi, tandis que d'autres membres de la famille occupaient plusieurs charges de *amin* (notamment celle de *amin* des *meks* de Fès et celle de *mohtasseb*, prévôt des marchands de Fès).

Les profits du commerce et les privilèges makhzénien permirent à ces familles de la bourgeoisie commerçante – devenue aussi en grande partie une bourgeoisie makhzen – d'acquérir ou de se faire concéder d'importants biens fonciers. Quelle en était alors l'importance au début du XX^e siècle? Il est difficile de l'évaluer, mais un dépouillement systématique de tous les actes de propriété, déposés lors de l'immatriculation des terres lui appartenant, permettra un jour de le savoir. Une estimation reste cependant possible: nos sondages parmi les actes de propriété montrent en effet que la majeure partie des propriétés soumises à l'immatriculation appartenaient avant le Protectorat aux familles qui les possédaient dans les années 60.

Ces propriétés, surtout localisées dans les collines au nord de Fès, ne furent pas affectées par l'extension de la colonisation (seules le furent des propriétés situées dans la plaine du Saïs, mais celle-ci était alors surtout appropriée par la parentèle impériale, et les propriétés de la bourgeoisie y étaient peu nombreuses). L'enquête sur la propriété citadine en 1968 peut donc suggérer un ordre de grandeur. On y lit, pour les familles issues du négoce du XIX^e siècle, les résultats suivants:

Tazi	1 130 ha	Lahlou	801 ha
Bennani	1 557 ha	Berrada	663 ha
Bennis	894 ha	Benchekroun	868 ha
Benslimane	356 ha	Benkirane	357 ha
Benyakhlef	265 ha	Benjelloun	145 ha
El Kohen	110 ha	Guessous	123 ha
Benouna	58 ha		

Chorfa et lettrés

D'autres familles, qui appartenaient à l'aristocratie traditionnelle de la ville de Fès, celle des *chorfa*, des ouléma, des *foukaha*, se laissèrent également gagner par la contagion du placement foncier. La qualité de grande famille citadine semblait être associée nécessairement à la possession terrienne. Certaines familles franchirent même l'invisible mais tenace barrière qui séparait les hommes des *medersa* des hommes du commerce. Les alliances matrimoniales y contribuèrent mais aussi les initiatives de certains lettrés qui se découvraient un esprit d'entrepreneur. Au début du siècle, les observateurs notaient encore le clivage, dans la stratification sociale de Fès, entre les lettrés et les marchands, mais ils insistaient aussi sur les interférences (125). Au milieu du XX^e siècle, ce clivage n'aura plus qu'une valeur historique, une valeur de prestige généalogique. Les listes de propriétaires établies d'après la Conservation foncière nous montrent que la plupart des familles notables parmi les *chorfa*, les ouléma, les *foukaha*, comptaient parmi les propriétaires terriens du début du siècle.

On y trouvait d'abord des familles d'ascendance chérifienne, les plus respectées et qui formaient une véritable « aristocratie religieuse ». Au premier rang, les *chorfa alaouites*, appartenant, avec une proximité plus ou moins grande, à la famille régnante: les Alaoui, Fadli, Belghitti, Abdelhadi. Puis des *chorfa idrissides*: les Ouazzani, Idrissi, Alami, Lamrani, Tahiri, Kittani, Liamani. Puis des *chorfa hosseinites*: les Iraqi, Skalli, Laraki. Et quelques autres comme les Hamouni, les Adlouiyine. Quelques familles chérifiennes de Fès seulement n'apparaissent pas sur nos listes: notamment les Kadiri, les branches fassies des Guennoun de Tétouan, des Debbagh de Marrakech, des Naciri de Salé, ces trois dernières au demeurant peu influentes à Fès.

(125) Voir Aubin, également sur la stratification sociale à Fès. Marty, *le Maroc de demain*, 1925. Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat*, 1949.

Ensuite les familles de lettrés : les *foukaha* qui enseignaient à la Qaraouiyyine ; les juristes ; les docteurs de la loi qui formaient le collège des ouléma ; les *imam* ou prédicateurs ; les juges du *chraâ*, les *cadi*, etc. Parmi ces familles, l'une des plus anciennes et parmi les plus notables par ses possessions foncières était la vaste famille des Fasi. On comptait encore des Benkhayat, des Lazrak, des Ben Bouchta, des Bensouda, des Abdellaoui, des Marnissi des Faraj, des Badraoui, des Lahbabi, etc.

Parmi ces familles de *chorfa* et de lettrés, les plus importants propriétaires terriens étaient rassemblés dans la branche fassie des Ouazzani. Au début du XX^e siècle, s'ils bénéficiaient aussi, dans les campagnes, des avantages financiers liés au prestige de leur *zawya* – *ziara* et donations, les Ouazzani de Fès tendaient cependant à n'être plus que des citadins, tirant leurs revenus de leurs domaines de rente. En ce sens, à la différence de Ouazzani d'Ouezzane qui tentaient de créer une « seigneurie religieuse », ils se confondaient avec l'ensemble de la bourgeoisie capitaliste de Fès. Une autre famille notable par ses propriétés foncières fut celle des Marnissi, famille de lettrés, qui devait rassembler les plus grosses exploitations agricoles de la région de Fès. L'aïeul, Mohammed, originaire de la tribu des Marnissa, vint à Fès vers 1780 pour être *taleb* à la Qaraouiyyine. Son fils et son petit-fils, Si Larbi, furent tous deux des lettrés réputés. Le dernier toutefois délaissa les fonctions de *fqih* pour se consacrer à l'exploitation des domaines ruraux que la famille avait acquis sous Moulay Hassan et sous Moulay Abdelaziz. Il devait devenir, sous le Protectorat, président de la Chambre d'agriculture. Près de la moitié des 3 000 hectares que détenait la famille en 1968 lui était déjà acquise au début du siècle.

Comme pour les familles de la bourgeoisie commerçante, on ne peut encore évaluer – faute de dépouillement systématique des archives de la Conservation foncière – les propriétés détenues, au début du siècle, par les *chorfa* et les lettrés. On ne peut qu'en suggérer l'importance d'après les statistiques de 1968, sans être à même cependant d'estimer la part des acquisitions et des ventes effectuées depuis le Protectorat (comme pour les propriétés de la bourgeoisie commerçante, nos informations et sondages se recoupent cependant pour montrer que l'essentiel de cette propriété était constituée avant le Protectorat). Ces statistiques sont les suivantes pour les *chorfa* et les lettrés :

Chorfa alaouites		Chorfa hosseinites	
Alaoui	3 500 ha	Iraqi	503 ha
Abdelhadi	852 ha	Skalli	384 ha
Fadili	732 ha	Laraki	745 ha
Belghitti	492 ha		
Chorfa idrissides		Autres chorfa	
Ouazzani	10 411 ha	Hamouni	266 ha
Idrissi	1 264 ha	Adlouiyine	377 ha
Alami	144 ha		
Lamrani	883 ha		
Tahiri	243 ha		
Kittani	437 ha		
Liamani	380 ha		
Lettrés			
Abdellaoui	495 ha	Fasi	1 261 ha
Marnissi	3 154 ha	Benkhayat	565 ha
Faraj	195 ha	Lazrak	234 ha
Badraoui	373 ha	Ben Bouchta	633 ha
Ben Souda	347 ha		

Il est difficile d'évaluer ce que représentait la propriété ainsi rassemblée, dans le nord du Maroc, par les propriétaires terriens du début du XX^e siècle. Les seules terres possédées en 1968 par la bourgeoisie commerçante, les lettrés et les *chorfa* représentaient près de 30 000 hectares, constitués en général par des bonnes terres labourables soit, en termes de technologie traditionnelle, près de 1500 attelées de labour, ce qui étaient considérable. Comme le montrent les dossiers de la Conservation foncière, la plupart des terres identifiées en 1960, semblaient être déjà, au début du siècle, entre les mains de leurs propriétaires actuels. En supposant, pour avoir un ordre de grandeur, que la moitié seulement de ces terres ait été mise en culture et tenant compte d'une rente moyenne d'un quintal et demi de grains par hectare, c'était donc plus de 20 000 quintaux de grains qui étaient drainés annuellement vers la ville par cette seule catégorie de propriétaires. Sans vouloir discuter trop ces chiffres, on peut donc aisément imaginer que les propriétés de rente pouvaient être une très importante source de richesse, d'autant plus recherchée que l'investissement initial était peu coûteux, comme le montre la dernière partie de cet article qui traite des procédés de l'accaparement des terres.

3. L'accaparement des terres

La possession de domaines fonciers était traditionnellement freinée par un double obstacle: l'affirmation du droit de propriété éminent du souverain sur les terres (ce que l'on appelait la *raqaba*) et le mode d'occupation communautaire de l'espace agraire (126). La *raqaba*, si elle permettait la concession foncière précaire, s'opposait par contre à l'appropriation durable et à l'accumulation foncière. La cohésion des tribus et les pratiques communautaires excluaient, quant à elles, qu'un individu puisse se tailler durablement un domaine personnel en terre tribale. S'il y eut des ruptures dans ce système de prohibitions, ce fut lorsqu'un pouvoir politique personnel, celui d'un chef de guerre, celui d'un caïd nommé par le makhzen, celui d'un chef d'une *zawya* – put se développer suffisamment pour constituer un domaine de type seigneurial – dont l'objet était principalement de servir de base à ce pouvoir politique. Mais de telles ruptures ne remettaient pas en cause le système de prohibitions: celui-ci reprenait le dessus dès que déclinaient ces pouvoirs personnels qui n'étaient assurés d'aucune durée et qui ne représentèrent, à travers l'histoire, que des tentatives ou des « émergences seigneuriales », en général peu durables. Au contraire, le domaine de rente qui se constitua au XIX^e siècle eut délibérément pour objet d'être un moyen de reproduction du capital et, à la différence du précaire domaine seigneurial, il parvint à être solidement reconnu par le droit et par le système social dominant. Les procédés qui furent utilisés pour constituer ces domaines nous montrent comment la « classe capitaliste agrarienne », en cours de formation, put contourner les prohibitions traditionnelles à l'appropriation foncière.

Les domaines de rente furent formés à partir de quatre « réservoirs » de terres, au demeurant d'importance inégale. Tout d'abord, l'héritage de la propriété traditionnelle qui, constituée au cours des siècles, s'était, tant bien que mal, transmise jusqu'à l'époque contemporaine. En second lieu, les terres appartenant à l'Etat, ce que l'on appelait les terres makhzen, et qui, en droit, appartenaient à la communauté musulmane: ces terres étaient juridiquement inaliénables, et seul leur usufruit pouvait être concédé précairement par le souverain, tuteur de ces terres en sa qualité d'imam. En troisième lieu, les terres des fondations religieuses, ce qu'on appelait les terres *habous*. Enfin,

(126) G. Lazarev, « Les concessions foncières au Maroc », *Annales de sociologie marocaine*, 1968.

les terres appartenant à la paysannerie dans les régions où les traditions communautaires, en se relâchant, avaient permis que s'établissent des formes, plus ou moins stabilisées, d'appropriation individuelle et avaient donc rendu possible le commerce de la terre. Ces «réservoirs» de terre, il ne faut pas le perdre de vue pour situer à juste place le processus que nous décrivons, ne concernaient, on l'a dit, qu'un espace géographique limité. Les terres qui furent accaparées furent en effet essentiellement localisées dans un arc de terre allant de Tanger à Fès, c'est-à-dire dans un espace qui était soit occupé par une paysannerie ancienne, soit par des tribus *guich*, et donc dans des terres contrôlées par le makhzen.

L'héritage : la propriété citadine traditionnelle

Les domaines constitués au XIX^e siècle par la bourgeoisie citadine étaient dans une certaine mesure un héritage d'une propriété citadine traditionnelle. Les villes, en effet, étaient en général entourées d'une zone, plus ou moins étendue, de jardins et de vergers, appelée le *haouz* ou le *fahs*, qui appartenait à la population citadine. Parfois s'y adjoignaient des terres plus éloignées. C'était le cas de Fès dont la population occupait très anciennement les flancs du Jbel Zalagh, le pays Lemta et la vallée du Sebou au nord de la ville. L'occupation citadine de ces zones nous est, par exemple, attestée au début du XVI^e siècle : «Presque tout le terrain cultivable (du Mont Zalagh) est planté de vignes qui produisent les meilleurs raisins... Les olives et tous les fruits que produit ce canton sont de la même qualité. Les habitants sont très riches ; il n'en est pas un qui ne possède une maison dans la ville de Fès. Presque tous les gentilshommes de Fès ont une vigne dans le Zalagh. La vallée au nord de la montagne est cultivée par des maraîchers qui alimentent la ville et irriguent les terrains de culture avec des roues hydrauliques (127).» De plus, les biens du souverain dans la vallée de l'Inaouène et ceux de la Qaraouiyyine dans les collines des Oulad Jamaâ étaient pris en location par des gentilshommes de Fès (128).

Tout indique cependant que, par la suite, la propriété des citadins de Fès ne dut guère dépasser les abords immédiats de la ville et dut même se rétrécir aux limites de son *haouz*, du fait des luttes que la cité eut à soutenir contre

(127) Léon l'Africain, t. 1. p. 243 (traduction Epaulard).

(128) Léon l'Africain, t. 1. p. 241.

les tribus *guich* qui entouraient Fès, depuis la mort du souverain saâdien El Mansour (en 1603) jusqu'à l'avènement de Moulay Abderrahman (en 1822) (129). Pendant près de deux siècles, la ville ne connut pas de prospérité continue: l'appauvrissement de la population de Fès, la situation politique, l'occupation des campagnes avoisinantes par des *guich* hostiles à la ville enrayerent l'expansion terrienne de sa bourgeoisie. Une certaine paix retrouvée favorisa, sans nul doute, la ré-occupation des campagnes traditionnellement appropriées par la ville de Fès; mais ces terres, réoccupées en vertu de droits vieux de deux siècles, durent être peu nombreuses: les familles en effet, avaient été bouleversées par les troubles, les crises démographiques, et la plupart des terres durent probablement être à nouveau achetées par la bourgeoisie citadine à une paysannerie qui n'avait cessé de les occuper. C'est ce que semblerait confirmer la quasi-absence de référence à des titres de propriété, *moulkiya*, antérieures à la fin du XVIII^e siècle, dans les actes constitutifs des propriétés terriennes des familles de Fès (130).

L'aliénation des terres makhzen

Les terres makhzen représentaient le «réservoir» foncier le plus vaste et le plus accessible. Il comprenait des terres fertiles qui pouvaient être mises en valeur par des populations paysannes suffisamment stables et, de surcroît, protégées de l'insécurité par les *guich*. C'est très largement par l'aliénation de ce patrimoine que se constitua la propriété foncière détenue privativement par des familles du makhzen et de la bourgeoisie de Fès. La majorité des terres autour de Fès, celles situées dans le Saïs comme celles des collines et de la vallée du Sebou étaient, au XIX^e siècle, considérées plus ou moins entièrement comme un domaine du makhzen. Le souverain en détenait la propriété éminente; il y avait installé les soldats du *guich* dont les *tenfida* avaient été inscrites les registres du *Diwan*. Le makhzen disposait, dans cet espace foncier, de terres cultivables, qui n'avaient pas été attribuées aux *guich*, ainsi que de terrains non défrichés encore nombreux (131). Cette propriété du

(129) Sur les «jours sombres de Fès», voir. Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat*, p. 81 à 99.

(130) Enquête à la Conservation foncière de Fès. Les titres antérieurs à la fin du XVIII^e siècle que l'on a pu trouver sont essentiellement des titres de terres *habous*.

(131) Voir les descriptions des voyageurs contemporains, notamment celle de De Segonzac qui a beaucoup parcouru les collines pré-riennes.

makhzen n'était certes pas uniforme dans les collines puisque les *guich* installés successivement par les Saâdiens et les Alaouites s'étaient territorialement amalgamés avec une paysannerie autochtone qui avait conservé des droits de propriété. Ainsi en était-il dans les Lemta, les Cheraga, les Ouled Jamaâ et les Hyayna. Le domaine makhzen autour de Fès n'était donc pas un espace bien délimité mais « un halo d'influence » (132), moucheté de zones, en général les plus fertiles, où le makhzen avait concédé et défini plus précisément les droits d'usage des occupants.

De la même manière étaient aussi considérés comme terres makhzen plusieurs territoires aux contours flous qui se succédaient, de façon discontinue, de part et d'autre du Triq es Sultan, la route impériale de Fès-Tanger. Cette route traversait des pays fertiles, occupés de longue date par des paysans sédentaires ou par des tribus *guich* qui en protégeaient l'accès (133). Les droits éminents du makhzen sur ces terres – en dehors des zones régulièrement occupées par les tribus *guich* – se reconnaissaient en particulier au pouvoir qu'avait le souverain d'en déplacer les populations; mais ceci n'excluait nullement une certaine imprécision quant aux droits que le makhzen affirmait détenir (134). Ces droits étaient cependant indiscutés dans certaines zones d'occupation très anciennes, tels notamment les *adir* – ou pâturages des cavaleries makhzénienne – du Rharb et du Loukkos. Le domaine makhzen était donc vaste, mais pour une grande part il n'était que domaine potentiel, au demeurant limité par les droits d'usage collectifs que détenaient localement les tribus non comprises dans le *guich*.

Du point de vue de l'administration makhzénienne ne comptaient que les biens, terres agricoles et pâturages, dont on faisait un usage effectif. Ces

(132) L'expression est de J. Berque « Seigneurs terriens et paysans », *Annales Economie Sociétés et Civilisations*, mai 1937, n° 45.

(133) Guich des Cheraga, des Bouakher, des Cherarda, des Khlott, des Tlig et des Fahsiya de Tanger.

(134) L'exemple des Mjatt montre le caractère incertain des droits du makhzen: l'un des territoires où cette tribu avait été installée était situé sur les bords du Sebou et était alors occupé par les Ouled Bouazza des Sefiane qui en avaient leur propriété de fait. Ces derniers durent, sur ordre du makhzen, faire place aux déportés, et ils ne retrouvèrent leur propriété que lors de l'évacuation des Mjatt. Ce droit de propriété, antérieur à la déportation des Mjatt, fut notamment prouvé lors de la vente de ces terres par les Ouled Bouazza en 1902. (Voir Conservation foncière de Rabat, dossier 6499: acte produit par les Ouled Bouazza lors de la vente de leur terrain à Moulay Kebir (frère du sultan).)

biens, lorsqu'ils étaient attribués aux tribus *guich*, étaient administrés par les pachas du *guich* et par le vizir *allef*. Les autres biens dont la propriété était reconnue par l'usage au makhzen et ceux qui s'y ajoutaient, par confiscation notamment, constituaient les biens makhzen proprement dits. Ils étaient administrés par l'amine *mlak* qui en détenait le registre. La reconnaissance des droits du makhzen pouvait cependant s'estomper par suite d'une administration déficiente; il était alors nécessaire de confirmer ces droits par des reconnaissances adoulaïres. Tel fut par exemple le cas des actes établis en 1876 pour retrouver les « terres du sultan » dans les Ameur Rharbiya, près de Larache (135). Moulay Hassan, pour sa part, ordonna un recensement des biens makhzen qui fut achevé en 1895 (136).

Il est difficile de dire quand commença l'aliénation des terres makhzen, car deux processus confluèrent: d'une part, la cristallisation des droits d'usufruit, les *tenfida*, qui n'avaient plus été remis en cause depuis longtemps; et, d'autre part, la création de nouveaux droits qui furent le plus souvent constitutifs de propriété. L'acte de vente de terres makhzen le plus ancien que nous ayons retrouvé date de 1848 (137). L'acte de 1876 relatif aux Ameur et aux Rharbiya que l'on a mentionné plus haut ainsi que le recensement des biens makhzen effectué par Moulay Hassan témoignent, à la fin du XIX^e siècle, d'une dégradation certaine du patrimoine du makhzen. C'est cependant sous les règnes de Moulay Abdelaziz et de Moulay Hafid que, du fait des besoins d'argent et de l'affaiblissement du pouvoir, l'aliénation devint massive, conduisant à une vaste dilapidation du patrimoine makhzen. Deux chiffres en donnent l'ampleur. En 1905, Moulay Abdelaziz, pour gager une avance de dix millions de francs qu'il voulait se faire consentir par la Banque Mendelsohn, fit faire un inventaire de toutes les propriétés makhzen de la ville de Tanger et autour de cette ville. On évalua alors ces biens, non compris les *habous*, à

(135) Registre des *Habous* de Tanger, A. M., vol. XIII, p. 174.

(136) Les registres tenus à partir de ce recensement servirent de base au nantissement demandé par les porteurs d'obligations de 1910. L'acte de 1910 prévoyait que les biens makhzen situés dans les ports ouverts au commerce européen seraient contrôlés par le Service de contrôle de la dette. Goulven, *Traité de législation et d'économie marocaine*, t. II, p. 246. Ces derniers biens makhzen furent alors gérés par l'*amin mostafad* ou administrateur des douanes, *Villes et tribus*, Tanger, p. 294.

(137) Conservation foncière de Fès, dossier T. 4593 F: acte de vente ratifié par Moulay Abderrahman.

18 millions de francs. En 1915, l'administration du protectorat, après deux ans de recensement, ne pouvait guère retrouver plus de deux millions de francs (138). Ce sont les processus de cette aliénation que l'on décrit ci-après.

L'aliénation des terres makhzen commença par ce que nous avons appelé la cristallisation des *tenfida*. C'est dans les *guich* alaouites les plus anciens que l'origine des concessions de *tenfida* eut tendance à s'effacer le plus vite et que le droit d'usufruit tendit à devenir un quasi droit de propriété. On considérait en effet que les charges militaires étaient héréditaires, et l'usage prévalut que le fils héritât du père. On allait même jusqu'à augmenter la concession lorsque les fils étaient nombreux. C'est ainsi que dans les Ouled Jamaâ et dans les Cheraga les hommes du *guich* se considéraient, après plusieurs générations, comme propriétaires des terres makhzen sur lesquelles ils avaient été installés (139). Les grandes familles qui exerçaient les commandements s'étaient, de même, appropriés leurs *tenfida*, considérant que celles-ci étaient de véritables « apanages ».

Les domaines personnels qui s'étaient formés à partir de concessions de terre makhzen, furent, à un certain point, reconnues comme une appropriation qui était, dans l'usage, sans restriction. Des actes qui intéressent les terres de la famille Jamaï, qui exerça des commandements dans le *guich* des Ouled Jamaâ pendant presque tout le XIX^e siècle, montrent que leurs terres, en dépit de leur origine *guich*, pouvaient être héritées, vendues, constituées en *habous*. Un acte de 1865 établissait ainsi une *moulkiya* (acte de propriété) au bénéfice du caïd du *guich* Abdelmalek Jamaï, pour sa terre de Bled Azzaba, dont les témoins reconnaissent « qu'il l'occupe depuis longtemps ». Des actes de 1865, 1877 et 1890 font ensuite part de la dévolution successorale de Bled Azzaba. Par un autre acte de 1856, le caïd du *guich* Jilali Jamaï constitue une partie de ses terres en *habous* privé au profit de ses fils. L'un de ceux-ci vend, par un acte de 1880, des terres dont il a hérité à la famille fassie des Marnissi (140) :

(138) *Villes et tribus*, Tanger, 1921, p. 295, Goulven, *Traité de législation et d'économie marocaine*, t. II, p. 245.

(139) A la fin du XVIII^e siècle, ces terres du *guich* n'étaient probablement pas encore appropriées, ainsi que le montre un acte adoulaire de 1794 qui constate « la culture jouissance » d'un terrain par une famille des Ouled Jamaâ. Cette notation est significative car aucune référence n'est faite du *melk* ou de l'appropriation de fait (Conservation foncière de Fès, dossier R 7 818 F).

(140) Conservation foncière de Fès, dossier TF 1125 et R 1089 F.

Devant l'enracinement de cette appropriation, le makhzen ne pouvait alors faire valoir ses droits de propriété éminente que par le séquestre, comme celui qui frappa, en 1895, la même famille Jamaï lorsque le vizir Ba Ahmed la fit tomber en disgrâce. Dans la région de Tanger, Moulay Slimane avait légalisé une telle cristallisation des droits sur les terres makhzen en reconnaissant aux *mokhaznis* (soldats) du *guich* er Riffi la propriété des *tenfida* qu'ils détenaient depuis plusieurs années (141). On notait, au début du XX^e siècle, que des *moulkiya* avaient été établies sur ces mêmes terres sans faire allusion à leur origine *guich* (142).

Dans les *guich* constitués plus tardivement, comme les Dkhissa, les Arab du Saïs, les Sejaa, ou restructurés, comme les Cherarda après leur révoltes sous Moulay Abderrahman, la *tenfida* s'était par contre beaucoup moins transformée. Le Protectorat, lorsqu'il procéda à l'inventaire des terres *guich* pour installer sa colonisation officielle, rencontra ainsi de très nombreux apanages de caïds qui avaient conservé leur caractère de *tenfida*. Ces apanages furent en général conservés à leurs bénéficiaires et devinrent leur domaine personnel (143). Un caïd des Cherarda pouvait ainsi, en 1916, vendre son apanage à l'administration du protectorat qui aménageait le périmètre de colonisation de Sidi Kacem-Petitjean (144). Une cristallisation similaire dut jouer pour les *tenfida* anciennes accordées à des particuliers dans les zones telles que les Ouled Jamaâ, les Lemta, où la terre makhzen jouxtait la propriété paysanne ou citadine. Il n'a cependant pas été possible de trouver dans les archives foncières des documents montrant sans conteste un tel processus. Il semblait d'ailleurs naturel que le possesseur fit oublier, quand il le pouvait, l'origine de son bien, et s'en fit reconnaître la propriété du seul fait de l'occupation ininterrompue.

A la fin du XIX^e siècle, la concession de *tenfida* semblait avoir perdu en grande partie son sens d'usufruit révocable. Les juristes qui étudièrent l'institution au début du Protectorat notèrent, en effet, que les *tenfida* étaient le plus souvent considérées par leurs bénéficiaires comme une donation privée (145). A la limite, on vit même les bénéficiaires d'une *tenfida* constituer cette terre en

(141) *Registre des Habous de Tanger*, A. M., vol. XIII, p. 96, copie d'une lettre Moulay Slimane.

(142) Michaux-Bellaire, « Les Finances au Maroc », *Revue du monde musulman*, 1911, t. XIII, p. 489.

(143) Sur les apanages dans les Cherarda, voir tableau statistique in J. Le Coz, *le Rharb*, t. II, p. 659.

(144) J. Le Coz, *le Rharb*, t. I, p. 398.

(145) E. Amar, *l'Organisation de la propriété foncière au Maroc*, 1913, p. 39.

habous de famille. Tel fut le cas de ce chérif Bakkali qui constitua en *habous* la *zina* (un des nombreux types d'usufruit qui pouvaient être accordés par une *tenfida*) d'une terre qu'il occupait et qui appartenait au makhzen (146). Les actes signés par le souverain contribuaient eux-mêmes à accroître la confusion. Un dahir, par exemple, gratifiait un particulier d'une terre « par gratification complète et publique » (*in'am*), alors qu'un second dahir renouvelant le premier le précisait en ces termes : « Nous renouvelons à Si... la *tenfida* qu'il a entre les mains, relativement au terrain situé à... Nous lui laissons le terrain au même titre auquel il le possédait, durant la vie de notre Seigneur, notre père le Sultan (147). » La notion de gratification complète supposant l'exercice de tous les droits, la confusion entre *tenfida* et propriété privée était donc manifeste. La *tenfida* toutefois, même lorsqu'elle accordait la *menfaa*, usufruit transmissible, avait une force d'usage insuffisante pour s'opposer à une forme plus explicite d'appropriation. Tel était par exemple le cas de ce personnage religieux de Fès, Sidi et Tahri el Mekki, qui détenait environ quatre attelées de terrain, soit environ 80 hectares sur le plateau de Bou Merched, près de Fès, et dont il avait reçu l'usufruit *menfaa* par *tenfida*. Si et Tahri en effet avait été débouté lorsqu'on lui avait opposé l'acte de concession d'*iqta*, pourtant plus récent, accordé à un chérif Ouazzani (148).

L'*iqta* (149) était, aux premiers temps de l'islam, la forme de concession par laquelle les conquérants musulmans se voyaient attribuer des terres conquises qui n'avaient jamais appartenu à des musulmans et étaient devenues, du fait de la conquête, propriété inaliénable du trésor de la communauté musulmane, le *Bit el mal*. A l'origine, cette forme de concession avait accordé à leurs bénéficiaires la propriété, sans restriction, de la terre concédée ; c'est ce que reconnaissait la forme d'*iqta temlik*. Mais par la suite, considérant le caractère inaliénable des terres conquises, les juristes étaient convenus que seul l'usufruit d'une terre conquise pouvait être concédé ; c'est ce que reconnaissait la forme d'*iqta istighlal* qui s'était entièrement substituée à l'*iqta temlik*. Cette forme de concession, l'*iqta istighlal*, fut utilisée pendant tout le Moyen-âge maghrébin,

(146) Registres des Habous de Tanger, A.M. vol. XIII, p. 184.

(147) Traduction d'actes cités par E. Amar, *op. cit.*, p. 29.

(148) Cité dans un acte adoulaire de 1330/1913, Conservation foncière de Fès, dossier E. 1986.

(149) G. Lazarev, *les Concessions foncières au Maroc*, article cité. Sur l'*ikta* voir C. Cahen, *Annales Economies Sociétés et Civilisations et Maroc*, C. janvier-mars 1953, p. 25 à 52, également article « *Ikta* » in *Encyclopédie de l'Islam*.

au Maghreb comme en Espagne musulmane, pour concéder des fiefs terriens aux chefs militaires et aux « seigneurs » de l'époque. A partir des Saâdiens, si l'institution fut parfois mentionnée (150), son emploi fut plus rare et on lui substitua, en général, l'institution de la *tenfida* qui, juridiquement, avait la même signification que l'*iqta istighlal*.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, cependant, l'institution de l'*iqta* avait réapparu dans les actes juridiques, comme le montrent les Archives : de la Conservation foncière. Mais par une curieuse mutation, elle ne réapparaissait pas comme une autre dénomination de la *tenfida*, ce qu'elle avait toujours été au Maghreb, mais, au contraire, comme une forme différente de concession, accordant, à la différence de la *tenfida*, la pleine propriété de la terre concédée. En somme, pour permettre d'aliéner juridiquement les terres du *Bit el mal* au profit du capitalisme terrien, l'*iqta* réapparaissait sous sa forme originelle d'*iqta temlik*!

Ceci ne faisait aucun doute pour les jurisconsultes marocains pour qui la concession en *iqta* d'une terre makhzen se différenciait de la *tenfida* et devait être considérée comme une donation en *iqta temlik*, c'est-à-dire en : toute propriété. C'est ce qui apparaissait dans la *fetwa* donnée par un jurisconsulte de Fès, à qui les juristes européens demandèrent, à la veille du Protectorat, si « le makhzen pouvait, pour cause d'utilité publique ou privée reprendre des biens concédés à titre de donation ». La réponse précisait alors que : « la donation de la nue-propriété et de l'usufruit consentie par le makhzen est ce que l'on appelle *iqta temlik*, donation définitive, constitutive de propriété » ; suivaient quelques justifications extraites du Coran et des actes du Prophète pour expliquer cette aliénation du bien de la communauté. « En résumé, terminait l'acte, l'*iqta* est rangée parmi les actes admis par la loi et les anciens errements qui ont été consacrés par l'islam (...) on doit considérer qu'il s'agit d'une pleine propriété (151). » Cette interprétation était confirmée par la *fetwa* donnée en 1916 par le chérif El Miliani (152).

L'acte d'*iqta* le plus ancien qu'il nous ait été donné de trouver dans les archives de la Conservation foncière concerne une terre concédée en 1864 à Moulay

(150) P. Pascon, *le Haouz*, thèse. t. 2, p. 198.

(151) « Consultation juridique sur les questions domaniales au Maroc », *Revue du monde musulman*, 1911, t. XVI, p. 292 et 293.

(152) Conservation foncière de Rabat, dossier E. 450. Egalement E. Amar, p. 64, qui cite l'ouvrage *el Jouaher* de Mohammed el Fasi.

Slimane par son frère, le Sultan Sidi Mohammed (153). Des *iqta* furent ensuite accordés en grand nombre par Moulay Hassan et par ses deux successeurs, qui en firent bénéficier les membres de la famille dynastique et les familles influentes du makhzen (154). Cet usage s'accrut alors que l'affaiblissement du régime favorisait la dilapidation du patrimoine makhzen au profit de fonctionnaires concussionnaires, de caïds et de pachas mal contrôlés par le pouvoir central.

Des actes d'*iqta* avaient le plus fréquemment la forme donnée dans l'exemple suivant : « Qu'on sache par les présentes... que par la grâce de Dieu, sa puissance, etc. Nous avons gratifié le détenteur de la présente, le chérif très agréé Sidi M'hamed El Ouazzani d'une parcelle de six *jouja* de terres makhzen située à Bir el Oudini, dans la zone de culture des Ouled El Haj, n'ayant pas encore fait l'objet d'une gratification à des tiers. Cette parcelle lui est attribuée en toute propriété, à titre d'*iqta*. Gratification et *iqta* parfait (fait le 17 jomada El Oula 1330 ; 4 mai 1912. Sceau de Moulay Hafid (155). » Un tel acte accordait donc bien la propriété sans restriction. Mais peut-être cela ne faisait-il pas l'unanimité de tous les juristes puisque les détenteurs de ces *iqta* prenaient fréquemment le soin de les faire consolider. Ainsi, par exemple, Moulay Hassan « raffermissait », par un acte de 1885, la propriété des terres dont son oncle Moulay Slimane avait été gratifié. L'acte précisait qu'il « pourra vendre, donner en aumône, constituer en *habous* lesdits immeubles, de manière parfaite (156) ». Beaucoup de ces actes d'*iqta* furent produits au début du Protectorat lorsque l'administration procéda au recensement du domaine makhzen. La plupart des terrains ainsi acquis furent conservés par leurs détenteurs ; l'exception concerna quelques terres qui furent expropriées pour installer les lotissements de colonisation officielle. L'*iqta* contribua ainsi fortement à la formation des domaines personnels sur des terres appartenant au *bit el mal*.

A l'aliénation par cristallisation des droits de *tenfida* ou par la concession en *iqta* des terres makhzen, en principe inaliénables, s'ajouta encore l'aliénation

(153) Conservation foncière de Fès, dossier 8643 F.

(154) Voir par exemple : Conservation foncière de Rabat, dossier T 450, qui contient un dahir de 1907 accordant par *iqta* à la famille Tazi une terre makhzen située Hajra Chrifa, sur les bords du Sebou.

(155) Conservation foncière de Fès, dossier T 1986, voir également exemple *in* dossier T 1079.

(156) Conservation foncière de Fès, dossier T 7079 F.

par vente. Ce procédé fut, semble-t-il, principalement fondé sur des ventes fictives, des ventes de complaisance (157). Un acte chérifien frappé du sceau de Moulay Abderrahman signalait ainsi une de ces ventes dès le milieu du XIX^e siècle (probablement y en eut-il auparavant, les actes restent à exhumer). Le souverain ratifiait, en effet, en 1848, « au profit de son cousin, le jurisconsulte cadi Moulay Abdessalam (...) la vente du terrain ez Ziani, situé à Sidi Harazem (région de Fès) appartenant en totalité au makhzen (...) Nous en avons reçu le montant, soit 900 mithqals, des mains de l'acquéreur et nous lui en avons donné la jouissance comme tout propriétaire dispose de son bien et ce conformément aux dispositions du *chraâ* (158) ». Des ventes, probablement fictives, affectaient de la même manière les propriétés confisquées aux personnages tombés en disgrâce et qui passaient aux mains de ceux qui les avaient supplantés. Un exemple de ces mutations, qui furent extrêmement fréquentes, nous est montré par un acte adoulaire de 1902. Cet acte mentionne que le terrain El Haouch dans les Ouled Jamaâ, de plus de 400 hectares, avait été saisi à l'encontre du vizir Si Ahmed et avait été, lors de la destitution de ce vizir, attribué au *Bit el mal*, pour « mauvaise administration ». Ce terrain était ensuite, comme par coïncidence, devenu propriété de Si el Mehdi el Menehbi, le vizir de Moulay Abdelaziz, qui avait pris les fonctions du vizir destitué. Par la suite, de telles ventes devaient tourner à la braderie du domaine makhzen. C'est ainsi, par exemple, qu'un acte adoulaire établissait que le chérif El Imrani avait acheté en 1905 une partie de la terre précédemment acquise par El Menehbi, et qui lui avait été confisquée « en raison de ses dettes vis-à-vis du makhzen ». Or, la vente, signale l'acte, s'était faite par enchère publique (159). Ce procédé inattendu montrait que l'on était ainsi parvenu à l'extrême limite de la dégradation, celle de la vente aux enchères de la terre makhzen, jadis réputée inaliénable. On était donc entré en pleine illégalité, caractère qui avait, au demeurant, été bien noté par M. Lahbabi lorsqu'il écrivait : « A la veille du Protectorat, les usufruitiers des biens makhzen furent poussés, souvent après avoir été couverts d'une « protection » à vendre des biens dont ils n'avaient que la jouissance (160). »

(157) Goulven, *Traité de législation et d'économie marocaine*, t. II, p. 245, note 49.

(158) Acte du 25 joumada 1 1261 / 28.4.1848 cité in Conservation foncière de Fès, dossier T 4593 F.

(159) Conservation foncière de Fès, dossier R 2822 KF.

(160) M. Lahbabi, *le Gouvernement marocain à l'aube du XX^e siècle*, p. 53. M. Lahbabi précise : « Le pacha, représentant local du souverain, désarmé devant ces ventes de biens makhzen,

L'aliénation des terres *habous*

C'est également sur des terres *habous* que s'exerça le système des concessions makhzénienne. En principe usufuitières, ces concessions aboutirent cependant, par suite d'abus, à une quasi-appropriation de nombreux immeubles dévolus, de façon inaliénable, à l'institution des *habous*. Au cours des siècles, de nombreuses terres avaient été constituées en *habous* au bénéfice des fondations de Fès, de Meknès ou de Moulay Idriss qui, dans ces villes, assuraient l'enseignement de la foi et la bienfaisance. Tels étaient, à Fès, les *habous* de la Qaraouiyyine, du *maristan* (hôpital), du *horm el Idrissi* et ceux des mosquées de la ville; à Meknès, les *habous kobra* (biens des mosquées) et les *habous soghra* (biens des fondations privées) ou encore les *habous* de Moulay Idriss du Zerhoun. Ces fondations avaient le caractère d'un service public. Elles administraient un patrimoine rural important qui comptait de nombreuses terres et des arbres dans le Saïs, le Zerhoun et les collines du nord de Fès, en particulier dans les aires tribales des Oudaya, des Ouled Jamaâ, des Lemta, des Ouled el Haj.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, les administrateurs de biens *habous*, les *nadir*, étaient désignés par les notables de chaque quartier, et ces *nadir* étaient placés sous la surveillance du cadi. C'est donc aux villes que devaient s'adresser les souverains lorsqu'ils souhaitaient utiliser les ressources des *habous*. Tel était, par exemple, le cas du prétendant Moulay Moslama, qui demandait au *nadir* de la ville de Tanger de lui envoyer, à titre d'avance, toutes les réserves des *habous* de la ville (161). C'est Moulay Slimane qui commença à rattacher administrativement les *habous* au makhzen en nommant lui-même les *nadir* (162). A la fin du XIX^e siècle, la charge de *nadir* était devenue vénale. Mais en même temps, les souverains avaient entrepris d'user à leur guise des ressources des *habous*, notamment en concédant eux-mêmes la jouissance de terres et d'immeubles de rapport à titre d'*intifaâ*, ou jouissance temporaire et personnelle, pour récompenser des personnages importants des services qu'ils leur rendaient. Cette concession était accordée par un acte de

faisait toujours ses réserves. Dans la *moulkiya* était mentionnée la formule suivante: «écrit avec l'autorisation du pacha un tel, qui fait des réserves pour tout ce qui ferait partie des biens du makhzen qui ne sauraient être vendus».

(161) Registre des Habbous de Tanger, A.M., vol. XIII, p. 6 et 8.

(162) L. Milliot, 1918, *le Démembrement du habous*, p. 40.

tenfida, ce qui complétait l'assimilation des biens *habous* avec les autres biens makhzen. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1860, le sultan Mohammed Ben Abderrahman gratifiait un fonctionnaire du makhzen, le *taleb* Abderrahman Chorfi, «de la terre de labour connue sous le nom de Fard Njar, *habous* de la Qaraouiyyine (163)».

Cet exemple fut suivi par les *nadir* qui administraient les *habous* et qui participèrent par toutes sortes de moyens à la dilapidation du patrimoine. Ainsi s'installa la coutume de renouveler tacitement les baux, d'autoriser les loyers de principe, d'accepter que le droit de jouissance soit cédé à des tiers. Ces pratiques coutumières créèrent un droit de *menfaa*, ou propriété d'un droit de jouissance cessible et transmissible, dont le principe était contraire aux prescriptions de la loi musulmane. Par l'usage de la *menfaa*, les usufruits les plus divers, *guelza*, *zina*, *gza*, *istidjar*, etc., grevèrent les immeubles *habous*. La propriété *habous* fut ainsi «démembrée». Pour de nombreux immeubles, les fondations ne recevaient plus que des recettes minimales ou nulles; beaucoup même furent détournées et appropriées par leurs bénéficiaires.

Devant ces abus, la constitution d'un bien en *habous* public devint plus rare, alors qu'auparavant l'utilisation des biens pour les services d'édilité de la cité encourageait les donations. Quelques souverains, comme Moulay Abderrahman et Moulay Hassan, tentèrent de freiner ces excès; mais pour se procurer des ressources, leurs successeurs, Moulay Abdelaziz et Moulay Hafid, mirent les *habous* en coupe réglée. Ceux-ci distribuèrent ainsi de nombreuses *tenfida*, alors que les cadis et les *nadir* en venaient, de leur côté, à vendre les droits de *menfaa*. Ces *tenfida* sur les biens *habous* furent supprimées par le Protectorat en 1912 (164), mais de très nombreuses terres *habous* aient déjà été converties en propriétés privées. C'est ainsi, par exemple, que le *nadir* des *habous* de la Karaouiyyine présenta en vain contre la famille Zebdi les extraits des registres établis sous Moulay Ismaïl et sous Moulay Slimane. Cette famille détentrice d'un droit de *gza* sur une terre des Ouled el Haj avait fini par se comporter en propriétaire, prétention qu'elle appuyait par un acte de propriété,

(163) Conservation foncière de Fès. Dossier 2451 F.

(164) Le dahir du 10 Ramadan 1331, 13 août 1912, non publié à l'Officiel, annule les *tenfida* sur biens *habous*, in Henri Gaillard, «Réorganisation du gouvernement marocain», *Bulletin du comité de l'Afrique française*, 1916.

moulkiya, tout à fait recevable, qui ne datait pourtant que de 1838 (165). Des *chorfa* Laraki, de même, possédaient sur d'autres parcelles de la même terre *habous* des *moulkiya* de 1881, 1894 et 1910 (166). En 1915, encore, une terre *habous*, située dans les Ouled Jamaâ, entrain dans le patrimoine personnel du sultan Moulay Youssef, celui-ci « ayant été d'avis d'ordonner l'échange-argent de cette terre à son profit, moyennant le prix annoncé par ailleurs, et compte tenu des règles du *chraâ*, des avantages qui en résulteraient (pour les *habous* qui se débarrasseraient d'une terre de faible profit) et de l'équité (167) ».

La dépossession de la paysannerie

La constitution de domaines personnels se fit enfin par achat de terres à la paysannerie. Ce processus toutefois fut localisé, et son intensité varia fortement selon les régions. De nombreuses zones en effet s'en trouvèrent à l'écart. Pour que l'appropriation par des étrangers aux tribus fût possible ou recherchée, il fallait en effet que les terres répondent à plusieurs conditions : elles devaient se trouver dans des régions fertiles suffisamment proches des villes et des grands axes de communication ; elles devaient être peuplées d'une population sédentaire qui pouvait à la fois fournir des métayers et offrir une tradition de respect de la propriété privée, être protégées de l'insécurité et de la mouvance pastorale, enfin, être occupées par des tribus dont la cohésion fut suffisamment diluée pour ne pas s'opposer à la pénétration des citadins. Ceci excluait la majeure partie du plateau de Fès-Meknès (occupé par les tribus *guich*) ainsi que le pays zemmour et le Moyen-Atlas qui étaient occupés par des tribus pastorales berbères, le plus souvent en conflit avec le pouvoir central. Ceci excluait aussi le Prérif oriental et le Rif. Restaient le croissant des collines pré-rifaines au sud de l'Ouerrha, le Haut-Rharb et les plaines côtières du Fahs de Tanger et du Habt, une partie du Rharb et, plus au sud, les plaines des Chaouiâ. Dans une partie de ces régions, le Prérif et le Haut-Rharb, l'emprise des terres *makhzen* était, on l'a vu, importante. Ces terres coexistaient avec une propriété paysanne ancienne, relativement bien délimitée (et souvent confirmée par des *moulkiya*). Dans les plaines atlantiques, par contre, l'occupation du sol était encore extrêmement floue et instable.

(165) Constat d'adoul de 1916, Conservation foncière de Fès, dossier R 7818. Conservation foncière de Fès, dossier 1664 F.

(166) Conservation foncière de Fès, dossier 1664 F.

(167) Conservation foncière de Fès, dossier R 7818 F.

Divers facteurs favorisèrent la constitution, par achat, de domaines sur ces terres. En premier lieu, les crises frumentaires du XIX^e siècle, notamment celle de 1874-1885. Les observateurs de l'époque s'accordent à reconnaître que ces crises contribuèrent à endetter considérablement la paysannerie des régions qui vivaient dans l'orbite économique de Fès ou des villes côtières alors en pleine croissance (168). Elles furent suivies de transferts importants de la propriété terrienne. De tels transferts sont attestés, par exemple, par le nombre des titres qui furent établis après les crises et qui furent produits plus tard lors des ventes de terres aux Européens ou lors de leur immatriculation. Un bon exemple d'une très grande propriété constituée uniquement par achat nous est donné par celle de la famille Mamissi (169). Beaucoup de ces achats cependant reposaient sur des titres originaux très contestables. Tel était le cas dans les Chaouïa et le Rharb où l'occupation des terres ne donnait lieu à aucune délimitation précise. L'appropriation n'était, le plus souvent, qu'une spoliation fondée, le plus souvent, sur des reconnaissances de dettes converties par des adoul peu scrupuleux en titres de propriété au bénéfice des créanciers. Ces titres pouvaient porter aisément sur l'ensemble des terres utilisées par des collectivités (170). Les observateurs ont ainsi noté la disparition en quelques années des terres collectives de la Chaouïa et l'apparition des grands domaines (171). La spoliation de la paysannerie fut en second lieu favorisée par la spéculation foncière, elle-même provoquée par l'intérêt que, dès avant la fin du siècle, les Européens montrèrent pour les plaines côtières. L'appropriation des terres par des étrangers étant interdite, de fructueuses associations s'établirent néanmoins, avec des propriétaires marocains qui, à des titres divers, affirmaient être propriétaires privés de terres, en fait occupées et possédées par les collectivités tribales (172).

(168) J.L. Miège, t. III, cite des immatriculations dans les régions de Casablanca et Tanger. Nous avons, pour notre part, relevé à la Conservation foncière de Fès des titres nombreux se référant à la constitution de propriétés par achat durant cette période. On en trouve aussi certains exemples dans les récits des voyageurs. Par exemple, dans Michaux-Bellaire, *le Rharb*, vol. XX, p. 242: «Lors de la famine de 1878, Haj Ali Ben Mekki El Assmi, notable du douar El Tafaoutiya, près de Souk El Arba dans le Rharb, avança des grains aux gens du douar et se fit mettre en dépôt tous les titres de propriété; il s'empara ainsi de toutes leurs terres.»

(169) Conservation foncière de Fès, dossier 10125 F.

(170) Sur le processus dans Rharb, voir Le Coz, *le Rharb*, t. I, p. 359 et suivantes.

(171) Voir J.L. Miège, *le Maroc et l'Europe*, t. III, p. 458. Egalement *Villes et tribus du Maroc*, 1915.

(172) Voir notamment J.L. Miège, t. III, p. 451 et J. Le Coz, t. I, p. 360.

Mais la spoliation fut également encouragée par les abus de pouvoir qui se manifestèrent en particulier dans les zones où s'implantaient les familles influentes du makhzen et de Fès. Elle concerna en particulier les concessions et les ventes de terres makhzen. Celles-ci, en effet, si elles procédaient déjà d'un abus de pouvoir du souverain à l'égard de biens dont il n'était que l'administrateur, n'étaient pas non plus sans abuser du droit des occupants. Jusqu'à quel point en effet les terres étaient-elles effectivement biens du makhzen et n'étaient-elles pas grevées de droits d'usage et de propriété? La spoliation concerna également les petites propriétés paysannes. Celles-ci faisaient en principe l'objet de ventes de gré à gré, mais on pouvait se demander jusqu'à quel point elles n'étaient pas cédées dans des conditions inégales sous la pression des puissants. Quelques exemples suffisent à évoquer la réponse à ces questions.

Un cas significatif en effet fut celui des 200 hectares de Bled El Adrouj dans les Ouled Jamaâ, dont les premiers occupants avaient été expropriés par une concession makhzénienne. Lorsque les héritiers de Moulay Slimane, fils du Sultan Moulay Abderrahman, qui détenait cette terre par *iqta*, déposèrent en 1915 une réquisition pour immatriculer le bled El Adrouj, Bousselham Ben Kaddour el Aoudiyi fit opposition et déposa plusieurs titres datés de 1830, qui faisaient état de l'origine de la propriété et des ventes qui avaient notamment permis à sa famille d'en acquérir une partie. En 1864, le terrain fut donné en *iqta* à Moulay Slimane. Les précédents possesseurs firent alors établir un acte adoulaire de 1864 par lequel ils faisaient constater qu'ils avaient été arbitrairement expropriés. En 1876, trente-quatre témoins confirmèrent cette expropriation devant adoul. Moulay Slimane fit alors raffermir son *iqta*. En 1918, les propriétaires revinrent à la charge et firent établir un nouvel acte signé par vingt-quatre témoins. Les propriétaires tentèrent même d'occuper le terrain, mais ils en furent chassés par des coups de feu tirés par les esclaves de l'héritier de l'*iqta*. Cet incident fut certifié par un acte de 1918, que signèrent soixante-douze témoins. Le Beld el Adrouj fut cependant immatriculé au nom du détenteur de l'*iqta* qui en 1902 avait pris la précaution de faire établir une *moulkiya* (173).

Un autre exemple fut celui de Moulay Arafa, frère de Moulay Abdelaziz. Lors de l'immatriculation de la propriété du Jbel Saddina, dans les Hyâina,

(173) Conservation foncière de Fès, dossier T. 1079.

quinze opposants, paysans des villages avoisinants, soutinrent qu'en 1900 ils avaient été contraints par la violence de céder leurs droits à Moulay Arafat. De nombreux témoins attestèrent cette spoliation, mais la requête n'eut aucun succès devant les tribunaux (174). La spoliation apparaît aussi dans le Rharb, où un autre frère du souverain, Moulay Kebir, avait acheté en 1902 une partie des terres indivises de la collectivité des Oulad Bouazza dans la tribu des Sefiane. Le prix convenu en était de 3000 réaux dont seulement 300 furent payés par Moulay Kebir. Malgré ses protestations, la collectivité ne put jamais recouvrer la différence qui lui était encore due. Il lui fallut s'incliner (175). La spoliation apparaît encore dans le cas de ces propriétaires de parcelles enclavées dans les propriétés de Baghdadi, le puissant pacha du *guich* des Ouled Jamaâ. Ces propriétaires, craignant d'engager procès contre lui, durent accepter que celui-ci occupe et s'approprie les parcelles (176). Sans doute exista-t-il ainsi, en contrepoint de l'histoire des domaines appartenant aux grands du makhzen, une autre histoire, celle d'une paysannerie dépossédée par le makhzen. Nous en savons encore peu de choses, mais les quelques documents ci-dessus en suggèrent l'âpreté.

Une mise en perspective

Le processus que l'on vient de décrire et qui conduisit à la formation de domaines de rente au cours du XIX^e siècle fut interrompu par l'instauration du Protectorat. A partir de là, en effet, se développa un autre capitalisme agraire, beaucoup plus conquérant et fondé sur l'appropriation des terres par des colons européens. Ce capitalisme colonial se trouva naturellement en compétition avec le capitalisme agraire national qui tentait alors d'émerger. Soutenu par de puissants moyens financiers, militaires, politiques et administratifs, le capitalisme colonial supplanta aisément son compétiteur dans l'accumulation terrienne. De plus, usant d'arguties juridiques, il put trouver des prétextes pour déposséder de leur capital certains de ces propriétaires fonciers marocains dont on a vu l'émergence. C'est ainsi que furent affectées des familles de parentèle impériale, des fonctionnaires du makhzen traditionnel, des chefs du *guich* dont certaines concessions foncières furent, au nom de l'inaliénabilité des terres

(174) Conservation foncière de Rabat, dossier T. 6499.

(175) Conservation foncière de Fès, dossier T. 9432.

(176) Conservation foncière de Fès, dossier 8643 F.

makhzen, contestées par les juristes du Protectorat. Par un paradoxe du droit, l'orthodoxie de leur interprétation par référence au *chraâ*, n'avait en fait d'autre but que de permettre le transfert de ces terres à la colonisation dite « officielle » !

Pourtant, si elle ne put poursuivre son développement selon le processus antérieur au Protectorat, si elle fut freinée par la compétition coloniale, l'essentiel de la « classe capitaliste agrarienne », qui avait commencé à se former dans la dernière partie du XIX^e siècle, ne disparut pas pour autant. Au contraire, non seulement cette « classe » ne perdit pas la plupart des avantages fonciers qui lui avaient été acquis au début du XX^e siècle, mais on la vit encore profiter de sa collaboration avec le système colonial pour développer ses affaires et, entre autres choses, consolider son capital terrien antérieur à 1912 (177).

Ce que l'on a désigné, à l'époque contemporaine, comme la « propriété citadine traditionnelle » ou encore comme « la propriété de la bourgeoisie fassie » renvoie à l'image emblématique d'une certaine forme de concentration foncière. Cette forme de propriété qui occupait encore de vastes superficies au début des années 60, n'était, pour sa plus grande part, que le legs direct de la propriété « capitaliste » accumulée au XIX^e siècle. Si l'on compare, en effet, les listes de propriétaires en 1960 avec les noms des familles que l'on pouvait, d'après les archives de la Conservation foncière, compter comme propriétaires au début du siècle, on est frappé de retrouver quasiment les mêmes noms. L'exception locale est alors constituée par quelques « parvenus », souvent des ruraux enrichis, qui portent encore les noms de leurs tribus : comme ces El Ouriaghli, El Taghzouti, El Tafraouti, El Bouanani, qui en 1960 apparaissent comme des propriétaires fonciers assez importants. La permanence, au demeurant, ne s'arrête pas à la propriété foncière, puisque les noms de ces propriétaires terriens qui figuraient dans l'administration makhzénienne du début du siècle se retrouvaient, dans les années 60, dans la haute administration du Maroc indépendant.

(177) On ne se réfère ici qu'à l'héritage au XX^e siècle de la propriété foncière dont on a analysé la formation au XIX^e siècle. La période du Protectorat vit aussi d'autres formes de concentration foncière, en particulier celle qui accompagna la montée en puissance des autorités traditionnelles, *caïds et chioukh*, qui surent profiter de leur pouvoir pour rassembler des domaines terriens importants. La colonisation s'accompagna aussi de l'émergence d'une « colonisation marocaine ». Sur les mécanismes de la propriété caïdale, voir P. Pascon, *le Haouz*. Sur la colonisation, voir J. Le Coz, *le Rharb*.

En 1968, on recensait dans les circonscriptions fiscales correspondant à l'aire d'extension traditionnelle de la propriété foncière fassie 94 000 hectares réunis en propriétés de plus de 30 hectares et appartenant à la bourgeoisie de cette ville. Dans les seuls bureaux de Fès-Nord et de Tissa, on recensait 50 000 et 24 500 hectares leur appartenant, soit respectivement 39 % et 24 % de la superficie occupée par l'ensemble des exploitations agricoles de la circonscription. Bien que concentré géographiquement, le phénomène avait un impact considérable sur l'économie de la ville de Fès. La même enquête estimait en effet que la rente foncière nette qui, par hectare cultivé, était alors plus forte qu'au début du siècle – soit en moyenne 2 quintaux de grain par hectare – était, compte tenu de friches et de jachères, équivalent à 30 % de la superficie possédée, de l'ordre de 150 000 quintaux de grain par an. A ce drainage par la ville de Fès s'ajoutaient les revenus des oliviers et ceux du cheptel possédé en association par les propriétaires de la ville et les paysans.

Au début des années 60, la propriété citadine traditionnelle avait cependant commencé à faire son temps : il y avait désormais de nouvelles possibilités d'accumuler le capital soit en rachetant des terres de colonisation, qui étaient d'un bien meilleur rapport, soit en investissant dans les nouvelles activités commerciales, financières et industrielles du Maroc indépendant. Avec ces activités était apparue, dans la bourgeoisie fassie, une nouvelle génération, moderniste et occidentalisée, qui avait adopté de nouveaux comportements, une nouvelle échelle de valeurs ainsi que d'autres critères de richesse. La propriété terrienne traditionnelle fut perdante dans ce processus : son rapport restait faible, sa modernisation était le plus souvent moins rentable que la plupart des autres investissements ; son mode de gestion, fondé sur des relations paternalistes avec les métayers (178), était difficilement compris des jeunes bourgeois modernes.

Les années 60 virent donc le début de la décomposition de ce patrimoine. La première érosion fut provoquée par la sortie d'indivision. Les domaines qui avaient longtemps constitué le fondement indivis de la fortune des grandes familles, furent en effet morcelés lorsque les héritiers ne trouvèrent

(178) Les modes de gestion des domaines de rente traditionnels n'ont pas été décrits dans cet article. Sur ce sujet, voir par exemple : G. Lazarev, « Structures agraires et grandes propriétés dans le Prérif », *Revue de géographie marocaine*, n° 9, 1966. La version intégrale de cette étude est reprise dans l'ouvrage *Structures agraires au Maroc dans les années 60*.

plus de justification suffisante au maintien de ces domaines « traditionnels », symbole d'un « patriarcat » en passe d'être révolu. En 1968, déjà, le nombre limité de familles que relevait l'enquête foncière correspondait en fait à un nombre beaucoup plus grand de propriétaires individuels : plus d'une trentaine pour la seule famille des Ouazzani, par exemple. Une autre érosion apparut avec les ventes de plus en plus courantes de parcelles appartenant aux anciens grands domaines familiaux. Beaucoup de jeunes propriétaires, qui, dans l'administration ou les affaires, à Casablanca ou à Rabat, avaient des revenus importants, se désintéressèrent de terres qui ne leur rapportaient que quelques sacs de grains contre tous les ennuis de la gestion. Ils préférèrent s'en débarrasser, et ils entreprirent de les revendre à des notables locaux ou à de petits commerçants de Fès.

Le processus de morcellement et de revente des domaines se poursuivait à la fin des années 60. La propriété capitaliste « traditionnelle » accumulée au cours du XIX^e siècle, si elle concernait encore des superficies importantes, n'était plus une propriété stratégiquement importante dans l'économie agraire du Maroc. Portant déjà témoignage d'une autre époque, elle avait cependant eu le temps de jouer son rôle dans la mesure où elle put contribuer à l'émergence économique d'une bourgeoisie citadine maintenant fermement établie dans le pays.

Chapitre 3

Changement social et développement dans les campagnes marocaines

Une réflexion au milieu des années 60

Ce texte a été présenté en 1965 à l'occasion d'un séminaire sur le « développement et le changement social » organisé par l'Institut de sociologie du Maroc (179). Cette thématique est traitée ici sur la base des études et des enquêtes de l'auteur dans le milieu rural marocain des années 60 (180). Il est frappant de constater, avec le recul, que les questions que l'on se posait alors sur des concepts tels que le « développement » et le « changement social » sont tellement banalisées aujourd'hui.

On se pose deux questions : les campagnes marocaines connaissent un changement social, quelle est la nature de ce changement ? Quelle perception les groupes concernés ont-ils de ce changement social, et dans quelle mesure sont-ils susceptibles d'agir sur le changement social ?

Pour y répondre, je me permettrai tout d'abord de reprendre quelques observations préalables sur le concept de « développement » qui fait l'objet des débats de ce séminaire. On nous a proposé, lors de la première séance, une définition du développement que je reprends : « Le développement est

(179) Séminaire organisé à Rabat en 1965 par l'Institut de sociologie du Maroc, sous la direction de A. Khatibi et M. Chabot. Publié dans un cahier du *Bulletin économique et social du Maroc, Études sociologiques*, sous la direction d'Abdelkader Khatibi, Rabat, 1971.

(180) Mes observations ont bénéficié des travaux sur le changement social dans les campagnes marocaines dont traite actuellement un groupe de travail qui réunit des chercheurs que leur activité et leurs recherches mettent en relation avec le monde rural. A ce groupe ont participé plus particulièrement M.M. Bouderbala, Lahlimi, Naciri, Radi et moi-même.

l'ensemble des changements sociaux et mentaux qui favorisent l'apparition de la croissance et sa poursuite à long terme.» M. Chabot nous a parlé des traits spécifiques du concept de «développement» en montrant la logique ainsi que le contexte social qui est, selon lui, celui d'un contact culturel.

Cette dernière caractéristique, mise en relation avec l'élément «croissance» du développement, nous rattache à une autre définition que nous propose A. Touraine: «La sociologie du développement étudie la manière dont, au sein de la société non encore industrielle, peuvent apparaître des références à la civilisation industrielle (181).» Elle a donc un objet propre qui est l'analyse de la genèse et la spécificité de ces références. A. Touraine, on le voit, élargit l'usage du concept puisqu'il le relie non seulement à l'interrogation d'une société sur un phénomène de transformation sociale, mais encore au processus par lequel s'opère le changement social. C'est dans le cadre plus précis d'une telle analyse que j'inscrirai ces quelques réflexions sur les campagnes marocaines. On précisera, après la notion générale de développement, une autre notion, celle de changement social.

1. Le changement social

Quand on parle de changement social, on place l'analyse d'une société donnée en rapport avec un état social précédent, réel ou idéalisé. Le premier problème est donc de savoir quel est le point de départ de l'analyse et quel est le type social de référence. Dans le processus particulier du changement social que l'on a appelé «développement», le type social de référence est celui de la société traditionnelle. Ce type social est-il suffisamment défini par l'idée de «traditionnel»? Le concept de société traditionnelle est-il suffisamment pertinent?

Ce sont des questions auxquelles il faut certes répondre, mais qui sont provisoirement secondaires. L'essentiel, en effet, est que, dans la problématique du développement, la société industrielle et son système de référence soient situés par rapport à un état social non industriel, défini globalement par la notion de société traditionnelle. Cette notion joue en effet un rôle dans le processus de changement social lui-même, car elle existe en tant qu'image sociale; elle est utilisée soit par la société industrielle (par exemple lorsqu'elle

(181) Alain Touraine, *Sociologie de l'action*, le Seuil, Paris, 1965.

projette le schéma d'explication dit « dualiste ») soit par la société traditionnelle elle-même (par exemple quand les montagnards du Maroc situent leur société par rapport au temps de la *siba*).

La société traditionnelle, en tant que type social réel ou en tant qu'image de référence, a donc une existence sociologique suffisante pour servir de cadre initial à l'analyse du changement social. Dans le cas des campagnes marocaines, on se demande s'il y a changement social en évoquant l'image (les valeurs, le cadre de référence) de la société traditionnelle et en observant dans quelle mesure la société rurale actuelle peut être identifiée à cette image. En d'autres termes, on se demande, par l'analyse de son système de référence actuel, si la société rurale que l'on qualifie, aujourd'hui encore, de traditionnelle par opposition à une société dite moderne, est suffisamment définie par ce concept.

Pour le démontrer, il ne suffit pas de prouver qu'il y a eu évolution sociale – toutes les sociétés évoluent et se modifient (il suffit par exemple de suivre l'histoire d'une tribu marocaine), il faut encore montrer qu'une évolution particulière se traduit par une transformation du cadre social de référence et du projet de la société. Cela signifie, pour qu'il y ait changement social, qu'il doit y avoir une prise de conscience et une modification des conduites en conséquence.

Nous allons donc essayer de situer la société traditionnelle qui nous sert d'image de référence; nous observerons quels sont les facteurs d'évolution sociale et de transformation des campagnes; et, nous interrogeant sur la façon dont cette évolution est perçue et réinterprétée, nous nous demanderons s'il y a prise de conscience, formation d'un nouveau système de référence et, par conséquent, *changement social*. Dans le cadre de notre analyse globale du concept de développement, on voit que l'interrogation que nous formulons se situe à un stade presque préalable du développement: celui de la prise de conscience initiale du changement social particulier que l'on peut appeler « développement ».

2. La société traditionnelle de référence

Je ne vais pas, bien sûr, essayer de décrire la société rurale traditionnelle. Je voudrais simplement évoquer par quelques traits l'image sociale à laquelle on peut se référer quand on se représente, au Maroc, la société rurale traditionnelle.

Le mode d'organisation de cette société se constitue essentiellement sur des rapports familiaux et l'agnation. Les rapports économiques sont assez largement fondés sur l'égalité des groupes familiaux, dans une organisation communautaire, avec une division sociale du travail très sommaire. La mobilité sociale est très faible et limitée par l'organisation lignagère. La religion musulmane et ses prescriptions fournissent le système idéologique. La société a un code moral propre, fondé sur l'engagement personnel et la solidarité des alliances de sang et des alliances jurées. Le champ social est borné aux frontières du groupe. Le temps social est de caractère circulaire, en ce sens qu'il se fonde sur la répétition des actes sociaux, sans projet social de dépassement (par opposition au temps social continu des sociétés modernes, dites prométhéennes). Enfin, les moyens matériels de cette société sont rudimentaires, la technicité faible et l'accumulation limitée aux réserves de subsistance.

En combinant ces différents traits, on peut établir un modèle idéal de société traditionnelle qui pouvait exister au XIX^e siècle, intégré à l'histoire maghrébine précoloniale. Mais il est bien évident que ce modèle idéal, s'il a plus ou moins existé, n'a pu se maintenir intact après la colonisation. Celle-ci, en effet, par la centralisation administrative, par l'organisation politique et judiciaire, par l'implantation d'un peuplement européen sur des terres conquises, a altéré profondément son fonctionnement. La société traditionnelle, qu'à partir de l'époque coloniale on évoque pour l'opposer à la société moderne, apparaît donc déjà modifiée par le contact culturel que G. Balandier appelle la « situation coloniale (182) ».

Bien qu'altérée, la société rurale peut cependant être encore qualifiée de traditionnelle car l'impact de la colonisation n'a pas, pendant longtemps, été suffisant pour modifier son système de référence et les conduites sociales. Ceci pour une double raison : d'une part, la politique de cantonnement de la population rurale (son maintien dans le même état social) adopté par les autorités coloniales (183); d'autre part, la réaction de repli et de défense de la société rurale contre le système colonial (par exemple dans le Rharb où, pendant la période coloniale, on a vu la *jmaâ* traditionnelle se renforcer et

(182) Georges Balandier, *L'Anthropologie appliquée aux problèmes des pays sous développés*, Institut d'études politiques, 1954-1955, Université de Paris, publication des cours de droit, Paris 1955.

(183) Notamment inédits de Rémy Leveau, repris plus tard in *le Fellah, défenseur du trône*, publication de la Fondation nationale d'études politiques, 1976.

jouer un rôle défensif d'une certaine intégrité sociale). On retrouve là une réaction typique d'un processus d'acculturation. On peut en conséquence admettre que le schéma dualiste société moderne/société traditionnelle, qui nous est généralement proposé, correspond, pendant la période coloniale, à une réelle différenciation sociologique.

Plusieurs facteurs ont cependant provoqué une évolution sociale profonde, dont on se demande si elle n'est pas en train d'entraîner une transformation du système de référence et une prise de conscience collective du changement social. Ce sont ces facteurs d'évolution sociale, qui nous semblent remettre en cause la société traditionnelle, que nous analysons maintenant.

3. Les facteurs de transformation sociale des campagnes

C'est plus ou moins depuis l'Indépendance que l'on voit évoluer profondément les campagnes marocaines que l'on pouvait, valablement, voir figées dans les catégories des schémas dualistes. Cela ne veut pas dire que tous les facteurs d'évolution sont apparus à cette époque: certains avaient commencé à avoir des effets depuis bien plus longtemps. Mais c'est, en gros, avec l'Indépendance que leur convergence avec de nouveaux facteurs de transformation a accéléré l'évolution sociale.

On peut regrouper ces facteurs autour de quatre thèmes principaux: les phénomènes idéologiques liés à l'indépendance; la pénétration de l'État dans les campagnes; les phénomènes liés à la croissance démographique; la monétarisation des campagnes. Les limites de mon exposé me forcent à n'en faire qu'une analyse succincte.

Le contexte idéologique de l'indépendance

Au fait même de l'indépendance sont liés plusieurs facteurs d'évolution sociale. Un premier groupe, que l'on appellera phénomènes idéologiques, a eu pour effet d'offrir un nouveau système de représentations sociales à la paysannerie en particulier en élargissant son espace social et sa vision du monde et en lui proposant un autre temps social, une nouvelle interrogation historique sur la transformation de la société.

Ce sont en effet de tels thèmes qui se sont diffusés dans les campagnes à partir de l'Indépendance. Les moyens en ont été divers, mais ils ont été massifs et ont contribué, au niveau de l'information, à rattacher les campagnes à une réalité nationale qui, d'une certaine façon et jusqu'à ces dernières années, semble avoir largement échappé au champ social de la paysannerie.

L'information fut, tout d'abord, due au rôle que jouèrent les partis politiques dans les premières années de l'Indépendance. Ceux-ci s'employèrent en effet à établir de nouvelles hiérarchies, appuyées sur de nouvelles conduites sociales. Dans tous les souks, pendant plusieurs années, on trouvait un ou deux bureaux de partis politiques. Par là s'insinuèrent de nouvelles notions, des mots, dont la signification ne fut peut-être pas évidente pour le paysan, mais qui, de toutes façons, contribuèrent à élargir son champ social : nouvelles structures sociales suggérées par la terminologie des partis qui, de la cellule au congrès, rattachaient le paysan à un mouvement national ; nouveau temps social suggéré par les mots de progrès, d'histoire, de transformation ; nouveau système d'organisation qu'évoquaient les termes de démocratie, d'élection, de socialisme, de lutte contre l'impérialisme, etc.

Cette dimension nationale qui semble avoir été ainsi introduite dans les campagnes fut encore soulignée par l'organisation des élections communales et les élections parlementaires. Pour la première fois peut-être, les intérêts locaux furent singulièrement mêlés à la préoccupation nationale. Le transistor, les déplacements de ministres, de fonctionnaires, contribuèrent, depuis, à maintenir ou à renouveler ces représentations au fur et à mesure de l'évolution politique du pays. Au niveau de l'information, les campagnes semblent être ainsi sorties de l'isolement. C'est ce que J. Berque suggère par le titre d'un chapitre de son « histoire sociale d'un village égyptien » (184), celui où il parle « du temps du village au temps de l'histoire ».

La pénétration de l'État dans les campagnes

L'Indépendance s'est, par ailleurs, accompagnée d'une mutation des hiérarchies politiques dans les campagnes et d'une pénétration de l'État, d'une ampleur toute nouvelle, dans des secteurs de la vie sociale et économique qui n'avaient été qu'effleurés par la présence coloniale.

(184) Jacques Berque, *Histoire sociale d'un village égyptien au XX^e siècle*, NRF Gallimard, Paris, 1957.

La mutation des hiérarchies politiques fut la plus immédiatement observable par la masse des ruraux. A l'administration européenne, aux hiérarchies traditionnelles qui la soutenaient se substitua une administration nouvelle, souvent étrangère aux réalités rurales. Entre des caïds politisés, modernistes, et les masses paysannes se développèrent souvent des malentendus (dont l'un des plus graves fut celui du Rif en 1958). Ce furent, de toute façon, des rapports nouveaux qui s'instaurèrent entre les représentants de l'État et les paysans. A cela s'ajouta la transformation du système judiciaire (l'instauration des juges délégués, la généralisation du *chraâ* dans les régions soumises au dahir berbère) et, sur un autre plan, la mise en place de l'organisation communale. Ces transformations accentuèrent la nouveauté de la présence de l'État indépendant dans les campagnes.

Le plus important fut cependant l'innovation d'une politique rurale qui se traduisit par une pénétration massive de l'État et par une inflation de structures nouvelles, administratives et politiques. Il y eut, en premier lieu, la politique scolaire : partout des écoles furent construites, des villages se cotisèrent pour créer des salles de classe. En 1965, une enquête effectuée auprès d'un échantillon d'un millier de chefs de foyer de la région de Fès-Meknès (185) montrait que 97% des chefs de foyers n'étaient jamais allés à l'école mais, qu'en revanche, dans 93% des foyer il y avait eu au moins un enfant scolarisé. Cette dynamique scolaire est particulièrement significative d'un état d'esprit et d'une aspiration nouvelle vers les valeurs de modernité associées à l'éducation.

Il y eut, en second lieu, la politique agricole. Alors que l'action de l'administration agricole sous le Protectorat était restée limitée (les Secteurs de Modernisation du Paysannat (SMP) n'étaient que des îlots de modernisation), avec l'Indépendance, l'action devint massive : « Opération-Labour », distribution de crédits et de semences, multiplication des Centres de travaux, des Offices de mise en valeur, projets de développement, etc. Je crois inutile de reprendre ces données, bien connues. L'orientation agraire de l'administration fut encore renforcée par la place que l'État a progressivement occupée dans l'appareil de production agricole, au fur et à mesure que, récupérant en partie les terres de colonisation, contrôlant les circuits commerciaux et financiers, il est devenu le plus gros propriétaire et producteur du pays, le principal exportateur, le principal organisme de crédit.

(185) François Clerc, « Opération Labour », *Économie rurales*, vol. 48, 1961.

On peut, certes, s'interroger sur les résultats économiques ou sociaux de cette politique ; mais, dans les campagnes, elle se traduit par une présence permanente de personnages, de structures qui s'intégrèrent désormais à l'horizon social des paysans. Les campagnes devinrent de moins en moins isolées. Tout un réseau administratif, technique et économique mit une masse croissante de paysans en contact nécessaire avec la structure administrative. Avant l'Indépendance, l'État, pour le paysan, c'était le caïd avec ses *mokhaznis* et le contrôleur de l'impôt rural, le *tertib* : c'étaient là tous ses rapports avec l'Administration. On pressent combien ils ont pu changer aujourd'hui : de plus en plus les paysans sont insérés dans des rapports multiples avec l'Administration qui a, en même temps, introduit la bureaucratie dans le système de référence des ruraux.

Les problèmes liés à la croissance démographique

La croissance démographique dans les campagnes est probablement l'une des causes profondes qui explique le plus les transformations sociales. Faisant ressortir le déséquilibre entre les ressources et les besoins de la population, elle a contraint à des adaptations, dont les solutions furent de moins en moins trouvées dans la logique du système traditionnel. Comment s'exprime cette croissance démographique ? La conscience que l'on en a prise au Maroc est assez récente. Elle fut provoquée par les évaluations statistiques effectuées autour du recensement 1960. « L'explosion démographique » devint alors un leitmotiv des raisonnements sur le développement.

Le phénomène est cependant beaucoup plus ancien, et on peut peut-être le dater des années 40. Dans la paysannerie, il fut en effet perçu par l'exode rural et par la raréfaction de la terre. L'exode rural, dont la pointe coïncida avec le boom économique de 1952, apparut comme une première solution pour rééquilibrer un système économique incapable de se dépasser. Ce mouvement, qui provoqua, comme l'a appelé R. Montagne, la « naissance du prolétariat marocain » (186), sembla apparaître comme une rupture. En fait, il donna une survie au système traditionnel, alors même que les émigrés transportaient dans le cadre nouveau des bidonvilles, les valeurs, les modes de groupement

(186) Robert Montagne, « La naissance du prolétariat marocain », in *Cahiers de l'Afrique et de l'Asie*, Peyronnet, Paris, 1952.

de la société traditionnelle (187). L'Indépendance coïncida avec une première saturation des villes. La liberté de circulation qui succéda à l'étroit contrôle de l'administration coloniale fut le prétexte d'un mouvement massif, vite enrayé et même soumis à un nouveau contrôle administratif (notamment par une politique discrète de refoulement des ruraux).

Les procédures d'ajustement furent multiples, par exemple par l'augmentation des loyers de la terre. La terre qui était, au début du siècle, donnée par son détenteur contre un pain symbolique (d'où le nom du contrat *bel khobza*) devint couramment négociée contre la moitié de la récolte. Les défrichements s'accrochèrent au détriment de la protection des sols. Sur les terres collectives du Rharb, des pressions considérables s'exercèrent pour que le partage des terres collectives s'effectue par foyer et non plus selon l'ancien système du partage par charrue. Les partages devinrent de plus en plus fréquents, et l'on vit même l'âge des mariages s'abaisser pour accéder plus tôt à une part de terre. Le partage du bien indivis devint, par ailleurs, de plus en plus fréquent.

Dans le Prérif, la réponse fut d'abord traditionaliste : l'assolement communautaire auquel étaient soumis les villageois devint plus rigoureux, plus méticuleux, pour permettre la survie de toutes les activités de culture et d'élevage sur un espace de plus en plus exigu (188). La « perfection » de l'organisation agraire fut en fait une limite extrême, que le système fut incapable de dépasser. Cette organisation agraire est, d'ailleurs, en train de basculer depuis quelques années avec le passage à la culture continue et la destruction des modes d'organisation des communautés (189).

La reprise des terres de colonisation suscita des espoirs mais qui furent de plus en plus déçus devant la faible importance des distributions de terres par l'État et la constitution par rachat des terres d'une nouvelle classe de latifundiaires. Dans le Rharb, plusieurs collectivités préférèrent racheter elles-mêmes des terres

(187) Grigori Lazarev et Paul Pascon, « Les villages miniers dans les régions minières du phosphate », Rabat, 1959, Bibliothèque de l'Office chérifien des phosphates, Maroc, publication dans la *Revue de géographie du Maroc*, n° 5, 1961.

(188) Grigori Lazarev, *Structures agraires du Prérif. L'exemple des Hyâina*, Faculté des lettres de Rabat, Maroc, 1965, 135 p., publié également dans la *Revue de géographie du Maroc*, n° 8, 1964 et n° 9, 1965.

(189) *Ibid.*

dont elles avaient espéré le retour lors du départ des colons. Faim de terre, déstructuration de l'économie traditionnelle, ces phénomènes commencent à marquer profondément les campagnes. Mais surtout ils s'accompagnent d'une prise de conscience nouvelle: «la conscience du nombre».

La monétarisation des campagnes

Dernier grand thème de la transformation des campagnes, ce que nous avons appelé la monétarisation des campagnes. On veut, par cette notion, essayer de couvrir l'ensemble des phénomènes liés à la transformation économique des campagnes et, en particulier, les phénomènes sous-entendus par le passage de l'économie de subsistance à l'économie d'échange.

Ces faits sont bien connus au Maroc. Il est aujourd'hui artificiel d'opposer un secteur d'économie fermée, traditionnelle, à une économie d'échange moderne. Les routes ou les pistes joignent tous les souks; les produits industriels, quincaillerie, plastiques, radios, engrais, insecticides, arrivent partout. J'observais, il y a quelques semaines, sur le petit souk de Tillouguite, au cœur de l'Atlas central, cinq horlogers travaillant en plein air, leur loupe vissée à l'œil (que d'observations ne pourrait-on faire d'ailleurs sur la montre et le temps social!). De façon inégale certes, les produits agricoles locaux sont plus largement commercialisés grâce à des réseaux modernes, en grande partie impulsés par l'État (SCAM (190), contrats betteraviers, commerce des fruits et des légumes vers les villes, etc.). Autant de transformations qui affectent l'organisation économique et le statut des producteurs.

Je voudrais cependant insister sur un aspect plus particulier de la monétarisation des campagnes: l'extension des rapports salariés et du paiement en espèces. C'était là un type de rapport social très limité dans la société traditionnelle, et ce phénomène, en émergence rapide, est, probablement, celui qui traduit le mieux les conduites rurales se référant à un modèle social nouveau. Le système d'exploitation traditionnel était – et est encore – généralement fondé sur l'association des moyens de production et l'association des risques. Ce système, on le sait, a donné lieu au *khamessat* et à toute une gamme de baux ruraux, le *bennous*, le *betoulout*, la *mgharsa*,

(190) SCAM, Sociétés coopératives agricoles marocaines: organismes en charge du stockage et de la commercialisation des céréales.

etc. Or, on observe actuellement une disparition accélérée du *khamessat*: les grandes tenures se sont mécanisées, et dans les exploitations de 10 à 50 hectares qui autrefois employaient presque toutes des *khammès*, leur nombre a considérablement diminué. Dans les Zemmour, par exemple, il n'y a plus de *khammès* depuis dix ans. A la place apparaissent l'ouvrier salarié et le travail à façon. L'association, quant à elle, recule devant la location des terres, exigible d'avance, le propriétaire se refusant désormais à supporter une partie des risques.

Le salaire devient par ailleurs un élément important des revenus dans toutes les zones où s'est développée la colonisation. Dans le Rharb, un chef de foyer sur cinq et dans la région de Meknès, un sur quatre sont salariés permanents ou occasionnels dans des fermes modernes. Avec le travail salarié, c'est tout un univers économique qui s'introduit dans le système traditionnel (191). Les régions pauvres ne sont pas épargnées par ce phénomène. Au contraire, le travail salarié y devient aussi un élément essentiel d'équilibre du budget annuel. Dans le Rif existait une tradition massive d'exportation du travail vers l'Algérie. Elle s'est maintenue pour les moissons et se tourne vers l'Europe. Mais elle est surtout relayée par la Promotion nationale dont deviennent dépendantes de nombreuses régions du Maroc: ainsi en 1966, 97 500 ouvriers ont travaillé pour 19 millions de journées (soit 5% de la population rurale du Maroc).

La monétarisation des campagnes traduit donc une remise en cause de l'ordre économique traditionnel; elle apparaît comme un facteur essentiel de l'évolution sociale.

On voit donc, par l'analyse de ces facteurs d'évolution sociale, que les campagnes marocaines ont été soumises à d'importantes transformations. *L'élargissement* du champ social a rattaché le paysan à la nation. La diffusion d'un nouveau système de représentation idéologique lui a suggéré un autre temps social, d'autres modèles d'organisation de la société. *La pénétration massive de l'État dans les campagnes* a confronté le paysan avec la bureaucratie, avec de nouvelles procédures, de nouveaux moyens techniques. Elle a introduit de nouveaux personnages, de nouvelles hiérarchies dans son champ social.

(191) Grigori Lazarev, « Le salariat agricole des fermes de colonisation, résultats d'une enquête sur les ouvriers agricoles du Rharb », *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 101-102, avril-septembre, 1966, 35 p.

Les *phénomènes démographiques* ont provoqué la désintégration d'équilibres traditionnels qui avaient cherché à se maintenir en dépit de la rareté croissante des ressources. La *monétarisation des campagnes*, enfin, a profondément modifié les rapports personnels qui étaient autrefois garants d'un maintien des valeurs de la société traditionnelle. Elle a changé des modèles anciens d'organisation de la société rurale, de même que les rapports entre les groupes sociaux.

La société traditionnelle ne peut donc plus être ramenée à ce modèle social, un peu immobile, que suggèrent les schémas dualistes. On observe au contraire une effervescence qui rend de plus en plus malaisée la distinction du traditionnel ou du moderne. Mais s'il y a évolution sociale, peut-on déjà parler de changement social? La société paysanne a-t-elle en effet transformé véritablement son cadre de référence, ses aspirations, la finalité du modèle social implicite dans laquelle elle se projette, en tant que société traditionnelle? Passe-on d'un type social, celui de la société traditionnelle, à un autre type social, marqué par l'apparition d'un système de référence, d'aspirations et de conduites de société industrielle?

4. La prise de conscience du changement social

Pour répondre à ces questions, demandons-nous comment la société paysanne perçoit cette évolution sociale et si l'interprétation de cette évolution peut être considérée comme une prise de conscience du changement social.

La réinterprétation culturelle

La notion de contact culturel qui a été évoquée pour situer la nature du changement social appelé «développement» est féconde pour analyser la réponse sociale à cette évolution des campagnes. Cette réponse est en effet caractéristique d'un processus d'acculturation. C'est, au départ, par une tentative de réinterprétation culturelle que la société rurale tente d'intégrer la transformation sociale dans laquelle elle est impliquée.

Ainsi en fut-il d'abord de la lutte nationale. Le combat colonial, on le sait, fut affaire des groupes sociaux les plus ouverts à l'interrogation historique : élites modernistes et milieux urbanisés. Mais ces groupes furent supportés dans des phases décisives par des masses paysannes et, parmi celles-ci, par celles qui

étaient le moins affectées par la déstructuration : l'armée de libération marocaine prit racine dans les tribus du Rif, dans celles de l'Anti-Atlas. Dans le Rif, la lutte armée vit resurgir des mécanismes anciens des démocraties cantonales, les conseils *acht n'arbaïn* que la colonisation n'avait su étouffer. Dans le Tadla, une société pastorale trop brutalement contrainte à l'irrigation entra en rébellion.

Cette conjonction n'est pas pour surprendre. A la différence des élites modernistes, les masses paysannes virent dans leur mobilisation contre l'ordre colonial la possibilité d'un retour au passé, un retour à leur temporalité propre, un retour à une sécurité fissurée par la présence coloniale. A différents degrés, la colonisation était l'écran entre les difficultés d'alors et un âge traditionnel idéalisé.

Le rattachement du paysan à la réalité nationale auquel contribuèrent si massivement les partis politiques, la pénétration de l'État, les institutions nouvelles – commune rurale ou parlement – les moyens d'information de masse, ne doit pas non plus faire illusion. Au moment de notre analyse, il y avait encore des ambiguïtés et des divergences de perception considérables.

Au-delà, en effet, de l'intégration d'un vocabulaire nouveau, les conduites sociales ne furent souvent modifiées qu'en apparence. L'élimination, sous la pression des ruraux, des caïds et des *chioukh* du protectorat put, par exemple, apparaître, dans les schémas politiques des élites modernistes du pays, comme une protestation contre l'ordre colonial et comme un soutien du nouvel ordre nationaliste. Mais cette liquidation prit fréquemment l'allure d'un règlement de vieux comptes internes à la société traditionnelle, de la même façon que dans la société précoloniale, les populations du Rharb destituaient leur caïd coupable de trop d'exactions, en se cotisant pour payer le dahir de nomination d'un nouveau caïd. P. Pascon, dans une communication au Colloque de sociologie maghrébine en juin dernier, a bien montré les aspects de ce règlement de comptes dans le Haouz (192).

On peut d'ailleurs mettre sur le même plan les protestations des ruraux, dans les premières années de l'Indépendance, contre les cadres citadins envoyés par les partis politiques ou l'administration, illusionnés sur la nature profonde du sentiment national chez les paysans.

(192) Articles divers de Paul Pascon, repris dans la publication, *le Haouz*, CURS et CNRS, éditions marocaines et internationales, Tanger, 1978.

Les structures politiques nouvelles, également, furent vite recouvertes par des oppositions anciennes. A. Radi nous a montré comment les alliances électorales dans la région de Sidi Slimane réutilisèrent des pactes d'alliances, dits *tata*, qui existaient à l'époque précoloniale. Depuis ces dernières années, on assiste même à une résurgence des hiérarchies traditionnelles, familles de notables, de caïds de l'époque du Protectorat qui ont su reprendre la place perdue lors des débuts de l'Indépendance. Cette consolidation des structures sociales traditionnelles peut également être décelée dans la vigueur de certains systèmes d'organisation. Ainsi en est-il de la *jmaâ*, l'assemblée du village qui, partout où elle a subsisté, demeure le rempart d'un ordre social, un organe de défense, un monde de sécurité. La *jmaâ* est même souvent le support d'actions collectives dans des contextes nouveaux comme l'achat ou la location en commun d'une terre de colonisation, etc.

On pourrait multiplier les exemples : la société traditionnelle résiste, cherche à s'adapter à la transformation sociale en réinterprétant les faits nouveaux selon son modèle social implicite. Il y a encore une sorte de refus profond à intégrer de nouvelles références et à remettre en cause une société.

Sécurité et insécurité

Cette tentative de réinterprétation culturelle apparaît cependant vaine, car la société rurale prend progressivement conscience de l'irréversibilité de certaines situations. C'est là un fait majeur que l'on peut, en première analyse, observer au niveau de ce que j'appellerai un passage de la sécurité à l'insécurité.

La société paysanne pouvait être considérée, au moins en termes relatifs, comme un monde de sécurité : l'individu y était libéré de l'inquiétude ; des mécanismes connus et des hiérarchies acceptées ne laissaient jamais l'individu dans l'isolement social. L'ostracisme, l'exclusion du groupe, qui était la plus grave des sanctions, était, dans la coutume de nombreuses tribus, compensé par plusieurs règles d'adoption dans un groupe nouveau. La solidarité était une règle majeure malgré l'ampleur fréquente des différenciations sociales. Ainsi, par exemple, le contrat de *ras el mal* était considéré comme un acte de solidarité quand il permettait au pauvre éprouvé par la catastrophe de reconstituer son troupeau. Les silos où les riches accumulaient le grain s'ouvraient en période de disette. L'inverse fut vrai aussi : E. Michaux-Bellaire

montrait comment le notable affecté par la défaveur du pouvoir reprenait souvent sa place par le jeu de la solidarité du groupe (193).

Or cette sécurité, en dépit des tentatives de réinterprétations culturelles, est devenue de plus en plus précaire. Les crises de la terre, les crises de l'ordre social insinuent en effet une prise de conscience de plus en plus nette de l'irréversibilité de l'évolution de l'ordre agraire et de l'ordre social. Autrefois, la mauvaise année faisait partie du cycle, et l'assurance était de retrouver une année fertile peu après. Cette assurance a aujourd'hui disparu avec la surpopulation relative, avec la stagnation de la production agricole et avec une appréhension nouvelle de la « conscience du nombre ».

Dans le Prérif, par exemple, cette « conscience du nombre » devint manifeste le jour où l'augmentation de la population rendit nécessaire l'abandon des systèmes d'assolement communautaire. C'est alors que les paysans se rendirent compte qu'ils étaient trop nombreux, et le nouveau système de culture qu'ils adoptaient était un système de désespoir dans la mesure où l'on n'assurait plus les rotations qui amélioraient le sol. Dans le Rharb, la prise de conscience s'opéra à partir du moment où les partages renouvelés de la terre collective firent apparaître l'exiguïté définitive de la terre. De même, une fois la terre partagée, les sorties d'indivision ne purent plus garantir la sécurité dont jouissaient les aïeux. Sur 960 fellahs interrogés dans la région de Meknès, 622 répondaient que leur père vivait mieux qu'eux (194).

A cela se sont ajoutées d'autres crises dont les plus graves sont celles qui opposent les générations anciennes aux jeunes générations. Ces dernières ont en effet été marquées par la scolarisation et les sollicitations politiques. De nouveaux rapports familiaux s'établissent, dans lesquels l'autorité du patriarche est battue en brèche et laisse place à l'influence du leader politique, le cas échéant de l'agent d'administration, dont on envie la situation. Ces différences sont soulignées par des aspirations sociales qui ne se réfèrent plus aux autres valeurs.

Crises de la terre, crises de l'autorité dans la famille : deux séries de raisons suffisantes pour que le rural perde confiance dans l'efficacité du système

(193) Michaud-Bellaire, *le Rharb*, Archives marocaines, vol. XX, 1913.

(194) Ahmed Lahlimi, *les Structure agraires de la plaine de Fès-Meknès*, Enquêtes du Projet Sebou, Rabat, 1965.

traditionnel. Cette perte de confiance se manifeste de façon décisive lorsqu'il y a émigration. Certes, celle-ci est actuellement stoppée, car les villes sont saturées, mais ce qui est important, c'est la latence de l'émigration. Celle-ci se commue parfois en explosion de désespoir comme dans ce village des Hyaïna qui fut, au milieu de l'été 1964, abandonné sans espoir de retour par la moitié de ses foyers (195). Cette perte de confiance se traduit également par la dépendance acceptée des salaires de la Promotion nationale ou des dons de l'Entraide nationale. Une telle situation est ressentie, pour les paysans du Rif, comme une preuve de l'inefficacité des systèmes socio-économiques traditionnels. Aussi voit-on les aspirations pour le futur changer de sens. Le paysan ne rêve plus d'accumuler une terre qu'il transmettra à ses enfants, mais il souhaite de plus en plus que ces derniers entrent dans l'administration ou dans l'armée et retrouvent une nouvelle sécurité.

Il est alors significatif de voir que cette façon de projeter l'avenir de ses enfants dans ces nouveaux statuts professionnels n'est, pour le rural, qu'une façon d'aller d'une sécurité en perdition vers une autre, plus sûre. Le comportement reste celui d'un conservatisme fort, il n'y a pas de place pour l'aventure ou pour l'esprit d'entreprise. Les paysans des années 60 n'avaient pas appris à construire, par eux-mêmes, des modèles sociaux adaptés à un développement dont, pourtant, tous pressentaient les sollicitations. Se réfugiant, mais en vain, dans une réinterprétation du moderne par le moyen des cadres connus des modèles traditionnels, les ruraux semblent s'être de plus en plus isolés dans l'insécurité. La défaillance d'un monde connu les a plongés dans une inquiétude élémentaire sur leur propre devenir et sur celui de leurs enfants. A des degrés divers, la paysannerie marocaine, qui cherche à survivre dans ses cadres dépassés, semble ainsi accéder à la conscience du changement social par le biais de sa conscience de l'insécurité.

Il semble donc que l'on puisse bien parler de changement social. L'insécurité provoque la remise en cause d'un ordre social, d'un système de référence. L'interrogation confuse sur le devenir immédiat apparaît dans le contexte global de la société marocaine comme un niveau élémentaire de la conscience historique et comme une prise de conscience du changement social. Cette prise de conscience n'est cependant que l'étape liminaire d'un changement social effectif, c'est-à-dire d'un passage d'un type de société à un autre type

(195) Grigori Lazarev, *Structures agraires du Prérif. L'exemple des Hyaïna*.

de société. Elle constitue cependant une sorte de préalable pour intégrer progressivement les références d'une société moderne, puis pour être à même de modifier certaines conduites, jusqu'à l'élaboration d'un nouveau modèle de la société. Mais pour amorcer cette partie de l'analyse, il n'est plus possible de considérer la société rurale seule: il faut nécessairement tenir compte de la place qu'elle occupe dans la stratification sociale de la société globale et dans les systèmes d'opposition qui en découlent. Ceci est déjà une autre analyse

Chapitre 4

Comment le Projet Sebou voyait-il le changement dans les campagnes ?

Ce texte reprend des extraits d'un document (196) préparé dans le cadre des rapports finaux du Projet Sebou, en 1968. Le Projet de développement du bassin du Sebou, financé par le PNUD et étudié entre 1963 et 1968, avec l'assistance de la FAO, fut un grand moment de réflexion et de propositions pour un changement social dans les campagnes du nord-ouest du Maroc. Disposant de moyens considérables pour l'époque, ce projet devint, pendant plusieurs années, un laboratoire dans lequel de jeunes cadres marocains purent se former au contact d'une expertise internationale renforcée par un nombre considérable de consultants de très haut niveau. Les documents qui furent produits par le Projet Sebou n'eurent, malheureusement, qu'une diffusion très restreinte, et il est aujourd'hui impossible d'en retrouver les traces dans les fonds documentaires. Il a semblé justifié, dans cet ouvrage sur le changement social et la ruralité, d'en rappeler les grandes orientations.

L'intérêt de ces extraits est surtout de montrer comment un groupe de travail constitué d'experts internationaux et de jeunes cadres marocains avait pu concevoir une autre approche du développement du milieu rural. Celle-ci s'inscrivait dans le cadre de la politique déclarée du gouvernement, mais, en développant la logique, elle avait débouché sur des propositions profondément

(196) Le rapport sur les propositions du Projet Sebou, en matière de ce que la FAO appelait les *Institutions rurales*, a été écrit par l'auteur de cet ouvrage. Celui-ci tient cependant à rappeler que les idées qui y furent avancées étaient le produit d'un travail d'équipe auquel contribuèrent en particulier Anis Bahraoui, Abdelouhab Radi, Ahmed Lahlimi, Mohamed Naciri, Nejib Bouderbala et Mekki ben Tahar.

novatrices pour l'époque. Le lecteur doit bien garder à l'esprit ce contexte: les analyses de la paysannerie et de la société rurale reflètent la perception que l'on en avait dans les années 60. Les recommandations et les propositions qui furent faites étaient celles que l'on avait pu concevoir compte tenu des débats politiques sur le développement agricole et rural qui agitaient alors les acteurs engagés dans ces politiques et souvent d'opinions divergentes.

Les extraits proposés rappellent le chemin de la réflexion qui fut suivi. Quelle étaient les fondements sociaux du milieu rural qui devait être transformé par les plans de développement du Projet Sebou? Cette analyse met en évidence les données contradictoires d'une société conservatrice mais en même temps riche de ses solidarités et de ses capacités d'organisation interne. L'analyse des politiques d'intervention de l'Etat pour faire évoluer l'agriculture traditionnelle fait ressortir les effets du dirigisme de l'administration et l'ampleur du fossé qui s'était creusé entre la paysannerie et l'Etat. Le Projet Sebou avançait l'idée que les grands investissements qui devaient résulter de la réalisation du projet créaient des conditions favorables pour une nouvelle approche du changement de la société rurale. Le Projet mettait en avant des idées de participation, de groupement des agriculteurs, de développement rural autour de communautés villageoises responsables. Il soulignait que l'objectif du développement était la «promotion de l'homme», une idée que l'on ne devait retrouver que bien plus tard avec le «développement humain».

Ces extraits sont aussi intéressants par ce qu'ils nous révèlent la façon dont on pensait le développement dans les années 60. Il y avait beaucoup d'idéalisme, mais on ne se dégageait encore que difficilement d'une vision étatique du développement, malgré toutes les précautions que prenait le Projet Sebou. La dernière section qui pose la question «que devinrent les propositions du Projet Sebou?» montre l'autre face des politiques de développement, celle de la vision technocratique du ministère de l'Agriculture et celle, politique et conservatrice, du ministère de l'Intérieur. La vision la plus progressiste fut, pendant un temps, celle qui vint du Cabinet royal. Mais l'histoire s'était durcie, la politique était devenue répressive, et il n'y avait plus eu de place pour une vision ouverte de la «participation des populations» et pour des «sociétés de développement villageoises», trop démocratiques pour l'époque.

Il n'en reste pas moins que ces réflexions du Projet Sebou sur le changement social dans le milieu rural marocain marquèrent une date, d'autant plus qu'elles étaient, à l'époque, partagées par toute une intelligentsia. Il n'est

pas anodin de rappeler que les problématiques de développement qui furent posées dans les années 60, furent reprises, quelque quarante ans plus tard, lors de l'élaboration de la Stratégie 2020 de développement rural.

1. Les propositions de développement du Projet Sebou

Les propositions que fit le Projet Sebou pour développer autrement les campagnes du Maroc du nord-ouest, en particulier celles de futur grand périmètre d'irrigation du Rharb, mûrirent très progressivement (197). Elles prirent pour références des idées générales sur les réformes dans l'agriculture et le milieu rural qui étaient devenues, depuis le premier plan quinquennal, un patrimoine commun d'une certaine pensée de progrès. Ces idées avaient été, de façon assez inattendue, reprises en grande partie par des Directives royales d'avril 1965. Le contexte social et politique qui s'était encore davantage tendu après les émeutes de Casablanca explique peut être le besoin qui fut ressenti de délivrer au peuple marocain des messages de réforme et de souci du bien-être des populations rurales. Le discours royal ne proclamait-il pas la nécessité d'une "véritable promotion humaine dans les campagnes"? Ces messages avaient cependant quelque chose de contradictoire avec la politique autoritaire et répressive de l'État. Il n'en reste pas moins que ces directives constituèrent la caution principale des propositions du projet.

Ces propositions trouvèrent également leurs sources dans les enquêtes conduites auprès de la paysannerie et qui avaient fait mieux comprendre les erreurs des politiques dirigistes de l'État et les raisons du fossé qui s'était créé entre l'État et la plus grande partie des paysans. Mais les contributions les plus décisives furent celles qui émergèrent des intenses échanges sur la question agraire qu'animait alors tout un réseau de chercheurs, de fonctionnaires de personnalités politiques progressistes. N'était-ce pas à cette époque que Paul Pascon et M. Zaamoun expérimentaient dans le Haouz des approches

(197) L'un des questionnements concernait le futur des terres de colonisation, dont le principe de reprise était acquis. Fallait-il suivre la voie des coopératives de production tunisiennes, celle des lotissements pratiqués au Maroc depuis l'Indépendance ou encore celle de l'autogestion agricole en Algérie? A l'occasion de ces questionnements, René Dumont s'était fait le défenseur d'une formule de location à l'entreprise privée nationale des terres de colonisation, une formule qui sera reprise au début des années 2000, avec la dévolution des terres de la SOGETA.

radicalement nouvelles? Il y eut peu d'époques dans l'histoire du Maroc indépendant qui furent aussi riches de débats sur le sort de la paysannerie marocaine. L'État, en contrepartie de son autoritarisme, avait, ceci expliquant peut-être cela, laissé une sorte de champ libre à l'Université et à une certaine presse dont la revue *Lamalif* fut le représentant le plus engagé.

Les propositions sociales pour le développement des campagnes du bassin du Sebou mirent en avant des idées et des concepts politiques qui ne revinrent dans le débat public que dans les dernières années du siècle. Le Projet Sebou posait ainsi son objectif général: «En raison de la relation existant entre une terre limitée et une population en croissance rapide, on ne peut que chercher à maximiser la valeur ajoutée nette nationale par hectare avec la productivité du travail la meilleure possible.» Le constat était cependant fait qu'il fallait, au moins au départ, accepter une population dont le nombre n'était pas nécessairement compatible avec l'optimum économique. Des compromis étaient nécessaires entre la plus haute productivité et la nécessité d'une certaine répartition des revenus. L'objectif implicite du projet était affirmé comme étant celui de la "promotion des hommes" (on dirait, aujourd'hui, le "développement humain").

Le Projet Sebou reconnaissait que la réalisation des objectifs de développement se heurtait à un triple déséquilibre foncier (déséquilibre global du rapport population/terre, déséquilibre régional de la répartition de la terre, déséquilibres structurels de la répartition sociale de la terre). Elle se heurtait, en même temps, à l'inadaptation des systèmes de production, à l'obstacle des régimes fonciers, à une insuffisance des institutions de mise en valeur et, surtout, à la distance entre le paysan et l'Etat.

Les recommandations du projet mettaient en avant la nécessité d'une participation des paysans au développement (ce même terme de "participation" qui devait, plus tard, devenir l'un des concepts-clés des politiques de développement). Elles constataient que l'Etat ne pouvait pas se substituer à chacun des producteurs et que les changements impliqués ne pouvaient être acceptés par les populations que s'ils étaient discutés et négociés avec elles. Il fallait, en outre, que l'action de l'administration puisse être relayée par une responsabilisation des ruraux, isolés ou groupés. Il fallait, à cet effet, faire évoluer les formes d'organisation sociale existantes vers des groupements modernes de vie sociale et d'action économique.

Le Projet Sebou reprenait cette dernière idée en constatant que ces "cellules sociales du développement" pouvaient trouver une première fondation dans

les solidarités et les mécanismes sociaux traditionnels qui se manifestaient dans les communautés rurales de base, à l'échelle des villages, des douars. Le Projet constatait certes la grande diversité de leurs formes sociales, mais il notait aussi que celles-ci formaient, au-delà de leurs différences, la base commune du tissu social des campagnes. Tout le défi était d'utiliser les forces de cohésion sociale qui s'y manifestaient pour faire évoluer les villages en leur proposant un nouveau cadre institutionnel. Le projet recommandait, à cet égard, que puissent se constituer, sur la base des douars existants, des "sociétés de développement villageois". Cette approche avait été particulièrement étudiée pour le Rharb, et on envisageait qu'avec l'irrigation elle devienne la trame sociale du développement économique.

En matière foncière, la grande innovation fut de donner un contenu opérationnel au « Fonds commun des terres » dont les Directives royales avaient annoncé le principe (198). Ce travail fut à la base du « Réaménagement foncier » qui fut étudié pour une application dans la « Première tranche d'irrigation du Rharb (PTI) », premier projet soumis à la Banque mondiale. L'étude partit de la statistique foncière des terres de la PTI et de la cartographie des différents

(198) Les *Directives royales* apportaient une réponse à la question posée par le futur des terres de colonisation récupérées. Le Maroc avait, auparavant, expérimenté la formule de la gestion directe des exploitations récupérées et celle des lotissements de certaines terres. Au début du Projet Sebou, le débat était encore très vif. René Dumont nous avait présenté les forces et les faiblesses de différentes expériences dans le monde, notamment en Tunisie où le gouvernement avait expérimenté une formule de coopératives fortement encadrées par l'État (une formule qui devait être plus tard abandonnée). Il recommandait lui-même une formule de location à long terme des fermes à un secteur privé compétitif (une formule que l'on a, plus ou moins, retrouvée au début des années 2000, quand furent décidées la liquidation du patrimoine de la SOGETA et sa dévolution en baux à long terme à des investisseurs du secteur privé). A l'époque, une autre formule avait été expérimentée en Algérie, celle de *l'autogestion des fermes de colonisation*, dont les textes constitutifs, rédigés avec l'aide de M. Tahiri, l'ancien directeur de l'ONI, s'étaient inspirés de l'expérience yougoslave. Le Projet Sebou en fit une étude. Contrairement aux laudateurs du caractère socialiste de l'expérience, cette étude montrait que cette "révolution" avait plutôt eu le sens d'une démarche conservatrice pour éviter de poser la question d'un retour des terres récupérées aux populations spoliées qui en avaient fait une revendication forte de leur engagement dans la lutte nationale. L'autogestion devait assez vite apparaître comme une couverture de la main-mise de l'État sur les fermes récupérées et que cette dérive étatique avait en fait permis d'évacuer la question de fond de la Réforme agraire. Par contraste, le *Fonds commun des terres*, mis en avant par les *Directives royales*, apportait une réponse beaucoup plus porteuse socialement et politiquement plus avancée que celle de *l'autogestion* en Algérie.

régimes fonciers qui reflétaient l'occupation sociale et juridique des terres des trois communes concernées (Jmaa Haouafate, Dar Gueddari et Msaada). On put ainsi identifier les terres de colonisation officielle (déjà récupérées), les terres de colonisation privée, les terres collectives, les petites et moyennes propriétés marocaines, les grandes propriétés marocaines de plus de 50 hectares. On disposait, par ailleurs, de la statistique des familles de tous les douars de la PTI, qui avaient été recensées lors de nos enquêtes. Le bilan foncier montra qu'il était possible, en regroupant toutes les terres « distribuables », de donner une superficie de 5 hectares à tous les ayants droit de terres collectives mais aussi de donner un complément de terre à tous les propriétaires (ou propriétaires et ayants droit) qui disposaient d'une superficie inférieure à 5 hectares. La consistance des propriétés petites/moyennes de plus de 5 hectares et celle des grandes propriétés demeuraient inchangées. En accord avec les textes sur les lotissements, les terres redistribuées devaient être reconnues comme des propriétés privées. Des mesures étaient prévues pour que les propriétés reconstituées par le Réaménagement foncier ne soient transmises qu'à un seul héritier.

Ce bilan ayant bien montré qu'en constituant un fonds commun des terres on pouvait répondre aux besoins en terre de toutes les familles, il fallut se lancer dans un véritable remembrement villageois pour répartir les superficies entre les douars. Cette opération fut conduite par des ingénieurs d'irrigation et des agronomes du projet. Elle différait des remembrements classiques dans la mesure où, s'adaptant, à la fois, aux contraintes du futur réseau d'irrigation et aux propositions d'occupation agricole des terres en fonction des aptitudes des sols, il avait fallu procéder à une nouvelle territorialisation des villages. La plus grande difficulté fut de trouver des compromis entre les occupations actuelles, les contraintes du réseau d'irrigation et celles du futur plan de mise en valeur agricole. Ce plan prévoyant plusieurs types d'occupation des sols irrigués, il fallait que chaque "territoire villageois" puisse avoir une cohérence économique, avec un bon équilibre entre les futures cultures irriguées. Ce travail fut conduit à son terme et déboucha sur un réaménagement foncier qui fut cartographié au 1/20 000^e. Des fiches villageoises décrivaient chaque nouveau terroir. Il était, par ailleurs, prévu que des *sociétés villageoises de développement* soient constituées dans chaque village. De nombreuses mesures étaient en outre prévues pour accompagner le processus durant la phase de transition précédant l'irrigation.

Le réaménagement foncier fut un très bon travail technique. Mais, élaboré par un projet d'étude, bien antérieur à la décision de mettre en œuvre le

projet, il ne lui avait pas été possible d'expérimenter une phase essentielle de la procédure que les promoteurs du Projet Sebou imaginaient, à savoir la discussion et la négociation avec les populations concernées. Cette étape ne pouvait en effet intervenir qu'après l'approbation financière du projet et donc après son démarrage effectif. Le risque d'un biais technocratique était inévitable puisque, comme dans tous les projets d'irrigation antérieurs, les paysans étaient confrontés à un plan de mise en valeur des terres irrigables une fois qu'il avait été conçu dans des bureaux. Les plans leur étaient soumis sans qu'ils aient vraiment la possibilité d'en discuter le contenu. Ce fut là une des grandes contradictions de l'approche du Projet Sebou; mais, à l'époque, la pensée dirigiste était tellement prédominante que l'on ne se posait pas très bien la question. L'irrigation avait ses contraintes, et c'était aux populations de s'y adapter. Il fallut beaucoup de temps et d'expériences pour que l'on commence à imaginer et mettre en pratique des approches alternatives d'aménagement des territoires et que l'on s'engage réellement dans des processus participatifs. Dans les années 60, la réflexion sur le développement au Maroc ne s'était pas encore débarrassée du primat de la technique, et la "participation" ne commençait vraiment qu'avec la mise en valeur des projets conçus par les techniciens.

De nombreuses autres propositions furent également élaborées par le Projet Sebou. Plusieurs concernaient la stabilisation des exploitations traditionnelles dont la précarité était accusée par l'instabilité des baux ruraux. Les terres données ou prises en association ou louées étaient une composante importante de l'assiette foncière des exploitations. Les enquêtes montraient que dans le Rharb, Fès-Meknès, le Prérif, quelque 35 à 40% des exploitations avaient au moins une partie de leurs terres en faire-valoir indirect. Le recensement agricole de 1996 montra que, trente ans plus tard, le faire-valoir indirect avait pratiquement disparu. Les recommandations du projet attachèrent beaucoup d'importance à l'organisation des producteurs, et elles prônaient des transitions passant par des formes pré-coopératives. Le projet, reprenant les idées premières des Secteurs de Modernisation du Paysannat, insistait également sur la nécessité d'accompagner le développement agricole d'investissements et de programmes de soutien dans les infrastructures locales, l'enseignement, la santé, l'artisanat. Une attention particulière était portée aux problèmes de développement des régions périphériques du bassin du Sebou

dont l'agriculture était restée traditionnelle et qui ne pouvaient pas bénéficier de la valeur ajoutée de l'irrigation ou de la grande culture moderne.

Le projet mettait, par ailleurs, l'accent sur la transformation du cadre institutionnel, à commencer par une place centrale des structures de proximité, que l'on désignait alors par l'appellation «Centres de mise en valeur». Une grande importance était donnée à la formation d'une nouvelle génération de cadres de terrain, proches de la paysannerie. D'autres mesures concernaient le crédit, la commercialisation et les infrastructures de communication. L'ensemble des mesures proposées dessinait le cadre d'un développement rural cohérent et évolutif dont on avait, en même temps, bien montré les nécessaires adaptations régionales.

2. Les paysans du bassin du Sebou

L'impulsion, la mise en œuvre, l'organisation, le financement du plan de mise en valeur devaient, estimait-on alors, dépendre principalement d'un effort de l'État. Mais la réalisation effective du plan devait, elle, dépendre principalement des efforts et de la reconversion de tous les paysans du bassin du Sebou. Les changements devaient concerner plus particulièrement les zones qui devaient bénéficier de l'apport de l'irrigation, principalement la plaine du Rharb à laquelle s'appliquent les principaux développements qui sont faits dans ce chapitre.

Il ne s'agissait plus en effet d'opérations fractionnées, telles qu'un labour à façon ou une distribution de semences ou de crédit, qui venaient s'insérer, sans le modifier profondément, dans le cycle de la vie paysanne traditionnelle; il ne s'agissait pas non plus d'opérations en terrain vierge, comme des lotissements qui permettaient, dans des cas bien circonscrits, de reconstruire à partir de rien un paysannat nouveau. Les plans de mise en valeur envisagés par le Projet Sebou dans les zones appelées à être irriguées (mais qui pouvaient aussi, bien que de façon moins intensive, être appliqués dans les autres régions) visaient en effet une transformation de campagnes peuplées, héritières d'une forte organisation sociale. Ils proposaient une révolution économique totale qui, croyait-on alors, pouvait, en une génération, modifier radicalement les situations initiales. Ceci impliquait que toute la population concernée accepte le plan, puis y participe. Or, rappelait-on, une paysannerie n'accepte

jamais facilement d'échanger un ordre connu et sûr pour des projets dont les premières mesures sont justement de remettre en cause profondément les seules sécurités qu'elle possède : son ordre social et sa tradition.

De là l'importance qu'il fallait accorder aux attitudes sociales des paysans du bassin du Sebou ; de là, également, l'importance des compromis qui étaient nécessaires pour que le progrès s'allie la société paysanne au lieu de l'affronter.

On avait alors trop souvent tendance à considérer que, dans un projet économique, les paysans n'étaient que de simples agents de la production : tout était dit si le calcul économique démontrait la rentabilité de l'opération. Or, l'activité productrice des paysans est indissociable de toute leur vie familiale et sociale : les traditions du partage de la terre collective, dont on a trop souvent souligné les aspects anti-économiques, sont une résultante d'équilibres sociaux extrêmement complexes. Le partage de la terre est bien fait, aux yeux des paysans, non s'il aboutit à un parcellaire techniquement rationnel et viable, mais s'il traduit correctement l'équilibre social des familles et leur hiérarchie (d'où ces parcellaires étonnamment morcelés, sans cesse remis en cause). L'emploi des revenus obéit moins souvent à des soucis d'investissement qu'à des considérations de prestige. Le jeu des solidarités familiales expliquait la survie d'exploitations qui auraient dû être économiquement appelées à disparaître. Ces solidarités expliquaient encore comment pouvait être surmonté le dénuement des mauvaises années, en l'absence de crédit ou d'aides extérieures. La formation des tenures et la passation des contrats agricoles dépendaient plus d'un jeu des hiérarchies sociales que de la négociation économique.

De telles relations montraient combien l'innovation devait être prudente pour être acceptée. Elle ne devait pas remettre en cause l'ensemble des relations sociales ; au contraire, elle avait, pensait-on, d'autant plus de chances de s'insérer qu'elle savait prendre appui sur les pratiques sociales existantes. Les projets économiques soulignent régulièrement le rôle que doit jouer l'incitation individuelle dans le processus de développement. Ceci est vrai, mais on doit également prendre en considération les effets de la forte intégration de l'individu dans son groupe social – une situation qui prédominait encore dans le milieu rural des années 60. La prééminence du groupe social se manifestait souvent de façon négative : cause de routine, on considérait qu'elle freinait les initiatives qui auraient distingué l'individu au sein du groupe. Il est, à cet égard, caractéristique de constater que les novateurs étaient généralement des étrangers ou des individus que les circonstances avaient longuement coupés de

leur milieu (anciens militaires, vieux contremaîtres de ferme). Dans la région de Sidi Slimane ou de Fès, les exploitations les mieux menées étaient celles des étrangers berkanais; les boutiques montées dans les villages du Rharb ou de la plaine de Fès-Meknès, et qui jouaient un rôle tellement important dans le crédit de subsistance, étaient tenues par des étrangers.

L'identification au groupe se maintenait cependant, car elle avait sa contrepartie positive. Par le jeu des solidarités sociales, elle apportait en effet une sécurité à l'individu, et elle jouait un véritable rôle d'assurance sociale: défense de l'individu vis-à-vis de l'extérieur (rôle de défense de la *jmaa* dans de nombreux conflits avec l'administration, avec les colons étrangers, etc.), défense de l'individu et rôle des entraides en cas de catastrophe (mauvaises années, perte du cheptel, décès du chef de foyer). Ces fonctions d'une société traditionnelle «classique» restaient étonnamment vivantes dans le Rharb des années 60, du fait, en particulier, de la cohésion qu'imposait l'existence de la terre collective (que l'on trouvait dans neuf sur dix des villages du Rharb). On retrouvait aussi cette cohésion sociale dans les villages du Rif, du Préfif, dans les communautés du Moyen-Atlas, etc. Un plan de mise en valeur ne pouvait ignorer ces faits: la société traditionnelle apportait encore à l'individu une garantie que de nouvelles structures économiques n'étaient pas en mesure d'assurer.

On ne pouvait cependant se hâter de ne juger le paysan qu'à l'aune du poids de la tradition. Dans les années 60, celui-ci était en même temps marqué par le changement social; il était placé, de façon ambiguë, à la croisée d'influences contradictoires qui pesaient sur le choix d'une politique. Tel apparaissait par exemple le paysan du Rharb: un homme de la société traditionnelle (souvent plus qu'ailleurs) mais aussi ouvert largement sur le monde moderne. Ses démêlés fonciers avec la colonisation, sa coexistence avec une économie agricole moderne, son emploi comme salarié dans les fermes (un chef de foyer sur cinq dans le Rharb touchait un salaire permanent ou occasionnel) avaient introduit de nouvelles mesures dans son univers. Il n'y avait plus à démontrer au paysan du Rharb l'efficacité de la technique agronomique: il savait la valeur de l'engrais (même s'il hésitait à l'employer sur une terre qu'il détenait de façon précaire), il savait l'effet des rotations; il avait recours au tracteur de façon assez générale. Le symbole de sa réussite était, à l'image de la colonisation, la constitution d'un verger d'agrumes.

Il en résultait une dualité frappante: le paysan du Rharb était à la fois l'héritier d'un semi-nomadisme pas encore oublié (par sa "passion" de l'élevage extensif, sa désaffection vis-à-vis de l'irrigation, la précarité de ses habitats) et un homme conscient du progrès. Cette dualité des comportements créait une instabilité ou une capacité de rupture dont on pouvait attendre, le cas échéant et en peu de temps, des changements inattendus. C'est ce qu'avait notamment démontré la réussite immédiate de la culture de la betterave. Il y avait ainsi dans le Rharb un facteur de progrès que l'on retrouvait également dans la plaine de Fès-Meknès. On pensait qu'un tel contexte pouvait permettre, sous réserve de mesures de prudence, des mutations techniques dont l'ampleur et le rythme auraient été impensables dans d'autres paysanneries traditionnelles comme celles du Rif ou du Prérif.

La société dans laquelle vivaient les paysans traditionnels favorisait l'identification sociale au groupe, mais elle n'en était pas moins marquée par des hiérarchies sociales et par des inégalités entre les familles. Les inégalités en effet restaient fortes, malgré la cohésion du groupe, malgré l'apparente égalité de la terre collective dans certaines régions, malgré les règles communautaires dans d'autres. Un élevage plus important, une famille plus étendue, un salaire régulier dans une ferme créaient des paysans riches, comme l'absence d'attelage créait des paysans pauvres. Cette hiérarchie tendait cependant à s'effacer devant une certaine méfiance commune vis-à-vis de l'administration et par là même, vis-à-vis des projets qu'elle proposait.

Par ses attaches traditionnelles, la paysannerie des campagnes du Sebou était accoutumée à l'autorité de l'État. Longtemps celle-ci fut « personnalisée » par le caïd ou la grande famille qui compensaient les obligations qu'elles demandaient par des relations personnelles et un certain paternalisme. Dans les années 60, l'administration était, pour le paysan, devenue un corps abstrait. Le paysan était confronté à des « fonctions » qu'il comprenait mal, plus qu'à des hommes. Or, le paysan avait gardé des valeurs traditionnelles cette notion que toute négociation, tout engagement n'avaient de sens qu'avec une « garantie personnelle ». Telle opération est discutée non pas avec le directeur de tel centre de mise en valeur mais avec telle personne nommément connue.

Dans la pratique, cette règle jouait très mal, car non seulement beaucoup d'administrateurs tendaient à n'assurer qu'une « fonction », mais encore leur instabilité rendait aléatoire toute forme de garantie personnelle. Aussi n'était-il pas étonnant qu'il soit si difficile de convaincre les paysans de questions

apparemment simples. Les paysans n'accordaient que peu ou pas de crédit à leurs interlocuteurs « abstraits » qui ne s'engageaient pas à assumer une responsabilité personnelle vis-à-vis d'eux, et qui, de plus, pouvaient très bien ne plus être là quelques mois plus tard. A plus forte raison, les effets de telles discussions étaient-ils encore plus négatifs quand il s'agissait, pour les paysans, de modifier des aspects essentiels de leur existence.

3. L'organisation sociale

L'organisation sociale pesait également d'un poids considérable, et les promoteurs du Projet Sebou n'avaient pas pu l'ignorer dès lors qu'ils avaient entrepris de réfléchir aux structures et aux institutions qui pouvaient accompagner le développement. On ne pouvait, sous peine d'irréalisme, substituer n'importe quelle organisation, qui apparaîtrait plus rationnelle, aux structures sociales existantes. C'était ce que rappelait, par exemple, l'échec, à l'époque, des coopératives calquées sur des modèles européens. On devait imaginer une sorte de « planification sociologique » (depuis ce concept s'est imposé sous la dénomination de *social engineering*). On l'avait conçue avec une double règle, souvent ignorée : si l'on pouvait corriger certains déséquilibres de la stratification sociale (réforme agraire par exemple), on ne pouvait pas, pour autant, effacer un cadre social, même inadapté. Puisqu'il en était ainsi, il fallait partir de ce cadre, soit pour l'utiliser et l'aider à évoluer quand cela est possible, soit pour le changer progressivement et lui substituer autre chose lorsque les obstacles étaient dirimants. L'analyse montrait que l'on se trouvait toujours dans ces deux situations à la fois et qu'en conséquence aucune action ne devait être définie a priori, de façon dogmatique. Elle devait au contraire être en permanence réajustée et faire l'objet de compromis nouveaux. Ce que l'on pouvait savoir du contexte sociologique montrait dans quel sens une telle approche pouvait être conçue.

La communauté locale : le douar

L'organisation sociale traditionnelle était fondée, au départ, sur un sentiment très fort de la prééminence de la communauté dite ethnique. Dans les régions de vieille sédentarité (Rif et Prérif, Moyen-Atlas du nord-est), ces communautés étaient de longue date organisées dans le cadre d'une unité

villageoise: le *dchar* ou le *douar* (199). Dans les plaines et une grande partie du Moyen-Atlas, la communauté ethnique était jadis un groupement vaste quand la vie sociale et l'économie pastorale exigeaient des solidarités au niveau de la tribu ou du groupe de tribus. Avec la sédentarisation et la désuétude des pactes de défense et de l'ancienne vie pastorale, les communautés s'étaient rétrécies et identifiées pratiquement avec un lieu d'habitat, parfois dédoublé, le *douar*. Avec la mutation du pastoralisme en paysannat, elles étaient devenues, dans le Rharb et une partie de la plaine de Fès-Meknès, des « communautés villageoises ».

Dans les années 60, les communautés villageoises étaient restées dans la plupart des régions les cellules fondamentales de la vie sociale et économique. Dans les pays de vieille sédentarité, souvent moins touchés que les plaines par le fait colonial et la modernisation, elles y avaient prolongé des équilibres anciens. Dans le Rharb, elles avaient été préservées de la désintégration occasionnée ailleurs par l'irruption de la colonisation, du fait même de la politique des autorités coloniales. Inquiètes en effet des risques sociaux qu'entraînaient, au début du Protectorat, les achats de terres par les étrangers et la dépossession massive du paysannat qui s'ensuivait, les autorités coloniales avaient été amenées à chercher des mesures de protection. C'est ainsi qu'elles avaient consolidé et figé le système de la terre collective alors en pleine dégradation. Autour de la terre collective rendue inaliénable par le dahir de 1919, les communautés avaient été astreintes au maintien de leur tradition collective et au renforcement de leurs réglementations communautaires pour pouvoir gérer la terre collective. Cela se traduisait notamment par l'existence de l'assemblée de la communauté ou par la désignation, par élection, d'un représentant de la collectivité, le *naïb*, pour le partage des terres et les relations avec l'administration de tutelle.

Ainsi refoulées sur elles-mêmes, paradoxalement renforcées par la "modernisation" institutionnelle, les communautés villageoises étaient devenues de plus en plus solidaires pour défendre leurs droits collectifs dans les multiples occasions de la vie sociale et économique. La participation d'une

(199) Dans le Rif et une partie du Préfif, on emploie le terme *dchar* pour désigner l'agglomération villageoise. Dans le reste du bassin du Sebou, c'est le terme *douar* qui s'est imposé. L'administration utilise en général ce dernier terme pour désigner toutes les agglomérations à l'intérieur de la commune rurale et qui relèvent de la responsabilité administrative d'un *moqqadem*.

fraction importante de la population à l'activité salariale, partielle ou complète, dans l'agriculture moderne, n'avait pas eu d'effet de désintégration car elle ne pouvait pas remettre en cause l'appartenance de l'individu à sa communauté et ses droits sur la terre collective. Ceci expliquait cette coexistence, que l'on pourrait juger contradictoire, de la communauté villageoise et d'un important secteur agricole moderne avec salariat.

La situation a été la même dans une partie de la haute plaine de Fès-Meknès où la consolidation des terres *guich*, suivant les dispositions du dahir de 1919 sur les terres collectives, avait provoqué les mêmes effets. Dans le sud-ouest de la plaine, par contre, la dépossession massive des paysans Guerrouane, Beni Mtir et Mjatt avait détruit en profondeur les institutions communautaires leur substituant, en grande partie, un prolétariat agricole flottant, composé en grande partie de migrants étrangers.

Les communautés locales conservent, informellement, une fonction sociale

A l'exception des quelques régions (Meknès surtout) où le fait colonial avait désintégré les organisations traditionnelles et atomisé la vie sociale, les collectivités locales du bassin du Sebou avaient conservé une fonction sociale encore importante. La collectivité locale, celle des *douars*, portait souvent dans son nom son origine ethnique (par exemple les Ouled Saïd, les Ouled Ameer), mais sa définition était de plus en plus devenue géographique, soit qu'elle le soit restée (dans les pays de sédentarité ancienne), soit qu'elle le soit devenue (dans les plaines de sédentarisation récente). Le *douar* correspondait à un lieu d'habitat (le village) et à un territoire dont les limites et le contenu démographique étaient parfaitement connus des collectivités voisines. Sa population appartenait principalement à la même communauté ethnique (le plus souvent par une convention généalogique car il était fréquent que les lignages aient des origines différentes). Mais on y comptait aussi des étrangers établis de façon définitive. La collectivité locale s'était largement transformée en un groupement territorial.

La *jmaa* ou assemblée de la collectivité, était l'institution essentielle des groupements, bien qu'elle soit informelle. La *jmaa* admettait tous les hommes mariés du village, y compris les étrangers lorsque ceux-ci résidaient depuis suffisamment longtemps. Un groupe plus restreint s'en dégageait, la *jmaa*

srighra qui regroupait quelques personnages importants de la collectivité. Leur désignation ne se faisait pas selon des critères économiques mais d'abord selon des critères sociaux. Les notables, en effet, représentaient chacun un lignage (*adam, ikhs*), y représentant aussi les familles les plus influentes. La conjonction de la situation économique de ces familles et de leur mandatement tacite par l'ensemble du lignage en faisait un véritable exécutif, capable de discuter pour l'ensemble de la collectivité, de s'engager pour elle et de faire respecter les décisions. La discussion devant l'assemblée générale était cependant toujours nécessaire. Ce système se caractérisait ainsi à la fois par son aspect oligarchique (c'était en général les mêmes familles qui se cooptaient dans *la jmaa srighra*) et par son caractère représentatif (par les dépendances lignagères) et démocratique (toute décision importante requérait l'unanimité : à stricte égalité de voix). La collectivité apparaissait bien comme un groupement organisé.

Lorsqu'elle possédait une terre collective, la *jmaa* avait été formalisée et reconnue comme une «collectivité locale», propriétaire d'un bien foncier indivis. La *jmaa* était alors représentée formellement pour toutes les questions se rapportant à la terre collective par le *naïb* élu. Pour les autres questions, la pratique était de désigner, chaque fois, des responsables ou des délégués. Cette organisation doublait le réseau de commandement du ministère de l'Intérieur, qui n'était représenté au village que par un simple répondant, faiblement rémunéré, le *moqqadem*.

La *jmaa* était autrefois institutionnalisée par de nombreuses procédures formelles (élections, coutumes, etc.). Ses pouvoirs étaient étendus : décision de faire la guerre, pouvoir de justice, etc. Dans les régions sédentaires, la plupart des villages disposaient d'un budget autonome constitué par les revenus de ses biens *habbous*. Depuis le début du siècle, cependant, ces pouvoirs s'étaient réduits au fur et à mesure que se consolidait la centralisation administrative et le réseau de commandement. Mais si ce système institutionnel s'était considérablement affaibli à l'échelle des tribus, on constatait qu'il s'était maintenu, bien que diminué, à l'échelle locale. La *jmaa* remplissait en effet plusieurs fonctions sociales ou économiques. Organe collectif d'expression, la *jmaa* informelle était en pratique l'interlocuteur de l'administration dès qu'une action concernait l'ensemble de ses membres ou son territoire (il avait fallu, par exemple, passer par elle pour introduire la culture de la betterave sur les terres collectives, il le fallait aussi pour commencer un chantier de reboisement ou de plantation, etc.). La *jmaa* décidait aussi de problèmes d'intérêt local comme

la répartition entre les foyers des frais occasionnés par la rétribution du *fqih*, l'entretien de la mosquée, les réceptions du personnel d'administration, les amendes collectives (délit de pacage notamment), l'envoi de délégations, etc. La *jmaa* pouvait aussi discuter de problèmes plus importants tels l'achat ou la location d'une terre; on a pu voir, dans de nombreux cas, la *jmaa* s'organiser en véritable « société de rachat ou de location » où étaient comptabilisés les apports de chacun et mandatés les responsables (200).

La collectivité locale était aussi un groupement économique. Dans le Rharb, la *jmaa* présidait au partage de la terre collective, intervenait pour fixer l'assolement et l'emplacement des grands quartiers de culture d'hiver et de printemps, pour réglementer le pacage et le gardiennage collectif des troupeaux. Dans le Prérif et certaines régions du Rif, on observait de complexes organisations communautaires, avec des disciplines de culture et une réglementation de l'assolement dans les grands quartiers du terroir villageois et des déplacements du cheptel sur la vaine pâture. La *jmaa* était l'institution qui était à la base de cette organisation. Dans le Rif, des règles analogues s'étaient maintenues pour l'usage du maquis et de la "petite forêt". C'est une même situation que l'on retrouvait pour la gestion des réseaux d'irrigation traditionnels.

La collectivité locale apparaissait encore, dans les années 60, comme une institution vivante, susceptible de prendre des décisions acceptées par les intéressés, d'assumer certaines responsabilités, de choisir des mandants quand cela était nécessaire. On imaginait qu'une telle institution pouvait devenir un interlocuteur de l'administration, une organisation responsable dans un plan de mise en valeur. Elle ne possédait cependant ni personnalité civile, ni définition territoriale (exception faite des collectivités propriétaires d'un immeuble collectif et reconnues à ce seul titre). Mais les attraits d'une structure traditionnelle encore si cohérente ne devaient pas masquer ses limites. Pour avoir pensé que l'organisation communautaire traditionnelle pouvait être transposée en une organisation coopérative, sans une réforme préalable des structures agraires, les Secteurs de Modernisation du Paysannat, créés en 1945, s'étaient attiré des mécomptes. Pareille transposition avait

(200) C'est ce que l'on a pu constater, par exemple, dans la collectivité des Ouled Issef (commune de Jmaa Haouafate, Rharb), ou dans celles des Ouled Ghanem, Mellak, Laadadma, (toutes dans la commune d'Aïn Aïcha, Prérif).

également été souhaitée par les experts du « Développement communautaire », mais avec les résultats très limités.

La collectivité traditionnelle, en effet, est un groupement fermé qui, sur des questions essentielles (la terre collective notamment), distingue entre ceux du sang et les étrangers. La cohésion du groupe est d'abord une mesure de défense. La soumission de l'individu au groupe, si elle procure la sécurité, est en revanche génératrice de routine. Les hiérarchies entre individus sont figées, et l'absence de mobilité sociale engendre la stagnation. La collectivité traditionnelle est en définitive conservatrice, peu dynamique, peu ouverte à l'innovation : telle quelle, elle ne peut être l'institution du développement.

Mais pour autant, l'expérience montrait qu'il n'y avait pas d'autre groupement des paysans. Toute action de quelque importance a dû reconnaître informellement son existence ; tout groupement nouveau (coopérative par exemple) est apparu artificiel et concurrencé par le poids de l'organisation traditionnelle. Il fallait donc partir de là et chercher à faire évoluer la collectivité traditionnelle. Il fallait chercher à valoriser les potentialités qu'elle recelait, en particulier en matière de responsabilité collective, de pouvoir de décision et d'application des décisions. Par une modernisation progressive de l'institution, en lui donnant notamment une signification territoriale et non plus ethnique, en permettant à l'effort individuel de se dégager de la contrainte du groupe, on pensait qu'il était possible de faire évoluer une structure à caractère encore tribal vers des formes modernes de groupement socio-économique. Cette modernisation semblait s'imposer de toute façon, quelles que soient les formules que l'on pouvait imaginer. On ne pouvait supprimer des campagnes du Sebou ni les collectivités locales ni leur rôle dans la vie agraire. Autant les considérer, en avait-on conclu, comme les points de passage obligés d'une réforme des structures.

4. La distance entre l'État et les paysans

Une association suppose un accord sur les objectifs à atteindre. A l'époque, les objectifs de l'État et ceux de la paysannerie étaient souvent contradictoires. Les objectifs de l'État répondaient aux priorités de l'économie nationale inscrites dans le Plan : intensification, diversification, productivité. Concrètement, cela signifiait que l'État demandait au paysan de passer d'une production

principalement céréalière et encore extensive à une production intensive avec une large composante commerciale (cultures industrielles et maraîchères), de passer d'une économie encore largement autarcique à une économie de marché. L'État s'était fortement engagé pour transformer l'agriculture traditionnelle dans les périmètres irrigués et dans des îlots de modernisation. Ailleurs, il avait entrepris de moderniser l'agriculture en lui apportant massivement des services de mécanisation agricole et en lui fournissant des intrants largement subventionnés. Les intentions étaient bonnes, mais les approches de l'administration s'étaient, dans les faits, détournées de leurs intentions. L'État était en effet entré dans son aide à l'agriculture en mettant en avant ses certitudes et son autoritarisme : l'agriculteur devait être "encadré", mis sous tutelle. La contrepartie de l'aide de l'Etat était celle d'une acceptation de ses règles et de ses priorités. Les progrès qui avaient été néanmoins réalisés avaient été payés par le creusement d'un fossé entre l'État et la plus grande partie de la paysannerie.

L'aide de l'Etat se traduit par une mise en tutelle des agriculteurs

La politique de l'État avait hésité entre différentes formules d'association avec les producteurs, les expérimentant successivement ou simultanément. On avait cru trouver, dans la formule juridique du contrat de culture, la solution qui présentait les meilleures garanties pour la mise en valeur tout en offrant à l'agriculteur une sécurité quant aux débouchés et aux prix, en prétendant aussi lui donner la capacité juridique de négocier avec l'État. Le Projet Sebou avait recommandé cette approche pour la réalisation de l'ambitieux plan de développement du Rharb avec l'irrigation. Mais ses recommandations rappelaient qu'il fallait tenir compte des déviations et insuffisances qu'avait connue la politique contractuelle depuis qu'elle était appliquée à grande échelle, en particulier pour la culture de la betterave sucrière et pour celles du coton ou des cultures fourragères.

Les contrats proposés aux paysans étaient loin d'être à l'image du partenariat qu'ils prétendaient refléter. Il s'agissait en effet de contrats-types, à l'élaboration desquels les agriculteurs n'avaient nullement participé. La passation du contrat n'était pas une négociation mais un enregistrement ; l'agriculteur n'avait que la possibilité de refuser et celle de fixer la superficie qu'il acceptait de mettre sous contrat. Parfois même, l'agent du Centre de mise en valeur lui faisait signer le contrat en blanc ou se contentait de son

accord verbal avant de rédiger le contrat dans les bureaux du CMV. La valeur éducative du formalisme contractuel était alors perdue, l'agriculteur n'entrait aucunement dans l'âge nouveau de la capacité économique et juridique.

L'expérience avait, de plus, montré au paysan que l'État n'était pas toujours en mesure de respecter ses engagements. On observait par exemple que les avances de campagne prévues par les contrats de culture de la betterave et du coton n'arrivaient pas à temps, que les cinq quintaux de maïs fournis gratuitement par l'État en compensation de chaque hectare cultivé en fourrage par les contractants n'étaient jamais intégralement livrés, que la récolte de coton n'était pas payée à la date prévue par le contrat; alors tout retard était durement ressenti par les paysans, sans réserves ni trésorerie. Or, dès qu'il n'apportait plus la sécurité à l'agriculteur, le contrat perdait toute sa valeur. Le réseau traditionnel d'usure et de spéculation, plus souple et plus près du paysan, profitait alors de toutes les défaillances du système étatique et parvenait à s'y infiltrer: les récoltes de coton étaient vendues sur pied aux prêteurs à la moitié de leur prix, la récolte de betterave servait à gager les prêts des usuriers.

Conséquence principale de cette situation, les contractants ne disposaient pas d'une trésorerie suffisante pour exécuter les quelques travaux qui restaient à leur charge, et l'État était souvent obligé de compenser ces manques en intervenant directement pour sauver les récoltes commerciales. C'est ainsi, par exemple, que, faute d'argent pour payer les ouvriers (à la charge des agriculteurs), l'arrachage des betteraves tendait, de plus en plus à se faire avec des moyens mécaniques de l'État. Le paysan semblait devenir de moins en moins concerné. Lorsque les bénéfices que l'agriculteur tirait des services mécanisés, des avances de l'État et de la vente de sa production lui permettaient de boucler l'année sans trop de peine, il n'avait pas d'objection à assister passivement à l'introduction, par l'État, d'une culture nouvelle dans son champ. Mais quand cette formule ne lui donnait plus satisfaction et l'endettait, il arrivait qu'il refusât de poursuivre l'expérience. Au cours de la campagne 1966-1967, les paysans du Tadla avaient semé en céréales les 17 000 hectares réservés au coton par le plan de culture. Les tracteurs de l'État étaient alors intervenus pour retourner les champs semés et imposer le coton nécessaire à l'économie nationale. Ce type d'opération est coûteux, et il entamait la confiance que le paysan pouvait avoir dans les opérations de l'État. Force était de constater que les méthodes employées pour introduire la modernisation et les nouvelles cultures étaient encore loin d'avoir créé une dynamique de diffusion du progrès technique en milieu paysan.

La représentation des paysans n'est pas à l'échelle des problèmes économiques individuels

La population rurale est, depuis 1959, représentée par des délégués élus auprès des conseils communaux des communes rurales. Cette réforme avait marqué le premier effort – et le seul pendant plusieurs décennies – de décentralisation administrative et d'intéressement des ruraux à la gestion de leurs affaires. Elle avait associé – au moins statutairement – les communes rurales à l'État dans de nombreuses activités, ce qui les avait amenées, par exemple, à participer à l'administration des crédits de la SOCAP, aux conseils d'administration des Centres de travaux, aux délibérations sur l'équipement communal, etc.

Dans les années 60, cependant, les communes n'avaient encore aucune autonomie de décision. Toutes leurs délibérations et tous leurs programmes budgétaires devaient être approuvés par l'autorité locale, quand ils n'étaient pas préparés par celle-ci. Cette mise en tutelle répondait à un souci de contrôle politique des campagnes, mais elle était aussi justifiée par l'argument d'un manque de compétences des premières cohortes d'élus.

Les communes étaient à l'époque des unités administratives de grande dimension : une superficie agricole de 20 à 30 000 hectares et une population de 10 000 habitants étaient des moyennes fréquentes. Il résultait de cette importance spatiale et démographique que la commune rurale n'était pas le niveau politique et administratif le plus pertinent pour discuter et décider de programmes locaux qui n'intéressaient, chaque fois, que quelques centaines d'hectares et un nombre réduit de paysans ou de collectivités. L'expérience montrait qu'il manquait des échelons intermédiaires qui permettraient aux intéressés, groupes d'agriculteurs, douars, de discuter directement leurs problèmes de développement. C'est à un tel besoin que se proposaient de répondre les organisations villageoises et les groupements de paysans mis en avant par le Projet Sebou (201).

(201) Cette question des niveaux d'organisation infra-communaux reste toujours d'actualité au début des années 2000. Les communes sont certes plus petites (il y avait 600 communes rurales dans les années 60, il y en a près de 1 300 en 2011). Les communes ont aujourd'hui beaucoup plus d'autonomie que dans le passé, et le niveau de compétence de leurs cadres s'est nettement amélioré. Mais la question du statut des douars en tant que niveau d'organisation infra-communal n'est toujours pas posée.

Cette disparité entre le niveau de représentation et l'échelle des problèmes pratiques n'avait pas peu contribué à rendre difficile le dialogue entre l'État et les paysans, d'autant plus que ces derniers, à l'époque, contestaient souvent la représentativité de leurs conseils élus. Ils leur reprochaient surtout de ne pas être représentative de toutes les collectivités constituant la commune et, quand une collectivité était représentée au conseil communal, de ne l'être que par un seul délégué. Cette revendication était peu réaliste, mais elle reflétait la perception d'une rupture avec les coutumes de la *jmaa*. La décision dans une collectivité n'était jamais prise par un seul, mais par tous ou, tout au moins, par un petit groupe informel qui représentait tous les groupements sociaux de la communauté. Un exemple montre comment les deux visions de la représentation pouvaient s'opposer. A Tafrannt, dans le Prérif, l'administration avait fait contresigner par les délégués communaux un plan de reboisement qui n'avait cependant pas l'agrément des paysans, ceux-ci préférant conserver leurs terrains pour des cultures. Dans l'une des collectivités concernées, le délégué, mis en accusation pour sa signature, s'était défendu en soutenant qu'il n'était lui-même pas d'accord et qu'il n'avait pas voté pour. « Si seulement il y avait eu au moins deux délégués de la collectivité, avaient conclu les paysans, on aurait pu savoir ce qui s'était réellement passé. » Cet exemple est certes mineur, mais il illustre bien les difficultés du dialogue dès qu'une intervention concerne l'ensemble d'un groupe social, solidaire et cohérent.

L'action économique de l'administration est souvent autoritaire

Pressée d'agir mais ne pouvant discuter efficacement son action avec les paysans, l'administration s'est souvent faite autoritaire. Cette attitude permettait certes la réalisation des programmes de l'Etat, mal appréciés ou même refusés par la population, mais l'efficacité qui en résultait avait pour contrepartie une passivité et une non-participation des paysans. Ces attitudes ont, on s'en doute, été fortement préjudiciables à la réussite de l'action de l'État.

Ne pouvant obtenir l'adhésion de la population, rencontrant dans les structures sociales actuelles des obstacles difficiles à surmonter, l'administration s'était, en fait, progressivement substituée à l'agriculteur. Dans l'Opération Labour, par exemple, le paysan n'avait aucune initiative. Dans les opérations de reboisement ou de plantation arboricole dans le Rif et le Prérif, l'État s'était

substitué aux agriculteurs, ceux-ci étant même payés pour entretenir les arbres qui avaient été plantés chez eux. Sans motivation personnelle, le paysan s'était ainsi progressivement transformé en un demandeur d'aide : la modernisation, c'était l'affaire de l'État, le paysan en attendait, par contre, qu'on lui donne des primes, des engrais, des semences, de l'aide alimentaire lors des pénuries. La gratuité des prestations a eu un effet désastreux dans tout le Rif. On voyait, par exemple, des paysans mettre comme condition pour adhérer à un programme de l'Etat la gratuité de tous les investissements et de tous les services. Ils ajoutaient, pour bien assurer leur argumentation : « comme cela a été fait dans tel périmètre déjà réalisé dans le voisinage ». Il ne pouvait en résulter qu'une démobilisation des paysans et des charges croissantes pour l'État.

Les « îlots de modernisation » qui ont parfois réussi ont cependant été généralement coupés du monde paysan. Les lotissements de terres domaniales en sont une bonne illustration. L'administration avait distribué des terres domaniales à des agriculteurs sans terre dans le cadre des opérations de lotissements (dans le bassin du Sebou, ces lotissements avaient concerné quelque 10 000 hectares, localisés principalement dans le Rharb). Des exploitations rationnelles avaient ainsi été constituées, et l'État s'était engagé à assister les bénéficiaires en crédit et en équipement. La pratique avait cependant été chaotique, et on pouvait observer de nombreuses difficultés, notamment en raison du non-respect par l'État des engagements prévus par le cahier des charges. C'est ainsi, par exemple, que, souvent, les bêtes de trait prévues n'avaient pas été fournies et que, pour labourer, les attributaires de Sidi Kacem dans le Rharb avaient dû s'associer avec des paysans du secteur traditionnel, détenteurs d'attelages. On pouvait également observer que ces lotissements constituaient de véritables îlots sociologiques. Les attributaires avaient en général été choisis parmi les paysans les plus démunis. Extraits de leur milieu d'origine, ils s'étaient retrouvés, sans interconnaissance préalable, comme associés d'une coopérative placée sous une tutelle administrative. La modernisation supposée des lotissements n'avait eu aucun effet de diffusion sur l'agriculture traditionnelle. Les lotissements n'avaient, en fait, eu pour effet que de dégorger cette dernière de quelques dizaines de paysans sans terre. La productivité, supposée plus grande des lotissements, avait un coût énorme pour l'Etat. La coupure entre le secteur piloté par l'Etat et l'agriculture paysanne était très profonde.

L'aide de l'État accroît la dépendance des paysans sans susciter de participation

Faute de pouvoir associer les populations rurales à des programmes de développement, réellement porteurs et profitables, l'administration avait été conduite, dans les régions les plus critiques, à assister directement la population. C'est ainsi que, dans le Prérif, le Moyen-Atlas oriental, mais surtout dans le Rif, les distributions alimentaires par l'Entraide nationale touchaient des proportions considérables de foyers et se faisaient sans contrepartie.

Les salaires versés dans le Rif par les chantiers de Promotion nationale avaient, eux, une contrepartie en travail, mais ils étaient devenus une composante essentielle des budgets familiaux. Celle-ci aurait gravement fait défaut si cette forme d'assistance s'était soudainement réduite (ce qui s'est d'ailleurs passé quelques années plus tard, mais l'émigration avait alors commencé à compenser ce manque). En 1966-1967, la Promotion nationale avait, pour les chantiers de reboisement et de lutte anti-érosive, distribué 1 870 000 journées de travail, dont environ 1 000 000 dans la partie du Rif située dans les limites du bassin du Sebou. Rapporté à la population, ce chiffre signifiait environ un mois de travail salarié pour le tiers des foyers du Rif. Cet apport représentait, pour un tiers de la population, une augmentation du revenu agricole moyen par foyer (650 dirhams par an) de près de 20%. Loin de provoquer l'effort individuel et la participation paysanne, les méthodes administratives de l'intervention dans le développement avaient ainsi tendance, au contraire, à étendre la tutelle de l'État, à démobiliser l'initiative et à accroître la dépendance des paysans.

5. La participation des populations au développement

Ces constats sur les insuffisances des politiques de l'Etat avaient conduits les promoteurs du Projet Sebou à proposer trois axes pour renouveler les approches de l'action publique en milieu rural. Il fallait, tout d'abord, fonder la politique sur l'idée d'une *participation des agriculteurs au développement*. La seconde idée était d'appuyer les programmes de développement sur des communautés existantes dont on ferait évoluer le statut pour en faire des *cellules sociales du développement*. La troisième idée partait d'un constat d'expérience ; l'agriculture traditionnelle ne pouvait se transformer en profondeur que sur la base d'une organisation solidaire des agriculteurs en

groupements et associations de producteurs. Ces idées sont aujourd'hui tellement acceptées qu'il est difficile d'en voir la nouveauté dans les années 60, alors que les conceptions du développement était écrasées par un modèle privilégiant le rôle essentiel de l'Etat et ne voyant dans la paysannerie que des acteurs économiques dont il fallait "encadrer" aussi bien le travail que les choix de vie.

Le Projet Sebou rappelait que la réussite du plan de développement du bassin du Sebou était fondamentalement subordonnée à une participation active de la population. On considérait que l'État ne pouvait se substituer à chacun des producteurs dont dépendait le résultat final. D'une part, ce n'était pas son rôle, quel que soit son souci de promouvoir les paysans ainsi «encadrés», d'autre part, ce n'était pas dans ses moyens (il suffisait, pour s'en convaincre de voir les difficultés que l'administration rencontrait pour remplir ses obligations dans les opérations, pourtant très limitées, de lotissement des terres domaniales). La participation des populations semblait d'autant plus nécessaire qu'un plan de développement ambitieux (comme l'était en particulier le plan de développement du Rharb avec l'irrigation) devait modifier en profondeur non seulement l'économie mais aussi tout le mode de vie des intéressés. Ceci n'était possible qu'avec leur accord et après qu'ils aient bien compris l'intérêt du plan. Or cela ne pouvait pas être acquis sans discussion ni négociation avec eux. On avançait l'idée que la responsabilité globale de l'administration devait être relayée par une responsabilité des individus et de leurs groupements.

La participation de la population n'est jamais immédiatement acquise en milieu paysan, même lorsque l'on peut compter sur l'enthousiasme. Elle n'est pas un état d'esprit donné. Elle ne peut se construire que lorsqu'elle peut se fonder sur une organisation et des mécanismes sociaux qui favorisent la promotion d'une responsabilité individuelle et collective et donnent à des groupements la capacité de négociation avec les agents extérieurs du développement.

Le cadre général de telles structures ne peut être recherché hors de ce qui existe: on a rappelé le poids des structures sociales existantes et l'expérience avait appris que des structures nouvelles, peut-être plus rationnelles mais trop étrangères à l'univers social des paysans, resteraient longtemps des organisations formelles, privées de vie et de dynamisme interne. C'est ce que l'on avait pu observer dans des initiatives généreuses mais finalement limitées comme, par exemple, celles des Sociétés coopératives de prévoyance, des Comités de gestion de l'Opération labour, des Conseils d'administration des

secteurs de modernisation du paysannat, dans de nombreuses coopératives ou encore dans l'expérience incipiente des communes rurales.

Le cadre existant était, on l'a vu, fondé dans la plus grande partie des régions du Sebou sur le groupement des individus en cellules sociales élémentaires de petite dimension (60 à 100 foyers en moyenne), la collectivité locale du *douar*. C'était là certes un cadre de vie social extrêmement atomisé, mais qui restait un cadre fondamental. La reconstruction des structures devait partir de là, même si le chemin semblait plus long et les compromis plus nombreux.

Ce cadre paraissait aussi adéquat comme cadre général des actions de développement, parce qu'il était à l'échelle des problèmes paysans. Sa transformation pouvait, de plus, être un processus dynamique: les paysans, en effet, pouvaient ne pas prêter attention à une structure surimposée (la commune rurale par exemple), ils ne pouvaient être étrangers à ce qui touchait leur propre collectivité locale. Le cadre social de la communauté locale présentait une « potentialité » de participation de la population. Unité sociale totale, la collectivité s'intéressait à tout ce qui risquait de l'affecter: où, mieux que dans ce cadre était-on à même d'apprécier les implications d'un plan de développement sur tous les autres aspects du mode de vie? Unité d'interconnaissance, la communauté était déjà, dans un grand nombre de cas, un groupement organisé, capable de négocier et de prendre des décisions collectives. Enfin unité fonctionnelle, la communauté était déjà un centre de responsabilité (par exemple, dans le cas de la terre collective ou celui de la réglementation du pacage).

On a certes souligné les limites des collectivités locales existantes. Séquelle d'une organisation à base ethnique, devenu groupement géographique de fait, le *douar* était une entité mal définie, fermée, conservatrice. La participation de cette institution au développement exigeait donc, en premier lieu, que ses structures soient redéfinies et adaptées à de nouvelles fonctions. On pourrait y voir le point de départ d'une organisation diversifiée, la collectivité locale apparaissant comme la cellule sociale du développement.

6. Les cellules sociales du développement

Les investissements prévus par le Projet Sebou et les mesures recommandées visaient principalement la valorisation d'un potentiel et le développement économique d'une agriculture. C'est en effet dans la nature d'un projet de

développement que de s'exprimer en termes techno-économiques. Pour autant, on devait en permanence rappeler que l'objectif implicite restait la promotion des hommes.

Que signifie *promotion des hommes*? Principalement que les hommes, les paysans du bassin du Sebou, avaient des besoins matériels, sociaux, psychologiques, idéologiques complexes, qu'ils ne devaient pas être considérés seulement comme des producteurs, comme des agents économiques un peu abstraits que l'on cherchait par tous les moyens à mobiliser en vue d'un progrès économique de la nation. Ces hommes, est-il besoin de le rappeler, appartenaient encore, pour la plupart, à une société cohérente. Celle-ci leur offrait un cadre social, une relative sécurité psychologique, des réseaux de solidarité, des relations personnelles, des valeurs, des références; elle était le champ clos de leurs ambitions, de leur mobilité, de leur hiérarchie de prestige; elle était le lieu de leur histoire, de leurs inquiétudes personnelles, de leurs espoirs. Elle était, tout simplement, le cadre de leur vie. Ceci suffisait à souligner la complexité du problème posé par le développement, c'est-à-dire d'un changement social orienté: la promotion des hommes passait certes par la mobilisation économique, mais elle impliquait un cadre social cohérent qui devait favoriser, de façon harmonieuse, la vie des hommes en société. Le développement supposait un cadre bien plus large que celui des seules fonctions économiques.

Dans une analyse justement célèbre au Maroc, les promoteurs du Paysannat, en 1945, avaient montré comment, dans la société paysanne marocaine, toutes les données sociales, économiques, techniques, juridiques, psychologiques, morales, étaient liées par une trame étroite, par des réseaux de solidarité et par des obligations. Il n'était donc pas possible d'agir sur l'une des variables (la production économique par exemple) sans agir aussi sur les autres variables. Ainsi seulement le développement pouvait-il être non seulement inséré dans la société paysanne, mais encore pouvait-il être cohérent et harmonieux. Leur formule, «le progrès sera total ou ne sera pas», n'était pas, malgré les apparences, une clause de style: elle répondait aux interrogations que l'on peut encore se poser sur les conditions d'une transformation de la paysannerie.

Pour que des communautés existantes puissent se transformer en *cellules sociales du développement*, le Projet Sebou mettait en avant deux impératifs:

1. *La collectivité locale devait être définie* comme une unité géographique dans le cadre de la commune rurale. La délimitation devait concerner son

Comment le Projet Sebou voyait-il le changement dans les campagnes ?

territoire (par exemple, selon la procédure utilisée par le Cadastre national (202) pour délimiter les douars) ainsi que ses ressortissants (selon un critère de résidence). On signalait à l'époque qu'il n'existait aucun texte juridique qui permette une telle définition. Le dahir de 1919 sur les collectivités locales était en effet un cadre restrictif car il ne définissait la collectivité que par l'appartenance ethnique et la copropriété de la terre collective. Il s'agissait néanmoins des seules dispositions législatives qui reconnaissaient une personnalité civile à des collectivités locales autres que la commune rurale. L'exercice des attributions était cependant soumis à la tutelle du Service des collectivités du ministère de l'Intérieur. En 2011, la situation juridique des communautés infra-communales n'avait pas évolué.

2. *La collectivité devait être organisée.* Elle devait en effet pouvoir se constituer en « association d'intérêts communs » et, de là, elle devait pouvoir se poser comme l'interlocuteur de l'administration pour tout ce qui concernait les mesures générales de son développement. On pensait alors que ces associations pouvaient être constituées en faisant référence aux institutions de *développement communautaire*, qui relevaient déjà d'un Service du ministère de l'Intérieur. Dans ce domaine, rien cependant n'a changé depuis le Projet Sebou. Plusieurs décennies plus tard, la nouveauté se trouve dans une pratique, bien développée depuis les années 90, qui tend, sans structure juridique, à promouvoir des associations villageoises informelles qui sont associées à des activités de développement. Ces initiatives sont dues à des organisations non gouvernementales ou même à des institutions internationales (projet FIDA du Haouz, programme MEDA dans le Nord). Certaines de ces expériences reconnaissent la place des *douars* en mettant en pratique un concept de PDD, les *Plans de développement de douars*.

Le rôle des cellules sociales apparaissait également essentiel aux promoteurs du projet Sebou pour tout ce qui concernait l'équipement social des campagnes – des activités qui, depuis, sont qualifiées de “développement rural”. Le Projet Sebou avait projeté pour le Rharb les grandes lignes d'une structuration de l'habitat en redessinant l'implantation des villages. Ces propositions avaient, à l'époque, servi de base à des études d'application entreprises par le service de l'Urbanisme du ministère de l'Intérieur. Ce service opérait alors dans le

(202) Cadastre national créé par dahir du 19 juillet 1962, décret d'application du 23 mars 1963.

cadre du Programme alimentaire mondial: *l'implantation d'équipement social et d'habitat* dans certaines régions du Maroc, dans le Rharb notamment (203).

Les grandes lignes des propositions du *développement rural* du Projet Sebou dans le Rharb peuvent être ainsi résumées. On pensait que, toute adaptation faite, elles étaient applicables aux autres sous-régions du Sebou.

L'équipement social des villages devait poser très vite la question de leur croissance à long terme. Il était évident que chacune de ces petites unités ne pouvait recevoir un équipement social complet que leur dimension ne pouvait justifier. Il était donc nécessaire d'étudier dès maintenant comment organiser l'espace rural à l'intérieur de la commune. Parmi les modèles possibles, on pensait, à l'époque, que la formule la mieux adaptée serait celle des villages-centres et des villages-satellites. Dans chaque commune rurale, certains villages (choisis en fonction de leur dimension actuelle ou selon des critères géographiques) auraient été appelés à devenir des villages-centres. Ces villages auraient bénéficié d'un équipement social complet. Chacun de ces villages aurait polarisé huit à dix village-satellites qui auraient dépendu de ce centre pour plusieurs services.

Au village-centre on devait trouver le groupe scolaire, le Centre de mise en valeur, un centre commercial (boutiques, cycliste et charron, réparateurs, etc.), les installations de stockage et les services d'une coopérative qui auraient rassemblé le village-centre et les villages-satellites. Le village-centre aurait eu, en moyenne, quelque 3 500 habitants (cinq cents foyers). L'un de ces villages-centres aurait été, en même temps, le chef-lieu de la commune rurale. On devait y trouver le siège du conseil communal, le souk hebdomadaire, la caisse du Crédit agricole. Les villages-satellites devaient être plus simples. On devait y trouver des antennes scolaires, un dépôt de matériel agricole du Centre de mise en valeur, quelques boutiques permanentes – et notamment une épicerie qui aurait été plus importante du fait de la réduction des superficies céréalières et d'une plus grande dépendance en produits achetés. Cette vision d'un espace réaménagé pour favoriser le développement rural ne devait rester qu'une idée. Le *développement rural* n'était pas encore entré dans les priorités des décideurs politiques. Les

(203) Une trame d'habitat rural dans le Rharb avait, à l'époque, été étudiée par le Centre d'expérimentation, de recherche et de formation (CERF) de la direction de l'Urbanisme et de l'Habitat (ministère de l'Intérieur). Ses premières conclusions avaient été présentées dans un *Précis de ruralisme* en 1968. Elles allaient dans le sens des propositions du Projet Sebou. Aucune suite durable n'a été donnée à ces travaux.

villages ont partout grandi depuis le Projet Sebou, mais leur croissance s'est faite sans plan directeur, sans politique d'urbanisation rurale.

7. Le groupement des agriculteurs

Les promoteurs du Projet Sebou imaginaient que le douar-village rénové pouvait être la cellule sociale de base et une sorte de cadre primaire des actions de développement. On précisait cependant que ce cadre devait être distinct de l'organisation économique des producteurs. Celle-ci devait, en effet, être adaptée à la nature des opérations de développement et être diversifiée en conséquence. On réalisait que si dans de nombreux cas certains niveaux de l'organisation économique pouvaient coïncider avec les cellules sociales de base, dans d'autres cas, au contraire, il fallait imaginer des formes d'organisation plus proches des producteurs ou, au contraire, des niveaux d'organisation dépassant l'échelle des villages. Au premier cas devaient correspondre des «groupements de production» et au second, des «associations d'agriculteurs».

1. Les promoteurs du Projet Sebou décrivaient les groupements de production comme rassemblant un certain nombre d'agriculteurs et se donnant pour objectif de faciliter l'approvisionnement, l'utilisation des services et du matériel. Ils devaient également servir de base à des cautions mutuelles pour le crédit, et c'est avec eux que devaient être passés les contrats de production. Ces groupes, l'expérience marocaine des lotissements l'avait montré, ne devaient pas être très nombreux, quelque 10-20 agriculteurs seulement. Mais en raison des implications de ce mode d'organisation et de la nécessaire interdépendance des agriculteurs associés, les groupements ne devaient en aucun cas être obligatoires. Ils devaient, à la différence des groupements forcés des attributaires de lots de terres domaniales, résulter d'une cooptation et refléter une interconnaissance de ses membres. Leur formation devait être, en outre, souple et adaptée aux systèmes de production. Dans les périmètres d'irrigation, par exemple, on imaginait que ces groupements se constituent sur la base d'unités de production de 50 à 100 hectares, selon le plan cultural préconisé. En dehors des périmètres irrigués, on devait accepter une grande diversité dans les formes du groupement de production.

On considérait alors que le cadre juridique de ces groupements de production était suffisamment bien défini par le statut-type des coopératives agricoles prévu par le décret royal du 4 juillet 1956. Il était alors prévu que

ce décret soit étendu à toutes les catégories d'agriculteurs (alors qu'il ne s'appliquait alors qu'aux seuls tributaires de lots domaniaux).

2. Les associations d'agriculteurs devaient correspondre à un second niveau d'organisation. Elles devaient en effet rassembler plusieurs groupements de production. C'était ces associations qui devaient être les interlocuteurs de l'État pour la discussion et la négociation des programmes de mise en valeur. On imaginait également que ces associations puissent apparaître comme une sorte de structure polyfonctionnelle, celle-ci préparant le passage à une coopérative primaire polyfonctionnelle, intermédiaire entre les agriculteurs et les organismes spécialisés en aval et en amont de la production agricole.

On avait proposé que les Associations d'agriculteurs soient juridiquement constituées par référence aux Associations syndicales d'agriculteurs privilégiés (ASAP) dont le statut correspondait à l'organisation d'agriculteurs ayant des intérêts communs (ces associations avaient été créées par le dahir du 15 juin 1924 en vue d'associer les riverains à l'entretien des canaux de drainage et d'irrigation). Il est intéressant de noter que quand, deux décennies plus tard, il fut question d'organiser les agriculteurs des périmètres d'irrigation traditionnelle (pour le premier projet PMH de la Banque mondiale), la seule référence juridique que l'on put trouver fut celle des ASAP. Il n'y avait eu aucun progrès pour imaginer des formes d'organisation qui sorte des cadres formels des coopératives.

Les recommandations du Projet Sebou soulignaient, avec insistance, que ces concepts d'une autre politique de développement – participation de la population, structuration des cellules sociales du développement, organisation des producteurs – ne pouvaient prendre corps que progressivement. Pour être acceptés et compris, ils devaient, dans leur application, être fondés en permanence sur des compromis pour tenir compte des situations existantes. Une approche ainsi modulée semblait être l'un des seuls chemins praticables pour passer d'une paysannerie inorganisée à des groupements modernes de vie sociale et d'action économique.

8. Que devinrent les propositions du Projet Sebou?

Avec l'intervention de la Banque mondiale dans la première tranche d'irrigation du Rharb, le Projet Sebou devint un sujet très sérieux pour le gouvernement. La Banque mondiale avait suggéré de commencer par un

projet de taille «bancable» et de mobiliser les efforts sur un premier projet dont le Projet Sebou préparerait l'étude de faisabilité. Ce travail déboucha sur le dossier d'étude relatif à un premier barrage, celui d'Arabat sur l'Inaouène (devenu plus tard le barrage Idriss I^{er}) et à ce qui avait été appelé la *Première tranche d'irrigation dans le Rharb* (une zone de 30 000 hectares qui couvrait les communes de Dar Gueddari, Jmaa des Haouafate et Msaada). L'avant-projet fut achevé vers octobre 1966.

Ce fut le début d'une nouvelle forme de coopération entre la Banque mondiale et le Maroc dans le domaine de l'agriculture. Mais tout, alors, devait être appris. La Banque fit savoir au gouvernement qu'un prêt international se fondait sur un accord qui prévoyait un engagement du Maroc sur toutes les dispositions relatives à la mise en œuvre du projet. Ceci impliquait, au premier chef, que toutes les propositions faites dans l'étude de faisabilité aient été, avant qu'elles ne le soient par la Banque mondiale, revues et avalisées par les administrations techniques et le gouvernement. Cette exigence ne posait aucun problème pour les dossiers techniques dont le Maroc avait une grande expérience. Mais un problème se posa immédiatement pour les propositions de réaménagement foncier et d'organisation de la mise en valeur. Le Projet, en effet, avait conformé ses propositions aux directives politiques du gouvernement, mais en les adaptant aux conditions spécifiques du Rharb. Il en avait, de ce fait, tiré des modalités d'application qui étaient largement novatrices. En fait, le Projet Sebou était allé jusqu'au bout de la logique des directives gouvernementale et de la législation sur la mise en valeur. Ces propositions bouscuaient certaines des politiques habituelles, et il était devenu indispensable, pour pouvoir présenter le dossier à la Banque, soit de les avaliser, soit de présenter des alternatives aussi crédibles. En octobre 1966, le Conseil de cabinet, organe directeur du gouvernement, prit la décision de charger une commission interministérielle de «l'étude des recommandations de la mission Sebou en matière foncière». Ce fut le début d'un processus qui se termina en mai 1967 avec les conclusions d'une commission royale.

La commission interministérielle, ayant invité ses membres à faire leurs commentaires, reçut essentiellement deux contributions, l'une du ministère de l'Agriculture, l'autre du ministère de l'Intérieur, toutes deux de janvier 1967. La première constatait que les propositions de redistribution étaient conformes à la législation de juillet 1966 sur la Réforme agraire, mais elle constatait que les modalités de distribution différaient de l'approche du ministère, celle-

ci fondée sur des lotissements « d'exploitations familiales intégrées ». Elle discutait également le principe d'un partage égalitaire, « optique sociale », alors que l'optique économique devait prévaloir. Mais en même temps, et en contradiction avec la première remarque, elle soulevait le problème de la répartition future de la terre avec la croissance démographique. Elle mettait par ailleurs en doute la capacité humaine des *jmaa* de douar de « s'ériger en *Sociétés de développement villageois*, de s'autogérer, d'appliquer des méthodes nouvelles, de procéder aux partages des terres, etc. ». Cette contribution faisait en outre la liste des dispositions juridiques qui devaient être considérées. En fait, si le principe était bon, il fallait revoir la copie en ce qui concernait les modalités d'application.

La contribution du ministère de l'Intérieur commençait par une excellente synthèse des propositions du Projet Sebou. Elle constatait que « les possibilités de remembrement sont théoriquement logiques » mais en discutait les modalités sur des bases « d'inexactitudes juridiques » que le Projet Sebou n'eut cependant pas de difficultés à clarifier par la suite. Concernant l'organisation de la mise en valeur sur la base de groupements organisés, le ministère de l'Intérieur trouvait que c'était là une proposition positive, mais fonder cette organisation sur les villages lui paraissait être « en réalité, une véritable révolution économique totale, qui transformera des campagnes déjà régies par une certaine organisation et qui met en cause l'ordre social et la tradition ». La note était cependant curieusement structurée, car elle donnait une place considérable à l'exposé des propositions du Projet Sebou sur les villages, comme base de la mise en valeur, mais sans développer des arguments contradictoires. En final, elle affirmait que « les répercussions sociales et politiques du Projet, bien qu'abordées dans l'étude en s'efforçant de tenir compte des traditions, de l'état d'esprit des populations et de leurs comportements, se basent bien souvent sur des suppositions qui risquent d'être contredites par les faits. (...) Il apparaît donc indispensable d'effectuer des études plus détaillées ».

Le Projet Sebou répondit point par point à ces observations. Sa note concluait en constatant que les divergences entre le ministère de l'Intérieur et le Projet Sebou « ne semblent pas poser de problèmes fondamentaux, excepté une prudence normale qui pourrait déboucher sur un programme d'expérimentation ». En ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, malgré de nombreux points communs, il subsistait une divergence sur le mode d'attribution des terres. « Le Projet estime que le mode d'attribution proposé

par le ministère de l'Agriculture (lotissements « rationnels » par secteurs d'irrigation, indépendants des implantations humaines antérieures), bien que conforme à la législation en vigueur, est difficilement applicable dès qu'il touche les collectifs du Rharb. Le ministère de l'Intérieur ne s'y est pas trompé puisqu'il s'est opposé à ce que les collectifs soient concernés par la législation de juillet 1966. Cela voulait donc bien dire que l'application des contre-propositions du ministère de l'Agriculture ne seraient susceptibles que d'un allotissement des terres domaniales et laisseraient entier le problème des collectifs. C'est bien ce que le Projet Sebou veut éviter en présentant des propositions englobant l'ensemble des terres du futur périmètre irrigué du Rharb.» Lors de la promulgation de la Réforme agraire de 1972, c'est la politique de lotissement du ministère de l'Agriculture qui prévalut. Comme on pouvait s'y attendre, elle avait bien « laissé entier le problème des collectifs ».

Cette conséquence n'était cependant pas inévitable si l'on en juge par les conclusions de la commission royale qui fit la synthèse des remarques de la commission interministérielle. La commission rappelait, tout d'abord, que le Roi avait, dans son discours du Trône de mars 1967, décidé la réalisation du Projet Sebou, en précisant en particulier qu'il était « urgent de mettre en œuvre une politique d'amélioration des structures d'accueil pour un remodelage rationnel de l'assiette foncière ». Elle constatait que le moyen efficace était de constituer un fond commun des terres, qui était conforme aux directives royales. Elle estimait, après avoir rappelé les données sur la répartition des terres élaborées par le Projet Sebou, qu'il convenait « d'utiliser le volant constitué de terres domaniales (domaine privé, terres récupérées, *habous* et *guich*) et des terres entre les mains des étrangers (dont le principe de reprise est acquis) pour, d'une part, agrandir les collectifs et, d'autre part, supprimer (*par agrandissement*) les exploitations non viables, incompatibles avec une mise en valeur rationnelle ». Elle se prononçait sur les mesures conservatoires immédiates qui avaient été proposées par le Projet Sebou, à savoir la stabilisation du nombre des ayants droit à l'effectif réel actuel, des mesures pour modifier le régime successoral afin d'éviter le morcellement des exploitations, des mesures pour bloquer définitivement les transactions entre propriétaires étrangers et privés marocains. En ce qui concernait la moyenne et grande propriété, elle estimait que l'obligation de mise en valeur constituait un « pacte social » et que l'on devait définir les modalités d'une récupération de la « plus-value ». Le remembrement devait permettre une redistribution des terres

en lots de l'ordre de 5 à 6 hectares qui concernerait les collectivistes et les petits propriétaires. Les lots sur collectifs seraient distribués en pleine propriété. Par contre, la commission estimait que la formule « exploitation villageoise » devait être écartée car elle risquait « d'entraîner des bouleversements qui ne s'adaptent ni aux conditions du milieu, ni aux lignes générales de la politique sociale, économique et humaine de Sa majesté le Roi ». Elle estimait, par contre, que les dispositions en vigueur permettaient d'atteindre les résultats escomptés par la constitution d'associations obligatoires opérant en « étroite harmonie » avec les Centres de mise en valeur.

Le ministère de l'Intérieur avait ainsi pris le dessus, car il ne pouvait pas accepter l'idée d'une organisation villageoise, même simplement économique, qui aurait eu un pouvoir de décision autonome. On y substituait des associations obligatoires encadrées par l'État. Si le remembrement proposé par le Projet Sebou avait été réalisé, cette substitution n'aurait pas changé l'implantation de ces associations qui se seraient retrouvées aux emplacements des douars existants mais contraintes à une mise en valeur dirigiste. Le dossier du Projet Sebou fut approuvé sur ces bases et soumis à l'approbation de la Banque mondiale. Le fonds commun des terres ne fut cependant jamais réalisé, le remembrement se fit sans changer la géographie de l'assiette foncière, et les lotissements se firent sur les terres domaniales, non associées à la refonte des terres collectives. La stabilisation du nombre d'ayants droit fut oubliée, de même que le blocage des transactions foncières.

Mais de toute façon, les estimations du Projet Sebou sur les possibilités d'un réaménagement foncier dans le Rharb à partir de la récupération des terres de colonisation n'étaient déjà plus valables en 1967. La plupart des terres de colonisation privées étaient déjà vendues ou allaient l'être. Le Projet Sebou fut ainsi le dernier rêve de la Réforme agraire du Plan quinquennal. Le statut unique des terres avait certes été entériné par les décisions royales qui avaient donné un contenu politique au fonds commun des terres sur lesquelles l'État avait un pouvoir de contrôle direct ou indirect. Mais l'agriculture marocaine était entrée à nouveau dans le dualisme qu'avait créé le Protectorat. La colonisation n'était plus étrangère, elle était devenue une colonisation intérieure, celle des commerçants, des hauts fonctionnaires, des militaires qui avaient accaparé les terres que l'on destinait aux petits agriculteurs. Pour la plupart, la terre achetée aux colons ne fut qu'une forme renouvelée de la rente foncière. Certes, il en fut qui surent devenir des agriculteurs de progrès, de

véritables entrepreneurs. Mais combien d'autres ne virent dans la terre qu'un investissement de rente, d'autant plus profitable qu'il fut, quelque temps plus tard, exonéré de tout impôt? Lorsque la colonisation étrangère disparut complètement, l'État n'en avait récupéré que 40 %. Il n'en distribua que 30 %, et encore le fit-il avec le projet de créer une classe d'agriculteurs « moyens » (pas plus de 20 000 bénéficiaires au total), privilégiés par une coûteuse aide de l'État et peu motivés pour devenir des entrepreneurs agricoles.

Ce changement d'orientation fut nettement confirmé, au moment où le Projet Sebou se terminait, par le discours du Trône de mars 1968 qui annonçait la promulgation d'une *Charte agricole*. Cette charte se proposait de recentrer la politique agricole sur les incitations et l'aide de l'État pour augmenter la productivité de l'agriculture. Elle posait un axe politique fort, celui de l'obligation de mise en valeur, conçue comme « un pacte social qui doit lier le propriétaire des terres et la Nation ». La charte annonçait des mesures pour équiper les exploitations et promouvoir l'intensification, pour mettre en place des encouragements et des primes, notamment au travers du crédit, et pour favoriser l'organisation professionnelle et commerciale des agriculteurs. Ces mesures devaient également renforcer la stabilité des exploitations, notamment par une réglementation des baux ruraux et une limitation du morcellement des terres, et favoriser une « réforme et un aménagement des structures foncières ainsi qu'une redistribution rationnelle des terres récupérées ». Elles se proposaient enfin de faire participer les agriculteurs aux investissements de l'État au travers de la récupération de la plus-value foncière et de la taxation de l'eau. Les textes législatifs et réglementaires qui devaient permettre l'application de la charte ne furent que très partiellement promulgués. On devait, quelques années plus tard, en retrouver les principales composantes, en particulier celles relatives aux obligations de l'État et aux incitations et charges des agriculteurs, dans *le Code des investissements agricoles*.

Chapitre 5

Le salariat agricole des fermes de colonisation

Résultats d'une enquête

sur les ouvriers agricoles du Rharb en 1965 (204)

Cette enquête sur le salariat agricole des fermes de colonisation fut entreprise en 1965 pour mieux connaître le profil social des salariés du secteur agricole moderne dont d'autres enquêtes avaient montré l'importance dans l'économie des populations rurales des régions les plus modernisées du bassin du Sebou. Ce salariat constituait-il une catégorie professionnelle bien distincte de la société rurale "traditionnelle", ou bien y restait-il encore fortement intégré par des activités économiques et sociales? Comment pouvait-on décrire les particularités et les comportements des salariés agricoles? Dans quelle mesure constituaient-ils un ferment de modernisation sociale?

Ces questions étaient d'autant plus importantes, à l'époque, qu'un débat avait été engagé pour savoir que faire des terres de colonisation récupérées. La gestion de ces terres avait été confiée à titre transitoire à des agences publiques, mais on s'interrogeait sur la meilleure formule pour le long terme. On avait considéré la formule des coopératives de production de la Tunisie, l'autogestion agricole de l'Algérie, les formules de lotissement dont le Maroc avait acquis l'expérience avec les distributions de terres domaniales. On envisageait aussi la redistribution de ces terres à la paysannerie dans le cadre de la redistribution d'un Fonds commun des terres, dont auraient fait partie des terres domaniales, des fermes récupérées et des terres collectives. Toutes

(204) Extrait du *Bulletin économique et social du Maroc*, avril-septembre 1966, XXVIII, n° 101-102.

ces interrogations mettaient en évidence un questionnement sur le salariat agricole qui travaillait déjà dans les anciennes exploitations de la colonisation.

L'enquête put être conduite dans 35 fermes qui venaient juste d'être récupérées dans le Rharb. Elle toucha tous les ouvriers agricoles permanents ou occasionnels, soit au total 1 600 ouvriers. Les réponses montrèrent que les ouvriers agricoles étaient, dans leur majorité, restés fortement intégrés au milieu rural traditionnel mais qu'ils en différaient par des comportements économiques et des attitudes spécifiques. On remarquait cependant que les rapports avec la société traditionnelle du Rharb (où d'importantes terres collectives s'étaient maintenues) ne pouvaient pas être généralisés à d'autres régions caractérisées par un foncier différent. Cette enquête n'en reste pas moins intéressante, car elle a été la seule à avoir pu faire une analyse systématique d'une population ouvrière dans les années 60, une population encore représentative des temps de la colonisation.

L'extension des activités salariées est un aspect essentiel de l'évolution des campagnes du Sebou au cours de ces dernières années. La situation des campagnes ne se résout plus en effet à un seul problème de paysannerie. De plus en plus, les difficultés économiques des exploitations agricoles obligent des ruraux à rechercher un complément de ressources dans l'activité salariée. Celle-ci, selon son importance dans les économies familiales, tend à créer un certain dualisme dans les campagnes et à dissocier une paysannerie stable d'une classe de salariés totaux ou partiels. Un tel dualisme, s'il n'entraîne pas encore une « fissure sociologique » dans la société rurale, a cependant déjà pour effet de séparer deux catégories de comportement économique qu'il est impossible d'ignorer dans un schéma de transformation des milieux agraires.

Les activités salariées qui s'offrent aux ruraux sont assez diversifiées : travail dans les exploitations modernes européennes et marocaines ; travail également dans l'agriculture traditionnelle où le salariat tend à se substituer à l'ancien système du *khammessa* ; travail saisonnier occasionnant des migrations de travailleurs, à l'époque des moissons ou de la récolte des olives ; travail dans les chantiers (Promotion nationale notamment) pour les routes, les pistes, les banquettes anti-érosives, etc. Nous analysons ici l'une de ces activités salariées, l'emploi dans l'agriculture moderne européenne, et nous nous proposons d'étudier ses rapports avec les structures socio-économiques du milieu rural.

La récupération des premières terres de colonisation rend d'autre part immédiat le choix d'une formule de gestion. Les différentes solutions possibles

peuvent être ramenées à deux modèles essentiels selon qu'elles se fondent sur un partage des terres et la formation de petites exploitations paysannes ou selon qu'elles envisagent de conserver le système de la grande exploitation moderne associé, par conséquent, au maintien de structures ouvrières. Chaque conception a ses avantages, et certains envisagent des systèmes mixtes, permettant d'appliquer la première conception à la gestion des terres nues et la seconde à la gestion des plantations. C'est cette dernière formule qui semble ressortir des mesures prises jusqu'à présent par l'administration pour la gestion et la destination des premières terres récupérées.

Parmi les facteurs qui doivent intervenir dans le choix des solutions définitives, il nous semble que doit figurer en bonne place l'élément « population ouvrière. Personne ne conteste que les salariés des fermes doivent être parmi les premiers intéressés, quelle que soit la solution finalement adoptée. De même, l'idée est acceptée de chercher à y associer la paysannerie défavorisée.

Mais on peut se demander si les caractéristiques actuelles de ces catégories sociales ne sont pas susceptibles de peser dans le sens de telle ou telle solution : vaut-il mieux conserver le potentiel technique et économique que représentent des ouvriers adaptés à une certaine forme d'exploitation, ou faut-il tenter de fabriquer une paysannerie avec des ouvriers aux attaches paysannes distendues ? Encore faudrait-il savoir la valeur de ce potentiel technique et d'autre part l'intensité des attaches rurales. Sachant ces caractéristiques, on pourrait peut-être chercher quelles transformations rencontrent le moins de rigidité, quelles mutations sont les plus conformes aux dispositions de la population concernée. Pour tenter d'y répondre, il était important de tracer une limite entre ce qui est paysan et ce qui est ouvrier dans les caractéristiques, les motivations, les attitudes des salariés des fermes de colonisation.

Nous avons donc jugé utile de réunir une information sur la population ouvrière et ainsi éclairer le débat sur les points que nous venons d'évoquer. A cet effet, nous avons effectué une enquête sur un échantillon d'ouvriers agricoles dans la région de Sidi Slimane. Le choix de la région a été déterminé par des raisons pratiques, car c'est dans cette région que les structures administratives, après récupération, étaient le mieux implantées et permettaient le plus facilement de conduire une enquête auprès des ouvriers agricoles. L'enquête s'est déroulée dans trente-cinq fermes en août 1964 ; une équipe d'enquêteurs a interviewé tous les ouvriers permanents de chaque

ferme ainsi que les ouvriers occasionnels qui y travaillaient habituellement. Au total 1 603 ouvriers ont été interrogés (205).

1. Description de la population ouvrière

Classification professionnelle. Les ouvriers qui travaillent dans les fermes sont classés en deux catégories: les ouvriers permanents, attachés à l'exploitation et payés tout au long de l'année, et les ouvriers occasionnels embauchés selon les besoins et payés à la journée. Certaines exploitations distinguent une catégorie d'ouvriers saisonniers qui sont, par la durée de leur emploi, intermédiaires entre les permanents et les occasionnels.

Nous n'avons pas voulu retenir sans réserve cette classification: s'il n'y a aucune équivoque sur la catégorie «ouvriers permanents», la catégorie «ouvriers occasionnels» recouvre, par contre, deux types distincts de salariés: d'une part, les occasionnels locaux, résidant dans le voisinage de l'exploitation et disponibles en permanence pour l'embauche; d'autre part, les occasionnels migrants qui ne s'emploient dans les fermes qu'à certaines périodes de l'année.

Nous proposons donc de retenir les définitions professionnelles suivantes (206):

- *ouvriers permanents* (OP): employés constamment dans l'exploitation;
- *ouvriers occasionnels* (OO), *hommes et femmes* (OOH et OOF): population locale, disponible en permanence pour l'embauche;
- *ouvriers saisonniers* migrants ne travaillant qu'à certaines périodes de l'année (207).

(205) L'enquête, facilitée par l'aide apportée par la Centrale de gestion des exploitations agricoles, a été effectuée en août 1964, avec le concours d'une équipe composée d'un chef enquêteur, M. Rochdi, et de 8 enquêteurs: M. Ben Saïd, A. Choukairi, M. El Amrani Idrissi, M. Feddal, A. Handor, M. H'Fidi, M. Loudouna, A. Nesila.

(206) Nous emploierons les abréviations OP pour les ouvriers permanents, OOH pour les ouvriers occasionnels hommes et OOF pour les ouvriers occasionnels femmes.

(207) Cette dernière catégorie figure dans l'emploi agricole de la région de Sidi Kacem-Sidi Slimane en hiver et au début de l'été avant que les moissons ne retiennent les travailleurs chez eux. Réduites ces dernières années, les migrations de travail, en provenance du Rif principalement, semblent avoir repris avec l'extension de la culture betteravière qui crée des pointes d'emploi supérieures aux ressources disponibles localement à ce moment. Nous avons d'ailleurs constaté, par le contrôle des feuilles de paie de certaines fermes, que les journées de travail payées excédaient le potentiel de travail des ouvriers occasionnels habituellement occupés par ces fermes.

A l'époque de l'enquête, août, il n'y avait pratiquement pas de migrants dans l'aire d'enquête, et l'on peut considérer que les résultats s'appliquent à la totalité des ouvriers permanents et des ouvriers occasionnels. L'enquête a concerné 566 ouvriers permanents (dont 2 femmes), 1 037 ouvriers occasionnels, dont 638 hommes et 399 femmes (voir annexe du chapitre 5, page 172, tableau 1).

L'enquête montre que le rapport des ouvriers permanents sur les ouvriers occasionnels est de 1 pour 2. Dans la catégorie des ouvriers occasionnels, on compte 0,6 femme pour 1 homme. Nous notons qu'en mai le nombre des journées de travail demandant des femmes excède le nombre de journées d'emploi que peut fournir l'effectif recensé des ouvrières occasionnelles. Cette pointe est couverte soit par l'emploi extraordinaire de la population locale soit par des travailleurs migrants.

La comparaison de l'emploi permanent aux superficies exploitées dans les fermes de colonisation a été facilitée par le démembrement de nombreuses fermes entre les « unités plantées » et les « unités de cultures annuelles ». Les résultats de l'enquête sont les suivants :

	Superficie (en hectares)	Nombre d'ouvriers permanents	Rapport ouvriers/ nombre d'hectares
21 unités en plantation	3 400	380	1/8,9
14 unités en cultures annuelles	7 710	175	1/44

En appliquant ces taux d'emploi aux superficies en cultures annuelles et plantées de l'ensemble du Rharb, on obtient l'estimation suivante du nombre d'ouvriers permanents dans les fermes de colonisation (récupérées ou non) :

- cultures annuelles: 1 300 OP;
- plantations: 2 700 OP;
- soit un total de 4 000 OP.

Ce dernier chiffre est à comparer avec ceux obtenus sur un échantillon touchant l'ensemble du Rharb (208). Cette enquête donne en effet une

(208) Grigori Lazarev, *Enquêtes sur les structures foncières dans le Rharb*, Projet Sebou, Rabat, 1964-1965.

proportion de chefs de foyer ayant une activité salariée (principale ou annexe) égale à 22,3 % du total des chefs de foyer, 45 % de ces chefs de foyer déclarant avoir un emploi d'ouvrier permanent; soit, en extrapolant à l'univers étudié, environ 4 200 ouvriers permanents dans le Rharb; les 65 % restants des chefs de foyer à activité salariée ont un emploi d'ouvrier occasionnel. La convergence des deux estimations semble confirmer l'ordre de grandeur du nombre d'ouvriers permanents dans le Rharb.

Démographie. Les enquêtes conduites sur l'ensemble du Rharb (209) montrent que les ouvriers permanents représentent quelque 10,1 % de l'ensemble des foyers (total Rharb, 49 550 foyers en 1965), les ouvriers occasionnels environ 12 %. Ces données tendent à montrer que près de la moitié des foyers du Rharb (23,1 %) comptent un actif engagé dans une activité salariale dans l'agriculture moderne. Ces activités ne sont pas exclusives, bien sûr, d'autres activités dans l'agriculture « traditionnelle ». Mais les mêmes enquêtes montrent que 56,8 % des foyers de la catégorie « sans terre et sans exploitation » ont une activité dans le salariat agricole (26,4 % comme ouvriers permanents et 30,4 % comme ouvriers occasionnels). Cette proportion représente quelque 7 000 foyers, soit 14 % du total des foyers du Rharb. L'emploi salarié dans l'agriculture moderne apparaît ainsi comme une caractéristique majeure de la structure de l'emploi dans la région du Rharb.

La pyramide des âges diffère sensiblement selon les catégories d'ouvriers: les OP sont sensiblement plus âgés que les OO. Presque les 3/4 des OP ont plus de 30 ans et le 1/3 plus de 40 ans. Au contraire, les 9/10^e des OOH ont moins de 40 ans et les 2/3 moins de 30 ans. Cette différence se retrouve dans l'importance des foyers, 5,8 personnes par foyer OP contre 5,1 personnes par foyer OOH. Chez les femmes OOF, nous voyons une double concentration: au-dessous de 20 ans et au-dessus de 40 ans. Il semble ainsi confirmé que ne travaillent surtout que les jeunes filles non mariées et les femmes âgées. Nous notons en outre que beaucoup (1/5^e) sont des femmes seules (tableaux 2, 3 et 4, p. 172-173).

La répartition des activités salariées chez les personnes du foyer autres que le chef du foyer montre que les 4/5^e des OP sont seuls à être salariés. Par contre, la proportion d'activités salariées annexes augmente chez les OO. Le tiers des foyers d'OOH et les 6/10^e des foyers OOF comprennent d'autres

(209) Même référence, *Enquêtes du Projet Sebou*.

salariés. Nous notons donc que, chez les femmes, les 4/10 sont seules dans le foyer à être salariées (tableau 5, p. 173).

Origine des ouvriers. Les OP sont en majorité (80 %) originaires de la région de Sidi Slimane-Sidi Kacem. Les étrangers, provenant surtout du Rif et du Prérif, ont quasiment tous au moins cinq ans de présence dans la région et la majorité plus de 10 ans. La proportion d'étrangers augmente chez les OO surtout chez les OOH (40 %). On remarque en outre que les 3/4 de ces étrangers sont des immigrés récents arrivés depuis moins d'un an dans la région. Nos enquêtes sur les exploitations traditionnelles du Rharb (210) confirment ce constat en mettant en évidence un type particulier d'exode rural qui se fait de zones rurales pauvres vers une zone rurale riche (tableaux 6 et 7, p. 173).

On voit donc se dessiner deux populations ouvrières aux caractéristiques différentes selon qu'il s'agit de permanents ou d'occasionnels. Par sa structure démographique et par l'ancienneté de son implantation, la population d'ouvriers permanents apparaît à la fois plus équilibrée et plus stable que la seconde.

2. Les attaches rurales des salariés agricoles

La disposition des fermes de colonisation en enclaves dans le milieu traditionnel semble devoir entraîner une certaine intégration des salariés agricoles à ce milieu social. Cette intégration est à ce point admise que l'on considère fréquemment que les salariés agricoles du Rharb sont des « paysans qui travaillent dans les fermes ». Or, il paraît nécessaire d'examiner de plus près les fondements d'une telle opinion : derrière certaines apparences, on voit en effet la population ouvrière se distinguer de la population paysanne par la nature de ses attaches rurales, que nous examinons maintenant, et par certains de ses comportements, que nous verrons ensuite.

Habitat. La localisation de l'habitat rappelle déjà qu'une partie de la population ouvrière ne vit pas dans les unités sociales traditionnelles. Les 3/10^e des OP et le 1/5^e des OOH habitent des « douars ouvriers » formés sur les terres mêmes de la ferme. Chez les occasionnels qui travaillent dans les fermes proches de Sidi Slimane ou Sidi Kacem, on note même des habitats

(210) Grigori Lazarev, *Enquêtes sur les structures foncières dans le Rharb*, Projet Sebou, Rabat, 1964-1965.

dans les bidonvilles «urbains» qui entourent ces centres ruraux – c'est là un courant de travail inhabituel des agglomérations de type urbain vers les campagnes (tableaux 8 et 9, p. 174).

Activités agricoles des ouvriers. Il est cependant plus déterminant d'étudier dans quelle mesure la population ouvrière a conservé une activité économique lui permettant de s'intégrer à la paysannerie. A cet effet, nous avons analysé les biens ruraux que possédaient les salariés et leurs relations avec les exploitations ou les exploitants en milieu rural traditionnel.

La possession d'une terre en propriété *melk* est très rare chez les salariés : moins de 5 % chez les OP, 6 % chez les OOH, moins de 2 % chez les OOF. Par contre, un certain nombre de salariés accèdent à la terre par les droits qu'ils ont conservés sur la terre collective ou *guich*. La proportion est de 28 % chez les OP, de l'ordre de 20 % chez les OO. Il faut cependant noter que la proportion de collectivistes chez les salariés agricoles reste très différente de ce qu'elle est en milieu rural où nous trouvons en moyenne entre 70 et 80 % de paysans avec un droit sur le collectif (211) (tableaux 10 et 11, p. 174 et 175).

On constate, par ailleurs, que les moyens de production, attelages surtout, ne correspondent pas entièrement aux terres possédées. Le nombre d'OP disposant d'attelage (13 %) est nettement inférieur au nombre des OP ayant un droit sur une terre (30 %); le déséquilibre est moins fort chez les OOH : 17 % ont un attelage et 20 % ont un droit sur une terre (tableau 12, p. 175).

Il en résulte de nombreuses cessions à bail des terres qu'il n'est pas possible de cultiver : parmi les possédants de *melk*, la moitié des OP et le tiers des OOH laissent leurs terres en location ou en association. Parmi les collectivistes, cette proportion est encore plus forte : presque les 2/3 des OP et la moitié des OOH cèdent leur terre à bail. En revanche, on note que des salariés (8 % chez les OP et 11 % chez les OOH) sont preneurs de terres à bail. Rappelons à ce propos que les colons laissaient ou louaient souvent quelques hectares à leurs ouvriers qui les labouraient avec le tracteur de la ferme. Au total, compte tenu des terres données et des terres prises à bail, 1/5^e des OP, 1/4^e des OOH et 1/10^e des OOF exploitent directement une terre. La moitié de ces exploitations en moyenne n'a pas d'attelage et est tributaire de la location de

(211) Grigori Lazarev, Etudes du Projet Sebou, *Structures agraires du bassin du Sebou*, Projet Sebou, 1964; *Les exploitations agricoles en milieu traditionnel du Rharb et de Meknès-Saïs*, 1965.

tracteur, de la location d'attelage ou d'arrangements divers (tableaux 13, 14, 15 et 16, p. 175 et 176).

Activités dans l'élevage. L'analyse du cheptel possédé et exploité montre que l'élevage a une importance non négligeable chez les salariés agricoles. La proportion d'ouvriers possédant un élevage bovin est de 30 % chez les OP, 20 % chez les OOH et 12 % chez les OOF. La moitié de ces éleveurs cependant ne possède qu'un bovin, et les troupeaux de cinq bovins et plus sont rares. Nous notons que le nombre d'éleveurs dans la population ouvrière est nettement inférieur à ce qu'il est en moyenne pour l'ensemble des paysans du Rharb (212).

Le cheptel bovin exploité diffère sensiblement du cheptel possédé car l'élevage par association, s'il reste le fait d'une minorité de salariés (moins de 10 %), a pour résultat d'augmenter nettement la taille des troupeaux exploités. Chez les OP, les troupeaux de 5 bovins et plus ne représentent que 9,5 % du nombre d'élevages possédés, alors que cette catégorie de troupeaux représente 53 % du nombre des élevages dans les exploitations traditionnelles: 7 % des OP qui ne possèdent aucun bovin, en exploite par contre un ou plus par association. Ces proportions sont à peu près les mêmes chez les OO.

Nous remarquons cependant que les OP, à la différence des OO, apparaissent nettement plus éleveurs qu'agriculteurs: la proportion d'éleveurs chez les OP est presque le double de la proportion d'agriculteurs; chez les OO, ces proportions sont très voisines. De même la proportion d'éleveurs par rapport au total des salariés est beaucoup plus forte chez les OP que chez les OO.

Cette différence traduit la richesse plus grande des ouvriers permanents: la terre n'est en définitive qu'un héritage sociologique sur le collectif, alors que la constitution d'un élevage nécessite un effort économique. Cet effort, les OP peuvent le consentir plus aisément que les OO, et ils paraissent le faire indépendamment de ce qu'ils peuvent posséder ou exploiter comme terres (tableaux 17 à 22, p. 176 à 178).

Intensité des attaches rurales. Il semble, en résumé, que les attaches rurales des salariés agricoles ne permettent pas de retrouver chez eux les caractéristiques économiques de la paysannerie du Rharb. L'idée couramment

(212) Cf. *Enquête sur les exploitations agricoles*, Projet Sebou, 1965.

admise « du salarié, ouvrier à la ferme et paysan au douar » doit être plus nuancée pour correspondre à la réalité économique.

La majorité des salariés, les 4/5 en moyenne, n'exploite aucune terre, et la moitié parmi ceux qui ont un droit sur une terre n'a pas l'attelage nécessaire à l'exploitation indépendante de cette terre.

Le cheptel, dont nous avons vu la relative importance, doit être considéré davantage comme une épargne que comme une activité agricole. La possession d'un élevage sans possession de terre est chez les OP en proportion nettement plus forte que chez les paysans non propriétaires ou très petits propriétaires du Rharb (213). Il semble qu'il y ait là une attitude économique propre à certaines catégories de salariés qui serait à rapprocher de l'attitude des salariés urbains qui achètent également du cheptel, sans que cela implique une intense attache rurale.

La différenciation entre salariés agricoles et paysannerie apparaît de façon encore plus nette si l'on analyse certains comportements économiques significatifs.

3. Les comportements économiques

Lorsque le rural passe de l'état de paysan à l'état de salarié, il modifie certains de ses comportements, de ses attitudes, de ses rythmes. Les modifications les plus évidentes sont dans les comportements économiques, car à un budget annuel fondé sur la récolte et l'autoconsommation se substitue un budget et une prévision à court terme, liés au rythme de distribution du salaire. Parmi les comportements économiques les plus significatifs, celui qui a trait à la consommation de céréales est probablement celui qui permet le mieux de mesurer la distance entre salarié et paysan. On sait tous que le comportement de consommation des céréales chez le paysan est essentiellement lié à sa récolte, aux possibilités d'autoconsommation, aux achats de soudure : le cycle de consommation est annuel, avec des variations saisonnières.

Monétarisation de la consommation. Qu'en est-il chez le rural salarié? Les réponses aux questions posées montrent que les 4/5^e des ouvriers sont

(213) Grigori Lazarev, Etudes du Projet Sebou, *Structures agraires du bassin du Sebou*, Projet Sebou, 1964; *Les exploitations agricoles en milieu traditionnel du Rharb et de Meknès-Saïs*, 1965.

dépendants d'achats répétés, pour la majorité chaque quinzaine. Ces achats se font principalement au souk, mais on trouve des modes d'approvisionnement inconnus du milieu paysan: achat de grains à l'épicerie, achat de farine et même achat de pain. Les ouvriers gardant un comportement paysan sont une petite minorité.

Cette distance entre paysan et salarié est confirmée par d'autres tests. Ainsi en est-il du lieu d'achat des produits. Pour le paysan, il n'est pas d'autre lieu d'achat que le souk où il a la possibilité de monnayer sa production et faire ses achats. Le salarié lui, tend à abandonner le souk pour acheter les produits courants autres que les céréales. Nous avons interrogé les salariés sur les lieux d'achat du sucre et de l'huile: presque les 9/10^e des ouvriers permanents et plus des 2/3 des occasionnels font leurs achats dans des épiceries. Celles-ci se trouvent aux abords des petits centres ruraux, mais de plus en plus dans les douars mêmes.

La fréquentation de l'épicerie s'accompagne d'une attitude économique caractéristique: l'endettement auprès des épiciers. L'endettement est surtout important chez les permanents dont la stabilité de l'emploi est une bonne garantie: plus des 9/10^e d'entre eux ont une dette qu'ils règlent pour la plupart chaque quinzaine. Le fait est également notable chez les occasionnels, puisque les 2/3 des OOH et la moitié des OOF ont une dette. Les réponses montrent encore que de nombreux permanents (presque la moitié) ont d'autres dettes. On voit donc se développer avec le salaire de nouvelles attitudes économiques vis-à-vis de la circulation de l'argent.

Ces pratiques de trésorerie, appliquées à la consommation courante, sont exceptionnelles chez les paysans qui ne s'endettent que pour attendre leur production à venir (avance de grains) ou pour compenser les pertes d'une mauvaise année. A ces comportements caractéristiques s'ajoute un élément qui est presque un symbole de la condition d'ouvrier (avec le port de la veste ou du bleu de travail): la possession d'une bicyclette. Les trois quarts des OP et la moitié des OOH en possèdent.

Nous constatons bien que la population ouvrière, bien qu'implantée en milieu paysan, bien que vivant souvent dans les unités sociales traditionnelles, adopte des comportements économiques différents de ceux des paysans. Les attaches rurales qu'ils ont pu conserver ne sont pas suffisantes pour que prédominent chez les salariés des comportements « paysans ».

4. Le niveau de formation

Nous nous sommes demandé quel était le niveau de formation des salariés. Il ne nous a pas été possible de comparer les données d'enquête avec les données concernant le milieu paysan, faute d'informations suffisantes sur ce dernier; nous les avons cependant recueillies pour apprécier la qualification générale des ouvriers des fermes.

Scolarisation et formation. Le fait dominant est la faiblesse de la scolarisation (tableau 30, p. 180). Dans l'ordre, le plus faible taux de scolarisation se rencontre chez les OP (1%), puis chez les OOF (1,8%). Il est le plus fort chez les OOH (12,5% des ouvriers scolarisés). Cette différence entre OP et OOH est à mettre, en grande partie, au compte de la différence d'âge moyen. Les jeunes, plus nombreux chez les OOH, ont pu bénéficier, depuis l'Indépendance, d'une scolarisation accrue. Il en résulte des connaissances générales meilleures comme le montrent, par exemple, les tests d'alphabétisation et d'arithmétique (tableaux 32 à 37, p. 181-182).

Chez les OP, moins de 3% sont alphabétisés en caractères latins; la proportion passe à 16% chez les OOH. Ecart important aussi pour ce qui est de l'alphabétisation en arabe: 16% chez les OP et 25% des OOH (tableau 32, p. 181). Chez les femmes, l'alphabétisation est très faible. Les 9/10^e des salariées agricoles ne parlent pas du tout le français. Les berbérophones sont au nombre de 10% environ. Les tests d'arithmétique mettent en évidence la meilleure formation des OOH en général plus jeunes. Les tests d'addition, de soustraction, de multiplication et de division ont été réussis par 20%, 11%, 9% et 5% des OP. Ils ont été réussis par 30%, 21%, 19% et 17% des OOH. Seules 2 à 3% des OOF ont réussi ces tests. Les 9/10^e des salariés hommes n'ont pas de permis de conduire. En revanche, 56% des OP et 26% des OOH savent conduire un tracteur (tableau 38, p. 182).

5. La situation professionnelle des salariés agricoles

Les ouvriers permanents

Antécédents professionnels. Que faisaient les ouvriers avant d'occuper leur emploi dans les fermes qui ont fait l'objet de l'enquête? Les réponses à cette question font apparaître un fait important: la moitié des ouvriers n'a jamais

été fellah (ce terme désignant les personnes ayant eu la responsabilité d'une exploitation agricole). Parmi ceux qui ont des antécédents agricoles, on note qu'un assez grand nombre a été fellah non propriétaire (près de 20 % des OP). On note également que les anciens *khammès* sont assez nombreux (10 % des OP). Au total, il semble que les OP proviennent surtout de la paysannerie non exploitante, donc non fellah, ou des exploitants sans terre (tableau 39, p. 182).

L'antécédent comme salarié est assez important : 1/5^e des OP avait auparavant travaillé comme ouvrier occasionnel, 1/5^e comme ouvrier permanent dans une autre ferme, et 1/10^e a été employé comme salarié hors de l'agriculture pendant un temps en général supérieur à un an (tableaux 40 et 41). Il semble ainsi que le salariat fasse déjà partie d'une assez longue expérience professionnelle.

Emplois et mobilité. La répartition des emplois actuels des OP montre (tableau 42) qu'il s'agit, pour la plupart, d'emplois spécialisés. Dans l'ordre, les permanents les plus nombreux sont les tractoristes, puis les gardiens, les autres ouvriers spécialisés, enfin les contremaîtres (caporaux). Les manœuvres spécialisés représentent 30 % du total. 90 % des OP ont au moins cinq ans d'ancienneté, dans la ferme. Plus de la moitié a au moins dix ans d'ancienneté, et le tiers plus de quinze ans (tableau 43, p. 183). Il s'agit donc d'un personnel non seulement déjà largement spécialisé mais également ancien dans l'emploi. La stabilité de nombreux salariés est même tout à fait remarquable.

La mobilité dans l'emploi au sein même de la ferme traduit, dans une certaine mesure, l'avancement et la progression professionnelle. Cette mobilité est relativement importante chez les ouvriers enquêtés, puisque presque la moitié des OP a été affectée au moins à deux emplois successifs dans la ferme. Les analyses de détail des questionnaires montrent le plus souvent un passage de l'emploi comme tractoriste (comme ouvrier spécialisé) à un emploi de caporal ou de gardien.

Salaires, primes, congés. Les salaires quotidiens des ouvriers permanents sont extrêmement étalés puisqu'ils vont de moins de 400 francs à plus de 700 francs par journée de travail (214). Cependant, les salaires sont surtout

(214) En 1965, au moment de l'enquête, la monnaie de référence du Maroc était depuis ~~xxxxx~~, le *dirham* (1 *dirham* = 100 francs). Dans les fermes, l'habitude était restée d'estimer les niveaux de rémunération sur la base des anciens francs.

concentrés entre 400 et 600 francs, et dans cet éventail on note une pointe entre 450 et 500 francs. A cet égard, rappelons que le tarif syndical est de 500 francs. 55 % des ouvriers considèrent que les salaires ont été relevés récemment. Par contre, près du quart d'entre eux considère que les salaires étaient auparavant plus élevés. Pour 16 % des OP, le salaire est resté sans changement (tableau 45). Seul 1/5^e des OP a droit à une prime en plus du salaire, 1/10^e touche des avantages en nature (tableau 46, p. 184).

Le constat est fait que 95 % des OP ont droit à un congé de deux semaines, quelques-uns obtenant même trois semaines ou un mois de congé. Notons à ce propos que le « congé » est un élément tout à fait nouveau dans la vie rurale. La plupart des ouvriers n'ont d'ailleurs pas d'occupation précise pour meubler cette période. Près de 80 % ne font rien, s'occupent au douar (au village) ou chez eux. Quelques-uns même continuent à travailler dans la ferme pendant leur congé. On note que très peu s'occupent d'agriculture (les congés sont le plus souvent pris en hiver) ; par contre, quelques-uns (14 %) mettent à profit cette période pour voyager.

La situation des travailleurs en matière de salaires et d'avantages sociaux semble actuellement peu liée à une participation syndicale, puisque seulement 23 % des OP déclarent adhérer à un syndicat. Auparavant cependant, cette participation semble avoir été plus forte puisque seulement 30 % des OP déclarent n'avoir jamais adhéré à un syndicat (tableau 48, p. 185).

Attitudes vis-à-vis de la profession Nous avons complété ces éléments descriptifs de la situation professionnelle des ouvriers permanents en étudiant certaines de leurs attitudes vis-à-vis de la profession. Nous avons, en premier lieu, considéré leur attitude vis-à-vis de la retraite. Parmi ceux qui ont une opinion, on note que la majorité souhaite s'établir comme fellah ; d'autres comptent sur leurs enfants pour se faire « entretenir », ce qui est une attitude typique des paysans traditionnels qui considèrent que la vieillesse peut être supportée par les enfants. Quelques-uns souhaitent au contraire s'établir comme commerçant. Au total, la plupart a une attitude « paysanne » vis-à-vis de la vieillesse.

Vis-à-vis du changement de métier, les attitudes sont également claires : les 3/5^e aspirent à changer de métier, et parmi ceux-ci 90 % désirent devenir fellah. L'émigration en ville n'est pratiquement pas souhaitée.

Les attitudes vis-à-vis de l'enrichissement sont significatives : 97 % des OP estiment que les économies sont impossibles dans leur métier. Nous leur

avons cependant demandé (tableau 51, p. 185) comment ils utiliseraient des économies, s'ils parvenaient à en réaliser. Les réponses montrent que les choix portent en premier lieu sur le cheptel (50 %) puis sur la terre (32 %). Ceux qui souhaitent utiliser les économies pour monter un commerce ou s'établir en ville sont finalement très peu nombreux. Plus rares encore sont ceux qui les investiraient en biens mobiliers, traditionnels (tapis, cuivres) ou modernes (véhicule).

Il semble que nous puissions interpréter ces données comme indiquant une certaine aspiration vers l'état paysan. Celle-ci se précise lorsque nous cherchons à connaître l'attitude des salariés vis-à-vis des autres conditions sociales.

Vis-à-vis de la condition de fellah, leurs réponses se regroupent nettement. Pour la plupart des salariés, la condition de fellah est meilleure. On peut se demander cependant dans quelle mesure cette paysannerie à laquelle ils aspirent ne correspond pas à une situation idéalisée. Le métier de fellah, tel qu'il apparaît dans certaines réponses, est en effet décrit avec des caractéristiques qui ne sont pas celles de majorité des paysans traditionnels. «Le fellah possède au moins une quinzaine d'hectares, un attelage fort et un bon élevage.» Il s'agit donc plus d'un état souhaité ou imaginé que d'une comparaison avec la réalité courante.

Les justifications qui sont données par ces mêmes ouvriers se réfèrent encore à une situation idéalisée : les ouvriers préfèrent être ou aspirent à être fellah, dans les conditions qu'ils ont décrites, parce que le fellah n'est pas astreint à l'horaire comme le sont les ouvriers, parce que le fellah est libre, «parce qu'il travaille peu tout au long de l'année».

Ces attitudes sont d'ailleurs très équivoques, car lorsqu'on demande aux ouvriers agricoles de comparer leur situation à celle de l'ouvrier d'usine, une écrasante majorité considère que cette condition d'ouvrier est meilleure que la leur dans l'agriculture (tableau 52, p. 186). Peut-être y a-t-il également dans cette préférence une part de mythe, mais on note que les justifications données pour les salariés sont beaucoup plus réalistes que celles concernant le fellah. En effet, si l'aspiration à la condition de fellah s'appuie sur des désirs de liberté, des désirs de loisirs tout au long de l'année, l'appréciation de la condition d'ouvrier d'usine se fonde au contraire sur des faits très concrets et éminemment pratiques. Les raisons avancées concernent en effet la sécurité sociale, la retraite, les avantages sociaux, une meilleure défense de l'ouvrier des villes. Il y a donc

une contradiction entre les deux attitudes. L'attitude vis-à-vis de la paysannerie semble correspondre à une situation idéalisée; elle regarde un passé révolu et considéré comme meilleur. La seconde, celle qui s'exprime vis-à-vis du salariat en usine, correspond au contraire à une démarche moderne. Elle traduit la projection réaliste et pratique que les ouvriers de l'agriculture expriment en comparant une condition ouvrière qu'ils connaissent bien à la condition ouvrière des secteurs urbains les plus avancés. L'enquête n'a cependant pas permis d'apprécier sur quelles informations (radio, contacts syndicaux, récits d'émigrés, etc.) pouvait se fonder cette évaluation comparative.

Les ouvriers occasionnels

Nous examinons maintenant les données de l'enquête qui permettent de caractériser la situation professionnelle des ouvriers occasionnels. En premier lieu, nous nous sommes enquis de leurs *antécédents*. Nous constatons que plus de la moitié des OOH déclare n'avoir jamais été fellah. Beaucoup de jeunes ont commencé à travailler directement comme salarié agricole occasionnel. Parmi ceux qui déclarent avoir été fellah, on note la forte proportion d'anciens *khammès* (61%). On constate par ailleurs que le 1/5^e des OOH déclare avoir été employé comme ouvrier permanent avant l'emploi d'occasionnel constaté par l'enquête (la plupart pendant plus de cinq ans). Ces déclarations sembleraient bien montrer la transformation de la situation professionnelle de ces ouvriers, « permanents » devenus « occasionnels », et qui auraient subi le contrecoup des restrictions d'embauche pratiquées dans les fermes de colonisation au cours des dernières années. Cette cessation de l'emploi permanent date, pour les 2/3, de plus de deux ans et, pour plus du tiers, de plus de cinq ans (tableaux 53 et 54, p. 186).

L'emploi. Nous notons, comme première caractéristique, la dissémination de l'emploi. Le travail des ouvriers occasionnels ne se concentre pas nécessairement dans une seule ferme. Si le travail unique dans la ferme caractérise une majorité d'ouvriers occasionnels femmes (OOF), il n'en est pas de même des ouvriers occasionnels hommes qui, pour plus de la moitié, travaillent dans deux, sinon plusieurs fermes. Cette catégorie n'est donc pas attachée à une ferme donnée, mais constitue une réserve de main-d'œuvre disponible pour les emplois éventuels dans l'agriculture moderne en général (tableau 55, p. 187).

Sur leur ancienneté dans l'emploi, nous n'avons pas pu obtenir de réponses précises en raison d'un arrêt puis d'une reprise de l'embauche lors de la récupération des terres. Les ouvriers nous ont surtout déclaré leur ancienneté à partir de la reprise du travail dans ces fermes après la récupération des terres. De plus, un phénomène nouveau a transformé l'intensité de l'emploi temporaire dans la région : le développement de la culture betteravière. Notre enquête n'a pas pu distinguer les ouvriers occasionnels anciens des ouvriers occasionnels nouveaux qui ont commencé à travailler avec la culture betteravière. Nous remarquons toutefois, en liaison avec ces phénomènes, le nombre important d'ouvriers arrivés dans la région depuis moins d'un an (30% des OOH) (tableau 7, p. 173).

Nous notons au passage une catégorie d'OOH tout à fait épisodique, constituée par des écoliers qui viennent compléter les revenus de la famille à l'occasion de leur temps libre. L'enquête a recensé 27 ouvriers chez les hommes et 5 chez les femmes qui sont encore écoliers et continuent à fréquenter l'école.

Sur la durée de l'emploi, il a été difficile d'obtenir des chiffres précis, car les ouvriers nous ont déclaré le nombre de quinzaines pendant lesquelles ils ont trouvé un emploi. Ce qui ne signifie pas nécessairement que, durant ces quinzaines, ils ont été pleinement employés. Toutes les observations montrent que cet emploi est extrêmement variable. Nous pouvons cependant constater qu'une partie importante des ouvriers travaille pendant six à neuf mois de l'année, ce qui semblerait montrer que ce sont toujours les mêmes qui reviennent. Il y a donc une certaine permanence dans l'emploi occasionnel, qui se traduit par cette répartition sur une longue période de leur emploi saisonnier (tableau 56, p. 187).

Salaires. Les salaires quotidiens des occasionnels sont nettement moins élevés que les salaires des ouvriers permanents. La pointe, dans l'éventail, se situe entre 350 et 400 francs pour les OOH et entre 250 et 350 francs pour les OOF, avec la plus grande fréquence entre 250 et 300 francs. Pour 35% des OOH et pour 26% des OOF, le salaire varie selon les travaux.

Vue d'ensemble

Au terme de cette analyse, quelques aspects du salariat agricole dans les exploitations modernes nous paraissent importants à souligner. L'un des faits principaux est probablement de reconnaître l'originalité du groupe

socio-professionnel des salariés agricoles, lorsque l'on compare la situation de ces derniers et leurs comportements à ceux des ruraux qui restent intégrés aux activités traditionnelles. Cette originalité se manifeste par des conditions de travail à l'opposé de l'emploi traditionnel (spécialisation et discipline dans le travail; hiérarchie des fonctions, etc.). Elle se manifeste également pour des comportements économiques nouveaux, par des préoccupations étrangères à la paysannerie traditionnelle (statut social, revendication sociale, etc.) et par des rythmes d'activité inhabituels dans la régularité saisonnière de l'activité paysanne. Ces éléments ne surprennent pas: ils étaient connus et l'enquête n'a fait que les confirmer. Par contre, il semble que cette enquête (complétée par d'autres enquêtes (215)) permette de mieux situer les rapports de ce groupe original avec le milieu rural qui l'environne.

Ces rapports paraissent marqués par plusieurs équivoques. D'une part, les salariés conservent certaines attaches rurales ainsi que des aspirations paysannes bien affirmées, alors que leur condition socio-professionnelle les coupe de la vie paysanne. D'autre part, de très nombreux ruraux, qui continuent à vivre dans les unités sociales traditionnelles, sont amenés à participer largement à des formes d'activité modernes. Dans le Rharb, un chef de foyer sur cinq vivant dans les douars traditionnels et, dans la région de Meknès et Saïs, un sur trois ont, à un moment ou un autre, une activité salariée dans les fermes. Il s'agit donc d'un phénomène social très important. Il indiquerait qu'une large prolétarianisation est en cours de développement dans le milieu traditionnel et que celle-ci pourrait être en train de modifier fondamentalement les caractéristiques sociales et les valeurs de référence de ce milieu.

Pour cette raison il nous paraît nécessaire d'insister plus sur l'influence de la prolétarianisation du Rharb sur le milieu rural traditionnel que sur l'opposition entre salariés et ruraux traditionnels. Le fait de vivre d'un salaire fait aujourd'hui partie du mode de vie des ruraux du Rharb, de la région de Meknès et du Saïs. De même, la fréquentation de l'entreprise agricole moderne et de ses disciplines de travail est devenue courante chez les ruraux dits "traditionnels".

Cette situation particulière des milieux ruraux des zones pénétrées par la colonisation laisse prévoir des possibilités d'adaptation à des situations

(215) Grigori Lazarev, Etudes du Projet Sebou, *les Exploitations agricoles en milieu traditionnel du bassin du Sebou*, 1965.

nouvelles beaucoup plus grandes que dans les milieux encore fortement traditionnels. Le côtoïement de noyaux sociaux modernes, la fragilité des milieux traditionnels, si profondément atteints par la prolétarianisation et le salariat, créent les conditions favorables aux formules nouvelles et aux mutations radicales. Ces constats sont d'autant plus importants que le Maroc peut se trouver à la veille de transformations de grande ampleur, à l'occasion de la récupération par l'Etat des terres de colonisation.

On notera les opinions des salariés sur cette récupération (tableau 59). La majorité des salariés, permanents ou occasionnels, demande la distribution de toutes les terres. Mais on note, en même temps, que 1/4 des OP et 1/3 des OOH sont pour le maintien du salariat actuel dans le cadre d'une gestion par l'Etat. C'est là un fait important à souligner qui montre que l'unanimité est loin d'être complète pour distribuer les terres de colonisation. On observe, *in fine*, que 44,5 % des OP trouvent que la situation était meilleure avant et que pour 18,7 %, elle n'a pas changé. Elle ne s'est améliorée que pour 36,8 % des OP. Par contre, pour la majorité des OOH (59 %), la situation s'est améliorée, un constat à mettre en rapport avec l'extension de la culture betteravière (tableau 60, p. 188).

Il restera à définir les formules d'une transformation des structures agraires dans les régions fortement occupées par la colonisation, mais on peut prévoir que des solutions hardies et novatrices pourraient rencontrer un milieu apte au changement parce que déjà bouleversé par l'extension du salariat et l'apparition d'une prolétarianisation agricole.

Annexe du chapitre 5

1. La population ouvrière

1. Effectif ouvrier interrogé

	Hommes		Femmes		Total	
Ouvriers permanents	564	46,8	2	0,4	566	35,3
Ouvriers occasionnels	638	53,2	399	99,6	110	364,7
Totaux	1202	100,0	401	100,0	1669	100,0

2. Age des ouvriers

	Ouvriers permanents (OP)		Ouvriers occasionnels hommes (OOH)		Ouvriers occasionnels femmes (OOF)	
Moins de 20 ans	1	0,1	140	22,3	131	32,9
De 20 à 29 ans	151	27,2	278	44,2	41	10,2
De 30 à 39 ans	201	36,2	129	20,6	66	16,5
De 40 à 49 ans	127	22,9	44	6,9	77	19,3
Plus de 50 ans	76	13,6	38	6,0	84	21,1
Totaux (213)	556	100,0	629	100,0	399	100,0

3. Population du foyer

	OP		OOH		OOF	
Moins de 3 personnes	35	6,2	163	25,5	66	16,5
De 3 à 5 personnes	218	38,7	202	31,7	170	42,7
De 6 à 9 personnes	260	46,1	212	33,3	136	34,1
10 personnes et plus	51	9,0	61	9,5	27	6,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

(216) Les totaux sont parfois inférieurs à l'effectif interrogé. En effet, nous n'avons pas fait figurer les non-réponses lorsque leur nombre n'était pas significatif.

4. Population active masculine dans le foyer

	OP		OOH		OOF	
Aucun homme actif	—	—	—	—	87	21,9
1 homme actif	456	80,9	421	66,3	170	59,4
2 hommes actifs	77	13,7	143	22,6	136	15,5
3 hommes actifs et plus	31	5,4	71	11,1	27	3,2
Totaux	564	100,0	635	100,0	399	100,0

5. Nombre de personnes autres que le chef de foyer ayant une activité salariée

	OP		OOH		OOF	
Aucune	459	81,4	409	64,2	167	41,9
1 personne	78	13,9	159	25,0	187	46,9
2 personnes	22	3,9	56	8,7	37	9,2
3 personnes et plus	5	0,8	14	2,1	8,0	2,0
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

6. Origine géographique des ouvriers

	OP		OOH		OOF	
Locaux (Rharb)	457	81,1	395	62,0	309	77,5
Prérif	26	4,6	81	12,7	43	10,8
Rif	48	8,6	76	12,0	16	4,1
Plaines atlantiques	8	1,4	26	3,1	7	1,7
Haut-Atlas et Sud	14	2,4	21	4,0	13	3,2
Autres	11	1,9	40	6,2	11	2,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

7. Date d'arrivée dans la région de Sidi Slimane-Sidi Kacem

	OP		OOH		OOF	
Originaire de l'endroit	429	76,8	374	59,4	282	72,6
Depuis plus de 20 ans	41	7,4	17	2,6	14	3,5
Depuis 10 à 20 ans	57	10,2	15	2,3	8	2,0
Depuis 5 à 10 ans	23	4,1	15	2,3	2	0,5
Depuis 1 à 5 ans	6	1,0	22	3,4	7	1,7
Depuis moins de 1 an	3	0,5	189	30,0	76	19,7
Totaux	559	100,0	632	100,0	389	100,0

2. L'habitat

8. Lieu d'habitat

	OP		OOH		OOF	
Habitat installé dans la ferme	154	28,3	124	19,4	17	4,2
Douars autour de la ferme	90	16,5	125	19,5	33	8,3
A moins de 1 h de marche	195	35,9	221	34,7	148	37,1
A plus de 1 h de marche	105	19,3	168	26,4	201	50,4
Totaux	544	100,0	638	100,0	399	100,0

9. Type d'habitat

	OP		OOH		OOF	
Majorité des pièces en dur	129	22,9	133	21,0	33	8,3
Majorité des pièces en <i>tob</i>	418	74,2	472	74,5	336	84,3
Majorité des pièces en <i>noualla</i>	11	1,9	8	1,2	7	1,7
Majorité des pièces en baraque	6	1,0	21	3,3	23	5,7
Totaux	564	100,0	634	100,0	399	100,0
1 pièce	83	15,1	179	31,0	114	30,0
2 pièces	213	38,8	156	27,0	163	42,8
3 pièces	144	26,3	130	22,5	65	17,2
4 pièces et plus	109	19,8	112	19,5	38	10,0
Totaux	549	100,0	577	100,0	380	100,0

3. Attachés économiques dans l'agriculture traditionnelle

3.1. Capital foncier et moyens de production

10. Propriétés *melk* possédées par les salariés

	OP		OOH		OOF	
Aucun <i>melk</i>	537	95,3	595	93,4	392	98,3
Moins de 2 ha	14	2,5	17	2,6	4	1,0
De 2 à 5 ha	3	0,5	17	2,6	2	0,5
Plus de 5 ha	10	1,7	9	1,4	1	0,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

11. Droits sur la terre collective

	OP		OOH		OOF	
Aucune part	408	72,4	505	79,2	335	84,0
De 0 à 2 ha	34	6,0	22	3,4	6,0	1,5
De 2 à 5 ha	67	11,9	74	11,6	37	9,3
De 5 à 10 ha	49	8,7	36	5,7	19	4,7
Plus de 10 ha	6,0	1,0	1,0	0,1	2,0	0,5
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

12. Attelages possédés

	OP		OOH		OOF	
Aucun attelage	503	89,3	511	83,0	Non enquêté	
Un demi attelage	3,0	0,5	14	2,2		
1 petit attelage	35	6,2	44	7,2		
1 grand attelage	20	3,5	37	5,9		
2 attelages	3,0	0,5	11	1,7		
Totaux	564	100,0	617	100,0		

3.2. Mode d'exploitation des terres

13. Mode d'exploitation du *melk*

	OP		OOH		OOF	
Exploité directement	13	48,2	27	61,4	5	71,6
Laissé à la famille	1	2,4	8	18,2	1	14,2
Travaillé par un <i>khammès</i>	---	---	2	4,5	---	---
Donné en association	6	22,2	5	11,4	---	---
Donné en location	6	22,2	2	4,5	1	14,2
Totaux	27	100,0	44	100,0	7	100,0

14. Mode d'exploitation de la terre collective

	OP		OOH		OOF	
Exploité par le foyer	54	35,1	66	50,4	28	44,5
Laissé à la famille	3	1,9	9	6,8	5	7,9
Travaillé par un <i>khammès</i>	4	2,5	2	1,5	2	3,1
Donné en association	38	24,7	16	12,2	10	15,9
Donné en location	55	35,5	38	29,1	18	28,6
Totaux	154	100,0	131	100,0	63	100,0

15. Terres prises en association ou en location

	OP		OOH		OOF	
Nombre d'ouvriers prenant de la terre en association	16	2,8	25	3,9	3	0,7
Nombre d'ouvriers prenant de la terre en location	28	5,0	45	7,0	5	1,2
Ne prennent rien	520	92,2	568	89,1	391	98,1
Totaux	564	100	638	100	399	100

16. Répartition des terres exploitées directement par les salariés agricoles

	OP		OOH		OOF	
N'exploite aucune terre	447	79,3	484	75,9	351	88,0
Exploite moins de 2 ha	23	4,0	27	4,0	10	2,5
Exploite de 2 à 5 ha	39	6,9	74	11,6	22	5,6
Exploite de 5 à 10 ha	44	7,9	39	6,2	15	3,7
Exploite plus de 10 ha	11	1,9	14	2,1	1	0,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

3.3. Cheptel possédé

17. Bovins possédés par les salariés agricoles

	OP		OOH		OOF	
Aucun bovin	398	70,6	502	78,7	349	87,5
1 bovin	69	12,2	64	10,0	15	3,7
De 2 à 4 bovins	81	14,4	57	9,0	30	7,6
5 bovins et plus	16	2,8	15	2,3	5	1,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

18. Ovins possédés par les salariés agricoles

	OP		OOH		OOF	
Aucun ovin	541	96,0	607	95,2	390	97,8
Moins de 10 ovins	11	1,9	11	1,7	3	0,7
Plus de 10 ovins	12	2,1	20	3,1	6	1,5
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

19. Chevaux, mulets, ânes possédés par les salariés agricoles

	OP		OOH		OOF	
Aucun	418	74,2	489	76,7	342	85,8
1 ou 2 chevaux ou mulets	18	3,1	32	5,0	8	2,0
1 ou 2 chevaux ou mulets + ânes	19	3,3	26	4,0	4	1,0
Anes seuls	109	19,4	91	14,3	45	11,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

3.4. Cheptel exploité

20. Bovins pris ou donnés en association

	OP		OOH		OOF	
Aucun bovin pris en association	515	91,4	597	93,6	380	95,3
1 bovin pris	33	5,8	25	3,9	12	3,0
2 à 5 bovins pris	16	2,8	16	2,5	7	1,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0
Aucun bovin donné en association	558	99,0	534	99,4	399	100,0
1 à 3 bovins donnés	6	1,0	4	0,6	---	---
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

21. Ovins pris ou donnés en association

	OP		OOH		OOF	
Aucun bovin pris en association	554	98,3	628	98,5	394	98,8
1 à 10 ovins pris	3	0,5	4	0,6	2	0,5
10 à 30 ovins pris	7	1,2	6	0,9	3	0,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0
Aucun ovin donné en association	560	99,3	636	99,7	399	100,0
10 à 30 ovins donnés	4	0,7	2	0,3	—	—
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

22. Répartition des bovins exploités directement (propriété + pris en association – donnés en association)

	OP		OOH		OOF	
Aucun bovin exploité	355	63,0	469	73,6	331	83,0
1 à 4 bovins exploités	98	17,4	78	12,2	25	6,2
5 à 10 bovins exploités	86	15,2	67	10,5	33	8,3
Plus de 10 bovins exploités	25	4,4	24	3,7	10	2,5
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

4. Comportements économiques

4.1. Approvisionnement

23. Approvisionnement en céréales

	OP		OOH		OOF	
Pas d'achat. Autoconsommation	15	2,6	13	2,0	11	2,7
Autoconsommation + achat de grains au souk	82	14,6	98	15,4	29	7,3
Achat au souk exclusivement 3 ou 4 fois par an	2	0,3	—	—	—	—
Achat de grains chaque mois	38	6,8	27	4,2	24	6,1
Achat au souk par semaine ou quinzaine	409	72,6	405	63,5	298	74,7
Achat à l'épicerie du douar	1	0,1	—	—	—	—
Achat de farine au souk	3	0,6	4	0,6	2	0,5
Achat de farine à l'épicerie du douar	11	2,0	31	4,9	23	5,8
Achat de pain	2	0,3	48	7,6	3	0,7
Nourris par la ferme	1	0,1	12	1,8	9	2,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

24. Achat d'huile

	OP		OOH		OOF	
Achète l'huile au souk	78	13,8	159	24,9	130	32,6
Achète l'huile à l'épicerie	486	86,2	441	69,2	258	64,7
Non-réponse			38	5,9	11	2,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

25. Achat de sucre

	OP		OOH		OOF	
Achète le sucre au souk	62	10,9	141	22,1	112	28,1
Achète le sucre à l'épicerie	502	89,1	458	71,8	276	69,2
Non-réponse	—	—	39	6,1	11	2,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

26. Fréquentation et paiement de l'épicerie

	OP		OOH		OOF	
Ne fréquente pas l'épicerie	35	6,3	122	19,2	70	17,5
Paiement comptant	32	5,6	131	20,6	101	25,4
Paiement à la semaine	8	1,4	33	5,1	35	8,7
Paiement à la quinzaine	480	85,2	308	48,3	164	41,2
Paiement au mois	4	0,7	2	0,3	1	0,2
Paiement quand il peut	5	0,8	42	6,5	28	7,0
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

27. Dettes à l'épicerie

	OP		OOH		OOF	
Pas de dette	45	8,5	181	35,1	151	45,9
Dettes de 1 000 à 5 000 F	344	65,1	262	50,8	162	49,3
Dettes de 5 000 à 10 000 F	108	20,4	54	10,5	12	3,6
Dettes de plus de 10 000 F	32	6,0	19	3,6	4	1,2
Totaux	529	100,0	516	100,0	329	100,0
(Ne fréquente pas l'épicerie)	(35)	—	(122)	—	(70)	—

28. Autres dettes

	OP		OOH		OOF	
A d'autres dettes	295	52,4	100	15,6	44	11,0
N'a pas d'autres dettes	269	47,6	538	84,4	355	89,0
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

4.2. Transport

29. Véhicules possédés

	OP		OOH		OOF	
Une bicyclette	424	75,2	333	52,2	6	1,6
Un vélomoteur	10	1,8	4	0,6	1	0,2
Une moto	1	0,1	—	—	—	—
Une automobile	—	—	—	—	—	—
Une charrette	4	0,7	1	0,1	1	0,2
Ne possède rien	125	22,2	300	47,1	391	98,0
Effectif ouvrier	564	100,0	638	100,0	399	100,0

5. Formation

5.1. Formation générale

30. Scolarisation

	OP		OOH		OOF	
N'est pas allé à l'école	538	95,4	527	82,7	389	97,5
Ecole primaire	6	1,0	76	11,9	7	1,8
Ecole secondaire	—	—	10	1,5	—	—
Non-réponse	20	3,6	25	3,9	3	0,7
Effectif ouvrier	564	100,0	638	100,0	399	100,0

31. Langues parlées

	OP		OOH		OOF	
Ne parle pas du tout français	532	94,4	520	81,6	386	96,8
Parle un peu français	27	4,8	60	9,4	11	2,7
Parle bien français	5	0,8	58	9,0	2	0,5
Effectif ouvrier	564	100,0	638	100,0	399	100,0
Parle espagnol	11	1,9	8	1,2	1	0,2
Parle berbère	52	9,2	86	13,5	7	1,8
Effectif ouvrier	564	100,0	638	100,0	399	100,0

32. Alphabétisation

	OP		OOH		OOF	
Lit et écrit les caractères arabes	92	16,3	162	25,4	24	6,0
Lit et écrit les caractères latins	18	2,6	102	15,9	11	2,7
Ni ne lit ni n'écrit	454	811	374	58,7	364	91,3
Effectif testé	564	100,0	638	100,0	399	100,0

5.2. Notions d'arithmétique

33. Test d'addition

	OP		OOH		OOF	
Solution juste à l'opération 5+7	115	20,4	193	30,3	19	4,7
Puis à l'opération 22 + 13	103	18,2	184	28,9	19	4,7
Puis à l'opération 252 + 648	82	14,5	155	24,2	18	4,6
Effectif testé	564	100,0	638	100,0	399	100,0

34. Test de soustraction

	OP		OOH		OOF	
Solution juste à l'opération 12 - 4	62	11,0	137	21,5	16	4,0
Puis à l'opération 37 - 14	53	9,4	130	20,4	16	4,0
Puis à l'opération 1273 - 622	36	6,3	116	18,1	13	3,2
Effectif testé	564	100,0	638	100,0	399	100,0

35. Test de multiplication

	OP		OOH		OOF	
Solution juste à l'opération 6 x 3	52	9,3	120	18,9	10	2,5
Puis à l'opération 121 x 8	41	7,2	100	15,6	9	2,2
Puis à l'opération 227 x 78	25	4,4	81	12,6	8	2,0
Effectif testé	564	100,0	638	100,0	399	100,0

36. Test de division

	OP		OOH		OOF	
Solution justes à l'opération 15/3	32	5	106	16,7	10	2,5
Puis à l'opération 560/4	21	—	89	13,9	8	2,0
Puis à l'opération 1350/5	13	2,3	86	13,4	4	1,0
Effectif testé	564	100,0	638	100,0	397	100,0

37. Nombre d'opérations connues

	OP		OOH		OOF	
Ne sait faire aucune opération	450	79,8	448	70,3	381	95,5
Sait faire une addition	48	8,6	49	7,6	3	0,7
Sait faire addition et soustraction	16	2,8	18	2,8	6	1,5
Sait faire addition, soustraction et multiplication	22	3,9	20	3,1	1	0,2
Sait faire les 4 opérations	28	4,9	103	16,2	8	2,1
Effectif testé	564	100,0	638	100,0	399	100,0

5.2. Connaissances techniques**38. Conduite et permis de conduire**

	OP		OOH		OOF	
Permis de conduire moto	1	0,1	—	—	—	—
Permis de conduire V L	3	0,5	3	0,4	1	0,2
Permis de conduire P L	55	9,7	18	2,8	—	—
Permis de conduire VL + PL	3	0,5	2	0,3	—	—
Aucun permis	502	89,0	577	90,4	398	99,8
Sait conduire un tracteur	308	54,6	168	26,3	—	—
Effectif ouvrier	564		638		399	

39. Antécédents dans l'agriculture avant l'emploi comme ouvrier agricole permanent

N'a jamais été responsable d'une exploitation agricole (fellah)	271	48
A eu un emploi de <i>khammès</i>	56	10
A été exploitant agricole non propriétaire	101	18
A été exploitant propriétaire	136	24
Total	564	100

6. La situation professionnelle des ouvriers permanents

6.1. Antécédents de l'emploi salarié

40. Antécédents de l'emploi salarié des ouvriers permanents

A travaillé auparavant comme ouvrier occasionnel	107
A travaillé comme ouvrier permanent dans une autre ferme	25
Pendant moins de 1 an	18
Pendant plus de 1 an	7
Total	132

41. Emploi salarié hors de l'agriculture des ouvriers permanents

Pendant moins de 1 an	16	25,8
Pendant 1 à 5 ans	29	46,8
Pendant plus de 5 ans	17	27,4
Total	62	100,0

42. Catégorie de l'emploi actuel des ouvriers permanents

Caporal	72	12,7
Gardien	91	16,2
Tractoriste	14	25,6
Ouvrier spécialisé	81	14,4
Manceuvre non spécialisé	17	31,1
Total	564	100,0

43. Ancienneté dans la ferme des ouvriers permanents

Moins de 2 ans	5	0,8
Entre 2 et 5 ans	27	4,7
Entre 5 et 10 ans	192	34,2
Entre 10 et 15 ans	147	26,7
Plus de 15 ans	192	34,2
Total	563	100,0

44. Mobilité dans l'emploi des ouvriers permanents

N'a pas changé d'emploi depuis qu'il est ouvrier permanent dans la ferme	313	55,5
A été affecté à 2 emplois successifs dans la ferme	199	35,3
A été affecté à 3 emplois	34	6,2
A été affecté à 4 emplois et plus	17	2,8
Total	563	100,0

45. Salaire quotidien des ouvriers permanents

Moins de 400 F par jour de travail	19	3,1
De 400 à 450 F	105	18,7
De 450 à 500 F	253	45,0
De 500 à 600 F	125	22,4
De 600 à 700 F	31	5,5
Plus de 700 F	30	5,3
Paiement à la quinzaine	554	
Paiement au mois	5	
Paiement à la tâche	4	
Salaire précédent plus élevé	155	27,6
Salaire précédent moins élevé	314	55,8
Sans changement	94	16,6
Total	563	100,0

46. Primes et avantages des ouvriers permanents

A droit à une prime	100
N'a pas droit à une prime	463
A droit à des avantages en nature	55
N'a pas droit à des avantages en nature	508

47. Congé des ouvriers permanents

Pas de congé	8	1,4
Deux semaines de congé	532	94,5
Trois semaines de congé	16	2,9
Un mois de congé	7	1,2
Total	563	100,0

Attitudes

48. Appartenance des ouvriers permanents au syndicat

Adhèrent actuellement à un syndicat	130	23,0
A adhéré mais n'adhère plus	254	45,2
N'a jamais adhéré à un syndicat	119	31,8
Total	563	100,0

49. Attitude des ouvriers permanents vis-à-vis de la retraite

Souhaiterait s'installer comme fellah	241	42,9
Se fera entretenir par ses enfants	77	13,6
Souhaite s'installer comme commerçant	71	12,0
Ne fera rien	22	3,9
Sans opinion	152	27,6
Total	563	100,0

50. Attitude des ouvriers permanents vis-à-vis du changement de métier

Voudraient changer de métier	355	63,1
Ne désirent pas changer	208	36,9
<i>Changement de métier pour devenir:</i>		
Fellah	319	90,0
Commerçant	13	3,5
Aller en ville	23	6,5
Total	355	100,0

51. Attitude des ouvriers permanents vis-à-vis de l'enrichissement

Dans le métier d'ouvrier permanent, les économies sont:		
Possibles		17
Impossibles		546
<i>Si toutefois ils parvenaient à en réaliser, ils les utiliseraient:</i>		
A acheter du bétail	276	49,2
A acheter de la terre	180	32,1
A devenir commerçant	17	3,0
A acheter des biens mobiliers (tapis, cuivres)	12	2,1
A s'installer en ville	7	1,2
A acheter un véhicule	2	0,3
Sans opinion	6	12,1

52. Attitude des ouvriers permanents vis-à-vis des autres conditions sociales

<i>La condition du fellah est, par rapport à la leur :</i>	
Meilleure	434
Pareille	8
Moins bonne	5
Sans opinion	3
<i>Celle d'ouvrier d'usine est :</i>	
Meilleure	510
Pareille	5
Moins bonne	32
Sans opinion	16
Effectif des ouvriers permanents	564

7. La situation professionnelle des ouvriers occasionnels**7.1. Antécédents de l'emploi salarié****53. Antécédents dans l'agriculture traditionnelle**

	OOH	
N'a jamais été fellah	302	53,6
A été fellah locataire	60	10,7
A été fellah associé	40	7,1
A été <i>khammès</i>	161	28,6
Non réponse	(34)	(—)
Effectif des ouvriers occasionnels	597	

54. Antécédents dans l'emploi salarié

	OOH		OOF	
N'a jamais été ouvrier permanent	481	81,5	390	97,8
A été ouvrier permanent	116	19,4	9	2,2
Effectif des ouvriers occasionnels	597	100,0	399	100,0

7.2. Situation professionnelle

55. Dissémination de l'emploi

	OOH		OOF	
Ne travaille que dans cette ferme	294	49,3	279	70,0
Travaille dans deux fermes	211	35,3	82	20,5
Travaille dans plusieurs fermes	16	2,6	2	0,5
Non-réponse	76	12,7	36	9,0
Effectif des ouvriers occasionnels	597	100,0	399	100,0

56. Durée de l'emploi

	OOH		OOF	
Moins de 3 mois	218	36,5	69	17,3
De 3 à 6 mois	177	29,7	142	35,6
De 6 à 9 mois	142	23,8	167	41,9
De 9 à 12 mois	60	10,0	21	5,2
Effectif des ouvriers occasionnels	597	100,0	399	100,0

57. Salaire quotidien

	OOH		OOF	
Entre 250 et 300 F	52	8,7	270	67,8
Entre 300 et 350 F	76	12,7	119	30,0
Entre 350 et 400 F	355	59,5	9	2,2
Entre 400 et 500 F	90	15,1	—	—
Entre 500 et 700 F	24	4,0	—	—
<i>Effectif des ouvriers occasionnels</i>	597	100,0	399	100,0
Le salaire varie selon les travaux	207		105	
Le salaire ne varie pas selon les travaux	390		294	

58. Syndicat

	OOH		OOF	
Adhère actuellement à un syndicat	22	3,6	3	0,7
A adhéré mais n'adhère plus	71	11,9	3	0,7
N'a jamais adhéré à un syndicat	504	84,5	393	98,6
Effectif des ouvriers occasionnels	597	100,0	399	100,0

8. La récupération des terres de colonisation

59. Opinion des ouvriers enquêtés sur la récupération des fermes de la colonisation

	OP	OOH
Distribuer les terres nues et laisser les terres plantées à l'Etat	8,7	5,0
Distribuer toutes les terres	65,3	49,3
Laisser toutes les terres à l'Etat	24,1	36,5
Ne sait pas	1,7	9,0

60. Quels sont les changements depuis la récupération des terres ?

	OP	OOH
La situation était meilleure avant	44,5	23,4
La situation est pareille	18,7	17,6
La situation est meilleure maintenant	38,8	59,0
	100,0	100,0

Chapitre 6

Le pastoralisme sur les hauts-plateaux de l'Oriental

Cette étude se fonde en grande partie sur les données recueillies en 1996 à l'occasion d'un travail d'évaluation du projet de « développement des parcours et de l'élevage » de l'Oriental marocain dont l'aire d'action correspond à la grande région d'élevage des hauts plateaux (217). L'étude s'est essentiellement intéressée à l'analyse et à la compréhension de l'évolution du système pastoral qui constitue depuis des siècles l'activité dominante de cette région. Elle ne s'est pas attachée à la description du projet qui a fait l'objet d'études séparées (218). Elle a, par contre, tenu compte de certains de ses effets lorsque ceux-ci contribuaient à une modification de la situation de base dont on faisait l'analyse. L'étude s'est proposé de mettre en perspective les deux grands questionnements qui sous-tendent les réflexions sur l'évolution des systèmes pastoraux. Partant d'un modèle de pastoralisme traditionnel, nomade ou semi-nomade, on se demande tout d'abord, lorsque ces systèmes se transforment, dans quelle mesure la ressource pastorale reste la base (ou, tout au moins, une

(217) Cet article a été mis en forme par Grigori Lazarev en mai 2004. Il se fonde sur des travaux de l'auteur, notamment ceux conduits en 1996 dans le cadre d'une mission d'évaluation par le FIDA du Projet de développement des parcours et de l'élevage de l'Oriental marocain (PDPEO). Outre ses propres travaux, l'auteur a utilisé des travaux des membres de l'équipe qui l'a accompagné en 1996. Il est ainsi redevable aux travaux d'Abderrahman Youssefi pour la section sur les ressources pastorales, à ceux d'Alain Bourbouze pour la section sur la stratification socio-économique, à ceux d'Anouchka Lazarev pour la section sur les femmes de l'Oriental. Cet article a été mis en ligne sur le site du CIHEAM et a fait ensuite l'objet d'une publication dans le *Bulletin économique et social du Maroc*, « Le pastoralisme dans l'Oriental marocain », CIHEAM Paris, Extraits d'un texte de 1996 actualisés et mis en ligne sur le site CIHEAM en juillet 2008. Texte repris dans le *Bulletin économique et social du Maroc*, juillet 2009.

(218) *Evaluation à mi-parcours du projet PDPEO*, Rapports du FIDA, Rome, 1996.

composante déterminante) du système de production. On se demande, en même temps, si on peut encore parler de « société pastorale ».

Les ressources pastorales sont-elles toujours le pivot économique de l'Oriental ?

Longtemps la réponse fut sans conteste affirmative : les parcours constituaient la ressource principale de sociétés pastorales organisées de façon cohérente pour les exploiter durablement. Aujourd'hui, pour de nombreuses raisons, ces ressources sont devenues l'objet d'une intense compétition individuelle, et elles sont, exponentiellement, exploitées de façon minière. Cette forme d'exploitation entraîne depuis plusieurs décennies une évolution régressive des milieux, obligeant de plus en plus les populations à transformer et adapter leur système économique. L'ajustement se fait par la fixation autour de zones agricoles toujours plus étendues et enceintes de zones de pâturage surexploitées. Il se fait, en même temps, par une appropriation des parcours collectifs par de grands éleveurs qui en écartent leurs contribuables moins favorisés. L'ajustement se fait aussi par un recours croissant aux ressources fourragères extérieures aux parcours. Il se fait encore par une diversification des activités économiques, par l'association du travail rural et de l'implantation en milieu urbain, par le recours au salariat, enfin, hélas, par la paupérisation.

Dans un tel contexte, le pastoralisme – c'est-à-dire une certaine primauté donnée aux ressources des parcours et à l'organisation économique et sociale qui y est liée – peut-il encore avoir la signification prioritaire qu'il avait autrefois – à supposer que tout soit fait pour en restaurer la productivité ? Répondre affirmativement ferait probablement fi du changement social et économique. Une réponse plus nuancée reconnaîtrait en revanche l'importance de la ressource pastorale dans l'Oriental, mais sous réserve de reconsidérer, de façon réaliste, sa place dans des systèmes de production diversifiés et en évolution rapide. Ne serait-ce pas alors une leçon à retenir pour une nouvelle phase du développement de l'Oriental ?

La société pastorale existe-t-elle encore ?

La seconde question interpelle la notion de solidarité ethnolignagère, sur laquelle s'est fondée l'approche sociologique du projet de développement de l'Oriental. Cette notion a trouvé son fondement dans une certaine idée de la continuité de la société pastorale et de ses valeurs profondes. Elle procède d'un présupposé, à savoir que l'héritage des formes d'organisation de cette

société pouvait servir de socle à une organisation moderne qui en conserverait la solidarité et la solidité.

Une société pastorale traditionnelle se caractérise par une très forte cohésion sociale à base tribale, celle-ci permettant, à la fois, l'agrégation des groupes pour défendre le territoire pastoral et, par ailleurs, leur segmentation aux niveaux appropriés, selon les lieux et les saisons, afin de permettre la meilleure exploitation des ressources et de leur complémentarité. Les analyses que l'on peut faire aujourd'hui des sociétés de l'Oriental renvoient une image qui semble conforter l'idée d'une permanence des structures traditionnelles : n'y retrouve-t-on pas – par-delà les découpages administratifs modernes – d'apparentes cohésions tribales, des identités segmentaires, des affirmations de solidarités lignagères, un « leadership » tribal ou lignager accepté par consensus ?

Mais s'agit-il d'une permanence ou d'une reconstruction, d'une réutilisation visant à mieux servir des intérêts nouveaux ? La « société pastorale » d'aujourd'hui n'a en effet plus grand chose de commun avec celle des nomades de jadis, celle des *arab rahala*. Une majorité d'éleveurs est constituée de *fellah kessab*, des agriculteurs-éleveurs qui ne se déplacent plus beaucoup autour de leurs terrains de culture. Une autre fraction vit en ville – dans des « bourgs ruraux » tels que Bouarfa, Tendrara, Merija, Aïn Beni Mathar, maintenant la fiction de la ruralité par l'entretien d'un élevage sur le parcours collectif. Les grands éleveurs, qui pratiquent encore un certain nomadisme, utilisent le camion, bafouent la solidarité tribale en s'appropriant *de facto* les parcours collectifs et ne manquant pas, par ailleurs, d'établir une partie de leur famille dans un centre urbain. Quant aux pauvres, si nombreux, ne sont-ils pas des déracinés sociaux, contraints aux expédients pour survivre dans leur propre société ? Nombreux aussi sont les exclus qui ont été poussés à l'exode définitif dans des villes où s'accumulent les problèmes du chômage.

Qu'y a-t-il alors de commun entre cette société réelle et l'image « pastorale » qu'elle tente de nous renvoyer ? Certainement pas grand chose. Mais alors, la question est autre : pourquoi cette société, marquée par l'individualisme, l'inégalité, la compétition, tient-elle tant à renvoyer cette image d'une société pastorale à base tribale et lignagère, en dépit de son décalage évident par rapport à la réalité ?

Une relecture du milieu social actuel pourrait apporter des éléments de réponse. En raisonnant à partir d'une connaissance générale des dynamiques

socio-politiques, ne peut-on penser que si les formes sociales affirmées ont une telle force, c'est bien parce qu'elles constituent une fiction utile et souvent profitable? Le bon usage de cette fiction ne permet-il pas aux puissants d'accaparer les ressources collectives sous le couvert du droit coutumier, qui en réserve à tous l'accès gratuit et illimité? Ne leur permet-il pas de drainer à leur profit les subsides de l'Etat? Ne leur permet-il pas d'y trouver les soutiens d'un pouvoir politique, légitimé ensuite par les mécanismes électoraux? Cette fiction ne permet-elle pas, aussi, aux plus pauvres ou aux ruraux établis en ville de ne jamais perdre leurs droits sur les parcours et les terres, et donc de toujours garder l'espoir d'un retour à l'élevage? On le constate, de bonnes raisons peuvent expliquer ce jeu de miroir. Mais alors, ne faut-il y voir qu'une immense hypocrisie? Ou bien au contraire une remarquable faculté d'adaptation d'une société qui aurait appris à valoriser son interprétation de la situation en fonction d'une certaine efficacité sociale et politique – notamment dans ses rapports avec l'Etat?

Ces deux grandes questions constituent une sorte de « toile de fond » des quelques interrogations thématiques que s'est proposées cette étude. On a en effet concentré l'analyse sur cinq grands questionnements. Qu'est-ce que la « population pastorale »? Quels sont l'état et l'usage des ressources pastorales? Quels sont les rapports entre les structures sociales et les droits sur l'espace pastoral? Comment les producteurs se différencient-ils et quelles sont leurs diverses stratégies? Qu'est-ce qu'une « femme pastorale » et quelle est sa situation dans la société de l'Orient?

Évolution du découpage administratif de la région étudiée

En 1990		Depuis 1992	
Province	Communes rurales	Province	Communes rurales
Oujda	1. Ouled Sidi Abdelhakem - Tribu Ouled Sidi Abdelhakem - Superficie: 700 km ² - Nombre de familles: 900	Jerada	1. Ouled Sidi Abdelhakem
Oujda	2. Aïn Beni Mathar - Tribu Beni Mathar - Superficie: 1 600 km ² - Nombre de familles: 897	Jerada	2. Aïn Beni Mathar
Oujda	3. Merija - Tribu Ouled Sidi Ali Bou Chnafa - Superficie: 1 654 km ² - Nombre de familles: 1 075	Jerada	3. Merija 4. Ouled Ghzayal
Oujda	4. El Ateuf - Tribu Zwa - Superficie: 1 634 km ² - Nombre de familles: 1 012	Jerada	5. El Ateuf 6. Ouled M'hammed
Figuig	5. Tendrara - Tribu Beni Guil - Superficie: 8 719 km ² - Nombre de familles: 304	Figuig	7. Tendrara 8. Maatarka
Figuig	6. Bouarfa - Tribu Beni Guil - Superficie: 16 988 km ² - Nombre de familles: 1 675	Figuig	9. Bouarfa - Beni Guil

Nombre de familles: estimation en 1989. Il s'agit de familles étendues, celles correspondant à la tente ou *khaima*. Le nombre de foyers-ménages est donc plus élevé (de l'ordre de 10 000). C'est ce dernier chiffre qui a été retenu en 1990 pour évaluer le nombre des bénéficiaires potentiels.

1. La « population pastorale »

La transformation du « genre de vie »

Traditionnellement, le nomadisme était le fait de groupes importants, armés et rassemblant, à divers niveaux de segmentation, tous les membres d'une même tribu, d'une même fraction, d'un même lignage. Ces groupes s'étaient partagé le territoire en zones d'influence dont les centres de gravité se situaient autour des terres de culture collectives et des points d'eau utilisés en été. Des accords multiples favorisaient la mobilité de ces groupements, celle-ci étant dictée par deux impératifs : la recherche des pâturages, elle-même soumise aux variations climatiques et aux complémentarités entre parcours d'hiver et d'été, et les déplacements vers les marchés. Ces derniers formaient les trois pôles de la vie nomade : en automne, le Tafilalet pour les dattes ; en hiver, Figuig pour les vêtements ; en été, Missour ou Oujda pour les céréales, chaque catégorie de produits étant échangée contre des moutons.

Des années 20 aux années 50-60, plusieurs facteurs avaient progressivement transformé le nomadisme traditionnel : la sécurité, la création de marchés nouveaux et, dans les années 30-50, l'ouverture des mines et des chantiers de l'alfa. La sécurité avait entraîné l'éclatement du groupe nomade de grande taille, surtout justifié par ses possibilités de défense (219). A la fin des années 50, le nomadisme, encore dominant dans les steppes de l'Oriental, était devenu un phénomène de petits groupes. Les tentes isolées étaient devenues fréquentes, tandis que les campements les plus importants n'en rassemblaient qu'une dizaine, réunissant autour du maître des parents plus ou moins clients, les bergers et les serviteurs. C'est à cette époque que les plus petits éleveurs ont commencé à abandonner les déplacements de longue distance.

La création de marchés nouveaux au milieu de la steppe, Aïn Beni Mathar (alors Berguent), Tendrara, Bouarfa, avait favorisé le commerce du mouton – à l'époque, largement tourné vers l'exportation – transformant des pasteurs à élevage vivrier en pasteurs à élevage marchand, parfois même en éleveurs spéculateurs, rompant ainsi le cycle des marchés traditionnels.

(219) Ces références à la situation des hauts plateaux à la fin des années 50 se fondent sur une étude que l'auteur, alors encore étudiant, avait pu conduire dans le cadre des travaux de terrain entrepris par une société d'études, la SERESA, dont le mandat était de faire un bilan de l'agriculture au Maroc au lendemain de l'Indépendance.

Enfin, l'accès aux revenus nouveaux procurés par le travail dans les mines, les chantiers de l'alfa et l'émigration, avait rendu une grande partie des populations de la steppe tributaire des revenus salariés. A la fin des années 50, on pouvait parler d'une sorte de « prolétarisation » de la steppe, largement soumise à la politique de crédit des « économats », ces comptoirs de vente de l'entreprise qui suivaient les chantiers alfatiers. De très nombreux ruraux (près du quart des familles rurales), dont les troupeaux avaient été décimés par les sécheresses de 1945-1946, ne dépendaient plus que de ces revenus, tandis qu'une masse importante de petits éleveurs vivaient d'un système mixte fondé sur l'élevage à court rayon et le salariat temporaire. Le travail dans les mines était une importante source de revenu puisqu'une famille sur trois comptait un ouvrier mineur (1 600 en 1953).

Le chemin de fer minier, alors aussi utilisé pour le transport moutonnier et, dans les années 50, l'apparition des premiers camions chez les plus gros éleveurs s'étaient ajoutés aux facteurs précédents pour accélérer les transformations. Le dromadaire, jusqu'alors compagnon indispensable des déplacements nomades, était devenu de moins en moins présent, inutile chez les petits éleveurs, remplacé par le camion chez les plus gros.

Au cours des années 60, les entreprises d'exploitation de l'alfa cessèrent leur activités, tandis que les mines fermaient progressivement (Bouarfa, Boubeker, Taourit, Zellidja dans les années 70 et très prochainement Jerada). Chaque fois qu'ils le purent, les foyers qui dépendaient essentiellement de ces revenus retournèrent vers l'agriculture et l'activité pastorale, mais souvent en prenant attache dans les centres urbains. Il en fut de même pour ceux qui n'avaient plus de troupeau et qui, vivant en ville, conservaient leurs droits, manifestés à l'occasion, sur les parcours et les terres de culture. A l'inverse, l'implantation, dans les centres urbains, des grands et moyens éleveurs, s'intensifia, donnant lieu à une vie familiale bipolaire, en partie rurale et en partie urbaine.

Le survol de l'histoire récente montre que la société était en 1950 tout à fait déstructurée. La société pastorale de l'Oriental, on le verra plus loin, est aujourd'hui largement reconstruite, bien que sur des bases éloignées du système traditionnel. Cette « résilience » du milieu social – cette capacité de réadaptation – est un point fort qui n'est sans doute pas étranger à l'accueil fait au projet par les populations et à la dynamique qui s'est ensuivie.

La population en chiffres

Les statistiques des populations en longue période sont difficilement comparables car elles ne procèdent ni des mêmes méthodes de collecte ni des mêmes définitions des catégories recensées. Ayant fait la part de ces réserves, leur rappel n'en est pas moins indicatif :

	Population totale	Nombre de familles rurales <i>khāïmas</i> *	Population « rurale »	Population « urbaine »
1936	22 851	3 948	—	—
1952	25 808	5 721	20 802	5 000
1958	39 500	(7 500) ^a	33 000	6 500
1982	41 000			
1990	76 800 ^b	8 900 ^b	44 000 ^a	32 800

* La *khāïma*, la tente, est l'unité de compte des familles.

a) Nombre de tentes d'après l'impôt *tertib*.

b) Ce chiffre semble n'englober que la population « rurale ». Il n'indique pas la situation des familles vivant en ville mais ayant conservé leurs attaches rurales dans leur *machiaakat* d'origine.

De tels chiffres sont difficiles à interpréter, notamment pour expliquer le « saut » démographique entre 1952 et 1958. Mais l'important n'est pas là, et l'essentiel n'apparaît pas dans les statistiques démographiques : l'ambiguïté de la notion « rural/urbain ». Des situations multiples ont en effet abouti à donner à la population de l'Oriental la caractéristique globale d'un ensemble humain chevauchant, de façon indistincte et changeante, le domaine du rural, celui de l'urbain, mais aussi celui de l'émigration à attache, les émigrés restant encore souvent comptés socialement parmi la population de la région.

Les données ci-après, recueillies (avant le nouveau découpage communal) pour deux communes du nord (El Ateuf et Merija) et les deux communes du sud, donnent quelques indications sur cette situation (220).

(220) Enquête INAV, Hammoudi, 1992.

Population « rurale » et « rurale à attache urbaine »

Communes rurales	Nombre de foyers (y compris émigrés)	Foyers (tentes) vivant en milieu rural	Foyers « ruraux » urbanisés	Foyers émigrés non ruraux
CR Merija	2 116	1 448	459	209
CR El Ateuf	1 440	922	337	181
CR Tendrara	3 049*	1 975	732	...
CR Bouarfa	1 675	1 179	496	...

* La localisation de 342 foyers n'a pas pu être précisée par les enquêtes en raison de l'ambiguïté des notions de « rural » et de « rural urbanisé ».

Dans les deux communes du nord, 67 % des « tentes » vivent en milieu rural, 22 % sont des ruraux vivant en ville et 10 % des émigrés non ruraux vivant dans les centres urbains de la région ou ailleurs. La population « rurale » fixée, constituée par les éleveurs-agriculteurs (les *fellah-kessab*), compte plus du quart de ses foyers parmi la population urbaine.

Des analyses plus fines montrent que la population vivant en milieu rural est elle-même largement sédentarisée ou quasi fixée sur les lieux de culture (souvent avec des maisons en dur). Dans la commune d'El Ateuf, une enquête portant sur 550 foyers montre ainsi que 24 % seulement des éleveurs continuent à se déplacer avec leurs tentes, 25 % se sont fixés sur leurs terrains de culture, et 51 % ont pris attache en ville. Dans la commune de Merija, la proportion des éleveurs ayant conservé la mobilité de la tente est de 40 % ; les foyers fixés sur leurs terrains de culture, 21 %, les éleveurs avec une résidence ou une attache en ville, 35 %.

Chez les Beni Guil, la proportion d'éleveurs vivant sous la tente représente encore 70 % des foyers, dont le quart est fixé sur leurs terrains de culture. Les éleveurs à attache urbaine représentent cependant une part importante du total, 31 % chez les Beni Guil du sud et 27 % chez les Beni Guil du nord.

De tels chiffres montrent une différence entre le nord où le nomadisme tend à devenir résiduel (le quart des foyers) et le sud (les Beni Guil), où la vie sous la tente reste encore importante (70 %) – cette statistique comprend cependant à la fois de vrais « nomades » et les tentes, les plus nombreuses, qui ne se déplacent plus au-delà d'un rayon de 10 km ou qui se sont fixées. Au nord comme au sud, ils montrent aussi l'importance des situations bipolaires « steppe-ville » qui concernent plus ou moins le tiers des foyers d'éleveurs.

Au total, ces indications démographiques donnent une image confuse de la société pastorale: le «nomade» – presque résiduel, les éleveurs semi-fixés, fixés ou à attache urbaine n'ont plus de genre de vie en commun. Bien que vivant des mêmes ressources des parcours et des terres agricoles, ils constituent des facettes contrastées d'une même population. La situation des femmes, que l'on examine un peu plus loin, les montre, elles aussi, divisées, séparées au sein même des familles entre la tente et la maison citadine. La polygamie, qui concerne quelque 30 à 35 % des familles, joue un rôle dans cette organisation domestique. Confronté à une telle différenciation, peut-on parler d'une même société pastorale?

Les données de référence manquent pour mesurer les tendances, mais toutes les informations concourent pour indiquer que la fixation des ruraux sur les terrains de culture et autour des forages est devenue un processus continu et inéluctable, tandis que sa manifestation urbaine tend à obéir à une aspiration collective de plus en plus affirmée. Le vrai nomadisme, pour sa part, devient une sorte de privilège social, réservé à ceux qui en ont les moyens, les grands éleveurs plus proches d'une entreprise de «ranching» moderne que de la «grande tente» d'autrefois.

2. État et usage des ressources pastorales

L'état des ressources pastorales

Les formations végétales peuvent être groupées en quatre formations principales: les formations forestières et préforestières au nord, dans la Gaada de Debdou, et au sud dans la périphérie de Bouarfa; les formations à steppes graminées dominées par l'alfa (*Stipa tenasissima*); les formations à steppes chamaephytiques dominées par l'armoise (*Artemisia herba alba*), les formations chamaephytiques dominées par la chénopodiacee. Globalement, les faciès caractéristiques des steppes à alfa et à armoise sont prépondérants dans les secteurs du nord, les steppes à chénopodiacees dans le sud. Les faciès actuels sont le produit d'une dégénérescence avancée des formations d'origine. Le surpâturage chronique a conduit à une élimination quasi totale des espèces appréciées (*Artemisia herba alba*, *Salsola vermiculata*, *Stipa sp.*, *festuca sp.*, etc.) et à l'installation d'espèces agressives, peu ou pas appréciées et même toxiques (*Anabasis Aphylla*, *Noaea mucronata*, *Atractylis serratuloïdes*, *Peganum harmala*,

Astragalus armatus, *Halogeton sativus* etc.), sans parler des grands domaines qui ont été complètement dénudés de toute végétation pérenne. Les faciès les plus importants sont ceux à alfa et à armoise: on considère qu'ils comprennent, respectivement, 52 % et 21 % de végétation en bon état et 48 % et 79 % de végétation dégradée. La production fourragère en UF et les superficies des différents faciès sont résumées ci-après.

Superficie et production en unités fourragères (UF) des ressources pastorales

	Superficies		Production	
	1 000 (ha)	%	Millions UF	%
Forêts et matorral	20,7	0,6	2,3	2
Alfa	1 245,5	39,8	49,7	44
Armoise	1239,1	39,6	43,4	39
Autres parcours	563,1	18,0	16,0	14
Céréales	61,0	2,0	1,3	1
Total	3 129,4	100	112,7	100

Source: estimations de la mission sur la base des superficies données par les études agrostologiques existantes.

La productivité des parcours

En année moyenne, la production des parcours et des chaumes de céréales est de 113 millions d'UF. Ce sont les UF pâturées. L'essentiel est assuré par les parcours à alfa (44 %) et à armoise (39 %) qui totalisent ainsi les 4/5^e des apports, laissant loin derrière ceux des autres parcours (14 %), des forêts (2 %) et des chaumes (1 %). L'analyse par commune rurale souligne l'importance des nappes alfatières de Tendrara (32 millions d'UF) et de Bouarfa (10 millions d'UF) et celle des parcours à armoise de Tendrara (30 millions d'UF) et Merija (5 millions d'UF). La productivité rapportée à l'hectare demeure très faible et ne dépasse pas 80 UF à l'hectare dans le meilleur des cas (armoise en bon état d'El Ateuf). Les autres sites ont une production, en année moyenne, de 30 à 50 UF à l'hectare. La production des chaumes est insignifiante, de 10 à 30 UF à l'hectare.

Ces données sont susceptibles de varier fortement selon les années. Ainsi en année sèche, la production totale d'UF pâturées peut s'effondrer à 57 millions

d'UF (soit une perte de 50 %) et atteindre 170 millions d'UF en année favorable (soit un gain par rapport à l'année moyenne de 50 %).

Les effectifs du cheptel

L'effectif ovin de l'aire géographique couverte par le projet était, en 1992, de l'ordre de 1 million de têtes (1,014), auquel s'ajoutait 0,3 million de caprins (0,305), soit au total un effectif de 1,3 million de petits ruminants. Au cours des quinze dernières années, l'effectif ovin – qui était en moyenne de 0,9 million de têtes entre 1979 et 1983 – a donc fort peu évolué, bien qu'on observe une faible diminution des effectifs dans les communes dépendant de la province d'Oujda (-9 %) et une augmentation très sensible dans celles de la province de Figuig (+55 %). Les caprins marquent par contre une stagnation dans la province de Figuig, mais une progression dans celle d'Oujda de près de 30 % (de 0,175 à 2,224 millions de têtes), ce qui s'est traduit par une croissance générale des effectifs de 0,250 à 0,3 million en quinze ans, soit 20 %. Les bovins, enfin, fluctuent de façon très sensible, en augmentation continue à Figuig et accusant une très forte variation à Oujda, pour un total globalement modeste d'environ 20 000 têtes.

La confrontation des effectifs animaux et des ressources pastorales permet de dégager des conclusions intéressantes. Le calcul s'appuie sur les besoins estimés par unité zootechnique (de 320 à 380 UF pour les ovins, de 240 à 300 UF pour les caprins, selon les années), sur le nombre d'unités zootechniques (625 800) et sur la productivité calculée des parcours.

Les apports des parcours ne suffisent jamais, même en bonne année. Les déficits calculés sont comblés par les apports d'aliments complémentaires, à hauteur de 90 UF, 160 UF et 210 UF par UZ (221), respectivement pour les bonnes, moyennes et mauvaises années. Le taux de dépendance (rapport des UF fournies par des aliments complémentaires sur les UF totales correspondant aux besoins des animaux) est donc globalement élevé puisqu'il atteint déjà 25 % les bonnes années, 47 % les années moyennes et 70 % lors des années de sécheresse. Il est cependant vraisemblable que, dans ce dernier cas, la demande totale d'UF diminue du fait des ventes exceptionnelles auxquelles les éleveurs sont contraints pour assurer, par des achats d'aliments, la survie du reste du

(221) UZ = unité zootechnique.

troupeau. En admettant que ces ventes conduisent à une chute de 20 % des effectifs, le taux de dépendance reste encore de l'ordre de 60 %, ce qui souligne le rôle stratégique des aliments complémentaires dans les périodes de crise.

Estimation du rapport entre UF pâturées et UF extérieures au parcours

	Année bonne	Année moyenne	Année sèche
Nombre d'unités zootechniques (UZ)	625 800	625 800	625 800
Besoins animaux (millions UF) (a)	226	214	188
Apport des parcours (millions UF)	170	113	57
Apport des aliments complémentaires (millions UF) (b)	56	101	131
Apport d'aliments complémentaires par UZ (en UF)	90	160	210
Taux de dépendance (b/a)	25	47	70

Source: estimations de la mission sur la base de moyennes régionales. Ces estimations doivent bien entendu faire la part des variations locales du potentiel et des systèmes de production.

Le projet PDPEO n'avait rien prévu en matière de lutte contre les agents nuisibles des parcours. Cette omission semble largement due au manque d'information précise sur ces derniers, sur leur distribution et les méthodes appropriées pour les réprimer. Or, les discussions entre les membres de la mission et les éleveurs ont révélé que ces agents pouvaient engendrer des pertes énormes dans les troupeaux et qu'ils représentaient une préoccupation sérieuse. Les agents nuisibles sont extrêmement divers: ce sont des plantes et des champignons toxiques, des prédateurs animaux (particulièrement le chacal), des tiques (dans la région de Merija). Le risque qu'ils constituent mérite d'être mieux évalué et de faire l'objet de politiques de protection.

Les autres ressources des parcours

Le *terfass* (truffe blanche du désert) est passée inaperçu durant la phase initiale du projet, et il n'a fait l'objet d'aucune proposition d'intervention. Son importance n'est apparue qu'après le démarrage, lorsqu'en réponse à une demande extérieure, un circuit de commercialisation efficace a été organisé, permettant de valoriser cette ressource sur les marchés extérieurs

du Moyen-Orient et de l'Europe. Ce sont essentiellement des éleveurs sans troupeau, des bergers, une main-d'œuvre sans emploi et des ouvriers travaillant dans d'autres secteurs qui se sont dirigés vers cette activité rémunératrice, au total quelque 3 000 à 4 000 personnes de la région. La ressource étant libre et accessible à tous, plusieurs centaines de ramasseurs provenant des différents centres urbains sont également venus sur les lieux de production. Cette activité a permis à de nombreux gens de régler leurs dettes auprès de la CNCA ou auprès des commerçants locaux, tandis qu'un grand nombre d'éleveurs sans troupeau ont pu acquérir de petits troupeaux d'ovins et de caprins.

L'année 1994-1995 a été caractérisée par une production précoce exceptionnelle, résultant des pluies abondantes d'automne. En deux mois, entre le 20 novembre et le 20 janvier, les commerçants grossistes opérant dans la région ont acheté pour une valeur de 18 millions de dirhams. Le prix payé aux ramasseurs (bergers et autres) sur les lieux de production a atteint 60 à 70 dirhams le kilo. Les truffes de bon calibre s'échangeaient au prix de 100 dirhams le kilo sur le « marché de gros » de Bouarfa. La production en 1992-1993 et en 1993-1994 a été de l'ordre de 1 200 et 800 tonnes, soit un revenu total payé aux ramasseurs (sur la base d'un prix moyen de 30 Dh/kg) de l'ordre, respectivement, de 36 et 24 millions de dirhams. A titre de comparaison, ce revenu représente 16 et 10 % de la valeur moyenne de la production animale de la région.

Le gibier et la chasse constituent également une ressource potentielle. Actuellement, les réserves cynégétiques sont très réduites, mais les mises en défens ont montré qu'elles pouvaient se reconstituer rapidement.

Conditions du milieu et modes d'utilisation de l'espace pastoral

Les systèmes d'élevage pratiqués dans l'aire géographique couverte par le projet reposent sur l'utilisation des ressources pastorales par des troupeaux qui se déplacent au cours de l'année sur des distances allant de quelques kilomètres à plusieurs centaines. Quatre facteurs liés au milieu physique et aux ressources jouent un rôle essentiel pour expliquer ces déplacements : le climat, la végétation des parcours, l'extension des zones de culture et de sédentarisation et les points d'eau.

Le régime des précipitations et la chaleur estivale dictent le sens général des mouvements des troupeaux. L'hiver, les tentes partent au sud vers les

hauts plateaux de la *Dabra* ou plus loin encore vers les zones sahariennes, le *Sahara*, mais aussi vers les régions d'altitude au sud de Bouarfa. L'été, l'arrivée des chaleurs commande la remontée vers le nord, où les pluies un peu plus abondantes permettent de pratiquer une céréaliculture aléatoire. Cependant, les fluctuations inter- et intra-annuelles des précipitations introduisent de très fortes variations dans ce schéma nord-sud. Dans la plupart des cas, les éleveurs vont là où il a plu, dans la mesure de leurs moyens et dans des lieux reconnus par l'usage. Le gradient des précipitations (210 mm sur les hauts plateaux et 130 mm à Figui) ne propose donc qu'un cadre explicatif très imparfait.

Bien que la végétation soit pâturable en toute saison dans ces régions où la neige reste peu de temps sur le sol, les éleveurs organisent leurs déplacements, séjournant de préférence pendant l'hiver dans les *chebkha*, ou formations à base d'alfa, au printemps dans les *ramdth*, ou zones à armoise – avec quelques navettes entre alfa et armoise si nécessaire – puis, en été, dans les meilleurs sites à armoise, ceux des zones d'épandage des *maader* et des *daya*.

Malgré la présence de quelques espèces associées (*Ormenis*, *hélianthème*), les nappes alfatières ne sont pas très riches (50 UF/ha/an). Elles sont cependant recherchées car elles constituent un abri pour les animaux et les campements par mauvais temps. L'alfa représente aussi une réserve précieuse sur pied, utilisée les années sèches, hiver comme été. C'est en outre le moyen le plus efficace pour conserver les sols généralement meubles de la région. Cette espèce est relativement bien préservée, n'étant pas endommagée par le pâturage des ovins et des caprins. En revanche, elle est peu tolérante au pâturage et à la défoliation intensive qui lui sont imposés par la coupe, le feu ou le pâturage des bovins. Depuis un certain nombre d'années, certains éleveurs ont découvert qu'ils pouvaient tirer de meilleurs profits de l'élevage en mettant plus de bovins dans leurs troupeaux. Cette évolution a ainsi contribué à une extrême dégradation des massifs alfatières, à la mise en mouvement des couches édaphiques superficielles et à l'accélération des phénomènes d'ensablement.

Les steppes à armoise, dont la production est la plus élevée et la plus diversifiée, exercent une forte attraction sur les troupeaux qui y font des séjours prolongés du début du printemps à la fin de l'automne, n'offrant ainsi qu'un trop court repos à la végétation et ne permettant ni la reconstitution de la biomasse ni la production de graines en quantité suffisante. Leurs sols profonds, au bilan hydrique favorable et qui se prêtent bien à la culture, sont, de plus, au cœur des enjeux pour l'installation de parcelles emblavées en céréales.

Nombreux sont les foyers qui pratiquent à présent l'agriculture en sec dans les différentes zones de culture traditionnellement fréquentées par leurs fractions ou leurs lignages. C'est dans ces *woulf* que se concentrent les constructions, celles-ci servant plus de lieu de stockage que d'habitat mais marquant indubitablement un souci d'appropriation. Cette installation est accompagnée, le cas échéant, du creusement de puits. D'autres zones sont aussi mises en réserve, comme les *zniga*, privatisation rampante du parcours que quelques sillons semés en orge et quelques citernes savamment disposées protègent des voisins.

Dans leurs déplacements, les tentes s'arrangent pour être en été près de ces espaces, à proximité des céréales à moissonner, des chaumes à pâturer et, en automne, des terres à labourer. Pour quelques éleveurs mieux pourvus en céréales, notamment dans les fractions sahariennes (O. Ramdan, O. Abdelkrim), la pratique du déprimage de l'orge (le *qsill*) impose d'amener le troupeau en janvier sur les parcelles concernées.

La situation par rapport aux points d'eau collectifs et privés joue également un rôle dans les modes d'exploitation de l'espace pastoral. Autrefois, les puits (*ogla*) et citernes enterrées (*jboub*) provoquaient des concentrations de campements en été. Le phénomène s'estompe à présent avec l'extraordinaire développement des transports d'eau par charrette ou camion, entraînant l'abandon de nombreux puits individuels ou de lignage, aujourd'hui comblés (par exemple à Hsiane Diab). Si les stratégies ont changé, la tendance générale à vouloir se rapprocher des points d'eau en été persiste, mais à des distances variables selon les capacités de transport : 8 à 10 kilomètres avec une charrette, 20 à 30 kilomètres maximum avec un camion.

D'autres facteurs jouent localement un certain rôle dans les migrations. C'est ainsi que les parcours salés du *Chott Tigri* ou du *Chott Falet* sont utilisés préférentiellement l'été pour une « cure salée », qui dure de trois jours à une semaine. Celle-ci permet aux animaux de consommer une végétation composée de *Atriplex Halimus*, *Tamarix sp.*, *Salsola Foetida*. Certains troupeaux effectuent ainsi des déplacements est-ouest peu courants. De plus, bien que la région soit assez peu montagneuse, certains reliefs induisent des mouvements particuliers (222). Enfin, l'existence à Aïn Beni Mathar d'un grand périmètre

(222) Au nord, dans les communes d'El Ateuf, O. M'hammed et O. Ghzayal, on se déplace entre la forêt et les cultures situées dans les monts de Debdou et de la Gaada – utilisés l'été par

irrigué qui pourvoit les troupeaux en luzerne, orge et autres sous-produits, accompagne plus fortement qu'ailleurs la tendance à la sédentarisation et à la réduction des déplacements, tant en fréquence qu'en distance.

Les combinaisons de ces différents facteurs déterminent ainsi de très nombreux cas de figure de l'utilisation de l'espace, mais on ne saurait prétendre tout expliquer puisqu'à ces facteurs physiques et biologiques, qui proposent un cadre général, il faut ajouter bien sûr les facteurs socio-économiques. C'est ainsi que, on le verra plus loin, les droits d'usage influencent les mouvements sur les parcours, la coutume étant, sauf lors des sécheresses qui imposent des stratégies de survie, de se déplacer dans des aires correspondant aux droits d'usage traditionnels.

Les types de déplacement

On distingue cinq grandes modalités de déplacement. Tout d'abord, le *tahoual*, qui correspond à un court déplacement périodique. Celui-ci s'effectue chaque mois, sauf en hiver, sur un rayon de moins de 10 kilomètres. Il est pratiqué par tous les éleveurs et concerne tous les membres du foyer. Son objectif est d'éviter la dégradation des parcours et ses conséquences sur les performances animales. Le *tahoual* a lieu chaque fois que le fumier s'accumule au-delà d'un certain niveau près du campement. Lorsqu'il se réinstalle sur d'autres lieux, l'éleveur laisse une distance minimale de 2 à 5 kilomètres pour le séparer de la tente la plus proche (on désigne cet usage par la notion de *ittisaa* ou *loukar*, respect).

Les éleveurs qui exploitent des *woulf* de culture effectuent un déplacement après la récolte vers la fin du printemps, début de l'été. Celui-ci concerne tous les membres du foyer qui transportent les équipements nécessaires. Il est généralement affecté par la nature de l'année climatique. Le campement dure de quinze jours à un mois, selon la superficie emblavée et le rendement des cultures. Le séjour est prolongé s'il y a des parcours d'été suffisants dans les environs.

les troupeaux lâchés sur les chaumes – et la Dahra, l'hiver, autour des *dayas* jusqu'aux limites des Beni Guil. Au sud de Bouarfa, par contre, les migrations amènent les troupeaux, l'hiver, sur les contreforts mieux arrosés des montagnes situées au sud-est, avant de revenir au printemps et en été vers les *maader* de parcours et de culture.

Le *lhatba* correspond à la pratique de la cure salée : on conduit les animaux sur des pâturages riches en *Atriplex* local ou en d'autres salsolacées à forte teneur en sel. Ce besoin est particulièrement ressenti par les éleveurs du nord et du centre, qui vont parfois jusqu'au Sahara ou vers d'autres localités de la Moyenne Moulouya, ou bien encore vers les frontières algéro-marocaines, connues pour être riches en *Atriplex Halimus*. Ces déplacements peuvent atteindre 50 kilomètres.

La grande transhumance – ou le nomadisme vrai – n'est plus pratiqué que par les grands et quelques moyens éleveurs. Ce type de déplacement est devenu tributaire des moyens de transport mécanisés, et il semble qu'il soit appelé à s'étendre chaque fois que ceux-ci deviennent plus accessibles.

Enfin, les déplacements en cas de sécheresse. Lors d'une année défavorable, quand les réserves fourragères sont insuffisantes pour les besoins du cheptel, on assiste à une très forte mobilité des troupeaux, surtout chez les grands éleveurs, qui disposent de moyens de transport pour le bétail et d'équipements d'approvisionnement en eau et peuvent donc, plus que les autres, exploiter des parcours difficiles. Les petits éleveurs préfèrent en revanche se rapprocher des points d'eau permanents et augmenter l'amplitude des mouvements quotidiens pour parvenir à subvenir aux besoins de leurs troupeaux.

L'Oriental accueille par ailleurs des effectifs animaux en provenance de régions limitrophes ou lointaines, quand ses herbages sont plus fournis que ceux de ces dernières. Durant l'année 1994-1995, qui a été sèche partout au Maroc, sauf dans l'Oriental où il a plu davantage que la moyenne, environ 200 000 petits ruminants, venus de plusieurs provinces du pays, ont pénétré et séjourné dans les steppes des hauts plateaux. Les déplacements des troupeaux étrangers ne sont soumis à aucun contrôle, aussi est-il difficile d'estimer leur nombre et les effectifs concernés.

L'incidence des interventions du projet PDPEO sur les modes d'usage du parcours

Bien qu'il soit prématuré de se prononcer en l'absence de données d'évaluation sur une période suffisamment longue, on a pu déjà identifier au moins quatre effets du projet de développement sur les modes d'usage des parcours (223).

(223) On rappelle, à cet égard, que les principales actions du projet PDPEO, au moment

Tout d'abord, l'effet relatif à l'ouverture des pâturages après leur mise en défens. On observe, en effet, que les éleveurs avaient cherché à adapter leurs itinéraires pour profiter de l'ouverture de ces pâturages. Certains y avaient même séjourné bien au-delà du temps réglementaire, d'octobre à janvier, voire d'octobre à juin. La mise en repos, utilisée par tous en 1992, fut par contre boudée en 1994 par les grands éleveurs, qui avaient préféré partir dans l'extrême sud où il avait plu.

Dans la plupart des cas, la mise en défens avait été d'autant plus exploitée qu'elle était proche. Ainsi, dans la mise en défens de Traarirt, 80 % des Laalouna – la fraction la plus voisine – l'ont utilisée, alors que cela n'a été le cas que pour 20 % des éleveurs des fractions les plus éloignées. Dans le cas de la mise en défens de Hamou Rzag, l'ouverture prévue au printemps 1995 avait été, à la demande des éleveurs, repoussée jusqu'à l'été, ce qui avait retenu bon nombre de troupeaux plus au sud qu'à l'accoutumée, les éleveurs comptant, pour l'été, profiter de la richesse des parcours mis en repos. L'ouverture des mises en repos semble ainsi avoir eu des effets incontestables, réduisant les déplacements des éleveurs moyens et différant, en année sèche, les départs en transhumance exceptionnelle des grands éleveurs.

Les contraintes de circulation liées aux mises en repos dans les périodes de fermeture ont également joué un rôle. Au début du projet, en effet, et à l'insu des cadres qui ne disposaient pas, dans les premiers temps, de toute l'information nécessaire, les éleveurs ont souvent opté pour des mises en repos allongées en longues bandes est-ouest, susceptibles de faire obstacle aux voisins trop entreprenants sur des territoires contestés. C'est ainsi que les périmètres de mise en défens de Traarirt ou de Rjam el Bark ont fermé les passages utilisés habituellement par de nombreux autres éleveurs, les contraignant à de longs détours ou créant des conflits. Les O. Sidi Abdelhakem affirment ainsi avoir été obligés de transhumer par la route en camion, faute d'avoir pu traverser Traarirt. Lorsque des couloirs furent aménagés, comme à Hamou Rzag, les violations commises par les éleveurs des zones voisines, de Maatarka, Tendrara

de l'évaluation de 1996, avaient porté sur la mise en défens de grandes superficies dégradées d'armoise. Ces mises en défens furent négociées avec les structures tribales correspondant aux fractions administratives, qui furent constituées en coopératives dont la principale caractéristique fut de correspondre à un concept d'organisation « ethnolignagère ». Grâce à de bonnes pluies, la mise en défens fut une réussite. Diverses incitations permirent, pendant les premières années, de bien respecter les règles de charge pastorale et de durée de la pâture.

et Talsint, furent telles qu'il fallut les fermer à la demande des éleveurs les plus intéressés (O. Abdelkrim et O. Hajji). Il s'est donc agi d'un problème complexe et qui ne peut être résolu que par une négociation au cas par cas.

La réhabilitation ou la création de nouveaux points d'eau n'ont pas non plus été sans conséquence. Les témoignages sont multiples, qui montrent que ces actions ont eu un impact considérable, mais le bilan objectif reste encore à faire. Des points d'eau comme Nouider, Kheneg el Hadra ou Zoulay attirent l'été un nombre important de tentes, dans un cercle de 10 à 15 kilomètres de rayon. L'été à Zoulay, par exemple, 25 camions munis de citernes de trois tonnes font deux à trois remplissages par jour, et 10 charrettes transportant des citernes d'une tonne en font deux par jour. Très peu de bêtes viennent s'abreuver à pied l'été car il fait trop chaud. Une cinquantaine de troupeaux sont ainsi installés aux alentours, soit environ 10 à 12 000 UZO (224), qui ont besoin quotidiennement de 120 m³ d'eau, auxquels s'ajoutent les besoins des familles. L'impact, sur l'occupation de l'espace, des citernes enterrées (créées par le projet et localisées en accord avec les éleveurs) est bien moins perceptible car ces réserves de 200 m³ ne sont pas suffisantes pour fixer les troupeaux très longtemps (elles ne peuvent abreuver qu'un troupeau de 200 UZO pendant 10 jours). C'est donc un simple appoint dont on peut discuter l'intérêt quand ces citernes sont à usage collectif – d'autant plus qu'elles sont parfois vidées par quelques gros éleveurs qui en prélèvent les ressources avec leurs camions-citernes.

Les distributions d'aliments dans le cadre du projet ont, elles aussi, joué un rôle dans les stratégies d'utilisation des parcours. Ces compléments provenaient de deux sources : les indemnités de mise en repos et les ventes d'aliments composés à des prix subventionnés au titre de l'aide exceptionnelle, octroyée théoriquement en année de sécheresse mais en pratique chaque année. Contrairement à ce qu'on pouvait penser, ces quantités allouées ne représentent qu'une petite part de celles que les éleveurs ont l'habitude d'utiliser, soit environ 5 à 20% seulement des aliments composés qu'ils emploient (de 50 à 130 UF/UZO les bonnes années et de 75 à 200 UF/UZO les mauvaises). Elles sont en outre très variables d'une année à l'autre, d'une coopérative à l'autre et différentes pour les petits ou pour les gros éleveurs. L'impact des aliments fournis par le projet sur les déplacements des troupeaux

(224) UZO = Unité zootechnique ovine. Celle-ci correspond à une mère et sa progéniture de l'année.

n'est donc pas considérable. En revanche, il n'est pas douteux que ces apports permettent aux éleveurs de limiter leurs mouvements, notamment l'hiver.

La différenciation géographique des modes d'utilisation de l'espace

La combinaison de critères tenant à la diversité géographique des ressources naturelles et aux complémentarités qui en résultent permet de distinguer plusieurs modes d'utilisation de l'espace. On les a, en général, désignés par le nom de la ou des communes rurales où ils étaient le mieux représentés.

Au nord, on distingue quatre modalités d'exploitation de l'espace. En premier lieu, le système d'El Ateuf, caractérisé par de fortes mises en culture et un pastoralisme actif mais de faible amplitude. En second lieu, le système des O. Ghzayal et de Merija, où l'on note l'importance du terroir cultivé, un début de fixation dans un habitat en dur et un pastoralisme de faible amplitude. En troisième lieu, le système d'Aïn Beni Mathar, qui se distingue par la place prise par l'agriculture irriguée en complément d'un élevage peu mobile. Enfin, le système des O. Sidi Abdelhakem, caractérisé par un fort nomadisme, une spéculation active, encouragée par la proximité de la frontière, et une pratique de l'engraissement.

Au sud, on distingue tout d'abord le système de Tendirara et de Maatarka, marqué par un pastoralisme fortement nomade et par la faible importance des cultures. On trouve ensuite l'ensemble O. Hajji, O. Abdelhakim, O. Brahim, O. Chaïb, dans la commune de Bouarfa, qualifié par sa localisation en zone saharienne et par un pastoralisme de faible amplitude. Le troisième système est celui des O. Ramdan et des O. Laamour, dans la commune de Bouarfa : il est caractérisé par une localisation saharienne et par l'utilisation des ressources des chaînons montagneux. Enfin, on trouve le mode d'exploitation des O. Ben Hmama, système saharien articulé aux oasis.

3. Structures sociales et droits sur l'espace pastoral

Arrière-plan historique

L'aire géographique couverte par le projet correspond au territoire historique de plusieurs collectivités tribales : les Beni Guil, les Zwa, les Ouled Ali Bou Chnafa, les Beni Mathar et les Ouled Sidi Abdelhakem. Les premiers

occupent la plus grande partie du territoire. Les Laamour, branche marocaine de la grande tribu algérienne du même nom, ont été de plus récemment intégrés au projet.

Collectivité tribale	Nombre de tentes	Superficies (km ²) (1995)	Communes rurales	Province
Zwa	1 440	1 634	El Ateuf O. M'hammed	Jerada
O. Ali Bou Chnafa	2 126	1 654	Merija O. Ghzayal	Jerada
Beni Mathar	—	1 600	Ain B. Mathar	Jerada
O. Sidi Abdelhakem	—	700	O. Sidi Abdelhakem	Figuig
Beni Guil	4 082	25 707	Tendrara Maatarka Bouarfa	Figuig
Laamour *			Figuig Bouarfa	

* Comptés avec les Beni Guil.

Entre l'extrémité ouest de l'Atlas saharien, dans le Sud algérien, et les premiers chaînons du Haut-Atlas, il n'existe aucun obstacle pour passer du Sahara à la «Dahra», les hauts plateaux proprement dits. Ceci explique que cette région ait, de tout temps, été une des grandes porte des migrations ethno-politiques, attirées par la vallée de la Moulouya et, au-delà, par les plaines et piémonts atlantiques du Maroc. L'histoire médiévale y voit se succéder, venant de l'est et des bordures sahariennes, les Berbères Mekkassa, Beni Ifren, puis les premières vagues des Berbères zénètes – Maghrawa, Beni Iloumi, Beni Irnian – et, enfin, la vague zénète des Beni Merin qui fut à l'origine de la dernière dynastie berbère au Maroc, celle des Mérinides.

Les populations actuelles de l'Oriental sont toutes des populations arabes ou arabisées qui semblent, à partir du XIV^e siècle, avoir occupé les territoires laissés libres par les Mérinides lorsque ceux-ci déplacèrent leur aire de mouvance vers les plaines atlantiques. A cette époque, les populations

arabes se divisaient en deux groupes. Les Banou Hilal tout d'abord, venus de l'Arabie et du Yémen, étaient arrivés au Maghreb au XI^e siècle, et leurs diverses tribus s'étaient répandues dans tout le Maghreb. Au XIV^e siècle, des tribus hilaliennes, Riah, Djochem, Athbej, Zoghba, Soleim, nomadisaient dans les hauts plateaux de l'Oranie, ayant fait alliance avec le pouvoir zénète qui commandait cette région, celui des Abdel Ouahab de Tlemcen.

Le second grand groupe, celui des Arabes Maqil, venu principalement du Yémen, s'était infiltré au Maghreb à partir du XII^e siècle. Contenus vers le nord du Maghreb central par les tribus hilaliennes, ses tribus avaient occupé la bordure nord du Sahara, de la Tunisie au Souss. L'une de ses trois grandes branches, celle des Doui Hassan, s'était installée dans le Souss et avait entrepris de conquérir le Sahara occidental, tandis que les deux autres, les Doui Mansour et les Doui Obeid Allah, avaient occupé l'Oriental marocain laissé libre par les Beni Merin. L'alliance des Abdel Ouahab de Tlemcen et des Hilaliens de l'Oranie date de cette époque: elle fut en effet dictée par un souci de défense contre les Doui Obeid Allah qui tentaient d'occuper les hauts plateaux et les Tells de l'Oranie.

Les intenses mouvements de la population qui, au XIV^e et XV^e siècles, accompagnèrent la fin de l'époque mérinide – notamment la période ouatasside – et la montée en puissance des Saâdiens, eurent pour conséquence une reprise des déplacements, vers la Moulouya, le Moyen-Atlas et le Rharb, des Arabes Maqil qui occupaient les hauts plateaux de l'Oriental marocain. Ceux-ci furent alors remplacés, principalement, par des Arabes hilaliens de l'Oranie, probablement quelque peu déstabilisés par la chute du pouvoir des Abdel Ouahab de Tlemcen.

Ces populations, rassemblant diverses fractions de tribus restées par ailleurs en Oranie, constituèrent la confédération des Beni Guil, probablement vers le XV^e siècle. La liste des fractions et sous-fractions composant les Beni Guil témoigne encore aujourd'hui de ce passé, de nombreux ethnonymes actuels se rattachant sans ambiguïté aux origines hilaliennes. On recense en effet des Beni Amir (de la branche hilalienne des Zoghba), des Lalaouna (de la branche des Soleim), des Beni Dahmane (dix fractions – de la branche des Riah), des Beni Jabir (de la branche des Djochem). Quelques fractions Maqil furent aussi incorporées, mais une seule est identifiable: celle des Rahamna, de la branche Maqil des Doui Hassan.

La confédération des Beni Guil se constitua à partir de cinq tribus : les Beni Amir, les Ouled Hajji, les Ouled Ayyoub, les Ouled Fares, les Oulad Brahim. Les composantes Riah (Beni-Dahmane) se retrouvent dans les cinq tribus, ce qui semble indiquer une prédominance riahide dans la formation des Beni Guil. Les Beni Amir incorporent, pour leur part, des composantes Zoghba et Soleim, tandis que les Oulad Ayyoub comptent une composante Djochem.

Lorsque la confédération fut organisée, les cinq tribus se divisèrent en deux grands groupes, occupant chacun une bande nord-sud correspondant à de grands territoires de complémentarité pastorale. Les Beni Amir, les Oulad Hajji et les Oulad Ayyoub constituèrent le groupement de l'ouest (les Gharbiyines) – désigné collectivement par le nom de Beni Ghomrassen – tandis que les Oulad Fares et les Oulad Brahim formèrent le groupe de l'est (les Quabliyines) – les Beni Gommi. La chefferie de ces deux grands groupements appartenait aux O. Fares pour les Beni Gommi, et aux O. Jaber (une fraction des Beni Amir) pour les Beni Ghomrassen. Ce « leadership » traditionnel est encore reconnu dans la hiérarchie informelle des Beni Guil.

Les ethnonymes qui désignent ces deux ensembles de tribus ont une histoire curieuse, car il s'agit d'ethnonymes berbères zénètes, correspondant à des tribus du Sud tunisien, réunies beaucoup plus tard pour former les piliers de la dynastie zénète des Abdel Ouahab de Tlemcen. Les Beni Gommi et les Ghomrassen constituèrent, pendant l'histoire de cette principauté, deux ligues opposées auxquelles adhèrent leurs alliés hilaliens. Il est frappant de constater que, dans leur mouvance, les groupements arabes hilaliens qui formèrent les Beni Guil conservèrent, pour se différencier, les noms des ligues berbères de la principauté de Tlemcen auxquelles ils appartenaient. Ils se désignent toujours ainsi aujourd'hui.

Les tribus du nord ont une implantation plus récente. Les Zwa, les Oulad Ali Bou Chnafa et les Oulad Sidi Abdelhakem sont des tribus « maraboutiques » formées, aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme tant d'autres tribus similaires au Maroc, autour d'une « zawya », centre d'enseignement religieux. Elles s'installèrent souvent entre des tribus en conflit, gagnant un pouvoir politique grâce à leur rôle de médiateur. Les Oulad Sidi Abdelhakem surent ainsi s'interposer entre les belliqueux Mehaya (au nord) et les Beni Guil, tandis que les Zwa (originaire d'Anoual, au sud-ouest du pays Beni Guil) surent faire tampon entre les Beni Guil et les Berbères Aït Serghouchen.

Les autres tribus, Beni Mathar, Hamyane (une composante des Oulad Sidi Abdelhakem), Laamour, sont des rameaux détachés de grandes tribus homonymes implantées en Oranie. Elles s'installèrent dans la région au cours du XIX^e siècle.

L'histoire de l'Oriental marocain, comme couloir de passage des grandes destinées tribales, s'est arrêtée avec la signature du Traité de Fès en 1912. A cette date, l'Oriental fut érigé en région autonome, ne dépendant ni du Maroc ni de l'Algérie mais d'un commissaire établi à Oujda. Il conserva ce statut pendant dix ans, avant d'être rattaché définitivement au Maroc (225).

Les structures sociales

La confédération des Beni Guil était traditionnellement divisée en cinq tribus (*kbila*) désignées également par le terme de *khoms* (cinquièmes) (226). Chaque tribu était elle-même divisée en *jmaa* correspondant à une fraction de tribu placée sous l'autorité d'un cheikh. Ces tribus se regroupaient, on l'a vu, en deux ligues (*leff*), celle de l'ouest et celle de l'est. Au sein de chaque *jmaa*, les familles s'identifiaient à des groupements lignagers prétendant, plus ou moins fictivement, appartenir à une même parentèle. Selon leur taille, ces derniers se segmentaient, les groupes lignagers principaux étant dénommés *a'dam kbir* («le grand os») et les sous-groupements, *a'dam sghrir* («le petit os»). Le campement, *friq* ou *douar*, unité traditionnelle de déplacement et d'organisation de la vie nomade, correspondait, selon les cas, à l'un ou l'autre de ces niveaux lignagers, ou encore à un niveau inférieur.

(225) Ce résumé de l'histoire, non encore écrite, des populations de l'Oriental marocain a été établi à partir de la documentation rassemblée il y a quelques années par G. Lazarev pour un travail, non encore publié, sur les tribus du Maghreb.

(226) La division des tribus en cinq *khoms* correspond à une structure très répandue dans les tribus du Maghreb. On la retrouve dans les tribus bédouines d'Arabie. Les anthropologues se sont interrogés sur la signification de cette division (de même que sur celle des «conseils des quarante», *acht n'arbain*, que l'on trouve fréquemment au Maroc). L'une des explications les plus convaincantes est celle donnée par J. Chelhod pour la société bédouine: le cinquième «niveau» de segmentation serait le dernier niveau engageant successivement la responsabilité collective lors d'une vengeance de sang (la *dia*), le premier niveau n'engageant que les membres de la famille étendue.

Dans les tribus du nord, on retrouvait un découpage analogue, mais avec des dénominations différentes. La tribu était divisée en fractions (*farkat*), les grands groupes lignagers étaient désignés par les termes de *fakhda* ou *falqua*, tandis que les sous-groupements étaient appelés *utad*. Chez les Oulad Sidi Abdelhadem et les O. Sidi Ali Bou Chnafa, les fractions étaient divisées en douars où se retrouvaient les groupements lignagers.

Les anthropologues ont proposé de désigner les deux premiers niveaux de segmentation de la fraction de tribu placée sous l'autorité d'un cheikh (*jmaa* ou *farkat*) par les termes de «lignage majeur» (*a'dam kbir* ou *fakhda* ou *falqa*) et de «lignage mineur» (*a' dam sghrir* ou *utad*). Cette distinction est relativement arbitraire. Chez les Beni Guil, par exemple, on distingue souvent trois ou quatre niveaux de segmentation, et il est difficile de désigner le niveau pertinent des «lignages majeurs» et des «lignages mineurs». Dans d'autres tribus, la répartition en douars occulte quelque peu cette segmentation.

Les divisions traditionnelles des tribus en «fractions» furent intégrées à l'organisation administrative moderne, l'unité de commandement d'un cheikh – *machiakhat* – devenant un niveau d'organisation des circonscriptions caïdales. Ces circonscriptions, ainsi que les *machiakhats*, furent plusieurs fois réorganisées, notamment pour les adapter aux délimitations des communes rurales.

Le découpage administratif de la région des hauts plateaux de l'Oriental était le suivant en 1996 :

Le pastoralisme sur les hauts plateaux de l'Oriental

Tribu	Communes rurales	Nombre de <i>machiakhats</i> (fractions administratives)	Nombre de lignages majeurs	Nombre de lignages mineurs
Zwa	El Ateuf O. M'hammed	2	18	77
Oulad Sidi Ali Bou Chnafa	Merija Ouled Ghzayal	3	21	96
Beni Mathar	Ain Beni Mathar	4		
Oulad Sidi Abdelhakem	Ouled Sidi Abdelhakem	4	15	
Beni Guil du nord		9	49	
Beni Guil du sud		6	34	

Chez les Beni Guil, on observe que l'ancienne division en *khoms* a été en grande partie déstructurée par les découpages administratifs, plusieurs d'entre eux ayant été démembrés entre des communes rurales différentes.

Anciens <i>khoms</i>	Nombre de fractions traditionnelles	Nombre de <i>machiakhats</i>	Dont nombre de <i>machiakhats</i>	
			CR Tendirra CR Maatarka	CR Bouarfa
Ouled Brahim	4	5	1	4
Ouled Hajji	4	3	1	2
Benni Asser	6	2	2	1
Oulded Fares	2	2	2	
Ouled Ayyoub	4	3	3	

Les concepteurs du projet PDPEO avaient porté une attention particulière à cette organisation du milieu humain en fractions et groupements lignagers puisqu'ils fondèrent toute leur approche sur l'hypothèse d'une forte solidarité sociale à l'un ou l'autre de ces niveaux et sur l'idée d'une certaine correspondance entre les groupements et la projection spatiale de leurs droits sur un certain « territoire pastoral ». Au début du projet, ces hypothèses s'appuyaient sur une connaissance très rudimentaire de la réalité sociale, et les

coopératives ethno-lignagères furent organisées sur la base d'une simplification de la réalité: elles furent plus ou moins identifiées aux fractions administratives qui découpaient chaque commune rurale, la trentaine de coopératives créées correspondant à peu près aux 28 *machiakhats*.

Les études sociologiques très fouillées qui furent conduites, pendant les deux premières années du projet, par l'IAV n'apportèrent leurs résultats qu'après la constitution des coopératives. Il ne put donc en être tenu compte. Ces analyses confirmèrent l'existence d'un système de solidarité, d'un contrôle collectif de certaines décisions, de l'exercice de certains droits sur des portions bien déterminées de l'espace, mais elles situèrent en général leur niveau à celui des «lignages majeurs», soit à un niveau bien inférieur à celui des *machiakhats* administratifs. On compte en effet quelque 160 «lignages majeurs», avec une moyenne de 40 à 60 «tentes»: ceux-ci furent regroupés en une trentaine de coopératives qui comptaient chacune (avant assainissement) une moyenne de 260 «tentes». Les études montrèrent également que le niveau du «lignage majeur» n'était pas le seul pertinent: souvent les solidarités s'exprimaient à un stade inférieur lorsque le lignage majeur s'était socialement «déstructuré» ou bien, dans d'autres cas, au niveau du douar administratif. A l'inverse, comme chez les Beni Guil, il apparut que de nombreux droits d'usage sur les parcours étaient «gérés» à des niveaux supérieurs à celui du lignage majeur ou même du *machiakhat*, englobant parfois plusieurs des anciens *khoms*.

Ces études qui, de toute évidence, ont apporté une masse considérable d'informations, eurent cependant l'inconvénient de se situer trop exclusivement dans le cadre des communes rurales et des fractions qui les divisaient; elles ne mirent donc pas suffisamment en lumière un fait essentiel, l'imbrication dans l'espace des droits des diverses collectivités, notamment lorsque celles-ci appartenaient à des communes différentes. Elles passèrent largement, de ce fait, à côté de l'incohérence qu'il y avait à identifier des «territoires» de fractions ou de sous-groupements là où, dans les faits, il y avait le plus souvent voisinage de groupements différents.

Les droits d'usage traditionnels sur l'espace pastoral

Chez les Beni Guil, chacun des cinq *khoms* (ou tribus) avait traditionnellement un ou plusieurs «centres de gravité» qui délimitaient, dans l'espace pastoral, une sorte d'aire d'influence de la tribu touchant, du sud au nord, chacun des

ensembles tribaux de l'est et de l'ouest. Les fractions composant les *khoms* s'y répartissaient autour de leurs propres centres de gravité, constitués par les zones de pâturage d'été auxquelles étaient associés les points d'eau (puits ou citernes enterrés) ainsi que les terres de culture. Ces zones étaient appelées *woulf es sif*, le concept de *walf*, *woulf* correspondant à une idée de « zone d'attache » (littéralement « lieu d'habitude »).

Les fractions avaient également des *woulf maraa* ou « *woulf* de parcours », de printemps ou d'hiver (*woulf maraa errbia* ou *woulf maraa echchta*), ceux-ci correspondant aux lieux habituels des transhumances hivernales. Cette notion était cependant très floue chez les Beni Guil en raison de l'extrême irrégularité des saisons et de la pousse de l'herbe. Dans les faits, le pâturage d'hiver, malgré des droits prioritaires reconnus en certains endroits, tendait à se faire sur une base inter-tribale, le long des axes nord-sud, le système fonctionnant selon des accords de réciprocité d'une amplitude très vaste. Traditionnellement, ces droits s'étendaient jusqu'à la zone montagneuse au nord – la Gaada – sur les territoires occupés par les trois tribus maraboutiques et par les Beni Mathar.

Ces dernières tribus étaient organisées de la même façon, les différentes fractions ayant leurs centres de gravité autour de « *woulf* d'été » – très fréquemment à proximité des zones montagneuses de la Gaada. Leurs pâturages d'hiver s'étendaient vers le sud, souvent jusque chez les Beni Guil.

Le tableau serait incomplet si l'on ne rappelait que ces accords ne fonctionnaient que parce que chaque groupe était en mesure de les faire respecter par la force, les plus faibles s'alliant aux plus puissants, et les alliances s'équilibrant suffisamment pour être dissuasives. Les inévitables conflits se réglaient par des concertations aux niveaux de segmentation concernés, les arbitrages ultimes étant souvent exercés par des familles respectées des tribus maraboutiques.

L'évolution des droits d'usage traditionnels

Depuis quelques décennies, divers facteurs ont profondément transformé les modes traditionnels d'utilisation de l'espace pastoral. Les études manquent encore pour en établir la chronologie et en évaluer le rôle respectif, aussi ne peut-on les classer que très approximativement.

La progression des terres de culture, avec fixation des familles, apparaît très vraisemblablement comme un facteur d'importance majeure. Celle-ci a accompagné l'éclatement des groupes nomades traditionnels et elle s'est faite, étape par étape, là où des tribus et des fractions avaient l'habitude de pâturer à certaines époques de l'année. Divers *woulf maara* (*woulf* de pâturage), situés dans les territoires actuels des commune de Merija, El Ateuf ou Aïn Beni Mathar, furent ainsi mis en culture par des familles Beni Guil, sans que ces implantations soient contestées par les populations locales. Des familles de diverses fractions Beni Guil avoisinèrent, pareillement, dans des *woulf maraa* qu'ils utilisaient en commun. Les Oulad Sidi Abdelhakem, à l'étroit sur leurs territoires, ouvrirent de même des terrains de culture dans des territoires proches. Au début semble-t-il, ces mises en culture furent considérées, dans un espace encore vaste, comme une extension des droits de réciprocité pour l'utilisation des parcours.

Les aires à vocation agricole, et en particulier certaines vallées, comme celles de l'oued Cherf ou l'oued Betoum, des zones d'épandage, comme le Maïder Lamsarine, devinrent ainsi des zones de fixation caractérisées par une véritable mosaïque sociale, des fractions ou des groupements lignagers divers se retrouvant au voisinage les uns des autres, certains de façon quasiment définitive lorsqu'ils abandonnaient le nomadisme pour devenir des agropasteurs, les autres utilisant ces terres de culture dans le cadre de leur cycle de transhumance.

La création de forages joua un même rôle de polarisation des groupements d'origine différente. Les ressources en eau – apportées par des investissements de l'État – étant ouvertes à tous, il en résulta, assez naturellement, un processus de fixation agro-pastorale de groupements divers qui avaient autrefois l'habitude de fréquenter ces espaces pour le pâturage. Le forage de Nouïder, dans le nord des Beni Guil, offre un bon exemple d'une mosaïque sociale semi-sédentarisée autour d'un point d'eau moderne.

L'exploitation industrielle des nappes d'alfa, dans les années 40 et 50, contribua également à déstructurer les modes traditionnels d'usage de l'espace. Cette exploitation se faisait par chantiers mobiles qui drainaient autour d'eux une population de petits éleveurs, implantant pendant la durée du travail une sorte d'aire pastorale temporaire, rapidement surpâturée. Plusieurs de ces chantiers, lorsqu'ils étaient équipés de points d'eau, laissèrent en héritage des zones de fixation agricole aux populations composites.

La montée en puissance des grands éleveurs, pratiquant une politique individualiste d'utilisation des parcours, fut aussi un facteur majeur de destruction du système traditionnel. Les moyens offerts par le camion leur permirent d'occuper, sans concurrence, de vastes portions de la steppe dont l'usage était, traditionnellement, plus ou moins reconnu aux fractions auxquelles ils appartenaient. La pratique coutumière des mises en réserves, les *zniga*, autrefois limitée aux besoins de la survie, fut étendue à des superficies de plus en plus vastes, donnant lieu à une véritable appropriation du pâturage collectif.

Les contradictions du droit s'ajoutèrent à ces différents facteurs pour enrayer les mécanismes régulateurs des pratiques coutumières. Le statut collectif des terres de parcours, régi par le fameux texte de 1919, ne se traduisit pas par une délimitation précise des terres appartenant à chaque collectivité, ce qui d'ailleurs aurait été largement impossible, en raison des multiples niveaux auxquels s'appliquaient les droits d'usage. L'existence du statut collectif eut cependant pour effet de soumettre à la juridiction caïdale – par l'intermédiaire des *nouabs*, représentant les collectivités ethniques – toutes sortes de problèmes qui, dans les faits, ne relevaient que des habitudes sociales. Le seul essai de délimitation de terres collectives, effectué en 1936 chez les Beni Mathar, s'est trouvé tellement en contradiction avec les coutumes qu'il n'a pas cessé, depuis un demi-siècle, d'aviver des conflits juridiques, aujourd'hui encore sans solution.

Dernier élément de ce puzzle, le droit forestier qui s'exerce théoriquement sur le domaine forestier *stricto sensu*, encore présent dans la Gaada du nord et dans certains massifs au sud-est de Bouarfa, sur les nappes alfatières et sur les nappes de romarin de la commune d'El Ateuf. Ces droits recouvrent le plus souvent les droits collectifs reconnus par le dahir de 1919. Mais ils recouvrent aussi les droits coutumiers et sont, de ce fait, souvent en conflit avec les appropriations de fait de l'espace cultivable ou pastoral. Le droit forestier ne peut, en pratique, rien interdire, le Service forestier n'ayant nullement les moyens de le faire respecter. Mais il dispose d'un pouvoir de contrainte suffisamment fort pour imposer l'intervention de l'État quand l'Administration des forêts décide d'un programme de reboisement dans ce qu'elle considère comme son domaine de juridiction.

La situation actuelle de l'occupation de l'espace pastoral

La cartographie des droits d'usage et des modes d'occupation de l'espace pastoral a été posée, dès le début du projet, comme une tâche indispensable pour pouvoir discuter des problèmes des parcours avec les intéressés. Ce travail ne fut pas entrepris, bien que les études sociologiques de l'IAV aient apporté de nombreuses connaissances qui auraient pu aider à en jeter les fondements. Faute d'une telle base et faute aussi d'une bonne identification des groupements et sous-groupements sociaux, le projet s'en tint à une sorte de simplification, celle d'une correspondance entre les *machiakhats* composant chaque commune rurale et des «territoires de fraction». Ces territoires furent délimités très approximativement, en tenant compte des «centres de gravité» traditionnels de chaque *machiakhat* et en identifiant les principales implantations relevant du commandement de chaque cheikh. Ces limites, très arbitraires, non bornées et reportées seulement sur les cartes de travail du projet, servirent à définir les aires territoriales des coopératives «ethno-lignagères», formées en général dans le cadre socio-administratif du *machiakhat*. Les litiges qui survinrent, dès le début des interventions du projet, démontrèrent rapidement que ce découpage était très souvent en décalage avec une réalité beaucoup plus complexe.

La nécessité de mieux comprendre cette réalité fut au cœur des travaux de terrain effectués lors de la présente étude. En l'absence d'autres instruments de connaissance de la situation socio-foncière, on s'est proposé de tester une méthodologie dont les principes et les outils avaient été expérimentés, avec une certaine réussite, dans d'autres contextes. Les travaux d'enquête, effectués conjointement par l'auteur et l'équipe du projet, permirent de vérifier l'applicabilité de cette méthode et de la mettre en œuvre pour cartographier certaines portions de territoire pastoral. Un programme de travail fut alors prévu pour appliquer cette approche à l'ensemble de la zone et pour l'accompagner de la mise en place d'outils cartographiques et informatiques permettant de tenir à jour les informations recueillies.

Les données cartographiées au cours de ces travaux tests, bien qu'incomplets, ont mis en évidence des situations beaucoup très complexes. Elles montrent en particulier que les données foncières ne correspondant que de très loin au découpage des «territoires attribués aux coopératives ethno-lignagères. Ces données reflètent, au contraire et à des degrés divers, des interpénétrations

de droits, des mosaïques sociales. Elles confirment la diversité des niveaux d'utilisation des parcours que laissaient supposer les évolutions brièvement décrites ci-dessus.

Les cartes montrent bien que les fractions ont en général un «centre de gravité» autour de certains *woulf* d'été. Mais elles montrent aussi que ces centres de gravité ne sont plus exclusifs et qu'ils forment, de plus en plus, des unités de voisinage où se retrouvent également des familles, plus ou moins fixées, appartenant à d'autres fractions. Ces «mosaïques sociales» apparaissent ainsi comme un fait dominant de l'occupation permanente de l'espace, certaines zones – des vallées, des forages ou des *maïder* – figurant comme lieux privilégiés de concentration. Les cartes montrent également des vides dans lesquels se sont installés les grands éleveurs. Elles montrent encore qu'en dépit des transformations, les complémentarités, dictées par la nature de l'écosystème, se sont maintenues, imposant des relations nord-sud dont la gestion implique des décisions (ou des pratiques) qui dépassent largement le niveau du groupement lignager ou de la fraction (227).

D'une façon schématique, l'espace pastoral apparaît ainsi sous la forme d'une constellation de mosaïques sociales qui regroupent, autour des zones agricoles ou des forages, des «unités de voisinage». Celles-ci ont de plus en plus d'intérêts communs, du fait de leur dépendance à l'égard des points d'eau, de leur proximité et de leurs besoins de services liés à la sédentarisation. En surimposition, on voit se dessiner un système de déplacements qui utilise largement l'espace pastoral mais n'est géré et décidé que par une minorité d'entrepreneurs individuels. Ces mouvements n'obéissent à aucune règle collective sinon celle d'utiliser, de préférence, les *woulf* pastoraux dont l'usage est traditionnellement reconnu aux fractions de ces derniers.

Cette présentation sommaire de la complexe occupation de l'espace pastoral et agricole suffit à montrer que, pour mieux gérer ce dernier, on ne peut fonder la stratégie sur des territorialisations socio-administratives arbitraires. D'autres éléments sont indispensables : la reconnaissance des faits, l'adaptation des politiques à chaque type de situation, des mécanismes de contrôle permettant d'arbitrer les inévitables conflits susceptibles de surgir face

(227) La méthode est décrite en annexe. Le travail de cartographie foncière qui avait été ainsi entrepris ne fut malheureusement pas poursuivi jusqu'à son terme en raison de problèmes internes dans la répartition des fonctions au sein du projet.

à des modes d'occupation de l'espace diversifiés et souvent contradictoires et, enfin, des dispositions législatives confortant les nouvelles situations foncières ou limitant au contraire leurs excès.

L'impact du projet PDPEO sur les stratégies d'occupation de l'espace

La rapidité avec laquelle les coopératives ethno-lignagères se sont constituées, la facilité avec laquelle de nombreux accords ont pu être trouvés ont de quoi surprendre si on les met en relation avec la complexité que l'on vient de décrire. La contradiction n'est cependant qu'apparente : si ces propositions furent si vite acceptées, c'est que – au-delà des avantages matériels qu'elles pouvaient apporter et des réussites techniques qu'elles laissaient espérer – elles pouvaient apparaître comme un moyen de remembrer les droits sur les pâturages collectifs au profit des membres des coopératives ethno-lignagères.

La reconnaissance d'un « territoire agropastoral coopératif » permettait en effet de contester les droits des étrangers à la coopérative-fraction installés depuis longtemps sur ces territoires. Au nom de la gestion exclusive des ressources naturelles, elle permettait également de mettre en cause les droits de pacage extérieurs. En outre, au nom de la territorialisation, les grands éleveurs se trouvaient plus libres d'occuper une terre qui, par ailleurs, ne leur était pas contestée par les plus démunis de la fraction. Les éleveurs pauvres, qui avaient un petit troupeau ou n'en avaient plus, y trouvaient eux aussi leur avantage, se voyant reconnaître – au travers du paiement des indemnités ou des avantages reçus des coopératives – des droits sur l'espace pastoral dont ils n'avaient plus qu'une jouissance nominale presque oubliée.

La localisation des mises en défens fut, elle-même, l'instrument de ces stratégies d'appropriation, car elles étaient souvent implantées de façon à faire barrage aux transhumances des zones voisines – leur délimitation ayant suivi une logique transversale (est-ouest), tout à fait contraire aux logiques pastorales de la région, organisées selon des axes nord-sud. Dans le nord, la délimitation des communes rurales joua très certainement un rôle dans l'exacerbation de ces stratégies spatiales. Chez les Beni Guil, ces contradictions furent souvent évitées. Mais si l'on en cherche la raison, c'est en général parce que les coopératives qui s'y formèrent ignorèrent les principes de la territorialisation coopérative. Au contraire, sous l'impulsion des grands éleveurs qui en étaient les principaux bénéficiaires et qui surent profiter de l'avantage de la

vaste étendue des parcours, elles continuèrent à faire fonctionner certains mécanismes traditionnels de complémentarité nord-sud, sans tenir compte des prétendues limites entre les fractions.

Ces mécanismes ont ainsi souvent aidé à matérialiser des droits en contradiction fréquente avec les situations réelles. Aussi faudra-t-il imaginer de nouvelles solutions en prenant soin de les moduler selon les densités de population et les contextes tribaux.

4. Stratification socio-économique

Une stratification fondée sur l'individualisation des unités de production

Le système pastoral traditionnel n'excluait pas, loin s'en faut, de fortes inégalités sociales et économiques, les familles de « grande tente », qui détenaient à la fois le pouvoir politique et les plus grands troupeaux, se distinguant des éleveurs moins fortunés, des bergers, des serviteurs. Ce système, aussi inégalitaire que dans la plupart des sociétés pastorales du monde arabe ou du Sahel sub-saharien, se caractérisait cependant par sa très forte cohésion communautaire : les déplacements se faisaient en groupe, le campement – le *douar* – rassemblait autour de la famille la plus puissante la parentèle, les clients et les bergers et autres dépendants ; les intérêts de chacun étaient défendus par l'ensemble du groupe. Lorsque les troupeaux les plus faibles étaient décimés par la sécheresse, les solidarités jouaient leur rôle pour aider à la reconstitution du cheptel, au prix cependant d'un resserrement de la dépendance des clients et des bergers vis-à-vis des maîtres. Dans les années 50, les grands campements étaient en voie de disparition, mais le réseau de solidarité jouait encore un rôle important pour sécuriser les plus pauvres lorsque survenait la calamité climatique.

De ce système de production pastoral, il ne reste plus rien aujourd'hui. Et si, on l'a vu, certaines de ses formes sociales ont subsisté – modes d'organisation tribale ou lignagère, expression collective des droits d'usage sur les parcours et les terres de culture, etc. – la raison n'en est probablement pas à rechercher dans la continuité idéalisée, voire « romantique », du modèle pastoral. Désormais, la « société pastorale » est fondée sur l'individualisation des unités de production, la compétition économique, l'inégalité sociale, la

divergence des intérêts et la pluralité, sinon la contradiction, des stratégies des diverses catégories de producteurs.

Si, dans ce contexte, des formes sociales « traditionnelles » ont perduré (et même, semble-t-il, ont été revivifiées), si l'on peut encore rencontrer des apparences de solidarité coutumière – comme celles qui se manifestent dans les coopératives ethno-lignagères – c'est vraisemblablement parce que celles-ci ont pu être mises au service d'intérêts nouveaux, qu'elles sont devenues des instruments utiles dans les jeux de pouvoir actuels – ne serait-ce que pour bénéficier des aides de l'Etat (lesquelles ont souvent emprunté ces insolites canaux pour parvenir aux populations!). Il n'est pas indifférent à cet égard de noter la coïncidence entre pouvoir économique, pouvoir politique et autorité traditionnelle dans le système lignager. Le fait que les plus démunis aient aussi joué le jeu de l'adhésion aux formes sociales du passé n'est pas pour surprendre: ils y ont aussi trouvé un avantage, ne serait-ce que celui de la reconnaissance durable de leurs droits à la terre et au parcours.

D'une façon ou d'une autre, la « continuité sociale » du modèle pastoral semble ainsi avoir été aujourd'hui récupérée pour servir les intérêts – souvent divergents – d'une société essentiellement différenciée.

Les critères de différenciation sociale

La population rurale ou semi-urbaine à attache rurale compte environ 8900 familles, parmi lesquelles quelque 6600 sont détentrices de troupeaux – la différence étant constituée d'agriculteurs non éleveurs, de bergers salariés et de ruraux ayant d'autres activités. La stratification socio-économique des éleveurs mesurée par la taille du troupeau et distinguant les grands, les moyens et les petits éleveurs, constitue un critère essentiel de différenciation des systèmes de production, à l'intérieur de chaque ensemble géographique. Il avait été le seul retenu lors de l'identification du projet. Aujourd'hui, on se rend compte qu'il faut lui appliquer des seuils variés selon les zones, le grand éleveur d'El Ateuf, par exemple, n'étant pas le même que celui des O. Sidi Abdelhakem. Il se combine avec un critère technique, celui du taux de dépendance vis-à-vis des parcours, mesuré par le rapport entre les ressources alimentaires ne provenant pas de ces derniers et le total consommé par le cheptel.

Stratification socio-économique des éleveurs

	Taille du troupeau (nombre de têtes)	Nombre d'éleveurs	%	Importance du cheptel détenu (en %)
Grands éleveurs	200 à 1 000 et plus	500	7	40
Éleveurs « moyens »	60 à 200 têtes	2 300	34	45
Petits éleveurs	moins de 50 têtes	4 000	59	15
Total	—	6 800	100	100

Source: estimations de la mission sur la base des statistiques MAMVA.

Les modes d'utilisation de l'espace par les différentes catégories d'éleveurs sont étroitement dépendants de cinq facteurs: la taille du troupeau exploité et le capital à disposition, l'étendue des terres cultivées et des zones appropriées, la capacité à transporter et à stocker l'eau, l'aptitude à distribuer des aliments complémentaires et la disponibilité en main-d'œuvre. Mais ces facteurs sont si étroitement corrélés entre eux que l'on ne peut les analyser que simultanément. Selon cette approche, la distinction entre grands, moyens et petits éleveurs apparaît tout à fait pertinente, car leur mode d'utilisation de l'espace est très différent, compte tenu des moyens de production qu'ils possèdent.

Les grands éleveurs

Les grands éleveurs (de 200 à 1 000 têtes et plus) sont environ 500, soit 7% du nombre d'éleveurs: ils détiennent 40% du cheptel. Ils disposent d'un certain capital, sous forme de camions, de citernes et de main-d'œuvre, exploitent un ou plusieurs troupeaux (jusqu'à une dizaine pour les plus riches) regroupés au sein d'unités sociales élargies, comprenant le père et ses fils ou des frères en indivision. Le chef de foyer qui dirige la famille étendue, la *khaïma*, prend les décisions importantes et assure la liaison avec le marché et l'administration. Sous son autorité, les troupeaux sont organisés en unités autonomes composées d'une tente et de deux ou trois cents UZO et menées chacune par un membre marié de la famille (frère, fils ou parent), auxquels s'ajoutent, le cas échéant, des bergers salariés logés sous la tente d'alfa (*uchcha*). L'espace parcouru est en général important, d'une amplitude de 20 à 50 kilomètres en année normale – cette distance étant plus grande chez les Beni Guil que dans les communes du nord.

En année exceptionnelle, les déplacements lointains sont la règle, les stratégies individuelles l'emportant alors sur les mouvements vers les *woulf* habituels. Chacun s'adapte comme il peut, selon ses informations et ses appuis. Les départs se font en camion, entraînant des migrations jusqu'aux limites de la zone du projet et au-delà. Les Beni Guil du sud s'invitent chez ceux du nord et ceux-ci chez les Beni Guil du sud, voire, lors des très mauvaises années, à plusieurs centaines de kilomètres, vers Ouarzazate, Fès ou Khemisset, s'implantant alors sur des parcelles louées ou occupées de force selon les situations.

Grâce à l'acquisition de camions et de citernes, ces grands éleveurs peuvent séjourner en été jusqu'à 20 ou 30 kilomètres des points d'eau et utiliser, par conséquent, sans concurrence, des parcours désertés par les autres éleveurs. Mais de tels choix se paient par des investissements considérables en temps et en matériel. Tel gros éleveur des O. Jaber exploite huit troupeaux qui sont, l'été, disposés sur un transept de 60 kilomètres. Il mobilise pendant quatre mois un camion portant une citerne de quatre tonnes qui, à partir de deux points d'eau, approvisionne neuf citernes fixes déposées dans trois campements. Le frère de l'exploitant qui conduit le camion consacre six jours par semaine et dix heures par jour – de 4 heures à 14 heures – à cette tâche.

Les contraintes de l'abreuvement d'été sont celles qui limitent le plus l'augmentation des effectifs et qui déterminent étroitement l'aire de déplacement des tentes. L'existence de grandes *zniga*, zones d'appropriation quasi privative du parcours qui se déroulent parfois en bandes de plusieurs kilomètres, et la disponibilité en chaume après la moisson ne peuvent cependant nourrir seules les animaux présents.

Ces gros éleveurs font donc appel à des quantités importantes d'aliments complémentaires, notamment pour l'engraissement des agneaux et la complémentation des brebis. Cela se traduit par une diminution des aires pâturées, les troupeaux revenant parfois en milieu de journée dans les campements. En année sèche, ces apports, qui prennent des proportions considérables (jusqu'à 60 % des besoins), sont suffisants pour retarder les départs en transhumance, permettant aux éleveurs d'attendre le moment le plus propice.

Les grands éleveurs sont les « locomotives » du système de production pastoral. Investissant de grands espaces grâce aux moyens dont ils disposent – camions, citernes, etc. – ils tirent fortement parti des ressources des pâturages

collectifs et captent une grande partie des aides octroyées aux coopératives. Ils développent une stratégie de conquête des espaces cultivables et s'approprient des pans entiers du parcours. Chacun d'entre eux emploie, directement ou indirectement, un ensemble de familles « satellites » au sein de réseaux complexes de dépendance et de clientélisme. En raison de leur dynamisme, on ne peut imaginer le développement global de l'élevage dans l'Oriental sans leur participation. Il convient cependant de mieux orienter leurs activités, en les aidant à accroître plutôt celles qui ne sollicitent pas les ressources pastorales mais qui, au contraire, mobilisent leur capacité d'investissement. Cette catégorie d'éleveurs devrait être ainsi dirigée vers des activités d'entreprise, comme l'embouche, la transformation des produits de l'élevage, l'amélioration et l'intensification des terres cultivées, ou d'autres activités hors de l'agriculture – comme le transport, les entreprises mécaniques et la construction.

Les éleveurs « moyens »

Les éleveurs moyens seraient au nombre d'environ 2 300 (soit environ 34 % des éleveurs), et ils détiendraient 45 % du cheptel. Cette catégorie constitue le groupe cible idéal pour les activités de vulgarisation technique. Ce sont en effet les plus susceptibles de progresser, de tirer profit des mises en repos sans abus, d'utiliser les services des coopératives pour les approvisionnements, d'apprécier les effets des traitements sanitaires, tout en les prenant partiellement en charge, d'engraisser leurs agneaux avec des aliments mieux adaptés – notamment en se groupant en ateliers de production, etc. Le choix stratégique serait de chercher à les transformer en opérateurs économiques viables et stables dont les capacités financières auraient été améliorées.

Les principes de l'utilisation de l'espace par cette catégorie sont les mêmes que chez les grands éleveurs, mais l'amplitude des déplacements est bien moindre, de 10 à 30 kilomètres. Ils ne pratiquent pas, à quelques exceptions près, les transhumances exceptionnelles au-delà des limites de la commune. L'été, ils se rapprochent des points d'eau, s'en éloignent peu et séjournent plus volontiers sur les parcelles de culture. Pour l'abreuvement, l'équipement minimum consiste en une charrette tractée par un mulet ou un cheval, portant une citerne d'une tonne, et une citerne fixe de cinq à six tonnes, déposée près de la tente. Là aussi, le temps consacré à cette tâche est très important, quatre à cinq heures par jour pendant l'été. Certains choisissent de payer

cette eau à des transporteurs privés, de 150 à 200 dirhams le m³. L'aliment complémentaire est également largement utilisé, à des niveaux proches de celui des gros éleveurs.

Les petits éleveurs

Les petits éleveurs possèdent en général moins de 50 têtes, la moyenne étant plus proche de 25 à 30 têtes. Ils sont les plus nombreux, environ 4000, soit 59% du total. Leur poids économique est très faible (15% du cheptel), et ils sont toujours menacés de disparition si la sécheresse s'installe plusieurs années de suite. Cette catégorie d'éleveurs alimente tout particulièrement le flux migratoire qui vient surcharger les villes proches. Leur départ de la steppe a un caractère dramatique, car il signifie toujours un emploi perdu pour le pays. La conviction qui en résulte est qu'il faudrait tout mettre en œuvre pour retenir cette population dans le milieu qu'elle connaît et qu'elle maîtrise. Sur le plan de l'élevage, il serait nécessaire de les aider à améliorer la productivité du troupeau en leur permettant d'accéder aux modes de conduite que les éleveurs mieux pourvus adoptent déjà (engraissement des agneaux, petit matériel d'élevage...). Il faudrait aussi réfléchir à la possibilité d'une reconversion vers des activités agricoles différentes telles que l'élevage caprin laitier, l'apiculture, la cuniculture, la céréaliculture, la collecte des *terfass*, ainsi que vers des activités non agricoles.

Un des moyens les plus efficaces pour aider les petits éleveurs à se maintenir dans la steppe en dépit des aléas serait peut être de créer une sorte de fonds de solidarité à utiliser en période de sécheresse, leur permettant d'accéder à des ressources de soutien (aliments composés, orge...) ou, si nécessaire, de reconstituer leur cheptel pour revenir à l'équilibre. Pour constituer ce fonds, par exemple, des redevances de pâturage pourraient être payées aux coopératives. Le principe d'une participation des petits éleveurs au remboursement de cette aide serait envisagé en tenant compte de la gravité de la calamité.

Le mode de fonctionnement des petits éleveurs est moins bien connu que celui des autres catégories. D'autres activités agricoles ou extra-agricoles prennent le pas sur l'élevage, les unités familiales sont plus petites ou plus dispersées, beaucoup ne transhument pas et se contentent de faire pâturer les petits troupeaux sur leurs terres de culture et aux environs. Beaucoup cherchent à rester proches d'un centre urbain dont l'importance est cruciale pour eux (travaux occasionnels, services, etc.). Il semblerait que, les mauvaises années,

quelques éleveurs regroupent leurs troupeaux pour nomadiser au loin. Mais de très nombreuses tentes ne se sont plus déplacées depuis longtemps – parfois sept ou huit ans – et restent à proximité des points d'eau et des zones de culture, survivant péniblement avec des troupeaux minuscules et dépendant très souvent de parents plus aisés. Certains se sont rapprochés des centre urbains dans l'attente de jours meilleurs mais aussi pour scolariser leurs enfants.

5. La situation des femmes dans l'Oriental

Le plus gros écueil à une véritable politique d'intégration des femmes au processus de développement de l'Oriental a sans nul doute résidé dans la mauvaise connaissance du milieu que l'on a eue jusqu'ici. La rapport d'évaluation de 1990 s'était appuyé sur des observations très générales, et les travaux fondamentaux de l'équipe de A. Hammoudi (étude sociologique, enquêtes sur l'innovation en milieu masculin et féminin) n'ont été publiés que bien après le démarrage du projet. Les premiers rapports qui ont rendu compte de ces travaux dénotaient une démarche solide et rigoureuse. Mais en 1996, on attendait toujours l'étude sur la « promotion des activités féminines ». Ce manque se faisait d'autant plus ressentir que l'optique annoncée de cette étude était attrayante et virtuellement féconde (connaissance approfondie du rôle actuel des femmes dans l'économie régionale; inventaires des contraintes physiques, socio-économiques et culturelles entravant l'intégration des femmes au développement; conception et lancement de projets-pilotes d'activités génératrices de revenus, sur la base du choix des femmes concernées).

Le croisement de l'information qui était disponible en 1996 et des données que l'on a pu recueillir sur le terrain a néanmoins permis à de dégager quelques éléments essentiels, et d'offrir une vision de la situation des femmes de l'Oriental plus affinée qu'en 1990. Ces résultats peuvent être jugés comme encore insuffisants. Mais il est essentiel, pour en comprendre l'intérêt, de rappeler les difficultés d'accès au milieu, difficultés qui avaient été très nettement sous-estimées. Dans la steppe, où, selon une notion toute singulière de la défense de l'intimité, plusieurs kilomètres séparent les *khaimas* les plus proches, la société féminine apparaît comme un monde à part, régi par des lois relativement hermétiques. Et si être une femme constitue une condition nécessaire pour avoir le privilège de pénétrer sous la tente, ce n'est pas une « clef d'entrée » suffisante. Seul l'établissement patient d'une relation

de confiance peut permettre de dépasser la réticence a priori vis-à-vis de l'extérieur. L'obligation de passer par l'autorisation masculine pour dialoguer constitue en outre un biais majeur dans les rapports.

Des activités féminines en évolution

Les connaissances actuelles sur la situation des femmes de l'Oriental soulèvent davantage d'interrogations qu'elles n'apportent de réponses. Rappelons, tout d'abord, que, si l'on compte 8938 foyers dans les six communes rurales du PDPEO en 1989, le nombre de femmes est, lui, inconnu. Si certaines caractéristiques socio-démographiques ne sont pas surprenantes (51 % des femmes ont moins de 39 ans, 93 % sont analphabètes), d'autres apparaissent moins « familières ». C'est ainsi que, par exemple, 36 % des chefs de foyer sont polygames, pour la plupart bigames. Ce seul chiffre suffit à interpeller l'analyse. Quelles répercussions de telles stratégies matrimoniales ont-elles, en effet, sur la répartition du pouvoir de décision féminin, sur le mode d'habitat, bref, sur toutes les questions concernant la gestion de l'univers domestique, voire le système social dans son ensemble ?

Sans vouloir entrer dans la polémique épineuse relative à la nécessaire redéfinition de la notion de « femme active », le recensement des activités féminines amène lui aussi à réfléchir tant sur les changements en cours que sur les priorités et fardeaux réels des femmes. Quatre grandes catégories d'activités se dégagent : tâches ménagères (repas, linge, transport de l'eau, nettoyage et rangement de la tente, etc.) ; travaux agropastoraux (entretien des antenais, traite, supplémentation aux brebis en gestation ; moisson et coupe de la luzerne le cas échéant...) ; collecte du bois et de l'alfa ; tissage du *flij* (ces longues bandes cousues qui forment le couvert de la *khaïma*), des couvertures, des habits, des *zarbias* (tapis). L'importance de ces activités varie cependant en fonction du rang de l'épouse, de la taille du ménage, de la fécondité, de la position dans la famille (belle-mère ou belle-fille, par exemple).

Par ailleurs, si la plupart des femmes (77 %) ne perçoivent pas de changement dans le temps, il ne faudrait pas en conclure trop hâtivement à la permanence de ces activités, et il faut en outre tenir compte des très grandes disparités régionales. Ainsi, 70 % des femmes interrogées dans la province de Figuig tissent encore le *flij*, dénotant ainsi un maintien de la tradition pastorale, et seulement 31 % dans la province d'Oujda ; la tendance au déclin

semble de plus s'être singulièrement accélérée au cours des dix dernières années. De même, si 70% des femmes se sont adonnées à la recherche de combustible dans le passé, 28% n'utilisent plus de bois (remplacé par le gaz) ou ne le cherchent plus elles-mêmes. La corvée d'eau apparaît, elle aussi, comme une activité féminine en baisse: 90% des femmes en étaient chargées dans les années 70, contre 40 à 55% aujourd'hui. Cette évolution s'explique par différents facteurs: adduction d'eau potable dans les centres urbains, transport dans des bidons ou des chambres à air, sur des charrettes attelées à des ânes et conduites par des jeunes filles; utilisation des citernes et, enfin, transport en camion par les hommes quand les distances sont longues.

A la lueur de ces quelques exemples, il apparaît impératif de ne pas raisonner à partir d'idées reçues: quelles sont les tendances qui se dessinent aujourd'hui, et quelles sont les véritables priorités des femmes en matière de changement? Par exemple, pour 80% d'entre elles, les tâches ménagères constituent le travail principal; mais s'agit-il là du fardeau le plus pénible? Cette question en cache une autre: quelle influence peut avoir la politique adoptée par le projet sur les évolutions qui se dessinent?

Une « femme rurale » ?

La première notion battue en brèche est celle-là même qui a présidé à la définition de l'action du PDPEO à l'égard des femmes: la « femme rurale », parfois qualifiée de « femme pastorale ». Or, les femmes de la société pastorale de l'Oriental ne constituent pas un groupe indifférencié, au mode de vie, au type d'habitat, aux tâches et aux attentes communs. On note des spécificités régionales, tribales, voire « locales », de grande envergure. En outre, et c'est là la découverte majeure, cette « femme pastorale » est en grande partie sédentaire et cette « femme rurale » est largement urbaine!

En effet, 55% des femmes ne se déplacent plus avec le troupeau, et, si les nomades représentent encore presque la moitié de la population féminine, la tendance à la sédentarisation est nette. Cependant, ces notions même de nomadisme et de sédentarisme recouvrent des réalités contrastées et ambiguës, avec de grandes variations régionales (54% de nomades dans la province de Figuig contre 37% dans celle de Oujda) et sociales (en fonction de la conduite et de la taille du troupeau notamment), auxquelles s'ajoute le phénomène intermédiaire de la « fixation » (*istaqarru*), déplacement limité des *khaimas* sur

un même parcours, sorte de sédentarisation potentielle. Parallèlement, le type d'habitat lui-même semble avoir subi des modifications notables, entraînant des changements substantiels des modes de vie: si 50 % des femmes vivent encore sous une tente ou une *uchcha* (petite tente en alfa), 38 % disposent d'une maison et 12 % d'une tente et d'une maison.

Cela ne signifie pas pour autant qu'elles habitent l'une ou l'autre, la localisation des femmes étant largement tributaire de la stratégie d'élevage déployée par les éleveurs: or, 20 % de ceux-ci gèrent désormais leur troupeau à partir d'un centre urbain. Le changement social majeur de ces dernières années, en ce qui concerne la structure des familles et la répartition des rôles réside sans nul doute ici: une partie des unités domestiques présente une structure bipolaire répartie entre la ville (ou le centre rural) et la campagne, notamment celles où le chef de foyer est bigame. En règle générale, la première épouse, plus âgée, suit le troupeau, parfois en compagnie de ses fils, tandis que la seconde épouse assure la scolarisation des jeunes enfants dans le centre urbain.

Si ce cas de figure est encore minoritaire, il est suffisamment remarquable pour faire voler en éclats une distinction trop catégorique entre «nomades» et «sédentaires», le système tout entier reposant précisément sur une fluidité, une perméabilité entre la ville et la campagne. Il incite par ailleurs à se pencher davantage sur le deuxième niveau de décision en matière de conduite du troupeau, à savoir les femmes et fils nomades.

Inversement, quelle peut être l'influence de cette structure, à terme, sur l'ensemble de la société pastorale? Quel est l'impact de cette mutation, si l'on considère qu'il existe une espèce de lobby féminin en faveur de la fixation et de l'adoption de l'habitat en dur et que, pour 30 % des femmes, l'amélioration des conditions de vie passe par l'émigration en ville? En d'autres termes, quel poids donner à l'engouement relatif des femmes pour le modèle urbain? En effet, si, pour elles-mêmes, les femmes aspirent à une condition compatible avec des activités d'élevage – tout en excluant le nomadisme, leur horizon d'attente pour leurs enfants se situe nettement hors de la société pastorale.

Un «paysage féminin» encore à découvrir

Les études effectuées jusqu'à présent permettent donc de mettre en évidence des mécanismes sociaux fondamentaux des familles d'éleveurs de l'Oriental. L'enquête sur l'innovation s'est aussi appliquée à sonder l'attitude des femmes

vis-à-vis des activités lucratives : 35 % désirent, semble-t-il, exercer une activité susceptible de leur assurer une autonomie financière, essentiellement l'élevage. Toutefois, si ces travaux laissent entrevoir la situation des femmes de l'Oriental et s'ils les inscrivent dans un contexte, on ne peut pas pour autant en dégager de véritable « paysage féminin », psycho-sociologique, culturel ou géographique.

Ainsi, l'existence-même d'une femme urbaine ou semi-urbaine remet partiellement en cause les observations quantitatives concernant le mode de vie et les activités féminines : un monde sépare les nomades de la steppe des femmes que l'on peut rencontrer, dans leur maison, à Aïn Beni Mathar, Bouarfa ou Tendara.

Par ailleurs, la distinction sédentaires/nomades et l'identification du type d'habitat ne sont pas des indicateurs pertinents pour savoir quelles femmes vivent où et comment. Certes, on sait que 75 % des foyers vivent à la campagne, mais ne faut-il pas affiner cette vision ? Ne convient-il pas de distinguer, parmi les femmes, les citadines des rurales tout d'abord, ensuite les rurales nomades des rurales sédentaires et des rurales fixées sur les *woulf* ? Ne devrait-on pas de même différencier l'habitat isolé des lieux de concentration humaine ? En effet, on ne concevra pas également la question de la scolarisation, par exemple, selon que l'on s'adresse à des populations, même fixes, dispersées dans la steppe ou bien regroupées autour de micro-centres, telles celles de Maatarka ou Hsiane Diab.

De la finesse de perception de ce paysage dépend l'adéquation des politiques envisagées. De plus, eu égard à l'étanchéité du milieu de l'Oriental, sans doute une approche qualitative en profondeur s'impose-t-elle à ce stade. En outre, ne faut-il pas « faire la part du discours » dans les déclarations ? Les conventions sociales imposent d'afficher une soumission totale à l'égard des hommes et, par là, un degré de décision négligeable. De même, l'enquête peut introduire un biais et fausser le jugement quant à la véritable attitude des femmes vis-à-vis de leur autonomie financière... Seule une démarche exigeante et respectueuse, fondée sur une relation de confiance bien établie, pourrait permettre de ne pas rester à la surface des choses. Ce n'est qu'en s'imprégnant d'une mentalité, en se l'« appropriant », que l'on a des chances de la transformer. Ce n'est qu'en apprenant le « langage » des diverses femmes qui peuplent l'Oriental que l'on pourra les aider à formuler vraiment qui elles sont et ce qu'elles souhaitent. Et comprendre leurs non-dits.

Alors pourrait-on commencer peut-être à répondre à une foule d'interrogations en suspens, riches de conséquences sur l'élaboration d'une stratégie de développement impliquant les femmes. Quel est leur véritable pouvoir de décision? Comment se répartit ce pouvoir dans les cas de polygamie? Quel est le poids économique réel des femmes (la propriété de bétail apparaît en effet comme un véritable «sujet tabou»...)? Quel est l'impact, sur cette partie de la population, des actions globales du PDPEO, notamment celles concernant les coopératives pastorales? Quels sont les leviers et pivots éventuels sur lesquels pourrait s'appuyer l'innovation? Quelles sont les «clefs d'entrée» thématiques et les lieux de résistance? Quel rôle jouent les femmes dans les litiges inter-tribaux? La tribu et les lignages constituent-ils un facteur de cohésion «porteur» pour les femmes? Et tant d'autres questions... Ce qui semble certain, c'est, d'une façon ou d'une autre, le rôle essentiel des femmes dans l'élevage pastoral. Par leur situation charnière entre deux genres de vie, par leurs motivations pour une meilleure qualité de vie, elles pourraient probablement être de véritables moteurs de l'évolution du pastoralisme. A condition toutefois de savoir les associer à la conception et à la gestion de ce processus.

6. Questions sur l'environnement économique

Pour être complète, cette relecture aurait dû inclure une analyse de l'environnement économique. Celle-ci n'a en fait été qu'effleurée, faute d'une information de base suffisante. Le projet, principalement orienté vers des réalisations de caractère technique, ne s'est en effet que très peu intéressé à cet aspect. La mission, quant à elle, n'a disposé ni du temps ni des moyens nécessaires pour conduire une telle étude, qui sortait des termes de son mandat. Cette relecture est donc avant tout un questionnement.

La première question concerne l'évaluation de la production du secteur rural et la part qui en revient à chaque catégorie de producteurs. Aucune étude ne s'est vraiment penchée sur l'estimation de la valeur de la production animale de la région. La mission a fait une estimation grossière de la valeur de la production ovine brute, l'évaluant à quelque 230 millions de dirhams (dont 200 millions de dirhams pour la viande-carcasse, 14 millions pour la laine et 15,5 millions pour les peaux). Rapporté à l'effectif animal détenu par chaque catégorie de producteurs, 40% de cette production viendrait des grands éleveurs, 45% des éleveurs moyens et 15% des petits éleveurs. Mais une telle répartition devrait

sans nul doute être fortement corrigée pour tenir compte des différences de productivité des exploitations et de leurs stratégies de commercialisation – celles-ci étant par exemple fortement influencées par la valeur ajoutée de l'engraissement qui est principalement le fait des grands éleveurs.

La *tarfass* apparaît, et de façon inattendue, comme une composante majeure de la production agropastorale. En bonne année, on l'a vu, celle-ci peut représenter de 10 à 15 % de la valeur de la production de l'élevage ovin. La truffe a certes été stimulée par le développement récent d'un commerce principalement tourné vers l'exportation, mais il ne fait pas de doute que son potentiel a aussi été nettement augmenté par les mises en défens dues au projet. Cette production a une signification particulière, car ce sont surtout des strates pauvres de la population qui bénéficient de ses revenus primaires.

L'estimation de la valeur nette de la production est encore plus mal documentée. On évalue mal le prix de revient du kilogramme de viande, compte tenu du coût des aliments achetés à l'extérieur et des autres dépenses de production. Il est ainsi difficile d'apprécier ce qu'est la contribution réelle des parcours dont les UF ont, en principe, un coût nul dans l'alimentation du cheptel. Quelle est, par ailleurs, la production de viande d'un hectare de parcours – on avance des chiffres de 1,5 à 2,5 kilos de viande, mais ne faut-il pas nuancer ces estimations selon les types des parcours et les années climatiques? De façon indicative, on rappelle qu'une UZO consomme en moyenne 320 UF an pour produire 13 à 18 kg de viande. La production par hectare étant de 40 UF en moyenne, il faudrait ainsi, selon les années, 6 à 8 hectares par UZO.

L'analyse des coûts de production devrait aussi faire la part des caractéristiques de chaque système de production. L'information disponible ne permet pas d'apprécier les différences de productivité qui les séparent. A cet égard, il faut noter que les suivis de troupeaux effectués par le projet se sont concentrés sur les analyses de caractère zootechnique. Ils ont, par exemple, montré que la production moyenne d'une UZO était de l'ordre de 13 kg, l'objectif étant de passer à 18 kg – des estimations revues à la baisse puisque le dossier de préparation du projet avait évalué ces deux chiffres à 18 et 24 kg. Ces résultats n'ont pas été analysés dans le cadre d'une étude micro-économique du fonctionnement des exploitations correspondantes, une lacune qui devra, sans nul doute, être rapidement corrigée.

Ce déficit d'information se répercute, bien entendu, sur la connaissance des revenus que les familles tirent de l'activité agropastorale et de leur répartition. On ne peut ainsi pas apprécier les revenus des éleveurs les plus démunis, pas plus que l'écart qui sépare leurs revenus de ceux des autres catégories. Le même brouillard caractérise la connaissance des revenus des familles pauvres des villes qui ont conservé une attache rurale, mais qui, sans troupeau ou presque, ne vivent que d'un salariat aléatoire.

Cette méconnaissance des données sur l'environnement économique ne permet pas, par ailleurs, de resituer la région de l'Oriental par rapport aux autres régions moutonnières du Maroc, pas plus qu'elle ne permet d'identifier ses avantages comparatifs par rapport au marché. On sait que les moutons Beni Guil représentent environ 5 à 6% du cheptel ovin marocain, mais il faudrait rajouter les composantes Oulad Jellal des troupeaux de l'Oriental. Quelle est la place de cet élevage dans l'ensemble national? Le coût de production de la viande lui donne-t-il un avantage comparatif? La situation par rapport au marchés confère-t-elle à l'Oriental des privilèges par rapport aux autres régions? Il est certain que ces dernières années, les différences de taux de change entre l'Algérie et le Maroc ont été la source d'un commerce illégal et d'une spéculation très importants, dont ont amplement profité de nombreux éleveurs frontaliers de l'Oriental. Le réajustement récent de la valeur de la monnaie algérienne pourrait cependant faire disparaître ces profits, mettant en évidence le caractère aléatoire de certains privilèges du marché de l'Oriental.

Une autre donnée, mal perçue, concerne l'importance des transferts de l'Etat vers la collectivité régionale et ce qu'ils représentent par rapport à ce que reçoivent les autres régions. Une analyse de cette donnée serait nécessaire pour mieux situer les enjeux et les possibilités de financement des stratégies proposées.

On le voit donc, la relecture de l'environnement économique est indispensable : les questions soulevées sont essentielles, et des efforts importants devront être rapidement entrepris pour y apporter des réponses.

Chapitre 7

La ruralité au Maroc au début des années 2000 (228)

Ce texte a été initialement préparé pour un séminaire de réflexion sur le changement social, organisé en 2005 par le Haut-Commissariat au Plan au Maroc, dans le cadre de ses travaux sur la Prospective Maroc 2030. Il a été réélabore pour une présentation lors d'un colloque dédié en 2005 à la mémoire de Paul Pascon. Un des intérêts de ce texte est d'en comparer les thèmes avec ceux qui étaient évoqués en 1965 dans un article de l'auteur sur le changement social dans le Maroc rural (voir le chapitre 3 de cet ouvrage). Dans les années 60, ce qui frappait le plus dans la dynamique du changement, c'était à la fois de fortes permanences de la "société traditionnelle de référence" et ses ébranlements du fait d'une intensification de la pénétration de l'État dans les campagnes, de la monétarisation de l'économie et du fait, aussi, des valeurs et des aspirations nouvelles apportées par l'idéologie de progrès de l'Indépendance et par la découverte du monde extérieur au travers de postes radio, encore rares pourtant. Cette société commençait cependant à prendre conscience de son nombre, de la pression sur les ressources qui en résultait, d'un passage de la sécurité de la société traditionnelle à l'insécurité d'une société en transition. Ensermée dans un système de contrôle étatique et par des réseaux de notables, cette société restait, comme elle l'avait été pendant la colonisation, fondamentalement marginalisée sur le plan politique.

(228) Texte tiré d'une communication de G. Lazarev, « Réflexions sur la ruralité au Maroc », Actes du colloque Paul Pascon, IAV, Rabat, décembre 2005. Publié au Maroc en 2007 (Publication INAU, Rabat). Une première version a été présentée au Forum sur le changement social au Maroc, Prospective Maroc 2030, organisé en 2005 par le Haut-Commissariat au Plan (publication HCP et site du HCP).

Quatre décennies plus tard, c'est une autre société rurale qui apparaît. Certes, le Maroc rural continue à être une référence profonde dans la société marocaine. Mais son image s'est brouillée. Le Maroc rural est marqué par des contrastes, beaucoup plus forts qu'en 1965, entre agriculture moderne et agricultures familiales, entre une minorité de familles aisées et une immensité de familles pauvres ou très vulnérables. Les espoirs de progrès des années 60 ont fait place à la dure réalité d'une précarité économique, d'un retard considérable de l'éducation et d'une marginalité inchangée des femmes. Les anciennes solidarités de la société traditionnelle se sont défaites avec l'individualisation des cellules économiques et leur concurrence sur les ressources. Des avancées notables ont pourtant été réalisées. Des investissements considérables ont été faits dans les équipements agricoles, les services sociaux et économiques, les infrastructures de communication, de desserte en eau et d'électrification. Mais ces progrès ont été accompagnés d'un immense ressenti de l'inégalité sociale, de la vulnérabilité, de l'absence de futur. L'insécurité prévaut, les agriculteurs vieillissent sans repreneurs de leurs exploitations, les jeunes se détournent de l'agriculture et ne se pensent que par rapport aux valeurs de la ville. Hormis certains de ses segments privilégiés, le monde rural semble entré dans une crise de confiance en lui-même. Le ressenti en est d'autant plus dur que la société tout entière est connectée au monde extérieur par la télévision et le téléphone portable.

Il y a quarante ans, la société rurale s'appuyait sur son passé pour intégrer des valeurs d'avenir. Dans la première décennie du siècle suivant, une masse immense de ses composantes n'imagine un futur vivable qu'en dehors d'un mode de vie séculaire entré dans l'insécurité et l'incertitude.

1. La profondeur du Maroc rural

L'histoire du Maroc est d'abord une histoire rurale. Les dynasties et les principautés locales berbères qui se sont succédé depuis l'arrivée de l'Islam ont toutes été portées par des mouvances politiques à base tribale. Les deux dynasties chérifiennes qui leur ont succédé sont, elles aussi, parvenues au pouvoir avec le soutien de vastes mouvances tribales, ici surtout celles des *guich* arabo-berbères ou arabes. On ne voit guère émerger de pouvoir rayonnant à partir des villes, on ne voit pas l'Etat se constituer à partir d'une base urbaine. Les révoltes de Fès sont celles de l'exaspération des clercs, comme celle d'El

Wancherisi au XVI^e siècle ou celles de corporations maltraitées par les impôts, comme à Fès au XVIII^e siècle ou sous Moulay Slimane au début du XIX^e siècle. Pas de sédimentation de pouvoir urbain autour d'une élite politique enracinée dans la ville ou autour d'une bourgeoisie marchande. Cette dernière ne deviendra importante qu'avec les premières ouvertures sur l'extérieur au XIX^e siècle. Le pouvoir a une base tribale, donc rurale. Ses conflits sont avec d'autres tribus ou avec des pouvoirs religieux concurrents qui les mobilisent. La bourgeoisie commerçante n'a guère de place dans un système qui met toutes les grandes fonctions commerciales, celles des grains, de l'élevage des chevaux pour l'armée et le makhzen, celles du sucre, de la laine et des peaux que l'on exporte sous de stricts monopoles makhzénien. La ville est le *ksar* fortifié des grandes tribus nomades, une *kalaa*, un *irgherm*, qui auraient pris les dimensions d'une ville. Le rapprochement est si évident que chaque dynastie reconstruit son *ksar*, sa *kasbah*, dans un quartier séparé de la ville traditionnelle. Le pouvoir est durablement à base tribale, la ville est l'ennemie.

La société rurale, dans sa durée historique, est une société organisée autour de la tribu. Celle-ci veut se percevoir comme une agrégation segmentaire de lignages se réclamant d'ancêtres communs, aussi souvent que possible, chez les Berbères, dotés de généalogies rattachant l'ancêtre éponyme à une prestigieuse origine arabe. Mais la tribu n'est rien de tout cela. Elle est l'expression de reconstructions continues autour d'un lignage puissant et fédérateur qui associe ses alliés derrière une généalogie qu'elle leur prête. La tribu de l'histoire n'est, pendant longtemps, qu'une expression de mouvance ethno-politique. Lorsqu'elle perd sa prééminence, la tribu fédératrice ne survit que par son nom dans une obscure zone refuge, comme les Aoureba, les Meknassa, les Ketama et tant d'autres. Les confédérés n'ont, eux, d'autre choix que de s'allier aux puissances tribales qui remplacent les précédentes. Ailleurs, résultat des confinements dans les montagnes-refuges, la tribu devient le nom d'un canton qui donne sa généalogie construite aux réfugiés et aux tribus chassées. Avec les dynasties chérifiennes, une autre histoire vient se greffer sur cette dynamique sociale, celle des tribus du *guich* arabe, émigrées sans patrie, sans cesse alliées au pouvoir le plus prometteur de prébendes, mais aussi sujettes aux pertes de pouvoir et aux déportations loin du pouvoir central. A partir du XV^e siècle, le pouvoir des *zawya*, celui des Abou Mahali, Dila, Tazerwalt, Ouazzani, Ahansaline et tant d'autres s'installe durablement dans les campagnes. Les lignages tribaux doivent composer avec ces nouveaux pouvoirs locaux qui

constellent la ruralité de multiples principautés religieuses. Expression de leurs nécessaires alliances contre leurs voisins, les tribus du Haut-Atlas ou du Rif s'organisèrent souvent en vastes alliances, les *leff*, dont les damiers assuraient souvent des équilibres politiques dissuasifs.

Le système tribal est aussi durablement dominé par les mouvances des tribus pastorales. Les sédentarités n'ont que peu de rôles politiques. Ces mouvances, grandes alliances fortifiées par de solides pactes pastoraux, dessinent une carte cinétique de la population du Maroc. Au cours des siècles, toutes les tribus pastorales sont en mouvement, du sud vers le nord, du sud-est vers le nord-ouest. A l'époque almohade, les Beni Mtir des environs de Meknès sont au sud de l'Atlas, les Beni Hsen du Rharb sont au XV^e siècle dans la région de la Moulouya. Derrière eux, d'autres tribus suivront, en quête des plaines, de *l'azaghar*, dont rêvent ces nomades. L'épopée saâdienne entraînera avec elle d'énormes migrations en provenance du Sous et du Sahara, les Hyayna du nord de Fès arrivent avec ceux du Souss et amalgament sous leur nom les fractions berbères du Prérif avec lesquelles elles cohabitent. La dynastie alaouite entraînera avec elle des tribus arabes de l'Oriental et les installera dans les plaines, comme, par exemple, les Oudaya que l'on retrouve autour des grandes villes makhzen. Les sédentarités se confinent dans des vallées du Haut-Atlas, du Rif et du Prérif. Leurs noms aux mêmes places pendant des siècles témoignent de leur enracinement. Mais, sauf en rébellion, elles ne jouent pas de rôles politiques décisifs. Une histoire rurale dominée donc par de longues mouvances pastorales qui se transforment, selon les circonstances, en mouvances politiques, autonomes ou associées à des chefs religieux.

Un Maroc rural, un Maroc sociologiquement tribal aussi. Les institutions qui organisent la vie sociale, les coutumes qui règlent les conflits, les systèmes de défense des greniers collectifs, les règles des alliances et de la guerre, les échanges matrimoniaux, les systèmes de partage de l'eau ou des terres collectives prennent toutes leur modèle dans une sorte de même archétype de la tribu. En dépit des différences locales, des adaptations à des modes de vie différents, toutes ces institutions sociales ont des traits communs qui surprennent lorsqu'elles sont comparées à la diversité des populations, des langues, des coutumes. La différence entre sédentaires et nomades est plus faible qu'on ne serait tenté de l'imaginer. Un passé pastoraliste, oublié et révolu explique souvent ces similitudes. Les fameux sédentaires de l'Atlas appartiennent tous à des tribus qui associaient la sédentarité à des transhumances à très longue

distance. Les « montagnards » qui devinrent les adeptes des Almohades avaient été chassés par les Zénètes des plaines du Haouz où elles transhumaient. Leur épopée hors de l'Atlas fut aussi une reconquête des territoires perdus.

La profondeur du Maroc rural est aussi celle de sa religiosité si particulière. Les surgissements religieux à partir du monde rural furent constants. Des tribus berbères du Maroc jouèrent un rôle dans l'insurrection kharéjite contre le califat. Les Almoravides, les Almohades rassemblèrent leurs adeptes autour d'une cause de purification religieuse. Les faux prophètes qui dressèrent des tribus contre le pouvoir sont légion. L'hérésie des Berghwata domina les plaines atlantiques pendant des siècles. Les Mérinides n'eurent pas de base religieuse propre, mais leurs siècles de pouvoir sont aussi ceux d'un foisonnement de *zawya* locales qui marqua durablement la religiosité des populations rurales. A partir du XV^e siècle, ces enclaves religieuses montèrent au pouvoir. Elles furent aidées par le *jihad* contre les Espagnols et les Portugais. Elles n'abandonnèrent plus le pouvoir, donnant naissance aux deux dernières dynasties et aux principautés religieuses établies en milieu rural. Les campagnes, analphabètes et peu instruites, surprennent par la capacité qu'elles eurent de produire des lettrés, des *tolba*, dans des centres d'enseignement religieux ruraux. Le Maroc rural, de la Seguiet Hamra au Jbel Alam ou au Rif, de Tamegrout à la région de Sefrou, ne cessa de disséminer ses lettrés dans les autres régions rurales et même dans tout le Maghreb.

L'institution de la *jmaa* est probablement le trait commun le plus caractéristique des institutions sociales de toutes les tribus du Maghreb. La *jmaa* est le conseil de la communauté. Ses formes et ses règles de fonctionnement diffèrent dans le détail, mais d'une façon générale elle représente le consensus de tous les membres de la collectivité. Représentée par un conseil restreint formé des anciens de tous les lignages, elle a toujours été l'instance de gestion de la collectivité, que celle-ci soit ou non soumise à l'autorité du pouvoir central. Elu parmi ses pairs ou héritier du prestige d'un lignage dominant, son chef a toujours eu une autorité indiscutée tant qu'il appliquait la coutume avec justice et qu'il répondait à ses devoirs d'hospitalité. La *jmaa* est une institution explicative du Maroc rural. Elle explique notamment sa résilience sociale, lors des guerres, des *razzia* ou lors des prélèvements autoritaires de l'impôt dû à l'Etat. Ses survivances éclairent encore le Maroc d'aujourd'hui. Malgré les montées de l'individualisme, elle est pour beaucoup dans la capacité associative du monde rural contemporain.

Un autre trait marquant de la société rurale est celui de ses rapports avec le pouvoir organisé. Ces rapports furent le plus souvent conflictuels. L'Etat fut généralement perçu comme un prédateur, comme un percepteur d'impôt qu'accompagnaient les armées de la *harka*. Il fut rarement perçu comme un service public capable d'assurer, en milieu rural, la sécurité des personnes, des routes, des marchés. De tels services, quand il y en avait, restèrent généralement confinés dans les grandes villes, dans les ports, dans l'institution militaire. Les services publics, eau, assainissement, marchés, hôpitaux n'existèrent vraiment que dans les villes, mais elles devaient beaucoup plus aux institutions des *habbous* et aux corporations qu'à l'Etat. Les tribus furent souvent en conflit armé avec le pouvoir, mais elles furent aussi souvent ses alliés, lorsqu'elles étaient mobilisées avec profit pour la *harka*. Il n'en reste pas moins que les tribus semblent aussi avoir eu souvent une sorte de sentiment collectif d'appartenance, en particulier lorsqu'elles étaient conviées à proclamer la *be'ya*. Le prestige sultanien avait des résonances qui allaient bien au-delà des limites fluctuantes que l'on donnait audit *bled makhzen*.

Il est difficile de faire en si peu de mots le tour d'une société rurale aussi diverse et aussi enracinée dans l'histoire que celle du Maroc. On voudrait pourtant y ajouter encore quelques mots sur l'économie des exploitations. La terre agricole était appropriée dans les vallées et les montagnes sédentaires, mais partout ailleurs elle avait un caractère collectif. Ce statut était d'ailleurs le seul qui convint aux lentes migrations ou aux déplacements de tant de tribus. Contrairement aux idées reçues, cette terre n'était partagée que lorsque la tribu s'installait dans des aires nouvelles. Chaque famille tendait à revenir aux mêmes emplacements, et personne ne contestait leur retour sur les parcelles qu'elle avait occupé la première fois. Les fameux partages des terres collectives du Rharb ne se faisaient que sur les terres cultivables occasionnellement, essentiellement dans les *dhess* quand ils étaient bien inondés – comme on le fait encore aujourd'hui dans les *maider* du sud de l'Atlas. C'est le seul cas cité par Michaux-Bellaire qui étudia le premier ces régions. C'est aussi ce seul cas qui fut généralisé par Millot et servit de justification à la théorie du fameux dahir sur les terres collectives. Les partages ne commencèrent vraiment dans le Rharb que lorsque les terres, amputées par la colonisation, devinrent rares.

Autre trait caractéristique du monde rural marocain : la faible importance du capitalisme agraire. Il y eut au cours de l'histoire une longue tradition de concessions de terres, le plus souvent sous la forme de *l'iqta*. Mais il s'agissait

de concessions précaires qui ne pouvaient pas donner lieu à une capitalisation foncière. Ce n'est qu'à partir du milieu du XIX^e siècle que les concessions commencèrent à se stabiliser durablement autour de Fès, que s'instaura un certain marché de la terre et qu'apparurent des formes incipientes de capitalisme agraire.

Avant le Protectorat, l'espace agraire de la ruralité comprenait des terres utilisées par l'agriculture et d'immenses superficies de parcours naturels et de forêts qui étaient utilisées pour l'élevage extensif sur la base d'une répartition, entre les tribus ou les fractions de tribu, de droits collectifs de parcours. L'espace agricole avait aussi une dimension collective pour l'élevage, car la vaine pâture y était généralisée. Cet espace agricole était caractérisé par deux grandes situations. D'une part, celle des vallées irriguées et des aires de sédentarité anciennes – certaines zones de montagne et de piémont, les collines du Prérif – où les parcelles agricoles faisaient l'objet d'une appropriation ancienne et indivise par des familles étendues, cette appropriation étant parfois reconnue par un acte de notoriété, la *moulkiya*. D'autre part, les parcelles de culture des tribus nomades ou semi-nomades dont l'occupation pérenne était tacitement reconnue aux premiers occupants, suite aux premiers partages lignagers du territoire tribal. Ce processus était renouvelé lorsque la tribu s'installait sur un nouveau territoire.

A cette époque, la terre n'était un facteur rare que dans les zones irriguées et les zones de cultures proches des villages sédentaires. Ailleurs, la terre n'était pas un facteur limitant – la population totale du Maroc, au début du XX^e siècle était de l'ordre de cinq millions d'habitants. Les facteurs rares étaient, par contre, la force de travail et le nombre des attelages. Les inégalités entre les familles s'établissaient en fonction de leur accès à ces facteurs. Localement, des *zawyas*, des chefs des tribus makhéniennes, des autorités locales disposaient de droits coutumiers sur des terres plus abondantes qui étaient cultivées par métyage. C'était, par exemple, le cas des attributions aux caïds du *guich* de lots de terres plus vastes ou celui des terres des *zawyas*. Certains biens fonciers d'importance pouvaient aussi être cultivés par l'entraide, la *touiza*, celle-ci ayant un caractère collectif lorsqu'il s'agissait des *terres de l'amghar* – ces prestations devant lui permettre d'honorer ses devoirs d'hospitalité – ou un caractère imposé dans le cas de la domination politique de certains grands caïds.

Avec l'installation de la colonisation apparut un marché de la terre qui toucha essentiellement les plaines atlantiques et la Basse Moulouya. Les installations anciennes des populations semi-nomades sur leurs terres de culture se transformèrent rapidement en propriétés, et beaucoup de ces terres furent vendues à la colonisation. Cette tendance fut cependant mise sous contrôle par le *dahir* sur les terres collectives de 1920, qui servit en particulier à délimiter les terres de tribus et les terres *guich* et, d'autre part, celles qui pouvaient faire l'objet d'une colonisation étrangère. Les appropriations, reconnues par des *moulkiyas*, se poursuivirent cependant car les délimitations du collectif ne se firent que lentement – ceci expliquant, par exemple, les grandes différences du statut foncier du Rharb et de la plaine de Fès-Meknès, d'une part, et, d'autre part, celui de la Chaouia, des Doukkala et des Abda.

La valorisation et la rareté croissante de la terre en firent un facteur nouveau dans les systèmes d'exploitation. L'inégale répartition des terres que l'on vit s'accroître de plus en plus favorisa la multiplication croissante des métayages, car, à cette époque, c'étaient les attelages qui déterminaient la formation des unités d'exploitation. La tradition de ces métayages est ancienne, elle était fondée sur la distinction entre cinq facteurs de production, en principe équivalents : la terre, le travail, l'attelage, la semence et l'eau. Cette tradition cependant changea de nature avec la valorisation de la terre. Au début du XX^e siècle, l'usage de la terre en *bour* ne faisait l'objet que de l'offrande symbolique d'un pain, d'où le nom de *khobza* de la plupart des contrats d'association agricoles. Mais jusque vers le milieu du XX^e siècle, la valeur de cette part ne cessa d'augmenter, atteignant parfois, vers 1960, le tiers ou la moitié de la récolte. Le facteur « eau », qui était ignoré en agriculture pluviale, fut réintroduit dans les contrats en tant que « frais de production » supportés par le propriétaire.

Le système des associations agricoles bien que de plus en plus à l'avantage des propriétaires de terres, eut cependant le grand mérite de n'exclure que peu de familles rurales de l'exploitation agricole, chacun ayant au moins son travail à offrir. Il fut longtemps à la base d'une redistribution des revenus, certes inégale, mais au moins, pour les *khammès* qui n'avaient que leur travail à offrir, suffisante pour que leur subsistance soit assurée. La généralisation du tracteur, à partir des années 60, fit disparaître ces mécanismes de redistribution, transformant le travailleur en salarié, réduisant considérablement la demande de travail et reléguant les attelages devenus obsolètes. La mise sous tutelle de

l'Etat des parcours collectifs et des forêts, à partir des années 20, la disparition de la vaine pâture vers les années 60, l'apparition du camion dans les aires pastorales, le défrichement agricole des parcours ou l'appropriation illicite de vastes étendues de parcours eurent par ailleurs un effet important sur l'évolution des systèmes d'élevage extensif. Ces facteurs accentuèrent les pressions et eurent des conséquences, qui s'aggravent encore plus aujourd'hui, sur la dégradation des ressources pastorales.

2. Une société rurale diversifiée

La société rurale traditionnelle, si elle a toujours formé une sorte de tout par opposition au monde des citadins, n'en a pas moins été, en même temps, une société profondément diversifiée. Ses différences les plus visibles sont celles des modes de vie et des systèmes de production, eux-mêmes fortement influencés par la diversité de l'environnement géographique. A la fin du XIX^e siècle, dans les plaines et plateaux atlantiques prédominaient des formes d'agropastoralisme encore largement associées à l'habitat sous la tente. Les descriptions qui nous sont données de ces populations au début du XX^e siècle nous les montrent sous cette forme. La sédentarisation en habitat dispersé – au dernier endroit où avaient été plantées les tentes – s'est faite très vite, à partir des années 20. L'association à des transhumances du cheptel s'est, par contre, maintenue longtemps après la sédentarisation, particulièrement dans le Rharb.

Le Moyen-Atlas et le Plateau central, jusqu'au pays des Zemmour et des Zaër, étaient caractérisés par un pastoralisme de transhumance qui voyaient les *khaimas* se déplacer des estivages d'altitude aux zones d'hivernage en basse altitude des *azaghar*. Seules quelques fractions disposaient d'attaches dans des villages. La plus grande partie du Haut-Atlas avait par contre des attaches villageoises sédentaires, celles-ci associées à l'irrigation des vallées et à la culture en terrasses. Cette sédentarité était largement doublée par une activité pastorale fondée sur la transhumance d'altitude. L'intensité de la sédentarisation allait en s'affaiblissant du Haut-Atlas occidental au Haut-Atlas central et à l'Atlas oriental. Des formes d'occupation analogues, mais en milieu plus aride, se retrouvaient dans le Siroua et dans l'Anti-Atlas. L'Oriental et ses hauts plateaux étaient le pays des pasteurs nomades. Ce mode de vie caractérisait aussi de nombreuses tribus du sud de l'Atlas qui vivaient en une

sorte de symbiose (mais sous leur domination) avec les populations oasiennes. Les vieilles sédentarités étaient, elles, concentrées dans les vallées atlasiques, dans le pays Haha et le Souss où elles étaient notamment associées à l'arganier, dans les oasis, dans les collines pré-rifaines et dans presque tout le Rif.

A cette première diversification s'ajoutait celle créée par les domaines linguistiques. Ces domaines, aux limites cependant indécises, sont bien connus, avec l'aire des parlers *tachelhait*, celle des parlers *tamazirt*, celle des parlers *riffiyn*, celle enfin des variantes du *darija*. Une autre diversification rangeait les sociétés rurales selon leurs rapports avec l'Etat et avec la perception de l'impôt. Cette diversification a le plus souvent été représentée, de façon presque archétypale, par l'opposition entre un *bled makhzen*, soumis à l'Etat, et un *bled siba*, en opposition à l'Etat. Cette image simpliste ne correspond en aucune façon à la réalité historique et politique. Il y a toujours eu des degrés dans les rapports des tribus avec l'Etat, et les frontières que dessinaient ces degrés ont toujours été mouvantes. A d'autres échelles, celles de la proximité, les appartenances tribales, les coutumes, les techniques, les cultures locales, les influences religieuses des *zawyas* et des confréries dessinaient d'autres diversifications dont la variété est à la source des identités multiples de la société rurale.

On retrouve aujourd'hui les grands traits de cette diversité. Mais leurs héritages se sont souvent affaiblis, créant de nouvelles diversités. La plus notable est celle qui sépare, mais sans frontières nettes, les sociétés rurales qui ont été fortement marquées par la modernisation des campagnes des sociétés rurales qui ont conservé une partie de leur héritage social. Les premières sont celles des zones de colonisation, des grands périmètres irrigués, des campagnes fortement pénétrées par les ouvertures sur les marchés modernes, ceux des villes ou de l'exportation. Ces sociétés ont été profondément déstructurées, et leur sociabilité se reconstruit difficilement au travers des nouvelles structures politiques, celles des communes rurales, celles des structures professionnelles, celles des associations. Les secondes sociétés rurales sont celles que l'on trouve encore largement dans les montagnes, dans les zones oasiennes, dans les steppes pastorales. L'usage de biens collectifs – l'eau, les parcours, les forêts – a servi de liant pour maintenir des restes des solidarités anciennes. La notion de groupe, de *jmaa*, y a souvent encore une signification d'appartenance collective au corps social. Mais les sociétés qui conservent encore ces empreintes traditionnelles sont elles aussi rattrapées par le changement social. L'individualisme s'installe, les grandes familles éclatent, les jeunes détournent leurs aspirations du devenir rural.

3. Les ressources humaines du monde rural

Qu'elles soient ou non déstructurées, les ressources humaines du monde rural ont un potentiel et une richesse considérables. S'il fallait les caractériser en quelques mots, on le ferait en évoquant la capacité de travail des ruraux, leur savoir-faire, leur résilience dans l'adversité, leur capacité associative, leur capacité d'innovation, leur richesse culturelle.

La capacité de travail des paysans marocains est proverbiale : ils sont travailleurs, résistants, frugaux. Le calendrier agricole les oblige à alterner l'activité la plus intense et des périodes d'oisiveté. Ces périodes sont celles des « autres activités » qui voient les paysans se transformer en ouvriers temporaires, appréciés sur tous les chantiers. Si les exploitants tendent à être âgés, en revanche, la force de travail présente dans les campagnes est encore largement jeune, elle est mobile et elle a une conscience de la modernité beaucoup plus forte que celle de ses parents. Cette ouverture, en dépit du faible niveau d'éducation, représente un potentiel important car elle développe l'aptitude au changement.

Le savoir-faire du monde rural est aussi l'une de ses valeurs sûres. En témoignent, par exemple, ses techniques « traditionnelles » d'irrigation ou ses stratégies de résistance à l'aléa. Mais sa richesse est loin de se limiter à ces aspects. Le savoir-faire paysan a été longtemps dévalorisé et confiné dans la « traditionnalité ». Il a été bloqué par la surimposition, à l'époque coloniale, des technologies modernes. Cette rupture a, dans l'esprit des « modernistes », fait du savoir-faire paysan une valeur rétrograde et archaïque. C'était ne pas voir les raisons qui en avaient empêché le progrès. Les savoir-faire, en effet, n'ont jamais été statiques. Ils se transmettent de génération en génération, et ils se nourrissent de chaque expérience nouvelle.

L'analyse des savoirs-faire paysans d'aujourd'hui montre que cette dynamique s'est poursuivie malgré les obstacles, malgré les erreurs faites dans les messages techniques qui étaient proposés au monde rural. Le savoir-faire paysan a su ajouter à son patrimoine de nombreuses innovations, mais, chaque fois en les réinterprétant et en les intégrant à ses problématiques. Souvent même, ces savoirs anciens ont été les vecteurs du progrès : ce sont les *berkanais* et les *filali* qui, les premiers, ont appris l'irrigation aux agriculteurs des plaines atlantiques. La grande erreur des techniciens de l'agriculture a été de ne pas savoir voir leur richesse et leur potentiel. C'est aujourd'hui l'une des fiertés de l'Institut agronomique du Maroc que d'avoir, à une époque, appris à

tous les futurs ingénieurs qu'il formait, à connaître le monde paysan avant de savoir utiliser un tracteur.

La capacité d'innovation du monde rural s'associe à l'héritage de savoirs. L'image du paysan conservateur est une image erronée. Le paysan, au contraire, est ouvert à l'innovation dès lors qu'elle lui paraît utile et profitable. Mais il apprend toujours plus de ses voisins et des contacts sur les souks que des techniciens. Le Maroc d'aujourd'hui ne compte plus les expériences novatrices qui ont permis à des agriculteurs performants d'être à la pointe d'un progrès – pour ne citer que l'expérience des serres – ou être les mieux placés sur un créneau du marché.

Le monde rural se caractérise aussi par son incroyable résilience. Les paysans sont régulièrement frappés par les sécheresses, ils sont pénalisés par certaines politiques macro-économiques, ils sont endettés, ils vivent souvent dans la pauvreté. Malgré cela, la majorité d'entre eux arrive à rebondir, à survivre, à produire. La superficie agricole a doublé en une vingtaine d'années, la population rurale est plus nombreuse qu'autrefois malgré l'importance des flux migratoires. Le monde rural est pourtant resté bien vivant, en dépit des catastrophes climatiques, des difficultés financières, des erreurs des politiques. Une telle résistance, une telle capacité représentent une force considérable. Que ne pourrait-on en attendre si cette force pouvait, grâce à une stratégie appropriée de développement rural, trouver les conditions de son épanouissement ?

Autre force importante du monde rural, sa capacité associative. Celle-ci fait partie d'une longue tradition, celle des *jmaa* villageoises, celle des associations traditionnelles d'irrigateurs, celle des pactes pastoraux, celle des groupements d'entraide. La tradition associative n'a été que très peu encouragée par l'Etat, qui lui préférait des formules associatives modernes dont il était le promoteur. L'échec de la plupart de ces formules – coopératives ou autres – a été interprété comme une incapacité du monde rural. L'expérience montre, au contraire, que dès que l'on libère sa capacité associative, des résultats étonnants sont obtenus. Cette expérience est aujourd'hui d'une considérable diversité. Le mouvement se développe avec la création continue d'associations de développement local.

Dernière facette du potentiel des ressources humaines du monde rural, celle de sa richesse culturelle et sociale. Le monde rural, en effet, c'est aussi une culture faite tout à la fois de la connaissance du milieu naturel, des savoir-faire, des langues, de l'histoire locale, des traditions sociales, des comportements en société, des fêtes et des façons de vivre la religion. Le

patrimoine que cette culture constitue a toujours été le pilier principal de la culture nationale. Ce pilier est, aujourd'hui, toujours aussi important, mais on ne le voit plus : la culture du monde rural a été dévalorisée, elle est méconnue, elle est considérée comme un archaïsme alors que le pays se modernise. Une telle attitude doit être radicalement revue : ce serait, en effet, pénaliser la nation dans son ensemble que d'ignorer une telle richesse.

4. La stratification sociale des campagnes

Les populations rurales, objet des politiques de développement rural, sont souvent confondues avec les populations des exploitations agricoles. Du point de vue de la stratification sociale et économique, cet amalgame appelle des clarifications. Qu'entend-on, tout d'abord, par « exploitation agricole » ? Peut-on désigner ainsi tous les ménages ruraux qui exploitent de la terre et des animaux, y compris tous ceux pour qui cette activité occupe une place très marginale dans leurs revenus ? On répond par la négative si l'on considère qu'une exploitation agricole doit plus au moins correspondre à une unité de production économique caractérisée par une certaine cohérence interne. Une exploitation agricole, définie selon une logique économique, doit pouvoir se développer selon une « stratégie d'entreprise », que cette exploitation soit grande ou petite. Une exploitation agricole, en tant qu'unité cohérente, doit pouvoir répondre à des politiques d'amélioration de la productivité.

Une telle définition semble exclure tous les ménages ne disposant que d'une micro-exploitation et dont les revenus ne constituent qu'un appoint dans une stratégie économique fondée sur la diversification des activités, la part la plus importante venant du travail salarié, le plus souvent temporaire. Les composantes agricoles n'ont pas une base suffisante pour constituer une unité économique cohérente et, bien qu'il soit possible d'y augmenter la productivité, il n'est pas possible de les considérer comme des entreprises susceptibles d'un développement autonome fondé sur l'agriculture ou l'élevage. De telles unités familiales à revenus composites sont ainsi peu susceptibles – ou pas du tout – de répondre à des stratégies de développement s'adressant à des « unités économiques » dont la base est principalement agricole.

La question est de savoir où passe le seuil qui distingue les unes et les autres de ces unités économiques en milieu rural. Il existe un vieux débat pour tenter

de définir les unités économiques à base agricole selon une notion de « viabilité économique ». Ce débat n'a jamais vraiment abouti en raison de la diversité des situations rencontrées. Cette définition se heurte, en outre, au fait que de très nombreuses unités économiques à base agricole associent – notamment lors les mauvaises années – des activités salariées à d'autres non agricoles.

On ne cherchera pas à trancher le débat, mais pour situer des ordres de grandeur, on s'est proposé de choisir des seuils statistiques qui permettent de ranger d'un côté les exploitations, petites au grandes, qui constituent des unités plus ou moins économiques (et donc susceptibles de répondre à des politiques de développement agricole) et, d'un autre côté, les micro-exploitations qui ne constituent qu'une composante, partielle ou très partielle, de l'activité économique du ménage. On a choisi le seuil de 3 hectares environ en sec et de 1 hectare en irrigué pour faire cette distinction. Celle-ci n'est qu'une approximation statistique qui n'implique aucune prise de position sur ce que pourrait être, effectivement, la viabilité ou la non-viabilité des unités économiques.

Cette distinction étant posée entre deux très grands types d'unités économiques en milieu rural, est-on mesure, pour autant, de recouvrir entièrement le champ des activités en milieu rural? Pas encore! Il faut en effet encore y ajouter des ménages qui vivent en milieu rural et qui n'exploitent aucune terre. Ces ménages tirent pour la plupart leurs revenus d'une pluriactivité, et leur situation tend à se confondre avec celle des micro-exploitations. Les données statistiques permettent d'évaluer, en grandes masses, ces trois catégories d'unités socio-économique en milieu rural.

La stratification sociale simplifiée du monde rural

Strate sociale	Population	Nombre de ménages	Nombre d'exploitations
Ruraux avec exploitations plus ou moins viables	8,12 millions	1,23 million (57,2%)	895 000
Ruraux avec infra-exploitations	3,60 millions	0,60 million (27,9%)	601 000
Ruraux « hors exploitation »	2,08 millions	0,32 million (14,9%)	0

Sources: Etabli à partir des données du Recensement général de l'agriculture de 1996 et des données élaborées dans *l'Atlas statistique de l'agriculture*, Colloque national sur l'agriculture, MADR, juillet 2002.

Ce qu'il faut lire dans ces données de stratification, c'est surtout une autre grande division du monde rural. D'un côté, les « pauvres » et les « vulnérables », où l'on retrouve les deux dernières strates qui représentent ensemble 40 % de la population rurale, de l'autre, l'ensemble des « agriculteurs », plus ou moins insérés dans l'économie agricole. Les ruraux du premier ensemble vivent, pour la plupart, dans la marginalité, dépendant du travail salarié aléatoire et de petites activités informelles. La détention d'une exploitation ne constitue pas vraiment un critère de supériorité sociale, car cette agriculture n'apporte pratiquement pas de revenus. Elle renforce cependant la dignité sociale, celle de ceux qui peuvent dire qu'ils ont « de la terre ». Mais c'est là le seul avantage dont ils puissent se prévaloir. Cet ensemble des pauvres et vulnérables est menacé lors de chaque sécheresse, et elle est la plus poussée vers l'exode rural. L'attachement aux racines rurales reste néanmoins très fort, en dépit des difficultés des stratégies de survie. Ces ruraux en effet ont redécouvert de nombreux avantages des campagnes lorsqu'ils comparent leur situation à celle des villes. Tant qu'ils restent en milieu rural, ils disposent d'une maison, de plus en plus d'infrastructures sociales, eau ou électricité, ils ont un milieu social, et ils peuvent compter sur les solidarités locales lorsque les travailleurs doivent s'absenter pour trouver un emploi temporaire. La pauvreté dans les campagnes a certaines contreparties qui la font mieux accepter que la pauvreté dans les villes.

Le deuxième ensemble correspond à ces ruraux dont on pourrait dire qu'ils sont des « agriculteurs ». Mais, là aussi, il ne faut pas trop croire aux données sur les tailles d'exploitation. Les plus petits de ces agriculteurs versent facilement dans la vulnérabilité. Une mauvaise récolte suffit pour cela. La mobilité sociale se fait rarement vers le haut et plus généralement vers le bas. Si l'on regroupe toutes ces observations, on enfle considérablement la masse des ruraux pauvres ou vulnérables, peut-être 50 à 60 % de la population rurale, avec très certainement des pointes quand survient la mauvaise année.

La stratification économique simplifiée de l'agriculture

Strate d'exploitation	Nombre d'exploitations dans la strate en % du total	SAU dans la strate en % de la SAU totale
Exploitations de plus de 20 ha	5 %	33 %
Exploitations de 3 à 20 ha	42 %	55 %
Exploitations de moins de 3 ha	53 %	12 %

Sources : Etabli à partir des données du Recensement général de l'agriculture de 1996.

Si l'on se penche sur la stratification économique simplifiée de l'agriculture, on voit apparaître une autre grande inégalité, celle qui reflète la répartition déséquilibrée de la terre agricole. Si l'on s'en tient à la SAU, c'est-à-dire aux superficies effectivement exploitées, on constate qu'une minorité d'exploitants détient le tiers des terres, tandis que plus de la moitié des exploitants doit se contenter d'un peu plus du dixième des terres. La répartition des terres entre les exploitations pourrait ne pas correspondre à la répartition de la propriété. Mais en fait, et contrairement à ce qui se passait dans le système traditionnel, la très grande majorité des exploitations est en faire-valoir direct, ce qui signifie qu'en ordre de grandeur, la répartition des exploitations reflète plus ou moins celle de la propriété. Dans le système traditionnel, la terre était aussi très inégalement répartie. Mais en raison d'un système de production qui reposait entièrement sur le travail des attelages, les propriétés étaient subdivisées en une multitude de petites tenures dont les exploitants avait la charge, en association avec les propriétaires dans le cadre de baux ruraux très diversifiés.

Les raisonnements sur les exploitations se réfèrent toujours à la SAU. Il faudrait noter au passage l'ambiguïté de ce concept pour stratifier les exploitations. Un nombre considérable d'exploitations agricoles a en effet accès à des parcours d'usage collectif, dont les superficies et les ressources viennent s'ajouter à celle de la SAU proprement dite. Cette inclusion n'est jamais évaluée par les enquêtes. On constate cependant que, dans les fait, l'accès aux ressources collectives ne corrige pas les inégalités. Elle élargit simplement l'assiette foncière des exploitations. L'inégalité demeure car les troupeaux tendent à se stratifier de la même façon que les terres de la SAU. La ressource collective des parcours, ressource gratuite, est ainsi utilisée de façon inégale, les plus riches en profitant le plus.

5. La ruralité dans la dynamique du changement social

La ruralité d'aujourd'hui n'est plus celle des campagnes traditionnelles. Elle a changé et continue à changer. Mais il est frappant de constater la place qu'elle occupe encore dans la société marocaine, de plus en plus urbanisée. La pluie, par exemple, a, comme dans le passé et peut-être plus encore, une importance considérable dans l'imaginaire collectif. La perspective d'une bonne ou d'une mauvaise année influence l'humeur et le moral de toute la société. La ruralité reste, par ailleurs, étonnamment présente dans la société

urbanisée. Le retour au « pays », à l'occasion des fêtes ou des événements familiaux, fait partie du cycle de vie de nombreux urbanisés. L'envoi d'argent aux familles rurales fait partie de la solidarité vécue par les émigrés qui en ont les moyens. Dans l'autre sens, les envois de céréales du « bled », qui se justifient souvent par les revenus des parcelles, toujours possédées et cultivées par des frères ou des cousins, apportent à beaucoup de familles urbaines un complément de ressources apprécié.

L'attachement à la terre reste une valeur forte. Les familles urbaines aisées investissent dans la terre et sont les principaux acheteurs des exploitations modernes mises sur le marché. Tout une classe de propriétaires fonciers, souvent des urbanisés de deuxième génération, se constitue, représentant une part notable des détenteurs du pouvoir économique dans l'agriculture. Ces propriétaires absentéistes ne diffèrent pas beaucoup, dans leurs comportements, des absentéistes fassis du XIX^e siècle. La terre est une rente, l'augmentation de sa productivité n'est pas une motivation majeure. La possession de la terre alimente aussi une tendance forte et relativement récente à la construction de résidences secondaires. Le séjour « à la campagne » des urbanisés aisés renoue avec la tradition des riches familles fassies et d'autres villes traditionnelles du XIX^e siècle qui, à certaines époques de l'année, celles de la *nzala*, se rendaient sur leurs terres des *haouz*, des périphéries des villes.

Les urbanisés moins riches ont le même comportement vis-à-vis de la terre. D'une façon générale, ils conservent jalousement les parcelles qu'ils détiennent en indivision ou leur part dans le collectif. L'exploitation de ces terres ne les intéresse pas, mais le droit de possession assume un rôle important dans l'affirmation de leur identité composite, urbaine certes, mais avec encore des racines rurales. L'appartenance tribale a longtemps joué un grand rôle dans cette identité. Elle tend à être oubliée par les jeunes générations. Mais il est frappant de constater, dans les villes, les regroupements par origine régionale de certaines populations, en particulier dans les quartiers les plus pauvres. On constate également l'émergence active des réseaux de solidarité, souvent forts, entre gens d'une même origine. Ces réseaux assurent une continuité nouvelle entre les villes et les campagnes. Le cas des Soussis en donne une illustration particulièrement forte. Ces quelques observations soulignent ce fait essentiel : la ruralité, la terre agricole et l'agriculture servent de base à des valeurs ou à des références actitudinales qui sont largement partagées par la plus grande partie de la société marocaine. C'est là une donnée sociétale de premier plan.

Un autre constat porte sur les attitudes vis-à-vis du changement de la population rurale. Le rural d'hier était fataliste, en ce sens qu'il acceptait que son cycle de vie connaisse alternativement les bonnes et les mauvaises années. La stabilité sociale était acceptée comme une donnée quasiment de naissance. L'ascension sociale était occasionnelle, elle était largement liée à la chance de constituer de larges troupeaux, à la patiente accumulation des terres et des droits d'eau dans les pays sédentaires, à l'adhésion heureuse à des circuits de clientélisme auprès des grandes familles ou encore à l'acquisition du statut supérieur de *taleb*. L'indépendance fut vécue comme une rupture de cet ordre social. Le monde rural se prit à avoir une ambition pour le futur, non pas tant dans les progrès mythiques de l'agriculture, comme l'imaginaient les développeurs de l'époque, mais dans la perspective d'une sortie de l'immobilisme social par l'éducation des enfants et par l'accès à l'emploi prestigieux dans la fonction publique ou l'armée. De nombreux jeunes ruraux purent suivre ce cursus. Mais leur ascension sociale n'eut pas vraiment d'influence pour changer la société rurale.

La société rurale d'aujourd'hui n'a plus depuis longtemps la sécurité «sociétale» d'autrefois, elle n'a plus non plus l'ambition ou l'espérance d'un sort meilleur qu'elle crut un moment possible. Sa marginalisation est une tendance lourde, celle-ci encore renforcée par les déficits considérables du système éducatif et des niveaux d'instruction. Les chances d'une ouverture sur la mobilité sociale semblent durablement bloquées. De grandes masses de la population rurale vivent dans la pauvreté ou à ses limites. Elles n'imaginent plus d'avenir meilleur. L'émigration, devenue tellement difficile, représente, pour le moment, la seule vraie possibilité d'un projet de vie libérateur. L'une des manifestations les plus critiques de la marginalisation des ruraux est celle qui se rapporte aux femmes rurales.

Les femmes rurales, en effet, sont encore plus en retard que les hommes en matière d'éducation, d'expression des droits politiques, d'autonomie en matière économique, du pouvoir légal de décider de leur propre vie (229). On estime qu'elles assument le tiers du travail agricole. Ce travail est caractérisé par sa gratuité. Les journées de travail sont longues (seize heures, voire plus). Les corvées d'eau et de bois, le binage des champs, les semailles et les récoltes,

(229) Le nouveau Code de la famille, qui améliore considérablement le statut des femmes, n'a pas encore vraiment pénétré les campagnes.

l'entretien des animaux sont les principales activités. A cela s'ajoute leur contribution aux tâches familiales. Dans nombreuses régions du Maroc, la charge de travail est encore aggravée par l'émigration des hommes, laissant ainsi toute la charge de l'exploitation aux femmes.

Les populations rurales sont en outre confrontées à un conflit de valeurs particulièrement ravageur. Elles sont, d'un côté, constamment sollicitées (par l'information, par l'étalage, inaccessible, des biens de consommation) par les valeurs de la modernité. Elles sont, d'un autre côté, ramenées au repli sur les seules valeurs qu'elles connaissent bien, celles des comportements familiaux, celles de la soumission de la femme, celles d'une acceptation subalterne de l'autorité, celles d'une interprétation simplifiée et réductrice du message puissant de la religion. Ce conflit des valeurs est particulièrement ressenti par la jeunesse rurale dont les aspirations ne diffèrent pas fondamentalement de celles de la jeunesse urbanisée. Les observateurs de la société marocaine confirment, en effet, qu'il existe chez les jeunes une immense pulsion pour le changement, pour une autre forme de vie sociale, des attitudes à l'opposé du conformisme social qui conditionne certains de leurs comportements (par exemple vis-à-vis du travail ou de l'ambition sociale). Les jeunes sont en contact avec le monde moderne qu'ils connaissent bien au travers des médias, de la télévision, du téléphone mobile et de l'internet – qui progressent de façon étonnante – de la publicité, du sport et de la musique d'aujourd'hui. Une de leurs aspirations fortes est de travailler en dehors des frontières, dans d'autres sociétés plus dynamiques. Ces jeunes ne sont pas conservateurs, mais ils vivent dans une société qui leur impose des modèles fondés sur un conservatisme certain.

L'évolution de la répartition des terres de culture entre les exploitations agricoles

On ne connaît que la répartition des terres des exploitations. De ce fait, on ne connaît que très peu la situation de la propriété et en particulier la situation des indivisaires qui ont des droits indivis sur les terres des exploitations agricoles. La répartition donnée par le Recensement général agricole de 1996 n'est donc qu'un indicateur.

Mis à part les exploitants sans SAU dont l'effectif s'élève à près de 65 000 (soit 4,3% du nombre total d'exploitants agricoles du pays), on compte actuellement 1,43 million d'exploitants qui se partagent une SAU de 8,73 millions d'hectares. Le nombre d'exploitants avec SAU en 1974 (date du premier recensement agricole) était de 1,47 million d'exploitants pour une SAU de 7,23 millions d'hectares. En vingt-deux ans, *le nombre d'exploitants avec SAU n'aurait ainsi pas sensiblement changé puisqu'il n'a enregistré qu'une baisse de moins de 3 % sur toute cette période.* Par catégorie d'exploitation, l'évolution a été la suivante (les données de 1974 n'ont pas permis une désagrégation plus fine).

- La catégorie des tout petits exploitants (moins de trois hectares) diminue légèrement en nombre (0,87 million en 1974 contre 0,76 million en 1996) mais augmente légèrement en superficie du fait d'un certain accès au défrichement du collectif (947 000 ha en 1974 contre 1 074 000 ha en 1996). Cette catégorie (41,4% du nombre des exploitations) détenait, en 1996, 8,5% de la SAU et 5% de la superficie irriguée.
- La catégorie des exploitations petites et moyennes (3 à 50 hectares) est celle qui change le plus: elle augmente légèrement en nombre (0,59 million en 1974 contre 0,76 million en 1996) et beaucoup en superficie (5 070 000 hectares en 1974 contre 6 311 000 hectares en 1996). C'est cette catégorie qui a le plus gagné dans les défrichements et l'appropriation de collectifs de parcours. Cette catégorie (56,7% du nombre des exploitations) détenait, en 1996, 70% de la SAU et 64% de la superficie irriguée.
- Les exploitants de plus de 50 hectares ne changent pas beaucoup en nombre (10 200 en 1974 contre 11 000 en 1996) mais augmentent leur superficie (1 211 000 hectares en 1974 contre 1 344 000 hectares en 1996). Cette catégorie (0,7% du nombre des exploitations) détenait, en 1996, 15,0% de la SAU et 18,6% de la superficie irriguée.

Au total, une grande stabilité de la structure des exploitations avec SAU, le principal changement étant dû au défrichement de nouvelles terres, celui-ci n'ayant pratiquement pas conduit à une augmentation du nombre des exploitations (au contraire même à une légère diminution). Différents facteurs peuvent expliquer cette stabilité, mais il faut y lire un fait culturel, celui de l'attachement au fait de la possession foncière, même si l'exploitation est très petite. Il y a une résistance certaine vis-à-vis de la liquidation du patrimoine. On peut imaginer que ces comportements se maintiendront aussi longtemps que les exploitants pourront défendre leur bien. Dans vingt ans, la population rurale sera du même ordre qu'aujourd'hui. On peut prendre pour hypothèse de travail que, sauf mesures radicales sur le marché de la terre, cette situation n'évoluera que très peu. Mais elle peut aussi se transformer brutalement du fait de la libéralisation de l'agriculture.

Cette répartition du foncier au travers de sa distribution entre les exploitations met aussi en évidence une certaine concentration du potentiel de production entre les exploitants.

Ainsi, quelque 11 000 exploitations de plus de 50 hectares (0,7% du total des exploitants) détiennent 15% de la SAU et 18,6% de la SAU irrigable. Leurs terres comprennent 80% en sec et 20% en irrigué, 80% en *melk* et 20% en collectif/*guich*. Si l'on passe la barre à 20 hectares, c'est-à-dire en prenant tous les agriculteurs moyens et gros, le bilan est le suivant: 59 000 exploitations de plus de 20 hectares (3,9% du total des exploitants) détiennent 32,9% de la SAU et 31,9% de la SAU irrigable. Leurs terres comprennent 84% en sec et 16% en irrigué, 80% en *melk* et 20% en collectif/*guich*. Ces exploitations détiennent 42% de la superficie de SAU en collectif et *guich*, ce qui montre un certain accaparement de ces terres par les moyens et gros agriculteurs (ceux de plus de 50 hectares détiennent à eux seuls 15,4% de la SAU en collectif et *guich*).

Ces dernières notations montrent qu'une grande partie des exploitations, a priori modernisables en raison de leur taille, sont insécurisées du fait des statuts fonciers collectifs. Ces problèmes sont encore plus accusés lorsque l'on en fait l'analyse régionale. Ceci pose le problème général de la responsabilité d'un très petit nombre d'agriculteurs dans la valorisation du potentiel national. Comment, en effet, peut-on les amener à bien produire? Mais cette répartition du foncier souligne aussi l'importance du problème posé par les tous petits agriculteurs dont la ressource principale est la force de travail et non le foncier.

Chapitre 8

La responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable des eaux et des terres

Ce texte reprend une communication faite lors d'un colloque de l'Académie du Royaume en 2000. Il se propose de montrer que la gestion durable des terres et des eaux dont dépend l'agriculture – et, par là même, une part essentielle de la sécurité alimentaire – est avant tout un problème de responsabilité sociale et politique. Le débat est situé en rappelant que la sécurité alimentaire dépend largement de l'agriculture mais aussi de la capacité d'un pays à produire des biens échangeables qui lui permettent d'importer ce qu'il ne peut pas produire. Mais elle dépend aussi du pouvoir d'achat des populations démunies et, donc, du combat contre la pauvreté. L'approvisionnement en eau, facteur primordial de la production agricole, est aujourd'hui menacé par une convergence de crises qui tendent désormais à s'inscrire dans la durée. Les irrégularités climatiques comptent beaucoup dans cette crise, mais s'y ajoutent, avec un poids considérable, les conséquences d'une mauvaise gestion des ressources naturelles, elle-même largement le résultat d'une déresponsabilisation des usagers et des structures sociales.

L'auteur rappelle cependant que cette situation n'est pas une fatalité. L'histoire sociale du Maroc montre, au contraire, que la responsabilisation des collectivités rurales dans la gestion des terres et des eaux fait partie d'un héritage commun très ancien. Au cours du XX^e siècle, un ensemble de facteurs a eu pour conséquence de dérégler ces mécanismes et de conduire à une dégradation du contrôle social de l'usage des ressources naturelles.

Le défi de la sécurité alimentaire et de la bonne utilisation des terres et des eaux impose aujourd'hui un retour, mais sous des formes nouvelles, à une

responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable de ces ressources rares. L'auteur rappelle, à cet égard, la dimension collective des politiques de l'environnement, une nécessité désormais globale, mais qui s'inscrit à contre-courant des tendances vers l'individualisation et des impératifs de la libéralisation de l'économie mondiale.

Les risques que l'on peut prévoir imposent aujourd'hui de faire d'autres choix de développement et de favoriser la responsabilisation sociale. Il faut certes faire d'abord le choix de lutter contre la pauvreté rurale, facteur important de la dégradation du milieu. Il faut aussi développer les technologies. Mais ce qui compte surtout, c'est la responsabilisation des usagers. Il faut pour cela promouvoir la participation et l'organisation des populations rurales; il faut aussi changer le rôle de l'Etat pour que cette participation puisse se développer. Mais il faut encore que la société, dans son ensemble, se sente responsabilisée. La bonne gestion des terres et des eaux concerne, par ses conséquences, la totalité de la société. Le rôle des élites est décisif pour promouvoir la nécessaire prise de conscience.

Introduction

Il m'échoit de vous entretenir de ce qui devrait être une évidence: la bonne gestion, la gestion durable des ressources en eau dont dépend l'agriculture, est avant tout un problème de responsabilité sociale et politique. La maîtrise de l'aléa – ou tout au moins la réduction de ses risques, le bon usage de ressources rares – l'eau, la première, l'emploi judicieux des technologies et la valorisation des acquis de la recherche ne sont en effet possibles que si les hommes qui les exploitent et en planifient les applications se comportent de façon solidaire et responsable.

Le monde global dans lequel nous vivons a connu depuis le XVI^e siècle une croissance considérable – et devenue exponentielle – au nom des lois du marché et du profit. L'abondance des ressources justifiait l'exploitation sans limites des richesses de la planète, et il est incontestable que le dynamisme du système économique qui y était associé a été à la source d'un extraordinaire progrès de la civilisation matérielle et des connaissances scientifiques. Mais les certitudes qui ont guidé ce progrès semblent aujourd'hui profondément remises en question par leurs contreparties négatives. Les excès de l'exploitation

des ressources compromettent, à des termes très rapprochés, les équilibres mêmes de la biosphère, avec toutes leurs conséquences sur la vie des hommes du XXI^e siècle, le libéralisme sans régulation a aggravé la pauvreté, devenue le boulet de l'économie mondiale, la capacité même du système économique pour résoudre ces problèmes est devenue incertaine. Il n'est désormais plus possible de poursuivre la croissance avec les mêmes règles de gestion des ressources naturelles, ni avec la même philosophie du développement économique.

Dans un rapport fameux de la fin des années 60, le Club de Rome dénonçait les « limites de la croissance ». Il a fallu attendre la fin du vingtième siècle pour que l'on reconnaisse le bien-fondé de cette alarme et pour que l'on prenne conscience des effets dramatiques qu'avait causé un développement géré par le seul profit, sans contrôle responsable de la collectivité des hommes. Mais c'est aussi dans les années 60 que l'on s'est rendu compte que les formidables progrès de l'humanité n'avaient bénéficié qu'à une partie seulement des populations du globe et qu'un écart, qui n'a cessé de s'accroître depuis, s'était creusé entre les riches et les pauvres. Ce que l'on appelait alors le « Tiers-monde » était resté dans l'ignorance, la misère et la malnutrition. L'expression « Tiers-monde » faisait allusion au Tiers-état de la Révolution française. Cette fraction est dérisoire – ne parle-t-on pas aussi de « Quart-monde » – quand ceux qui sont en cause représentent la majorité de la population du monde!

A l'aube du XXI^e siècle, le Maroc, cohéritier de cette histoire du développement, se trouve, comme bien d'autres pays, confronté au double défi de la gestion durable de ses ressources et du combat contre la pauvreté. Il doit, à son échelle, prendre sa part d'un défi qui s'adresse au système mondial dans son ensemble. Certes un tel combat ne peut être conduit sans être aussi déterminé par le contexte de la globalisation et par toutes les « externalités » qui en découlent. Mais aucune solution globale n'est envisageable si chaque pays n'a pas d'abord fait tous les efforts pour maîtriser au mieux les mesures et les politiques qui sont pleinement en son pouvoir. La responsabilisation dans la globalisation commence par celle de chacun des pays qui en constituent l'ensemble. Et seule la détermination de chacune des parties de cet ensemble peut en influencer le devenir – sauf à n'en laisser les orientations et les choix qu'aux forces qui gèrent les places financières du monde.

La première autonomie dont le Maroc doit faire preuve, pour agir de façon responsable et avoir ainsi un rôle dans une régulation des processus de mondialisation, concerne sa politique de sécurité alimentaire. Il s'agit là de

besoins de base qu'aucune société ne peut se permettre de laisser sans réponse. L'agriculture, et donc l'eau qui en est la source vive, y apporte une réponse qui varie selon les ressources des pays. Au Maroc, le potentiel de production doit donner à l'agriculture un rôle capital dans ce domaine. Notre propos n'est pas de faire ce bilan prospectif – que d'autres feront beaucoup mieux – mais de montrer que les options techniques et les choix politiques qui peuvent aider à valoriser le potentiel agricole du Maroc nous ramènent constamment à un problème de gestion durable des ressources en terres et en eau et à celui de la responsabilisation sociale qui en est la condition de longue durée. La première revue qui, dans le Maroc indépendant, fut consacrée à l'irrigation portait un titre prémonitoire qui résume bien la problématique que nous proposons: *Terres, hommes et eau*. C'est bien de cette interdépendance fondamentale qu'il s'agit.

1. Situer le débat

De la sécurité alimentaire

Le thème de la sécurité alimentaire est un thème de tous les temps, et l'histoire en a surtout rendu compte en mentionnant les famines récurrentes qui affectaient les sociétés les plus diverses. Celles-ci furent, le plus souvent, causées par altérations climatiques conjoncturelles – sécheresses, mauvaise répartition des pluies, températures excessives, gels ou chaleurs extrêmes qui détruisaient les récoltes. Mais les causes climatiques s'ajoutant souvent aux autres, elles furent aussi le résultat des épidémies qui ravageaient la force de travail et surtout des guerres qui contractaient aussi bien la production que les échanges. Aujourd'hui, ces causes n'ont malheureusement pas disparu, mais elles ont changé de dimensions en même temps qu'elles se sont davantage concentrées géographiquement.

Comment lutter aujourd'hui contre les famines et la malnutrition? Comment assurer sécurité alimentaire? La première grande question est celle de la capacité globale de la planète répondre à la demande alimentaire de ses habitants. En termes techniques et statistiques, la réponse à cette question semble largement affirmative. Les progrès de la recherche montrent en effet qu'il est possible d'augmenter considérablement la production d'aliments et d'en disposer globalement en quantité suffisante pour faire face aux besoins de

la population mondiale qui devrait se stabiliser vers le milieu de ce siècle – et cela sans encore faire référence à l'utilisation controversée des OGM, dont on est loin de maîtriser les risques sur la biodiversité et les effets collatéraux sur l'homme.

Mais en termes de répartition entre les régions du globe, la réponse est beaucoup moins évidente, et, globalement, les perspectives sont sombres. Certaines régions de la planète sont en état de surproduction, et on subventionne les agriculteurs pour qu'ils produisent moins. Dans d'autres, par contre, qui rassemblent la plus grande partie de la population mondiale, il y a pénurie, sous-alimentation, pauvreté et ressources insuffisantes pour s'approvisionner auprès des pays producteurs. La famine est présente de façon récurrente dans de nombreuses régions, avec les mêmes causes historiques, sécheresses et guerres. Les ajustements se font plus par des dons humanitaires que par le recours au commerce international, faute d'une capacité d'échange suffisante. Dans de trop nombreux pays, les pénuries ne sont évitées qu'au prix de coûteux prélèvements sur les budgets du développement.

On a voulu chercher une réponse en engageant les pays à rechercher leur « autosuffisance alimentaire », une formule qui s'est avérée vite utopique compte tenu des distorsions trop fréquentes entre la demande et le potentiel de l'offre. Cette recherche se référait à l'image idéalisée des sociétés traditionnelles qui vivaient de leurs propres ressources. Mais l'histoire elle-même montre que, dès leur formation, les États entraient dans des processus d'échanges. L'Afrique du Nord ne fut-elle pas le « grenier à blé » de la Rome impériale ? Les échanges internationaux ont toujours été, et sont encore plus aujourd'hui, une composante essentielle de la sécurité alimentaire. Le défi pour les pays déficitaires est ainsi de produire ce qu'il faut de matières premières, de denrées agricoles, de produits industriels ou de services pour couvrir leurs importations alimentaires.

Mais jusqu'à quel point faut-il importer ? Un pays ne devrait, en fait, acheter que ce qu'il ne peut pas produire de façon compétitive, c'est-à-dire après avoir valorisé le plus possible son potentiel de production et cherché à maximiser sa productivité. En même temps, un pays doit être soucieux de sa souveraineté et réduire le plus possible sa sensibilité aux pressions politiques de « l'arme alimentaire ». Certains pays ne disposent pas du potentiel suffisant pour arriver à un tel « quota de souveraineté ». Le Maroc, qui fut exportateur de céréales jusque dans les années 60, fait par contre partie des pays qui

peuvent produire suffisamment par eux-mêmes et qui peuvent ainsi conserver un pouvoir de négociation dans la géopolitique de l'alimentation. Mais pour atteindre un tel objectif, il lui faut absolument mieux valoriser son potentiel. Le Maroc couvre actuellement quelque 55 à 65 % de ses besoins en année normale. Si sa productivité ne s'améliore pas radicalement, son taux de couverture des besoins céréaliers sera de moins de 40 % en 2020, un taux qui continuera à décroître jusqu'à ce que la population se stabilise plus ou moins vers le milieu du siècle.

Cet impératif de la valorisation du potentiel nous ramène à l'agriculture et à l'eau.

De la crise des ressources en eau

L'approvisionnement en eau, facteur primordial de la production agricole, est aujourd'hui menacé par une convergence de crises qui s'inscrivent désormais dans la durée. La plus grave est celle qui affecte l'eau des pluies dont dépend la plus grande partie de l'agriculture marocaine. Depuis les années 80, les sécheresses se sont répétées avec une fréquence que l'on ne retrouve qu'exceptionnellement au cours des temps. Après avoir pensé qu'il ne s'agissait là que d'un long cycle auquel devait nécessairement succéder un cycle à nouveau favorable – comme le suggérait l'expérience historique, on en est venu à considérer qu'il s'agissait désormais d'un phénomène structurel. Les conditions climatiques semblent en effet s'être durablement modifiées, et l'évidence s'est imposée qu'il fallait apprendre à produire en tenant compte de cette nouvelle contrainte.

On ne dispose pas encore des données qui permettraient d'évaluer les effets et les modalités à long terme de ce changement, mais il ne fait plus de doute, aujourd'hui, que l'évolution constatée au Maroc n'est que l'une des facettes des changements globaux du climat de la planète. Les scientifiques ont été longtemps prudents sur ce sujet, laissant éventuellement une place à l'explication conjoncturelle de longue durée. Ces doutes, malheureusement, sont désormais levés. Le dernier rapport du groupe d'experts qui conseille les gouvernements sur l'évolution du climat fait un constat sans appel: le réchauffement de la planète est inévitable au cours du siècle à venir, et il pourra se situer dans des fourchettes jamais atteintes depuis plusieurs milliers d'années. Les conséquences en seront diverses selon les pays, mais pour les pays

de la Méditerranée, elles risquent de signifier une accentuation de l'aridification ainsi qu'une fréquence plus grande des accidents climatiques extrêmes.

Les causes de ce changement sont aujourd'hui bien identifiées. Elles tiennent, pour l'essentiel, à l'action anthropique, qu'il s'agisse de la destruction sauvage des forêts qui servaient de poumon à la planète ou des émissions d'aérosols et de gaz à effets de serre. Mais derrière ces causes directes, ce que l'on retrouve surtout ce sont les effets d'un système global fondé sur une exploitation irresponsable des ressources de la biosphère et sur une agression sans contrôle de notre atmosphère. On ne peut plus, désormais, que chercher à en limiter les conséquences. Mais, pour accomplir cet effort tardif de sauvegarde, on ne peut compter que sur une responsabilisation collective qui semble encore loin d'être acquise. C'est, tout au moins, ce que l'on peut constater lorsque l'on voit les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre les trois grandes conventions internationales sur l'environnement : la convention sur le climat, celle sur la désertification et celle sur la biodiversité. Ce qui est en cause, ce sont les changements des comportements de consommation qui sont désormais indispensables mais aussi la lutte contre la pauvreté dont les stratégies actuelles de survie sont destructrices des ressources naturelles.

La crise de l'eau au Maroc est aussi celle des eaux utilisées pour l'irrigation. Leur disponibilité tient, bien sûr et d'abord, aux ressources qui proviennent des précipitations, celles-ci, on vient de le dire, risquant de connaître de sérieuses réductions globales. Mais elle dépend aussi de facteurs plus proches et dont la maîtrise ne serait pas hors de portée de l'action humaine. La destruction du couvert végétal, les défrichements sans mesures protectrices contre l'érosion ont en effet d'énormes conséquences sur ce que l'on pourrait appeler la « production de l'eau ». La réduction massive des espaces végétalisés a un effet sur le stockage des eaux et sur le cycle d'échange avec l'atmosphère. L'érosion des sols rend les écoulements plus violents et diminue les fonctions de stockage par infiltration. Les montagnes deviennent de moins en moins ces châteaux d'eau que décrivaient les manuels de géographie. Or, cette contraction de « l'offre d'eau » se produit à un moment où la demande d'eau augmente de façon considérable, que ce soit pour l'irrigation, la consommation humaine ou pour les industries.

L'analyse de ces processus met donc bien en évidence l'importance des modes de gestion des ressources naturelles. D'une façon générale, ils ne respectent plus les exigences qui conditionnent leur durabilité. La surexploitation et la

mauvaise gestion des sols, la surcharge des troupeaux, les exigences d'une consommation sollicitée par un marché sans régulation et l'individualisation des comportements traduisent une attitude globale de déresponsabilisation vis-à-vis des ressources qui constituent notre patrimoine collectif. On est ainsi en plein dans le paradoxe de Hardin qui décrit la « tragédie du bien commun » (« *Tragedy of the Commons* ») et selon laquelle, dans une situation de ressource collective libre d'accès, chaque individu tend à maximiser son prélèvement. Cette tragédie peut en fait être évitée par une *responsabilisation collective* et par une autorégulation de la société. Est-ce là une utopie? L'histoire sociale répond à cette interrogation en apportant la preuve qu'il existe, heureusement, d'autres comportements des individus que ceux sur lesquels se fonde le paradoxe pessimiste de Hardin.

2. Gestion des ressources naturelles et système social

L'héritage socioculturel en matière de gestion des ressources en eau et en terres

Appliquée au Maroc, cette référence à l'histoire sociale démontre en effet, et sans équivoque, que la responsabilisation des collectivités dans la gestion des terres et des eaux fait partie d'un héritage commun très ancien. De tout temps, on va le voir, les modes d'utilisation des terres et des eaux ont été fondés sur une responsabilisation du système social ainsi que sur un souci de ce que nous appellerions aujourd'hui une gestion durable des ressources naturelles. On doit savoir se souvenir de ce passé pour mieux comprendre les défis d'aujourd'hui.

Tout commence avec les droits sur la terre qui furent profondément marqués par l'affirmation d'une dimension collective. Dans le droit musulman, la terre est fondamentalement un don de Dieu à la communauté, à l'*Umma*, ce que les croyants reconnaissent par la redevance de la *zakkat*. Les terres du Maghreb, de plus, furent à l'origine considérées comme des biens de conquête, et à ce titre, elles appartenaient non pas au souverain mais à la collectivité des croyants. La redevance du *kharaj* en était la reconnaissance juridique. Au Maroc, le souverain la percevait en tant que représentant suprême de cette communauté, et il ne lui était pas donné le pouvoir de l'aliéner en donations privatives. Les concessions faites aux tribus du *guich* ne concernaient que

l'usufruit. Il en était de même des terres que le souverain concédait aux grands personnages du pays. Ces terres étaient provisoirement retranchées, par une concession d'*iqta*, du patrimoine de la *Umma*. Cette conception du droit de la terre ne s'opposait pas à la conception qu'en avaient les tribus. Celles-ci en effet considéraient que leurs terres étaient un bien collectif inaliénable, et leur propriété ne pouvait être subdivisée que par des dévolutions lignagères entre les branches et fractions de la tribu. La propriété privée tendait à n'exister qu'autour des villes, comme une extension dans les *haouz* ou les *fahs*, de la propriété immobilière urbaine.

Il en a été de même pour l'eau. Là où elle permettait une irrigation permanente, elle était répartie – et elle l'est encore largement aujourd'hui – selon des règles lignagères, entre les *ikhs* ou les '*adam* qui contrôlaient l'usage de chaque *segua*. La ressource en eau étant de toute façon limitée, selon la proximité de sa source ou selon les saisons, tous reconnaissaient une même règle, que l'on retrouve du Yémen à l'Atlantique, celle de la priorité de l'amont sur l'aval. Les droits d'eau des familles individuelles étaient considérés comme des usufruits de la propriété lignagère de la *segua*. Là où l'eau d'irrigation n'était que celle des crues, sa répartition se faisait, chaque fois, par partage lignager selon l'étendue de la surface inondée. C'est ce que l'on observait aussi bien dans les *dhess* du Rharb que dans les zones d'épandage des oueds présahariens et des *maider* du sud du Maroc, ou encore dans les *graara* des provinces sahariennes. L'eau ne devenait véritablement « privée » que lorsqu'elle avait été obtenue par un effort individuel de « vivification », la *zina*, un statut qui était notamment reconnu pour le creusement d'un puits individuel ou parfois pour l'aménagement d'une source.

A ces modes d'appropriation de la terre et de l'eau répondaient des modalités collectives d'usage et de gestion de la ressource. Les plus connues – et dont on trouve encore aujourd'hui de très nombreuses survivances – sont celles qui ont trait à l'organisation de l'irrigation. L'eau d'irrigation a toujours été une ressource rare, et depuis des temps immémoriaux, sa gestion a fait l'objet de règles collectives très strictes. Qu'il suffise d'évoquer les systèmes des tours d'eau que géraient des aiguadiers nommés par la *jmaa* et dont nul ne contestait les savantes mesures de débits et de temps d'irrigation. Évoquons aussi, aujourd'hui que l'on se plaint des difficultés d'entretien collectif des réseaux d'irrigation aménagés par l'État, les mécanismes d'entraide et de répartition des tâches qui, au cours des siècles, ont assuré la maintenance des

ouvrages de prise et celle des canaux, celle des *rhattara* ou encore celle des barrages qui permettaient d'utiliser les eaux de crue dans le Tafilalet ou le Souss. Les communautés d'irrigants, facilement batailleuses et en conflit les unes avec les autres, faisaient, par contraste, montre d'une capacité d'arbitrage d'une efficacité étonnante pour gérer, souvent dans des vallées entières, une ressource dont tous savaient dépendre de façon vitale. On ne peut aujourd'hui qu'admirer cette sagesse.

La responsabilisation collective ne s'arrêtait pas à l'eau. Elle s'étendait aussi à la gestion des autres ressources naturelles. C'est ce qui se passait pour les parcours dont les règles d'usage collectives pouvaient avoir, bien que moins voyantes, une même complexité que celles de l'irrigation. Il fallait en effet que les collectivités pastorales s'organisent pour gérer des complémentarités entre des espaces différents d'une extension souvent considérable. Elles devaient aussi trouver le moyen de s'adapter à des disponibilités fourragères qui, selon les années, pouvaient varier énormément d'un endroit à l'autre. Les calendriers de déplacement entre les montagnes estivales et les *azaghar*, ou pâturages de plaine, faisaient ainsi l'objet de règles sociales qui s'imposaient à toutes les collectivités. L'ouverture des *almou*, ou pâturages d'altitude, du Haut-Atlas donne l'exemple de l'une de ces régulations complexes qui s'étendait à plusieurs tribus en même temps. En outre, pour mieux gérer l'espace ou les irrégularités climatiques, les collectivités pastorales se liaient entre elles par des pactes inter-tribaux, comme ces pactes de *tata* qui associaient les tribus du Plateau central et celles du Moyen-Atlas.

Les terres de culture n'échappaient pas à ces régulations collectives. On a évoqué les partages collectifs qui répartissaient les terres les plus fertiles entre les lignages et les familles. Dans les montagnes du Rif ou du Haut-Atlas, les communautés sédentaires élargissaient souvent leur espace de culture en pratiquant une agriculture sur brûlis de maquis. Des règles très strictes assuraient le contrôle de cette pratique ainsi qu'un long repos, suffisant pour la reconstitution du couvert végétal. Un peu partout, également, les terroirs étaient organisés de telle façon que le pâturage n'entrât pas en compétition avec les cultures. Dans le Prérif, par exemple, on observait – et ceci jusqu'aux années 60 – des systèmes d'assolement collectif qui permettaient à la fois la rotation (dite de *bernicha*) entre les céréales d'hiver et les légumineuses et celle du cheptel qui se déplaçait au fur et à mesure de la libération des soles de culture.

Cette observation de ce que furent les pratiques de gestion des ressources naturelles nous montre bien que la règle de base était celle de la responsabilisation collective. On n'est cependant guère enclin à reconnaître leur efficacité. Ces systèmes ont été dépréciés au nom de l'archaïsme de leurs techniques, et on les a accusés de n'avoir pas su protéger les ressources. Que n'a-t-on dit, par exemple, du pasteur ennemi de l'arbre? Les récits des voyageurs de la fin du XIX^e siècle nous montrent pourtant un Maroc beaucoup plus boisé qu'il ne l'est aujourd'hui, et s'il y a eu dégradation, celle-ci doit certainement plus aux effets des changements du XX^e siècle qu'aux érosions constatées au cours du temps. Les grandes forêts, quant à elles, furent certainement davantage détruites par les prélèvements de bois de construction – destiné aux maisons et palais des villes ou aux chantiers navals – qu'elles ne le furent par les pasteurs nomades! Les systèmes traditionnels auraient ainsi, et en dépit de leurs limitations, mieux assuré la «durabilité» et la conservation du patrimoine que ne l'ont fait quelques décennies de «modernisation».

Le XX^e siècle et la dégradation du contrôle social de l'usage des ressources naturelles

De nombreuses traces de ces systèmes de gestion des ressources naturelles subsistent encore aujourd'hui, mais avec très peu de leur efficacité ancienne. D'une façon générale, leur dégradation témoigne sans appel de la détérioration du contrôle social de l'usage des terres et des eaux. Les causes en sont multiples, et il faudrait refaire toute l'histoire de la société rurale marocaine au cours du XX^e siècle pour en saisir les dynamiques. Qu'il suffise d'en rappeler quelques grands traits.

Tout d'abord – et c'est probablement là le fait le plus déterminant – l'impact de la colonisation. Celle-ci s'est surtout manifestée dans le milieu rural par l'occupation massive des meilleures terres qui furent converties en zones d'agriculture moderne. Cette surimposition d'un nouveau système de production eut des conséquences dramatiques pour les communautés agraires spoliées de ces terres. Elle eut aussi, par contrecoup, des conséquences également néfastes sur les organisations pastorales qui intégraient à leurs propres systèmes de complémentarité les espaces occupés par la colonisation. Ce fut le cas, par exemple, de certains systèmes pastoraux du Moyen-Atlas qui furent privés de leur accès aux pâturages de *l'azaghar* de la région de

Fès-Meknès, cette restriction se répercutant de proche en proche sur une bonne partie du Moyen-Atlas.

La colonisation s'accompagna également d'une rapide sédentarisation des agro-pasteurs des plaines et plateaux atlantiques. Les statistiques du *tertib* montrent bien comment cette sédentarisation est allée de pair avec une croissance accélérée des superficies cultivées entre 1920 et 1940. Cette évolution ne cessa ensuite de se poursuivre jusqu'aux toute dernières années, bien que moins rapidement. Les ultimes extensions de la superficie cultivée ne se firent cependant que sur des terres marginales et peu aptes à l'agriculture. C'est ainsi, par exemple, que la superficie agricole est passée de quelque 6 millions d'hectares en 1974 à plus de 8 millions en 1996. Ces défrichements contribuèrent largement à la destruction du couvert végétal, et ils modifièrent souvent en profondeur les écosystèmes les plus fragiles. A cela s'ajouta la généralisation d'une mécanisation souvent mal maîtrisée et responsable de l'aggravation de l'érosion.

Autre dominante des changements du XX^e siècle, l'explosion démographique. Celle-ci se traduit par une croissance considérable des villes, mais elle se fit aussi sentir dans les campagnes où, depuis les années 60, tout était devenu plus rare, les terres, l'eau dont disposent les communautés, les parcours surexploités par le cheptel. En un siècle on est passé d'une relative abondance de la ressource à une situation de pénurie croissante. Aujourd'hui, les exploitants agricoles qui ont moins de 3 hectares, représentent 53 % du nombre total des exploitants. S'y ajoutent les ruraux sans exploitation agricole qui représentent quelque 30 % des familles vivant en milieu rural. Il n'y a plus aujourd'hui que 0,32 hectare de terre agricole par habitant (contre un peu plus de 0,5 hectare en 1960), tandis que la baisse de la disponibilité en eau par habitant classe désormais le Maroc parmi les pays à risque.

D'autres changements ont également contribué à altérer considérablement les règles du contrôle social qu'exerçaient autrefois les communautés rurales. Parmi ces changements, il nous faut signaler les déstructurations et les dégénérescences qu'ont connues les organisations coutumières qui assuraient le respect des pratiques de gestion sociale des ressources naturelles. Dans les régions les plus touchées par la colonisation, l'urbanisation et la modernisation de l'économie, ces organisations dépérirent par inadaptation de leurs fonctions dans le nouveau contexte social. Ailleurs, ces organisations se maintinrent – et elles existent encore aujourd'hui avec une certaine vigueur – mais elles

perdirent en partie leur capacité d'initiative du fait de la place que prirent les interventions administratives dans leur fonctionnement. D'une large autonomie, elles passèrent à une situation de mise en tutelle.

Les législations promulguées par l'État jouèrent, pour leur part, un rôle essentiel dans les altérations de la responsabilisation sociale des populations rurales vis-à-vis des ressources naturelles. La loi sur les terres collectives, prise au départ pour protéger les communautés rurales contre les appropriations de la colonisation, devint, au fil du temps, un instrument de contrôle ou d'intervention étatique sur de nombreuses terres agricoles et sur la majorité des parcours naturels. Cette loi, au demeurant, ne sut pas protéger les terres collectives d'une appropriation de fait et d'une exploitation minière de ces ressources, un processus auquel les usagers furent d'autant plus incités qu'on ne leur reconnaissait pas de responsabilité patrimoniale en matière de gestion.

La législation sur les forêts, bien que respectueuse de certains droits d'usage, eut également pour résultat d'étendre le contrôle de l'État, non seulement sur les forêts de production mais aussi sur les maquis et matorrals que les communautés riveraines considéraient traditionnellement comme des parties de leurs terroirs. Alors qu'autrefois ces espaces faisaient l'objet d'un contrôle collectif, elles devinrent désormais la cible d'une stratégie de grignotage progressif de la forêt, celle-ci s'accompagnant d'une exploitation continue des terres défrichées afin d'en marquer l'appropriation privée. Ces grignotages ne comptèrent pas pour peu dans le processus général de destruction du couvert végétal.

Les politiques de développement eurent aussi leur part, et pas des moindres, dans l'affaiblissement de la responsabilisation sociale des populations rurales. Ces politiques furent en effet fondées sur l'idée que l'État devait « intervenir » pour aider les populations à se développer et qu'il fallait les « encadrer » pour qu'elles adoptent de nouvelles technologies, utilisent de nouveaux intrants ou bénéficient du soutien de moyens mécaniques ou d'autres services.

Cette idée, généreuse au départ, comme le montre l'impact de l'Opération Labour, fut graduellement déviée pour aboutir à des politiques de mise en tutelle des agriculteurs. Dans les grands périmètres irrigués, dont la réalisation constitue, par ailleurs, l'un des grands succès de la politique de développement agricole, les agriculteurs furent soumis à des obligations culturales qui leur enlevaient la plus grande partie de leurs initiatives. Les

opérations de reboisement, de protection contre l'érosion, d'aménagement des parcours, d'améliorations foncières se firent, dans leur majorité, sous forme de « périmètres d'intervention » de l'État, celui-ci devenant le maître d'œuvre de l'aménagement de parties substantielles des terroirs des communautés concernées. La législation permet aujourd'hui à l'État d'intervenir dans les terres privées du domaine *bour* de la même façon que dans les terres de grande irrigation. Elle lui permet aussi d'intervenir dans le domaine de l'irrigation traditionnelle et d'y ajouter des associations modernes d'usagers, bien qu'il y existe déjà des institutions coutumières efficaces, rodées par le temps et pleinement propriétaires des réseaux d'irrigation.

L'État s'est ainsi trop longtemps substitué aux initiatives des populations rurales. Ce n'est que depuis peu que l'on s'est interrogé sur les moyens de renverser cette approche, qui gérait le développement du haut vers le bas, en mettant en œuvre des approches allant du bas vers le haut. De telles approches constituent une innovation dans les politiques agricoles, elles impliquent en effet une donnée nouvelle et encore mal maîtrisée, celle de la participation des populations concernées par les processus de développement et par la gestion des ressources en terres et en eau. Poser une telle problématique, c'est aussi revenir à la problématique de la responsabilisation sociale dont nous voudrions maintenant comprendre les implications stratégiques et politiques.

3. La responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable des terres et des eaux

La dimension collective des politiques d'environnement

La mise en œuvre des programmes de développement agricole ou rural est essentiellement affaire d'individus. En dernière analyse, en effet, ce sont eux qui agissent, quelle que soit la forme et le contexte des programmes se proposant de promouvoir l'économie ou de protéger l'environnement. Les politiques doivent en conséquence trouver les points d'équilibre, les compromis qui permettent de concilier les intérêts légitimes de ces individus et ceux de la collectivité. Toute forme de contrainte étant exclue, cet intérêt collectif ne peut être reconnu que si ses justifications à long terme sont bien perçues et acceptées et si les mesures qu'il appelle s'avèrent compatibles avec des résultats plus rapides et visibles à l'échelle des individus. De là toute l'importance qui

doit être accordée aux technologies qui apportent rapidement des résultats sur les exploitations – comme par exemple la petite irrigation, les dispositifs de récupération des eaux de ruissellement ou les plantations privées d'espèces fruitières ou forestières – et dont les effets à court et moyen terme peuvent faire mieux accepter les disciplines et l'attente des résultats des programmes collectifs pour restaurer l'environnement. De là, également, l'importance des incitations qui déterminent les individus à s'engager dans des actions souvent à très long terme et qui ne leur apportent pas de profits à court terme.

L'expérience des politiques de l'environnement au sens large montre, cependant, que, pour diverses raisons, il n'est pas possible de conduire le combat à la seule échelle de l'exploitation ou du décideur individuel. Dans un très grand nombre de situations, en effet, les actions techniques doivent s'appliquer à de grands ensembles pour obtenir des résultats tangibles. Ces techniques, de plus, sont souvent constituées de disciplines collectives, de principes de gestion commune des ressources, bien plus que d'actions physiques. La restauration des milieux dégradés implique ainsi une nécessaire dimension collective, comme le montrent la plupart des expériences réussies au Maroc et dans le monde. Pour d'autres raisons, l'intégration des actions de développement qui « enveloppent » ces actions techniques requiert aussi un cadre commun de décision et d'exécution. L'eau, par exemple, ne peut être gérée individuellement, sauf lorsqu'il s'agit de puits ou de forages privés. Sa mobilisation et sa répartition se font en effet à partir d'ouvrages qui concernent la totalité des usagers. Sa gestion durable, en outre, dépend de la pérennité de la « production de l'eau », c'est-à-dire de la préservation du couvert végétal qui, en amont, favorise son infiltration et son écoulement régulier. Elle dépend aussi du contrôle de l'érosion des sols, notamment pour en limiter les effets sur l'envasement des barrages.

Cette reconnaissance de la dimension collective dans les actions de protection des écosystèmes semble cependant aller aujourd'hui à contre-courant. Au Maroc, on l'a vu – mais aussi dans beaucoup d'autres pays, il existait traditionnellement des règles collectives qui assuraient une gestion « conservatrice » des ressources naturelles. Les systèmes de production étaient, pour leur part, caractérisés par de nombreuses règles collectives. Durant les dernières décennies, un mouvement contraire s'est progressivement affirmé, celui-ci se manifestant par un dépérissement des règles collectives et par une affirmation de plus en plus marquée des systèmes individualisés. Autrefois, la

décision individuelle se pliait à diverses sortes de décisions de la collectivité ou de la famille élargie, elles se pliaient aussi à différentes contraintes de caractère social ou culturel. Aujourd'hui, la famille nucléaire, les exploitations individuelles constituent la base du tissu social et économique.

Une telle évolution s'explique par de nombreuses causes, mais il ne fait pas de doute que l'une des raisons essentielles tient à l'ouverture sur l'économie monétaire et sur l'économie de marché – une évolution qui n'a pu être que renforcée par les processus de libéralisation économique qui se manifestent un peu partout depuis quelque deux décennies. Or, c'est justement dans un tel contexte que l'on plaide désormais pour un retour à la discipline collective, pour le respect d'un intérêt commun placé au-dessus des intérêts individuels. Un constat qui ne fait que souligner la difficulté de la tâche.

Ce conflit entre l'individuel et le collectif devrait cependant être tranché sans équivoque. L'exemple en effet vient de pays avancés que l'on ne peut soupçonner de désaccords avec l'économie de marché. En Australie, aux États-Unis, en Afrique du Sud, les actions réussies de restauration de l'environnement en milieu aride ont dû leur succès à des mesures politiques qui se sont imposées à tous. Dans ces pays, il a été démontré que la richesse et l'esprit d'entreprise ne suffisaient pas à garantir une bonne gestion des ressources naturelles. Au contraire, il semble même que la compétition pour les marchés y ait été une cause majeure de la surexploitation des ressources naturelles. Aujourd'hui, les défis posés par la gestion des forêts, de l'eau et, d'une façon générale, de toutes les ressources naturelles, rappellent l'exigence de cette dimension collective (230).

Choix de développement et responsabilisation sociale

Comment les politiques de développement peuvent-elles prendre en compte toutes ces nouvelles données? Comment peut-on amener les individus à changer leurs comportements et leurs modes d'exploitation des ressources

(230) Ces idées sont bien dans l'air, et ce n'est pas pour rien que le prix Nobel 2010 pour l'économie a été attribué à Elinor Ostrom qui a, dans ses travaux, démontré que des communautés rurales responsabilisées sont capables de gérer les ressources communes (les biens publics de l'environnement) de façon tout à fait efficiente. Elle démontre, inversement, que la gestion de ces ressources par l'Etat ne peut pas être aussi efficiente. Elinor Ostrom démontre également que la compétition entre les individus pour les ressources ne peut conduire qu'à leur dégradation.

du patrimoine naturel? Comment mettre en œuvre les technologies qui permettront de mieux tirer parti des terres et des eaux? Comment assurer une gestion durable de l'environnement?

Les politiques de développement ne peuvent plus désormais éviter de chercher des réponses à ces questions. Elles doivent intégrer la durabilité dans tous leurs choix. Elles doivent aussi être conçues de telle façon que tous les usagers des terres et des eaux deviennent des partenaires responsables, associés, ensembles, dans l'immense effort collectif dont dépend la bonne gestion des ressources les plus rares et les plus menacées.

Lutter contre la pauvreté, développer les technologies

Le premier choix qui s'impose pour réaliser un tel projet collectif est de lutter contre la pauvreté. Quelles que soient en effet les autres causes, c'est à des stratégies de survie, à des stratégies de la désespérance, que l'on doit le plus l'exploitation forcenée et destructrice des ressources naturelles. On ne peut pas en effet demander à des populations rurales, pauvres dans leur écrasante majorité, de changer des modes de production, dangereux à long terme, tant qu'elles n'ont pas d'autre alternative pour satisfaire leurs besoins essentiels. Les politiques de développement rural du début du XXI^e siècle ont ainsi un premier objectif tout à fait clair, celui d'encourager les améliorations de la productivité et la diversification des activités économiques qui assureront les revenus indispensables pour qu'il soit possible de remettre en question les pratiques destructrices. C'est à cet objectif que doivent répondre en premier lieu les stratégies à long terme du développement agricole et rural.

Un autre choix décisif est celui des technologies adaptées. Il existe déjà de nombreuses réponses pour mieux gérer les terres et les eaux, pour augmenter la productivité, pour restaurer les environnements montagnards dégradés, pour sauver les parcours et les terres arides de la désertification. Ces connaissances ne suffisent cependant pas, et on doit intensifier la recherche, tout en améliorant les modalités de son transfert aux utilisateurs. Mais on doit aussi agir pour lever les contraintes qui s'opposent à l'adoption des technologies les mieux adaptées. Il faut en effet que les usagers puissent bénéficier des conseils qui leur transmettront ces technologies, il faut qu'ils aient accès aux moyens de financement, qu'ils soient aidés pour la réalisation des investissements qui dépassent leurs capacités; il faut, aussi, qu'ils aient accès aux intrants, aux

équipements, aux services qui conditionnent le bon usage des technologies. Le Maroc a déjà beaucoup d'expérience dans ce domaine, mais des efforts considérables doivent encore être faits pour en améliorer l'efficacité.

Promouvoir la participation et l'organisation des populations rurales

Mais les technologies ne sont qu'une partie de la réponse. Ce qui compte avant tout, c'est la mobilisation des usagers qui auront à les mettre en œuvre, et c'est dans ce domaine qu'il faut le plus d'innovation. Mobiliser les usagers, les faire «participer» au développement, les responsabiliser dans la gestion des ressources naturelles supposent en effet d'autres attitudes, d'autres manières de «faire», d'autres modes d'organisation. Il faut, en somme, changer de paradigmes.

Pour bien aborder cette nouvelle problématique, on ne peut éviter une interrogation en profondeur sur les modes d'organisation des populations rurales. Cette question est essentielle car les réponses que l'on y apporte conditionnent la substance et la possibilité de ce que l'on appelle la «participation». Celle-ci ne peut pas vraiment prendre racine tant que l'on n'a pas clarifié le statut des personnes et des organismes qui constituent le tissu social du monde rural, tant que l'on n'a pas déterminé leur liberté d'initiative et leur capacité juridique de gérer leur développement, tant que l'on n'a pas fixé leurs compétences et leurs droits réels sur les ressources dont ils ont l'usage. Ce n'est que dans ce cadre que peuvent émerger les structures d'expression, de négociation et d'organisation sur lesquelles se construisent les processus de participation.

Actuellement, les populations rurales n'ont de statut organisé qu'au travers des communes rurales. L'existence de ces structures politiques constitue un progrès indéniable, mais force est de constater que celles-ci sont encore loin d'avoir la liberté d'initiative qui est dans l'esprit de leurs textes constitutifs. Cet aspect du problème semble cependant avoir été bien pris en main alors que se prépare une profonde réforme de la Charte communale. Mais la commune rurale, même amendée et renforcée, ne peut représenter à elle seule l'ensemble du monde rural.

Dans la plus grande partie du pays, le tissu social des zones rurales est constitué par des communautés agraires de base, *douar* ou *dchar*, *igherm* ou *ksar*, chacune gérant son agriculture et ses activités pastorales dans le cadre

d'un territoire propre, d'un « terroir », chacune aussi se caractérisant par certaines formes de solidarité et souvent, par des *jmaa* encore vivaces. Ces communautés de base n'ont aujourd'hui aucune forme de représentation qui puisse les rattacher aux structures de développement alors qu'elles pourraient, en raison de leur existence sociale et de leurs intérêts communs, se constituer en « associations villageoises » et donc en partenaires organisés du développement. De telles associations pourraient apparaître comme un premier échelon des structures de partenariat, comme un premier niveau de responsabilisation des populations sur les ressources de leurs terroirs. C'est ce qui commence à exister dans de nombreuses provinces du Maroc où de telles associations se forment, alliant les fondements sociaux des *jmaa* à des représentations plus dynamiques, plus jeunes et fréquemment catalysées par des émigrés du village. La Stratégie 2020 du ministère de l'Agriculture reconnaît cette nécessité et soutient tout particulièrement leur promotion.

Mais le Maroc est divers, et cette approche villageoise ne présente pas partout les mêmes justifications. Ainsi, dans les zones les plus transformées par la modernisation, ce sont d'autres formes d'organisation qui répondent le mieux aux nécessités de structuration du monde rural. Ici, en effet, les organisations professionnelles, les associations de producteurs correspondent souvent mieux aux besoins. De telles formes d'organisation existent déjà, mais elles ne rassemblent encore que les producteurs les plus aisés ou les plus productifs. Les producteurs moins puissants, les ruraux pauvres restent largement en marge de cette dynamique. Dans d'autres situations, l'effort peut, au contraire, porter sur la promotion et la dynamisation d'organisations d'intérêts communs constituées en associations diverses ou en organisations non gouvernementales. Mais quelle que soit la solution envisagée, le besoin est clair : il faut, partout, renforcer les organisations paysannes.

A cette problématique des niveaux ou des formes d'organisation du monde rural se rattachent les interrogations sur les droits et compétences de ces organisations. Pour devenir des partenaires à part entière, les organisations constituées dans le milieu rural doivent avoir une capacité juridique bien définie, elles doivent pouvoir passer des contrats et gérer des fonds. Pour qu'elles puissent prendre des responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles, les associations villageoises doivent se voir reconnaître des droits de gestion sur toutes les ressources des terroirs dont elles ont l'usage, ce qui implique des dévolutions de responsabilité sur les terres collectives et sur

de nombreuses terres forestières. Elles doivent aussi être pleinement maîtresses des eaux et des systèmes d'irrigation qui leur appartiennent, en fait, depuis toujours. Une telle reconnaissance est en effet loin d'être claire lorsque l'État intervient dans la PMH (Petite et Moyenne Irrigation) : à qui appartiennent les ouvrages construits avec l'aide de l'État ? Certainement pas, en tout cas, aux associations modernes d'usagers qui se surimposent aux systèmes de gestion traditionnels. Sur un autre plan et d'une façon plus générale, l'État doit apprendre à considérer les ruraux comme des adultes que l'on peut désormais dispenser de la tutelle qui pèse sur eux depuis si longtemps.

La responsabilisation sociale commence ainsi par la base. Il est frappant, à cet égard, de se souvenir de la découverte que l'Europe faisait de la jeune démocratie américaine au début du XIX^e siècle. Tocqueville, qui en a le mieux rendu compte, fut frappé de voir que la démocratie commençait par les communautés de base, qu'il désigne par l'expression de « communes ». Alors que l'Europe ne connaissait que des communautés traditionnelles encore engluées dans les héritages de l'absolutisme, la commune américaine se distinguait, par contraste, par sa liberté et sa capacité de dynamisation de toute la société. La leçon mérite d'être méditée. Voici ce que disait Alexis de Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique*, 1835 :

« La commune est la seule association qui soit si bien dans la nature que partout il y a des hommes réunis, il se forme de soi-même une commune... Mais si la commune existe depuis qu'il y a des hommes, la liberté communale est chose rare et fragile... Livrées à elles-mêmes, les institutions communales ne sauraient guère lutter contre un gouvernement entreprenant et fort ; pour se défendre avec succès, il faut qu'elles aient pris tous leurs développements et qu'elles se soient mêlées aux idées et aux habitudes nationales.

« ... C'est l'action continue des lois et des mœurs, les circonstances et surtout le temps qui parviennent à consolider la liberté communale. De toutes les nations du continent de l'Europe, on peut dire qu'il n'y en a pas une seule qui la connaisse. C'est pourtant dans la commune que réside la force d'un peuple libre. Sans institutions communales, un peuple peut se donner un gouvernement libre mais elle n'a pas l'esprit de liberté.

« ... Or, ôtez la force et l'indépendance de la commune, vous n'y retrouverez jamais que des administrés et point des citoyens. »

Sous la forme de communautés villageoises ou autres, les « communes » de Tocqueville existent aussi au Maroc – tout comme d'autres expressions des organisations de base. Mais, d'une façon générale, et comme le dirait Tocqueville, ces organisations ne rassemblent encore trop souvent que des « administrés ». Le prochain défi est de les faire accéder à la responsabilité citoyenne et de faire de leurs membres des « citoyens » à part entière.

Changer le rôle de l'État

Dans cette problématique de la participation, le rôle de l'État doit impérativement se transformer. Non pas, comme le suggèrent certaines théories libérales du « moins d'État », pour se « désengager » ou disparaître. Son rôle reste, au contraire, essentiel. Mais l'État doit apparaître, dans les processus de développement avec de nouvelles missions, avec de nouvelles fonctions. Un peu partout, dans les zones pauvres comme dans les zones plus modernes, il doit aider les populations à générer et exécuter des programmes correspondant réellement à leurs besoins et à leurs priorités à court-moyen terme et à long terme. Il doit faire évoluer ses fonctions d'encadrement technique des agriculteurs vers des fonctions de conseil et de facilitation. Il doit aider les populations rurales à se structurer en organisations locales et en organisations professionnelles et les encourager dans le développement de leurs fonctions d'intermédiation et de représentation. Il doit aussi aider à réaliser et exécuter les investissements requis, notamment en apportant le concours des financements publics. Il doit, d'une façon générale, veiller à créer, par ses mesures réglementaires ou législatives, un « environnement porteur », en même temps qu'il doit continuer à assurer ses fonctions de puissance publique.

Changer ainsi le rôle de l'État dans le développement agricole et rural et dans la gestion des ressources naturelles n'est pas une tâche facile. Il faut, tout d'abord, changer la « culture » administrative. Il est en effet nécessaire de passer de la culture « directive » et centralisatrice d'une administration, « maître d'œuvre » des activités de développement, à une culture de l'administration décentralisée, au service des producteurs et des populations rurales. Il lui faut aussi apprendre à remplir les nouvelles fonctions qui lui sont demandées et, à cet effet, développer de nouvelles approches et de nouvelles méthodes de travail. Il lui faut, par ailleurs, revoir ses procédures de financement pour dépasser des concepts de dépense budgétaire fondés, depuis que l'État indépendant s'est constitué, sur une exécution au travers des seules structures

de l'administration. Comment, en effet, affecter des fonds publics à ceux qui, à la base, en sont les demandeurs et les maîtres d'œuvre réels? Peut-on envisager d'autres systèmes budgétaires qui alloueraient directement les fonds à ceux qui auraient conçus les programmes et qui auraient à les exécuter, le contrôle se faisant alors *a posteriori*? Comment développer d'autres formes de financement comme, par exemple le «micro-crédit», mieux adaptées aux besoins locaux? Dès lors que l'on se place dans une perspective de participation et de responsabilisation sociale des populations rurales, on ne peut plus éviter de répondre à ces questions et d'y apporter de bonnes réponses.

Mais, au demeurant, l'effort le plus décisif concerne les ressources humaines des administrations et de toutes les nouvelles structures non gouvernementales qui seront appelées à assumer des fonctions d'intermédiation ou de représentation. Il faut, en effet, former ou recycler une masse considérable de nouveaux cadres. Cela suppose des moyens mais aussi des messages clairs. Cela suppose aussi des méthodes de formation qui soient soucieuses de donner une place considérable aux qualités humaines. Un tel effort doit voir loin, et il doit, dès le départ, miser sur le renouvellement des cadres et donc sur une nouvelle génération, celle des jeunes adultes de ce début de XXI^e siècle, des hommes jeunes mais aussi, à part égale, des femmes jeunes.

Et pour terminer...

La gestion durable des terres et des eaux et, par là même, la contribution décisive de ces ressources à la sécurité alimentaire, dépend donc bien, on vient de le voir, d'une généralisation de la responsabilisation sociale. Cette affirmation nous a, en fait, conduit à en analyser des implications qui, de proche en proche, ont débouché sur les concepts de participation, de là sur la question des organisations paysannes, de là, enfin, sur le nouveau rôle que l'État aurait à assumer pour soutenir le développement rural. On s'est ainsi trouvé projeté dans une problématique beaucoup plus large que celle que l'on avait posé au départ. Un tel constat ne doit cependant pas nous étonner: on doit en effet bien réaliser que les problèmes du monde rural et des ressources naturelles dont il dépend constituent un tout fondamentalement interactif et profondément synergétique. On ne peut pas traiter des problèmes du monde rural sans tout d'abord se situer par rapport à un paradigme «d'intégration». Que l'on parte de la gestion de l'eau ou des systèmes de production, des

organisations paysannes ou des approches participatives, on est en permanence ramené à cette nécessité conceptuelle.

Mais si ce raisonnement nous a conduit à vérifier l'importance, dans le monde rural, de la responsabilisation sociale en matière de gestion des terres et des eaux, il serait erroné de penser que l'on a fait là le tour de la question. La responsabilisation sociale à laquelle on se réfère ne s'arrête pas aux ruraux, usagers des terres et des eaux. Elle interpelle, en fait, l'ensemble de la société.

Pour des raisons multiples, en effet, la société est globalement concernée par les problèmes que l'on a posés. Le développement rural est une condition pour un développement équilibré de toute l'économie. La sécurité alimentaire dépend largement de l'agriculture et donc d'une bonne gestion des terres et des eaux. Le problème de la disponibilité en eau en vient à affecter toute une nation lorsque les pénuries se font aussi sentir dans l'alimentation des villes. La protection de l'environnement concerne tous les habitants d'un pays, et leur patrimoine commun est d'autant plus précieux qu'il est constitué de ressources devenues rares. Le changement climatique ignore les frontières de l'urbain et du rural.

La question de la responsabilisation sociale s'adresse ainsi à toute la société, et il doit être clair pour chacun que le problème des terres et des eaux est désormais un problème de tous, et pas seulement une affaire de «ruraux». Ce constat en appelle un autre: ce dont on a besoin, c'est d'une immense prise de conscience et pour y parvenir, on ne doit négliger aucun moyen. Le plus global de ces moyens doit, sans nul doute, concerner l'éducation, la vulgarisation des thèmes environnementaux dans les écoles. Mais il faut aussi sensibiliser les médias, mobiliser les multiples associations et organisations, politiques ou autres, faire de chacun un relais actif dans la transmission des messages de responsabilisation.

Mais, comment, devant une telle assemblée, ne pas rappeler aussi le rôle essentiel que peuvent jouer les élites intellectuelles de la nation dans un tel processus d'information, d'explication et de prise de conscience. Les risques écologiques de demain, les exigences de la sécurité alimentaire, les nécessités de la durabilité rendent aujourd'hui ces élites solidaires des paysans qui exploitent les ressources menacées. Leur responsabilisation dans ce combat est nécessaire, et elle ne doit pas être moindre que celle que l'on souhaiterait voir se développer parmi les populations rurales.

Chapitre 9

Quelle ruralité pour demain ?

Les textes rassemblés dans les chapitres précédents illustrent des aspects différents du changement social au Maroc, l'un des derniers de ces textes portant un regard récent sur la ruralité que l'on pouvait observer dans les années 90, quelque quarante ans après le regard que nous avons, dans les années 60, porté sur cette ruralité. La société rurale a effectivement changé, mais les forces de changement ne l'ont pas stabilisée pour autant. L'analyse que l'on peut en faire nous montre une société largement en désarroi, encore prise dans des contradictions de son passé social et culturel et, en même temps, précipitée, par de multiples facteurs, dans des transformations dont elle ignore encore le sens et les implications futures.

Une étude sociologique se doit de partir des faits d'observation. Elle ne peut donc pas décrire un futur qui n'est pas encore fait. Elle peut, par contre, interroger des futurs possibles en examinant ce que portent en elles les stratégies et les politiques de développement, les grandes orientations politiques du pays mais aussi en confrontant la ruralité aux défis que posent, en particulier, la croissance démographique et celle du nombre des demandeurs d'emploi, l'entrée dans la mondialisation de l'agriculture, le changement climatique et d'autres variables majeures du changement social. C'est en analysant quelques-uns de ces questionnements que l'on a souhaité poser quelques poteaux indicateurs des chemins des devenirs possibles de la ruralité de demain.

Cinq thématiques nous ont paru nous donner quelques-unes des grandes directions. La première confronte la ruralité au problème du nombre des hommes et aux besoins de l'emploi. La seconde la replace dans ses rapports avec le développement agricole : dans quelle mesure les stratégies de l'État sont-elles porteuses d'un progrès décisif de l'agriculture ? La troisième

thématique prend en compte la longue marche vers la démocratisation : dans quelle mesure la ruralité peut-elle retrouver une force intérieure avec les progrès du développement local? La quatrième thématique revient sur l'une des constantes de l'analyse sociale de la ruralité, celle de ses rapports avec l'État: comment celui-ci, avec les progrès des nouvelles formes de gouvernance, peut-il changer sa culture administrative? Avec la dernière thématique, la ruralité quitte son socle national pour se réinsérer dans le plus général des facteurs de changement des prochaines décennies: comment peut-elle s'adapter au changement climatique (231)?

1. Ruralité et démographie

Les projections démographiques donnent, pour l'horizon 2020, une population totale au Maroc de l'ordre de 40 millions d'habitants, dont 26 correspondraient à la population urbaine (65%) et 14 à la population rurale (35%). En chiffres absolus, la population rurale apparaîtrait un peu plus nombreuse qu'en 2004, mais elle aurait cessé de croître. L'excédent de son croît naturel, quelque 5 millions d'habitants, se serait ajouté à la population urbaine de 2004 et à son croît pendant la période. De telles estimations sont généralement établies à partir de projections, hautes et basses, des tendances de la croissance des villes au Maroc et à partir de comparaisons historiques avec les taux de croissance d'autres villes contemporaines. Les modèles prennent aussi en compte les tendances des mouvements migratoires, mais ils considèrent aussi que la croissance urbaine ne peut pas dépasser certains taux de croissance des services et infrastructures, ce qui situe les limites supérieures des projections envisageables. L'hypothèse retenue ici est une hypothèse assez forte puisque le taux d'urbanisation du Maroc passerait de 50% à 65% en deux décennies. Une fois faites les projections de population urbaine, on retient, par construction, que tout ce qui reste est « rural ». Mais, en admettant la vraisemblance de ces projections, à quoi pourrait effectivement correspondre cette population dite « rurale » à l'horizon 2020?

(231) L'auteur reprend dans ce chapitre des extraits de documents élaborés par le Conseil général du développement agricole, la Stratégie 2020 de développement rural (1998), le document sur les réformes (2005) et le document Le pilier II du Plan Maroc Vert: de la stratégie à l'action, pour un développement solidaire de la petite agriculture (2010). L'auteur a eu le privilège d'être associé aux groupes de travail qui ont élaboré ces documents d'orientation politique.

Une première hypothèse est celle du *statu quo*. La population étant quantitativement restée, en gros, la même (ou du même ordre de grandeur), on retrouverait la même population qu'aujourd'hui dans les exploitations dites plus ou moins «économiques», soit quelque 8 millions de personnes, tandis que quelque 6 millions de personnes (un peu plus qu'aujourd'hui) composeraient des ménages dont l'activité économique aurait une petite composante agricole – un fragment de terre ou/et quelques animaux – mais dont les revenus permettant la survie proviendraient essentiellement d'activités salariées, agricoles mais surtout non agricoles.

Cette hypothèse est-elle plausible? Cela est difficile à imaginer. De 1974 à 1996, dates des deux seuls recensements agricoles disponibles, la tendance a été marquée par une certaine croissance des strates de moyennes exploitations et par une érosion de la micro-et petite exploitation. Tout porte à croire que cette érosion va continuer, une tendance que l'on observe partout dans l'histoire rurale. Le recensement agricole de 1996 indique que la majorité des exploitants a plus de 45 ans, et on peut s'attendre à une disparition accélérée de la micro-exploitation avec le changement de génération et l'éclatement des petits biens familiaux entre les héritiers. Les dernières parcelles seront vendues ou louées, et les activités salariées seront devenues la source principale des revenus de cette nouvelle génération. La vente de ces terres n'aura, au demeurant, pas modifié la structure des autres exploitations en raison de la faible superficie cumulée de toutes les terres qui auront été proposées à la vente. Dans quelles conditions ces ruraux, désormais sans exploitation, demeureront-ils dans leurs villages d'origine?

On peut imaginer que ces ruraux resteront sur place s'ils trouvent régulièrement des emplois suffisamment proches, dans l'agriculture et hors de l'agriculture. Cette hypothèse est vraisemblable dans les zones de très forte activité agricole, par exemple, autour de certains périmètres irrigués. Mais, dans la plupart des régions, ces conditions ne seront pas réunies. La seule réponse sera alors celle d'un déplacement vers les villes, moyennes et grandes, où la dynamique urbaine aura maintenu l'espoir d'un emploi possible. Si cela se produisait, il faudrait alors reconsidérer les hypothèses de la croissance urbaine. Les villes, en effet, se trouveraient confrontées au problème d'une absorption additionnelle de quelque 5 à 6 millions de ruraux, un accroissement qui dépasserait les rythmes d'absorption considérés comme supportables sans explosion de leur système de services et d'infrastructures. Le choix serait

alors d'accepter, à nouveau, un phénomène de bidonvilles, sans services ni infrastructures élémentaires, ou bien de contenir la population en zones rurales au moyen d'une politique d'aide sociale qui détournerait les ressources publiques de leurs emplois productifs. Deux solutions qui ne s'inscrivent, ni l'une ni l'autre, dans la ligne des politiques que poursuit le Maroc.

Imaginons, par contre, que la politique « d'urbanisation rurale » – celle suggérée par les options stratégiques d'un autre développement des zones rurales – devienne une réalité grâce à une politique volontariste de l'Etat dans cette direction. Quel serait alors le tableau ? Dans chacune des communes rurales du pays se seraient développés de petits bourgs ruraux qui auraient, chacun, quelque 4 à 5 000 habitants. La population qui aurait été ainsi drainée serait de l'ordre de 4 à 6 millions d'habitants, soit une absorption équivalente à celle de la population rurale – micro-exploitants ou sans terres – appelée à disparaître de l'enracinement dans les zones rurales – après déduction de l'émigration tendancielle (déjà comptabilisée) vers les villes. De tels bourgs ruraux se seraient développés selon une dynamique que l'on connaît bien au Maroc : une certaine polarisation, favorisée par des infrastructures et des services promus par des politiques appropriées de développement rural, aurait suscité la création de nouveaux services et d'activités productrices en réponse à la demande locale des bourgs ruraux émergents. La constitution d'un noyau de population de type urbain aurait, à son tour, suscité une demande de produits agricoles « de proximité » qui n'existait pas auparavant, cette activité entraînant elle-même la création de nouveaux services en amont et en aval de l'agriculture, et ainsi de suite.

Que seraient devenus les ruraux déplacés dans une telle hypothèse ? Seraient-ils devenus des « urbains » sous la dénomination du bourg rural ? Pendant longtemps, ce ne sera probablement pas le cas. Un bourg rural de quelques milliers d'habitants reste avant tout articulé aux zones rurales avoisinantes, il fait partie de la commune rurale, même s'il se transforme en municipalité. Dans une très large mesure, il vit de son environnement rural en même temps qu'il est un catalyseur de son activité. Le bourg rural devient la résidence des ruraux les plus aisés qui y trouvent davantage de services. Inversement, l'existence du bourg permet à de nombreux ruraux pauvres, avec ou sans exploitation, de rester dans leurs villages grâce à des possibilités de travail liées à une mobilité de proximité. Une telle « urbanisation rurale » rendrait ainsi très floue la distinction entre l'urbain et le rural. En gros, il

existerait une population à « caractéristique rurales » qui serait composée des ruraux vrais et des populations des bourgs ruraux. Mais d'un autre côté, la croissance naturelle des bourgs ruraux les porterait à ressembler de plus en plus à des villes. Une stratégie réussie de développement rural aurait ainsi abouti à estomper les oppositions traditionnelles entre villes et zones rurales. La spécificité rurale aurait été maintenue mais sous la forme plus complexe d'un tissu social associant les villages à de petites agglomérations, qualifiées, au choix, de semi-rurales ou de semi-urbaines.

L'évolution que l'on décrit se réfère à une sorte de schéma moyen, et il est sûr que la réalité sera beaucoup plus diverse. Le potentiel régional, les densités de population introduiront sans nul doute de nombreuses variations. Certains bourgs se créeront rapidement, d'autres plus lentement, certains deviendront vite de petites villes, d'autres resteront plus longtemps des petits centres ruraux articulés au tissu des villages. Ce qui est sûr, c'est que la ruralité ne pourra plus être décrite comme elle l'est aujourd'hui. La tendance à l'urbanisation est irréversible, même dissimulée sous la forme, souvent transitoire, de « bourgs ruraux ». La population économiquement agricole est appelée à perdre de son importance relative, au fur et à mesure que se développeront d'autres activités de type urbain. La ruralité sera alors de moins en moins un mode de vie spécifique. Si elle résiste cependant, c'est qu'elle aura réussi à rester une *culture*. L'expérience de pays qui ont connu des séquences beaucoup plus longues de transformation de l'agriculture et du monde rural montre qu'une culture rurale forte est une composante déterminante d'un patrimoine culturel national. Mais trop souvent ce constat a été fait alors que la culture rurale avait été largement détruite.

Dans les régions rurales les plus modernisées, divers signaux indiquent que les jeunes ruraux tendent déjà à rejeter les cadres sociaux et culturels ainsi que les valeurs de travail de leurs parents. On observe, de même, un début de dégradation morale. Ces tendances pourraient s'accroître, et il ne faut pas attendre si l'on veut, encore, pouvoir revaloriser la culture et les valeurs rurales.

L'approche stratégique, fondée sur un pilier agricole et sur un pilier d'urbanisation intermédiaire, pourrait dessiner un nouveau visage de la ruralité. L'une des grandes questions que l'on se pose, lorsque l'on considère l'évolution de l'agriculture et celle du monde rural, est celle du futur de la paysannerie et, plus particulièrement, celle de la petite agriculture. Les modèles historiques de la plupart des pays montrent que l'urbanisation forte

et le laminage de la paysannerie est une règle semble-t-il générale. Il est probable que de nombreuses régions du Maroc, les plus modernes en tout cas, connaîtront une semblable évolution. Mais cette évolution est-elle inéluctable? Ce n'est pas sûr si la double stratégie « agriculture-urbanisation intermédiaire » est bien conduite (232) et si, en même temps, des politiques appropriées sont conduites pour une adaptation au changement climatique.

La prise en compte des évolutions possibles de la démographie pour imaginer une autre ruralité ne peut ignorer l'importance de la formation du capital humain dans ce processus. Une autre ruralité suppose en effet que soit d'abord comblé le déficit en matière d'éducation. La scolarisation a fortement progressé en milieu rural, mais ce progrès est contrebalancé par un très fort taux d'abandon scolaire, ce qui laisse une grande partie des jeunes ruraux avec une formation très superficielle. Le taux d'analphabétisme reste fort: de 55% en 1994, il était encore estimé à 43% en 2004. Ce fléau social touche essentiellement les ruraux et encore plus les femmes rurales. Il constitue un véritable handicap pour le développement et pour l'intégration de la femme au développement. La lenteur de la régression de l'analphabétisme constitue un échec significatif de la politique sociale dans ce domaine. Ce problème est partiellement corrigé par l'éducation non formelle qui s'adresse aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés âgés de 8 à 16 ans. Mais celle-ci a encore un impact faible. La formation professionnelle constitue un secteur en progression dans le système éducatif global. Ce secteur reste néanmoins encore décalé par rapport à la demande d'emplois. Il est géographiquement concentré, et il ignore largement les besoins du monde rural.

Il est superflu de rappeler la priorité de l'alphabétisation, de l'éducation et de la formation professionnelle pour un développement rural responsable.

(232) L'Italie nous donne un exemple réussi d'une intégration de la paysannerie dans la pluriactivité. Il y a, dans l'Europe des 25, quelque 9,7 millions d'exploitations agricoles. Il y en a 2,15 millions en Italie, soit 23,2%, du total et 1,8 million en Pologne (19%). Ce dernier pays est encore majoritairement agricole. Par contre, l'Italie est un pays moderne dans lequel il est difficile de tracer une ligne entre population rurale et population urbaine. La superficie moyenne des exploitations est de 5 hectares et 45% ont moins de 1 hectare. De telles données indiqueraient que la pluriactivité s'est associée au maintien d'une attache rurale et, même, d'une mise en valeur des petites exploitations (les deux pays suivants, en termes de nombre d'exploitations, sont la Hongrie, encore largement agricole, 900 000 exploitations, et la France, 660 000 exploitations).

Cette problématique interpelle tout particulièrement la mise à niveau des enseignants, l'amélioration de leurs conditions de vie dans les zones rurales, la lutte contre l'abandon scolaire, l'adaptation des programmes du primaire aux conditions linguistiques et culturelles des diverses régions du pays, etc. La formation aux métiers des jeunes ruraux est d'une importance primordiale pour leur donner une chance de trouver des métiers dans l'urbanisation et les services ruraux.

2. Ruralité et développement agricole

Quels pourraient être les moteurs d'une dynamisation économique susceptible d'entraîner le milieu rural dans un processus allant dans le sens d'un développement cohérent des territoires? Sur quels leviers pourrait-on agir pour lever les contraintes qui inhibent les initiatives des populations rurales et les empêchent de devenir des agents de développement efficaces et motivés? Quelles politiques faudrait-il promouvoir et quels instruments faudrait-il renforcer ou mettre en place pour que les acteurs puissent agir et mobiliser leurs propres potentialités et celles du milieu rural? Comment devrait-on procéder pour traduire les orientations à long terme d'une stratégie de développement rural en programmes d'action concrets et efficaces? La Stratégie 2020 de développement rural formulait les options possibles dans les termes suivants:

«L'agriculture est appelée à constituer le premier moteur et le catalyseur du développement rural. Ce secteur, en effet, tire son activité des principales ressources de base du monde rural, et il a encore devant lui de très importantes marges de progrès, en raison principalement de la sous-exploitation ou de la mauvaise exploitation de ses ressources. Sa progression, dans les exploitations agricoles, peut se matérialiser grâce à des améliorations de productivité – notamment fondées sur une valorisation maximale de la ressource en eau – et grâce à une diversification des stratégies de production selon les types d'exploitation, selon les risques climatiques et selon les vocations dominantes des diverses régions et sous-régions du pays. La progression de ce secteur est en outre susceptible d'être fortement «tirée» par un marché intérieur en expansion rapide et par des possibilités de marchés extérieurs qui lui deviendraient accessibles avec l'amélioration de sa compétitivité.

L'agriculture est également appelée à dynamiser le développement rural grâce à ses effets possibles sur l'emploi, sur les revenus et sur la création de nouvelles

activités. Les premiers résulteront, d'une façon générale, de la promotion de l'activité agricole, mais ils ne seront maximisés que dans la mesure où les politiques auront systématiquement encouragé des systèmes de production privilégiant l'intensité de travail sans renoncer à la compétitivité – ce qui impliquera des choix souvent différents des choix techniques des dernières décennies. Les progrès du secteur se traduiront également par des accroissements du revenu des producteurs, ce qui aura, à son tour, des effets sur la demande rurale vers le marché intérieur. Une importante valeur ajoutée peut aussi résulter d'une prime à la qualité des produits et de la labellisation de nombreux produits de terroir. La dynamisation de l'agriculture aura, en outre, des effets amont et aval, effets qui se mesureront également en revenus et en emplois.

Un effet d'entraînement sur la dynamique de développement rural doit aussi être attendu d'une meilleure exploitation des ressources naturelles qui ne se situent pas dans les limites spatiales des exploitations agricoles, bien qu'elles y soient très largement associées. Ces ressources sont celles des parcours naturels situés dans les terres collectives et le domaine forestier, celles des « petites forêts », à usage surtout énergétique et pastoral, celles des forêts de production de bois d'œuvre ou de pâte à papier, celles, enfin, de la pêche dans les cours d'eau ou les retenues, celles de la pêche côtière artisanale. Une meilleure exploitation de ces ressources pourrait en augmenter très substantiellement la productivité. A cela s'ajouterait le potentiel d'exploitation touristique des sites et des parcs naturels. Ces diverses activités sont susceptibles d'avoir des effets notables sur la production de protéines animales (élevage et pêche), sur la production ligneuse, sur une régulation des ressources hydriques, sur le piégeage du carbone et, d'une façon générale, sur l'emploi et les revenus.

L'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles ne pourront, cependant, répondre à elles seules aux demandes d'emploi et aux besoins de revenus de toutes les populations vivant en milieu rural. Une stratégie à long terme de développement rural se doit de prendre en compte ce facteur en considérant que le phénomène de la migration vers les villes, vérifié par l'histoire rurale de tous les pays en développement, se poursuivra, mais selon des taux de croissance urbaine compatibles avec les possibilités de croissance de l'habitat, des infrastructures et des services dans les villes. Cette hypothèse, retenue par les démographes, montre que, dans deux décennies, la population urbaine augmentera fortement, mais que les populations qu'il serait souhaitable ou nécessaire de garder dans les zones rurales pourraient ne pas diminuer.

L'agriculture ne pouvant employer et fournir des revenus suffisants qu'à une partie de cette population et l'option d'un transfert de l'excédent de force de

travail n'étant pas, on l'a vu plus haut, supportable pour les moyennes et grandes villes actuelles, déjà appelées à absorber une masse considérable de migrants ruraux au cours des deux prochaines décennies, c'est à la stratégie de développement rural qu'il incomberait de trouver une solution à ce problème essentiel, en développant des activités para-agricoles ou non agricoles, en milieu rural ou à proximité. L'option majeure retenue pour faire face à cette demande repose largement sur une dynamisation de proximité des activités amont et aval de l'agriculture (alors que celles-ci tendent actuellement à se concentrer dans les grandes villes) ainsi que sur le développement des petites villes et des « bourgs ruraux ».

La Stratégie 2020 de développement rural considérait que le moteur complémentaire d'une dynamisation du développement rural devrait être fondé sur une *politique de la « petite ville » et du « bourg rural »*, celle-ci visant à rapprocher le tissu urbain des zones rurales. Un tel processus serait rendu possible en encourageant une dynamique que l'on connaît déjà bien au Maroc mais que l'on accélérerait par des mesures volontaristes appropriées. Selon cette option stratégique, la ruralité tendrait à associer des populations résidant en milieu rural et d'autres établies dans des petites villes « semi-rurales » et, surtout, dans des « bourgs ruraux ». En même temps, une politique d'équipement en infrastructures et services tendrait à améliorer les conditions de vie dans les zones rurales pour mieux retenir ceux qui peuvent en tirer de quoi vivre.

Une stratégie appropriée de développement rural chercherait ainsi ses moteurs et ses catalyseurs dans une double dynamique fondée, d'une part, sur la **valorisation du potentiel des exploitations agricoles et des ressources naturelles**, et, d'autre part, sur une **politique d'urbanisation à petite échelle en milieu rural**. A l'opposition traditionnelle entre villes et campagnes se substituerait, de la sorte, une notion de « continuum » entre l'urbain et le rural, les petites villes se rapprochant des campagnes et les conditions de vie dans ces dernières se rapprochant de celles de la ville. »

Quelques années plus tard, le contexte international avait replacé les options de fond de la Stratégie 2020 dans une perspective de libéralisation, rendue incontournable par la pression de la mondialisation. Quelles étaient alors (et, d'ailleurs, quelles sont toujours) les options pour le développement agricole? La première option, qui semblait assez implicite dans le cadre des politiques d'ouverture actuelles, était celle de l'insertion compétitive de l'agriculture marocaine dans la mondialisation par la modernisation et les gains de productivité. Mais compte tenu de l'importance tant sociale qu'économique de l'immense secteur des agricultures familiales, cette option

impliquait la création d'emplois et de filets de sécurité pour accueillir les exclus. Elle impliquait aussi des transferts financiers pour assurer la gestion sociale de la transition. L'autre option était celle d'une approche beaucoup plus intégrée, l'agriculture n'étant pas seulement un producteur compétitif de biens marchands mais aussi une source d'emplois, un mode de gestion des ressources naturelles, un facteur de dynamisation de l'aménagement du territoire. Cette option était implicitement celle de la Stratégie 2020 de développement rural du Maroc. Jusqu'à quel point les compromis entre les deux options étaient-ils possibles ?

La grande question, en effet, était : que faire des perdants de l'ouverture ? La tendance lourde de la libéralisation à l'échelle mondiale est celle d'une marginalisation et d'une paupérisation d'une partie grandissante du monde rural alors que se développe puissamment une agriculture commerciale compétitive, fortement capitalistique. Les défenseurs de l'ouverture soutiennent que ce déclin de la ruralité est suffisamment compensé par les opportunités créées dans d'autres secteurs par la libéralisation. Cette affirmation est-elle démontrée par les faits ? Ou bien faut-il se préparer à payer les opportunités de l'ouverture par les coûts de gestion des perdants ? A moins que l'on admette une libéralisation « raisonnée », maîtrisée dans le temps et dont les règles limiteraient les risques de la marginalisation des ruraux pauvres.

La disparition de la petite agriculture familiale fait largement partie des risques de la libéralisation. Elle est considérée comme inéluctable dans une économie en transition vers une économie urbanisée moderne. Les pays en développement doivent-ils accepter cette fatalité, donnée comme un fait historique, ou bien peuvent-ils envisager un modèle alternatif de transformation de leur société rurale ? L'interrogation est essentielle, au Maroc comme dans d'autres pays, en raison du rôle de l'agriculture familiale dans l'emploi, la gestion du milieu rural, la cohésion de la société, la sécurité identitaire des populations. La question est d'autant plus importante que dans deux décennies la population rurale pourrait être aussi nombreuse qu'aujourd'hui, bien qu'ayant diminué en proportion de la population totale. Qu'advient-il de cette population si la petite agriculture familiale est, sur une période relativement courte, laminée par l'exclusion hors du circuit productif agricole ?

La réponse politique à ce dilemme a été apportée en 2008 par la formulation d'une nouvelle stratégie, le Plan Maroc Vert, qui s'est fondée

sur deux piliers, le premier focalisé sur le développement d'une agriculture hautement compétitive, agressive et tournée vers les marchés, le second, le Pilier II, se donnant comme exigence centrale le développement de la petite et moyenne agriculture familiale. On en rappelle ci-après les lignes directrices :

Le Plan Maroc Vert réaffirme l'importance stratégique de l'agriculture pour le développement économique et social du pays, et il se propose d'être l'instrument d'une nouvelle dynamique d'engagement et d'action, tournée vers les acteurs et opérateurs. Ce plan a pour objectif le développement d'une agriculture plurielle, ouverte sur les marchés extérieurs, territorialement diversifiée et durable et accompagnée d'une forte mobilisation des capitaux privés, publics, internationaux et sociaux. Parallèlement à des politiques de relance d'une agriculture moderne hautement compétitive, le plan se propose de mettre en œuvre des approches spécifiques pour moderniser et intégrer au marché les petites et moyennes exploitations. Une très grande importance est donnée aux régions montagneuses qui rassemblent quelque 30 % de la population rurale, aux oasis et aux poches de pauvreté rurale dans d'autres régions. Ces politiques spécifiques constituent le deuxième pilier du Plan Maroc Vert. Elles se situent dans la droite ligne de la *Stratégie 2020 de développement rural*.

Pour atteindre ces objectifs, des approches nouvelles (233) sont mises en avant par le deuxième pilier. Celles-ci se proposent de professionnaliser les petits agriculteurs et de faire de leurs exploitations des petites entreprises agricoles bien insérées dans des réseaux associatifs et commerciaux. La valorisation de la qualité et de l'image des produits et l'association à d'autres activités, notamment le tourisme rural, sont considérées comme des leviers susceptibles de stimuler une nouvelle dynamique. Les approches du deuxième pilier reconnaissent en même temps que le développement des montagnes et des régions marginales est indissociable d'une gestion rationnelle de toutes les ressources environnementales utilisées par les populations rurales. Le point de rencontre de ces objectifs et de ces exigences se matérialise dans les *approches territoriales* qui constituent l'un des axes majeurs du Plan Maroc Vert.

(233) Les orientations stratégiques et méthodologiques pour la mise en œuvre du Pilier II du Plan Maroc Vert ont fait l'objet d'un document d'orientation coordonné par le Conseil général du développement agricole. Ce document a été élaboré sur la base des contributions des représentants des départements de l'Agriculture, du Commissariat aux Eaux et Forêts, des institutions de recherche et de formation agronomique, de l'Université ainsi que des contributions de spécialistes internationaux du développement rural (séminaire d'Ifrane, décembre 2009). Titre de la publication du CGDA/ le Pilier II du Plan Maroc Vert, de la Stratégie à l'action, Pour un développement solidaire de la petite agriculture (2010).

Le deuxième pilier du Plan Maroc Vert comprend la *territorialité* comme un concept multidimensionnel. Celui-ci prend en compte les grandes régions agricoles (le Maroc comprend ainsi 31 unités de territorialisation de l'agriculture) (234), les petites régions qui découpent les régions (souvent à l'échelle du cercle), les communes rurales et, enfin, les territoires des douars qui constituent, de fait, les unités primaires de gestion de l'espace par les ruraux. L'un des concepts de base est celui de *terroir*. Ce concept reconnaît les spécificités locales et les rapports existant entre les communautés locales et leur environnement. Il est entendu avec une signification double (235).

En premier lieu, il désigne le territoire d'usage des communautés de base, douars et aires pastorales. Dans toutes les communes rurales du Maroc, il existe en effet un maillage qui délimite, de façon informelle et coutumière, les territoires (ou *terroirs*) de toutes les communautés de base. Ces terroirs constituent les espaces primaires dans lesquels s'exercent traditionnellement les droits d'usage des populations sur les ressources naturelles. Leur continuité géographique et sociale englobe aussi bien les terres privées que les parcours collectifs et les forêts. En dehors de certains espaces intercommunautaires, il n'y a pas d'espace qui ne fasse partie d'un territoire revendiqué coutumièrement par une communauté de base. Le deuxième pilier du Plan Maroc Vert constate que les tutelles exercées sur le domaine forestier et sur les terres collectives limitent considérablement les responsabilités des populations vis-à-vis des ressources naturelles. Il plaide, en conséquence, pour une reconnaissance juridique forte des responsabilités et droits d'usage des communautés de base, sur toutes les superficies de leurs terroirs traditionnels. Il propose des approches contractuelles de longue durée avec un suivi technique de l'administration et des compensations et incitations financières, justifiées au titre des services rendus pour la gestion de biens publics bénéficiant à l'ensemble de la collectivité nationale. Une telle reconnaissance juridique et la mise en place de contrats et chartes paraissent déterminantes pour une restauration et une gestion durable de l'espace agraire hors SAU (espace pastoral et forestier).

En second lieu, le concept de *terroir* s'applique à des dynamiques de production de biens et de services qui rassemblent les acteurs locaux autour d'une image commune du terroir. Son extension géographique est variable, pouvant

(234) Cette territorialisation de l'agriculture est décrite dans *l'Atlas de l'agriculture* élaboré par le Conseil général du développement agricole, publié en 2008.

(235) Le concept moderne de « terroir » est développé notamment par l'association internationale « Terroirs et Cultures » et par les forums internationaux « Planètes Terroirs » dont la troisième manifestation, sous l'égide de l'UNESCO, s'est tenue au Maroc en mai 2010 (Forum de Chaouen).

s'appliquer à des villages ou à des espaces locaux plus larges qui reflètent les réseaux d'organisation des acteurs engagés dans de mêmes activités de promotion des produits ou des services de terroir. A ce concept de terroir correspond un maillage souple et évolutif dont l'échelle, cependant, ne dépasse pas celle de la petite région. S'y rattachent les idées de produits labellisés, d'indication d'origine, de réseaux d'associations, de promotion de l'image culturelle d'un « pays », etc.

Pour mettre en œuvre des politiques de développement intégrées dans les terroirs, le deuxième pilier du Plan Maroc Vert prévoit de développer des structures de proximité qui pourraient se construire autour d'une refonte des CT. Des agents de médiation, spécialement formés, auraient pour tâche de connaître leurs territoires d'action, leurs acteurs et leur organisation sociale, d'identifier les grands éléments structurants et d'établir un diagnostic simple du territoire. Ils auraient à assurer des fonctions de contact, de communication, d'information, de sensibilisation, d'animation et d'intermédiation. Ils devraient être capables de repérer les exploitants, groupements et communautés capables ou désireux de s'engager dans une dynamique de projet. Ils auraient à apporter un appui aux groupements, aux communautés de base et aux exploitations pour les aider à formuler leurs projets et à faire émerger des leaders paysans. Leur connaissance des dispositifs réglementaires et financiers leur permettrait de soutenir la mise au point de programmes d'actions ainsi que l'élaboration de projets conformes au plan agricole régional. D'une façon générale, ces agents seraient une sorte d'interface et un lien entre le territoire local et l'administration.

Depuis son lancement en 2009, le Pilier II du Plan Maroc Vert est encore loin d'être mis en œuvre selon les orientations que l'on vient de rappeler. Les difficultés rencontrées pour leur mise en pratique montrent que les mécanismes participatifs, l'émergence de porteurs de projets se heurtent à un déficit de pratique en matière de participation et de programmation. Autant les services publics que les élus communaux et les autres acteurs locaux manquent encore d'expérience pour entrer pleinement dans les processus proposés par l'approche solidaire du Pilier II. La réalisation du Pilier II tend à se faire selon des démarches verticales et ponctuelles, en discordance avec de nécessaires approches intégrées et pleinement participatives. Quelques observations, faites sur le terrain, montrent que l'Administration tend, sous les dehors d'un vocabulaire nouveau, à procéder selon les mêmes approches technocratiques qui ont prévalu pendant des décennies. Ce constat renvoie au problème général d'un changement de la culture administrative, dont on dit quelques mots plus loin. Deux extraits d'un rapport sur des observations de terrain illustrent ce propos :

« Une question regarde, de façon croisée, deux principes du Pilier II, celui de la participation et celui de l'exploitation. L'approche actuelle n'est pas du tout participative, et elle nie le concept d'exploitation en tant qu'entreprise potentielle. L'unité opérationnelle est celle du « périmètre », c'est-à-dire d'une action dite intégrée et portant sur toutes les parcelles d'un morceau de territoire, isolé de son contexte villageois. Les participants, c'est-à-dire les possesseurs de parcelles dans cet espace, sont invités à former une association, destinée à durer jusqu'à l'intégration dans un mécanisme de filière. Dans l'esprit des promoteurs, la cohabitation dans un « périmètre », dessiné de façon artificielle, est créateur d'une communauté d'intérêts. Mais que devient l'exploitation dans ce schéma ? Chaque participant est en même temps un exploitant, cela signifiant qu'il a aussi d'autres terres de culture, d'autres arbres, des animaux. L'association dans un périmètre ignore délibérément les unités d'exploitations. Elle sépare, au nom d'une future intégration dans la filière, l'activité des exploitants entre leur parcelle dans le périmètre et toutes leurs autres activités.

« L'un des principes de base du Pilier II est celui de la transformation des petites exploitations en entreprises agricoles, elles-mêmes intégrées à des réseaux associatifs diversifiés leur permettant, pour de nombreuses d'entre elles, de devenir compétitives. L'application du principe du Pilier II inviterait à partir de l'exploitation, c'est-à-dire de l'unité familiale qui gère un ensemble d'activités et peut envisager des stratégies pour développer les activités les plus rentables. L'approche par le « périmètre » est une approche technocratique, les réalisations se mesurent en hectares et pas en termes d'exploitation et d'agriculteur. Cette approche prévaut dans l'action administrative depuis des décennies. Le Pilier II supposait une rupture pour donner la priorité à l'homme, responsable d'une activité économique complexe. Les réalisations sur le terrain montrent que rien n'a changé : on cible un terrain, on définit des opérations techniques, on passe un marché avec l'entreprise pour réaliser les travaux et... on oublie l'agriculteur pour le bénéficiaire.

« On peut à cet égard se poser la question sur le rôle des bénéficiaires en tant que responsables des projets (ce qui est un principe d'action de la procédure Pilier II). Hormis l'adhésion à un groupement et l'autorisation de mise en culture sur leurs propres terres, ces bénéficiaires ne sont impliqués dans aucune autre action. L'État prend en charge pratiquement tous les coûts d'investissement et fait réaliser les travaux par des entreprises soumissionnaires. Le constat irait probablement dans le sens d'une interprétation en termes d'actions totalement supportées par l'administration de tutelle, sans aucune implication concrète du « bénéficiaire », ce qui ramènerait les programmes de plantation du Pilier II aux modèles « classiques » de l'investissement étatique.

«Un autre principe complètement ignoré est celui de l'approche territoriale. La carte des réalisations actuelles du Pilier II est une mosaïque de périmètres ou d'actions ponctuelles dispersées dans l'espace. Rien ne les relie entre elles, sinon des additions d'hectares ou d'unités d'intervention administrative. Le Pilier II, dans ses principes, met l'accent sur les « terroirs », ou territoires des communautés villageoises, particulièrement importants dans les régions de montagne ou oasiennes. Le terroir forme un ensemble dans lequel se rencontrent tous les agriculteurs. Ils y ont leurs propriétés privées mais également les espaces d'usage collectif, ressources hydriques, parcours, forêts (les *Common Lands*). Chaque terroir est une sorte d'écosystème dans lequel tout se tient, écoulement des eaux, puits, érosion, biomasse naturelle, forêts, agriculture, parcours des animaux, incendies, etc. La durabilité de l'agriculture et de l'élevage dépendent de l'état général de l'écosystème. L'individualisation des sociétés rurales conduit de plus en plus à la dégradation de cet environnement.

«La seule réponse possible, mais on sait qu'elle est difficile, se trouve dans une gestion durable et responsable de la totalité des ressources des écosystèmes correspondant aux espaces d'usage villageois. C'est la réponse du *sustainable land use planning*. Les pressions sur les ressources, les nécessités d'adaptation au changement climatique appellent des stratégies de gestion collective de l'espace – aussi bien dans l'intérêt des usagers immédiats que dans celui de la collectivité nationale. Un tel changement est difficile, long, coûteux. Le Pilier II prend en compte cette donnée en prônant une notion nouvelle qui gagne de plus en plus d'importance dans le monde d'aujourd'hui, celle du paiement aux agriculteurs des services rendus à l'environnement.

«Nous ne sommes plus dans l'utopie mais devant une nécessité. Ces idées sont dans l'air, et ce n'est pas pour rien que le prix Nobel 2010 pour l'économie a été attribué à Elinor Ostrom qui a, dans ses travaux, démontré que des communautés rurales responsabilisées sont capables de gérer les ressources communes (les biens publics de l'environnement) de façon tout à fait efficiente. Elle démontre, inversement, que la gestion de ces ressources par l'État ne peut pas être aussi efficiente. Elinor Ostrom démontre également que la compétition entre les individus pour les ressources ne peut conduire qu'à leur dégradation.»

Quelle pourrait être l'agriculture de demain ?

La vision du Conseil général du développement agricole en 2005

(Document sur les Réformes)

Cette agriculture sera différente de celle d'aujourd'hui. Elle aura su valoriser les opportunités de l'ouverture, en se spécialisant dans des grandes filières de productions pour lesquelles elle a un avantage comparatif. Mais elle aura su, en même temps, éviter la disparition de l'essentiel de l'agriculture familiale dont elle aura soutenu la fonction « sociale » (emploi, attache identitaire dans le milieu rural, patrimoine de savoirs et de culture, etc.) en développant de nouvelles opportunités de production. Pour réaliser cette transition et cette adaptation, l'agriculture se sera spécialisée en fonction de la diversité de ses potentiels territoriaux et en fonction des possibilités différentes des catégories d'exploitation agricoles. Cette agriculture de demain ne devra pas être vue selon l'image simplifiée d'une *agriculture duale*, secteur moderne et secteur social « traditionnel », mais au contraire comme une *agriculture plurielle* dans laquelle tous les territoires et tous les agriculteurs auront trouvé une place dans un ensemble national en valorisant au mieux leurs opportunités respectives.

L'agriculture de demain sera, tout d'abord, une **agriculture largement ouverte sur les marchés extérieurs**. Les progrès de la libéralisation auront inséré le Maroc dans un large espace de libre échange. Les mesures protectrices n'auront qu'un caractère résiduel et n'auront été justifiées que par certaines nécessités de protection sociale des catégories les plus vulnérables. Les tendances amorcées par le Partenariat euro méditerranéen, dont le concept commercial initial aura été élargi pour donner place à un concept de *co-développement*, se seront traduites par une forte intégration de l'économie marocaine dans l'espace euro méditerranéen. Le Maroc, les deux autres pays du Maghreb et la Turquie auront constitué les pôles avancés de cette intégration. L'histoire, la géopolitique, les migrations de travail, les accords et les échanges commerciaux auront donné une priorité de fait au choix de cette forme de partenariat. La situation géopolitique du Maroc lui aura cependant permis de valoriser, dans ce cadre, les opportunités d'échange qui lui sont offertes par l'accord de libre échange conclu avec les USA ainsi que celles ouvertes par les relations privilégiées (et historiques) qui existent avec l'Afrique de l'Ouest et le monde arabe. Cette pluralité des appartenances se sera révélée porteuse de potentiels nouveaux, plutôt que comme une source de contradictions. L'espace économique dans lequel s'inscrit le Maroc, apparaîtra en effet comme un espace centré sur l'Euro Méditerranée et ouvert, du fait d'accords régionaux diversifiés, sur des espaces économiques sécants. Ces accords (du type de ceux auxquels le Maroc a souscrit) auront, en fait, élargi les sous ensembles de l'espace central euro méditerranéen à leurs voisinages géographiques, politiques et culturels, élargissant, par là même, les opportunités d'échange dans un contexte de mondialisation.

L'agriculture de demain sera aussi une **agriculture territorialement diversifiée**. Le fondement en aura été une solide reconnaissance des possibilités de chaque ensemble agro-écologique à partir d'une valorisation des travaux de l'INRA sur la territorialisation de l'agriculture. Les zones les plus favorables se seront tournées vers des produits

d'exportation et vers des produits pour le marché intérieur, compétitifs avec les importations. Les périmètres de grande irrigation auront largement abandonné la céréaliculture pour se spécialiser dans des productions (de marché intérieur ou extérieur) susceptibles d'une valorisation maximale de l'eau. Les productions sucrières et cotonnières auront peut être échappé en partie à la disparition au prix d'une amélioration considérable de la productivité de toute la filière. Les zones d'agriculture pluviale les plus favorables auront pu, grâce à de très fortes améliorations de la productivité, maintenir une production compétitive de blé tendre dont le soutien aura été, par étapes, éliminé complètement. Les assolements se seront intensifiés, notamment en favorisant une meilleure association avec les cultures fourragères. Les cultures de graines oléagineuses se seront probablement réduites dans de très fortes proportions, celles-ci étant cependant compensées, à l'échelon national, par l'extension d'une culture intensive de l'olivier pour laquelle le Maroc possède un avantage comparatif dans de nombreuses zones du pays (en grandes cultures pluviales ou en petite agriculture familiale dans les collines et piémonts).

Dans les zones pluviales moins favorables, la politique céréalière aura redonné une place aux cultures de blé dur et d'orge qui sont typiquement adaptées à de nombreuses régions du Maroc. Les grandes exploitations se seront tournées vers une production de qualité répondant aux normes des mêmes produits importés. Les exploitations familiales se seront tournées vers les marchés locaux, encourageant un retour aux céréales traditionnelles du pays. Cette politique céréalière aura été soutenue par l'État, dans des limites compatibles avec les étapes de la libéralisation complète. Selon les régions, les grandes et moyennes exploitations auront diversifié leurs productions pluviales en introduisant l'arboriculture et en développant une production intensive de viande.

L'agriculture familiale aura maintenu sa stratégie de production céréalière (traditionnellement le blé dur) pour l'autoconsommation mais elle sera, en même temps, entrée davantage sur le marché intérieur en répondant aux demandes des marchés de proximité en expansion (notamment développés grâce au progrès de la petite urbanisation en milieu rural) et à celles de marchés spécialisés nouveaux (production biologique, olivier et fruitiers, produits de terroirs labellisés, valorisation de l'environnement). Cette intensification se sera accompagnée, partout où il existe un potentiel, d'une utilisation maximale des ressources en eau (petite irrigation, utilisation des eaux de crue, récupération des ruissellements, barrages collinaires, etc.). Dans certaines zones, en particulier dans de nombreuses zones oasiennes aux ressources en eau trop limitées pour une production intensive de marché, l'agriculture familiale aura été sollicitée par les stratégies touristiques pour restaurer les systèmes traditionnels et maintenir une « agriculture paysagère ».

Le potentiel des parcours aura été développé par des politiques de gestion intégrée de l'espace, contractualisée avec les communautés d'usagers. Cette politique aura visé la production d'ovins de qualité pour le marché intérieur mais aussi pour le marché extérieur. Les zones pastorales auront été classées, en raison de leur importance pour les équilibres écologiques globaux, comme « biens d'intérêt public », ce qui aura justifié les aides apportées aux usagers pour restaurer ces ressources. Les agricultures marginales qui s'étaient développées sur les parcours (collectifs et forestiers) auront été reconverties en parcours, sur la base d'une négociation avec les usagers, de compensations et d'une certaine pression juridique de l'État. Les grandes appropriations agricoles illicites du

collectif auront pu faire l'objet d'une certaine reconnaissance des situations de fait, mais cette reconnaissance aura été soumise à des formes de location à long terme, au retour de ces terres à un usage exclusif pour le parcours, enfin, à des obligations de restauration de la ressource.

L'agriculture de demain sera, par ailleurs, une **agriculture sociologiquement plurielle** qui aura réussi à associer, dans une même spirale de progrès, les stratégies de production différenciées et souvent contradictoires de catégories d'agriculteurs morphologiquement différentes et fonctionnellement diverses. Les politiques agricoles se seront en effet fondées sur le développement des capacités des agriculteurs mais elles auront aussi su s'adresser différemment à leurs diverses composantes. Les grands et moyens/grands agriculteurs « modernes » représentent une fraction peu nombreuse des exploitants mais ils contrôlent la plus grande partie des meilleures terres. Leur contribution au produit intérieur de l'agriculture (PIBA) et aux exportations est donc décisive. Les politiques de soutien se seront données comme objectif prioritaire de maximiser leur potentiel. Les mises à niveau se seront cependant souvent heurtées au manque de compétences agronomiques d'une grande partie d'entre eux, et souvent à leur absentéisme, du fait de l'exercice d'une autre profession. Des mesures incitatives auront en conséquence été prises pour que soient recrutés, avec une certaine aide initiale de l'Etat, des ingénieurs agronomes susceptibles d'accompagner efficacement la mise à niveau en matière de technologie et de gestion. Les exploitations moyennes situées dans les zones pluviales favorables et les périmètres irrigués, auront été entraînées dans la spirale de ces ouvertures nouvelles sur le marché. La toute petite agriculture, par contre, se sera maintenue difficilement dans les zones les plus fortement tournées vers l'agriculture de marché, sauf dans le cas de production spécialisées comme le maraîchage. L'agriculture familiale se sera, par contre, maintenue dans les zones, très étendues au Maroc, où prédominent encore les agricultures villageoises. Aidés par des structures de proximité (dont le modèle est actuellement proposé par le Secrétariat d'Etat au Développement Rural sous la forme des Centres de Développement Agricole et Rural), ces agricultures se seront diversifiées en même temps qu'elles se seront associées à de nouvelles activités en milieu rural (comme, par exemple, l'éco-tourisme).

L'agriculture de demain sera, enfin, une **agriculture durable**. Cette agriculture se sera développée en préservant les ressources naturelles sur lesquelles elle se fonde. Cela signifie que les exploitations agricoles se seront engagées dans des processus d'agriculture raisonnée, et, dans ce cadre, elles auront promu des pratiques propres à réduire l'impact de l'érosion naturelle hydrique et éolienne (substitution du *cover crop* par des instruments moins destructeurs de la texture des sols, généralisation, sur les pentes, de la culture en courbes à niveau et, selon les pentes, de cultures en bandes alternées (*alley cropping*), introduction du *zero tillage* dans les terres arides vulnérables, etc.), propres également à maintenir la fertilité des sols en minimisant le recours aux engrais minéraux et en développant, particulièrement dans les petites exploitations, l'agriculture organique. Ces pratiques se seront également attachées à réduire la consommation de pesticides (notamment en utilisant des semences résistantes aux maladies et en développant l'agriculture organique) de façon à réduire la pollution des sols, des eaux de drainage et des nappes phréatiques. Les rendements auront été augmentés et la sensibilité

Quelle ruralité pour demain ?

aux sécheresses aura été réduite grâce à un usage raisonné de semences génétiquement modifiées (plus productives sur des cycles végétatifs plus courts), une fois cependant qu'il aura été démontré que cet usage n'a pas d'effets sur la biodiversité avoisinante et ne crée pas de dépendance commerciale insupportable vis-à-vis des firmes productrices de semences.

La meilleure gestion des parcours et des espaces forestiers utilisés par l'élevage (notamment par un usage des ressources en rotation), obtenue grâce à une politique généralisée de contrats de gestion de terroirs, passés avec les communautés pastorales et montagnardes, aura entraîné une revégétalisation des espaces dégradés (donc sans en éliminer l'élevage), restaurant ainsi un meilleur équilibre hydrique, améliorant la « production accrue d'eau utilisable » et réduisant la force des crues en aval (par la réduction de la vitesse des écoulements, une meilleure infiltration, une diminution des charges solides, etc.). Ces pratiques auront été complétées par une généralisation, dans l'agriculture, des techniques de récupération des eaux sauvages et des eaux de ruissellement, avec les mêmes effets bénéfiques sur les bilans hydriques.

Cette agriculture durable devra cependant prendre en compte les effets, désormais inévitables, du changement climatique. Ceux-ci entraîneront très probablement des abandons de zones agricoles et leur reconversion en terres de parcours qu'il conviendra de gérer avec une très grande prudence. Ces reconversions auront cependant été anticipées par des suivis scientifiques des effets de la désertification, ceux-ci ayant notamment permis de prendre des mesures de sauvegarde des milieux avant que les dégradations ne deviennent irréversibles. Cette politique d'anticipation aura mobilisé des fonds publics de reconversion des terres pour réinstaller les agriculteurs dans d'autres zones ou d'autres activités.

3. Ruralité, participation et développement local

Les politiques de développement de la première décennie du XXI^e siècle se réfèrent toutes à des approches participatives, à des priorités d'action au niveau local. Chacun des programmes qui en émanent se propose d'agir à l'échelle de la commune ou du douar. Un grand nombre d'entre eux se fonde sur des plans communaux – comme par exemple le Programme DRI-Bour de la Banque mondiale ou les projets du FIDA dans le Haouz, Boule

mane ou le Tafilalet. Le Pilier II du Plan Maroc Vert a la même ambition d'agir au contact des structures locales, communes, douars, associations professionnelles locales. Cette priorité est aussi au cœur de la stratégie de l'INDH. Elle est également centrale dans le Plan Montagne en cours d'élaboration. En fait, ces programmes tendent tous à se donner la base commune d'un même territoire mais en agissant, chacun, de façon verticale. Certains ont qualifié de telles approches verticales comme des stratégies de «silos». Il ne faut pas beaucoup d'esprit critique pour constater que, faute de concertation et de mécanismes de coordination, ces verticalités sont en contradiction avec les cohérences territoriales. Elles soumettent, par ailleurs, les mêmes élus aux pressions multiformes des programmes qui leur sont imposés – des programmes qui diffèrent souvent dans leurs approches participatives, des programmes qui créent trop souvent des structures *ad hoc* pour assurer les fonctions de gestion, des structures qui font appel aux mêmes personnalités locales élues, des programmes qui tendent à se recouvrir ou même à se contredire (voir, par exemple, la petite irrigation qui fait l'objet d'approches différentes selon qu'il s'agit des projets DRI-Bour et de PMH de la Banque mondiale, du projet Haouz du FIDA, etc.).

Des mises en cohérence transversales, qui prendraient le territoire dans sa multi-dimensionnalité (douars, communes, groupements intercommunaux) constitueraient la meilleure réponse pour corriger les contradictions des verticalités. Déjà, la Stratégie 2020 en avait jeté les bases conceptuelles, en 1998, en privilégiant les «mises en cohérence horizontales». Le défi, aujourd'hui, est de faire entrer ces conceptions dans la pratique politique. L'une des premières démarches, à cet égard, serait d'appliquer les droits dont disposent les communes. Les programmes verticaux sont, le plus souvent, décidés en haut et imposés aux populations et aux territoires des communes – avec la fiction d'une approbation communale. Or, la Charte communale

prévoit expressément qu'aucune intervention de l'administration technique ne puisse se faire sans l'aval des conseils communaux. Ceux-ci ont le pouvoir de s'opposer à des interventions de l'Administration qu'ils estiment contraires à leurs intérêts et à leurs priorités. Les communes aujourd'hui n'ont ni la capacité de négociation ni les instruments d'analyse qui leur permettraient de faire valoir leurs droits. La donne pourrait cependant changer si les communes rurales disposaient de plans de développement solides, rationnels et bien conçus, qu'elles pourraient présenter à l'Administration. De tels instruments leur permettraient d'exiger une mise en cohérence négociée des actions envisagées par l'Etat dans les territoires communaux de leur juridiction. D'où, à nouveau, l'importance d'un soutien politique fort aux expériences de programmation et de planification communale, l'accent étant mis sur les expériences les plus dynamiques et les plus susceptibles de servir d'avant-garde pour une généralisation dans tout le pays.

La réforme de la Constitution, avec le renforcement de la régionalisation, et les dynamiques de démocratisation invitent les forces politiques à donner une importance prioritaire au soutien des initiatives qui mobilisent les institutions locales. Le mouvement communal pourrait en être la cible privilégiée. Cette attention concerne, certes, les villes, mais l'accent doit être surtout mis sur les communes rurales et les municipalités semi-rurales. C'est en effet dans les campagnes que la fracture sociale est la plus grave, c'est là qu'elle pénalise le plus le progrès d'ensemble de la société marocaine. Les communes rurales n'ont pas eu, pendant longtemps, une très bonne image dans l'opinion publique. Les élections des conseils municipaux ont été trop marquées par des ambitions personnelles et par la dominance du pouvoir de l'argent, aux dépens d'un engagement dans le développement. La formation de cadres locaux et de médiateurs indépendant des conseils élus (trop soumis à des remises en cause à chaque élection) constitue la base d'une future administration locale. L'apprentissage d'une programmation et d'un suivi participatif constitue la meilleure école de gestion de la chose publique. Il est, à cet égard, de première importance, pour les forces politiques, de suivre et d'accompagner celles des expériences communales qui réussissent le mieux, celles où apparaissent des cadres susceptibles d'apporter aux élus des outils de décision stratégique et de suivi transparent des réalisations. C'est en se plaçant dans cette perspective qu'il faudrait considérer l'expérience, en cours, de formation et d'implication des élus et des cadres communaux dans l'élaboration des Plans communaux de

développement. Le texte suivant, extrait d'une communication de l'auteur à un colloque sur la territorialisation, en rappelle les démarches et les défis (236) :

« Les récents amendements de la Charte communale confèrent aux communes la compétence pour élaborer et mettre en œuvre leurs Plans communaux de développement (PCD). Ce procédé consolide la nouvelle approche stratégique et participative du développement local envisagée par l'État marocain, entendue comme un moyen d'interaction politique locale et renforçant davantage le rôle des conseils communaux dans la conception et la formulation de l'intérêt général local ainsi que dans le processus de décision. Pour aider les communes dans l'élaboration de ces plans, la Direction des collectivités locales du ministère de l'Intérieur s'est engagée dans un programme de soutien de quatre ans (2010-2013) qu'elle réalise en partenariat avec, notamment, l'Agence de développement social et, dans onze provinces du Nord, avec l'Agence de développement du Nord et l'association Targa Aide.

Un regard porté sur le processus engagé dans les provinces du Nord par l'Agence de développement du Nord et l'association Targa Aide semble montrer que les approches méthodologiques vont dans le sens d'une démarche participative efficace, pratique et particulièrement porteuse d'avenir.

L'objectif, à terme, est de donner aux communes la capacité de conduire, de façon autonome, le processus de planification stratégique et celle d'actualiser les programmes successifs pour de nouvelles activités. Cette appropriation s'acquiert de manière progressive à travers une expérience concrète, couplée à un appui ciblé, et par la dispense de formations adéquates auprès des acteurs locaux concernés. Outils-clé, les guides méthodologiques et la feuille de route permettent non seulement de clarifier les fins de cet accompagnement mais aussi de créer un référentiel technique commun permettant une cohérence d'action dans les différentes provinces/préfectures et communes concernées par le programme. Dans ce processus, le rôle des médiateurs (ou facilitateurs), une fonction assurée ici par l'association Targa Aide, est d'une importance critique. Ce constat rejoint les observations que l'on peut faire, dans d'autres pays, de toutes les expériences réussies de développement local (237).

(236) Actes du colloque « Territoire de projet, Projet de territoire », Université Mohamed V, Rabat, octobre 2010. Communication G. Lazarev: « La nouvelle approche des Plans communaux de développement ».

(237) On trouvera une information sur les expériences de développement local en Méditerranée dans l'étude de G. Lazarev, *Territoires et développement rural en Méditerranée*, UNEP, Plan Bleu, Programme d'action pour la Méditerranée, Publication du CIHEAM, Plan Bleu, 2009. Voir

Quelle ruralité pour demain ?

Une difficulté pourrait cependant affecter la cohérence interne des plans communaux. Celle-ci concerne la convergence des plans communaux et des activités sectorielles des services publics engagés dans le développement. Depuis que l'expérience a été initiée, les représentants de ces services n'ont généralement participé que de façon assez indirecte. Ceux-ci se réfèrent en effet aux stratégies et aux programmes définis par leurs ministères respectifs, et aucun mécanisme ne fonctionne actuellement pour articuler leurs actions aux plans communaux. Mais ce constat met aussi en lumière une limitation possible des plans communaux de développement.

Tout dans le processus planification – du diagnostic à l'identification des problèmes et des solutions possibles, de là à l'élaboration d'une vision, de celle-ci à la formulation d'un programme – conduit à une approche intégrée du développement communal. Le guide de planification est parfaitement explicite à cet égard : ce qui est débattu avec les acteurs communaux concerne tous les problèmes et toutes les grandes options de développement de la commune. Mais, en fin de course, la partie la plus construite du programme d'action concerne un budget d'investissement pluriannuel de la commune. S'y ajoutent des idées de projets locaux, dont les porteurs sont collectifs ou individuels et pour lesquels le plan formule des requêtes de financement. Un plan strictement communal ne peut pas aller au-delà. Il en résulte que l'on risque de voir apparaître un décalage entre l'ampleur de la vision stratégique et l'inévitable contraction des programmes finaux. On risque aussi de nouvelles déceptions de la population qui aura été invitée à un très large débat sur tous ses problèmes et qui n'en verra qu'une partie seulement reflétée dans le plan final.

La confrontation des approches engagées dans le nord du Maroc avec d'autres approches engagées de façon sectorielle, comme, notamment, celle du Pilier II du Plan Maroc Vert et celle du Plan de développement du tourisme ou aussi celle de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), invite à un questionnement. Si des mécanismes nouveaux ne sont pas mis en œuvre pour assurer des convergences efficaces entre les diverses activités qui se proposent d'intervenir aux échelles locales, on peut en effet se demander s'il n'y a pas un risque de fragmentation des schémas d'action entre différentes visions stratégiques et, de là, un rétrécissement de la portée des plans communaux ainsi qu'une valorisation défectueuse et tronquée de leur approche intégrée. Cette réflexion invite à la recherche de mécanismes qui pourraient contribuer à donner

également : « La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion durable des ressources naturelles », Document thématique, n° 3, 2009, Secrétariat de l'UNCCD, Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification.

une priorité de la transversalité par opposition aux verticalités qui prédominent actuellement.

Le programme d'action locale du deuxième pilier du Plan Maroc Vert montre en effet que de nombreuses activités, par exemple celle des diagnostics territoriaux, celle de l'identification des projets et de leurs porteurs, rencontrent celles qui font aussi partie des questionnements participatifs de la nouvelle approche des plans communaux de développement. Ce sont également les mêmes approches qui sont prônées par l'INDH. Une analyse des autres programmes qui se proposent d'intervenir aux échelles locales, par exemple, la stratégie forestière, le volet tourisme rural de la stratégie de développement du tourisme, les programmes de l'Agence de développement social, le plan stratégique pour le développement des montagnes, montre également des rencontres du même ordre.

Le bon sens invite à se demander si un tel empilement de programmes verticaux d'action locale, dans les mêmes territoires avec les mêmes acteurs, ne risque pas de se traduire par des doubles emplois, par un écartèlement des acteurs locaux entre des modalités d'action différentes, ou même par des contradictions entre les approches méthodologiques et stratégiques. Une première réponse plaide pour la reconnaissance de la spécificité de chaque programme. Chacun d'entre eux, en effet, a ses propres objectifs, ses propres règles d'exécution et de financement. Leur autonomie doit être respectée. Mais une seconde réponse plaide pour une rationalisation des moyens à l'échelle des territoires, en fondant la gouvernance locale sur les communes ou, lorsque l'échelle des problèmes le requiert, sur des unités plus vastes résultant de leur groupement.

Une valorisation de l'investissement réalisé dans les communes en matière de formation à la gouvernance, de compétences techniques, de système d'information, de réflexion stratégique, pourrait être envisagée en favorisant des convergences des programmes sectoriels à l'échelle de la commune. Les actions locales envisagées par ces programmes n'ont pas à se confondre avec les plans communaux. Mais les actions qu'ils proposent pourraient apporter des réponses à des problématiques identifiées lors des processus de planification communale stratégique et auxquels les budgets communaux ne peuvent répondre que de façon limitée.»

4. Ruralité, gouvernance et culture administrative

Le concept de «gouvernance» n'est entré qu'il y a quelques années dans le vocabulaire politique et dans les instruments d'action de l'État. Il est associé aux progrès de la démocratisation, de la décentralisation et des

approches participatives. La gouvernance, comme mode d'action, se décline de façon multiple. Le concept interpelle l'État et l'enjoint de rendre son administration et ses services plus efficaces, moins rigides, plus à l'écoute du public. La gouvernance implique un changement de la *culture administrative*. Elle progresse par des réformes internes des administrations, mais elle doit être sous-tendue par des affirmations politiques fortes, par l'introduction de procédures d'évaluation, enfin par des mécanismes plus objectifs de restitution aux corps élus de la nation (238). La mise en œuvre d'approches de ce genre tient en grande partie à la détermination montrée par les responsables des administrations.

Le concept se décline aussi, et de façon de plus en plus affirmée, aux échelons de la décentralisation, en particulier à ceux des régions, à ceux des communes rurales. Son application appelle de nouveaux mécanismes dont certains s'affirment déjà, par exemple, dans les partenariats entre l'Etat, les régions et les collectivités locales. Ces nouveaux mécanismes ont l'ambition de substituer des logiques de développement horizontales aux systèmes directifs verticaux qui ont prévalu jusqu'ici (entre les administrations mais aussi à l'intérieur d'une même administration) et qui ont, de ce fait, prévenu jusqu'à aujourd'hui les possibilités de coordination et d'intégration des actions de développement. Mais pour y parvenir, beaucoup de progrès doivent encore être faits, en particulier pour renouveler et décentraliser les systèmes de programmation, d'imputation financière et de contrôle budgétaire.

Une autre des formes de la gouvernance concerne les rapports avec les organisations professionnelles, les ONG et le secteur privé. Les relations avec les ONG connaissent un très grand dynamisme, mais l'intégration de ces organisations dans les plans régionaux et locaux est encore insuffisante, limitant ainsi leur capacité de mobilisation à plus grande échelle ainsi que leur vocation à relayer l'Etat dans de nombreux domaines. Des mécanismes de concertation beaucoup plus structurés entre les ONG et l'Etat feraient des premières des acteurs de développement plus efficaces. Des progrès particulièrement importants doivent aussi être introduits dans le fonctionnement des organisations professionnelles.

(238) Cette idée de « rendre compte aux mandants » est désignée dans la science politique anglo-saxonne par le terme d'*accountability*. Ce terme n'a été traduit en français qu'il y a quelques années (au Canada) par le terme de « redevabilité ». Certains emploient le terme de « reddition ».

La gouvernance se décline enfin à l'échelle des communautés rurales de base (douars, fractions pastorales, etc.) dont le rôle devient de plus en plus incontournable dès qu'il s'agit de gérer des biens publics (eaux, parcours, forêts). De nombreuses expériences soulignent l'importance de ce rôle. Mais l'efficacité de ce type de gouvernance reste encore limitée par la non-reconnaissance juridique de ces organisations, celles-ci se trouvant souvent prises en étau entre les structures obsolètes des communautés ethniques créées par le dahir sur les terres collectives et les formes modernes d'organisation qui ne les recouvrent que partiellement (coopératives, association d'usagers de l'eau, etc.).

L'amélioration de la gouvernance est aujourd'hui bien intégrée dans le discours politique au Maroc. Ses messages ont été de plus en plus renforcés par des idées nouvelles de participation, de procédures remontantes, de dynamiques *bottom up*, des idées largement propulsés par les politiques des institutions internationales et désormais bien intégrés dans les politiques de la nation. Mais ces concepts ont encore du mal à être appropriées par les agents de l'État formés, de façon univoque, à des schémas d'administration verticale. Le constat le plus évident est celui d'une profonde résistance au changement des administrations. Cette résistance n'est pas pour rien dans le maintien d'une césure, encore trop marquée, entre les agents de l'État et les populations rurales. L'administration du développement semble ne pas avoir encore beaucoup appris de ses erreurs et de ses insuffisances. Les évaluations des projets, qui ont souvent été conduites par les institutions internationales, ne l'ont pas incitée à procéder de la même façon pour évaluer sa propre action. Les projets politiques sur le développement agricole et rural s'en sont tenus, presque systématiquement, à mettre en cause les mêmes contraintes qui « freinaient » le développement, sans vraiment reconnaître et assumer les responsabilités de l'État. La question se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité que des processus de démocratisation, longtemps différés, se mettent graduellement en place. Ces processus créent, enfin, les conditions pour que le dialogue de l'État et des populations rurales puisse s'engager dans la double voie des procédures descendantes et remontantes et dans celle de la promotion des initiatives locales.

Conçues, en théorie, par rapport aux besoins d'une population, à l'amélioration de son bien-être et de sa capacité productive – les véritables objectifs du développement, les politiques de développement nous montrent,

dans la pratique, une dérive vers des stratégies de pouvoir bureaucratique. Une confusion entretenue en résulte et qui pourrait montrer l'ambiguïté des instruments créés par les politiques de développement. A un certain point, ces instruments ne deviennent-ils pas la justification des pouvoirs établis dans la bureaucratie? Les inerties, les résistances à l'innovation ne seraient-elles pas substantiellement liées à des stratégies de conservation du pouvoir bureaucratique?

Ces constats interpelleraient, de façon grave, la gouvernance du développement, car le défi serait de réinsérer la bureaucratie dans un véritable processus de développement. Cela cependant ne serait envisageable qu'avec des contrepoids, des mécanismes de contrôle de l'action administrative. Ces contrepoids existent potentiellement, ce sont ceux du contrôle démocratique. Mais ils ne peuvent fonctionner efficacement que dans une démocratie mature qui, au Maroc, est encore en construction. Ces correctifs sont aussi ceux du désengagement de l'État et d'un partage accru de ses fonctions avec les communes et les autres organes électifs, avec la société civile, avec les entrepreneurs du secteur privé, autant de progrès qui demandent encore à être consolidés.

Une illustration particulièrement éclairante de la résistance au changement de l'appareil étatique nous est donnée par le traitement réservé par l'Administration aux mécanismes d'organisation des agriculteurs. L'État, dans ce domaine, s'est engagé assez tôt dans la formation de coopératives et, plus tard, d'organisations professionnelles. Mais ce n'est qu'il y a peu d'années qu'il a accepté de se dessaisir, et encore souvent de façon incomplète, du contrôle étroit qu'il exerçait sur ces structures. Les coopératives de la Réforme agraire sont, à cet égard, un exemple extrême. De même, l'Administration s'est opposée de façon récurrente à la constitution d'associations locales de développement fondées sur l'autonomie de décision de ses membres. Les propositions du Projet Sebou, à la fin des années 60, pour la création d'associations villageoises de développement dans le Rharb furent refusées par l'État. Les premières propositions pour la constitution d'associations d'usagers de l'eau d'irrigation, qui prévoyaient, au début des années 80, une large autonomie des anciennes *jmaa*, gestionnaires séculaires des réseaux d'irrigation traditionnels, furent reformulées dans un texte de loi de 1990 pour bien affirmer le contrôle de l'État sur ces organisations. Aujourd'hui, d'innombrables associations locales se sont créées avec un statut d'ONG, mais

les communautés villageoises ne bénéficient toujours pas d'une reconnaissance institutionnelle, ni même d'un territoire légal – bien que de nombreux projets se soient empiriquement appuyés, avec succès, sur les organisations villageoises traditionnelles. Les communes rurales, pour leur part, n'ont eu, jusqu'à la promulgation de la récente Charte communale, que très peu d'autonomie de décision, leurs propositions d'engagement financier devant systématiquement être approuvées par la hiérarchie des autorités locales.

En 1998, la Stratégie 2020 de développement rural considérait qu'un changement des approches de l'État dans ses rapports avec les citoyens constituait l'une des conditions les plus décisives pour la mise en œuvre des programmes de réforme qu'elle proposait. Les quelques remarques que l'on vient de faire (ainsi que celles que l'on a faites plus haut sur le Pilier II du Plan Maroc Vert) montrent que ses recommandations étaient toujours d'actualité à la fin de la première décennie du nouveau siècle. Voici, notamment, ce que disait cette stratégie :

« Les politiques proposées pour le développement rural impliqueraient une démarche nouvelle pour le Maroc. Ainsi, par exemple, mettre en cohérence « horizontale » des programmes sectoriels, conçus et gérés à partir du centre, constituerait une innovation considérable. Mais l'expérience de cette approche est encore très limitée. Un tel défi est pourtant d'importance lorsque l'on considère le nombre des programmes sectoriels et des stratégies verticales qui sont actuellement mis en œuvre et qui ont un impact sur le milieu rural. »

Il en serait de même pour la plupart des propositions fondamentales d'une politique de développement rural. Ainsi les approches proposées pour responsabiliser les acteurs et les impliquer (par la « participation ») dans les processus de programmation, de décision et d'exécution des actions de développement constitueraient largement une nouveauté politique. Les nouveaux types de rapports entre les administrations et les autres acteurs du développement – que l'on se propose notamment d'instaurer dans le cadre de formules de partenariat – apparaîtraient comme un changement profond dans l'attitude de l'État. La mise en pratique effective du concept d'intégration et d'adaptation des politiques selon la différenciation des situations locales aurait également, compte tenu de l'expérience passée, un caractère novateur. Mais ce qui apparaîtrait réellement nouveau, ou tout au moins le plus immédiatement perceptible pour les acteurs et l'opinion publique, serait la manifestation concrète de deux changements de méthode, l'un concernant les

méthodes de travail de l'administration, l'autre la reconnaissance, par l'action, du rôle déterminant des hommes dans la mise en œuvre des politiques de développement rural.

L'administration a, jusqu'à aujourd'hui, été le principal acteur des politiques de développement. Aussi, pour que quelque chose change, c'est d'abord elle qui doit apprendre à changer. Ceci signifierait beaucoup plus qu'une refonte des programmes, c'est d'une réelle réforme des mentalités qu'il s'agirait. Pour cela, la condition première serait de développer chez les cadres de l'administration de nouvelles aptitudes pour comprendre la nécessité et les voies du changement et pour en devenir des agents actifs. Parmi les premières exigences figurerait, l'affirmation d'une continuité des politiques. Le développement rural est un processus de longue durée, il est donc essentiel que les politiques qui l'accompagnent aient une même continuité. Il est également indispensable de confronter ces politiques à leurs résultats, de les évaluer en permanence et d'en débattre avec les intéressés. Il faut rompre avec cette habitude de ne parler des projets qu'au moment de leur financement. Il est nécessaire de savoir ce qu'ils deviennent, une fois réalisés. Le discours doit être vérifié par l'action.

Il faudrait aussi que l'administration apprenne les implications de l'inter-sectorialité, celles des approches intégrées. Il y a sur ce plan un déficit total. Il est, de même, nécessaire d'apprendre à dialoguer avec les acteurs du développement. Les programmes actuels, décidés par les administrations, font, au mieux, l'objet d'une concertation avec les intéressés. Les approches de partenariat impliquent une autre attitude, celle, justement, des rapports paritaires qui doivent exister entre de véritables partenaires. Il faudrait apprendre l'efficacité dans l'action ainsi que les exigences du « management », apprendre à évaluer les actions entreprises en termes de résultats et d'impact et non plus seulement en termes de compte-rendu d'exécution physique et budgétaire. Il faudrait, enfin, développer de nouveaux mécanismes pour capitaliser les expériences et pour en valoriser les leçons.

Le deuxième changement, celui qui concernerait la reconnaissance du rôle déterminant des hommes dans la mise en œuvre des politiques de développement rural, n'est pas moins difficile. Progressivement, on doit leur reconnaître la qualité d'acteurs du développement et donc, par là même, une pleine capacité à exercer une responsabilité dans le développement, une capacité à prendre des décisions. Mais, au-delà du discours, comment peut-on

rendre ce message rapidement perceptible et le faire entendre par ceux qu'il concerne? Peut-être, en entreprenant d'agir – et sans attendre – dans les domaines qui ont le plus contribué à cette situation de marginalisation des ruraux en tant que « décideurs responsables », le domaine de l'information, le domaine de la formation. La sous-information – sur le contenu des politiques et des programmes et sur les moyens que les ruraux peuvent mobiliser, etc. – est, en effet, une cause première de cette « passivité », de ce retard, si souvent dénoncés, du monde rural. Le manque de formation, politique autant que technique ou « managériale », en est une autre cause, tout aussi déterminante. Là aussi, l'acquisition d'une aptitude au changement serait indispensable.

On peut discuter le choix des priorités pour répondre à ces défis, mais l'essentiel est ailleurs, il est dans un message qui semble relever de l'évidence : le développement rural ne se fait pas avec des politiques mais avec des hommes capables de les comprendre, les discuter et les appliquer. Ce serait donc par des changements de méthode, tant en ce qui concerne le travail des administrations qu'en ce qui concerne l'information et la formation des ruraux, que la nouveauté immédiate du discours sur le développement rural pourrait être perçue.

5. Ruralité et changement climatique

L'agriculture du Maroc entre dans les décennies qui vont subir les effets du changement climatique avec certaines forces, certes, mais surtout avec des vulnérabilités qui pourront s'aggraver considérablement. Les vulnérabilités les plus déterminantes sont celles qui concernent le milieu biophysique et la base productive de l'agriculture. L'irrégularité climatique est une caractéristique séculaire de l'agriculture du Maroc. Mais, depuis deux décennies, les sécheresses sont devenues plus fréquentes et constituent désormais une donnée quasi structurelle de la production agricole. Cette tendance ne pourra que s'accroître avec la diminution des précipitations et l'élévation des températures. Les sols se sont dégradés du fait de la surexploitation, de la mise en culture de terres marginales, d'une mécanisation inadaptée. Les parcours naturels et les espaces forestiers, qui constituent, pour la production animale, l'extension naturelle de la SAU exploitée par les agriculteurs, se sont, eux aussi, considérablement dégradés.

Ces dégradations, outre la diminution forte des capacités productives, contribuent au changement climatique en réduisant de plus en plus l'aptitude des sols et de la biomasse à séquestrer le carbone. Les ressources en eau connaissent, elles aussi, une détérioration continue, et leur déficit menace le pays, comme d'ailleurs la plupart des pays de la Méditerranée, d'une pénurie que l'on qualifie de stress hydrique. L'érosion et la dégradation du couvert végétal dans les montagnes affectent la régulation hydrique du pays et compromettent la fonction de château d'eau des montagnes. L'agriculture, qui est la principale utilisatrice des ressources en eau, est la première menacée. Les barrages se remplissent mal, et leur capacité se réduit avec les apports solides de l'érosion. Les aquifères, surexploités, ne se renouvellent plus. Les systèmes de production, encore largement dominés par une agriculture peu technicisée, gèrent mal le maintien de la fertilité, l'utilisation économe de l'eau et la protection contre l'érosion. Les poches de haute productivité agricole montrent cependant que des solutions existent pour augmenter la productivité et mieux gérer les ressources.

Il est aujourd'hui certain que le Maroc sera confronté aux conséquences inévitables d'une transformation de la géographie des écosystèmes et de l'agriculture. On ne peut donc plus éviter de se poser des questions dont la signification politique est d'une importance majeure. Comment pourra-t-on valoriser les possibilités agro-biologiques des territoires dont les conditions climatiques et édaphiques auront été modifiées? Quelle place pourra prendre l'élevage pastoral dont les bases géographiques sont appelées à s'étendre et jusqu'où pourra-t-il se substituer à un élevage industriel consommateur excessif d'énergie, de céréales et d'eau? Que faire des populations en excédent qui ne pourront pas trouver de revenus suffisants dans un territoire géré de façon durable, donc avec moins de pression humaine et animale? Mais surtout, que faire des populations qui devront abandonner et l'agriculture et leurs villages? Quelles sont les possibilités de réinsertion agricole dans d'autres régions? Quelles sont les possibilités d'absorption des grandes villes et des villes nouvelles? Quelles sont les possibilités de migration de travailleurs et quel sera l'impact sur la pauvreté? La problématique de la gestion durable des ressources en terre et de la production agricole devient, dans un tel contexte de changement climatique, indissociable des politiques globales de développement territorial.

Les stratégies de développement agricole et rural reconnaissent les contraintes nouvelles auxquelles l'agriculture sera confrontée mais, en raison du déficit des connaissances et de la mesure des effets possibles du changement climatique, elles ne sont pas encore en mesure de bien définir et promouvoir les réponses qui pourront être faites à ces contraintes. Il leur est également encore difficile de formuler des politiques d'adaptation et, de là, d'intégrer «l'anticipation» dans le raisonnement stratégique. Mais ce constat ne doit pas empêcher la conception de programmes d'action fondés sur ce que l'on sait déjà. Comment et à quel rythme la géographie agricole est-elle susceptible de se modifier? Comment évolueront les paramètres bio-agricoles de la production végétale (par exemple la durée de la période végétative ou l'évolution de l'évapo-transpiration)? Quel sera l'impact du changement climatique sur la relation entre la production, la demande intérieure et les opportunités des marchés extérieurs? Comment évoluera le rapport entre population rurale, population agricole et population urbaine? Dans quelle mesure le changement climatique impliquera-t-il des modifications de la demande alimentaire? Quels seront les impacts sur la sécurité sanitaire des aliments et sur la santé humaine de la diffusion possible de maladies provoquées par le réchauffement (maladies phyto-sanitaires et animales, malaria et autres menaces pour l'homme)?

L'aridité est appelée à s'étendre, et de nombreuses superficies agricoles, dans les montagnes et dans le semi-aride, ne seront plus propres à l'agriculture. Si des mesures de conservation sont mises en œuvre avec suffisamment d'anticipation, de nombreuses superficies devenues plus arides pourront être utilisées pour le parcours. Les superficies de parcours naturels, de matorrals et de forêts basses pourraient, dans ce contexte, avoir un potentiel notable pour un élevage extensif rationnel. Celui-ci est techniquement possible, il répond à une évolution probable de la demande pour une viande non industrielle, mais il implique des disciplines fortes de gestion, un contrôle du parcours et des transhumances par les populations locales et une professionnalisation du métier de berger. C'est là l'un des grands choix des stratégies possibles pour une adaptation réussie au changement climatique. Le changement climatique aura aussi des effets sur les ressources en eau. Il appelle des technologies économes en eau, une valorisation des produits selon leur contenu en eau, mais aussi une meilleure gestion des montagnes pour améliorer l'efficacité des écoulements hydriques.

La question de la sécurité alimentaire est au cœur de ces problématiques. Les conséquences du changement climatique, la rareté croissante et la dégradation des ressources en terres et en eau, les menaces sur les approvisionnements mondiaux, les risques d'aggravation de la pauvreté s'agrègent pour faire de la question alimentaire une question centrale de la stabilité sociale et politique du Maroc. La sécurité alimentaire n'est plus dissociable des changements globaux de la planète. Ses défis nationaux doivent être nécessairement pensés dans un contexte mondial.

Conclusion

Les deux premières études publiées dans cet ouvrage ont cherché à apporter quelques éléments d'analyse des modes d'appropriation de la terre dans l'histoire du Maroc précolonial, plus particulièrement dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces études se réfèrent à une société qui, malgré de surprenantes continuités, diffère profondément de celle que l'on voit évoluer, dès son entrée dans le XX^e siècle, dans le contexte nouveau créé par une colonisation déguisée en protectorats politiques. Notre interrogation dans cette conclusion ne s'est pas proposé de commenter ces changements qui ont transformé la société rurale du XIX^e siècle et l'ont confrontée à la modernisation ainsi qu'à de nouvelles formes de gestion de l'État. De nombreuses études les ont analysés. Notre regard s'est par contre porté sur les décennies qui se sont écoulées depuis l'indépendance du pays. Ce regard nous a paru mieux poser la question du changement social en partant d'une situation politique et sociale nouvelle et dont on pouvait suivre l'évolution sans l'ombre dominante des facteurs de changements exogènes liés à la rupture coloniale.

S'en tenant aux données sociales que l'on peut observer dans la longue durée, il est indéniable que la société rurale marocaine des débuts du XXI^e siècle n'est plus la même que celle des lendemains de l'indépendance du Maroc. Mais comment qualifier ce changement social? Quels en ont été les moteurs? Quelle a été la profondeur du changement? Quelles sont les permanences des ordres anciens, et quel poids ont-elles encore dans la transformation de la société rurale marocaine? Quels sont les ferments qui pourraient annoncer de nouvelles formes de changement social?

Ces questions interpellent la signification du changement social en tant que concept sociétal. Depuis son émergence au XIX^e siècle, la sociologie n'a cessé de s'interroger sur cette notion, et il est peu de domaines qui aient

autant nourri le débat théorique. Ces questionnements se sont, au départ, essentiellement fondés sur le passage de la société traditionnelle à la société industrielle. Ils ont, de là, souvent dérivé vers une philosophie de l'histoire et sur l'interprétation des étapes par lesquelles était passée l'évolution des sociétés. Pour Durkheim et Weber, il s'agissait de définir les méthodes et l'objet d'une nouvelle science.

Les manuels (239) définissent le changement social comme étant «une transformation durable, plus ou moins rapide, d'une partie ou de l'ensemble d'un système social au niveau de son fonctionnement (modes d'organisation), de sa structure (stratification, rapports sociaux) ou de ses modèles culturels (comportements, normes, systèmes de valeur). (...) Les facteurs du changement social sont complexes. On invoque souvent l'évolution techno-économique. Si elle joue un rôle important dans nombre de transformations sociales, comme, par exemple, lors de la révolution industrielle, la dimension proprement technique doit cependant être relativisée. (...) Certains changements sociaux obéissent à des processus non-économiques ou dépassant la seule logique économique, comme, notamment, les dynamiques du pouvoir, les processus de différenciation sociale, les mouvements religieux et tant d'autres manifestations sociales.» La définition souvent retenue est celle de G. Rocher : le changement social est «toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire».

Quelques notations, recueillies au fil des lectures, complètent ces définitions. «Le changement est à la fois processus et aboutissement du processus. (...) Le changement social est bien un changement de société, plus qu'un changement dans la société. (...) Le changement social correspond aux transformations durables des structures sociales et du fonctionnement de l'organisation sociale (valeurs, pratiques sociales).» L'accent, on le voit, est mis sur la comparaison historique de deux états de la société, sur la durabilité du changement, mais aussi sur sa généralité dans la mesure où le changement social concerne l'ensemble du système social. Le champ reste cependant ouvert pour en expliquer les causes, ruptures ou processus.

(239) Voir, par exemple, le programme de sociologie du baccalauréat français.

La sociologie anglo-saxonne a un point de vue un peu différent. Ce sont des transformations continues du tissu social qui qualifient le changement social. Elle y voit surtout un processus. « Le changement social en sociologie est représenté par l'altération des mécanismes au sein de la structure sociale, altérations caractérisées par des changements dans les symboles culturels, les règles de comportement, l'organisation sociale ou les systèmes de valeurs. (...) Le changement social, au sens large, renvoie à tous les changements dans les relations sociales. Considéré de cette façon, le changement social est un phénomène continu dans toutes les sociétés. Une distinction est souvent faite entre les processus de changement au sein de la structure sociale, qui servent en partie à maintenir la structure, et les processus qui modifient la structure et résultent en un changement sociétal. Les causes du changement social sont multiples, et les processus de changement peuvent être identifiés autant comme des tendances à court terme que comme des développements à long terme (240). »

L'une des interrogations pose aussi le changement social dans une perspective d'éthique sociétale: le changement social peut-il être assimilé au progrès social? C'est cette dimension que l'on retrouve dans les questionnements actuels qui portent sur les interactions entre croissance, changement social et développement. Elle interpelle tout particulièrement le Maroc, dont les grandes politiques renvoient à une idée de « projet de société ». Le changement social y devient une volonté, ses instruments se veulent être ceux de l'ingénierie sociale. Avec le temps, il reviendra à la sociologie de faire la part des choses et de mesurer ce qui est dû à la volonté de changement social et ce qui est dû à tous les autres facteurs qui ne cessent de transformer la société. Il lui reviendra, surtout, de constater, dans le futur, si, comment et pourquoi la société a changé.

Revenons au Maroc rural. Interrogeons son évolution en la confrontant aux paradigmes de la sociologie du changement social. Il sera temps de se demander si les significations qui en résultent entrent dans le champ des réflexions théoriques acquises ou bien si elles nous invitent à d'autres réflexions. Je n'ai pas voulu être seul pour questionner cette réalité. Je me suis en effet proposé d'en ouvrir le champ en engageant un débat sur certains thèmes avec un ami sociologue, Mohamed Allaoui, qui a bien voulu

(240) *Encyclopedia Britannica*, article *Social Change*.

m'accompagner et que je remercie de cette collaboration. Mon expérience de la ruralité, pour intense qu'elle ait pu être à certaines périodes, a souffert d'un biais auquel je n'ai pas vraiment échappé, celui d'avoir été, le plus souvent, d'un seul côté du miroir, celui de l'administration du développement. J'ai demandé à Mohamed Allaoui quelle était la perception qu'il avait pu avoir en se plaçant de l'autre côté, en le questionnant sur ce qu'il avait compris du vécu du changement social. Cette conclusion est, pour une part, un reflet de ses messages.

Comment qualifier le changement social du Maroc rural ?

Les sociologues n'ont pas encore créé d'indicateurs du changement social. Par contre, il en existe de nombreux qui mesurent des éléments significatifs du changement social. Y figurent, par exemple, l'espérance de vie à la naissance, l'indice de fécondité, le taux d'urbanisation, la structure de la population active par secteur d'activité, notamment pour montrer le passage des sociétés paysannes aux sociétés modernes, l'accès aux services sociaux (éducation, santé, administration, moyens de communication, culture, etc.). L'évolution de ces indicateurs au Maroc montre, incontestablement, un changement évident et des transformations profondes de la société. De tels indicateurs ont certainement l'avantage d'une mesure comparative de la transformation dans des sociétés différentes. Mais ils ne nous disent rien ou très peu sur la nature du changement vécu dans chacune de ces sociétés, ni sur ses moteurs.

Faute d'indicateurs, les sociologues nous proposent quelques qualificatifs qui voudraient attester le fait d'un changement social. Le changement social peut s'exprimer par une évolution lente, progressive, ou par des transformations brutales et rapides. Il est nécessairement, nous disent-ils, une manifestation qui implique l'ensemble d'un corps social. Un changement social doit se manifester dans l'organisation sociale, dans les rapports entre les individus et les groupes, dans les règles et les normes qui régissent la vie en commun. Il implique également qu'on puisse le dater, le repérer dans la durée. Il doit, en même temps, se manifester par sa permanence, par son caractère durable, tout au moins pendant une certaine durée. Le changement, enfin, a une dimension historique. Il est reconnu comme tel quand il influence le cours de l'histoire d'une société... jusqu'à une phase suivante de changement.

Si l'on s'en tient à ces critères, peut-on dire qu'il y a eu changement social au Maroc? Commençons par l'identification dans le temps. La comparaison des caractéristiques observables entre deux dates, il y a soixante ans et aujourd'hui, montrent incontestablement – on l'a vu dans certaines des études publiées dans cet ouvrage – que la société rurale marocaine n'est plus la même. Mais quel a été le degré de changement, sa profondeur, son efficacité sociale? Les rapports de pouvoir des ruraux entre eux, avec les pouvoirs locaux, avec le pouvoir central déterminent jusqu'à une certaine mesure les dynamiques de la société. Ces rapports ont évolué de façon diversifiée selon les régions et selon les périodes, ils ont parfois subi d'importantes transformations, mais, dans le fond, ils n'ont pas changé de nature. Ces rapports restent régis, dans une large mesure, par la domination du makhzen dont l'autorité s'exerce d'abord sur les sociétés rurales et, dans une moindre mesure, sur les urbains. Certains considèrent que ces rapports de pouvoir ont été déterminants pour apprécier autant les changements intervenus que les «résistances» au changement. Les évolutions récentes semblent ouvrir la voie à une transformation de ces rapports, et elles devraient pouvoir déboucher sur une plus grande autonomie des ruraux.

Dans quelle mesure les rapports sociaux qui caractérisaient cette société il y a soixante ans se sont-ils transformés, modifiés, de quelle façon ont-ils évolué? Si l'on considère les transformations de l'économie rurale, le tableau actuel nous montre de nouveaux acteurs, de nouvelles relations dans la production, dans les mécanismes de l'accumulation de la richesse, dans les échanges, dans l'accès à un certain bien-être. Les acteurs sociaux et politiques se sont aussi différenciés. Cependant, la ruralité reste marquée par un dualisme qui maintient la marginalité d'une grande partie du monde rural, même si les contrastes qui en résultent sont moindres qu'il y a soixante ans. Démontant les mécanismes de ce dualisme sur plusieurs décennies, le professeur Naciri se demande, dans un essai, si l'on peut en sortir (241). Même constat pour la relation avec l'État qui, pour la masse des ruraux, est restée celle d'une subordination mais aussi celle d'une forte dépendance. Le changement est, à cet égard, caractérisé par une grande ambivalence. Si les ruraux continuent à exiger beaucoup de l'État, ils savent aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus compter sur lui comme auparavant.

(241) Mohamed Naciri, *Peut-on sortir du dualisme?* Postface en forme d'essai de l'ouvrage de G. Lazarev, *les Politiques agraires au Maroc, 1956-2006*, éditions *Critique économique*, Rabat, 2012.

Quelle place les changements intervenus vont-ils prendre dans l'histoire? L'indépendance a, sans nul doute, été une rupture historique majeure et a été vécue comme telle. Depuis, on est plus sensible à une certaine évolution, à une transformation de modes de vie, des mœurs et jusqu'à un certain point des valeurs et des normes. L'histoire sociale des six dernières décennies est celle d'une évolution continue, avec des progrès dont on peut discuter la rapidité ou la lenteur, mais aussi, à certaines périodes, avec des reculs. Prise dans son ensemble, la société rurale ne montre pas de marqueurs du changement social à un moment donné, mais localement les ruraux peuvent avoir été concernés par telle ou telle mesure qui a constitué un changement important.

De là un questionnement: ne faut-il pas relativiser la notion de changement social considérée comme un changement de société? Ne doit-on pas plutôt l'inscrire dans un processus d'évolution et n'en réserver l'application qu'aux constats que l'on peut faire de l'état de la société entre deux dates? Sans aller plus loin dans ce débat, situons notre interrogation au plan des questions que nous avons posées au début de ce texte. En six décennies, la société rurale a changé. Comment peut-on analyser ce changement? Que nous disent les instruments d'analyse de la sociologie lorsqu'on les projette sur la ruralité marocaine?

Quels ont été les moteurs du changement social?

La sociologie s'est interrogée de façon multiple sur les moteurs du changement social. Les évolutionnistes, par exemple, considèrent le changement social en termes de progrès, de devenir, et ils recherchent des phases en identifiant le facteur déterminant. Max Weber, l'un des premiers à en théoriser la causalité, en a vu le moteur dans la généralisation de la rationalité capitaliste et de la mentalité protestante. Emile Durkheim a expliqué l'émergence de la société industrielle par la division du travail et le changement du type de solidarité qu'elle induisait. Karl Marx en a trouvé les fondements dans la lutte des classes. L'*approche fonctionnaliste*, popularisée par Talcott Parsons, privilégie les causes exogènes ou endogènes, l'effet de novation et de diffusion. Cette approche considère que le changement s'appuie sur la nouveauté dans la société, et elle voudrait y trouver de grands principes de lois de la sociologie. Les forces à l'intérieur d'un système social lui permettent de s'autoréguler. Mais autorégulation ne signifie pas immobilisme: pour durer, un système social doit être capable de changement et de modernisation.

La sociologie contemporaine prend cependant plus de recul par rapport aux causalités unidimensionnelles, et elle tend à analyser le changement social à partir des interactions d'un grand nombre de facteurs dont les principaux renvoient à la démographie, au développement économique, à l'innovation et au progrès technique, aux valeurs culturelles et idéologiques, aux conflits sociaux, aux politiques des États.

La **démographie** a, sans nul doute, été un facteur majeur de changement dans la société rurale. L'augmentation considérable de la population rurale s'est surtout traduite par une relation nouvelle à la terre. Celle-ci, abondante au début du XX^e siècle, est devenue une ressource rare. Sa raréfaction a été l'une des principales causes de l'exode rural. E. Boserup a montré (242) que la pression démographique avait pu entraîner le raccourcissement de la jachère, provoquant ainsi une innovation technique, une augmentation de la productivité agricole et, de là, un changement social significatif. On en a vu l'exemple dans notre étude des Hyayna (243), mais cette adaptation est devenue négative lorsque le nombre des agriculteurs est devenu trop grand et lorsque les solidarités traditionnelles se sont décomposées. L'émigration, qui a été un facteur majeur de l'évolution démographique, n'a pas diminué la pression sur les ressources, bien au contraire. La population rurale, en effet, n'a cessé de progresser malgré les départs, et ce n'est que maintenant qu'elle commence à se stabiliser, mais sans qu'elle soit appelée à diminuer au cours des deux prochaines décennies. L'équilibre avec les ressources s'est fait beaucoup moins par l'intensification que par une extension considérable des terres cultivées sur des sols marginaux, accélérant la dégradation de l'environnement. Mais l'augmentation de la population rurale a aussi été accompagnée d'avancées, bien que notoirement insuffisantes, en matière d'éducation et de santé. Ces dernières ont notablement contribué à l'essor démographique.

Six décennies de croissance démographique, c'est aussi l'histoire de deux générations et d'une troisième qui occupera la prochaine décennie. La génération qui, en ce début de XXI^e siècle, gère la majorité des familles rurales, celle des 40-60 ans, est née après l'Indépendance. Cette génération a grandi avec les valeurs sociales d'une société encore traditionnelle. Mais

(242) Esther Boserup, *Évolution agraire et pression créatrice*, 1965.

(243) Grigori Lazarev, *Structures agraires au Maroc dans les années soixante*, Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, 2013.

elle a été, en même temps, confrontée à des transformations objectives de son environnement. Cette confrontation n'a certes pas été la même partout. Dans les grandes plaines agricoles, dans les grands périmètres irrigués, les repères qui fondaient la société rurale traditionnelle ont été profondément bouleversés par la généralisation de systèmes de production modernes, par le relâchement des organisations communautaires. C'est dans ces régions que le dualisme s'est le plus manifesté, les politiques de l'État n'ayant pas su prendre en compte les producteurs les plus vulnérables, marginalisant ainsi dans la pauvreté une masse considérable d'agriculteurs et en intégrant d'autres dans le salariat ou le travail précaire. Dans les montagnes, les régions oasiennes, les structures traditionnelles sont restées plus efficaces, redevenant même parfois une matrice d'adaptation aux contraintes du changement. Mais dans toutes ces régions, cette génération est celle qui a été le plus confrontée à l'irruption de la présence de l'État. Elle a vécu le passage définitif du système d'autorité traditionnel, qui avait été peu transformé par le protectorat, à celui d'une administration toute puissante et omniprésente.

La seconde génération, celle des 20-30 ans, s'est formée en partageant une période de l'histoire commencée dans d'extrêmes tensions politiques puis dans l'expérience d'une nouvelle époque de la monarchie et d'une lente progression de la démocratisation. Elle s'est développée dans la contradiction entre, d'une part, une contestation religieuse nourrie de longues frustrations citoyennes et d'un rejet des partis politiques minés par leurs compromissions et, d'autre part, d'une ouverture de plus en plus grande sur le monde extérieur. Les moyens de communication ont donné à la composante rurale de cette génération de nouvelles aspirations, de plus en plus tournées vers la ville et vers de nouvelles références culturelles. Pour une majorité, qui vit dans la décadence de la masse des petites exploitations agricoles, l'avenir est de moins en moins dans la reprise d'un patrimoine familial et dans la continuité d'une vie rurale jugée désespérante. Cette génération ne s'intéresse pas à l'histoire, et, dans de nombreuses régions, elle perd ses références culturelles. Elle ne se projette pas, non plus, dans un futur à construire. Mais, en même temps, elle manifeste une incontestable ingéniosité dans ses stratégies de survie, et elle devient de plus en plus consciente de ses droits et de ses exigences politiques.

La **croissance** et le **développement** sont tenus, par les analyses sociologiques, comme étant les facteurs parmi les plus déterminants du changement social. Le Maroc rural offre, à cet égard, un champ d'observation particulièrement

riche d'enseignements, mais il ne diffère pas en cela de tous les pays du tiers-monde qui, dans les mêmes périodes, ont accédé à l'indépendance. L'idéologie dominante était alors celle du progrès par le développement, celle de la modernité et du rattrapage des économies développées. Elle était supportée par les nouvelles élites politiques, elle était devenue une orientation majeure des agences des Nations Unies « pour le développement ». Cette dominante était, de plus, soutenue par des idéologies qui projetaient un changement profond des sociétés, qu'il s'agisse du marxisme dont se réclamaient de nombreuses mouvances, de l'idéologie tiers-mondiste de Bandoeng, des variantes du socialisme arabe. On imaginait alors que l'on pouvait changer les sociétés par le volontarisme politique. Ces expériences tournèrent court, le plus souvent, guerre froide et difficultés intérieures aidant, pour évoluer vers des modèles de partis uniques et de règle dictatoriale, des modèles appelés à durer durant de longues décennies. Le Maroc échappa à ces extrémismes, mais son idéologie du développement, un temps expression d'un espoir collectif, fut, très vite et d'une autre façon, confisquée par une toute puissante administration du développement qui en élaborait les messages et les politiques.

Durant toutes ces décennies, le développement, et tout particulièrement celui de l'agriculture et de la ruralité, a été l'expression d'un autoritarisme politique qui a surtout privilégié certaines catégories sociales. Ses thématiques se sont renouvelées au cours des années, intégrant successivement les messages des stratégies de développement des organisations internationales ou des organismes de financement, ceux, par exemple, du développement intégré, de la participation, du genre, de la gouvernance, de la durabilité, du libéralisme économique, etc. Dans leur majorité, les populations rurales, ramenées au rang d'agriculteurs encadrés, de bénéficiaires, de populations cibles, n'eurent dans ces processus qu'un rôle passif. Le développement, pensé ailleurs, leur était proposé, à prendre ou à laisser, quand il ne leur était pas imposé comme il le fut, par exemple, dans certains grands périmètres d'irrigation. Avec le temps, il est indéniable que l'accumulation des projets, la somme des investissements dans l'agriculture, le déploiement des services de l'État, eurent, malgré de nombreux gaspillages de ressources, un impact sur le progrès de plusieurs secteurs de l'agriculture. Les grands projets pour l'eau potable, les routes rurales, l'électrification ont notablement changé la vie de nombreuses campagnes. Mais les populations rurales n'en furent les acteurs qu'au deuxième ou troisième degré. Elles ne furent pas, jusqu'à ces toute dernières années et

encore de façon très limitée, associées aux processus de décision qui portaient sur des problèmes qui les concernaient, sinon, parfois, au travers de structures formelles et très peu démocratiques. Les politiques de développement ont certes changé certaines des structures du monde rural. Mais elles n'ont pas encore changé la société rurale, n'étant pas parvenues à (ou n'ayant pas désiré) en faire les acteurs premiers de leur développement.

La croissance, le développement ont, sans nul doute, été un facteur de changement. Mais sait-on vraiment comment les populations rurales ont vécu ces mêmes politiques? Comment ont-elles perçu le changement qu'elles vivaient? Comment jugeaient-elles les programmes de développement qui leur étaient proposés ou imposés? Quels ont été leurs apports au changement social? Leurs innovations, leur résilience, leur capacité de résistance furent ignorées des développeurs, enfermés dans leurs certitudes. La société rurale a été, pendant toute cette longue période, un corps social vivant, multiforme, constitué d'hommes et de femmes qui y ont agi et vécu avec obstination, de générations qui se sont renouvelées dans une grande continuité sociétale. Elle a montré qu'elle avait une extraordinaire capacité de survie, en dépit des mauvaises récoltes, des dettes, des prélèvements de toutes sortes, du mépris et du cynisme politique. C'est sur la perception, que l'on croyait forcément fataliste, qu'eut ce corps social de l'histoire du développement, sur celle de son vécu, qu'il faudrait s'interroger pour comprendre ce que fut l'impact du développement.

Pour de nombreux auteurs, la **technologie** et l'**innovation** ont constitué un facteur essentiel du changement social. L'abandon des organisations agricoles communautaires et leur remplacement par des prairies encloses ont radicalement transformé la société rurale anglaise. L'invention de la machine à vapeur est le marqueur de la révolution industrielle et du changement social le plus important des deux derniers siècles. Aujourd'hui, les sociologues s'interrogent sur la transformation sociale et les relations humaines qu'entraîneront les nouveaux systèmes de communication, l'économie dite de la « connaissance », les rapports interpersonnels dérivés de la diffusion des réseaux sociaux.

La technique a-t-elle joué, dans la société rurale marocaine, le même rôle dans le changement social? Si l'on s'en tient aux systèmes de production, le constat doit être fait qu'ils ont été fortement marqués par le changement technique. La mécanisation a supplanté les techniques traditionnelles. L'extension et la modernisation de l'irrigation, l'élevage laitier, la culture sous serre et d'autres

techniques ont impulsé de nouveaux systèmes de production. Là où elles se sont diffusées, ces innovations ont sans nul doute transformé les rapports de travail, et elles ont influé sur la manière de penser, les rapports sociaux, les solidarités sociales traditionnelles, les rapports entre hommes et femmes. Les agriculteurs et les ruraux ont découvert l'intérêt des engrais, des semences, des produits de traitement, ils ont, pour une grande majorité, recourus à la mécanisation. Leur société a-t-elle changé pour autant? La réponse ne peut être qu'ambivalente. La société rurale marocaine a mis un pied dans la modernité mais a gardé l'autre dans la tradition. Pour elle, maintenant, être uniquement dans la modernité ou la tradition, c'est «marcher à cloche-pied». La tradition n'existe plus, mais la modernité s'invente tous les jours. Ce nouveau dualisme, quelque peu marxien, est bien plus prometteur que l'ancien, il est résolument moderniste. Il se donne le temps de l'assimilation. Il n'est pas subi, il est créateur de transitions originales moins traumatisantes. Cette ambiguïté est bien reflétée dans les analyses qui démontrent à la fois les progrès de la modernisation et la marginalisation des ruraux dans la société marocaine, ainsi que leur retard social en termes d'accès aux services et à l'éducation et à la santé. La nécessité d'une «modernisation de la société rurale» est, depuis de longues années, une composante récurrente du discours politique. Mais cette récurrence n'est-elle pas, elle-même, la preuve de l'échec relatif des actions de modernisation entreprises et de l'état d'abandon dans lequel ont été laissées bien des zones rurales?

L'innovation technologique n'a pas été suffisante pour provoquer cette transformation. Elle a contribué à la déstabilisation du système traditionnel mais sans imaginer un modèle alternatif, elle n'a pas été accompagnée d'une vision. Si elle a joué un rôle dans un changement social, elle l'a souvent fait d'une façon négative. Le système traditionnel était fondé sur une cohésion sociale forte qui permettait une certaine sécurité au sein des communautés. Les associations agricoles, les entraides en cas de pénurie et bien d'autres mécanismes sociaux donnaient à chaque individu le sentiment d'être un membre d'un corps social solidaire. Le bannissement n'était-il pas la sanction la plus grave? Le délitement de ces solidarités, les progrès d'un individualisme certain, de la concurrence et d'un sentiment d'insécurité témoignent d'une crise souterraine que l'État n'a pas su affronter. Les filets de protection se sont distendus. Certes, ils ont parfois continué à fonctionner, mais moins bien qu'auparavant. Si la mécanisation a rendu obsolètes les systèmes traditionnels d'association agricole, elle a souvent créé de nouvelles formes de solidarité.

Les **idéologies** ont-elles été un facteur de changement social dans les campagnes marocaines? A. Touraine nous rappelle que l'idéologie est un système d'idées et de jugements, explicite et généralement organisé, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité. L'idéologie a sans nul doute été un facteur déterminant du changement social chaque fois qu'elle a été le support des révolutions du XX^e siècle. Elle est aujourd'hui un ferment essentiel des mouvements que connaît le monde arabe. On ne sait pas encore si cette idéologie changera ces sociétés dans le sens de valeurs inspirées par la religion ou si elle sera la cause d'autres changements qui résulteront de son antagonisme avec des forces émergentes de modernité.

La société rurale traditionnelle avait une certaine façon de se représenter les rapports sociaux, mais il ne s'agissait ni d'une idéologie explicite ni d'un référentiel collectif, tant cette société avait été marquée par la diversité de ses références culturelles. On peut, au Maroc, parler d'idéologie avec la naissance du mouvement nationaliste. Par la suite, après l'Indépendance, de nouvelles références idéologiques se sont exprimées au sein de diverses tendances politiques. Aujourd'hui, un certain islam politique constitue l'idéologie d'une importante mouvance politique qui, cependant, semble avoir un ancrage plus citadin que rural. La société rurale n'a largement partagé une idéologie commune que dans les premières années de l'Indépendance. Elle a, en effet, profondément participé à l'euphorie de la nation retrouvée, elle s'était approprié les messages dominants de progrès et de solidarité nationale. La construction spontanée d'écoles fut un symbole de la volonté de changement. L'Opération labour promue par Mohamed V, la Route de l'unité, voulue par Mehdi Ben Barka, en furent d'autres symboles.

La mise sous tutelle de la paysannerie par l'État signa la décroissance rapide de cette adhésion. Son élan ne se retrouva qu'un moment, lors de l'extraordinaire mobilisation pour la Marche verte. Durant de longues décennies, la ruralité ne se vit offrir que les messages idéologiques que lui proposaient des partis politiques en chasse d'électeurs. Rien n'indique qu'il y eut une adhésion profonde à ces messages. En revanche, dans certaines régions, la paysannerie se retrouva dans des référentiels qui valorisaient sa particularité culturelle. Ce fut notamment ce qui se passa avec la collusion entre amazighité et notables du Mouvement populaire, ce qui se passa également dans le Souss

dont la personnalité s'affirma par une relation moderniste de ses notables avec les élites émigrées à Casablanca. La ruralité marocaine a toujours été profondément attachée à des valeurs religieuses, avec parfois des particularismes locaux. Cependant, cette « idéologie » religieuse ne fut vraiment mobilisée que lors des révoltes des années cinquante contre l'occupation étrangère. Avec du recul, il apparaît que les ruraux ont été relativement insensibles aux idéologies.

La transformation des **valeurs culturelles** est souvent avancée comme l'un des grands moteurs du changement social. Les fonctionnalistes, comme ceux de l'école de Talcott Parsons, leur donnent une place essentielle dans leurs analyses théoriques. Ils mettent l'accent sur les idées, les valeurs et les croyances. Le besoin de réussite est un moteur du changement social, car les individus changent pour mieux réussir et favoriser la mobilité sociale. Ce besoin de réussir est mu par des valeurs et, en particulier, par l'esprit d'entreprise. C'est l'effet cumulé de cette dynamique qui conduit la société à passer d'un stade de développement socio-économique à un autre.

Le champ des valeurs culturelles est certainement celui qui caractérise le mieux la particularité des sociétés rurales. La société rurale marocaine en donne un tableau d'une extrême diversité. Ses valeurs plongent leurs racines dans de séculaires accumulations et dans des processus ininterrompus de transmission. Les analystes du développement se sont complus à en dénoncer les inerties et les résistances lorsqu'une société rurale était confrontée à leurs messages de progrès ou de changement technologique. Le changement social se produit lorsque la société acquiert de nouvelles valeurs et lorsque ses comportements, ses aspirations se modifient en conséquence et sont valorisés. La société rurale marocaine a-t-elle acquis de nouvelles valeurs culturelles, et celles-ci ont-elles imprimé une force de changement ?

Il est indéniable que de nouvelles valeurs ont pénétré la société rurale. La première, et la plus déterminante pour la société, a concerné les rapports familiaux. Le modèle traditionnel était fondé sur l'autorité du père sur toutes les générations vivant sous le toit familial. Ce modèle s'est délité au cours des six décennies passées. La famille nucléaire est devenue un modèle dominant avec notamment pour conséquence une extrême fragmentation des unités de production. Cette individualisation est allée de pair avec une certaine ouverture sur les marchés, avec la contraction des économies de subsistance et avec une concurrence qui ne pouvait plus s'accommoder des règles communautaires traditionnelles. Seuls ont résisté certaines organisations

hydrauliques et certains parcours d'altitude dont le fonctionnement ne pouvait se passer de telles règles. Ces familles nucléaires ont, elles-mêmes, été souvent désorganisées par l'émigration des hommes, saisonnière ou de plus longue durée. Les femmes ont dû se substituer aux hommes dans de nombreuses tâches agricoles et dans la gestion du foyer. La scolarisation les a, en outre, privées de l'aide qu'apportaient les enfants.

D'autres valeurs se sont introduites avec les transformations économiques. La pénétration massive de l'économie monétaire a généralisé les comportements concurrentiels. Le remplacement des associations agricoles traditionnelles et du *khamessat* par la location des terres et par le salariat a incontestablement modifié les rapports sociaux. Les inégalités n'ont pas disparu, mais elles ont pris d'autres formes. Les solidarités d'autrefois ont disparu parce qu'elles n'étaient plus opérantes. Les anciennes dépendances ont fait place à un clientélisme nouveau. De plus, pendant de longues années, là où l'État intervenait, les agriculteurs ont été habitués à ses subventions et autres aides qui ont encouragé une certaine passivité des producteurs. Cette dépendance a marqué les comportements et les attitudes envers l'État.

Localement, les ressources de l'émigration ont eu des effets positifs. Bien souvent, les ressources de l'émigration ont permis de maintenir à flot une exploitation qui autrement aurait périclité. Ce sont ces subsides qui ont, dans certaines zones de montagne notamment, permis de maintenir sur place une population qui autrement aurait déserté bien des douars. Dans le nord du pays, le développement de la culture du cannabis a entraîné des comportements nouveaux, jusque-là ignorés au Maroc, et qui affectent des strates entières de la population, devenues les associés minoritaires des puissants réseaux internationaux de la drogue. Là aussi s'est créée une dépendance envers les revenus extérieurs.

La corruption pour l'accès aux services de l'administration est, malheureusement, devenue un mécanisme d'échange autant accepté que subi. A cela s'est souvent ajouté le clientélisme politique qui a reproduit, de façon nouvelle, les rapports anciens de la société rurale avec ses élites. L'économie de marché semble donc bien avoir modifié de nombreux comportements sociaux, mais elle n'a pas supprimé le dualisme, laissant une large frange des ruraux dans une situation de précarité et dans la dépendance d'une incertaine économie de survie.

D'autres facteurs ont incontestablement contribué à l'acquisition de nouvelles valeurs, mais jusqu'où celles-ci ont-elles contribué à une transformation de la société? L'accès à l'information a, à cet égard, représenté une transformation décisive de l'image que les ruraux avaient du monde extérieur. Il y a soixante ans, l'une des questions des enquêtes sociologiques concernait le nombre de postes de radio dans le douar: il n'y en avait que quelques-uns. Aujourd'hui, la majorité des ruraux a accès à la télévision. Il nous faudrait des études pour mieux comprendre ce qu'a signifié cet accès à l'image. Quel a été l'effet de cette ouverture sur le monde pour les ruraux, et surtout pour les femmes qui étaient le plus coupées des villes et de l'information? Dans quelle mesure les messages qui en étaient retenus ont-ils créé de nouvelles aspirations? Comment ont-ils influencé les jeunes, garçons et filles? Quelle a été leur influence sur leurs codes vestimentaires, sur leurs goûts musicaux, sur leurs relations avec l'autre sexe? Quels désirs inaccessibles les publicités ont-elles fait naître? De quels conflits familiaux de nouveaux comportements des jeunes ont-ils pu être la cause? Le cinéma national, le théâtre, les pièces télévisées ont probablement été les meilleurs interprètes de ces nouveautés. Mais ces œuvres n'ont qu'effleuré le rural. Elles ne peuvent pas non plus nous dire dans quelle mesure les comportements nés de l'accès massif à l'information ont changé la société en profondeur et quels germes de changements futurs ils ont déposés.

Le téléphone portable a été une innovation qui a massivement touché le milieu rural. Mais jusqu'où a-t-il été un instrument porteur de progrès? La réponse est probablement positive lorsque cela a facilité les échanges économiques. Mais il semble que l'un de ses effets principaux ait été de donner de la vitesse et de l'amplitude au champ de la culture orale traditionnelle. Le téléphone portable a multiplié les possibles du mode habituel de communication. Par contre, il a donné un espace de liberté aux femmes qui ont pu apprendre à communiquer en dehors d'un cadre social traditionnel, contrôlé et codifié. L'accès des jeunes à l'internet, qui progresse lentement en milieu rural, pose, par contre, d'autres questions. Sa principale utilisation est celle des réseaux sociaux. Quels en seront les effets sur la jeune génération qui entre dans ce moyen de communication et, ce faisant, se situe de plus en plus dans un autre monde que celui de ses parents? Cette question, au demeurant, n'est pas propre au Maroc, elle concerne aujourd'hui toutes les sociétés contemporaines.

Bien d'autres domaines mériteraient également un questionnement, par exemple les particularités culturelles propres à chaque région, celles des aires linguistiques, les rapports avec le tourisme, l'impact culturel des relations entre villes et campagnes, etc. On s'en tiendra cependant aux quelques remarques que nous venons de faire, non pas parce qu'elles sont les plus importantes, mais bien parce qu'elles ont été les premières à rencontrer nos réflexions. Il serait de toute façon téméraire de prétendre faire le tour du si vaste champ du culturel et celui de son incidence sur le changement social.

Notre survol des principaux paradigmes que la sociologie associe au changement social nous amène à un dernier facteur, celui du **champ politique** et celui des **conflits**. Les changements les plus brutaux qu'aient connus les sociétés ont été les effets des guerres, des conquêtes, des révolutions. Mais le changement a pu aussi s'inscrire dans les orientations, moins violentes, que pouvait décider un pouvoir politique. Il pouvait également résulter des effets, plus ou moins bien négociés, de conflits ou de tensions au sein de la société sans que l'issue en soit une révolution.

Au Maroc, les changements dans le monde rural ont été parmi les plus visibles. Beaucoup de ces changements ont résulté des politiques de développement de l'État. C'est l'État qui en prit l'initiative, essayant d'orienter le changement selon ce qu'il considérait être les « bonnes » politiques pour les populations rurales. Mais ces mêmes structures de pouvoir eurent aussi une politique constante de contrôle de ces populations, dans lesquelles elles voyaient une assise sécurisée de leur pouvoir, protégée des villes dont elles craignaient les influences déstabilisatrices. Le « fellah, gardien du trône » est le titre d'un ouvrage de Rémy Leveau qui résume bien cette politique. Du fait de leur éparpillement, les populations rurales pouvaient être plus facilement contrôlées par un pouvoir administratif auquel furent facilement soumis les notables qui servaient de relai. Le changement social était pour ainsi dire sous surveillance et ne pouvait être qu'un changement octroyé, un changement sous contrôle qui ne devait surtout pas perturber l'ordre établi et les intérêts qui en dépendaient. Tout au long de l'histoire agraire des six décennies depuis l'Indépendance, toutes les tentatives de dévolution d'un pouvoir de décision aux communautés rurales furent déniées pour éviter de déséquilibrer le rapport des forces que le pouvoir souhaitait maintenir. L'un des instruments de contrôle de l'État fut de maintenir sa tutelle sur une immense partie du territoire qui relevait du statut collectif ou du domaine forestier.

Des moments de tension ont cependant incité le pouvoir à promouvoir, assez tôt, des formes d'organisation susceptibles de favoriser une certaine participation des populations rurales. Ce furent des coopératives, des associations, des organisations non gouvernementales dont cependant l'administration conserva longtemps le contrôle juridique et la tutelle directe. L'étau se desserra progressivement avec la création des associations régionales et, plus tard, le développement dans les années quatre-vingt-dix d'un important mouvement de la société civile qui fut confirmé avec le gouvernement d'alternance. On ne compte plus, au Maroc, les organisations non gouvernementales et les associations locales qui s'efforcent de mobiliser les populations rurales. Les associations de microcrédit, les coopératives structurées autour de produits spécifiques (le lait et la fromagerie, l'arganier, le safran), les associations de douar, les organisations professionnelles témoignent de cette vitalité. Dans beaucoup de régions, ces formations ont trouvé leurs racines dans une modernisation des organisations communautaires anciennes dont l'héritage n'avait pas été totalement perdu. Le nouveau paysage de la société civile dans les zones rurales constitue à coup sûr une manifestation prometteuse du changement social dans zones rurales. Il est renforcé par la présence tout à fait déterminante d'une catégorie sociale nouvelle et agissante, même si c'est encore à la marge, principalement constituée par des diplômés-chômeurs devenus animateurs locaux et que l'on retrouve dans beaucoup de douars et pas uniquement dans les centres ruraux. On assiste ainsi à un renforcement historique de l'organisation des ruraux, un renforcement que viennent soutenir la nouvelle charte communale et la mise en œuvre, depuis 2005, de l'Initiative nationale pour le développement humain. Dans ce nouveau contexte, de nouvelles formes de contestation apparaissent, en particulier pour interpeller la tutelle de l'État sur les terres collectives et sur les forêts.

Les conflits ont-ils joué un rôle dans le changement social? Depuis l'Indépendance, il n'y a eu que peu de conflits en milieu rural. Le soulèvement du Rif en 1958 a, sans nul doute, été la manifestation la plus dure du fait, entre autres de la répression dont il a fait l'objet. L'État a marginalisé cette région pendant de longues décennies, mais il n'a pas apporté de germes de changement interne, largement en raison du contrôle qu'il imposa dans cette région. Absentes de la scène politique, les élites de ces régions se sont introduites dans les partis politiques et dans la société civile. D'autres élites se sont manifestées dans la diaspora rifaine et sont souvent parvenues à se faire

de bonnes situations dans des pays comme la Hollande et la Belgique, où l'émigration de cette région a été importante.

La chronique retient également quelques mouvements dans le Moyen-Atlas, des conflits locaux pour la propriété de terres ou de ressources en eau. Aucun d'entre eux ne fut à l'origine de transformations sociales notables. Le plus surprenant, note Mohamed Allaoui, c'est la capacité des ruraux à subir les changements qui leur étaient imposés par l'administration ou par les circonstances économiques, sans que cela ne soit une incitation à des changements endogènes profonds. Cette passivité contraste avec la capacité de mobilisation qui s'exprima, dans certaines régions rurales, lors de la réaction armée à la fin du Protectorat.

La sociologie ne semble pas avoir donné de l'importance, dans le changement social, au **facteur environnemental**. Ce facteur jouera, très certainement, un rôle très important dans les prochaines décennies. Depuis une trentaine d'années, l'environnement du Maroc s'est considérablement dégradé, les sécheresses sont devenues plus fréquentes et plus longues, les ressources en eau se sont raréfiées, des sols sont devenus infertiles, des parcours se sont désertifiés, des terres irriguées sont perdues en raison de leur salinisation. Les populations rurales n'ont pas pu ne pas prendre conscience de cette dégradation. Elles ont, parfois, puisé dans leurs savoir-faire traditionnels d'ingénieuses techniques d'adaptation. Mais, dans la plupart des cas, la concurrence pour la survie et les contraintes de la tutelle de l'État sur d'immenses territoires ont eu l'effet inverse, celui de la surexploitation sauvage et individualiste des ressources. Si au Maroc la crise environnementale n'a pas incité les ruraux à une remise en cause des rapports de la société avec ses ressources, c'est du fait de la grande ambiguïté de ces rapports. La colonisation puis l'État national ont dépossédé les ruraux de leur capacité à gérer l'espace et les ressources naturelles. L'État a estimé qu'il était le seul en mesure de protéger, développer et mettre en valeur de façon rationnelle les espaces forestiers, les terres de parcours, les ressources en eau en les domanialisant ou en les soumettant à divers régimes qui excluaient de fait tout pouvoir de gestion des usagers sur ces espaces et ces ressources. Cette déresponsabilisation a été fort mal vécue par les populations qui se sont senties dépossédées, traitées en mineures. Bien souvent, elles ont été les premières à constater les dégâts et à en ressentir les effets. Mais il ne faudrait pas non plus minorer la part de l'État dans les destructions advenues. Sa gestion n'a pas toujours été vertueuse. Jared

Diamond montre comment cette inconscience a conduit à la disparition de civilisations entières (244). Au Maroc, la crise environnementale n'a pas incité à une remise en cause des rapports de la société rurale avec ses ressources. Elle n'a fait qu'accentué les comportements les plus anciens, mais dans un contexte où ceux-ci étaient devenus destructeurs.

Quel a été le rôle des acteurs?

La réflexion sociologique attache beaucoup d'importance au rôle des acteurs dans le changement social. Cette réflexion prend en compte la liberté des individus au sein de la société. Pour A. Touraine, tout phénomène social peut être appréhendé comme le résultat d'actions, de croyances et de comportements individuels. L'acteur n'est pas toujours contraint par les normes et les règles. Il est doué d'intentionnalité et de rationalité. Pour atteindre ses fins, l'acteur met en place des stratégies qui s'adaptent aux contraintes et au contrôle social. Pour P. Bourdieu, par contre, les acteurs sociaux ne sont souvent que les exécutants inconscients des mécanismes de domination. Ils ne constituent donc pas la réalité que le sociologue doit découvrir. La classe dominante se perpétue en imposant ses propres valeurs et normes aux classes inférieures. Ainsi l'école et la reproduction sociale qu'elle entraîne sont-elles perçues comme une institution qui impose les normes et les valeurs des classes dirigeantes. La pédagogie représente un pouvoir de violence symbolique des classes dirigeantes sur les autres.

Jusqu'où des propositions théoriques sur le rôle et la liberté des individus peuvent-elles nous aider à cerner la place des acteurs individuels dans la société en transformation du Maroc rural? Les idées reçues, renvoyant à la «solidarité organique» de Durkheim, nous disent que dans la société traditionnelle, l'individu est, avant tout, l'une des composantes, un maillon de groupes sociaux solidaires, essentiellement gérés par des règles collectives et par des normes de comportement. La liberté de l'individu ne peut s'exprimer qu'à l'intérieur de réseaux normatifs plus ou moins souples. Elle rencontre les limites d'une contrainte culturelle héritée de son appartenance au groupe social. Aujourd'hui, les contraintes qui étaient imposées par le groupe

(244) Jared Diamond, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Gallimard, NRF Essais, 2006 (titre anglais: *Collapse*, 2005).

d'origine sont, de plus en plus, remplacées par celles de l'appartenant à la nation, au pays.

La transformation sociale des campagnes marocaines a été accompagnée d'une émergence certaine de comportements individualistes, en rupture avec les « solidarités organiques ». C'est ce que nous montrent, par exemple, l'évolution de la famille et l'abandon de l'ancienne référence patriarcale, c'est aussi ce que nous montrent la différenciation des attitudes générationnelles, les comportements concurrentiels dans l'économie, une mobilité sociale de plus en plus fondée sur la compétitivité. Mais jusqu'où des individualismes qui rejettent les codes communautaires ont-ils disposé d'une plus grande liberté personnelle, d'une capacité de décision et de choix qui pouvaient faire des personnes des acteurs de la dynamique sociale ?

La sociologie contemporaine des sociétés industrielles modernes tend, depuis Weber, à démontrer que c'est la liberté des individus qui, favorisant une compétition pour la mobilité sociale, détermine les dynamiques de la société et son progrès. La rationalité de l'individu est, en grande partie, un effet de la scolarisation et d'une perception diffuse d'une idée de modernisation des sociétés. Bourdieu y voit certes une forme d'aliénation, mais il n'en reste pas moins que les *habitus* (245) et les conformismes qui étaient, à une époque, un produit des certitudes des sociétés préindustrielles, ont laissé la place à d'indéniables potentialités de décision et de liberté individuelles. Ces potentialités sont exploitées par les individus les plus compétitifs dans la société, bien qu'il faille reconnaître qu'elles n'en demeurent pas moins limitées par l'inégalité sociale, par d'autres formes de conformisme et par les codes qu'imposent les élites dominantes.

Dans la société rurale marocaine, et à ce stade de son évolution, l'émergence de l'individualisme ne semble pas avoir été synonyme d'un véritable accès à la liberté personnelle. Cette émergence n'a pas, en effet, été le résultat de dynamiques internes de la société. Elle a été essentiellement un produit de contraintes et de facteurs de changement à caractère exogène. C'est l'économie de marché qui a encouragé les comportements concurrentiels et qui a rendu obsolètes les traditions communautaires, c'est le code civil qui a formalisé les

(245) Le concept d'*habitus*, créé par P. Bourdieu, est défini comme un système de dispositions durables acquis par l'individu au cours de sa socialisation et qui conditionne de façon inconsciente ses comportements.

familles nucléaires, c'est la dominance de l'administration qui a dévalorisé les systèmes solidaires d'autorité locale, c'est l'accentuation du dualisme qui a contraint à des stratégies de survie de plus en plus individualistes, c'est aussi la croissance démographique, favorisée par les politiques sanitaires, qui a contraint à une compétition entre les personnes pour un accès à des ressources se raréfiant. C'est aussi l'ouverture de nouveaux marchés du travail, l'emploi dans les villes ou l'émigration, dans l'administration ou l'armée qui ont encouragé un nombre considérable de ruraux à briser les liens des univers familiaux pour s'engager dans des projets de vie individuels. L'école n'y a pas été étrangère, donnant à de nombreux jeunes de nouvelles ouvertures pour des emplois hors des exploitations agricoles familiales. L'individualisme a ainsi pris un aspect multiforme, il a contribué à la déstructuration du tissu social traditionnel, il a introduit des relations composites dans des familles de plus en plus éclatées entre l'intérieur et l'extérieur, entre ceux qui étaient restés et ceux qui dépendaient de revenus extérieurs au milieu rural.

D'autres facteurs ont cependant pesé sur ces évolutions pour freiner, sinon souvent empêcher, un effet cumulatif des comportements individualistes sur la liberté personnelle. Les stratégies de l'État en ont été l'une des principales causes. Déniant les représentations démocratiques, subordonnant les populations rurales au contrôle des autorités territoriales, soumettant à un contrôle administratif la plupart des décisions collectives, imposant sa vision et son organisation des politiques de « développement », l'État a enserré les populations rurales dans un statut de citoyens de seconde zone. Ce n'est que très récemment que cet étai a commencé à se desserrer, avec les lents progrès de la démocratisation. Des travaux sociologiques récents conduits au Maghreb se sont penchés sur cette question en s'interrogeant sur le concept d'autonomisation au sein des sociétés rurales (246), un concept de plus en plus associé aux idées de promotion de la gouvernance locale. Ces travaux montrent bien que les principales aliénations sont dues beaucoup moins aux

(246) Khalid El Harizi, *Measuring Community Capabilities in Natural Resource Management: Methodological Notes and Findings from Morocco and Sudan*, in *Repenser l'action collective*, ouvrage collectif, l'Harmattan, Paris (ce texte est également publié dans les « discussions papers » de l'*International Food and Policy Research Institute*, Washington, 2000). *Projet de recherche sur l'autonomisation des ruraux pauvres et volatilité des politiques dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Etude de cas sur le Maroc*, International Fund for Agricultural Development, Rome, 2005.

résistances internes de la société traditionnelle qu'aux contraintes imposées par le contexte extérieur.

K. El Harizi, qui a dirigé ces travaux, s'interroge sur les stratégies qui pourraient favoriser l'émergence et le renforcement de l'autonomisation des collectivités rurales. Il met en avant le rôle des leaders qui peuvent influencer cette autonomisation dans un sens de conservatisme ou de progrès. Ses recommandations s'adressent à des décideurs. Elles proposent des approches pour développer le leadership et des mesures pour promouvoir l'autonomisation et la gouvernance dans des contextes de démocratisation progressive. Il rejoint, en cela, des approches d'ingénierie sociale qui se sont énormément développées outre atlantique, à l'initiative d'organisations non gouvernementales d'aide aux populations défavorisées (le président Obama y commença sa vie professionnelle). Certaines de ces organisations ont élaboré des manuels à connotation scientifique pour comprendre et orienter le changement social, notamment en formant des *Social Change Leaders* (247). L'un de leurs slogans est, à cet égard, parfaitement explicite: «La meilleure façon de prévoir le futur est de le créer.»

La liberté des acteurs n'est pas un effet direct de l'individualisme et de la compétition entre les personnes. Il faut d'autres contextes pour que ce progrès se matérialise et devienne un moteur du changement social. L'étude des Nations Unies de 2004, *Ecosystems Millenium Assessment*, propose des scénarios de gestion durable de la planète, et elle les confronte à leurs effets sur le bien-être des populations (le *welfare*). Ce dernier est défini par dix critères de besoins élémentaires. Aux côtés de l'alimentation, de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et d'autres indicateurs, il inclut, comme l'un des besoins

(247) Le manuel d'une de ces organisations (*Fund for Southern Communities. Ramsey County Community*) est un *vademecum* du leader du changement social: «In the leadership process, you certainly will need to know about who you are leading; however, you are the most important person, you will need to know about is yourself. (...) Creating social change takes patience, energy, time, and resources. It takes more than just individuals; it takes a collective action by a collective group of people. (...) Because of the challenges in social change work, you will need to be strategic and thoughtful about how you will create the change and gather people to your social change vision. To do this, it is important that you keep in mind key steps in creating social change. Step 1: Create a vision. Step 2: Create key messages. Step 3: Involve others. Step 4: Pick your targets, activities, and dates. Step 5: Generate short-term and long-term change. Step 6: Create an action work plan and budget. Step 7: Monitor, adjust, and reflect.»

fondamentaux, la *liberté de choix* de sa propre vie. Ce sont les progrès de ce critère qui marqueront l'identification de l'individualisme et de la liberté. C'est cette évolution qui fera des individus des acteurs du changement social.

Quelle a été la profondeur du changement social?

Nos réflexions ont, jusqu'à ce point, porté essentiellement sur une vision extérieure du changement social. Nous en avons constaté la réalité dans des études de cet ouvrage en comparant des états de la société rurale entre des dates que séparaient des décennies. Nous nous sommes interrogés sur les facteurs qui avaient pu influencer ou expliquer cette évolution. Le questionnement sur la profondeur du changement et sur sa signification sociale nous renvoie, par contre, à une autre interrogation : quelle perception ont eu les personnes dans la durée de leur propre vécu? Quelle a été l'efficacité du changement social?

Nous avons avancé l'idée, très partagée, du changement social comme un processus continu, comme un résultat de transformations matérielles et immatérielles au sein d'un groupe social. Nous avons, en même temps, noté des résistances, des accélérations, des inerties. Mais nous n'avons pas su dire quand la société avait changé, pas plus que nous n'avons pu dire s'il existait un moment de basculement d'un état social à un autre. Le regard sur la longue durée nous montre des successions de transformations, des avancées, des reculs. Il ne nous montre pas si, et comment, leur accumulation a, à des périodes identifiables, été perçue comme le marqueur d'un avant et d'un après. L'analyse extérieure pourrait, certes, concevoir une périodisation du changement, projetant telle ou telle batterie de critères pour montrer que l'on est passé d'une société à une autre. Mais un tel exercice serait largement arbitraire, tel autre analyste pouvant, avec des critères différents, parvenir à une autre périodisation du changement social. Cet exercice n'est vraiment probant que lorsqu'il existe d'indéniables ruptures, par exemple, avant ou après la guerre, avant ou après la révolution, avant et après l'Indépendance (encore que, dans ce cas, au Maroc, les ruptures les plus visibles se sont plaquées sur de massives continuités, particulièrement dans le milieu rural).

La perception du changement social ne peut être que celle du vécu des acteurs des sociétés concernées. Ont-ils ressenti que l'on passait, peut-être même à plusieurs reprises au cours d'une vie, d'un état à un autre, que,

quelque part, il y avait un avant et un après? Mais cette interrogation peut-elle être signifiante à l'échelle d'un corps social? N'entre-t-on pas dans une immense relativité? Les hommes, les femmes, les classes d'âge, les habitants de telle ou telle région et, à la limite, chaque individu ont leur propre perception du changement social. La sociologie s'en sort généralement avec des enquêtes qu'elle adresse à des groupes spécifiques. Mais les tableaux qu'elle peut en tirer ne sont jamais que des images d'une perception multiforme du vécu social. Des nuages de convergences peuvent, peut-être, nous montrer des moments de basculement, des ruptures peu visibles, mais il faut un immense amoncellement de connaissances sociales pour pouvoir le déceler. L'approche empirique ne peut commencer que par une agrégation de notations et par des tentatives successives d'interprétation. Nous ne pouvons que proposer quelques-unes de ces notations, ne les situant que par rapport à des situations particulières. J'en dois essentiellement la matière au sociologue Mohamed Allaoui.

Une première notation nous renvoie à la perception du temps. Le calendrier historique des populations rurales était scandé par des événements. Ceux-ci avaient le plus souvent une connotation locale (le souvenir d'un désastre, d'un fait extraordinaire, de la visite d'un grand personnage, d'une bonne année, d'une invasion de sauterelles), mais ils avaient parfois une signification plus générale. Dans les années soixante, parmi les grandes dates auxquelles on se référait figuraient, en particulier, le début du Protectorat, la grande famine des années 1945-1946, la déposition de Mohammed V. La grande famine a été, partout, vécue comme un moment de bouleversement de l'ordre social. D'innombrables familles ont perdu leurs terres, des ruraux ont, en masse, pris le chemin de l'exode, le souvenir s'était conservé des pertes en vies humaines dues aux épidémies. Que sait-on du calendrier historique des populations rurales depuis l'Indépendance? Que sait-on de ses variations selon les régions? Comment se différencie sa perception selon les générations? Les femmes et les hommes ont-ils eu une même perception de ce temps historique?

La perception en longue durée du changement social semble surtout porter sur ce qui survient par rapport à ce qui ne survient plus. Si l'on demandait aux ruraux d'un certain âge quels ont été les changements qui ont marqué leur existence, peut-être nous parleraient-ils de ce qui marquait dramatiquement le monde rural et ne l'affecte plus avec la rigueur d'autrefois: l'insécurité alimentaire qui dominait la vie rurale lors des mauvaises années, les grands fléaux que constituaient les invasions acridiennes, les épidémies qui décimaient

hommes et bétail, mais aussi les aides qui leur sont désormais apportées lors des sécheresses ou encore la sécurité des biens et des personnes. Peut-être parleraient-ils aussi de leur rapport à la société globale. Les programmes de développement, en dépit de leur dirigisme, ont dans une certaine mesure revalorisé l'agriculture et mis fin au mépris dans lequel étaient tenus les ruraux. Les processus électoraux, malgré leurs imperfections, leur ont reconnu une plus grande dignité et une meilleure considération. Le regard des urbains sur les ruraux a considérablement évolué.

D'autres notations renvoient à une perception, différenciée selon les groupes sociaux, du changement social, des ruptures qui ont pu être vécues, du ressenti possible d'un avant et d'un après. Mohamed Allaoui m'en a donné une vision, qu'avec son autorisation je reproduis ci-après.

Les conditions de vie des populations rurales se sont transformées sans qu'il y ait eu cependant un sentiment de rupture ou même de transition entre la situation qui prévalait au moment de l'Indépendance et le Maroc rural du début du XXI^e siècle. Si les transformations matérielles sont palpables et visibles pour tous, les transformations des rapports sociaux et de la psychologie individuelle sont plus subtiles mais non moins agissantes.

Dans les grandes plaines et, dans une certaine mesure, dans des zones de montagne, on a assisté à la disparition presque totale de l'habitat précaire (*noualas*) et son remplacement par des constructions en dur utilisant systématiquement des matériaux de construction dont l'usage était limité à la ville (ciment, fer, béton armé, bois). Les portes en fer se sont généralisées chez les ruraux, et l'habitat est devenu plus spacieux, aéré, même s'il a perdu de ses qualités anciennes d'isolation et de modulation.

Certainement plus importantes ont été l'électrification quasi générale des zones rurales et l'adduction d'eau potable. Rares sont les douars qui n'ont pas été électrifiés, et la plupart des habitations ont un accès proche à l'eau potable ou même à l'intérieur de la maison. L'électrification a de plus en plus facilité l'équipement des maisons en matériel électroménager (réfrigérateurs, cuisinières à gaz, téléviseurs et récepteurs satellitaires et même, pour certains, climatiseurs). L'ameublement de type urbain, pratiquement inconnu auparavant, le lit, l'armoire à glace, entrent dans les mœurs.

Encore enclavées au moment de l'Indépendance, la plupart des douars et des centres ruraux, notamment ceux situés en plaine, ont été desservis par des routes goudronnées, par des pistes carrossables toute l'année. Les souks hebdomadaires, en particulier, ont bénéficié d'une meilleure desserte et d'équipements qui en ont notablement amélioré l'hygiène. Les services administratifs se sont rapprochés des ruraux avec la création d'un grand nombre

de provinces, cercles et caïdats. Les services de santé sont plus proches des populations. Les communes rurales ont vu leurs activités se renforcer, et elles disposent des nouvelles prérogatives que leur accorde la nouvelle charte communale.

Les communications et le transport se sont développés. Les ruraux se sont équipés de véhicules utilitaires. Le recours aux animaux pour le transport n'est resté important que dans les zones de montagne. Il est remplacé par des voitures et des tracteurs. Les zones rurales sont passées directement au téléphone portable, et beaucoup de centres ruraux disposent maintenant de l'internet. On peut estimer qu'aujourd'hui peu de zones rurales sont restées isolées. Les moyens de communication moderne sont présents partout.

Progressivement, même si cela l'a été parfois avec beaucoup de retard, les infrastructures et les équipements scolaires sont maintenant accessibles à la presque totalité des douars, des ksour, des oasis. Des instituteurs et des institutrices sont présents presque partout de façon permanente. La présence d'institutrices dans certaines écoles des douars reculés du Haut-Atlas a, par exemple, constitué une véritable révolution.

Cette évolution, ou plutôt cette transformation, montre que, bien qu'inégaux selon les régions, les progrès matériels dont ont bénéficié les ruraux ont permis de réduire l'écart entre l'urbain et le rural, permettant ainsi aux ruraux d'accéder à de nombreux services dont ne bénéficiaient que les citadins. L'opposition entre urbains et ruraux aurait-elle tendance à s'estomper? D'autres différences importantes demeurent cependant. Pour partie, elles sont dues à des causes plus géographiques que sociologiques. C'est ce qui se passe, par exemple, pour les ruraux vivant dans des douars de petite dimension, souvent très distants les uns des autres et dont l'habitat est fréquemment dispersé. Les petits centres et les bourgs ruraux, qui se multiplient, sont encore loin, pour la plupart, d'offrir les services d'une petite ville, ce qui se traduit par un enclavement social de nombreuses populations rurales.

Si la situation matérielle des ruraux s'est notablement améliorée dans le sens d'un mieux-être confirmé par de nombreux indicateurs en matière de santé, d'hygiène, d'éducation, d'accès aux services, d'information, de culture, d'amélioration des droits de l'homme, de citoyenneté, il est d'autres domaines, moins visibles comme la sécurité des biens et des personnes, la sécurité alimentaire, l'accès à la justice où des progrès ont été patents. Ainsi, par exemple, les dévastations causées par les invasions acridiennes périodiques ont pratiquement disparu. Les effets destructeurs des sécheresses, notamment en matière d'alimentation des hommes, ont été éliminés, et ils ont été notablement atténués pour les troupeaux. Les famines ne sont plus qu'un mauvais souvenir, et rares sont encore ceux qui s'en souviennent. De même ont disparu les exactions «féodales» des potentats locaux, les prélèvements trop

Conclusion

flagrants et certaines pratiques de servage qui avaient survécu à la période précédente. D'une certaine manière, « l'exploitation » des ruraux s'est atténuée ou a pris d'autres formes.

Toutes ces transformations ne peuvent pas ne pas avoir influé sur les rapports villes-campagnes, sur les rapports au sein des douars et au sein de la famille, sur les rapports entre hommes et femmes, entre jeunes et aînés, sur les rapports avec l'autorité de l'État et les autorités locales. Il serait difficile de situer le niveau où se sont produites les transformations les plus fortes, celles dont l'influence sur la société ont été les plus déterminantes. Il est plus probable que les interactions ont été multiples entre les différents niveaux, et qu'il n'y a pas eu, tout compte fait, de facteur réellement plus déterminant qu'un autre.

Dans le monde rural actuel, les individus apparaissent plus autonomes, moins dépendants du groupe familial, moins soumis aux normes locales et certainement plus libres, plus conscients de leur valeur individuelle, de leurs droits, plus citoyens. L'individualisme s'est renforcé. Même s'il n'est pas explicitement valorisé, il est accepté et plus ou moins bien respecté. En quelque sorte il est à l'essai car, socialement, il doit encore faire ses preuves. Les comportements hors normes ne sont pas toujours systématiquement condamnés. On commence à dire « c'est son droit ». Ce qui est « déviant » n'est plus automatiquement rejeté. Bien des choses que l'on n'acceptait pas, ou peu, auparavant le sont plus facilement maintenant.

A l'intérieur de la famille, les rapports ont aussi changé, même si le patriarcat reste une norme encore largement acceptée et subie. Le père continue à avoir les pleins pouvoirs, mais ces pouvoirs sont de moins en moins absolus, car de plus en plus limités dans la pratique, contestés, concurrencés par ceux pris par la femme, les enfants éduqués, disposant de plus connaissances, d'expérience. Si malgré la norme, l'autorité du père a été traditionnellement contestée, même s'il en était peu question, l'autorité du père semble aujourd'hui moins pesante et plus souple. Les pères sont en perte de vitesse. Ils reculent, ils composent mais ne perdent pas la face.

La scolarisation des jeunes filles rurales, même si elle reste inférieure à celle des garçons, a eu des répercussions autrement plus efficaces sur le changement social. Cette évolution nous fait mieux comprendre les résistances des sociétés rurales à la scolarisation des filles, et elle explique pourquoi le conservatisme est, en général, si misogyne.

Le changement peut-être le plus déterminant dans la condition des femmes porte sur le recul de l'âge au mariage. En 1960, à 18 ans les jeunes filles étaient pratiquement toutes mariées. Aujourd'hui, elles ne se marient plus qu'à 26 ans, parfois plus tard. Mais cette évolution a encore sa contrepartie négative. Se mariant de plus en plus tard, les jeunes filles restent de plus en plus longtemps dans la maison paternelle. Elles doivent accepter des conditions déprimantes

d'inconfort matériel et surtout moral, Elles doivent aussi assumer des charges supplémentaires quand elles vivent dans des foyers pauvres. Les jeunes filles n'ont pas ou peu d'activités, les occupations traditionnelles artisanales ayant presque toutes pratiquement disparu. Si les jeunes gens ont la possibilité de se déplacer, les jeunes filles sont le plus souvent confinées à la maison, attendant l'époux-délivrance dont on souhaite qu'il ait une bonne situation, qu'il ait suffisamment d'économies pour faire face aux frais de noces qui sont de plus en plus élevés. Les normes dans ce domaine sont devenues plus exigeantes, d'autant qu'avec la famille nucléaire, le père ne se sent plus tenu de «financer» le mariage de son fils. Dans les régions où l'émigration masculine est importante, c'est une chasse éperdue au mari émigré. On est à l'affût de l'émigré en Italie, en France, en Belgique ou en Hollande qui revient avec des papiers pour emmener l'heureuse élue à l'étranger. Dans certaines zones rurales comme le Rif, avant la crise de 2008, *lwraq* (les papiers) étaient la grande affaire.

En dépit de ces contraintes, le potentiel de changement par les femmes semble pourtant devenir l'une des données majeures de l'évolution en cours. Certes, les femmes restent encore au bout de la chaîne d'exploitation, et, dans le monde rural, elles restent malgré tout les plus vulnérables. Ce sont elles qui travaillent encore le plus, qui sont les moins considérées, les moins bien payées dans le salariat agricole, les plus fragiles, les moins éduquées, les moins bien soignées, les moins scolarisées, celles qui voyagent le moins, celles dont la présence publique continue d'être occultée. Et pourtant, il semble bien que l'on assiste à un net rééquilibrage des rapports hommes/femmes en faveur des femmes. Ce sont les femmes qui ont le plus profité de l'amélioration des conditions de vie: finies les corvées d'eau, de bois. Ce sont elles qui ont le plus profité de la télévision satellitaire et, encore plus, du téléphone mobile. Celui-ci peut être considéré comme une revanche de la femme, une compensation à son absence de la scène publique. Il est devenu pour les jeunes filles rurales un outil de liberté, de communication et de détournement des normes sociales. Dans les familles, les rapports se modifient, et les femmes semblent prendre de plus en plus d'ascendant.

La nouveauté dans le monde rural d'aujourd'hui, c'est aussi l'apparition des notions, auparavant inconnues, de chômage et d'emploi. Les jeunes ruraux, hommes et femmes, sont confrontés très tôt à cette réalité. Très souvent, les jeunes ruraux soit n'ont pas fréquenté l'école, soit l'ont quittée après quelques années dans le primaire, certains jusque dans le secondaire. Rares sont ceux qui sont parvenus au baccalauréat. Depuis quelques années, le phénomène des diplômés-chômeurs tend à s'amplifier, en particulier dans les régions rurales proches des grandes zones urbaines. La présence de ces jeunes influe considérablement sur la vie familiale et aussi sur celle des douars et des communes rurales.

Conclusion

Ces quelques indications laissent entrevoir des modifications importantes dans les rapports au sein de la famille. Les normes anciennes régissant la famille élargie ne semblent plus tout à fait adaptées à la famille nucléaire qui semble fonctionner de façon hybride. La famille nucléaire est devenue le centre, et toute l'énergie s'y rassemble, même si les rapports avec les cousins et la parentèle restent denses et si la solidarité consanguine se manifeste à chaque événement, mariages, baptêmes, décès. Avec la pénétration de la télévision, la vie familiale s'est adaptée à un autre rythme. Les conversations sur la vie locale cèdent la place à celle sur la vie nationale, les événements dans le monde. Le vocabulaire et les références à ces événements donnent une autre dimension à un horizon auparavant limité au douar, à la fraction, aux dernières nouvelles du souk. Il semblerait ainsi que la vie sociale des membres de la famille se soit à la fois réduite en se concentrant plus sur la vie familiale et, en même temps, élargie sur le monde. Les ruraux voyagent davantage aujourd'hui, ils vont plus facilement en ville ou dans le centre rural le plus proche. Leur connaissance de leur espace environnant se diversifie. Des familles rurales aisées partent même en vacances, allant jusqu'à séjourner à la plage.

La vie de douar a-t-elle toujours, dans ces conditions, la même importance qu'auparavant? On peut en douter. Certes, dans les zones de montagne, les anciennes célébrations, telles que la *maarouf*, restent vivantes, même si leur financement n'est plus assuré que par les émigrés installés dans les grandes villes. Mais c'est par l'architecture que se manifestent les transformations les plus importantes. L'ancien emplacement du douar occupé par les vieilles habitations est, peu à peu, abandonné. Les nouvelles habitations sont construites de façon isolée, à proximité de la route qui dessert le douar. L'autre innovation de taille concerne la construction des mosquées. Chaque douar met un point d'honneur à construire une nouvelle mosquée avec un minaret, et ce dernier est devenu une marque du paysage rural qui était ignorée, sauf dans quelques lieux saints, il y a soixante ans (la *jama'a* n'était alors qu'un simple pièce dans le douar). La mosquée reste à coup sûr le centre d'activité des gens du douar et pas seulement pour les hommes. Certaines mosquées en effet disposent d'un espace pour les femmes, alors que la mosquée était un lieu exclusivement réservé aux hommes. C'est là une véritable révolution.

L'autre nouveauté concerne l'émergence toute récente de la commune rurale qui pourtant existe depuis 1960. La nouvelle charte communale accorde d'importantes prérogatives aux communes rurales en matière de développement local. Bien qu'elle n'en soit encore qu'à ses débuts, cette nouvelle impulsion de la vie communale introduit un nouveau dynamisme qui met en jeu de nouveaux acteurs, bien que la vie politique locale continue à dépendre fortement des notables ruraux et du ministère de l'Intérieur. Grâce, en grande partie à l'Initiative nationale pour le développement humain, la société civile s'y est notablement étoffée, prenant une part croissante dans les activités de développement

local. Mais il faut remarquer que, bien avant ce programme de lutte contre la pauvreté, des associations locales de douar avaient déjà essaimé dans l'aire du parler *tachelhiyt* (Haut-Atlas, Souss et Anti-Atlas.) Certes, l'autonomie de ces nombreuses associations est encore incertaine, leurs activités restent irrégulières, mais leur existence constitue en elle-même une innovation dont on doit tenir compte, d'autant plus que les réalisations de ces associations, notamment en matière d'infrastructures, sont loin d'être négligeables.

L'émergence de nouvelles catégories sociales comme celle des diplômés chômeurs, de nouvelles situations assumées comme le chômage, le sous-emploi, le mariage tardif des jeunes gens et des jeunes filles, l'irruption de la société civile, la redynamisation des communes rurales, tout cela va dans le sens d'une institutionnalisation moderne de l'organisation des campagnes marocaines. Les références aux vieilles identités tribales s'estompent, en tout cas leur efficacité semble négligeable, bien qu'on les retrouve dans la valorisation culturelle qui s'est associée aux spectacles de danse, aux chants locaux, au discours touristique, aux produits de terroir. L'ancienne *jmaâ* de douar ne survivrait plus, sous sa forme traditionnelle, que dans certains douars enclavés, mais son héritage reste une référence incontournable lorsque se constituent les si nombreuses associations de douar. Les liens avec les villes ont changé de nature. L'ancienne domination a disparu laissant place à des rapports plus équilibrés, même si les produits agricoles continuent à être sous-payés par les commerçants de la ville.

On peut se demander, à considérer ces facteurs de changement, ce qui serait advenu si, avec une meilleure qualité de l'enseignement, l'ascenseur social avait été plus en faveur des ruraux et si le développement avait été plus rapide et plus équitable. Dans les régions montagneuses, économiquement peu « rentables », l'État est peu intervenu, et il n'a pas impulsé de dynamique sociale. Ce sont ces régions qui, en partie de ce fait, ont fourni une majeure part de l'émigration, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. En France, en Belgique, en Hollande, les fils d'émigrés, la plupart d'origine rurale, manifestent une visibilité inédite, aussi bien dans la sphère politique et économique que dans la sphère médiatique ou scientifique. Le « potentiel » des ruraux du Maroc apparaît là de façon inattendue et révélatrice de qualités humaines ignorées et trop longtemps brimées.

Il est vrai que si l'on se place résolument du côté de la modernité, du côté de l'idée de progrès continu et rapide que celle-ci exige, du côté de l'universalité des droits humains, de l'égalité entre les sexes, de la citoyenneté, de l'égalité des chances au sein d'un même pays, le jugement pourrait certainement être beaucoup plus nuancé tant les progrès qui restent à faire en milieu rural apparaissent encore importants. On ne peut se situer que sur la durée. On doit, à cet égard, se souvenir que les mêmes évolutions dans les pays développés se sont faites sur plus de deux siècles et qu'elles ont pris beaucoup de temps. Certains pays émergents ont accompli des progrès en bien moins de temps.

Il est fort probable que les changements constatés vont s'amplifier dans l'avenir. Le conformisme et le traditionalisme qui enserraient le monde rural cèdent de plus en plus. S'ils restent encore malgré tout influents, les exigences d'un mieux-être, chez les plus jeunes notamment, vont les réduire ou les contourner. Il est de plus en plus probable que le devenir du monde rural dépendra en grande partie des villes et donc du développement des secteurs secondaire et tertiaire du pays. Une évolution, conduite par une vision progressiste du futur, pourrait projeter une autre société rurale.

Quelles sont les permanences des ordres anciens et quel poids ont-elles encore dans la transformation de la société rurale marocaine ?

Le changement social a, paradoxalement, une autre dimension, celle des permanences, celle des continuités et des résistances au changement. Les études sociologiques abondent qui montrent de telles permanences. La société rurale marocaine, si profondément transformée, offre, en effet, d'étonnants tableaux de culture traditionnelle, de coutumes ancestrales, de résistances linguistiques, d'expressions musicales et de savoir-faire enracinés dans les siècles. Ces permanences ont souvent été considérées comme des obstacles au changement mais, vues sous un autre angle, elles témoignent d'une remarquable richesse. Elles illustrent la surprenante capacité qu'a eue la société rurale à absorber le changement, sans renier une culture qui lui donnait son identité et sa continuité dans l'histoire.

L'anthropologie contemporaine peut, en observant le présent, en retrouver d'innombrables témoignages. Les cérémonies qui scandent les étapes de la vie – la circoncision, le mariage, la mort – suivent des rites qui semblent immuables. L'espace domestique s'est enrichi de la télévision, et le gaz a remplacé le kanoun. Mais son organisation mobilière est souvent restée la même, un constat si différent de celui qui peut être fait dans la Tunisie rurale où la table et les chaises ont remplacé les *zdari* et la *mda'a*. Les coutumes alimentaires se sont certes enrichies de nouveaux produits, mais la base en est restée la même, et l'offrande du thé ou du lait aigre chez les éleveurs continue à signifier la bienvenue. Les danses, les chants collectifs retrouvent leur place lors des toutes les fêtes, trouvant même une nouvelle impulsion créatrice dans la place qui leur est donnée dans des programmes télévisés, dans les festivals folkloriques ou dans les spectacles pour touristes. Le cheval reste un symbole

de statut social, et son écurie voisine avec la Mercédès. Les fantasias, qui en valorisent la possession, sont restées une tradition particulièrement forte. L'habillement s'est certes modernisé, mais le vêtement traditionnel revient à chaque moment important de la vie sociale, la *gandourah* blanche du vendredi, les somptueux vêtements et les bijoux portés lors des mariages, même souvent chez les plus pauvres. L'anthropologue peut se complaire en observant, dans certaines régions, des témoignages de rites agraires ou d'autres coutumes qui ont subsisté, peut-être plus par habitude que par croyance – encore que l'on puisse souvent assister, à Marrakech, aux processions qui invoquent la *baraka* de Sidi Bel Abbès pour conjurer une trop longue sécheresse.

L'artisanat rural a, certes, perdu de ses fonctions avec l'irruption de produits industriels plus pratiques. On ne fabrique plus, ou presque plus, de charrues en bois, d'outils agricoles, de pressoirs à huile, de moulins à grains, de meules de cuisine en pierre. Il n'y a plus de forges rurales. La montre s'est substituée à la clepsydre dont un «homme temps» surveillait l'immersion pour compter les tours d'eau dans certaines oasis. Les amphores pour le transport de l'eau sont remplacées par des seaux en caoutchouc, mais l'eau fraîche reste toujours conservée dans une jarre, à l'entrée de la maison, et ce contenant reste privilégié pour la conservation de l'huile malgré les bidons en plastique. D'autres productions se sont mieux maintenues et ont même accru leur valeur marchande : les tapis, les tissages, la bijouterie, les poteries rurales. L'habitat rural traditionnel s'est souvent bien conservé, et il constitue l'une des grandes richesses des paysages. Mais il a aussi connu des transformations mal venues. Les toits de chaume du nord sont remplacés par des tôles, les *ksour* sont désertés et encerclés de constructions modernes qui rappellent mal l'esthétique ancienne, des bâtiments de type urbain jaillissent de façon désordonnée autour de souks qui deviennent de petites villes.

Et que dire des organisations sociales qui se sont maintenues, malgré toutes les forces de déstructuration ? Dans de nombreuses régions du Maroc, les anciennes *jma'a* ont conservé une grande importance, et elles sont les interlocuteurs obligés de tous les projets qui sont proposés aux communautés villageoises ou qui naissent de leur initiative. La tribu a, certes, disparu de l'organisation territoriale du pays, ayant laissé la place aux communes rurales. Mais elles continuent à exister en arrière-plan, dans l'organigramme des agents d'autorité du ministère de l'Intérieur ou, sous la désignation de collectivités ethniques, dans la gestion des terres collectives. La dénomination tribale

s'applique à la typologie des tapis. Elle reste encore souvent une référence d'identité, beaucoup plus signifiante que la référence administrative à la commune rurale d'origine. Un peu partout au Maroc, les *mousssem* rappellent une longue tradition de vénération religieuse, de temps de paix et de rencontres sociales entre les tribus. Les souks hebdomadaires qui constellent l'espace rural sont, eux aussi, un héritage de très anciens systèmes de relations inter-tribales.

Ces permanences dans le changement constituent une richesse dont l'intérêt devient particulièrement manifeste lorsque l'on compare la ruralité marocaine avec celle du reste du Maghreb ou d'autres pays du sud de la Méditerranée. Dans ces pays, la modernisation a ravagé les cultures traditionnelles, n'en laissant que des lambeaux. Le Maroc est, à cet égard, une exception – comme l'est aussi le Yémen. Ses transformations, sa modernisation n'ont pas détruit son héritage sociétal et culturel. C'est là une force particulière, car ces permanences témoignent de la solidité intrinsèque du tissu social. Il ne faut pas y voir un passéisme nostalgique mais, au contraire, une composante essentielle du changement social. Ce sont en effet ces permanences qui, donnant une assise, un socle, aux identités collectives dans le monde rural, lui ont permis de vivre des transformations sans se dénaturer, sans «perdre son âme». Cette richesse est, sans nul doute, une force pour le futur. Il faut en préserver la densité culturelle et sociale et, surtout, ne plus y voir un «obstacle» au développement. La valorisation économique du folklore se fonde sur une permanence culturelle de l'ancienne tribu. La modernisation des anciens réseaux d'irrigation s'appuie sur les anciennes *jma'a*. Les organisations villageoises trouvent leurs meilleurs fondements dans les anciennes structures communautaires. C'est bien là le paradoxe du non-changement comme l'un des soutiens du changement.

Quels ferments pourraient annoncer de nouvelles formes de changement social?

Au terme de cette conclusion, il nous a semblé que nous ne pouvions pas éviter de nous interroger sur les ferments qui pourraient annoncer de nouvelles formes de changement social. Cette interrogation se démarque de la prospective et des scénarios d'évolutions possibles de la ruralité. C'est là un exercice qui se situe dans une démarche différente, et nous renvoyons le lecteur à la dernière étude de cet ouvrage dans laquelle nous avons survolé quelques hypothèses qui s'y rapportaient, Nous nous sommes, par contre,

proposé de jeter un regard sur la société rurale en examinant, de façon sélective, quelques germes de changement qui pourraient la transformer. Nous sommes conscients que, ce faisant, nous n'avons pas pu échapper à cet arrière-plan d'une réflexion récurrente de la sociologie depuis sa fondation, celle d'une inscription du changement social dans le sens d'un progrès de la société.

Cette approche des germes du changement est largement débattue par la sociologie contemporaine qui s'est, notamment, proposé de l'analyser en partant d'un concept de « société post-industrielle ». A. Touraine considère cette mutation comme un véritable changement social. Il étudie le rapport que la société post-industrielle entretient avec sa propre créativité, c'est-à-dire sa capacité à se produire elle-même. Dans la société traditionnelle ou industrielle, nous dit-il, le changement social est perçu comme extérieur. Au contraire, dans la société émergente, il est clairement perçu comme résultant de l'action de la société sur elle-même. La société produit son « historicité », c'est-à-dire ses grandes orientations culturelles.

On est encore loin de cette interrogation lorsque l'on se penche sur la société rurale marocaine. Cette société ne pourra en effet choisir et orienter le changement social, produire son « historicité » qu'à partir du moment où ses acteurs auront une liberté de choix. Or, si les ruraux sont, désormais, bien entrés dans une société dominée par des comportements individualistes, ils ne sont pas, pour autant, devenus des acteurs de leur propre changement, ils n'ont pas encore leur liberté de décision. Le principal germe de changement est, à cet égard, celui que peut semer la démocratisation. Ce processus est en cours au Maroc. Il se développe dans un contexte difficile, marqué par des héritages historiques pesants, par des contradictions idéologiques, par la résistance des niches de pouvoir, par les déficits de la culture politique, par l'inertie de nombreux comportements sociaux. L'histoire est cependant en marche, bien qu'elle ne soit nullement linéaire et encore sujette à des hésitations et des reculs possibles. Cette évolution, en outre, porte en elle des promesses de rénovation des identités régionales, celles-ci pouvant donner de nouvelles bases à l'attachement des ruraux à leur terre et à leur culture.

La réussite du processus fondateur de la démocratisation tient, en premier lieu, à l'appropriation des nouvelles institutions par les populations qui sont invitées à en être les acteurs. De nombreux exemples montrent que de nouvelles dynamiques sociales se créent lorsque cette appropriation se produit.

Mais les progrès ne pourront s'enraciner durablement que si les ressources humaines se qualifient et sont en mesure de faire face aux défis qu'entraîneront leur responsabilité et leur participation dans les institutions en gestation. Ce constat sur la qualification nous renvoie à quelques questions essentielles. La façon d'y répondre sera, ou non, porteuse de germes de changement.

L'éducation se situe au premier rang de ces interrogations. Toutes les analyses confirment qu'il y a, dans ce domaine, un déficit considérable. L'une des grandes raisons tient à un système d'éducation insuffisamment ouvert sur les sciences pures, sur les sciences humaines et la philosophie, sur l'ouverture linguistique indispensable à une entrée dans la mondialisation. L'élite qui s'est malgré tout formée, et bien formée, a eu surtout la chance de pouvoir être éduquée dans des systèmes d'éducation modernes, cependant peu accessibles à la masse des enfants scolarisables. Le monde rural a particulièrement souffert de ce retard, illustrant de façon extrême l'abandon scolaire, celui des filles notamment. Une refonte du système d'éducation est à l'étude depuis plusieurs années. Mais celle-ci demandera un recyclage profond du corps enseignant pour être performante. De nombreuses interrogations subsistent encore sur ce germe de changement, le plus déterminant de tous.

Un rôle nouveau des femmes dans la société rurale constituerait, sans nul doute, un autre germe de changement. Le Maroc a fait de très grands progrès pour améliorer leur statut juridique et pour défendre leur parité dans la société civile. Mais ces innovations ne pénètrent que lentement le milieu rural, encore déterminé par le conformisme des attitudes traditionnelles. Diverses initiatives montrent qu'un rôle accru des femmes dans la vie économique et culturelle pourrait modifier les relations de travail, la responsabilité dans les entreprises, la créativité artistique ou littéraire, comme cela commence à se passer en milieu urbain. Les expériences de microcrédit en milieu rural montrent que les femmes constituent une part essentielle de la clientèle. Elles montrent surtout leur capacité de gestion et leur fiabilité financière. Ce germe de changement est prometteur, mais il demande encore, de la part des hommes, une acceptation beaucoup plus profonde de l'égalité des femmes, notamment dans la gestion des exploitations agricoles, dans l'accès au crédit, dans l'héritage des biens fonciers. Ce chemin est encore long.

Le rôle de la jeunesse dans un futur de la société rurale est difficile à cerner. Lesquels d'entre eux auront un projet de vie bâti autour de l'activité agricole? Ils seront probablement nombreux lorsque le patrimoine familial

aura une consistance économique suffisante et surtout lorsque les exploitations agricoles seront situées dans des régions agricoles porteuses ou disposant de potentialités reconnues. Il y aura, dans ces situations, des repreneurs des exploitations familiales, sous réserve cependant que ces repreneurs puissent trouver des compromis pour éviter de nouveaux morcellements des héritages – une condition loin d’avoir une solution pour autant que l’on puisse en juger par des décennies de débats juridiques sur cette question.

Mais, pour une majorité de jeunes hommes ruraux, l’avenir se projette ailleurs, dans l’abandon des campagnes, dans la perspective d’une émigration, dans l’espoir d’emplois urbains, dans le mirage de l’Europe, dans une vie modernisée que les media ou leurs voyages en ville leur ont fait désirer. Les jeunes femmes semblent avoir un avenir beaucoup plus fermé. Pour quelques-unes, l’éducation leur ouvrira peut-être un accès à l’emploi. Mais pour la plupart, il n’y aura qu’un mariage, souhaité le plus favorable possible. A la fin des années soixante, quand Paul Pascon interrogeait de jeunes ruraux (248), les progrès de l’agriculture mais aussi l’éducation et la modernisation occupaient la plus grande place dans leurs préoccupations. Aujourd’hui, l’avenir rural semble sans espoir pour la plupart. Que deviendront, à l’avenir, les héritiers de ces centaines de milliers d’exploitations minuscules qui, en nombre, constituent la plus grande partie des unités de production agricole? Quelle urbanisation et quels emplois pourront accueillir cette masse de jeunes, sans grand futur dans le milieu rural? Ces jeunes n’ont certainement pas de réponse. Celle-ci n’appartient qu’à des politiques nationales qui sauront diversifier l’agriculture, favoriser la diversification des emplois, promouvoir une stratégie de densification régionale du tissu urbain.

Les personnes âgées posent un problème pour les populations rurales. La nucléarisation des familles et l’émigration des jeunes leur ont enlevé les filets de protection que leur procuraient les codes de conduite familiaux traditionnels. Anciens agriculteurs, ils n’ont pas de retraite. Leur fin de vie sera difficile, et ils ne pourront compter que sur des solidarités diffuses. Mais la même catégorie d’âge représente, par contraste, un germe de changement. Les conditions nouvelles de vie dans les zones rurales, l’électrification, l’accès à l’eau potable, le désenclavement rendent en effet la vie dans les villages plus attractive pour ceux qui ont longtemps travaillé dans les villes ou dans des pays étrangers. Leurs

(248) Paul Pascon, « Ce que disent 296 jeunes ruraux ». Enquête d’opinion pour l’UNICEF, *Bulletin économique et social du Maroc*, 113-114, 1969, 144 p.

économies se transforment en partie en habitations qui leur permettront de vivre leur vieillesse « au pays ». La présence de ces anciens, riches d'expérience, jouera-t-elle un rôle pour restaurer les relations qui existaient entre les classes d'âge ?

D'autres dynamiques pourraient aussi être porteuses de germes de changement, mais nous n'avons pas d'éléments pour en imaginer la portée. Quel sera, par exemple, l'impact en milieu rural d'un progrès réel de l'État de droit, de l'amélioration de la justice, de la pleine reconnaissance des droits de l'homme ? Quels seront les effets de l'exercice responsable de la capacité politique que la Constitution reconnaît aux citoyens ? Quelles évolutions culturelles pourront se développer avec la promotion de la diversité au sein de l'unité nationale, par exemple, avec le nouveau statut de l'amazighité ? Ces questions et tant d'autres interpellent la réflexion. Elles invitent certainement la recherche sociologique à en ouvrir le champ.

L'analyse du changement social de même que les interrogations sur son devenir constituant, on le voit, un champ d'étude passionnant. Ce questionnement aide à mieux comprendre l'histoire. Mais ce que les différentes générations ont retenu du vécu du changement social ne peut guère se réduire à l'histoire. Leur vécu des précédentes décennies est aussi divers que le sont les groupes sociaux, les générations, les individus. On ne peut en tirer aucune généralité. Pour les populations des premières décennies du XXI^e siècle, le changement social, quelle qu'en ait été la perception, c'est un passé. La seule question qu'elles se posent est de savoir si, aujourd'hui, le changement social est possible et s'il apportera un mieux vivre. Leur interrogation rejoint celle que la plupart des sociologues ont posée lorsque, au-delà des multiples facteurs qui expliquaient le changement social, ils en ont cherché le sens en termes de progrès de la société. Ils ont certes constaté que le changement social pouvait, à des époques noires de l'histoire des sociétés, être le résultat de régressions inacceptables. Dans la longue durée, ils ont aussi pu voir des sociétés disparaître, faute d'avoir su changer. Mais leur démarche semble avoir accepté de se démarquer de l'objectivité scientifique en posant le progrès comme une finalité sociale et donc en acceptant un paradigme moral. Ce fut le choix du siècle des Lumières. Il n'y a pas de honte scientifique à ce que ce choix éthique soit aussi celui des sciences humaines d'aujourd'hui.

Ruralité et changement social

Etudes sociologiques

Cet ouvrage rassemble des textes divers et d'époques différentes. Ils ont cependant un fil conducteur commun, celui du changement social dans le milieu rural marocain. Les deux premiers textes partent de la longue durée pour observer comment l'évolution de la propriété foncière a introduit les premiers germes de changement dans une société rurale communautaire et « traditionnelle ». Ils se poursuivent avec trois textes qui portent un regard sur les changements et les stratégies de changement dans les années soixante. Un cinquième texte fait un saut dans le temps pour observer comment une société pastorale, celle des Hauts-Plateaux de l'Oriental, s'est transformée dans les dernières décennies. Les deux textes suivants traitent aussi du changement social, mais dans un contexte plus contemporain : qu'est devenue la société rurale dans les années 90, comment peut-elle à nouveau se responsabiliser pour mieux gérer ses ressources naturelles ? Le dernier texte interroge les futurs possibles la ruralité. La conclusion s'efforce de jeter un regard d'ensemble sur la signification du changement social.

Grigori Lazarev a une formation universitaire en géographie, sociologie et économie. Ancien fonctionnaire international, avec rang de directeur, il a ensuite poursuivi une carrière de consultant indépendant dans le domaine du développement rural, notamment au Maroc. Il poursuit, par ailleurs, des recherches de sociologie historique sur les populations du Maghreb.